

Chancellerie d'Etat

Direction de
l'aménagement,
de l'environnement
et des constructions

Direction
des finances

Direction
de la santé et
des affaires sociales

Direction
de l'économie et
de l'emploi

Direction des
institutions, de
l'agriculture et
des forêts

Direction
de la sécurité et
de la justice

Direction de
l'instruction publique
de la culture
et du sport

Conseil d'Etat

.....
Canton de Fribourg
.....

CONSEIL
D'ÉTAT
.....

Conseil d'Etat	1
Introduction	1
Contexte conjoncturel 2007	1
Avancement des travaux réalisés dans le cadre du programme gouvernemental	2
Défi n° 1: Profiler notre jeunesse comme force vive de Fribourg.....	2
Défi n° 2: Améliorer notre qualité de vie.....	3
Défi n° 3: Mieux vivre ensemble	4
Défi n° 4: Préserver notre cadre de vie.....	5
Défi n° 5: Renforcer notre économie et positionner notre canton	6
Défi n° 6: Assurer la sécurité de proximité et une organisation judiciaire performante	7
Défi n° 7: Se rapprocher du citoyen et alléger la fiscalité.....	8
Relations extérieures	10
Conséquences financières et en personnel des décisions prises par le Grand Conseil durant l'année 2007	15
Etat du personnel	20
Vie du Conseil d'Etat	21
Liste des instruments parlementaires	22

CONSEIL D'ETAT

Introduction

L'article 109 de la Constitution du canton de Fribourg du 16 mai 2004 dispose que le Conseil d'Etat renseigne chaque année le Grand Conseil sur ses activités et sur l'état de réalisation du programme de législation.

Le présent rapport d'activité (nouvelle dénomination légale remplaçant celle de compte rendu utilisée jusqu'en 2006) tient compte des deux objets sur lesquels le Conseil d'Etat doit fournir des informations au Grand Conseil. Aux traditionnels chapitres consacrés à la présentation des activités des Directions et de la Chancellerie d'Etat s'ajoute en effet une première partie réservée au rapport d'activité du Conseil d'Etat et dans laquelle est exposé l'état de réalisation du programme de législation. Le rapport du Conseil d'Etat contient également un bref développement du contexte conjoncturel de l'économie mondiale, suisse et fribourgeoise en 2007, qui figurait précédemment dans le compte rendu de la Promotion économique.

Le Conseil d'Etat a souhaité ainsi faciliter la lisibilité du rapport en distinguant l'information relative à sa propre activité et les renseignements concernant celle des Directions et de la Chancellerie d'Etat. Dans le même but, les chapitres des Directions et des unités administratives sont présentés sur la base d'un canevas commun.

CONTEXTE CONJONCTUREL 2007

1. Economie mondiale

La forte croissance amorcée en 2004 s'est poursuivie durant l'année 2007 et le produit intérieur brut (PIB) global devrait enregistrer une hausse conséquente de l'ordre de 5,2 %, selon le fonds monétaire international (FMI).

Alors que les Etats-Unis étaient traditionnellement la locomotive de l'économie mondiale, ils sont progressivement remplacés par les pays émergents du continent asiatique, en particulier par l'Inde et la Chine. Celle-ci, dopée par les exportations et les investissements intérieurs, a ainsi vu son PIB poursuivre sa fulgurante progression en 2007 (+ 9,2 %). Le Japon, sorti de la crise structurelle qui le ralentissait depuis plusieurs années, a confirmé l'amélioration entrevue en 2006; la croissance de son PIB devrait se situer à 1,9 %. Le PIB américain devrait progresser de 2,2 % selon les analystes.

Après une période 2005 difficile, la zone euro confirme également les bonnes dispositions entrevues en 2006. Selon l'institut BAK Basel Economics, la croissance européenne avoisine les 2,6 % en 2007.

Du fait de la crise des subprimes (crédits à risque accordés aux Etats-Unis à une clientèle peu solvable, sur la base d'une majoration du taux d'intérêt censée compenser les risques pris par le prêteur) et du prix élevé du pétrole, la croissance devrait ralentir en 2008, ainsi que le confirment les indicateurs conjoncturels du dernier tri-

mestre 2007. Les principaux moteurs de l'économie mondiale seront pour la première fois la Chine et l'Inde. Les perspectives conjoncturelles sont mitigées pour les Etats-Unis, qui devraient souffrir des effets de la crise immobilière et connaître une progression de la consommation moins prononcée que ces dernières années. La zone euro connaîtra également un ralentissement mais la croissance devrait y rester relativement ferme du fait de la forte demande intérieure. Le FMI prévoit ainsi pour 2008 une croissance globale du PIB de l'ordre de 4,8 %.

2. Economie suisse

En Suisse, la croissance économique suit la tendance mondiale. L'économie suisse a ainsi connu une évolution positive durant l'ensemble de l'année et les experts du Secrétariat à l'économie (SECO) tablent sur une croissance du PIB de 2,8 % en 2007. La phase de reprise de l'économie suisse des années 2004–2007 aura par conséquent généré une croissance annuelle moyenne d'environ 2,7 %.

L'économie suisse n'échappera toutefois pas au ralentissement de l'économie mondiale en 2008. L'expansion sera moins vigoureuse. Le SECO prévoit une croissance du PIB de 1,9 %. Celle-ci sera soutenue par la consommation privée, qui devrait continuer à progresser du fait de la bonne santé du marché du travail.

La conjoncture mondiale moins vigoureuse affectera les partenaires commerciaux étrangers et aura des répercussions négatives sur les exportations de la Suisse. Les investissements dans les biens d'équipement devraient également connaître un ralentissement.

3. Economie fribourgeoise

La croissance s'est poursuivie en 2007 dans le canton de Fribourg, se traduisant par une augmentation du PIB de 2,5 %. Si pratiquement toutes les branches économiques ont contribué à cette bonne performance, l'industrie des biens d'équipement et les industries tournées vers l'exportation ont été particulièrement actives: les exportations du canton de Fribourg ont en effet progressé de 12 % et ont atteint le montant de 7,25 milliards de francs. En 2008, l'économie fribourgeoise devrait s'aligner sur le ralentissement économique mondial et national. Les experts du BAK Basel Economics misent sur un taux de croissance du PIB de l'ordre de 2,1 %. Comme au niveau suisse, la croissance de l'industrie des biens d'équipement connaîtra un ralentissement, au même titre que la construction, le boom de la construction de logements touchant à sa fin.

Au niveau du marché de l'emploi, en moyenne annuelle, le taux de chômage du canton de Fribourg a diminué à 2,7 % et se situe ainsi juste au-dessous du taux de chômage national (2,8 %). Fribourg reste le meilleur élève de Suisse romande, devant le Valais (3,2 %) et le Jura (3,3 %). Le SECO estime que la courbe positive de l'emploi devrait s'infléchir petit à petit en 2008 et 2009 (+ 1,5 % et + 0,5 % en moyenne annuelle contre + 2,5 % en 2007).

AVANCEMENT DES TRAVAUX RÉALISÉS DANS LE CADRE DU PROGRAMME GOUVERNEMENTAL

Défi n° 1: Profiler notre jeunesse comme force vive de Fribourg

1.1 Poursuivre l'harmonisation de l'école obligatoire

Ce chantier important de l'harmonisation de l'école obligatoire comprend plusieurs dossiers qui ont évolué durant l'année 2007. L'Accord intercantonal sur l'harmonisation de la scolarité obligatoire (HarmoS), voté par la Conférence des directeurs de l'instruction publique (CDIP) le 14 juin 2007, est entré dans sa phase de ratification. Le message destiné au Grand Conseil est en préparation et le Législatif cantonal en sera saisi prochainement. La Convention scolaire romande, acceptée par la Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin le 21 juin 2007, suit le même processus de ratification.

L'introduction de la deuxième année d'école enfantine a fait l'objet d'une consultation qui s'est achevée le 15 octobre 2007. Le dépouillement des résultats a débouché sur la rédaction du rapport de mise en œuvre. Parallèlement s'est poursuivie l'expérience du projet expérimental «classes multi-âges» des premiers degrés de la scolarité dans trois cercles scolaires.

Concernant la gestion des établissements scolaires de l'école primaire, s'est progressivement mise en place une structure de pilotage qui se développe dans chaque cercle scolaire de la partie alémanique et sur quelques sites pilotes de la partie francophone. Le projet d'une quarantaine d'établissements – sur 94 – a été reconnu. La phase de développement de la conduite de projets d'établissement est prévue jusqu'en 2012.

Chargé de la reprise de l'enseignement spécialisé et des services auxiliaires, le Service de l'enseignement spécialisé et des mesures d'aides (SESAM) a été créé au 1^{er} janvier 2008. La Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport (DICS), responsable de l'élaboration d'un concept cantonal, a mis sur pied un groupe de travail. Le cadre général de ce domaine a été fixé dans l'Accord intercantonal sur la collaboration dans le domaine de la pédagogie spécialisée, voté par la CDIP le 25 octobre 2007 et soumis aux cantons pour ratification.

1.2 Moderniser les infrastructures du Secondaire II

Parmi les projets dont la réalisation est envisagée durant cette législature, le premier à passer l'étape législative est le Collège de Gambach, dont le décret relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement de 58,15 millions de francs a été accepté par le Grand Conseil unanime. La votation populaire a été fixée au 1^{er} juin 2008.

Quant au Centre professionnel cantonal, les permis de construire relatif au projet d'agrandissement du site

Derrière-les-Remparts, ont été délivrés par le Préfet de la Sarine le 20 décembre 2007.

1.3 Améliorer les instruments pour l'aide aux jeunes en difficulté

L'amélioration des instruments pour l'aide aux jeunes en difficulté a été définie comme l'une des priorités du programme gouvernemental. Le passage de la scolarité obligatoire à une formation subséquente s'avère problématique pour un certain nombre d'élèves. La Plateforme Jeunes permet, grâce à une coordination entre plusieurs institutions, d'offrir une solution transitoire à tous ceux et celles qui n'ont pas trouvé une place de formation au sortir du cycle d'orientation. Afin de légitimer ce dispositif et de lui donner, à terme, une base législative, le Conseil d'Etat a nommé, en date du 30 mai 2007, une Commission cantonale pour les jeunes en difficulté d'insertion dans la vie professionnelle. Elle a siégé une première fois sous la présidence de M. Claude Grandjean, ancien conseiller d'Etat.

L'objectif de départ qui a été défini consiste à établir un état des lieux et à procéder à une analyse des causes de la situation. Le Service de l'orientation professionnelle et de la formation des adultes a été désigné pour assurer le suivi du projet. Parallèlement, le canton a déposé une demande de soutien pour le concept cantonal de «Case Management» auprès de l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie. Un appui financier de la Confédération est assuré pour les quatre prochaines années. Le dispositif sera mis en œuvre progressivement auprès de la population concernée. Il a pour objectif d'optimiser la coordination pour tous les jeunes qui seront suivis et aidés dans leur recherche d'une solution.

1.4 Positionner les hautes écoles fribourgeoises

Alors que les travaux relatifs au pilotage de la HES-SO se poursuivent, deux initiatives ont permis au canton de mieux profiler son image et de mieux positionner ses hautes écoles. L'Etat de Fribourg a créé une Fondation pour la recherche et le développement du plurilinguisme. Dotée d'un capital de départ de 2,5 millions de francs, cette fondation offre un cadre propice à la création de l'Institut de recherche en plurilinguisme et d'éducation plurilingue. Doublement porté par l'Université et la Haute Ecole pédagogique, l'Institut est appelé à devenir un centre de compétences destiné à conduire et à coordonner la recherche dans le domaine du plurilinguisme tout en contribuant à l'enseignement. Une telle structure permet d'envisager l'arrimage de l'institution scientifique de promotion du plurilinguisme qui est prévue par la récente loi fédérale sur les langues.

Autre innovation destinée à promouvoir le développement de l'Université, la Fondation créée par l'industriel fribourgeois Adolphe Merkle. Dotée de 100 millions de francs, cette fondation permettra à l'Université de mettre en valeur plusieurs de ses domaines stratégiques:

recherche fondamentale dans le domaine des nanomatériaux avec l'Institut Adolphe Merkle, rattaché à la Faculté de sciences de l'Université; gestion du processus d'innovation avec une nouvelle chaire en management de l'innovation et transfert de technologie; soutien à l'Institut de recherche en plurilinguisme et d'éducation plurilingue.

1.5 Projets législatifs du défi n° 1

- Loi sur l'école enfantine, l'école primaire et l'école du cycle d'orientation (loi scolaire, révision totale) – Etudes préalables en cours
- Loi sur l'enseignement spécialisé (révision totale) – Travaux pas encore commencés
- Loi sur l'Office cantonal du matériel scolaire (nouveau) – Loi adoptée le 13.9.2007
- Loi cantonale sur le sport (nouveau) – Etudes préalables en cours
- Loi sur les bourses et prêts de formation (révision totale) – Projet examiné par la commission parlementaire
- Loi d'application de la loi fédérale sur la formation professionnelle (révision totale) – Loi adoptée le 13.12.2007
- Loi sur l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière (révision totale) – Loi adoptée le 14.3.2007
- Loi sur l'Université (révision totale) – Mandat adopté par le Conseil d'Etat
- Loi sur la Haute Ecole pédagogique (révision totale) – Etudes préalables en cours
- Loi sur la Haute Ecole fribourgeoise de technique et de gestion (révision totale) – Travaux suspendus par arrêté du Conseil d'Etat du 30.5.2007
- Loi portant adhésion du canton de Fribourg à l'Accord intercantonal sur l'harmonisation de la scolarité obligatoire (nouveau) – Projet de loi en préparation
- Loi portant adhésion du canton de Fribourg à l'Accord intercantonal sur la collaboration dans le domaine de la pédagogie spécialisée (nouveau) – Projet de loi en préparation
- Loi portant adhésion du canton de Fribourg à la Convention scolaire romande (nouveau) – Projet de loi en préparation

Défi n° 2: Améliorer notre qualité de vie

2.1 Préserver et promouvoir la santé de la population

Dans sa première année d'activité, le conseil d'administration de l'Hôpital fribourgeois réunissant les six sites hospitaliers du Réseau hospitalier fribourgeois (HFR) a procédé à une réflexion sur les questions organisationnelles et stratégiques qui se posent, compte tenu de la nouvelle structure. Des questions relatives au personnel et à l'organisation médicale et administrative ont

été notamment au centre des travaux entrepris. Sur la base d'une analyse répondant aux exigences fixées par le Conseil fédéral et fondée sur une étude approfondie des besoins et de l'offre hospitalière, la Direction de la santé et des affaires sociales (DSAS) a mis un projet de planification hospitalière en consultation. Ce rapport a été soumis au Conseil de santé et à la Commission de planification sanitaire.

2.2 Consolider les deux réseaux de soin

Le conseil d'administration du Réseau de soins en santé mentale a été désigné en 2007. Il mettra en place la nouvelle organisation réunissant les prises en charge hospitalières et ambulatoires, dans le but de centrer encore mieux les soins sur le patient et de proposer des prestations de proximité. Suite à une consultation interdirectionnelle, le Plan cantonal de promotion de la santé et de la prévention a été approuvé par le Conseil d'Etat. La Commission de promotion de la santé et de prévention s'est concentrée sur les objectifs stratégiques et les visions du plan cantonal. Des efforts ont également porté sur la promotion d'une alimentation saine.

2.3 Unifier la gestion de la sécurité alimentaire

L'adoption par le Grand Conseil le 13 juin 2007 de la loi sur la sécurité alimentaire, dont l'entrée en vigueur partielle a été fixée au 1^{er} janvier 2008, a permis d'entreprendre des démarches en vue de la réalisation de l'objectif de «l'unification de la sécurité alimentaire». Ainsi, le personnel communal des agents de contrôle de l'hygiène des viandes a été transféré à l'Etat et intégré au personnel du Service vétérinaire.

Par ordonnance du 10 décembre 2007, le Conseil d'Etat a concrétisé le transfert du Laboratoire cantonal de la DSAS à la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts (DIAF). Ainsi, dès le 1^{er} janvier 2008, cette unité administrative sera placée sous l'autorité de la DIAF, qui se voit attribuer simultanément les charges du contrôle des denrées alimentaires et du contrôle des substances et des préparations dangereuses.

Enfin, des démarches sont en cours en vue de regrouper le Service vétérinaire et le Laboratoire cantonal dans un seul service administratif et de créer une structure centralisée de laboratoires.

2.4 Revisiter le soutien aux personnes fragilisées

Le nouvel article constitutionnel relatif aux personnes âgées est en cours d'être concrétisé. Les prestations actuellement offertes aux personnes âgées dans le canton sont répertoriées en vue d'une analyse des forces et des carences du dispositif actuel. La mise en œuvre de la Réforme de la péréquation financière et de la nouvelle répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT) a fait l'objet de travaux importants qui ont abouti à la présentation d'un rapport présentant les enjeux de la RPT dans le domaine des personnes en situation de

handicap. L'étude a notamment porté sur le dispositif durant la période transitoire et sur l'organisation du projet. La mise en place d'un système concernant le projet de Revenu déterminant unique (RDU) a commencé en 2007. Les travaux se sont déroulés conformément à la planification prévue dans le rapport no 280 du Conseil d'Etat au Grand Conseil. En ce qui concerne les problèmes liés à la prostitution, la priorité a été donnée à la mise en place d'un mécanisme de coopération contre la traite des êtres humains. Elaboré conjointement par les autorités de poursuite pénale et les organisations chargées de la protection des victimes, ce mécanisme doit permettre d'améliorer la lutte contre l'exploitation sexuelle en prenant mieux en compte la situation particulière des victimes.

2.5 Favoriser la création artistique et le sport

Une stratégie en vue de favoriser la diffusion des créations fribourgeoises dans le canton de Fribourg, en Suisse et à l'étranger a été étudiée. Elle se concrétise, en ce qui concerne la diffusion à l'intérieur du canton, par un soutien de celui-ci aux frais d'accueil. En ce qui concerne la diffusion à l'étranger, une expérience va être réalisée sous la forme d'une convention de coopération culturelle avec la Région Alsace. D'autres formes d'encouragement sont à l'étude.

Le Conseil d'Etat a autorisé la DICS à contribuer à la constitution d'un orchestre de chambre professionnel fribourgeois, dont le lancement est prévu dans le courant de l'année 2008.

2.6 Projets législatifs du défi n° 2

- Loi d'application de la loi fédérale sur l'aide aux victimes d'infractions (révision partielle) – Etudes préalables en cours
- Loi sur la prophylaxie et les soins dentaires scolaires (révision totale) – Etudes préalables en cours
- Loi d'application de la législation fédérale sur la protection des animaux (révision totale) – Travaux pas encore commencés
- Loi sur la santé (révision partielle) – Avant-projet de loi en cours d'élaboration
- Loi sur l'eau potable (révision totale) – Projet intégré dans le projet de la loi sur les eaux
- Loi sur la prostitution (nouveau) – Etudes préalables en cours
- Loi d'application de la loi fédérale sur l'approvisionnement économique du pays (nouveau) – Avant-projet de loi mis en consultation au début 2007
- Loi relative aux personnes en situation de handicap (nouveau) – Etudes préalables en cours
- Loi relative aux personnes âgées (nouveau) – Etudes préalables en cours

Défi n° 3: Mieux vivre ensemble

3.1 Consolider la politique familiale

La consolidation de la politique familiale est mise en œuvre par des mesures telles que le concept global en faveur de la jeunesse, l'introduction d'un guichet de la famille et l'actualisation du dispositif légal relatif aux questions familiales.

Les réformes législatives présentent un état d'avancement différent. La loi sur le régime cantonal d'allocations de maternité et d'adoption et la loi sur l'accueil de la prime enfance ont atteint le stade de l'élaboration d'un avant-projet, alors que les travaux en vue de la l'élaboration de la loi instituant le régime de prestations complémentaires en faveur des familles de condition modeste et la loi sur les pensions alimentaires n'ont pas encore commencé. Concernant la politique en faveur de la jeunesse, les travaux se concentrent actuellement sur le règlement de l'enfance et de la jeunesse, dont un premier projet est examiné à l'interne. Pour le «guichet de la famille», une analyse est faite dans le cadre d'un mandat externe.

3.2 Profiler le bilinguisme comme atout du canton

Dans le programme gouvernemental, le Conseil d'Etat entend «profiler le bilinguisme» en privilégiant la mise en œuvre de deux ensembles de mesures, les unes favorisant les échanges entre les communautés linguistiques, les autres un concept général de l'enseignement et de l'apprentissage de la langue partenaire et des langues étrangères. Dans les deux projets, les travaux d'études ont débuté et donné lieu à un rapport comprenant plusieurs mesures de concrétisation qu'il y a encore lieu d'analyser.

La création par le Conseil d'Etat de la Fondation pour la recherche et le développement du plurilinguisme constitue un «atout» supplémentaire efficace en vue d'atteindre les objectifs fixés dans ce domaine.

3.3 Intégrer les migrants

La forte évolution démographique que connaît le canton de Fribourg va de pair avec un afflux important de personnes étrangères. Ces personnes doivent pouvoir s'intégrer dans la société et dans le monde du travail. En 2007, un schéma directeur cantonal pour l'intégration des migrants a été élaboré. Il donne une vue d'ensemble de la situation et des enjeux et fournit les éléments pour la définition d'une politique cantonale de l'intégration. Il est assorti d'un plan d'action pour les années 2008 à 2011 et servira de base à l'élaboration d'une loi sur l'intégration des migrants.

3.4 Ajuster les structures territoriales à l'évolution de la société

Se fondant sur un premier rapport du comité de projet et du comité de pilotage, le Conseil d'Etat a chargé la

même organisation de projet de poursuivre ses travaux, en lui assignant trois missions principales:

- poursuivre l'examen d'un nouveau découpage des districts;
- privilégier l'option prévoyant la création de trois districts;
- réexaminer la législation sur les préfets, singulièrement sous l'angle de leur statut et de leurs attributions.

3.5 Renforcer le centre du canton

Les travaux de l'Assemblée constitutive de l'agglomération de Fribourg se poursuivent. L'Assemblée constitutive a adopté son projet de statuts le 22 novembre 2007. Ce projet a été examiné par les instances cantonales et le Conseil d'Etat l'approuvera au mois de février 2008. La population des communes situées dans le périmètre provisoire de l'agglomération devra encore se prononcer, lors d'une votation populaire, fixée le 1^{er} juin 2008.

3.6 Réduire les disparités financières entre les communes

Les travaux de réforme de la péréquation financière ont franchi une étape avec la mise en consultation de décembre 2007 à mars 2008 d'un avant-projet de loi et de son rapport explicatif. Auparavant, soit en automne 2007, une consultation interne à l'administration avait été organisée. A la même période, les communes ont été informées des résultats des travaux menés par le comité de pilotage.

La loi adaptant certaines dispositions de la législation cantonale à la réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT) a été rendue nécessaire par l'entrée en vigueur de la RPT au 1^{er} janvier 2008. Elle porte principalement sur la compensation des incidences financières de la RPT sur les communes, l'ajustement de l'article 21 alinéa 2 de la loi sur les subventions et la mise en œuvre des conventions programmes. Le Conseil d'Etat a adopté le message s'y rapportant le 7 mai 2007. La loi a été votée par le Grand Conseil le 12 juin 2007 avec un complément par rapport à la proposition du Conseil d'Etat portant sur l'attribution aux communes d'une compensation de trois millions de francs par année pendant trois ans. Les incidences financières de la RPT pour l'Etat et les communes feront l'objet d'un nouvel examen en 2010.

3.7 Projets législatifs du défi n° 3

- Loi sur le régime cantonal d'allocations de maternité et d'adoption (révision totale) – Avant-projet de loi en cours d'élaboration
- Loi sur l'accueil de la prime enfance (révision totale) – Etudes préalables en cours
- Loi cantonale sur les allocations familiales (révision totale) – Travaux pas encore commencés

- Loi instituant un régime de prestations complémentaires en faveur des familles de condition modeste (nouveau) – Travaux pas encore commencés
- Loi sur les pensions alimentaires (nouveau) – Travaux pas encore commencés
- Loi déterminant le nombre et la circonscription des districts administratifs (révision totale) – 2^e phase de l'étude préalable en cours
- Loi sur les préfets (révision totale) – Etudes préalables en cours
- Loi sur l'exercice des droits politiques (révision partielle) – Etudes préalables en cours
- Loi sur la péréquation financière intercommunale (nouveau) – Avant-projet de loi en consultation
- Loi sur l'intégration des migrants (nouveau) – Etudes préalables en cours
- Adaptation des lois dans les domaines touchés par le projet RPT – Loi adoptée le 12.6.2007

Défi n° 4: Préserver notre cadre de vie

4.1 Moderniser les bases légales de l'aménagement du territoire

Le 20 novembre 2007, le Conseil d'Etat a adopté le projet de loi modifiant la loi du 9 mai 1983 sur l'aménagement du territoire et les constructions. Ce projet vise à renforcer le caractère stratégique de l'aménagement du territoire, à améliorer le déroulement des procédures de décision et à renforcer les instruments de gestion administratifs des dossiers d'exploitation des matériaux.

4.2 Protéger l'environnement et la nature

L'avant-projet de loi sur les eaux qui a été mis en consultation en 2006 doit être complété par des dispositions relatives à l'eau potable. Ce complément a été demandé par le Grand Conseil dans le contexte de son examen du projet de loi sur la sécurité alimentaire qui prévoyait un chapitre sur l'eau potable. Les travaux de transfert de la matière entre ces deux textes législatifs sont en cours. Il y a lieu de préciser que l'eau potable est de la compétence de la DIAF et non plus de la DSAS depuis le 1^{er} janvier 2008.

Un nouveau plan de mesures pour la protection de l'air a été adopté par le Conseil d'Etat le 8 octobre 2007. En tant qu'instrument de coordination de tous les efforts de lutte contre la pollution atmosphérique, il prévoit des mesures dans les domaines des installations de combustion, des transports dans les agglomérations, de l'urbanisation et de l'agriculture. En matière de mobilité, il est étroitement coordonné avec le plan cantonal des transports et constitue une référence importante pour les plans directeurs d'agglomération.

La mise en œuvre des mesures de protection contre le bruit routier sera régie par de nouvelles dispositions de la loi sur les routes. Un projet a été mis en consultation. Il précise les bases légales, notamment quant au financement des mesures.

Dans le domaine des sites pollués, les efforts ont porté essentiellement sur la notification des sites aux propriétaires concernés, phase indispensable avant la publication officielle du cadastre cantonal des sites pollués. Le cas particulier de l'assainissement des buttes des stands de tir a fait l'objet de séances d'information en collaboration avec les préfets.

La réalisation de la cartographie des dangers naturels de la partie «Plateau» est en cours. Le travail est coordonné entre plusieurs services de l'Etat.

Le soutien des propriétaires forestiers au maintien et à la réalisation des fonctions de la forêt d'intérêt public important est maintenu; il s'agit notamment de l'entretien de la forêt protectrice, des ouvrages de protection et de la qualité de la fonction d'accueil des forêts.

4.3 Encourager les énergies renouvelables

En 2007, le Conseil d'Etat a adapté sa politique de promotion dans le domaine des énergies renouvelables pour tenir compte des nouvelles conditions-cadres (réduction de la part fribourgeoise aux contributions globales de la Confédération, évolution du prix de l'énergie). Il a chargé la Direction de l'économie et de l'emploi (DEE) de lui faire des propositions pour une politique active d'encouragement dans le domaine des énergies renouvelables et de l'utilisation rationnelle de l'énergie jusqu'à la fin 2008.

Les Etablissements de Bellechasse ont entrepris, en collaboration avec le Groupe E, plusieurs études visant à réduire la consommation d'énergie et à produire de l'électricité. Ils ont également développé un projet de production de biogaz.

Une étude du potentiel «Bois Energie dans le canton de Fribourg» a été réalisée. Elle sert de base de planification et de décision pour l'optimisation de l'utilisation du bois.

Les éléments suivants peuvent encore être relevés:

- la création de l'Association pour la promotion des énergies renouvelables (APER) par le Groupe E et l'Union des paysans fribourgeois; l'Institut agricole de Grangeneuve assurera les prestations de conseil dans le domaine de l'énergie renouvelable d'origine agricole;
- l'établissement d'une convention avec la coopérative Ökostrom, qui a comme fonction de gérer le marché de la biomasse et qui regroupe, au niveau suisse, la majorité des installations de biogaz d'origine agricole. Jusqu'à ce jour, cette coopérative est peu présente en Suisse romande; son antenne romande aura son siège à Grangeneuve;
- la mise en place de quatre exploitations pilotes de production d'eau chaude à partir d'installations solaires thermiques, en collaboration avec le Groupe E et l'Union des paysans fribourgeois.

4.4 Repenser la mobilité des Fribourgeois

Le Conseil d'Etat a adopté le programme de réalisation du plan cantonal des transports au printemps 2007. Sur cette base, les travaux liés au covoiturage et à l'auto-partage ont été engagés. Le groupe de coordination des transports, qui comprend les services directement concernés par les transports (Service des transports et de l'énergie, Service des ponts et chaussées, Service des constructions et de l'aménagement, Service de l'environnement), a débuté des travaux visant à proposer l'adaptation des structures administratives pour permettre une gestion plus efficace des questions complexes liées à la mobilité. Dans ce cadre-là, le rôle de la mobilité douce devra être renforcé.

4.5 Créer une structure cantonale pour le développement durable

Le développement durable est une tâche importante que l'Etat veut prendre pleinement en compte. Pour ce faire, il importe que les compétences formelles et matérielles soient clairement établies entre les organes administratifs. Des échanges de vue sont en cours pour les déterminer.

4.6 Projets législatifs du défi n° 4

- Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (révision totale) – Projet de loi adopté par le Conseil d'Etat le 20.11.2007
- Loi sur la protection de la nature (nouveau) – Avant-projet de loi en cours d'élaboration
- Législation sur le transport et la distribution du gaz naturel (révision totale) – Travaux pas encore commencés
- Loi sur les routes (révision totale) – Travaux pas encore commencés
- Loi sur les transports (révision totale) – Travaux pas encore commencés
- Loi sur les eaux (révision totale) – Avant-projet de loi en cours d'élaboration

Défi n° 5: Renforcer notre économie et positionner notre canton

5.1 Consolider le concept «High tech in the Green»

Conformément à l'engagement du Conseil d'Etat de développer la politique de croissance qualitative du canton selon le concept «High tech in the Green», d'importantes mesures ont été prises en 2007 pour renforcer les moyens de la promotion économique. Le Conseil d'Etat a notamment soumis au Grand Conseil une modification de la loi sur la promotion économique, laquelle a été adoptée le 14 décembre 2007. Des bases légales ont ainsi été créées pour permettre l'application de la nouvelle politique régionale de la Confédération, le cautionnement en faveur des entreprises et le développement d'une politique foncière active visant à mettre à dis-

position des entreprises des surfaces ou des locaux de qualité en quantité suffisante. Le programme cantonal pluriannuel de mise en œuvre de la nouvelle politique régionale 2008–2011 a été remis à la Confédération durant l'été 2007.

5.2 Pérenniser le secteur primaire

La mise en œuvre de la loi sur l'agriculture a été concrétisée à la fois par l'adoption le 27 mars 2007 du règlement de la loi sur l'agriculture et l'élaboration d'un projet d'ordonnance sur la viticulture. L'entrée en vigueur de ce dispositif législatif a impliqué d'abord la mise en place d'une structure administrative unifiée, à savoir le Service de l'agriculture, dont l'efficacité dans la gestion des dossiers agricoles a d'ores et déjà pu être constatée. Les mesures de promotion et de développement, ainsi que la confirmation et l'application de nouvelles mesures, singulièrement en ce qui concerne les aides de nature structurelle, ont suscité de la part des bénéficiaires un réel intérêt.

Enfin, s'agissant du secteur forestier, la création de nouvelles unités de gestion, principalement sous la forme de corporations forestières de droit public, a fortement avancé. Ainsi, par un meilleur suivi professionnel, la qualité du travail et la sécurité au travail se trouvent améliorées.

5.3 Réintégrer les demandeurs d'emploi

Les mesures de lutte contre le chômage ont été maintenues en 2007. Le taux de chômage dans le canton, qui était de 3,3 % en début de l'année, a baissé de 0,6 point pour s'établir à 2,7 % à fin décembre.

Les travaux liés à la révision de la législation cantonale relative au travail se sont poursuivis, de manière à ce qu'un projet de loi puisse être soumis au Grand Conseil en 2008. Afin d'assurer l'exécution de la législation fédérale en matière de lutte contre le travail au noir dès le début de l'année 2008, une ordonnance, qui ne sera en vigueur qu'à titre provisoire, a été adoptée par le Conseil d'Etat en décembre 2007.

5.4 Intensifier la collaboration intercantonale et internationale

En ce qui concerne la collaboration intercantonale, il convient de mentionner la participation du canton de Fribourg, par l'intermédiaire de la Promotion économique, aux plates-formes thématiques placées sous l'égide de la Conférence des directeurs cantonaux de l'économie publique de Suisse occidentale. Trois secteurs économiques bénéficient d'une plate-forme de mise en valeur:

- BioAlps, plate-forme soutenant le domaine des sciences de la vie;
- ITCenter, plate-forme des technologies de l'information;
- Micronarc, plate-forme dédiée au secteur des micro-et nano-technologies.

S'agissant des relations internationales, il y a lieu de relever que la Confédération a intégré le programme Interreg (promotion de la coopération régionale en Europe) dans le cadre de la nouvelle politique régionale. Cette décision a nécessité d'importants travaux de suivi. Le canton de Fribourg est un partenaire du programme Interreg IV France-Suisse, ce qui devrait lui permettre de participer à différents projets de développement régional dans un contexte transfrontalier. En ce qui concerne l'Assemblée des régions d'Europe (ARE), le Conseiller d'Etat Beat Vonlanthen, Directeur de l'économie et de l'emploi, est membre de la délégation suisse et au comité de l'ARE. La participation du canton à certains projets de l'ARE, en particulier au programme Eurodyssee et à l'Université d'été de l'ARE, a été concrétisée.

5.6 Projets législatifs du défi n° 5

- Loi sur la promotion économique (révision partielle) – Loi adoptée le 14.12.2007
- Loi sur l'emploi et le marché du travail (révision totale) – Avant-projet de loi en cours d'élaboration
- Convention des conventions (révision totale) – Avant-projet de convention adopté par la Conférence des gouvernements de Suisse occidentale en août 2007

Défi n° 6: Assurer la sécurité de proximité et une organisation judiciaire performante

6.1 Généraliser la police de proximité

Mise en œuvre depuis 2004 dans l'agglomération du Grand-Fribourg, la police de proximité a pour but d'améliorer la sécurité par une action dans trois directions: présence accrue dans les lieux à risques; contacts réguliers avec la population; démarche partenariale de résolution des problèmes. Suite à la prise en considération, en juin 2007, de la motion Ducotterd / de Reyff demandant l'extension de la police de proximité à l'ensemble du canton, un concept détaillé et un projet de loi répondant à cette demande ont été élaborés. Ils seront soumis au Grand Conseil en 2008.

6.2 Réorganiser la justice et unifier les procédures

La réorganisation du pouvoir judiciaire prévue par la Constitution cantonale s'est concrétisée. Le Conseil de la magistrature a été constitué durant le 1^{er} semestre 2007 et a débuté son activité le 1^{er} juillet 2007. Celle-ci a principalement consisté dans la préparation des élections judiciaires pour les postes à pourvoir ou à repourvoir au 1^{er} janvier 2008; quant à la surveillance à exercer sur les autorités judiciaires et leurs membres, elle débutera, selon l'art. 152 al. 1 Cst., en 2008.

Le Tribunal cantonal et le Tribunal administratif ont été réunis en une seule autorité. Cette réunion institutionnelle n'a toutefois pas pu s'accompagner d'une réunion effective sur un seul site au 1^{er} janvier 2008. En effet, il n'a pas été possible de trouver pour cette date des surfaces susceptibles d'accueillir les deux tribunaux. Le

Conseil d'Etat a toutefois choisi le site qui abritera le nouveau Tribunal cantonal – le Prieuré des Augustins – et autorisé le lancement d'un concours d'architecture. En attendant la transformation de ce bâtiment historique, le Tribunal unifié continuera donc de fonctionner sur deux sites.

Les travaux pour la mise en œuvre des codes de procédure fédéraux ont débuté. La future procédure pénale aura des incidences importantes sur l'organisation judiciaire: réunion de l'Office des juges d'instruction et du Ministère public; création d'un tribunal des mesures de contrainte.

Enfin, l'année 2007 a été consacrée à la réorganisation des justices de paix dont le nombre a passé de 29 à 7 au 1^{er} janvier 2008. La professionnalisation décidée en 2006 a nécessité l'engagement de juges et de personnel ainsi que la mise en place, dans chaque chef-lieu de district, d'un greffe permanent.

6.3 Adapter les structures de détention à l'évolution des besoins

L'augmentation du nombre des personnes à placer, la diversification des régimes de détention et le renforcement de l'encadrement des détenus entraînent des besoins accrus aussi bien dans le domaine de la détention avant jugement que dans celui de l'exécution des sanctions pénales. Dans le cadre de la collaboration entre les cantons romands, le canton de Fribourg réalise à Bellechasse un nouvel établissement de 40 places, destiné à l'exécution anticipée des peines. En 2007, suite à l'adoption de ce projet par le Grand Conseil, les plans d'exécution ont été établis et la procédure de demande préalable achevée; la nouvelle place de sports, destinée également aux détenus des établissements existants, a d'ores et déjà été réalisée. En ce qui concerne le secteur semi-ouvert qu'il est prévu de réaliser à la Prison centrale, le mandat d'architecte a été attribué.

6.4 Prévenir les catastrophes et se préparer aux situations d'urgence

Le Grand Conseil a adopté la loi sur la protection de la population, qui charge l'Etat et les communes de prendre les mesures nécessaires pour faire face aux catastrophes et aux situations d'urgence. Fondée sur une analyse des dangers et sur un concept de gestion intégrée des risques, la nouvelle loi met l'accent sur la coordination des mesures de prévention, sur l'organisation de la préparation ainsi que sur la formation des organes de conduite et des services d'intervention.

Sur le plan pratique, la préparation des mesures à prendre en cas d'événements majeurs s'est poursuivie, notamment pour les cas de grippe aviaire et de pandémie, pour lesquels des exercices ont eu lieu. Il en a été de même pour la gestion des crues, dont les inondations du mois d'août ont rappelé l'importance et qui ont fait l'objet d'un rapport au Grand Conseil à la session de sep-

tembre. Enfin, plusieurs projets comportant l'entretien de forêts protectrices et d'ouvrages de protection et de stabilisation ont été mis en œuvre, et d'autres élaborés.

En ce qui concerne l'adaptation de la défense contre l'incendie aux exigences accrues dans ce domaine, une première étape a été franchie avec l'adoption de nouvelles dispositions sur l'instruction des sapeurs-pompiers. En outre, le dossier des regroupements des corps de sapeurs-pompiers a été complété par un calcul des coûts et par une étude sur les questions posées par le regroupement avec un centre de renfort.

6.5 Projets législatifs du défi n° 6

- Loi sur l'élection et la surveillance des juges (nouveau) – Loi adoptée le 11.5.2007
- Loi sur l'organisation du Tribunal cantonal (nouveau) – Loi adoptée le 14.11.2007
- Loi d'introduction de la procédure civile fédérale (nouveau) – Travaux pas encore commencés
- Loi d'introduction de la procédure pénale fédérale (nouveau) – Etudes préalables en cours
- Loi d'introduction de la législation fédérale sur la protection de l'enfant et de l'adulte (révision totale du droit de la tutelle) (nouveau) – Travaux pas encore commencés
- Loi d'introduction de la loi sur le Tribunal fédéral (juridiction administrative) (nouveau) – Avant-projet de loi en cours d'élaboration
- Loi portant création d'un tribunal des affaires familiales (nouveau) – Etudes préalables en cours
- Loi d'application du code civil suisse (révision totale) – Travaux pas encore commencés
- Loi sur la vidéosurveillance (nouveau) – Travaux pas encore commencés
- Loi d'application de la législation fédérale sur les étrangers (révision totale) – Loi adoptée le 13.11.2007
- Loi sur la protection de la population (nouveau) – Loi adoptée le 13.12.2007
- Loi sur la police du feu et la protection contre les éléments naturels (révision partielle) – Etudes préalables en cours

Défi n° 7: Se rapprocher du citoyen et alléger la fiscalité

7.1 Améliorer les prestations pour les administrés et les communes

Plusieurs projets visent l'amélioration des relations avec les administrés et le renforcement des relations avec les communes. L'intensification de la collaboration avec les communes par l'harmonisation des systèmes informatiques s'est poursuivie en 2007.

S'agissant de l'harmonisation des registres des habitants qui concerne aussi bien les communes que l'administration cantonale, ce projet a fait l'objet d'une étude préa-

lable qui a permis d'en dégager les éléments essentiels, soit la révision de la loi sur le contrôle des habitants, l'harmonisation des registres communaux et la création d'une plateforme informatique cantonale.

Concernant la plateforme informatique relative au suivi des demandes de permis de construire, un appel d'offre publique a été lancé en septembre 2007 et le marché a été adjugé le 30 novembre 2007. La solution du projet DATEC (dossiers d'autorisations en aménagement du territoire, aménagements et construction) sera construite sur la base de la plateforme stratégique de l'Etat de Fribourg pour la gestion électronique des documents. Le projet a débuté en décembre 2007 (phase d'élaboration). Un premier prototype de la solution sera présenté vers février/mars 2008. Ensuite, la phase de construction débutera en collaboration avec les principaux bénéficiaires de cette solution (services de l'Etat, préfectures, communes).

Les travaux d'établissement du registre foncier fédéral se sont poursuivis avec, à fin 2007, 132 805 immeubles au registre foncier fédéral sur les 203 083 que compte le canton; 113 770 immeubles sont en outre entièrement saisis dans le système informatique.

Un avant-projet de loi sur l'information du public et l'accès aux documents officiels a été examiné par le Conseil d'Etat, en vue de sa mise en consultation qui a lieu de fin novembre 2007 à fin février 2008.

Concernant la protection des données personnelles, il s'agit d'adapter les règles y relatives au droit international, en particulier aux accords de Schengen et de Dublin. Un projet de loi a été élaboré et mis en consultation.

A propos de la mise en place d'une unité de médiation administrative, un mandat externe a été donné en vue de l'établissement d'un avant-projet de dispositions légales d'ici l'été 2008.

7.2 Optimiser le fonctionnement interne de l'administration

Dans le domaine de la gestion informatique, 34 projets se trouvent dans la phase d'initialisation, d'élaboration ou de construction, afin d'optimiser le fonctionnement interne de l'administration. 14 études préalables ont été effectuées, dont deux de grande envergure, soit l'harmonisation des registres des habitants et l'harmonisation des systèmes d'informations pour la gestion administrative et le pilotage stratégique des écoles, en particulier pour les enseignants et les élèves.

La mise en production de la nouvelle plateforme de communication électronique a eu lieu durant le premier trimestre 2007. La première application importante sur la base de cette plateforme, le logiciel de dépôt de la déclaration d'impôts des personnes morales, a été mise à disposition des contribuables dès avril 2007. Ce projet permettra, de manière générale, un renforcement des communications électroniques et une ouverture sécurisée.

La réalisation du plan d'action du schéma directeur GED (gestion électronique des documents et archivage), respectivement la mise en place progressive de cette plateforme stratégique a débuté. Cette plateforme informatique sera capable de supporter la gestion et le flux des documents électroniques au sein de l'administration cantonale, selon la norme GEVER («Geschäftsverwaltung») de la Confédération. L'outil en question devra prendre en charge de nombreuses tâches, en particulier la régulation des enchaînements d'opérations, la circulation des documents et dossiers à traiter sur les différents postes de travail ou entre les différentes unités, la surveillance des priorités définies pour les travaux, la gestion des délais ou encore les synchronisations ou le déclenchement des alertes. Trois projets de réalisation sur la base de la GED ont été lancés en 2007: la gestion des affaires pour la Chancellerie d'Etat (processus Grand Conseil et Conseil d'Etat), la gestion des dossiers d'autorisations en aménagement du territoire, environnement et constructions (DATEC) et la gestion des avances et recouvrements des pensions alimentaires.

La nouvelle application pour la gestion des offices de poursuites a pu être finalisée comme prévu dans le courant 2007. Il en est de même pour la nouvelle application mise en service à fin 2007 pour la taxation des personnes physiques et l'encaissement au Service cantonal des contributions.

Le projet «analyse des prestations de l'Etat» (APE), qui a démarré lors de la précédente législature, a été mené conformément à la planification. A la fin de l'année 2007, environ 70 % des unités administratives de l'Etat ont établi leur catalogue des prestations selon les normes et leur catalogue de propositions concernant la redéfinition de certaines prestations. Le Conseil d'Etat a examiné en 2007 quinze catalogues de propositions redéfinissant certaines prestations.

En ce qui concerne l'optimisation des instruments de gestion du personnel, il convient de relever la mise en production, pleinement réussie et conforme à la planification, d'une nouvelle solution informatique en gestion des ressources humaines, au 1^{er} janvier 2007. Avec le nouveau progiciel (HR-ACCESS V7, «web-based»), l'Etat de Fribourg s'est doté d'un outil moderne et très performant qui assurera à long terme le bon fonctionnement de la paie et du calcul du budget. Cet outil constitue en outre la base technologique d'avenir pour développer les projets en gestion des ressources humaines dont la réalisation est attendue pendant la législature en cours.

Le déploiement de l'outil de gestion financière SAP s'est poursuivi durant l'année 2007. Les unités administratives sont toujours plus nombreuses à utiliser cet outil, en particulier pour la comptabilité financière et analytique, pour la facturation, les encaissements et les achats.

La gestion du contentieux a été également élargie.

L'année 2007 a vu l'échéance de la phase expérimentale de la gestion dite par mandats de prestations. A partir de 2008, les règles de la gestion par prestations ont été intégrées dans la législation ordinaire. Ce type de gestion sera désormais développé sous l'égide de l'Administration des finances.

7.3 Rester un employeur attractif

Afin de maintenir l'attractivité des conditions salariales, le Conseil d'Etat a octroyé la pleine compensation du renchérissement (0.5 %) au 1^{er} janvier 2007 et une revalorisation des salaires réels de l'ordre de 0.3 %. En ce qui concerne la compétitivité des conditions de travail, le Conseil d'Etat, dans son rapport faisant suite au postulat René Thomet, a exposé son intention de réduire le temps de travail du personnel (rapport n° 35 du 8 octobre 2007 sur le postulat n° 306.05 René Thomet concernant le passage à cinq semaines de vacances et/ou diminution de l'horaire hebdomadaire de travail à 40 heures dans le cadre d'une harmonisation des conditions de travail avec les cantons voisins).

Les travaux concernant la révision totale de la loi sur la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat ont progressé et, sous réserve de modifications de la législation fédérale concernant le financement des institutions de prévoyance du secteur public, un avant-projet pourra être mis en consultation avant l'été 2008.

7.4 Assurer un équilibre durable des finances de l'Etat

Depuis la publication, le 2 octobre 2007, du programme gouvernemental et du plan financier, la situation de ce chantier n'a évidemment pas évolué de façon significative. Le budget 2008 soumis au Grand Conseil s'inscrit parfaitement dans l'objectif du Conseil d'Etat de garantir un équilibre durable des finances de l'Etat tout en assurant et, dans la mesure du possible, en améliorant les prestations. Une nouvelle étape d'allègement de la fiscalité fribourgeoise a d'ores et déjà été décidée. Les premiers travaux de planification en vue d'approfondir les propositions et réflexions qui s'articulent autour des six axes définis dans le plan financier 2007–2011 ont débuté. Un suivi périodique de l'avancement des travaux est planifié. Les turbulences économiques actuelles, le regain soudain de l'inflation, les récentes décisions des Chambres fédérales en matière de financement de l'assurance-maladie, les intentions de la Confédération qui s'appête à annoncer un nouveau programme d'économies confortent le Conseil d'Etat dans la nécessité de tout faire pour anticiper les situations à problèmes.

7.5 Abaisser la fiscalité

Pour la période législative 2007–2011, le Conseil d'Etat a l'intention de mettre l'accent principal sur la baisse d'impôt en ramenant les coefficients de l'impôt sur le revenu (1.1.2007: 106.6 %) et la fortune des personnes

physiques et sur le bénéficiaire et le capital des personnes morales (1.1.2007: 108.9 %) à 100 % d'ici la fin de la législature. Un premier pas a déjà été franchi lors de l'adoption par le Grand Conseil de la loi du 15 novembre 2007 fixant le coefficient des impôts cantonaux directs pour la période fiscale 2008. Cette loi a pour effet de ramener l'ensemble des coefficients à 103 % dès la période fiscale 2008.

7.6 Projets législatifs du défi n° 7

- Loi sur le contrôle des habitants (révision totale) – Etudes préalables en cours
- Loi sur l'information (nouveau) – Avant-projet de loi en consultation
- Loi sur la protection des données (révision partielle) – Avant-projet de loi en cours d'élaboration
- Loi sur les finances de l'Etat (révision partielle) – Travaux pas encore commencés
- Loi sur la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat de Fribourg (révision totale) – Avant-projet de loi en cours d'élaboration
- Loi sur les impôts cantonaux directs (révisions partielles) – Etudes préalables en cours
- Loi sur l'impôt sur les successions et les donations (révision totale) – Loi adoptée le 14.9.2007
- Loi sur la mensuration officielle (révision partielle) – Etudes préalables en cours
- Loi modifiant certaines dispositions relatives à la gestion par prestations (nouveau) – Loi adoptée le 13.9.2007
- Lois annuelles fixant les coefficients cantonaux des impôts sur le revenu et la fortune des personnes physiques et sur le bénéficiaire et le capital des personnes morales (révision totale) – Loi adoptée le 15.11.2007
- Décret pour la réorientation de la production agricole aux Etablissements de Bellechasse (nouveau) – Projet abandonné (crédit d'engagement pas nécessaire: crédits sollicités dans le cadre du budget)
- Décret pour le réaménagement du Foyer de la Sapière aux Etablissements de Bellechasse (nouveau) – Travaux pas encore commencés
- Décret pour une buanderie pour les hôpitaux publics du canton (nouveau) – Etudes préalables en cours
- Accord intercantonal relatif à la surveillance des fondations (nouveau) – Etudes préalables en cours
- Dispositions légales concernant la médiation administrative (nouveau) – Etudes préalables en cours

RELATIONS EXTÉRIEURES

Conférence des gouvernements cantonaux (CdC)

La Conférence des Gouvernements cantonaux a tenu quatre assemblées plénières en 2007 auxquelles a participé, pour le canton de Fribourg, la présidente du Conseil d'Etat. Parmi les objets les plus importants qui ont été débattus, il faut citer la réforme de la pérennité

financière (RPT), la Maison des cantons à Berne, le programme de législature de la Confédération 2007–2011 et la position des gouvernements cantonaux en matière de politique européenne.

Fondation ch

La Fondation ch poursuit son travail de valorisation de la collaboration entre les cultures, les langues et les régions du pays. Le Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts fait partie de son comité directeur, qui se réunit quatre fois par an, à Berne. L'année 2007 a été marquée par la décision définitive d'ouvrir une Maison des cantons, à Berne, dans le but de poursuivre la collaboration intercantonale aux niveaux politiques et techniques. Promouvoir et moderniser le fédéralisme constituent le moteur de la Fondation ch pour la collaboration confédérale, dont les membres sont les 26 cantons suisses. Pour la troisième fois déjà, la Fondation a mis sous la loupe l'évolution du fédéralisme dans les médias, dans les milieux scientifiques et de la recherche, dans les projets de la Confédération et dans les interventions au Parlement fédéral afin de déterminer quelles sont les tendances et dans quelle mesure il convient d'agir. Les 9 et 10 novembre 2007, Fribourg a accueilli la fête mise sur pied pour les trente ans d'existence du Centre ch Echange de jeunes, avec pour toile de fond le plurilinguisme et la diversité linguistique. Ce congrès a permis au conseiller fédéral Pascal Couchepin de s'exprimer sur l'importance de l'échange de jeunes.

Conférences des directeurs cantonaux

Le Conseil d'Etat est fortement engagé dans les structures, mais aussi dans les actions de coopération intercantonale. A titre d'exemple, les membres du Conseil d'Etat sont présents dans l'ensemble des conférences nationales des directeurs cantonaux. L'un d'entre eux assume la présidence d'une conférence et cinq siègent au sein des comités ou bureaux de conférences nationales.

<i>Conférence nationales des directeurs cantonaux</i>	<i>Représentation du Conseil d'Etat</i>	<i>Fonction</i>
Conférence des directeurs cantonaux des finances (CDF)	Directeur DFIN	Membre du comité
Conférence des directeurs cantonaux des forêts (CDFo)	Directeur DIAF	Membre du comité
Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police (CCDJP)	Directeur DSJ	Membre
Conférence des directeurs cantonaux de l'agriculture (CDA)	Directeur DIAF	Membre du bureau
Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires militaires et de la protection civile	Directeur DSJ	Membre
Conférence des directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS)	Directeur DSAS	Membre du comité
Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé (CDS)	Directeur DSAS	Membre
Conférence des chefs des départements cantonaux de l'économie publique (CDEP)	Directeur DEE	Membre
Conférence des chanceliers d'Etat	Chancelière	Membre
Conférence tripartite Confédération-cantons-commune	DIAF	Membre du bureau

Ce sont actuellement 16 conventions intercantionales, essentiellement d'envergure nationale, qui sont en cours d'élaboration et de négociation au sein des ces conférences. Chaque Direction rapporte dans sa partie sur les activités intercantionales en cours.

<i>Conférence nationales des directeurs cantonaux</i>	<i>Représentation du Conseil d'Etat</i>	<i>Fonction</i>
Conférence des gouvernements cantonaux (CdC)	Présidence du Conseil d'Etat	Membre
Conférence suisse des directeurs des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de l'environnement (DTAP)	Directeur DAEC	Membre
Conférence des directeurs cantonaux de l'énergie (CDEn)	Directeur DEE	Membre du comité
Conférence des directeurs cantonaux des transports publics (CDTP)	Directeur DEE	Membre
Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP)	Directrice DICS	Présidente

	<i>Conventions (titre provisoire)</i>	<i>Date probable d'entrée en vigueur</i>	<i>Cantons concernés</i>	<i>Direction compétente</i>	<i>Conférence des directeurs cantonaux concernée</i>
1	Convention de coopération culturelle	2008	FR, Région Alsace (République française)	DICS	Pas de Conférence
2	Accord intercantonal sur l'harmonisation de la scolarité obligatoire	Actuellement en phase de ratification Entrée en vigueur: 2008?	Tous	DICS	Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP)
3	Accord intercantonal réglant la collaboration dans le domaine de l'enseignement spécialisé	2011	Tous	DICS	CDIP
4	Convention scolaire romande	Phase de ratification lancée dès fin septembre 2007 Entrée en vigueur: 2008/2009	BE, FR, GE, JU, NE, VD, VS	DICS	CIIP
5	Accord intercantonal sur l'harmonisation des régimes de bourses d'études	2009 (phase de consultation auprès des cantons jusqu'au 31.05.2008)	Tous	DICS	CDIP
6	Nouvelle version de l'accord RSA (Regionale Schulabkommen)	1.08.2009	AG, BL, BS, BE, FR, LU, SO, VS, ZH	DICS	Nordwestschweizerische Erziehungsdirektorenkonferenz (NWEDK)
7	Convention intercantonale HES-SO et S2	2009–2010	BE, FR, GE, JU, NE, VD, VS	DICS/DEE	HES-SO
8A	Concordat intercantonal sur les hautes écoles	2010–2011	Tous	DICS/DEE	Conférence universitaire suisse (CUS); Conseil suisse des HES (CSHES); CDIP; sera fait sur la base de la LAHE
8B	Accord intercantonal sur les hautes écoles	2010–2011	Tous	DICS/DEE	CDIP
9	Convention intercantonale sur le système Viclas (Violent Crime Linkage Analysis System)	2008	Tous les cantons suisses	DSJ	CCDJP
10	Vereinbarung betreffend Institutionalisierung und Finanzierung des Schweizerischen Zentralstelle Hooliganismus	2008	Tous les cantons suisses	DSJ	CCDJP
11	Concordat sur les entreprises de sécurité (titre provisoire)	2008	Tous les cantons suisses	DSJ	CCDJP
12	Concordat instituant des mesures contre la violence lors de manifestations sportives	2010	Tous les cantons suisses	DSJ	CCDJP
13	Concordat romand sur le commerce du chanvre	2009	Tous les cantons latins	DSJ	CLDJP
14	Convention relative à l'entretien des routes nationales de l'unité territoriale II	01.01.2008	FR, GE, VD	DAEC	DTAP
15	Accord intercantonal harmonisant la terminologie dans le domaine des constructions (AIHC)	2009	Tous	DAEC	DTAP
16	Convention sur la participation des parlements CoParl	2008–2009	FR, GE, JU, NE, VD, VS	DIAF/CHA	CGSO

Concernant les domaines santé et affaires sociales (DSAS), il n'y a pas de nouvelles conventions intercantionales. Par contre, il faut signaler:

- Convention intercantonale du 13.12.02 relative aux institutions sociales (CIIS) (RSF 834.0.4). L'assemblée plénière de la CDAS a adopté des modifications lors de sa dernière assemblée en automne 2007. Ces modifications seront soumises au Grand Conseil pour ratification au cours de l'année 2008.
- Concordat relatif à la coordination de la concertation de la médecine hautement spécialisée (CCCMHS). Le comité de la CDS a informé les cantons d'une assemblée plénière extraordinaire qui se déroulera le 14 mars 2008 pour prendre des décisions concernant ce concordat.

Conférence des gouvernements de Suisse occidentale

La Conférence des Gouvernements de Suisse occidentale (CGSO) a tenu deux assemblées plénières en 2007. La CGSO s'est particulièrement préoccupée de l'évolution du dossier de la réforme fédérale de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons, ainsi que de la révision de la Convention des Conventions.

Relations avec la députation fribourgeoise aux Chambres fédérales et avec les autorités fédérales

Les quatre rencontres organisées au cours de l'année 2007 entre le Conseil d'Etat et la députation fribourgeoise aux Chambres fédérales ont permis de poursuivre et d'approfondir la collaboration, en particulier sur des dossiers prioritaires pour le canton. Parmi les affaires examinées et suivies avec attention, on peut citer la RPT, la nouvelle politique régionale et la révision de la La-Mal. Des rencontres particulières sur des sujets d'actualité ont été organisées entre des délégations du Conseil d'Etat et de la députation et des conseillers fédéraux et/ou des directeurs d'Offices.

Consultations fédérales

Le Conseil d'Etat a répondu à 68 procédures de consultation émanant du Parlement et du Conseil fédéral, des départements et offices fédéraux, de la Conférence des Gouvernements cantonaux ou de Conférences nationales des directeurs cantonaux.

Titre	Organe consultant
Initiative parlementaire «Encouragement de la presse par une participation aux frais de distribution»	DETEC
Initiative parlementaire CSSS-N. Exonération fiscale du minimum vital.	DFP
Projet d'accord intercantonal sur la collaboration dans le domaine de la pédagogie spécialisée	CDIP

Titre	Organe consultant
Modification de l'article 86 de la Constitution fédérale et création d'un financement spécial en faveur du trafic aérien	DETEC/OFAC
Loi fédérale concernant la redevance pour l'utilisation des routes nationales (loi relative à une vignette autoroutière; LURN)	DFP
Nouvelle ordonnance sur la radio et la télévision (ORTV); consultation sur le projet de nouvelles directives sur les zones de desserte des radios OUC et des télévisions	DETEC
Etat des lieux en politique européenne Projet de position des cantons en politique européenne (2ème prise de position)	CdC
Modification de l'ordonnance sur les épizooties: diarrhée virale bovine et fièvre catarrhale du mouton (bluetongue)	DFE
Ordonnance concernant les diplômes, la formation et l'exercice des professions médicales universitaires; Ordonnance du DFI sur la reconnaissance des filières d'études de chiropratique proposées dans les hautes écoles universitaires étrangères	DFI
RPT route: consultation relative au plan social	DETEC
Accord de libre-échange AELE-Mexique: offre de prestation de la Suisse	CdC
Loi sur l'organisation du gouvernement et de l'administration (réorganisation des commissions extra-parlementaires)	ChF
Loi sur le Tribunal fédéral des brevets et loi sur les conseils en brevets	DFJP
Révision de la Convention des conventions	CGSO
Révision de la loi fédérale sur l'assurance-accidents (LAA)	DFI
Révision partielle de la loi fédérale sur les entraves techniques au commerce (LETC)	DFE
Ratification de la Convention de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles	DFI
Ratification de la Convention de l'UNESCO pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel	DFI
Projet de plan sectoriel fédéral «Dépôts en couches géologiques profondes» (partie Conception générale)	DETEC
Mandat de négociation pour un accord de libre-échange et de partenariat économique bilatéral avec le Japon	CdC
Disposition constitutionnelle relative au hooliganisme	DFJP
Initiative parlementaire. Délai de réflexion obligatoire et article 111 CC	CAJ-CN
Rapport et avant-projet relatifs à la modification du code pénal suisse concernant le contre-projet indirect à l'initiative populaire «Pour l'imprescriptibilité des actes de pornographie infantine».	DFJP
Convention des Nations Unies sur les immunités juridictionnelles des Etats et de leurs biens	DFAE

<i>Titre</i>	<i>Organe consultant</i>	<i>Titre</i>	<i>Organe consultant</i>
Ordonnance 5 relative à la loi sur le travail (OLT 5) – Protection spéciale des jeunes travailleurs	DFE	Modification de l'Ordonnance sur les émoluments du Secrétariat d'Etat à l'économie dans le domaine de l'accréditation (Oem-Acc)	DFE
Initiative parlementaire «Instauration d'un référendum financier»	CN	Initiative parlementaire. Interdiction des pitbulls en Suisse.	CN
Harmonisation dans le domaine des subsides à la formation	CdC	Révision partielle du code des obligations (responsabilité des détenteurs de chiens dangereux)	DFJP
Consultation des milieux intéressés: modification de l'ordonnance sur les installations à câbles	DETEC	Reprise de la directive européenne 2005/36/CE sur la reconnaissance des qualifications professionnelles dans l'Annexe III de l'Accord du 21 juin 1999 sur la libre circulation des personnes	DFE (CdC)
Traitement fiscal des frais de remise en état d'un immeuble (lvpa 04.457)	CN	Nouveau numéro d'assuré AVS – Modification du règlement et d'ordonnances et édicition de dispositions d'exécution	DFI
Ordonnance sur les parcs d'importance nationale (Ordonnance sur les parcs, Oparcs)	DETEC	Dispositions d'exécution relatives à la loi sur l'agriculture	DFE
Mandat de négociation sur l'extension de l'Accord sur la libre circulation des personnes à la Bulgarie et à la Roumanie	CdC	Concordat instituant des mesures contre la violence lors de manifestations sportives	CCDJP
Choix du système d'imposition des couples mariés	DFE	Projet d'ordonnance d'application de la loi sur l'harmonisation des registres des habitants et d'autres registres officiels de personnes (OHR)	DFI
Révision totale de l'ordonnance sur le registre du commerce	DFJP	Allègements fiscaux	DFE
Disposition d'exécution de la loi du 16.12.2005 sur les étrangers et de la révision partielle du 16.12.2005 sur la loi sur l'asile	DFJP	Initiative parlementaire. Nom et droit de cité des époux. Egalité	CAJ-CN
Projet d'ordonnance sur les allocations familiales (OAFam)	DFI	Initiative parlementaire. Empêcher les mariages fictifs	CIP-CN
Ordonnance sur le Fonds de désaffectation et sur le Fonds de gestion pour les installations nucléaires	DETEC	Initiative parlementaire. Loi sur la nationalité. Délai plus long pour annuler une naturalisation	CIP-CN
Simplification de la loi fédérale régissant la taxe sur la valeur ajoutée	DFE	Financement des institutions de prévoyance de droit public	DFI CdC
Ordonnance sur l'intégration des étrangers	CdC	Plans d'action «efficacité énergétique» et «énergies renouvelables»	DETEC
Convention entre la Suisse et l'Office européen de police (Europol), extension du mandat (domaines de la criminalité)	DFJP	Révision de la loi fédérale sur le service civil et de la loi fédérale sur la taxe d'exemption de l'obligation de servir	DFE
Réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT); Procédure de consultation relative à l'adaptation d'ordonnances requise par la législation d'exécution de la RPT	DFE CdC	Révision totale de l'ordonnance sur l'aide aux victimes	DFJP
Vue d'ensemble sur la réalisation et le financement de l'infrastructure des transports publics (FTP)	DETEC	Pour la baisse des primes d'assurance-maladie dans l'assurance de base. Initiative populaire, contre-projets du Conseil des Etats et du Conseil national	CSSS-CE
Ratification d'une Convention ainsi que de l'amendement d'une Convention et adhésion à deux protocoles d'amendement de l'ONU visant à combattre les actes terroristes contre la sécurité nucléaire et maritime	DFAE	Ordonnance sur l'approvisionnement en électricité et révision de l'ordonnance sur l'énergie	DETEC
Consultation au sujet de la modification de l'art. 69 de l'Ordonnance du 24 septembre 2004 sur les jeux de hasard et les maisons de jeu (Ordonnance sur les maisons de jeu, OLMJ; RS 935.521)	CFMJ	Modification de l'ordonnance sur la taxe d'incitation sur les composés organiques volatils	DETEC
Choix du régime de l'épuisement en droit des brevets	DFJP	Initiative parlementaire «Pour des campagnes de votation équitables»	CIP-CN
Projet de loi fédérale sur les musées et les collections de la Confédération	DFI	Initiative parlementaire «Renoncer à l'introduction populaire générale»	CIP-CN
		Révision de l'ordonnance relative à la taxe pour l'assainissement des sites contaminés (OTAS)	DETEC
		Initiative parlementaire Protection civile. Faire appel au personnel de réserve dans les situations d'urgence	CPS-CE

CONSÉQUENCES FINANCIÈRES ET EN PERSONNEL DES DÉCISIONS PRISES PAR LE GRAND CONSEIL DURANT L'ANNÉE 2007

(Art. 198, al. 3 de la loi du 6 septembre 2006 sur le Grand Conseil)

Au cours de l'année 2007, le Grand Conseil s'est déterminé sur 24 projets de lois et 17 projets de décrets. La moitié des dispositions discutées et admises, soit 12 lois et 8 décrets, n'ont pas ou ont très peu d'incidences sous l'angle financier.

S'agissant des autres projets de lois ou décrets, leurs incidences financières et en personnel peuvent être synthétisées de la manière suivante, non sans qu'aient été formulées au préalable les réserves d'usage liées aux difficultés de procéder à des additions de conséquences financières tantôt uniques tantôt répétitives, touchant aussi bien le compte de fonctionnement que le compte des investissements.

Sur le plan du compte des investissements

Au cours de l'année écoulée, le Grand Conseil a adopté huit décrets concernant des crédits d'engagement, représentant au total un volume d'investissements ou de subventionnement d'investissements de 133'624'250 francs. Parmi les principaux projets, il y a lieu de citer les crédits d'engagement relatifs au réaménagement du bâtiment et à de nouvelles constructions au Collège de Gambach (58,155 millions de francs), aux entreprises de transport public (36,2 millions de francs), à la promotion économique (12 millions de francs), au réseau routier et à l'assainissement des passages à niveau (10,695 millions de francs). A cela, il convient d'ajouter l'adaptation de la loi d'organisation du Tribunal cantonal qui nécessitera la transformation ou la construction d'un bâtiment pour un coût évalué à quelque neuf millions de francs.

Sur le plan du compte de fonctionnement

Les répercussions des onze lois et d'un décret ayant un impact significatif sur le compte de fonctionnement peuvent être résumées de la sorte:

- en premier lieu, il importe d'évoquer l'influence considérable découlant de la loi adaptant certaines dispositions de la législation cantonale à la réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons, dont l'impact des propositions faites par le Conseil d'Etat correspond à un accroissement de charges estimé à 33,8 millions de francs (chiffre brut ne comprenant pas les autres aspects de la RPT);
- une nouvelle réduction de la fiscalité cantonale pour une somme de 32 millions de francs;
- un accroissement des dépenses nettes de personnel de 10,7 millions de francs en relation avec la création

de nouveaux postes de travail dans le cadre du budget 2008;

- diverses autres dispositions légales nouvelles à l'origine de charges additionnelles (2,3 millions de francs) et d'une baisse de revenus d'environ 1,3 million de francs.

Dans deux cas, les modifications apportées par le Grand Conseil aux projets du Conseil d'Etat ont accentué les répercussions financières prévues dans les projets du Conseil d'Etat, entraînant un surplus de charges de trois millions de francs dans le cadre de la RPT et une perte additionnelle de revenus à hauteur de quelque 250'000 francs en matière d'impôts sur les successions et donations.

	Projet de loi / de décret	No du message	Direction responsable	Date d'adoption	Incidences des projets du Conseil d'Etat GC: en cas de modification, incidences projets adoptés par Grand Conseil		
					en personnel en	financières	
				par le Grand Conseil	unités équivalent plein temps (EPT)	annuelles sur compte de fonctionnement en francs	globales sur plusieurs années sur compte des investissements en francs
D	relatif au crédit d'engagement prévu par la loi sur la promotion économique pour la période 2007 – 2011	289	DEE	13.03.07			Dépenses: + 12 000 000 fr
D	relatif aux crédits supplémentaires compensés du budget de l'Etat de Fribourg pour l'année 2006	2	DFIN	13.03.07		Aucune incidence financière	
L	sur l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière	302	DICS	14.03.07	+ 0.30 EPT	Incidence financière limitée. Augmentation du taux d'activité financée par des taxes perçues pour les nouvelles prestations	
D	relatif au subventionnement de la salle de spectacle des Grands-Places, à Fribourg	301	DICS	14.03.07			Dépenses: + 5 000 000 fr.
D	relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement pour les travaux d'assainissement de bâtiments universitaires de Miséricorde (bibliothèques et mensa)	1	DICS	14.03.07			Dépenses: + 5 674 250 fr.
D	relatif aux naturalisations	3	DI AF	14.03.07		Pas d'incidences financières	
D	relatif à un crédit d'engagement additionnel pour le subventionnement des travaux et ouvrages de protection des eaux	306	DAEC	15.03.07			Dépenses: + 5 900 000 fr.
L	modifiant la loi sur le droit de cité fribourgeois	287	DI AF	9.05.07		Revenus: - 500 000 fr. par an (dès 2006)	
D	relatif au compte d'Etat du canton de Fribourg pour l'année 2006	11	DFIN	9.05.07		Pas d'incidences financières	
L	modifiant la loi d'application du code civil suisse pour le canton de Fribourg (mesures urgentes en cas de violence, de menaces ou de harcèlement)	5	DSJ	10.05.07		Conséquences financières et en personnel difficiles à déterminer (dépendent de la fréquence des interventions de la Police cantonale)	
L	modifiant la loi sur les routes nationales)	12	DAEC	10.05.07		A moyen terme l'équilibre budgétaire doit être respecté	

Projet de loi / de décret	No du message	Direction responsable	Date d'adoption	Incidences des projets du Conseil d'Etat GC: en cas de modification, incidences projets adoptés par Grand Conseil			
				en personnel en	financières		
			par le Grand Conseil	unités équivalent plein temps (EPT)	annuelles sur compte de fonction-nement en francs	globales sur plusieurs années sur compte des investissements en francs	
D	relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement pour l'aménagement du réseau routier cantonal en relation avec des travaux édilitaires	8	DAEC	10.05.07			Dépenses: + 6 470 000 fr.
L	sur l'élection et la surveillance des juges (LESJ)	6	DSJ	11.05.07		Pas d'incidences financières particulières (déplacements de tâches)	
L	adaptant certaines dispositions de la législation cantonale à la réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons	18	DFIN	12.06.07		Charge supplémentaire + 33,8 millions de francs GC: + 3 millions de francs pour les communes	
L	sur la sécurité alimentaire	274	DSAS	13.06.07		Pas d'incidences financières sur les frais d'exploitation	
L	portant adhésion du canton de Fribourg à l'accord intercantonal sur les contributions dans le domaine de la formation professionnelle initiale (accord sur les écoles professionnelles AEPr)	4	DEE	14.06.07		Augmentation nette des charges prévisibles pour 2008: + 1 540 000 fr.	
L	modifiant la loi sur les agglomérations	17	DIAF	15.06.07		Pas de nouvelles dépenses pour l'Etat	
D	relatif aux naturalisations	20	DIAF	15.06.07		Pas d'incidences financières	
L	modifiant la loi sur la chasse et la protection des mammifères, des oiseaux sauvages et de leurs biotopes et ratifiant une convention concernant la chasse	14	DIAF	11.09.07		Aucune incidence financière ou en personnel	
D	relatif aux naturalisations	27	DIAF	11.09.07		Pas d'incidences financières	
L	relative à la prise en charge de certains frais scolaires spéciaux	10	DICS	12.09.07		Degré primaire: Estimation part de l'Etat = + 29 750 fr./an Degré préscolaire: Estimation part de l'Etat: + 5 775 fr./an	
D	concernant la validation de l'initiative constitutionnelle «Fumée passive et santé»	19	DSAS	12.09.07		Aucune incidence financière	

	Projet de loi / de décret	No du message	Direction responsable	Date d'adoption	Incidences des projets du Conseil d'Etat GC: en cas de modification, incidences projets adoptés par Grand Conseil		
					en personnel en	financières	
				par le Grand Conseil	unités équivalent plein temps (EPT)	annuelles sur compte de fonction-nement en francs	globales sur plusieurs années sur compte des investissements en francs
L	sur l'Office cantonal du matériel scolaire (LOCMS)	13	DICS	13.09.07		Aucune incidence financière et en personnel	
L	modifiant certaines dispositions relatives à la gestion par prestations	7	DFIN	13.09.07		Pas d'incidence financière et en personnel	
L	sur l'impôt sur les successions et les donations (LISD)	15	DFIN	14.09.07		Perte sur revenus de l'Etat: - 830 000 fr. (moyenne annuelle des exercices 2002 à 2005) GC: en sus – 243 000 fr. de revenus au minimum	
L	modifiant la loi sur les routes (passages à niveau)	25	DAEC	9.10.07		Voir incidences financières au niveau du décret de subventionnement ci-après	
D	relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement pour le subventionnement des frais de suppression de passages à niveau ou d'amélioration de leur sécurité	26	DAEC	9.10.07			Dépenses: + 4 225 000 fr.
L	modifiant la loi sur les prestations complémentaires à l'assurance-vieillesse, survivants et invalidité	28	DSAS	10.10.07		Incidences financières prises en considération dans le cadre de la loi du 12.06.2007 adaptant certaines dispositions légales à la RPT. Personnel auxiliaire: + 250 000 fr.	
L	d'application de la loi fédérale sur les étrangers (LALetr)	31	DSJ	13.11.07		Aucune conséquence financière ou en personnel (frais administratifs couverts par les contributions de la Confédération)	
L	d'organisation du Tribunal cantonal (LOTc)	24	DSJ	14.11.07		Conséquences financières difficiles à évaluer. Modification à la hausse ou à la baisse du nombre de postes	Coût (transformation ou construction d'un bâtiment) sans le terrain et ménagements extérieurs: + 9 000 000 fr

Projet de loi / de décret	No du message	Direction responsable	Date d'adoption	Incidences des projets du Conseil d'Etat GC: en cas de modification, incidences projets adoptés par Grand Conseil			
				en personnel en	financières		
			par le Grand Conseil	unités équivalent plein temps (EPT)	annuelles sur compte de fonctionnement en francs	globales sur plusieurs années sur compte des investissements en francs	
L	fixant le coefficient annuel des impôts cantonaux directs de la période fiscale 2008	34	DFIN	15.11.07		Baisse des coefficients des impôts cantonaux à 103% Revenus: - 32 000 000 fr.	
D	relatif au budget de l'Etat de Fribourg pour l'année 2008	33	DFIN	15.11.07	+ 100.60 EPT (nouveaux postes)	Nouveaux postes: Charge brute: + 12 500 00 fr Charge nette: + 10 700 000 fr	
D	relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement en faveur des entreprises de transport public	30	DEE	16.11.07			Dépenses: + 36 200 000 fr. (pour les années 2007 à 2011)
L	modifiant la loi sur l'assurance des bâtiments contre l'incendie et les autres dommages (durée de fonction des présidents et vice-présidents des commissions de taxation de district)	39	DSJ	11.12.07		Pas de conséquences financières et en personnel	
L	adaptant la loi sur la protection des biens culturels à la réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons	38	DICS	12.12.07		Pas d'incidences sur la situation financière nette de l'Etat. Pas de conséquences sur l'effectif du personnel	
D	relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement en vue du réaménagement des bâtiments et des nouvelles constructions du Collège de Gambach	37	DICS	12.12.07			Dépenses: + 58 155 000 fr.
L	sur la protection de la population (LProtPop)	32	DSJ	13.12.07	+ 0.5 EPT (Service du médecin cantonal) + 0.5 EPT (Service de l'environnement)	Charges de personnel: + 130 000 fr. Autres incidences financières: + 100 000 fr.	
L	sur la formation professionnelle (LFP)	29	DEE	13.12.07		Accroissement modeste des charges financières du canton (+ 100 000 fr.) et peu d'incidences en matière de personnel.	

Projet de loi / de décret	No du message	Direction responsable	Date d'adoption	Incidences des projets du Conseil d'Etat GC: en cas de modification, incidences projets adoptés par Grand Conseil			
				en personnel en	financières		
			par le Grand Conseil	unités équivalent plein temps (EPT)	annuelles sur compte de fonction-nement en francs	globales sur plusieurs années sur compte des investissements en francs	
L	modifiant la loi sur la promotion économique	41	DEE	14.12.07	+ 1.00 EPT	Charges de personnel: + 100 000 fr. Voir crédit d'engagement à venir pour les autres incidences financières (aides à fonds perdus et prêts)	
D	relatif aux naturalisations	40	DIAF	14.12.07		Pas d'incidences financières	
D	relatif à l'octroi de la citoyenneté d'honneur du canton de Fribourg à Monsieur Niklaus Adolphe Merkle et Madame Marie Thérèse Simone Merkle	44	DICS DIAF	14.12.07		Pas d'incidences financières	

Etat du personnel

POUVOIRS – DIRECTIONS	Compte 2007	Compte 2006	Ecarts
Centres de charges	EPT	EPT	EPT
POUVOIRS ET DIRECTIONS	9'186.19	8'360.87	825.32
Pouvoir législatif	4.81	4.56	0.25
Pouvoir judiciaire	239.85	235.48	4.37
Pouvoir exécutif	7.00	7.00	
Chancellerie d'Etat	28.25	27.65	0.60
Instruction publique, culture et sport	4'157.44	4'127.66	29.78
Sécurité et justice	760.78	747.47	13.31
Institutions, agriculture et forêts	333.61	336.36	-2.75
Economie et emploi	537.50	511.71	25.79
Santé et affaires sociales* dont 737.52 EPT concernent l'intégration des hôpitaux de district dans l'hôpital fribourgeois	2'380.71 ¹⁾	1'624.17	756.54
Finances	350.47	349.33	1.14
Aménagement, environnement et constructions	385.77	389.48	-3.71

POUVOIRS – DIRECTIONS	Compte 2007	Compte 2006	Ecarts
Centres de charges	EPT	EPT	EPT
SECTEURS	9'186.19	8'360.87	825.32
Administration centrale	1'745.98	1'729.01	16.97
Police	533.21	525.39	7.82
Secteur de l'enseignement	4'417.32	4'362.57	54.75
Secteur hospitalier*	2'187.93 ¹⁾	1'433.08	754.85
Secteurs spéciaux et établissements d'Etat	301.75	310.82	-9.07

* valeurs provisoires pour le RHF; les statistiques consolidées figureront dans les comptes 2008

¹⁾ dont 739.19 EPT pour les autres sites hospitaliers que celui de Fribourg.

VIE DU CONSEIL D'ETAT

Séances

Le Conseil d'Etat a tenu 60 séances, dont 6 entièrement consacrées à l'examen du budget de l'Etat pour l'année 2008 et 23 (7 totalement et 16 partiellement) consacrées à l'établissement du programme gouvernemental et du plan financier pour la législature 2007–2011. Il a adopté quelque 1450 arrêtés (51 séances et 1644 arrêtés en 2006). Il a adopté 62 nouveaux règlements et ordonnances et 28 révisions partielles de règlements ou ordonnances existants (2006: 55 et 48). Il a transmis 23 projets de loi (2006: 27), 15 projets de décrets (2006: 26) et 9 rapports (2006: 12) au Grand Conseil. Il a répondu à 80 questions (2006: 78), à 22 postulats (2006: 33) et 20 motions (2006: 45) de députés. Les nouveaux instruments parlementaires, mandats, initiatives parlementaires et motions populaires ont nécessité de sa part respectivement 5, 3 et 2 réponses.

Reconstitution des commissions

En fin d'année, en vertu de la loi du 22 septembre 1982 réglant la durée des fonctions publiques accessoires, le Conseil d'Etat a reconstitué quelque 110 commissions administratives de l'Etat pour la période du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2011. 23 commissions n'ont pas été reconstituées pour cause de report de leur nomination, voire fin de mandat, dissolution ensuite d'entrée en vigueur de diverses lois, intégration dans d'autres commissions ou encore parce que leur nomination relève désormais de la compétence du Grand Conseil.

Rencontres de travail

Le Conseil d'Etat a rencontré pour une séance de travail les Gouvernements des cantons de Vaud, de Berne et de Neuchâtel. Des rencontres de travail avec le Conseil communal de la Ville de Fribourg, avec le comité de l'Association des communes fribourgeoises et le conseil d'administration de la RSTR et les directions de la TSR et de la RSR ont également eu lieu. La traditionnelle rencontre avec les préfets a eu lieu, cette année, dans le district de la Gruyère. Les officiers généraux, qui exercent des activités les mettant en étroit contact avec le canton de Fribourg, ont été reçus par une délégation du Gouvernement. La rencontre annuelle avec les cadres supérieurs de l'administration cantonale a été l'occasion de la présentation du programme gouvernemental et du plan financier 2007–2011. Comme il le fait chaque année, le Gouvernement a visité des entreprises fribourgeoises, montrant ainsi sa préoccupation constante en matière de développement économique et industriel du canton.

Collège électoral

Le Collège électoral (Conseil d'Etat et Tribunal cantonal réunis) a tenu quatre séances, pour nommer ou confirmer dans leurs fonctions des personnes chargées de rendre

la justice. Le Conseil d'Etat et le Tribunal administratif réunis ont tenu une séance pour nommer ou confirmer dans leurs fonctions des membres de la Commission d'expropriation. L'élection du Conseil de la magistrature, lors de la session de mars 2007 du Grand Conseil, a marqué la fin des activités du Collège électoral.

Manifestations traditionnelles

Le Conseil d'Etat a présenté ses vœux de l'An aux présidences du Grand Conseil, des Tribunaux cantonal et administratif, aux représentants de l'Evêché, de la Corporation ecclésiastique catholique, de l'Eglise évangélique réformée, de la Communauté israélite ainsi qu'au doyen du Chapitre cathédral de Saint-Nicolas. Il a participé aux cérémonies et manifestations traditionnelles, profanes ou religieuses, telles que la messe de Pâques, la Fête-Dieu, la manifestation commémorative de la Bataille de Morat, la Fête de la Solennité, la célébration du Jeûne fédéral, la cérémonie In Memoriam, la journée de l'Europe et le Dies Academicus de l'Université de Fribourg et la messe de Noël. Le Conseil a répondu aux invitations de communautés religieuses pour le repas du Jeudi-Gras au Couvent des Cordeliers, celui de la mi-carême au Couvent des Capucins et le repas de récollection à l'Abbaye d'Hauterive. Il a reçu, pour une journée de détente, les anciens membres du Gouvernement et les anciens chanceliers d'Etat et leurs conjoints. Egalement dans un cadre plus détendu, il a été associé à la journée de sports d'hiver du Grand Conseil et à la sortie commune des groupes lors de la session de juin.

Visites et réceptions

Trois visites protocolaires ont permis au Gouvernement de recevoir l'ambassadeur de la République du Chili, celui du Canada et celui de sa Majesté Britannique en poste en Suisse. Le Conseil d'Etat a été invité par le Gouvernement du canton de Bâle-Campagne. Pour sa part, il a reçu le Gouvernement du canton de Schwyz en visite officielle, au cours de laquelle une excursion aux vignobles des Faverges, domaine de l'Etat de Fribourg en Lavaux, a été organisée. Lors du passage du train spécial emmenant l' élu dans son canton, le Conseil d'Etat a eu l'occasion de féliciter M. André Bugnon ensuite de son élection à la présidence du Conseil national. Il a été représenté à la fête organisée en l'honneur de cet élu dans sa commune de domicile, à Saint-Prex, ainsi qu'à celle organisée à Martigny en l'honneur de M. Pascal Couchepin, ensuite de son élection à la présidence de la Confédération pour l'année 2008. Le Gouvernement a également eu l'occasion de recevoir officiellement à dîner M. Nicolas Michel, secrétaire général adjoint aux affaires juridiques auprès des Nations Unis, invité d'honneur du Dies Academicus de l'Université de Fribourg. En outre, dans le cadre de leurs séances organisées en terre fribourgeoise, il a rencontré les membres de la Commission des constructions publiques du Conseil des Etats ainsi que ceux de la Commission de gestion du

Conseil national. Une manifestation réunissant les hauts fonctionnaires fribourgeois de l'administration fédérale a eu lieu à la mi-septembre, dans le cadre de la Grande-Bénichon organisée à Forum Fribourg. Le Conseil d'Etat a été associé à l'acte officiel de la Commémoration officielle du 850^e anniversaire de la Ville de Fribourg, ainsi qu'aux manifestations organisées dans le cadre de la 21^e édition du Festival international de films de Fribourg et des Schubertiades en Ville de Fribourg. Il a officiellement pris congé de M. Gérard Vaucher, vice-chancelier d'Etat de 1985 à 2007, lors d'un repas au cours duquel il a pu lui exprimer ses remerciements.

Centenaires

Lors de l'entrée dans leur 100^e année, 13 Fribourgeoises et 3 Fribourgeois ont reçu, à l'occasion de la visite d'un membre du Conseil d'Etat, le cadeau traditionnel du Gouvernement.

LISTE DES INSTRUMENTS PARLEMENTAIRES

L'article 68 de la loi du 6 septembre 2006 sur le Grand Conseil (LGC) prescrit que «le Conseil d'Etat dresse chaque année, dans son rapport d'activité, la liste des instruments auxquels il a donné suite durant l'année écoulée et fait un rapport succinctement motivé sur l'état des motions, postulats et mandats encore pendants et sur la planification prévue pour y donner suite». Le Conseil d'Etat a décidé de faire de cette liste un état des lieux exhaustif des instruments parlementaires en cours d'examen à un stade ou à un autre de la procédure. La situation est arrêtée au 31 décembre 2007.

Motions

No	Direction	Auteur 1	Auteur 2	Objet	Dépôt/ Transm. à la CHA	Réponse du Conseil d'Etat	Sort	Point de situation au 31.12.2007
M1001.07	DFIN	Peiry Stéphane		Modification de la loi sur les impôts cantonaux directs (LICD) - imposition partielle des dividendes	16.02.07			Réponse en début 2008
M1002.07	DFIN	Ith Markus		LICD - imputation de l'impôt sur le bénéfice sur l'impôt sur le capital	28.03.07			Réponse en début 2008
M1005.07	DSAS	Buchmann Michel	Feldmann Christiane	Implication plus forte du Grand Conseil dans la Commission de planification sanitaire cantonale	28.03.07	21.08.07	acceptée le 10.10.07	Projet de loi sera transmis au GC en 2008
M1007.07	DIAF	Crausaz Jacques	Waeber Emanuel	Loi sur les régions	28.03.07			Réponse en préparation
M1008.07	DFIN	Vonlanthen Rudolf		LICD - imposition partielle des dividendes	28.03.07			Réponse en début 2008
M1009.07	DFIN	Bourgeois Jacques	Morand Jacques	Réduction de la fiscalité des personnes morales	28.03.07			Réponse en début 2008
M1010.07	DFIN	Peiry Stéphane	Page Pierre-André	Réduction de l'imposition des personnes physiques et morales	19.04.07			Réponse en début 2008
M1011.07	DFIN	Kuenlin Pascal	Thürler Jean-Pierre	Baisse de la fiscalité des personnes physiques et morales	18.05.07			Réponse en début 2008
M1012.07	DSJ	Badoud Antoinette		Loi sur la prostitution	21.06.07	08.10.07		Agendé à la session de février 08
M1013.07	DFIN	Bapst Markus	Romanens Jean-Louis	Allègement fiscal pour un développement durable et un soutien à la famille	18.05.07			Réponse en début 2008
M1015.07	DIAF	Ackermann André		Modification de la loi sur les communes (art. 135)	18.05.07	02.10.07	acceptée le 14.12.07	Début des travaux en vue de la mise en œuvre de la motion
M1016.07	DSJ	Mauron Pierre	Ganios Xavier	Loi cantonale sur l'exercice de la prostitution, l'interdiction de toute forme de prostitution forcée et l'aide aux victimes de ces actes	18.05.07	08.10.07		Agendé à la session de février 08
M1017.07	DSAS	Bachmann Albert	Clément Pierre-Alain	Modification de la loi d'application de la loi fédérale sur l'assurance-maladie	21.06.07			Réponse en préparation

No	Direction	Auteur 1	Auteur 2	Objet	Dépôt/ Transm. à la CHA	Réponse du Conseil d'Etat	Sort	Point de situation au 31.12.2007
M1018.07	DEE	Fasel Josef	Bulliard Christine	Adaptation des contributions d'encouragement dans le domaine de l'énergie	21.06.07			Réponse prévue en 2008 en relation avec la présentation d'un nouveau concept énergétique
M1020.07	DI AF	Cardinaux Gilbert	Losey Michel	Modification de la loi sur les impôts communaux	20.09.07			Réponse en début 2008
M1021.07	DEE	Romanens Antoinette	Ackermann André	Loi sur l'emploi et l'aide aux chômeurs	21.06.07			Réponse prévue en 2008 en relation avec la présentation d'un projet de loi sur l'emploi et le marché du travail (LEMT)
M1023.07	DSJ	Hunziker Yvan	Glauser Fritz	Modification de la loi sur l'imposition des véhicules automobiles et des remorques / fiscalité écologique pour les voitures automobiles	12.07.07			Réponse en début 2008
M1024.07	DAEC	Fürst René	Bapst Markus	Nouvelle loi cantonale sur les eaux - introduction d'un fonds de revitalisation des cours d'eau	17.08.07			Réponse en préparation
M1025.07	DFIN	Page Pierre- André	Rossier Jean- Claude	Mensualisation de la perception de l'impôt cantonal et de l'impôt fédéral directs des personnes physiques	17.08.07			Réponse en début 2008
M1027.07	DICS DI AF	Suter Olivier	Steiert Jean- François	Bilinguisme à l'école	20.09.07			Réponse en préparation
M1028.07	DI AF	Bureau du GC		Modification de la loi du 6 avril 2001 sur l'exercice des droits politiques (moiton populaire)	20.09.07			Réponse en préparation
M1029.07	DSJ	Boschung Bruno	Studer Albert	Augmentation de la durée maximale de la garde à vue pour les mineurs	20.09.07			Réponse en début 2008
M1030.07	DFIN	Haenni Charly	Ith Markus	Loi sur le personnel - congé paternité de 5 jours	18.10.07			Réponse en préparation
M1031.07	DICS	Grandjean Denis		Modification de la loi sur l'école enfantine, l'école primaire et l'école du cycle d'orientation (loi scolaire) (prolongation de la scolarité)	20.09.07			Réponse en préparation
M1032.07	DI AF CHA	Rime Nicolas	Girard Raoul	Transparence des coûts et plateformement des dépenses électorales	18.10.07			Réponse en préparation

No	Direction	Auteur 1	Auteur 2	Objet	Dépôt/ Transm. à la CHA	Réponse du Conseil d'Etat	Sort	Point de situation au 31.12.2007
M1033.07	DFIN	Romanens Jean-Louis	Kaelin Murith Emmanuelle	Adaptation du délai accordé pour bénéficier de l'imposition différée sur les gains immobiliers en cas de vente et rachat d'un logement familial	18.10.07			Réponse en début 2008
M1034.07	DSJ	Boschung Moritz	Thalmann- Bolz Katharina	Introduction d'un impôt écologique sur les voitures automobiles	18.10.07			Réponse en début 2008
M1035.07	DFIN	Tschopp Martin	Raemy Hugo	Loi sur le personnel de l'Etat - congé paternité de 10 jours	18.10.07			Réponse en préparation
M1036.07	DSJ	Romanens Antoinette	Rime Nicolas	Loi sur l'impôt des automobiles	18.10.07			Réponse en début 2008
M1037.07	DIAF	Chassot Claude		Loi sur les communes	22.11.07			Réponse en préparation
M1038.07	DEE	Collomb Eric		Apport minimal d'énergies renouvelables pour la production d'eau chaude sanitaire	22.11.07			Réponse en 2008
M1039.07	DEE	Bourgeois Jacques	Haenni Charly	Loi spécifique sur la politique régionale	22.11.07			Réponse en 2008
M1040.07	DIAF	Fasel Josef	Burkhalter Fritz	Transport d'animaux	20.12.07			Réponse en préparation
M1041.07	DIAF	Kolly René	Rossier/Jean- Claude	Loi sur l'agriculture – améliorations structurelles	20.12.07			Réponse en préparation
M1042.07	DEE	Rime Nicolas	Suter Olivier	Energies renouvelables	20.12.07			Réponse en préparation
164.06	DIAF	Romanens Jean-Louis	Geinoz Jean- Denis	Loi sur les communes – fixation du coefficient d'impôt	03.11.06			Consultation auprès des deux associations de communes. Projet de réponse en préparation.
163.06	DAEC	Galley Jean- Pierre	Thürler Jean- Pierre	Loi d'application de la loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage (parcs naturels)	03.11.06			Réponse en préparation
162.06	DFIN	Buchmann Michel	Haenni Charly	Limitation dans le temps des mandats des membres de conseils, commissions ou autres groupes de travail de l'Etat	03.11.06	01.05.07	acceptée le 14.06.07 (selon rép. CE+ prop.compl. Charly Haenni)	Le Conseil d'Etat a modifié de réglement sur l'organisation et le fonctionnement des commissions de l'Etat (ROF - RSF 122.0.61) le 21.8.07; entrée en vigueur le 1.1.08
160.06	DIAF	Boivin Denis	Haenni	Reprise du processus	10.10.06	04.09.07	acceptée le	En préparation

No	Direction	Auteur 1	Auteur 2	Objet	Dépôt/ Transm. à la CHA	Réponse du Conseil d'Etat	Sort	Point de situation au 31.12.2007
			Charly	d'encouragement aux fusions de communes – objectif 2011: 89 communes dans le canton de Fribourg !			9.10.07	
159.06	DIAF	Boivin Denis	Reprise par Jean-Denis Geinoz	Modification de la loi sur l'exercice des droits politiques: mise en place d'un registre des partis politiques	10.10.06	19.06.07	acceptée le 11.09.07 (selon prop. CE)	Un avant-projet de loi est en élaboration
156.06	DFIN	Schnyder Jörg	Marti Jean-Jacques	Baisse de l'impôt sur les prestations en capital provenant de la prévoyance (reprise le 16.03.07 par les députés Rudolf Vonlanthen et Markus Ith)	27.06.06			Réponse en début 2008
155.06	DIAF	Boivin Denis	Jeik Guy-Noël	Loi sur les impôts communaux-suppression de l'impôt personnel	27.06.06	08.05.07	acceptée le 11.09.07	Travaux préparatoires en cours
154.06	DSJ	Ducotterd Christian	de Reyff Charles	Police de proximité cantonale	27.06.06	24.04.07	acceptée le 12.06.07	Projet de loi soumis au GC en 2008
150.06	DSJ	Weber-Gobet Marie-Thérèse	Stelert Jean-François	Loi régissant la vidéosurveillance des lieux publics	15.05.06	31.10.06	acceptée le 10.05.07	Travaux préparatoires en cours
149.06	DICS	Freiburghaus Madeleine	Romanens Jean-Louis	Apprentissage de la langue partenaire	15.05.06			La réponse sera intégrée au rapport faisant suite à la motion 110.01 Baudois / Garnier sur l'apprentissage des langues au niveau de la scolarité obligatoire
148.06	DSJ	Collaud Jean-Jacques	Geinoz Jean-Denis	Modification de la loi d'application du code civil (LACC) / modification du délai pour confirmer le divorce et la convention	15.05.06	31.10.06	acceptée le 02.11.06	Projet de loi soumis au GC en 2007
147.06	DSJ/DSAS	Raemy Hugo	Tschopp Martin	Interdiction de la vente de tabac aux jeunes de moins de 16 ans	15.05.06	10.09.07	acceptée le 11.10.07	La mise en œuvre de cette motion est désormais prise en charge par la DSAS, dans le cadre de la révision de la loi sur la santé (suite à la motion Castella-Dorand); ce projet de loi sera présenté au GC en 2008

No	Direction	Auteur 1	Auteur 2	Objet	Dépôt/ Transm. à la CHA	Réponse du Conseil d'Etat	Sort	Point de situation au 31.12.2007
145.06	D/AF	Gendre Jean-Noël	Godel Georges	Aides aux propriétaires forestiers pour préserver durablement les fonctions d'intérêt public de la forêt	15.05.06	13.03.07	acceptée le 15.06.07	Un avant-projet de loi a été élaboré
144.06	DEE	Bourgeois Jacques		Concept de développement de l'espace rural	15.05.06	13.03.07	acceptée le 13.03.07	Suite donnée par la loi du 14 décembre 2007 modifiant la loi sur la promotion économique
143.06	D/AF	Sansonnens Paul	Losey Michel	Modification de la loi sur les droits politiques	15.05.06	31.10.06	acceptée le 02.11.07	Suite sera donnée par la modification de la loi sur l'exercice des droits politiques
139.06	DFIN	Maeder Ernst	Romanens Jean-Louis	LICD - charge maximale de l'impôt sur la fortune	17.03.06			Réponse en début 2008
135.06	DSJ	Pillier Damien	Brouchoud Bapst Marie-Hélène	Loi sur l'exercice du commerce (reprise par les députés Glardon et Bourgeois)	15.02.06	05.06.07	acceptée le 11.09.2007	Un projet de loi sera soumis au GC en 2008
133.05	DICS	Collaud Jean-Jacques	Schnyder Jörg	Durée des études pour obtenir la maturité fédérale (reprise le 14.03.07 par les députés Alex Glardon et Jacques Bourgeois)	15.12.05			Délai de réponse prolongé
129.05	DFIN	Aeby Yvan		Modification de la loi sur les droits de mutation concernant l'imposition suite à un transfert de capital-actions de certaines sociétés immobilières	15.12.05	20.06.06	acceptée le 4.10.2006	Projet de loi en préparation, qui sera soumis au GC d'ici mai 2008
127.05	DICS	Rossier Claude	Johner-Etter Ueli	Adaptation de la législation cantonale sur la durée des études pour obtenir la maturité cantonale en incluant une 2 ^e année d'école enfantine	17.11.05			Délai de réponse prolongé
126.05	D/AF	Cotting Claudia		Loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP)	17.11.05	09.05.06	acceptée le 10.05.06	Un avant-projet de loi a été élaboré
124.05	DFIN	Gobet Marc		Loi sur l'impôt sur les successions et les donations - dation en paiement par des œuvres d'art	13.10.05	07.02.06	acceptée le 15.02.06	Prise en compte dans la loi du 14 septembre 2007 sur l'impôt sur les successions et les donations (LISD)
123.05	DSJ	Boivin Denis	Castella Cédric	Exonération des véhicules propres (reprise le 15.03.07 par la députée Marie-Thérèse Weber-Gobet)	13.10.05			Réponse en début 2008

No	Direction	Auteur 1	Auteur 2	Objet	Dépôt/ Transm. à la CHA	Réponse du Conseil d'Etat	Sort	Point de situation au 31.12.2007
122.05	DICS	Fasel Bruno	Brönimann Charly	Leçon sur les évacuations des écoles à dispenser au début de l'année scolaire en prévision de catastrophes naturelles ou de feu	13.10.05	09.05.06	acceptée le 15.05.06	Projet d'article proposé dans le cadre de la révision totale de la loi scolaire
113.05	DICS	Collaud Jean- Jacques	Romanens Antoinette / Romanens Jean-Louis	Création d'une deuxième année d'école infantine	09.09.05			Avant-projet en consultation en 2007. Projet de loi et message en préparation.
111.05	DSAS	Tschopp Martin	Raemy Hugo	Prix pour le travail social et le travail avec les jeunes dans le canton de Fribourg	09.09.05	14.03.06	acceptée le 12.05.06	Rayé du rôle par décision du bureau du GC du 26.01.07
105.05	DSAS	Castella Cédric	Dorand Jean- Pierre	Hôpitaux, école et administration publique sans fumée	24.06.05	07.02.06	acceptée le 07.02.06	Modification de la loi prévue en 2008
95.05	DEE	Fasel Josef		Gestion de l'énergie dans le canton/énergie de la biomasse	16.03.2005	06.09.2005	acceptée le 06.06.05	Modification de la loi sur l'énergie prévue en 2008
92.05	DICS	Krattinger-Jutzet Ursula	Morel Françoise	Introduction d'une deuxième année d'école infantine	16.03.2005			Avant-projet en consultation en 2007. Projet de loi et message en préparation.
83.04	DEE	Boivin Denis		Mise à jour de la législation sur les jours fériés	16.12.2004	10.05.2005	acceptée le 12.05.05	Projet de loi sur l'emploi et le marché du travail prévue en 2008
80.04	DICS	Conti Maria- Grazia	Romanens Antoinette	Subsides et prêts de formation	19.11.2004	10.05.2005	acceptée le 11.05.05	Prolongation du délai légal acceptée. Projet de modification légale transmis au Grand Conseil en 2007.
76.04	DAEC	Beyeler Hans- Rudolf		Assainissement des passages à niveau non gardés dans le canton	19.11.2004	10.05.2005	acceptée le 11.05.05	Message n°25 du 10.07.2007 Loi modifiant la loi sur les routes du 9.10.2007 Message n°26 du 10.07.2007 Décret du 9.10.2007
73.04	DAEC	Carrel Hubert		Taxes d'évacuation et d'épuration des eaux usées	14.10.2004	06.09.2005	acceptée le 09.09.05	L'objet est traité dans le cadre de l'élaboration de l'avant-projet de loi sur les eaux
59.04	DIAF	Bachmann Albert		Modification de la loi d'application de la loi fédérale sur les denrées alimentaires et les objets usuels	24.03.2004	15.06.2004	acceptée le 16.06.04	Loi du 13 juin 2007 sur la sécurité alimentaire
54.04	DFIN	Godel Georges	Tenner Bruno	Allègement de la charge fiscale de	12.02.2004	14.09.2004	acceptée le	Prise en compte dans les révisions

No	Direction	Auteur 1	Auteur 2	Objet	Dépôt/ Transm. à la CHA	Réponse du Conseil d'Etat	Sort	Point de situation au 31.12.2007
				10 %			16.09.04	de la LICD des 21.6.05 et 15.11.05 et dans les décrets des 3.11.06 et 15.11.07 fixant le coefficient des impôts cantonaux
47.03	DSAS	Bourgeois Jacques		Optimisation des contrôles – de la répression des fraudes dans les domaines alimentaires	06.11.2003	15.06.2004	acceptée le 16.06.04	Loi du 13 juin 2007 sur la sécurité alimentaire
42.03	DI AF	Page Pierre-André	Brönimann Charly	Modification des critères d'application du fonds rural cantonal	09.09.2003	07.10.2003	acceptée le 08.10.03 (dans le sens du rapport no 95)	Adoption du règlement sur l'agriculture en 2007
14.02	DI AF	Godel Georges	Romanens Jean-Louis	Péréquation et répartition des tâches entre le canton et les communes	03.05.02	25.03.03	acceptée le 26.03.03	Traitée dans le projet sur la péréquation financière
6.02	DSJ	Dorand Jean-Pierre		Création d'une loi cantonale sur la protection de la population	19.03.02	25.03.03	acceptée le 23.03.03	Loi du 13.12.2007 sur la protection de la population
110.01	DICS	Baudois Jacques	Garnier Bernard	Apprentissage des langues au niveau de la scolarité obligatoire			acceptée le 02.10.01	Prolongation du délai de rapport acceptée. Rapport planifié pour 2008
	CHA	Berset Solange	Rhème Dominique	Loi sur l'information			acceptée le 09.02.01	Délai de 2 ans accepté par le GC, avant-projet de loi en consultation jusqu'au 29.02.08
	DFIN	Godel Georges	Romanens Jean-Louis	Modification de la LICD afin que les bénéficiaires en capital chez les indépendants soient considérés comme une prestation du pilier 3a et imposés en conséquence			accepté le 19.03.02	Cette motion va dans le sens de la réforme de l'imposition des entreprises qui fera l'objet de la votation fédérale du 24.2.2008. Elle fera l'objet d'un projet de loi en 2008.

Postulats

No	Direction	Auteur 1	Auteur 2	Objet	Dépôt/ Transm. à la CHA	Réponse du Conseil d'Etat	Sort	Point de situation au 31.12.2007
P2002.07	DAEC	Bourgeois Jacques		Gestion optimale du trafic routier sur les axes Payerne-Fribourg et Romont-Fribourg	23.01.07	28.08.07	accepté le 09.10.07	La réponse du 28.08.07 fait office de rapport au postulat.
P2003.07	DEE	Grandjean Denis		Construction d'aires de stationnement pour voitures aux entrées des autoroutes de notre canton (parkings point de contact)	13.03.07	18.12.07		Agendé à la session de février 08
P2004.07	DEE	Haenni Charly		Revenu cantonal par habitant	14.03.07	04.09.07	accepté le 11.10.07	Rapport en 2008
P2006.07	DSJ	Ducotterd Christian	Schoenenweid André	Mesures d'intégration des étrangers	15.03.07	04.12.07		Agendé à la session de février 08
P2007.07	DIAF	Buchmann Michel	Giardon Alex	Analyse détaillée de la santé financière des communes	15.03.07			Rapport en cours d'élaboration (d'ici avril 08)
P2008.07	DICS DSAS	Raemy Hugo	Krattinger Ursula	Action sociale pendant la scolarité obligatoire	16.03.07	23.10.07	accepté le 13.02.08	Intégration du rapport correspondant dans le message accompagnant la révision de la loi scolaire. Consultation planifiée pour 2008
P2009.07	DSAS	Bapst Markus	Waeber Emanuel	Situation à l'Hôpital cantonal de Fribourg	22.03.07	10.07.07	accepté le 10.10.07	La réponse du 10.07.07 fait office de rapport au postulat
P2010.07	DAEC DEE	Fasel Josef	Collaud Elian	Flux d'argent des impôts et taxes pour véhicules et circulation routière, transports publics inclus, sur la base du principe du développement durable	27.03.07	26.06.07	accepté le 14.09.07	La préparation du rapport au postulat est en cours
P2012.07	DAEC DEE DIAF	Boschung Moritz	Bourguet Gabrielle	Elaboration d'une stratégie pour une réduction des modifications prévisibles dues aux changements climatiques	15.04.07	23.10.07	accepté le 16.11.07	La réponse du 23.10.07 fait office de rapport au postulat
P2013.07	DEE DAEC DFIN	Bourgeois Jacques	Glauser Fritz	Diminuer les charges administratives et simplifier les procédures afin d'améliorer la compétitivité des petites et moyennes entreprises (PME)	17.04.07	15.01.08		Agendé à la session de février 08

No	Direction	Auteur 1	Auteur 2	Objet	Dépôt/ Transm. à la CHA	Réponse du Conseil d'Etat	Sort	Point de situation au 31.12.2007
P2014.07	DAEC	Genoud Joe	Grandjean Denis	Réalisation d'une route de contournement de la ville de Châtel-St-Denis	08.05.07			Réponse en préparation
P2015.07	DEE	Haenni Charly		Politique cantonale des transports	08.05.07			Réponse en préparation
P2016.07	DAEC	Kolly René	Ducotterd Christian	Politique cantonale en matière de grandes surfaces et de centres commerciaux	09.05.07	21.08.07	accepté le 14.09.07	L'objet est en cours d'étude. Un mandat a été donné à la CEAT en vue de l'élaboration du rapport
P2017.07	DEE	Losey Michel	Collomb Eric	Mise en place d'une politique énergétique novatrice dans les domaines des énergies renouvelables et les nouvelles technologies de production de celles-ci	10.05.07	06.11.07		Agendé à la session de février 08
P2018.07	DSAS	Bulliard Christine	Steiert Jean-François	Réduire la charge des primes de l'assurance-maladie obligatoire pour les familles	11.05.07			Réponse en 2008
P2019.07	DFIN DSAS	Tschopp Martin	Raemy Hugo	Création, dans l'administration cantonale, de places de travail supplémentaires pour les handicapés	11.05.07	04.09.07	accepté le 9.10.07	La réponse du 04.09.07 fait office de rapport au postulat
P2020.07	DSJ	Chassot Claude		Prise en charge des mineurs (16-18 ans) multirécidivistes	14.06.07			Réponse en début 2008
P2021.07	DAEC	Zurkinden Hubert	Suter Olivier	Développement durable	21.08.07			Réponse en préparation
P2022.07	DAEC	Etter Heinz		Prévention des crues dans le Grand Marais	30.08.07			Réponse en début 2008
P2023.07	DSJ	Grandjean Denis		Règlement concernant les objets trouvés	11.12.07			La réponse sera donnée dans le délai réglementaire
P2024.07	DEE	Collomb Eric		Héberger l'innovation par la création d'un parc technologique	12.12.07			Réponse en préparation
P2025.07	DICS	Berset Solange	Gobet Nadine	Dixième année linguistique	12.12.07			Réponse en préparation

No	Direction	Auteur 1	Auteur 2	Objet	Dépôt/ Transm. à la CHA	Réponse du Conseil d'Etat	Sort	Point de situation au 31.12.2007
322.06	DICS DSAS	Françoise Morel	André Masset	Services auxiliaires scolaires	03.11.06	08.05.07	accepté le 27.03.07	Le rapport sera inclus dans un message relatif au concept cantonal de l'enseignement spécialisé et accompagnant un projet de loi y relatif, dont la consultation est planifiée pour 2011
321.06	DAEC	Solange Berset	Elian Collaud	Route cantonale Broye-Fribourg: traversée de Belfaux	03.11.06	23.01.07	accepté le 13.06.07	Les études préliminaires seront engagées en vue d'une éventuelle demande de crédit d'étude spécifique
320.06	DEE	Jacques Crausaz	Nicolas Bürgisser	Par quels moyens le Conseil d'Etat pense-t-il augmenter la production d'énergie électrique dans notre canton ?	10.10.06	03.07.07	accepté le 11.10.07	Rapport en 2008
319.06	DAEC	Claire Peiry-Kolly	Marie-Hélène Brouchoud-Bapst	Rationalisation de l'administration cantonale	08.09.06			Réponse en début 2008
317.06	DSAS	Christine Bulliard	Markus Bapst	Médecins de chevet et soins de base dans les régions	27.06.06	13.03.07	accepté le 11.05.07	Rapport sera transmis en 2008
316.06	DAEC	Ueli Johnner-Etter	Ernst Maeder	Planification routière dans le district du Lac, notamment le contournement de Kerzers	27.06.06	03.10.06	accepté le 04.10.07	Elaboration du rapport en cours
314.06	DEE	Jean-Louis Romanens	Markus Bapst	Mise en place d'une fondation « SEED CAPITAL »	15.05.06	31.10.06	accepté le 13.03.07	Rapport en 2008
313.06	DIAF	Jean-Noël Gendre	Paul Sansonnens	Mettre en place une politique cantonale pour préserver les fonctions d'intérêt public de la forêt	15.05.06	31.10.06	accepté le 15.06.07	Elaboration du rapport en cours
312.06	DEE	Christine Bulliard	Jacques Bourgeois	Conséquences et mesures face à l'évolution démographique	15.05.06	31.10.06	accepté le 13.03.07	Réponse en préparation
310.06	DICS	Martin Tschopp	Hugo Raemy	Orientation professionnelle	15.02.06	20.06.06	accepté le 08.09.06	Rapport intégré dans le message no 302 du 12.12.06. Loi votée le 14.03.07
309.06	DICS	Françoise Morel	Patrice Morand	Décentralisation des cours collectifs d'initiation musicale et de solfège	15.02.06	05.09.06	accepté le 08.09.06	Rapport en début 2008
308.06	DEE	Denis Boivin	Jean-François Stelert	Voitures de service à disposition du public dans l'intérêt de l'Etat, de l'environnement et des usagers	15.02.06	31.10.06	accepté le 13.03.07	Rapport en 2008
306.05	DFIN	René		Passage à cinq semaines de vacances	15.12.05	09.05.06	accepté le	Rapport transmis au GC le 8.10.2007

No	Direction	Auteur 1	Auteur 2	Objet	Dépôt/ Transm. à la CHA	Réponse du Conseil d'Etat	Sort	Point de situation au 31.12.2007
		Thomet		et/ou diminution de l'horaire hebdomadaire de travail à 40 heures dans le cadre d'une harmonisation des conditions de travail avec les cantons voisins			15.05.06	
303.05	DEE	Nicolas Bürgisser	Jean-Pierre Dorand	Création d'un tramway en site propre entre la gare de Fribourg et le sud de Marly	15.12.05	11.06.07	accepté le 14.09.07	Rapport en 2008
301.05	DSJ	Madeleine Genoud-Page		Assistance judiciaire	15.12.05	20.06.06	accepté le 06.09.06	Rapport en 2008
300.05	DICS	Nicole Aeby-Egger	Guy-Noël Jelik	Evolution de l'école cantonale de degré diplôme (ECDD) vers une école de maturité spécialisée santé et sociale (EM-Sp santé-social)	17.11.05	20.06.06	accepté le 08.09.06	Rapport en début 2008
299.05	DAEC	Gilles Schorderet	Hans-Rudolf Beyeler	Construction d'un bâtiment administratif de conception en bois sur le site de Grangeneuve	17.11.05	21.02.06		Le rapport est en cours d'élaboration
298.05	DSJ	Michel Zadary		Ecole romande de police	17.11.05	14.03.06	accepté le 17.03.06	Le rapport sera présenté au GC en 2008
296.05	DAEC	Godel Georges	Morand Jacques	Axe de liaison Romont-Vaulruz	13.10.05	06.02.06	accepté le 11.05.06	Rapport n° 9 adopté par le CE le 19.03.07. Le GC en a pris acte le 11.05.07
295.05	DSAS	Marie-Thérèse Weber-Gobet	René Thomet	Politique globale du troisième âge dans le canton de Fribourg	13.10.05	20.06.06	accepté le 08.09.06	Rapport sera transmis en 2008
294.05	DEE DAEC	Madeleine Genoud-Page	Guy-Noël Jelik	Analyse sur les inondations provoquées par les crues de la Sarine	09.09.05	14.03.06	accepté le 12.05.06	Rapport n°22 adopté par le CE le 03.07.2007. Le GC en a pris acte le 14.09.07
293.05	DEE	Jean-Jacques Collaud	Antoinette Romanens Jean-Louis Romanens	Encouragement à la création de places d'apprentissage	09.09.05	09.05.06	accepté le 12.05.06	Rapport intégré dans le message du 28 août 2007 accompagnant le projet de loi sur la formation professionnelle

No	Direction	Auteur 1	Auteur 2	Objet	Dépôt/ Transm. à la CHA	Réponse du Conseil d'Etat	Sort	Point de situation au 31.12.2007
290.05	DFIN	Nicole Aeby-Egger		Classification des fonctions des infirmières, des infirmiers et des enseignant-e-s	09.09.05	31.01.06	accepté le 11.05.06	Rapport adopté le 11.06.07
286.05	DAEC	André Schoenenweid	André Magnin	Libérons le campus universitaire de Pérolles de toute circulation automobile	24.06.05	15.11.05	accepté le 16.11.05	Rapport en début 2008
285.05	DSJ DSAS	Antoinette Badoud	André Masset	Nécessité d'un établissement pour femmes correspondant à la Sapinière	24.06.05	20.06.06	accepté le 06.09.06	Prolongation du délai de réponse
282.05	DSAS	Catherine Keller-Studer	Christian Ducotterd	Création d'une unité mobile d'urgence sociale	13.05.05	15.11.05	accepté le 17.11.05	Rapport en début 2008
276.05	DICS	Joye Isabelle	Brünshoiz Haag Anita	Etude globale sur la scolarité incluant également l'école enfantine (reprise le 10.01.07 par les députés Christine Bulliard et Jacqueline Brodard)	08.09.06			Réponse intégrée au message en préparation relatif à la 2ème année d'école enfantine
273.04	DSJ	Solange Berset	Markus Bapst	Prévention des séismes dans le canton de Fribourg	03.02.05	21.06.05	accepté le 22.06.05	Rapport sera transmis en 2008
269.04	DSAS	Jacques Bourgeois		Pour une maîtrise – réduction des coûts AI – réinsertion facilitée – encadrement optimal des personnes invalides bénéficiaires de rentes	16.12.04	21.06.05	accepté le 23.06.05	Rapport sera transmis en 2008
268.04	DSAS	Catherine Keller-Studer		Structures d'accueil de la petite enfance	16.12.04	21.06.05	accepté le 23.06.05	Rapport sera intégré dans le message de la nouvelle loi
261.04	DSAS	Christine Bulliard	Yvonne Stempfel	Possibilités d'accueil dans notre canton pour les personnes handicapées physiques nécessitant des soins	14.10.04	10.05.05	accepté le 13.05.05	Rapport sera transmis en 2008
260.04	DICS	Nicole Aeby-Egger		Etude de la possibilité d'harmoniser les horaires scolaires entre les degrés	14.10.04	06.09.05	accepté le 11.10.05	Le rapport sera intégré dans le message accompagnant le projet de révision de la loi scolaire. Consultation planifiée en 2008
259.04	DEE	Heinz Etter	Nicolas Bürgisser	Evaluation d'une adhésion à la communauté tarifaire Libero	14.10.04	16.03.05	accepté le 12.05.05	Rapport transmis par le CE le 03.07.07

No	Direction	Auteur 1	Auteur 2	Objet	Dépôt/ Transm. à la CHA	Réponse du Conseil d'Etat	Sort	Point de situation au 31.12.2007
255.04	DICS	Ursula Krattinger		Ecole de jour et temps-blocs aux écoles publiques	16.09.04	06.09.05	accepté le 13.10.04	Le rapport sera intégré dans le message accompagnant le projet de révision de la loi scolaire. Consultation planifiée en 2008
251.04	DIAF	Jean-François Steiert	Charly Haenni	Fusion de communes	16.06.04	01.02.05	accepté le 03.02.05	Analyse des conséquences après 3 ans - en parallèle de l'élaboration de la loi sur les fusions (fin 08/début 09)
248.04	DSAS	Anne-Claude Demierre	Yves Menoud	Création d'un service d'information pour les familles et les enfants	24.03.04	14.09.04	accepté le 15.09.04	Rapport sera transmis en 2008
223.03	DSJ	Josef Fasel		Dommages causés par des forces naturelles à la suite des changements climatiques	12.02.03	24.06.03	accepté le 24.06.03	Rapport sera transmis en 2008
221.02	DICS	Solange Berset	Jacques Bourgeois	Législation cantonale sur le sport et sa promotion notamment auprès des jeunes	15.11.02	08.04.04	accepté le 07.05.03	Résultats contradictoires lors de la consultation sur le projet de concept du sport. Avant-projet de loi en cours de rédaction. Consultation planifiée pour la fin 2008
210.02	DIAF	Michel Losey	Joe Genoud	Nouvelle clé de l'indice de la capacité financière des communes et nouvelle classification de celles-ci	01.05.02	25.03.03	accepté le 26.03.03	Pris en compte dans le cadre de la péréquation financière
253.01	DIAF	Dorand Jean-Pierre		Mécanisme de péréquation financière en faveur des villes-centres			accepté le 11.02.03	Pris en compte dans le cadre de la péréquation financière

Mandats

No	Direction	Auteurs (10 au minimum)	Objet	Dépôt/ Transm. à la CHA	Réponse du Conseil d'Etat	Sort	Point de situation au 31.12.2007
MA4001.07	DSAS	Aeby-Egger Nicole Weber-Gobet Marie-Thérèse Studer Albert Chassot Claude Duc Louis Suter Olivier Mutter Christa Ganoz Xavier Berset Solange Jeik Guy-Noël	Equivalences des possibilités d'emplois entre infirmières-assistantes / infirmiers-assistants et assistant-e-s en soins et santé communautaire	28.03.07	18.09.07	accepté le 15.11.2007	
MA4002.07	DEE	Boschung-Yonlanthen Moritz Bapst Markus Boschung Bruno Johner-Etter Ueli Tschopp Martin Hänni Bernadette Fasel Bruno Mutter Christa Marbach Christian Fürst René Waeber Emanuel	Réunion des communautés tarifaires frimobil (Fribourg) et libero (Berne)	18.05.07	18.12.07		
MA4003.07	DEE	Romanens Antoinette Hunziker Yvan Grandjean Denis Bourguet Gabrielle Genoud Joe Rime Nicolas Mauron Pierre Girard Raoul Remy Martine Aebischer Bernard Tschopp Martin Thomet René	Augmentation de l'offre des transports publics dans le sud du canton	21.06.07	10.12.07		

No	Direction	Auteurs (10 au minimum)	Objet	Dépôt/ Transm. à la CHA	Réponse du Conseil d'Etat	Sort	Point de situation au 31.12.2007
MA4004.07	DSAS	Ridoré Carl-Alex Romanens Antoinette Steier Jean-François Weber-Gobet Marie-Thérèse Zurkinden Hubert Mutter Christa Berset Solange Girard Raoul Corminboeuf Dominique Ganioz Xavier	Participation au financement d'un plan social pour le personnel de la Croix-Rouge concerné par la reprise du mandat de prise en charge des demandeurs d'asile par la société ORS	12.09.07	30.10.07	accepté le 15.11.07	Message en début 2008
MA4005.07	DICS	Menoud Yves Berset Solange Andrey Pascal Grandjean Denis Bourquet Gabrielle Bulliard Christine Gendre Jean-Noël Girard Raoul Morel Françoise Aebischer Bernard	Doter le Musée d'Histoire naturelle de murs adéquats afin qu'il puisse remplir les missions qui lui sont dévolues	20.09.07			Réponse en début 2008
MA4006.07	DSAS DFIN	Aeby-Egger Nicole Weber-Gobet Marie-Thérèse Thomet René Zadony Michel Schorderet Gilles Zürcher Werner Page Pierre-André Cardinaux Gilbert Schuway Roger Piller Alfons	Classification des fonctions des infirmiers/infirmières	20.09.07			Réponse en préparation; une demande de prolongation du délai jusqu'à fin mai 2008 a été adressée
MA4007.07	DAEC	Mutter Christa Fasel Bruno Duc Louis Aeby-Egger Nicole Chassot Claude Raemy Hugo Rey Benoît	Restructuration et contrôle du Service des ponts et chaussées	11.10.07	30.10.07	accepté le 16.11.2007	Traitement en cours

No	Direction	Auteurs (10 au minimum)	Objet	Dépôt/ Transm. à la CHA	Réponse du Conseil d'Etat	Sort	Point de situation au 31.12.2007
		Ackermann André Rime Nicolas Weber-Gobet Marie-Thérèse					
MA4008.07	DEE	Fürst René Etter Heinz Stempfel Yvonne Feldmann Christiane Thalmann Katharina Johner-Etter Ueli Zürcher Werner de Roche Daniel Hänni Bernadette Raemy Hugo	Ligne à haute-tension Galmiz-Yverdon	14.12.07			Réponse en début 2008

Motions populaires

No	Direction	Auteurs	Objet	Dépôt/ Transm. à la CHA	Réponse du Conseil d'Etat	Sort	Point de situation au 31.12.2007
1501.06	DICS	Jeunes socialistes fribourgeois	Plus de sport à l'école	16.02.07	03.07.07	Refusée le 12.09.07 par le GC	
1502.06	DIAF	Brägger Benjamin	Agglomération avec le district de la Singine (modification de la loi sur les agglomérations)	11.10.06	01.05.07	acceptée le 14.06.07 (le deuxième point)	liquidée en 2007 (2ème point: modification art. 29 Lagg)
1503.07	DSJ	Olivier Despond Stéphane Bavaud Pierre Baechler	Un enfant a besoin de ses deux parents	16.08.07			Réponse en début 2008
1504.07	DIAF	Riedo Georges Bapst Claude Brülhart Peter Schevey Michel Clément Daniel	Diminution des coûts grâce à une nouvelle réglementation de la législation sur la chasse et réduction du nombre de gardes-faune, gardes auxiliaires	10.08.07			Réponse en début 2008

Initiatives parlementaires

No	Direction	Auteur 1	Auteur 2	Objet	Dépôt/ Transm. à la CHA	Réponse du Conseil d'Etat	Sort	Point de situation au 31.12.2007
15001.07	DIAF	Glauser Fritz	Mutter Christa	Production de denrées alimentaires - conditions inacceptables dans le sud de l'Espagne	21.06.07	27.11.2007	acceptée comme motion	Envoi à Berne comme initiative cantonale
15002.07	DEE DAEC	Boschung- Vonlanthen Moritz	Bourquet Gabrielle	Mention dans les messages du Conseil d'Etat des conséquences sur le développement durable de l'acceptation du projet de loi ou de décret	20.12.07			Traitement en cours
119.05	DIAF	Bapst Benoît	Charly Solange Berset	Demande de création d'une loi sur les collaborations intercantionales	-			Prolongation du délai acceptée jusqu'en 2008
161.06	DIAF	Berset Charly Haenni	Benoît Rey	L'implication du Parlement dans les collaborations intercantionales	-			Projet de loi en cours

Questions

Direction	QA N°	Auteur et objet	Dépôt	Réponse adoptée par le CE
DSAS DFIN	943.06	<u>Bulliard Christine</u> – Mise en œuvre et adoption de la législation d'exécution de la péréquation dans le cadre des institutions spécialisées	21.06.06	30.05.07
DSJ	957.06	<u>Bourgeois Jacques</u> – Location de films, une prestation culturelle	19.09.06	16.01.07
DIAF	959.06	<u>Ducotterd Christian</u> – Compétences et surveillance de l'autorité foncière cantonale	27.09.06	12.03.07
DICS	965.06	<u>Fasel Josef</u> – Enseignement de la durabilité au cours des études d'économie à l'Université de Fribourg	13.10.06	30.01.07
DSJ	967.06	<u>Tschopp Martin</u> – Prévention de la violence à l'aide de la présence de la police dans les environs de la gare de Fribourg	30.10.06	24.04.07
DAEC	968.06	<u>Vonlanthen Rudolf</u> – Assainissement et réaménagement des routes reprises des communes (routes cantonales)	08.11.06	27.02.07
CHA	3001.07	<u>Dorand Jean-Pierre</u> – Résultats détaillés des élections cantonales	22.12.06	28.02.07
DEE	3002.07	<u>Johner-Etter Ueli</u> – Mise en œuvre de la loi sur la nouvelle politique régionale	04.01.07	12.03.07
DSAS	3003.07	<u>Bapst Markus*</u> – Evénements à la clinique de chirurgie de l'Hôpital cantonal (<i>*répondu avec no 3004.07</i>)	03.01.07	17.04.07
DSAS	3004.07	<u>Waeber Emanuel*</u> – Garantie de la prise en charge médicale à l'Hôpital cantonal (<i>*répondu avec n° 3003.07</i>)	05.01.07	17.04.07
DFIN	3005.07	<u>Badoud Antoinette</u> – Attaque contre les TACTILO de la Loterie Romande	12.01.07	23.01.07
DEE	3006.07	<u>Tschopp Martin</u> – Fribomobil – une hausse cachée des tarifs pour les clientes et les clients depuis le changement d'horaire de décembre 2006	17.01.07	11.06.07
DFIN	3007.07	<u>Waeber Emmanuel</u> – Pratique en matière de mise au concours des postes de l'administration cantonale	07.02.07	07.05.07
DSJ	3008.07	<u>Duc Louis</u> – La police cantonale équipée de plaques minéralogiques étrangères au canton	08.02.07	06.03.07
DEE	3009.07	<u>Bourquet Gabrielle</u> – Fermeture partielle des guichets à la gare de Palézieux	15.02.07	24.04.07
DSAS	3010.07	<u>Bourgeois Jacques</u> – Cancer du sein: poursuite du programme de dépistage par mammographie	23.02.07	15.05.07
DIAF	3011.07	<u>Fasel Bruno</u> – Engagement de chasseurs pour la régulation des renards	23.02.07	17.04.07
DICS	3012.07	<u>Zurkinden Hubert</u> – Mise à pied de René Oberson, organiste titulaire du Collège St-Michel	28.02.07	24.04.07
DSJ	3013.07	<u>Boschung Bruno</u> – Délinquance juvénile	06.03.07	15.05.07
DSJ	3014.07	<u>Badoud Antoinette</u> – Statut des artistes de cabaret	09.03.07	26.06.07
DSJ	3015.07	<u>Geinoz Jean-Denis</u> – L'infrastructure carcérale pour mineurs dans le canton de Fribourg	12.03.07	07.05.07
DAEC	3016.07	<u>Binz Josef</u> – Subventions pour les ouvrages et travaux de protection des eaux	15.03.07	19.06.07
CHA	3017.07	<u>Berset Solange</u> – Poste de travail	15.03.07	11.06.07

Direction	QA N°	Auteur et objet	Dépôt	Réponse adoptée par le CE
DAEC	3018.07	<u>Jelk Guy-Noël</u> – Trois bâtiments sis sur la commune de Fribourg	15.03.07	19.06.07
DEE	3019.07	<u>Ganioz Xavier</u> – Saison d'hiver 2006/2007: mieux protéger les salariés	16.03.07	03.07.07
DIAF DEE DAEC	3020.07	<u>Boschung Moritz</u> – Acquisition de terrains agricoles par les communes politiques ou/et l'Etat en emploi lors de l'aménagement de zones industrielles et artisanales	16.03.07	11.06.07
CHA DSJ	3021.07	<u>Bulliard Christine et Krattinger Ursula</u> – Concept d'information et politique d'information du Conseil d'Etat	16.03.07	05.06.07
CHA	3022.07	<u>Haenni Charly</u> – Résultats détaillés des élections cantonales 2006	20.03.07	11.06.07
DSAS	3023.07	<u>Rossier Jean-Claude</u> – Cliniques dentaires	26.03.07	
DSJ	3024.07	<u>Piller Alfons</u> – Bracelet électronique: une alternative dans l'exécution des peines	28.03.07	24.04.07
CHA	3025.07	<u>Dorand Jean-Pierre</u> – Résultats des élections cantonales	03.04.07	11.06.07
DAEC	3026.07	<u>Zurkinden Hubert</u> – Fromagerie avec installation d'affinage à Heitenried	12.04.07	10.07.07
DSJ	3027.07	<u>Duc Louis</u> – 2000 poules gazées au CO ₂	25.04.07	30.05.07
DICS	3028.07	<u>Boschung Moritz</u> – Maintien des subventions pour la conservation des biens culturels	27.04.07	19.06.07
DICS	3029.07	<u>Kaelin Murith Emmanuelle</u> – Quel avenir pour la Faculté des sciences de l'Université de Fribourg ?	27.04.07	04.09.07
DAEC	3030.07	<u>Zurkinden Hubert</u> – Assainissement des stands de tir	30.04.07	04.09.07
DEE	3031.07	<u>Weber-Gobet Marie-Thérèse</u> – Case Management Formation professionnelle	02.05.07	04.09.07
DAEC	3032.07	<u>Mutter Christa</u> – Commanderie St-Jean – préoccupations et potentialités	03.05.07	19.06.07
DICS	3033.07	<u>Studer Albert</u> – Classes relais	09.05.07	03.07.07
DSJ	3034.07	<u>Hunziker Yvan</u> – Eurofoot 2008, afflux massif de supporters	10.05.07	10.07.07
DEE	3035.07	<u>Schnyder Erika</u> – Audit du Service public de l'emploi	10.05.07	04.09.07
DAEC	3036.07	<u>Corminboeuf Dominique</u> – Extension des mouvements de jets militaires et des horaires sur l'aérodrome militaire de Payerne	09.05.07	08.10.07
DAEC	3037.07	<u>Glardon Alex</u> – Ouverture de l'aérodrome de Payerne au trafic civil, une chance unique pour les cantons de Fribourg et de Vaud!	10.05.07	08.10.07
DSJ	3038.07	<u>Hänni Bernadette</u> – Loi du 6 octobre 2006 sur le Conseil de la magistrature. La règle de la lex posterior est-elle applicable?	10.05.07	10.07.07
DSAS	3039.07	<u>Hänni Bernadette und Studer Theo</u> – Surcharge du Service de la jeunesse	10.05.07	
DSJ	3040.07	<u>Hänni Bernadette</u> – Formation et formation continue de titulaires de fonctions tutélaires	10.05.07	10.07.07
DSJ	3041.07	<u>Ganioz Xavier</u> – Traite d'êtres humains à Fribourg – protéger les victimes – poursuivre les criminels	10.05.07	03.07.07
DICS	3042.07	<u>Piller Alfons</u> – Achat, hors canton, des articles de boulangerie par les cafétérias et mensas dépendant de l'Etat	11.05.07	26.06.07
DSAS	3043.07	<u>Peiry-Kolly Claire</u> – Parking de l'Hôpital cantonal	11.05.07	21.08.07

Direction	QA N°	Auteur et objet	Dépôt	Réponse adoptée par le CE
DSJ	3044.07	<u>Schuwey Jean-Claude</u> – Fermeture du PAA Romont - extension du PAA Grolley	15.05.07	28.08.07
DAEC	3045.07	<u>Bapst Markus</u> – Agglomération de Fribourg et financement du contournement de Düdingen	15.05.07	21.08.07
DAEC	3046.07	<u>Etter Heinz</u> – Construction du giratoire de Champ-Raclé, à Galmiz	29.05.07	26.06.07
DEE	3047.07	<u>Etter Heinz</u> – Evaluation à une adhésion à la communauté tarifaire Libero Postulat 259.04	29.05.07	
DSAS	3048.07	<u>Bourgeois Jacques</u> – Don d'organes: quelles sont les mesures d'information et de promotion prévues ?	08.06.07	21.08.07
DFIN	3049.07	<u>Romanens Antoinette</u> – Pratique d'impôt forfaitaire dans le canton de Fribourg	11.06.07	03.07.07
DEE	3050.07	<u>Collomb Eric / Vial Jacques</u> – Lutte contre le travail au noir dans notre canton	13.06.07	06.11.07
DICS	3051.07	<u>Décaillet Pierre</u> – Concept du sport du canton de Fribourg et répartition de la part au bénéfice de LORO-Sport	13.06.07	12.11.07
DAEC	3052.07	<u>Brönnimann Charles</u> – Route cantonale – traversée de la localité de Prez-vers-Noréaz	15.06.07	28.08.07
CHA	3053.07	<u>Menoud Yves</u> – Projet Votel 06	15.06.07	04.09.07
DEE	3054.07	<u>Ganioz Xavier</u> – Chèque-emploi: mesurer l'efficacité	15.06.07	06.11.07
DSJ	3055.07	<u>Gobet Nadine</u> – Procédure d'expulsion contre les délinquants récidivistes et dangereux d'origine étrangère	19.06.07	21.08.07
DIAF	3056.07	<u>Haenni Bernadette/Goumaz-Renz Monique</u> – Centre de compétences en plurilinguisme	25.06.07	20.11.07
DEE	3057.07	<u>Tschopp Martin</u> – Consultation du projet d'horaire 2008	26.06.07	04.09.07
DEE	3058.07	<u>Dorand Jean-Pierre</u> – Forte augmentation démographique des prochaines décennies	28.06.07	04.09.07
DAEC	3059.07	<u>Boschung Moritz</u> – Contournement de Düdingen	28.06.07	21.08.07
DAEC	3060.07	<u>Dorand Jean-Pierre</u> – L'avenir du couvent des Augustins	06.07.07	28.08.07
DAEC DEE	3061.07	<u>Dorand Jean-Pierre</u> – Le devenir des terrains de Gottéron-Village	06.07.07	28.08.07
DSAS	3062.07	<u>Duc Louis</u> – Pourquoi dessaisir la Croix-Rouge fribourgeoise du Service des réfugiés et demandeurs d'asile ?	11.07.07	21.08.07
DSAS	3063.07	<u>Weber Gobet Marie-Thérèse</u> – Attribution du « mandat asile 2008 » à l'entreprise ORS Service AG siégeant dans le canton de Zurich	12.07.07	21.08.07
DSAS	3064.07	<u>Schnyder Erika</u> – Audit concernant l'hôpital cantonal	13.07.07	
DSAS	3065.07	<u>Buchmann Michel</u> – Planification hospitalière du canton de Fribourg, rapport de juin 2007	24.07.07	21.08.07
CHA DSJ	3066.07	<u>de Roche Daniel</u> – Formule du serment	14.08.07	08.10.07
DEE	3067.07	<u>Fürst René</u> – Projet de ligne à haute tension Yverdon-Galmiz	20.08.07	18.12.07
DAEC	3069.07	<u>Roger Schuwey/Sébastien Frossard</u> – Installation de parkings payants dans les Préalpes	11.09.07	
DAEC	3070.07	<u>Collomb Eric</u> – Gestion du stationnement des gens du voyage dans le canton	14.09.07	10.12.07

Direction	QA N°	Auteur et objet	Dépôt	Réponse adoptée par le CE
DAEC	3071.07	<u>Studer Albert</u> – Pont de Grandfey – art ou mobilité douce: où sont les priorités du canton ?	14.09.07	04.12.07
DFIN	3072.07	<u>Romanens Antoinette</u> – Budget 2008 : Postes à créer au sein de l'Etat de Fribourg	18.09.07	30.10.07
DFIN	3073.07	<u>Peiry Stephan</u> - Application des normes comptables IPSAS	19.09.07	30.10.07
DEE	3074.07	<u>Christian Marbach</u> – Aides financières destinées au soutien des énergies renouvelables	25.09.07	18.12.07
DSAS	3075.07	<u>Waeber-Gobet Marie-Thérèse</u> – Futur financement hospitalier et conséquences sur la planification hospitalière cantonale	28.09.07	
DSAS	3076.07	<u>Butty Dominique/Bulliard Christine</u> – Vaccin contre le cancer du col de l'utérus	02.10.07	
CHA	3077.07	<u>Tschopp Martin</u> – Lacunes du site Web du canton de Fribourg quant à l'accessibilité pour les personnes handicapées et âgées	04.10.07	20.11.07
DAEC	3078.07	<u>Weber-Gobet Marie-Thérèse</u> – Surcoûts – Route de contournement Bulle - La-Tour-de-Trême H 189	05.10.07	
DAEC	3079.07	<u>Mutter Christa</u> – Conventions programmes respectant les délais avec l'Office fédéral de l'environnement (OFEV)	08.10.07	18.12.07
DSAS	3080.07	<u>Bourgeois Jacques</u> – Future planification hospitalière	08.10.07	
DSAS	3081.07	<u>Rossier Jean-Claude</u> – Reprise des biens par le RHF	09.10.07	23.10.07
DAEC	3082.07	<u>Gobet Nadine</u> – Route de contournement de Bulle – La Tour-de-Trême	10.10.07	
DIAF	3083.07	<u>Frossard Sébastien</u> – Contributions d'estivage	10.10.07	10.12.07
DFIN Toutes	3084.07	<u>Zadory Michel/Brönnimann Charles</u> – Des fonctionnaires surfent sur des sites douteux ?	10.10.07	20.11.07
DFIN DSJ DIAF	3085.07	<u>Ganioz Xavier</u> – La retraite à 60 ans pour les agents de la force publique	11.10.07	
DIAF	3086.07	<u>Weber-Gobet Marie-Thérèse</u> – Interdiction de pêche dans la Sarine, entre les barrages de Rossens et de Schiffenen et dans la Gérine inférieure	18.10.07	04.12.07
DIAF	3087.07	<u>Tschopp Martin</u> – Propagande électorale et exclusion par le préfet de la Singine de député-es de l'examen de candidatures	19.11.07	18.12.07
DICS	3088.07	<u>Hänni Bernadette/Dorand Jean-Pierre</u> – Avenir de notre Université, et en particulier de la Faculté de droit	19.11.07	
DAEC DIAF DSAS	3089.07	<u>Mutter Christa</u> – Assainissement de la décharge de La Pila	13.11.07	
DEE	3090.07	<u>Gendre Jean-Noël / Brönnimann Charles</u> – Service public de l'emploi	15.11.07	
DEE	3091.07	<u>Mauron Pierre</u> – Consignation des loyers auprès des banques état des lieux et mesures de contrainte	15.11.07	
DFIN	3092.07	<u>Peiry Stéphan / Rossier Jean-Claude</u> – Réforme de l'imposition des entreprises II	16.11.07	
DSAS DSJ	3093.07	<u>Mutter Christa</u> – Règlement de cas de rigueur pour les requérants d'asile déboutés	26.11.07	18.12.07
DICS	3094.07	<u>Suter Olivier</u> – Modification du RELAC - Règlement d'exécution de la loi sur les affaires culturelles (avant-projet du 13 août 2007)	29.11.07	

Direction	QA N°	Auteur et objet	Dépôt	Réponse adoptée par le CE
DFIN	3095.07	<u>Binz Joseph/Boschung Bruno</u> – Paiements des contributions cantonales aux communes ou associations de communes	17.12.07	
DSAS	3096.07	<u>Krattinger Ursula</u> – Vaccin contre le cancer du col de l'utérus	17.12.07	
DSJ	3097.07	<u>Studer Theo/Studer Albert</u> – Le futur site du Tribunal cantonal	17.12.07	

Canton de Fribourg

DIRECTION DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE, DE LA CULTURE ET DU SPORT

I. Direction et secrétariat général	1	XI. Service de l'orientation professionnelle et de la formation des adultes	50
1. Missions	1	1. Missions	50
2. Activités	1	2. Orientation professionnelle	50
3. Collaboration intercantonale	3	3. Formation des adultes	52
4. Affaires contentieuses	4		
5. Législation	4	XII. Subsidés de formation	52
II. Service des ressources	4	1. Missions	52
1. Missions	4	2. Activités	53
2. Activités	5		
III. Office cantonal du matériel scolaire	6	XIII. Service du sport	53
1. Missions	6	1. Missions	54
2. Activités	6	2. Activités	54
IV. Services de l'enseignement obligatoire	7		
1. Missions	7	XIV. Service de la culture	56
2. Activités	7	1. Promotion de la culture	56
V. Enseignement secondaire du deuxième degré	23	1a. Missions	56
1. Missions	23	1b. Activités	56
2. Activités	23	1c. Evénements particuliers	58
3. Collège Saint-Michel	25	2. Institutions culturelles	58
4. Collège Sainte-Croix	28	2a. Missions	58
5. Collège de Gambach	30	2b. Activités	58
6. Collège du Sud	32	3. Archives de l'Etat	59
7. Ecole de culture générale de Fribourg/ECCGF	34	3a. Missions	59
8. Gymnase intercantonal de la Broye	36	3b. Activités	59
VI. Service des affaires universitaires	37	4. Bibliothèque cantonale et universitaire	62
1. Missions	37	4a. Missions	62
2. Activités	37	4b. Activités	62
VII. Université	40	5. Conservatoire	67
1. Missions	40	5a. Missions	67
2. Activités	40	5b. Activités	67
VIII. Haute Ecole pédagogique (HEP)	42	6. Musée d'art et d'histoire	70
1. Missions	42	6a. Missions	70
2. Activités	42	6b. Activités	71
IX. Haute école de santé – Ecole du personnel soignant	45	7. Musée d'histoire naturelle	73
1. Missions	45	7a. Missions	73
2. Activités	45	7b. Activités	73
X. Haute Ecole fribourgeoise de travail social	48	8. Château de Gruyères	74
1. Missions	48	8a. Missions	74
2. Activités	48	8b. Activités	74
		9. Vitrocentre Romont, Centre suisse de recherche sur le vitrail et les arts du verre	75
		9a. Missions	75
		9b. Activités	75
		10. Espace Tinguely – Niki de Saint Phalle	76
		10a. Missions	76
		10b. Activités	76
		11. Musée romain de Vallon	76
		11a. Missions	76
		11b. Activités	76

XV. Service archéologique	76
1. Missions.....	76
2. Activités.....	76
3. Evénements particuliers.....	80
XVI. Service des biens culturels	81
1. Missions.....	81
2. Activités.....	81
3. Evénements particuliers.....	83
Etat du personnel	84

DIRECTION

I. DIRECTION ET SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

1. Missions

L'ordonnance du 12 mars 2002 fixant les attributions des Directions du Conseil d'Etat et de la Chancellerie d'Etat (OADir, RSF 122.0.12) liste les compétences relevant de la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport (DICS): l'enseignement préscolaire et l'enseignement obligatoire, l'enseignement du degré secondaire 2 de formation générale, l'enseignement professionnel des degrés secondaire 2 et tertiaire dans le domaine santé-social, la formation professionnelle du personnel enseignant, les affaires universitaires, l'orientation scolaire et professionnelle, les constructions scolaires, la formation des adultes, l'octroi de subsides de formation, la promotion des activités culturelles, les institutions culturelles de l'Etat, la conservation des sites archéologiques et des biens culturels, l'éducation physique et la promotion du sport. La compétence pour l'enseignement professionnel du degré secondaire 2 dans le domaine santé-social est passée par étapes, puis de manière totale dès la rentrée scolaire 2006/07, à la Direction de l'économie et de l'emploi (DEE), responsable pour la formation professionnelle. Celle pour les constructions scolaires a été transférée au 1^{er} mai 2007 à la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions (DAEC). Le site internet de la DICS (<http://www.admin.fr.ch/dics>) fournit une multitude d'informations sur les tâches et activités de la Direction.

La DICS est dirigée par M^{me} Isabelle Chassot, Conseillère d'Etat.

Le Secrétariat général de la DICS est conduit par M. Michel Perriard.

La mission du Secrétariat général (SG-DICS) consiste en l'appui à la conduite et à la gestion de la Direction, au support logistique aux unités administratives de la Direction, ainsi qu'à certaines tâches de représentation (art. 50 LOCEA, RSF 122.0.1). Les quatre domaines de tâches principaux dévolus au Secrétariat général de la DICS sont l'appui stratégique à la Directrice ICS, qui inclut notamment la communication, la coordination et le controlling des activités de la DICS, le conseil juridique et le règlement des contentieux, les finances et les équipements, ainsi que l'appui opérationnel à la Directrice ICS, qui comprend le secrétariat de direction et la traduction.

2. Activités

2.1 Activités courantes

La Direction fixe les objectifs des unités dépendantes ou rattachées à la DICS, selon les mandats définis dans la législation afférente. Par l'intermédiaire de ses services, auxquels une partie des compétences est déléguée, elle pilote la mise en œuvre des mesures, le contrôle de leurs résultats et l'adoption de mesures correctrices.

La Directrice ICS rencontre régulièrement chacune et chacun de ses chefs d'unité administrative afin de traiter des questions de principe et de veiller au suivi des dossiers. Le détail des activités courantes est intégré ci-après dans les chapitres respectifs des unités.

Le Secrétariat général, quant à lui, accomplit des tâches d'état-major pour la Directrice ICS et apporte également sa contribution aux travaux des unités administratives de la Direction, sous forme de conseils, de documents écrits, d'avant-projets de lois et règlements, de soutien en matière comptable, de traductions, de participation à des projets et à des séances (de manière permanente, présidence de la Conférence des chefs de service de l'enseignement, pilotage des procédures budgétaires et comptables, groupe de travail de reconnaissance de titres d'enseignement) et de conférences données sur divers thèmes (aspects juridiques de la profession enseignante, responsabilité professionnelle du corps enseignant et des cadres scolaires, rôle et compétences des commissions scolaires, principes de fonctionnement de la gestion publique dans le domaine de l'enseignement, politique de la formation, collaboration intercantonale). En 2007, le secrétariat général a été particulièrement impliqué dans les travaux de révision de la loi scolaire et de son règlement d'application, de la loi sur les subsides de formation, de celle sur l'Office cantonal du matériel scolaire. Il a également été appelé à piloter le groupe de travail pour l'élaboration d'une convention relative à l'organisation de l'enseignement religieux dans les écoles de la scolarité obligatoire. Comme d'autres unités de la DICS, il a procédé en 2007 à l'analyse de ses prestations, selon la planification prévue par le projet «Analyse des Prestations de l'Etat» (APE). A signaler aussi que la Directrice ICS a été la Présidente du Conseil d'Etat pour l'année 2007 et que le Secrétariat général a été tout particulièrement mis à contribution dans ces circonstances. Enfin, parmi les collaborations avec d'autres Directions, on mentionnera notamment la participation au comité de pilotage de la réforme de la péréquation financière intercommunale, au comité de pilotage RPT, au comité de pilotage «Structures territoriales» de la mise en œuvre de la Constitution cantonale, à la commission des subventions, au groupe controlling GMP, à la planification des travaux de mise en œuvre de la nouvelle Constitution, à la commission FRI-INFO, à la conférence cantonale des marchés publics, au groupe des personnes de contact pour la protection des données.

2.2 Evénements particuliers

Plusieurs événements méritent d'être tout particulièrement relevés ici pour l'année 2007, même si certains d'entre eux sont repris de manière plus détaillée dans d'autres chapitres du rapport d'activité.

2.2.1 Mise en œuvre de la RPT dans le domaine de la pédagogie spécialisée

La nouvelle répartition des tâches et des charges entre la Confédération et les cantons (RPT) touche plusieurs domaines de la DICS. Les changements de loin les plus importants concernent le domaine de la pédagogie spécialisée, qui relèvera de la seule compétence des cantons au 1^{er} janvier 2008. Dès l'automne 2006, un groupe de travail «Organisation de l'enseignement spécialisé et des services auxiliaires» a été mandaté; il a remis son rapport final le 30 avril 2007. Celui-ci dresse l'état des lieux dans l'enseignement spécialisé et les services auxiliaires et propose en conclusion un certain nombre de mesures en vue de permettre à la DICS de piloter l'enseignement spécialisé et les services auxiliaires de manière efficace dès le 1^{er} janvier 2008. Ces mesures consistent en la création d'un service de l'enseignement spécialisé au sein de la DICS, la mise sur pied d'une procédure d'évaluation indépendante, la dissolution du Bureau cantonal de psychologie, logopédie et psychomotricité (BCPLP), la conclusion de contrats de prestation avec les institutions spécialisées et l'introduction d'un *controlling* des prestations. Tous les prestataires de mesures de formation scolaire spéciale, qu'il s'agisse des écoles spécialisées, des logopédistes privées, des intervenants en éducation précoce sont reconduits dans leur mission jusqu'au 31 décembre 2010.

A la suite de ce rapport, le Conseil d'Etat a décidé la création du nouveau Service de l'enseignement spécialisé et des mesures d'aide (SESAM) au 1^{er} janvier 2008. Le Secrétariat général a particulièrement été impliqué dans la mise en œuvre de cette décision.

Outre la reprise de l'ensemble des activités du domaine de la pédagogie spécialisée par la DICS, le canton devra également élaborer un concept cantonal, qui pourrait entrer en vigueur au plus tôt au 1^{er} janvier 2011. Une organisation de projet a été mise en place à cet effet. Ses travaux ont débuté à la fin 2007.

Enfin, le subventionnement cantonal des services auxiliaires scolaires a fait l'objet d'une analyse qui sera soumise au Conseil d'Etat en 2008.

2.2.2 Journées portes ouvertes de l'école fribourgeoise

Deux journées portes ouvertes de l'école fribourgeoise ont été organisées, sous la conduite du Secrétariat général, les 20 et 21 avril 2007. Fruit d'une action commune menée par la DICS et la Fédération des associations fribourgeoises d'enseignants (FAFE), ce projet, qui a mobilisé 110 établissements, représentant près d'un millier de classes issues de tous les niveaux scolaires, a été une occasion d'ouvrir les portes des classes pour présenter le travail quotidien de l'enseignement aux parents, aux autorités et au grand public. Il a aussi été une manière de démontrer la qualité du «climat éducatif» fribourgeois, où autorités et associations des enseignants travaillent dans le dialogue et la concer-

tation pour le bien des enfants et des jeunes qui leur sont confiés.

2.2.3 Fondation pour la recherche et le développement du plurilinguisme et Institut du plurilinguisme

Le 15 novembre 2007 a été annoncée la création de la Fondation pour la recherche et le développement du plurilinguisme, fondation créée par l'Etat de Fribourg et dont le capital de départ est de 2,5 millions de francs. Celle-ci est appelée à soutenir et à offrir une identité propre au nouvel Institut de recherche en plurilinguisme et d'éducation plurilingue, qui sera porté conjointement par l'Université et la Haute École pédagogique. La complémentarité entre ces deux hautes écoles permettra de marier la recherche académique et ses implications empiriques s'agissant en particulier de la formation du corps enseignant, de la didactique des langues étrangères et de l'apprentissage précoce des langues.

2.2.4 Don de 100 millions de francs à l'Université pour les nanotechnologies et le management de l'innovation

L'industriel fribourgeois Adolphe Merkle a créé une fondation dotée de 100 millions de francs afin d'encourager la formation et la recherche sur les nanotechnologies et le management de l'innovation à l'Université de Fribourg. L'Institut Adolphe Merkle sera rattaché à la Faculté des sciences et investira son budget annuel d'environ 5 millions de francs dans la recherche fondamentale au niveau international, la recherche appliquée en collaboration avec l'industrie et la réalisation de mandats particuliers dans le domaine des nanomatériaux. La Fondation Adolphe Merkle soutiendra également le «Fribourg Center for Nanomaterials» (FriMat) créé en 2006 grâce à un premier don d'Adolphe Merkle. La Fondation investira en outre dans la création d'une chaire en management de l'innovation et transfert de technologie. Elle soutiendra également le nouvel Institut de recherche en plurilinguisme et d'éducation plurilingue évoqué plus haut. Enfin, elle octroiera tous les trois ans un Prix de l'Université de Fribourg doté de 500 000 francs.

2.2.5 Préparatifs en vue de la mise en œuvre de l'harmonisation de la scolarité obligatoire en Suisse

Le 21 mai 2006, le peuple et les cantons ont approuvé à une très large majorité la révision des articles de la Constitution fédérale sur la formation. La collaboration entre les cantons et entre les cantons et la Confédération est par conséquent devenue un principe constitutionnel visant à assurer la qualité et la perméabilité du système éducatif; l'harmonisation de certains paramètres devient une obligation et l'ensemble du domaine des hautes écoles doit être piloté conjointement par la Confédération et les cantons.

Dans le secteur de la scolarité obligatoire, les cantons doivent dorénavant harmoniser l'instruction publique, l'âge de l'entrée à l'école, la durée et les objectifs des niveaux d'enseignement et le passage de l'un à l'autre, ainsi que la reconnaissance des diplômes, sans quoi la Confédération légifère à leur place. Pour le canton de Fribourg, la modification la plus visible et la plus ample consiste en l'introduction d'une deuxième année d'école enfantine. La DICS a organisé une large consultation en 2007 sur cet objet; une modification de la loi scolaire sur cette question sera proposée en 2008.

2.2.6 Autres événements particuliers en bref

Les classes-relais, ouvertes pour l'année scolaire 2006/07, ont fait l'objet d'une présentation à la presse, avec visite des classes, en janvier (cf. chapitre Enseignement obligatoire).

«START – Forum des métiers» a connu sa première édition en janvier (cf. chapitre Orientation scolaire et professionnelle).

La DICS a mis en production son nouveau site internet en mars, résultat de travaux coordonnés par le Secrétaire général.

La DICS a organisé l'accueil à Fribourg, le 16 avril, d'une délégation officielle chinoise qui se rendait à un colloque tenu à Zurich. La Directrice ICS, l'Université et la Haute Ecole spécialisée fribourgeoise ont été appelées à présenter le système éducatif de degré tertiaire et ses liens avec le tissu économique et social régional.

Le site bullois du Conservatoire a pris possession de ses locaux en mai (cf. chapitre Conservatoire).

Une préétude a été réalisée par le SITel, sur demande de la DICS et en collaboration avec la DEE et l'IAG, pour un système d'information intégré qui permette aux administrations scolaires une meilleure gestion des inscriptions, de suivi des parcours scolaires, des ressources, des statistiques scolaires et en fin de compte un meilleur pilotage du système éducatif (projet HarmAdminEcoles). Le projet pourrait débuter dès 2008.

3. Collaboration intercantonale

La Direction ICS participe activement aux conférences intercantionales travaillant dans les domaines de l'instruction publique, de la culture et du sport. Alors que les collaborations ne concernant qu'un degré d'enseignement ou un service (en particulier, Gymnase intercantonal de la Broye, Accord intercantonal universitaire, Conférence universitaire suisse, Conférence universitaire de Suisse occidentale, Comité stratégique HES-SO), sont évoquées ci-après dans les chapitres des services concernés, les trois conférences ci-dessous sont plus globales et font l'objet d'une présentation détaillée dans ce chapitre.

3.1 Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP)

Au cours de l'année 2007, la CDIP s'est réunie à trois reprises en séance plénière ordinaire. Elle a notamment traité des sujets et projets suivants: préparation et vote final de l'Accord intercantonal du 14 juin 2007 sur l'harmonisation de la scolarité obligatoire (accord HarmoS), dorénavant soumis aux ratifications cantonales, standards de formation HarmoS, préparation et vote final de l'Accord intercantonal du 25 octobre 2007 sur la collaboration dans le domaine de la pédagogie spécialisée, dorénavant soumis aux ratifications cantonales, masterplan Hautes écoles pédagogiques, paysage suisse des hautes écoles, projet de loi fédérale sur l'aide aux hautes écoles et la coordination dans le domaine suisse des hautes écoles (LAHE), révision partielle de l'ordonnance du Conseil fédéral et du règlement de la CDIP sur la reconnaissance des certificats de maturité gymnasiale, ainsi que les divers dossiers concernant la formation professionnelle et qui ne relèvent pas du domaine de compétences de la DICS, mais de celui de la DEE. Pour plus de précisions, on se référera au rapport d'activité de la Conférence.

La Directrice ICS est Présidente de la CDIP depuis le 1^{er} juillet 2006. Le comité de la Conférence a siégé à quatre reprises et pris aussi un certain nombre de décisions par voie de circulation.

Le Secrétaire général de la DICS prépare les dossiers de la Directrice ICS pour ses différentes séances. Par ailleurs, il est lui-même membre de la Conférence des secrétaires généraux et de la Commission des secrétaires généraux et de son Finanzausschuss. Il est vice-président de la Commission de reconnaissance des diplômes de hautes écoles pour les enseignantes et enseignants des degrés préscolaire et primaire. Enfin, il a présenté les systèmes de la formation et de la culture des cantons de BE, JU, NE et FR dans le cadre du cours intercantonal pour le diplôme de cadre en administration communale.

3.2 Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP)

Au cours de l'année 2007, la CIIP s'est réunie à cinq reprises. Elle a notamment traité des sujets et projets suivants: préparation et vote final de la Convention scolaire romande du 21 juin 2007, dorénavant soumis aux ratifications cantonales, ainsi que décisions découlant de la Convention dans plusieurs domaines (enseignement des langues, formation des cadres scolaires, organes de la Conférence). Pour plus de précisions, on se référera au rapport d'activité de la Conférence. Par ailleurs, depuis septembre 2004, la CIIP siège également partiellement en tant que Conseil politique de la Conférence universitaire de Suisse occidentale (CUSO).

La Directrice ICS est membre de l'assemblée plénière de la CIIP.

Le secrétaire général de la DICS prépare les dossiers de la Directrice ICS pour ses différentes séances. Par ailleurs, il est lui-même membre de la Conférence des secrétaires généraux, du Bureau de la Conférence et du Comité de pilotage du Plan d'études romand.

3.3 Conférence de l'instruction publique de la Suisse du Nord-Ouest (NWEDK)

Au cours de l'année 2007, la NWEDK a notamment traité des sujets et projets suivants: évaluation externe des écoles du degré secondaire II, réseau «promotion de l'apprentissage des langues dans les écoles connaissant une forte proportion d'enfants migrants», benchmarking au niveau du degré secondaire II, coopération des cantons de BL, BS, BE, FR, SO et VS en matière d'enseignement du français en tant que langue 2 et de l'anglais en tant que L3 dès la 5^e année primaire (projet «Passepartout»), projet de plan d'études de la Suisse alémanique, mesure des prestations à l'école obligatoire. La Conférence a adopté l'accord révisé du Regionales Schulabkommen (RSA) et l'a transmis aux cantons pour ratification. Pour plus de précisions, on se référera au rapport d'activité de la Conférence.

Pour certains objets concernant l'ensemble de la partie alémanique du pays, les trois conférences alémaniques se regroupent au sein de la D-EDK.

La Directrice ICS est membre de l'assemblée plénière de la NWEDK.

4. Affaires contentieuses

Sur le plan du contentieux en matière scolaire (recours déposés contre des décisions d'inspectrices et d'inspecteurs, de directrices et directeurs d'école ou de jurys d'examen et dont est saisie la Direction en tant qu'autorité hiérarchique de recours), 50 recours ont été déposés auprès de la Direction en 2007 (31 concernant l'enseignement de langue française et 19 concernant l'enseignement de langue allemande). 4 recours ont été déclarés irrecevables, 5 ont été rayés du rôle, 4 ont été admis, 30 ont été rejetés, 3 ont été retirés et 4 sont en cours d'instruction.

En matière de personnel, 6 recours ont été déposés contre des décisions de la Direction. 4 sont en cours d'instruction et 2 ont été rejetés.

Les autres domaines de contentieux portent sur des décisions en matière de culture et de sport.

5. Législation

5.1 Lois et décrets

Loi du 14 mars 2007 sur l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière.

Loi du 13 septembre 2007 sur l'Office cantonal du matériel scolaire (LOCMS).

5.2 Ordonnances, arrêtés et règlements

Ordonnance du 9 janvier 2007 relative à la participation de l'Etat au financement d'institutions culturelles fondées par des tiers.

Ordonnance du 13 février 2007 modifiant l'ordonnance sur la formation bachelor en soins infirmiers à la Haute Ecole de santé Fribourg.

Ordonnance du 27 février 2007 limitant le nombre d'admissions à la Haute Ecole pédagogique fribourgeoise pour l'année scolaire 2007/08.

Ordonnance du 12 mars 2007 modifiant l'arrêté instituant une Commission cantonale de la scolarisation et de l'intégration des enfants de migrants.

Règlement du 12 mars 2007 fixant les conditions d'utilisation du Fonds de recherche appliquée et de développement de la Haute Ecole fribourgeoise de travail social.

Ordonnance du 19 mars 2007 concernant la capacité d'accueil en section de médecine humaine et dentaire et l'introduction du test d'aptitudes aux études de médecine à l'Université de Fribourg pour l'année académique 2007/08.

Ordonnance du 4 septembre 2007 modifiant l'ordonnance désignant les unités administratives des Directions du Conseil d'Etat et de la Chancellerie d'Etat.

Ordonnance du 2 octobre 2007 limitant le nombre d'admissions à la formation francophone à l'enseignement au secondaire II (DAES II) pour l'année académique 2008/09.

Règlement du 10 décembre 2007 sur les affaires culturelles (RAC).

II. SERVICE DES RESSOURCES

1. Missions

Issu de la restructuration intervenue au sein de la DICS en 2002, le Service des ressources est opérationnel depuis le 1^{er} janvier 2003. Placé sous la responsabilité de M^{me} Christiane Brühlhart, cheffe de service, il comprend quatre domaines d'activités: la gestion administrative du personnel dépendant de la DICS (corps enseignant et administratif de toutes les unités à l'exception de l'Université et des institutions rattachées au Service de la culture), la reconnaissance et le subventionnement des transports scolaires, la répartition des frais afférents à la scolarité obligatoire («pot commun») et la gestion des conventions intercantionales relatives à l'accueil réciproque des élèves. Il assure également le lien entre l'Office cantonal du matériel scolaire et la Direction.

2. Activités

2.1 Ressources humaines

2.1.1 Effectifs du corps enseignant par degré

	Nombre de personnes	Equivalents plein temps
Enseignement préscolaire	375	229
Enseignement primaire	1839	1279
Cycle d'orientation	1155	851
Ecoles du secondaire II	491	376
Haute Ecole pédagogique	98	57
Haute Ecole de santé	57	43
Haute Ecole fribourgeoise de travail social	41	26
Total	4056	2861

2.1.2 Effectifs par langue et par genre

	Francophones		Germanophones		% femmes
	H	F	H	F	
Enseignement préscolaire	0	257	0	118	100 %
Enseignement primaire	268	1053	85	433	81 %
Cycle d'orientation	351	443	164	197	55 %
Ecoles du secondaire II	201	156	67	67	45 %

2.1.3 Situation de l'emploi

A la fin de l'année scolaire 2006/07, on a enregistré 4 démissions au degré préscolaire, dont 2 pour raison d'âge, 74 dont 31 pour raison d'âge au degré primaire, 46 dont 21 pour raison d'âge au cycle d'orientation, 19 dont 12 pour raison d'âge dans les écoles du secondaire du deuxième degré.

Dans les degrés préscolaire et primaire, plus de 160 postes d'enseignement (117 dans la partie francophone et 51 dans la partie alémanique) ont été mis au concours, dont environ le tiers à plein temps. Ils ont tous pu être repourvus mais il a été à nouveau très difficile de trouver du personnel formé pour les classes de développement ou pour donner des appuis d'enseignement spécialisé.

Au cycle d'orientation, 82 postes ont été mis au concours (57 dans la partie francophone et 25 dans la partie alémanique) dont le quart environ à plein temps. Les candidats porteurs d'un diplôme reconnu ont été plus nombreux que les années précédentes. On constate pourtant encore une pénurie d'enseignants pour certaines branches, notamment l'allemand langue étrangère, l'économie familiale et les activités créatrices manuelles, domaines dans lesquels il a fallu faire appel à des étudiants de

dernière année ou à d'autres personnes titulaires de diplômes supérieurs mais sans formation pédagogique. Plusieurs enseignants primaires expérimentés enseignent dans les classes de développement ou les classes pratiques du CO. Ils suivent en parallèle une formation complémentaire à l'Institut de pédagogie curative de l'Université de Fribourg.

Au degré secondaire supérieur, 28 postes ont été mis au concours dont 13 à plein temps. Les personnes assurant un enseignement à plus de 50% sont pratiquement toutes porteuses des titres requis. Les personnes n'ayant pas achevé leur formation pédagogique ont été engagées pour une année seulement.

Pour la rentrée 2007/08, près de 1200 contrats de travail ont été établis, entérinant d'une part les nouveaux engagements et d'autre part les reconductions et les changements de poste ou de taux.

43 personnes ont été engagées par contrats de durée déterminée ou indéterminée au degré préscolaire dont 8 à temps complet, 149 au degré primaire dont 27 à temps complet, 152 au cycle d'orientation dont 19 à temps complet et 60 dans les écoles du secondaire du deuxième degré dont 9 à temps complet.

2.2 Constructions scolaires

Le subventionnement des constructions scolaires et sportives est assuré par le service depuis le 1^{er} janvier 2003. Au fil des années, les collaborations avec le Service des bâtiments se sont intensifiées, notamment pour les préavis techniques des constructions subventionnées et le suivi des travaux de réalisation. La question du rattachement de ce secteur à la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions (DAEC) s'est posée à plusieurs reprises. Une restructuration du Service des bâtiments a offert l'opportunité d'un transfert à partir du 1^{er} mai 2007.

Le compte rendu des activités liées aux constructions scolaires figure désormais dans le rapport de la DAEC.

Le déménagement a donné l'occasion de procéder à l'archivage complet des documents relatifs aux constructions scolaires et sportives réalisées entre 1984 et 2004. Plus de 700 boîtes ont été remises aux Archives de l'Etat.

2.3 Transports scolaires

Tous les budgets des transports scolaires de l'année 2007/08 ont été analysés et approuvés. Chaque augmentation par rapport à l'année précédente a dû être justifiée.

Les factures 2006/07 présentées par les transporteurs ont été vérifiées et les soldes honorés. La totalité des montants versés s'élève à environ 330 000 francs pour le préscolaire, 4 800 000 francs pour le primaire et 1 180 000 francs pour le cycle d'orientation.

Le Service des ressources, en collaboration avec le Service des transports et de l'énergie, étudie le remplacement

du système actuel par une participation forfaitaire du canton. Les conclusions de cette étude seront reprises dans le cadre de la révision de la loi scolaire.

2.4. Répartition des frais afférents à la scolarité obligatoire

L'Inspection des finances, en collaboration avec le Service des communes, a procédé au contrôle de la répartition intercommunale des frais afférents à la scolarité infantine et primaire pour l'exercice 2006. Au terme de ce contrôle, l'exactitude du décompte 2006 a pu être certifiée. Le groupe d'accompagnement du pot commun, composé de représentants des communes, du SITel et de la DICS, a analysé les composantes des comptes 2006 et du budget 2008 en novembre 2007. Pour l'année 2007, le 13^e passage effectué à fin décembre 2007 indique que le coût moyen/classe est de 106 696 francs pour l'école infantine et de 137 630 francs pour l'école primaire. Quinze communes ont ainsi bénéficié d'un taux correcteur pour l'école infantine et neuf communes pour l'école primaire.

2.5. Convention intercantonale de la Suisse du Nord-Ouest relative à l'accueil réciproque des élèves

Les cantons de la conférence des directeurs de l'instruction publique du Nord-Ouest de la Suisse (Argovie, Bâle-Campagne, Bâle-Ville, Berne, Fribourg, Lucerne, Soleure et Zurich), ont passé une convention scolaire régionale (CSR 2000) pour l'accueil réciproque des élèves et des étudiants. Après une révision partielle en 2005 (décret du 7 septembre 2005), la convention subira une révision totale l'année prochaine.

Cette année, le canton de Fribourg a déboursé 4 942 937 francs pour 255 (190) élèves et étudiants scolarisés dans d'autres cantons. Le nombre d'étudiants fribourgeois qui fréquentent une haute école spécialisée d'un autre canton a passé de 81 à 125. L'importante augmentation s'explique notamment par 23 étudiants inscrits à la Haute école des arts de Berne, qui n'avaient pas été décomptés l'année dernière. Ce fait a nécessité l'ouverture d'un crédit complémentaire pour couvrir le surplus de dépenses.

Parallèlement, le canton a encaissé 1 796 088 francs pour l'accueil de 136 (146) élèves et étudiants extracantonaux dans les degrés des écoles enfantines, primaires, du cycle d'orientation et du secondaire supérieur de formation générale. Les recettes correspondant aux autres écoles sont inscrites directement dans les comptes de celles-ci. 127 (135) des élèves indiqués proviennent du canton de Berne.

III. OFFICE CANTONAL DU MATÉRIEL SCOLAIRE

1. Missions

L'Office cantonal du matériel scolaire (ci-après l'OCMS), fondé en 1888 sous le nom de Dépôt cantonal du matériel scolaire, constitue un établissement officiel dont les bases légales sont contenues à l'article 111 de la loi scolaire du 23 mai 1985. L'OCMS est rattaché administrativement à la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport (DICS). Financièrement autonome, son organisation est régie par un règlement adopté par le Conseil d'Etat le 7 février 1994. L'OCMS est dirigé par un administrateur, M. Marcel Berger. Son organe de contrôle est la Commission de surveillance.

L'OCMS est chargé de tenir à disposition des écoles de la scolarité obligatoire les moyens d'enseignement et les fournitures scolaires. Il est également l'éditeur de moyens d'enseignement spécifiques à l'école fribourgeoise et a la possibilité d'approvisionner les écoles professionnelles, les collèges, les hautes écoles spécialisées ainsi que les établissements officiels et les instituts d'utilité publique.

L'OCMS collabore avec les établissements similaires d'autres cantons et avec les organismes intercantonaux chargés de l'élaboration et de l'édition des moyens d'enseignement. Il représente pour la partie francophone les intérêts du canton dans la Commission du centre de réalisation des ouvrages romands (OR), commission faisant partie de la Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP). Pour la partie germanophone, l'OCMS travaille dans la Verlagsleiterkonferenz (VK), cette dernière faisant partie de l'association Interkantonale Lehrmittelzentrale (ILZ), regroupant 17 cantons, demi-cantons et la Principauté du Liechtenstein.

A la demande de la DICS, un projet de loi a été élaboré, attribuant à l'OCMS un statut d'établissement de droit public, doté de la personnalité juridique. Le Grand Conseil a voté la nouvelle loi le 13 septembre 2007 par 79 voix pour, 4 contre et une abstention. L'entrée en vigueur a lieu le 1er janvier 2008. L'OCMS deviendra propriétaire des locaux dans lesquels il travaille actuellement, en échange du bâtiment de la Grand-Rue 32 à Fribourg, dont il avait payé les frais d'acquisition, de réfection et d'entretien jusqu'en 1991. L'OCMS versera à l'Etat un droit annuel de superficie. Les autres locaux du bâtiment sis au Chemin de la Madeleine 1 à Granges-Paccot appartenant à l'Etat de Fribourg, il sera établi un acte notarié de PPE, avec un règlement.

2. Activités

L'OCMS s'est acquitté de son mandat en livrant à toutes les écoles obligatoires du canton les moyens d'enseignement et les fournitures nécessaires à leur bon fonctionnement. Ses activités sont résumées ci-dessous:

- 20 450 ventes, dont 15 150 au magasin;
- environ 8000 articles gérés;
- 6,6 millions de francs de chiffre d'affaires;
- plus de 600 tonnes de marchandises traitées: arrivage, stockage, préparation des commandes et expédition;
- réimpression/fabrication de 36 moyens d'enseignement fribourgeois pour un montant de 236 920 francs par l'industrie des arts graphiques du canton;
- l'OCMS, en collaboration avec la Commission du Centre de réalisation des ouvrages romands (CCR-OR), a fait produire dans le canton de Fribourg, pour le compte de la Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP), la réimpression/fabrication de 7 moyens d'enseignement romands. La valeur totale des 7 travaux s'élève à 209 530 francs. Les achats de moyens romands par l'OCMS auprès de la CIIP se montent à 451 410 francs;
- avec le Service de l'enseignement obligatoire de langue française, degré primaire, l'OCMS a participé à l'élaboration et à la production du nouveau bulletin scolaire, qui a été livré, début 2007, dans la totalité des écoles enfantines et primaires pour l'année scolaire 2006/07;
- avec le Service de l'enseignement obligatoire de langue française, l'OCMS a produit les versions albanaise, anglaise, espagnole, portugaise et turque de la plaquette d'information sur le cycle d'orientation. Ces versions ont été mises en ligne sur le serveur educanet2 par la DICS;
- avec le Service de l'enseignement obligatoire de langue allemande, l'OCMS a produit la brochure «Klassensführung – vom erfolgreichen Umgang mit Unterrichtsstörungen», ouvrage qui explique et conseille sur la manière de traiter les différentes perturbations possibles dans l'enseignement scolaire;
- la collaboration entre le Service de la formation professionnelle et l'OCMS a progressé en 2007; elle sera reconduite et intensifiée l'année prochaine.

IV. SERVICES DE L'ENSEIGNEMENT OBLIGATOIRE

1. Missions

Les services de l'enseignement obligatoire de langue française et alémanique ont assumé, pour l'essentiel, au cours de l'année 2007, la mission suivante: s'assurer que soit dispensé un enseignement de qualité à l'ensemble des élèves des classes enfantines, primaires et du CO, ainsi que les élèves suivant un enseignement spécialisé, soit au total 35 115 élèves. Les services de l'enseignement obligatoire jouent à la fois le rôle de prestataires de service et de contrôleur de la qualité des prestations fournies. Pour ce faire, ils peuvent compter sur la collaboration des enseignant(e)s engagé(e)s à l'école obligatoire

(2500) et celles des cadres, inspecteurs(trices) des écoles, directeurs(trices) des écoles de CO, conseillers(ères), collaborateurs(trices) pédagogiques. Les principaux dossiers, chantiers ou domaines traités en 2007 sont développés dans le cadre du bilan des activités selon les différents degrés de la scolarité obligatoire.

Chef du Service de l'enseignement obligatoire de langue française (SEnOF): M. Léon Gurtner.

Chef du Service de l'enseignement obligatoire de langue allemande (DOA): M. Reto Furter.

2. Activités

2.1 Généralités

2.1.1 Thèmes communs des deux parties linguistiques

Les deux services de l'enseignement obligatoire ont conduit en commun divers thèmes transversaux et, à ce titre, ont pris une part active en avril 2007 à l'organisation des journées portes ouvertes de l'Ecole fribourgeoise, opération destinée à présenter aux autorités scolaires, aux parents et au grand public les diverses facettes de l'activité scolaire.

Parmi les thèmes les plus importants traités en commun, il convient de relever:

Elèves au comportement difficile: il s'agit principalement des interventions dans les établissements scolaires primaires et du CO ainsi que l'ouverture à Bulle d'une 3^e classe relais; attribution de la coordination et de la conduite des trois classes à un responsable cantonal. Au terme de leur première année scolaire, en juillet 2007, les 2 classes relais de Fribourg, établies dans des locaux loués au foyer des Bonnesfontaines, ont accueilli 23 élèves, 11 de la partie francophone, 11 de la partie alémanique, et 1 d'un autre canton, en provenance de 13 écoles du CO et d'un cercle scolaire primaire, pour une durée allant de 6 à 16 semaines, avec une moyenne de fréquentation s'établissant aux alentours de 10 semaines. Les classes relais donneront la pleine mesure de leur efficacité quand seront aussi mises en œuvre les autres mesures du dispositif prévu par le rapport no 225 du Conseil d'Etat.

Projet expérimental de santé scolaire (PESS): 3^e série d'enquêtes effectuées sur quatre sites de l'école primaire et du CO, francophone et alémanique.

«Santé-jeunesse»: dernière phase du projet conduit en partenariat avec les 4 Piliers de l'économie fribourgeoise et remise à chaque CO du canton de dix films et dix brochures portant sur le thème de la jeunesse et de la santé.

Nouvelles technologies de l'information et de la communication dans l'enseignement (TICE): poursuite de la formation des enseignant(e)s et développement des applications concrètes pédagogiques et didactiques.

Enseignement des langues: mise au net du projet de conception générale de l'apprentissage des langues, préparation du concept d'introduction de l'apprentis-

sage de l'anglais à l'école primaire, 3^e phase de l'actualisation des moyens et des méthodes d'enseignement au CO (partie francophone), poursuite des projets expérimentaux au degré primaire.

Ecole enfantine: rédaction du rapport du groupe de travail cantonal relatif à l'introduction de la seconde année d'école enfantine et dépôt dudit rapport en avril 2007. Organisation de la consultation y relative et dépouillement des résultats obtenus; préparation du rapport de mise en œuvre. A cela s'ajoute la poursuite du projet expérimental «classes multi-âges» des premiers degrés de la scolarité dans les cercles scolaires de Barberêche, Fräschels et Morat.

Conduite des établissements scolaires de l'école primaire: mise en place progressive d'une structure de pilotage efficace et opérationnelle, qui se concrétise et se développe dans chaque cercle scolaire (partie alémanique) et sur les sites pilotes (partie francophone).

2.1.2 Partie francophone

Les thèmes traités durant l'année 2007, en plus des dossiers et sujets évoqués ci-dessus au point 1.1 ont concerné en toute priorité:

Pratiques en évaluation: mise en œuvre généralisée du nouveau cadre de référence donné à l'évaluation scolaire impliquant l'utilisation d'un bulletin scolaire informatisé. Le Service de l'enseignement obligatoire de langue française a constitué un groupe de travail composé d'inspecteurs(trices), de conseillers(ères) et collaborateurs(trices) pédagogiques et d'enseignant(e)s afin d'assurer la cohérence nécessaire à cette opération. A cette fin, le groupe de travail a rencontré l'ensemble des enseignant(e)s des classes enfantines et primaires lors de huit séances tenues dans les différents arrondissements du canton.

Plan d'études commun au niveau de la Suisse romande: participation active de collaborateurs(trices) pédagogiques et d'enseignant(e)s fribourgeois(es) aux groupes de travail institués avec les cantons de Berne, Neuchâtel, Jura, Valais et Genève en vue de l'écriture d'un plan d'études romand portant sur l'ensemble des domaines d'enseignement de l'école enfantine, primaire et du CO. Médiation scolaire: une nouvelle volée de formation s'est ouverte à la rentrée 2007. Comme la précédente, elle comprend des enseignant(e)s de l'école primaire (6) et du CO (12).

Soutien et accompagnement sont proposés aux enseignant(e)s à titre individuel ou collectif dans les situations d'épuisement professionnel, dans l'aide à la résolution de conflits, en particulier dans les relations Ecole-Famille, ainsi que dans les projets de caractère éducatif, au degré primaire et au CO.

Formation de dix nouveaux cadres du Service de l'enseignement obligatoire : cette dernière phase de la formation est intégrée au dispositif romand de formation des chefs d'établissement (FORRES).

Seconde année de formation des enseignant(e)s des classes de développement : cette seconde année compte 25 participant(e)s des deux degrés d'enseignement (primaire et CO); elle est conduite par l'Institut de pédagogie curative de l'Université de Fribourg.

Le Service de l'enseignement obligatoire de langue française a procédé en 2007 aux nominations de cadres suivantes: M. Olivier Crausaz en tant que directeur du CO de la Glâne, en remplacement de M. Philippe Jordan qui a opté pour une réorientation professionnelle; M. Hugo Stern en remplacement partiel (20%) de M. Roger Brodard, élu syndic de Romont et déchargé à ce titre d'une partie de sa tâche; M. Stéphane Favre en tant que directeur du CO du Gibloux, en remplacement de M. Jean-Pierre Levrat, démissionnaire en vue d'une préretraite.

2.1.3 Partie alémanique

Le Service de l'enseignement obligatoire de langue allemande (DOA) s'est tout particulièrement occupé des thèmes suivants:

Elaboration d'un concept général de qualité qui décrit en détail les principaux domaines de l'école et qui démontre également de quelle manière la qualité peut être assurée, développée et contrôlée dans ces différents domaines.

Publication d'une nouvelle brochure dans la série des documents pédagogiques sur le thème de la gestion de classe. Cette brochure a été présentée et remise à tout le personnel enseignant dans le cadre des assises pédagogiques.

Elaboration d'un concept général de communication qui régit la communication du Service.

Poursuite de la réorganisation de l'inspection pour les écoles enfantine et primaire, qui débouche sur la mise en place, à partir de l'été 2008, d'une localisation commune sur le site de Tavel. En parallèle, les réflexions conduites au sujet de l'inspection de l'école enfantine et de sa réorganisation en un inspectorat de l'école primaire, général et complémentaire, ont été poursuivies.

Formation de base ou continue de neuf autres directeurs d'école primaire et trois directeurs de cycles d'orientation dans le domaine de la gestion d'établissement et du développement de la qualité.

2.1.4 Effectifs

Ecole enfantine

	Partie francophone		Partie alémanique		Total	
	2006/07	2007/08	2006/07	2007/08	2006/07	2007/08
Nombre d'élèves	2506	2663	999	979	3505	3642
Nombre de classes	154	158,5	62	60,5	216	219
Moyenne par classe	16,27	16,80	16,11	16,18	16,23	16,63

Dans la partie francophone, le nombre de classes a augmenté de 4,5 (+ 3 en 2006/07) unités et celui des élèves a augmenté de 157 (- 4). Dans la partie alémanique, le nombre de classes a diminué de 1,5 (+ 2) unité et celui des élèves a diminué de 20 (+ 3). Au total, l'augmentation des classes est de 3 (+ 5) unités et l'augmentation des élèves est de 137 (- 1).

Ecole primaire

Il y avait 19 733 (19 757) élèves dans les classes primaires régulières au début de l'année scolaire 2007/08, dont

14 808 (14 723) dans les classes francophones et 4925 (5034) dans les classes alémaniques.

Dans la partie francophone, le nombre de classes a augmenté de 4,5 (+ 5) unités et celui des élèves a augmenté de 85 (- 28). Dans la partie alémanique, le nombre de classes a diminué de 6 (- 2) unités et celui des élèves a diminué de 109 (- 117). Au total, la diminution des classes est de 1,5 (+ 3) unités et la diminution des effectifs d'élèves de 24 (- 145). La moyenne du nombre d'élèves par classe est de 19,53 (19,52), et de 19,12 (19,13) en comptant les classes de développement et les classes d'accueil.

Répartition des élèves

	Classes de langue française		Classes de langue allemande		Total	
	2006/07	2007/08	2006/07	2007/08	2006/07	2007/08
1 ^{re} année	2430	2483	763	770	3193	3253
2 ^e année	2568	2402	774	776	3342	3178
3 ^e année	2428	2550	855	774	3283	3324
4 ^e année	2464	2451	832	850	3296	3301
5 ^e année	2482	2528	923	822	3405	3350
6 ^e année	2351	2394	887	933	3238	3327
Total	14723	14808	5034	4925	19757	19733
Nombre de classes	754	758,5	258	252	1012	1010,5
Moyenne par classe	19,53	19,52	19,51	19,54	19,52	19,53

En plus des effectifs ci-dessus, il convient de mentionner que 310 (344) élèves fréquentaient les classes de développement et classes d'accueil, dont 221 (246) dans les classes francophones et 89 (98) dans les classes alémaniques.

Cycle d'orientation

Dans la partie francophone, le nombre de classes a augmenté de 1 (+ 9) unités et le nombre d'élèves a diminué de 59 (+ 160). Dans la partie alémanique, le nombre de classes a diminué de 2 (- 2) unités et celui des élèves de 6 (- 44). Au total, la diminution du nombre de classes est de 1 (+ 7) unités et celle de l'effectif des élèves de 65 (+ 116).

Effectifs des élèves selon les années au CO

	Classes de langue française		Classes de langue allemande		Total	
	2006/07	2007/08	2006/07	2007/08	2006/07	2007/08
7 ^e année	2530	2485	928	932	3458	3417
8 ^e année	2691	2640	970	914	3661	3554
9 ^e année	2521	2558	982	1028	3503	3586
Total	7742	7683	2880	2874	10622	10557
Nombre de classes	364	365	160	158	524	523
Moyenne par classe	21,27	21,05	18,00	18,19	20,27	20,19

Effectif moyen par classe selon les différents types de classe

	Classes de langue française		Classes de langue allemande	
	2006/07	2007/08	2006/07	2007/08
Prégymnasiale	23,79	24,61	20,36	20,70
Générale	22,42	22,50	21,46	21,33
A exigences de base	17,57	16,23	15,27	15,30
Cl. développement	11,13	9,35	8,74	9,12
Total	21,27	21,05	18,00	18,19

Répartition des élèves selon les types de classe sur l'ensemble des trois années au CO

	Classes de langue française				Classes de langue allemande			
	2006/07		2007/08		2006/07		2007/08	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Prégymnasiale	3 016	38,96	3 009	39,17	733	25,45	766	26,65
Générale	3 158	40,79	3 180	41,39	1 309	45,45	1 280	45,54
A exigences de base	1 326	17,12	1 274	16,58	672	23,34	673	23,42
Cl. développement	178	2,30	159	2,07	166	5,76	155	5,39
Cl. accueil	64	0,83	61	0,79	–	–	–	–
Total	7 742	100	7 683	100	2 880	100	2 874	100

Effectif des élèves effectuant une 10^e voire une 11^e ou 12^e année de scolarité

	Classes de langue française				Classes de langue allemande			
	2006/07		2007/08		2006/07		2007/08	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
10 ^e année	649	8,38	618	8,04	167	5,79	146	5,08

2.1.5 Scolarisation des enfants allophones

Durant l'été 2007, quatre cours de français langue d'accueil ont été organisés à l'intention des élèves primo-arrivants issus des classes primaires (deux cours à Fribourg, un cours à La Tour-de-Trême, un cours à Morat). Le cours destiné aux élèves des

cycles d'orientation a dû être annulé faute d'inscriptions.

Le projet «accueil des élèves primo-arrivants au CO» lancé par la Commission cantonale pour la scolarisation des enfants de migrants (CCSIEM) a été mis en œuvre au CO de Bulle. Fin décembre 2007, parallèlement aux

cours de langue suivis en classe d'accueil, 18 élèves primo-arrivants étaient intégrés partiellement dans des classes régulières. Un suivi scientifique a été mis en place sous l'égide de l'Université et de la HEP. Les résultats sont d'ores et déjà encourageants.

Un groupe de travail «Migration, scolarité et formation» a été constitué. Ce nouveau groupe de travail, dépendant de la Commission cantonale pour la scolarisation des enfants de migrants (CCSIEM) regroupe des représentant(e)s de tous les secteurs de l'enseignement, des classes enfantines aux classes du secondaire du 2^e degré et de la formation professionnelle.

La procédure d'évaluation des élèves dans leur langue remporte un succès grandissant. Cette démarche permet d'identifier plus précocement les difficultés éventuelles rencontrées par des élèves primo-arrivants et de mieux orienter leur prise en charge scolaire.

2.2.2 Répartition géographique des classes

	2006/07		2007/08	
Ville de Fribourg	17 classes	293 élèves	18 classes	279 élèves
Sarine-Campagne	45 classes	743 élèves	47 classes	824 élèves
Gruyère	33 classes	539 élèves	33 classes	542 élèves
Lac	10 classes	162 élèves	9,5 classes	166 élèves
Glâne	14,5 classes	231 élèves	19 classes	298 élèves
Broye	22,5 classes	341 élèves	20 classes	341 élèves
Veveyse	12 classes	197 élèves	12 classes	213 élèves
Total	154 classes	2506 élèves	158,5 classes	2663 élèves

2.2.3 Ouvertures et fermetures de classes à la rentrée 2007

13 ouvertures de classe ont été enregistrées dans les cercles scolaires suivants: à Granges-Paccot/Corminbœuf, Chésopelloz/Villars-sur-Glâne/Avry/Treyvaux/Fribourg-Neuveville/Fribourg-Bourg/Châtonnaye, Torony/Villaz-St-Pierre, La Folliaz/Billens-Hennens/Ursy/Rue, Auboranges, Chapelle, Ecublens et à Gruyères. Quelques classes ont été dotées d'un certain pourcentage de poste supplémentaire en raison d'effectifs élevés. Il s'agit de Cressier-sur-Morat et Semsales. D'autres classes ont retrouvé l'effectif réglementaire, prévu par la loi scolaire: Cheiry, Chapelle, Prévondavaux, Surpierre/Mézières, Berlens et St-Martin.

Parallèlement, il a fallu procéder à la fermeture de 9 classes dans les cercles scolaires suivants: Villars-sur-Glâne/Prez-vers-Noréaz/Marly-Cité, Villarsel-sur-Marly, Pierrafortscha/Fribourg-Vignettaz/St-Aubin, Vallon/Estavayer-le-Lac/Cugy/Siviriez et Corbières, Hauteville, Villarvolard. Celle d'Autigny, Chénens a été amputée de 0,2 poste en raison d'un effectif d'élèves insuffisant.

2.2 Ecole enfantine, partie francophone

2.2.1 Effectifs et organisation

A la rentrée 2007, la Région inspecturale Nord de la partie francophone du canton de Fribourg compte 77,5 classes enfantines; de son côté, la Région inspecturale Sud compte 81 classes enfantines. Au total, l'école enfantine totalise 158,5 classes. En raison d'un effectif réduit, trois classes travaillent à temps partiel.

Compte tenu de l'orientation générale favorable à l'ouverture à court terme de la seconde année d'école enfantine, certains cercles scolaires ont anticipé cette décision et mis sur pied une deuxième année d'école enfantine. Les communes en assurent la prise en charge financière. Il s'agit de Granges-Paccot/Givisiez/Chésopelloz, Corminbœuf/Dompierre, Russy/Morat et Cressier-sur-Morat. Un cycle élémentaire comprenant des élèves des deux années de l'école enfantine et des deux premières années de l'école primaire se poursuit pour la troisième année consécutive à Barberêche.

A la rentrée scolaire 2007/08, l'ensemble de l'opération a consisté en l'ouverture de 4,5 (+ 3) classes supplémentaires par rapport à la situation de l'année scolaire 2006/07.

2.2.4 Axes de travail prioritaires

Au cours de l'année scolaire 2006/07, les enseignant(e)s enfantines ainsi que les enseignant(e)s 1P-2P et en activités créatrices ont suivi une formation qui portait sur l'introduction de l'outil «Séquences didactiques». Un nouveau document officiel de référence fixe désormais les compétences visées en classe enfantine, dans le domaine «Langues», précisant, sous forme de balises, les seuils à travailler dans les différentes activités langagières en expression orale et écrite. En outre, l'importance du développement du domaine langagier chez le jeune élève a été fortement soulignée par des extraits d'une conférence de M. Alain Bentolila qui engage les enseignant(e)s à faire une large part à l'expression du langage sous toutes ses formes dans leur enseignement.

2.2.5 Admissions à l'école primaire

Les parents de 166 (165) élèves ont demandé de retarder l'entrée de leur enfant à l'école primaire. Les parents de 58 (78) élèves ont demandé une admission anticipée en classe primaire.

2.2.6 Cours de langue

Quatre enseignantes sont au bénéfice d'un contrat à 50% dans la Région nord et un EPT est attribué à la Région sud; elles avaient en charge des groupes d'enfants provenant de l'école enfantine et, parfois, des classes 1P-2P. Afin d'assurer une bonne coordination, les enseignantes chargées de ces cours ont œuvré en réseau sous la responsabilité de la coordinatrice cantonale de la scolarisation des enfants de migrants.

2.2.7 Intégration d'enfants rencontrant des difficultés d'apprentissage

Trois enseignantes spécialisées sont engagées à hauteur de 2,6 EPT, afin d'intervenir auprès de jeunes enfants rencontrant des difficultés d'apprentissage et de comportement. Dans un souci de verticalité, leurs interventions, se passant en principe au sein de la classe, couvrent le premier cycle dans le but de poursuivre le projet d'un élève ou pour apporter un soutien à une classe brusquement perturbée par le comportement d'un ou de plusieurs élèves. En complément aux situations scolaires qui relèvent du service d'intégration (voir point 2.8.4), 48 enfants profitent d'un appui ou d'un soutien à court, moyen ou long terme par les enseignant(e)s spécialisé(e)s, appuyés qui peuvent se poursuivre en 1P-2P. 3 enfants sourds ou malentendants suivent la classe régulièrement à plein temps et sont aidés par un appui spécialisé. De plus, quelques enfants sont soutenus par le Service Educatif Itinérant (SEI).

2.2.8 Relations école enfantine – école primaire

L'idée du cycle d'apprentissage couvrant les actuelles trois premières années du parcours scolaire de l'élève est aujourd'hui devenue réalité. Les enseignantes enfantines et enseignant(e)s 1P-2P collaborent à l'intérieur de leur cycle et sont invité(e)s régulièrement à des modules de formation continue communs. L'introduction du bulletin scolaire a concrétisé l'organisation incluant l'école

enfantine dans la scolarité obligatoire. Fréquemment, les enseignant(e)s du premier cycle rencontrent conjointement les parents pour des réunions d'informations.

2.2.9 Relations école maternelle – école enfantine

Suite aux différents après-midi d'échanges organisés depuis 2002, les enseignantes maternelles et enfantines sont encouragées à poursuivre leur collaboration dans le but de partager leurs démarches et leurs observations en vue de la poursuite harmonieuse d'un projet pédagogique commun.

2.3 Ecole enfantine, partie alémanique

2.3.1 Généralités

Projet pilote «Basisstufe»

Les classes pilote de la «Basisstufe» jouissent toujours d'un haut degré d'acceptation de la part des parents des enfants qui les fréquentent. Les nombreux visiteurs qui ont profité des journées portes ouvertes pour se faire une idée du nouveau modèle testé pour les premières années de la scolarité ont également donné un retour positif de leur visite.

Intégration d'élèves handicapés et atteints de troubles de comportement dans les classes régulières.

Durant cette année scolaire, 18 (11) enfants qui présentent un tel profil sont intégrés dans des classes enfantines régulières, dont 14 par l'intermédiaire de l'école Les Buissonnets. L'intégration des quatre autres enfants est placée sous la gestion de la DICS. 14 (5) éducatrices spécialisées en pédagogie curative suivent et soutiennent ces enfants dans le cadre de classes enfantines régulières.

Cours d'allemand pour enfants de langue étrangère.

24 (25) cercles scolaires proposent des cours d'allemand, afin de favoriser l'intégration des enfants de langue étrangère. Durant l'année scolaire 2007/08 162 (162) élèves de l'école enfantine bénéficient de tels cours.

2.3.2 Ouvertures et fermetures de classes

1,5 (4) classes enfantines ont été ouvertes au début de l'année scolaire: Plaffeien (1) et FOS Freiburg (0,5).

Trois classes ont été fermées pour cause d'effectifs insuffisants: Alterswil (1), Giffers-Tentlingen (1) et Gurmels (1).

2.3.3 Répartition géographique des classes

	2006/07		2007/08	
	Classes	Élèves	Classes	Élèves
Ville de Fribourg (allemand)	6 classes	85 élèves	6,5 classes	107 élèves
Singine	32 classes	544 élèves	31 classes	512 élèves
Gruyère (allemand)	1 classe	10 élèves	1 classe	9 élèves
Lac (allemand)	23* classes	360 élèves	22* classes	351 élèves
Total	62 classes	999 élèves	60,5 classes	979 élèves

*Y compris 2 classes du projet «Basisstufe»

Effectif moyen pour l'année scolaire 2007/08: 16,18 (16,11) élèves par classe. Toutes les écoles enfantines fonctionnent à plein temps.

Dans 6 (5) cercles scolaires, du fait du nombre peu élevé d'élèves ou en raison d'une longue tradition, deux années d'école infantine sont offertes par les communes suivantes: Murten (8), Galmiz (1), Fräschels (1), Jaun (1), St. Silvester (1) et Rechthalten (1).

43 (44) classes enfantines sont tenues par deux enseignant(e)s à temps partiel. (6) enseignantes enfantines assument des fonctions de direction dans le cadre de la Schulleitung.

2.3.4 Formation continue

Pour l'évaluation des compétences personnelles, sociales et scolaires des élèves, l'inspectorat des écoles avait développé en 2001 un ensemble d'instruments que le corps enseignant utilise comme base de travail pour l'entretien avec les parents lors du passage de l'école infantine à l'école primaire. Après sept années d'utilisation, ces documents ont fait l'objet d'une évaluation et d'une adaptation. Le cours «Lernen mit Lernzielkarten» (Apprendre avec des cartes présentant les objectifs) offre au personnel enseignant une possibilité supplémentaire de rendre les objectifs du plan d'études de l'école infantine plus transparents et plus compréhensibles aux yeux des enfants et de leurs parents. Les parents sont impli-

qués dans la réflexion conduite au sujet des instruments d'évaluation évoqués ci-dessus.

Le cours «Psychomotricité à l'école infantine» propose au corps enseignant la possibilité d'apprendre à connaître, voire de rafraîchir ses connaissances dans le domaine des bases théoriques de la thérapie en psychomotricité. Durant ce cours, le corps enseignant apprend à considérer le comportement des enfants sous ses aspects psychomoteurs à l'aide de différents jeux de mouvement.

2.3.5 Admission à l'école primaire

Les parents de 113 (125) enfants ont demandé de repousser d'une année l'entrée de leur enfant à l'école primaire, ce qui représente le 12,17% (13,63%) des enfants entrés en âge de scolarité en 2007. En revanche, les parents de 22 élèves (6) ont utilisé la possibilité d'une admission anticipée.

2.3.6 Situation de l'emploi

Le nombre d'élèves dans les écoles enfantines est en légère diminution, ce qui a eu pour conséquences l'ouverture de seulement une classe et demie et la fermeture de trois classes. De par le fait que quelques enseignants se sont engagés dans une formation passerelle vers l'école primaire, des places se sont libérées au niveau de l'école infantine

2.4 Ecole primaire, partie francophone

2.4.1 Répartition géographique des classes

	2006/07		2007/08	
Ville de Fribourg	87 classes	1584 élèves	84 classes	1513 élèves
Sarine-Campagne	223 classes	4344 élèves	226,5 classes	4395 élèves
Gruyère	159 classes	3208 élèves	161 classes	3307 élèves
Lac	40 classes	732 élèves	41 classes	732 élèves
Glâne	80 classes	1587 élèves	79 classes	1538 élèves
Broye	102 classes	1965 élèves	103 classes	2008 élèves
Veveyse	63 classes	1303 élèves	64 classes	1315 élèves
Total	754 classes	14723 élèves	758,5 classes	14808 élèves

2.4.2 Ouvertures et fermetures de classes à la rentrée 2007

Il a fallu procéder à 13,5 ouvertures de classes: Givisiez/Corminboeuf, Chésopelloz/Matran/La Brillaz, Corserrey/Cottens (0,5)/Corpataux, Rossens/Le Glèbe/Riaz/Bulle-Léchère/La Tour-de-Trême/Bas-Vully, Haut-Vully/Sévaz, Bussy, Morens, Rueyres/Cugy et Attalens, Granges.

D'autre part, 9 classes ont été fermées: Farvagny, Vuisternens-Ogoz/Treyvaux (0,5)/Arconciel, Ependes, Ferpicloz, Senèdes/Marly-Grand Pré (0,5), Villarsel-sur-Marly, Pierrafortscha/Fribourg-Auge/Fribourg-

Vignettaz (2)/Vernay/Vuisternens-dt-Romont et Haut-Intyamon.

A la rentrée scolaire 2007/08, l'ensemble de l'opération a consisté en l'ouverture de 4,5 (+ 5) classes supplémentaires par rapport à la situation de l'année scolaire 2006/07.

2.4.3 Axes de travail prioritaires Enseignement du français

Le moyen «S'exprimer en français – Séquences didactiques pour l'oral et pour l'écrit» a été officiellement introduit dès la rentrée 2007/08 dans les degrés 3P-4P.

Il a fait l'objet de deux séances de formation dans chaque arrondissement. A cette occasion, diverses pistes d'intégration des technologies de l'information et de la communication (TIC) en expression ont été présentées par les personnes ressources. Une séance complémentaire a eu lieu pour les degrés EE, 1P, 2P où l'introduction a débuté en automne 2006.

Le groupe de pilotage termine la rédaction d'un texte de référence sur l'apprentissage de la lecture-écriture. Ce document présentera les composantes essentielles des différents moments de l'apprentissage de la lecture et de l'écriture. Il devra faciliter l'adoption de nouveaux moyens préconisés par la Conférence intercantonale de l'instruction publique de Suisse romande et du Tessin (CIIP).

Enseignement des mathématiques

Durant cette année 2007, le groupe de formation en mathématiques a poursuivi sa tâche dans la rédaction d'évaluations, la formation, l'information et l'appui au corps enseignant. Il a également porté une attention particulière sur les trois points suivants:

Cycle 1P-2P: à la demande du Service de l'enseignement obligatoire, des épreuves cantonales de mathématiques ont été passées auprès de tous les élèves. Elles avaient un caractère obligatoire. Leur objectif était de faire le point des connaissances et des compétences acquises au terme des deux premières années primaires.

Résultats obtenus:

	Moyenne	Taux de réussite %
Dossier 1	21,3 points sur 24	89
Dossier 2	15,2 points sur 20	76
Ensemble des deux dossiers	36,4 points sur 44	83

Cycle 3P-4P: suite aux résultats des élèves à l'épreuve cantonale de mathématiques (juin 2006), des rencontres avec les enseignant(e)s se sont déroulées dans le courant des mois de janvier à mars 2007. Ces rencontres avaient pour but, d'une part, d'analyser les résultats des élèves et d'autre part, de resituer et d'exemplifier les compétences et les connaissances attendues dans le Plan d'études romand de mathématiques.

Les fiches devoirs 6P: suite à la demande des enseignant(e)s, des «fiches de devoirs» ont été mises à disposition des élèves de 6P. Elles sont en cohérence avec le texte «cadre pour les devoirs à domicile» rédigé en collaboration avec la Conférence des inspecteurs.

Enseignement de la musique

Durant l'année écoulée, les cours proposés dans le cadre de la formation continue ont notamment abordé les thèmes suivants: découverte et apprentissage de nouveaux

chants pour la classe, rondes et expression corporelle, musicothérapie.

Les visites systématiques des classes de 4P se sont terminées en décembre 2007, des visites similaires ont débuté dans les classes de 6P dès novembre 2007. Elles ont été organisées en collaboration avec la Conférence des inspecteurs et ont pour objectifs de dresser un état des lieux de l'éducation musicale en fin de 4P et de 6P, d'analyser les retombées de la «Méthodologie romande» et prendre en considération les besoins des enseignant(e)s dans ce domaine de l'enseignement. Plus de 100 classes ont reçu la visite d'un conseiller en éducation musicale accompagné, dans la plupart des cas, par l'inspecteur d'arrondissement.

Gestion et conduite de projets d'établissement

Les établissements de l'école enfantine et primaire francophone conduisent, de manière expérimentale, des projets d'établissement selon un concept mis au point dans les années 2000. Actuellement, une quarantaine d'établissements sur les 94 que compte le Service de l'enseignement obligatoire de langue française ont vu leur projet reconnu. Un(e) ou deux enseignant(e)s, appelé(e)s répondant(e)s, en assument plus particulièrement la conduite et participent à des séances de coordination ainsi qu'aux conseils d'arrondissement présidés par l'inspecteur des écoles, là où ils existent.

Aujourd'hui, en compagnie de la Conférence des inspecteurs, des responsables du dispositif d'accompagnement des projets, de l'équipe Education générale et d'une délégation de la SPFF, il convient de dépasser l'aspect expérimental de cette démarche en traitant davantage dans sa globalité le fonctionnement des établissements. Cela revient à soutenir la généralisation des projets d'établissement, tout en améliorant leur structure de conduite: instauration d'un responsable qui soit l'interlocuteur privilégié de l'établissement, recours à des décharges d'enseignement et non plus simple remplacement des actuels répondants pour les séances de coordination.

Cette orientation va donner une meilleure visibilité à l'établissement et à son pilotage. Celui-ci porte sur les aspects pédagogiques, dans le but d'améliorer la qualité de l'enseignement et celle des apprentissages, sur la qualité de la communication interne et externe à l'établissement, sur l'aide à la prise en charge des situations scolaires difficiles et sur les aspects matériels liés au fonctionnement de l'établissement.

La phase de développement est prévue de 2007 à 2012. Un(e) responsable d'établissement sera progressivement mis(e) en place dans chacun des 94 établissements ou cercles scolaires.

2.4.4 Classes de développement

La partie francophone compte 24 classes de développement qui accueillent 181 élèves. La région Nord en

compte 16, soit 8 à Fribourg, 4 à Estavayer-le-Lac, 3 à Villars-sur-Glâne, 1 à Belfaux; la région Sud en compte 8, soit 4 à Bulle, 1 à Marly, 2 à Romont et 1 à Châtel-St-Denis.

De plus, 36,46 (36,39) postes de maîtres de classe de développement itinérants (MCDI) sont engagés auprès des élèves rencontrant de sérieuses difficultés dans leurs apprentissages, soit 18,73 maîtres pour la région Nord et 17,73 pour la région Sud.

2.4.5 Classes d'accueil et classes de langue

A la rentrée scolaire 2007/08, l'organisation des classes d'accueil et des classes de langue était la suivante:

Région Nord, arrondissement 1: Courtepin, 1 poste à mi-temps; arrondissement 2: Fribourg, 3 classes d'accueil, 3 postes à plein temps, 7 enseignants avec différents taux d'activité pour les appuis et les cours de langue; arrondissement 3: 2 postes à plein temps; arrondissement 4: 1 poste à plein temps réparti sur 2 postes à mi-temps à Villars-sur-Glâne.

Région Sud: Bulle et La Tour-de-Trême, 1,25 poste; Marly, 1 poste à mi-temps; Romont, 1 poste à plein temps, à quoi il faut ajouter des unités d'enseignement dans certains cercles scolaires.

Des cours de deux à quatre leçons par semaine sont donnés individuellement ou en groupe dans tous les cercles scolaires qui accueillent des enfants allophones.

2.4.6 Conférence des inspecteurs scolaires

Durant l'année scolaire 2007, les inspectrices et les inspecteurs scolaires francophones se sont réunis à 16 reprises, habituellement en présence du chef de service adjoint ou du chef de service. La conférence a répondu à plusieurs rapports mis en consultation: pratiques en évaluation, 2^e année d'école enfantine, rapport sur le concept des langues.

Les principaux sujets traités, en plus de ceux évoqués ci-dessus, sont les suivants: épreuves de référence en français, mathématiques et allemand, formation sur la différenciation, contacts HEP, développement des conseils d'arrondissement dans la région nord, projet de classes multi-âges, projets expérimentaux des deux années d'école enfantine, rédaction de documents d'information à l'intention des enseignant(e)s, activités conduites dans le cadre du dispositif «Corps et mouvement», et insertion professionnelle des enseignant(e)s débutant(e)s.

Un accent particulier a été apporté à l'introduction du nouveau bulletin scolaire, au suivi des apprentissages effectués lors des premiers degrés de la scolarité. Les visites didactiques dans les classes, effectuées en général en collaboration avec les collaborateurs pédagogiques, ont mis l'accent sur l'éducation musicale (4P) et l'enseignement de l'allemand (4P-6P). La Conférence a également reçu le comité de la Société pédagogique fribourgeoise francophone (SPFF), à deux reprises.

En outre, plusieurs membres de la CIR ont participé à la formation romande des cadres de l'enseignement (FORRES).

2.4.7 Médiation scolaire

Cinq enseignant(e)s primaires formés en tant que médiateurs scolaires et entrés en fonction à la rentrée 2006, traitent les situations scolaires problématiques apparaissant dans l'ensemble des 8 arrondissements de l'école primaire. Ils oeuvrent sous la supervision de l'équipe d'Education générale et en étroite collaboration avec les inspecteurs scolaires.

2.4.8 Rencontres avec les associations professionnelles

Le Service de l'enseignement obligatoire a reçu le comité cantonal de la Société pédagogique fribourgeoise francophone (SPFF). Les discussions ont notamment porté sur la procédure de pré-orientation au CO, le statut de l'enseignant, les responsables d'établissement et l'enseignement de l'anglais.

La Directrice de l'instruction publique, de la culture et du sport a traité les sujets ci-après dans son intervention auprès des délégués de la SPFF, le 14 septembre 2007: la rentrée scolaire, les pratiques en évaluation, le projet d'introduction d'une deuxième année d'école enfantine, la gestion des projets d'établissement et l'organisation de l'enseignement spécialisé dans le cadre de la mise en œuvre des décisions liées à la RPT, HarmoS et la Convention scolaire romande.

2.5 Ecole primaire, partie alémanique

2.5.1 Généralités

Développement de l'école

Travaux d'orientation en mathématiques

Le projet HarmoS a notamment pour objectif de fixer, pour l'ensemble de la Suisse, des niveaux de compétences dans des domaines disciplinaires déterminés de la scolarité obligatoire. Des modèles de compétences sont en phase d'élaboration pour les disciplines suivantes: langue maternelle, langues secondes, mathématiques et sciences naturelles. L'harmonisation doit être pilotée par l'intermédiaire de tests standards au terme des 2^e, 6^e et 9^e années de scolarité. Le Service de l'enseignement obligatoire de langue allemande et l'inspection des écoles primaires de la partie alémanique ont décidé, sur mandat du groupe de branches «mathématiques à l'école primaire» que, maintenant déjà, à chaque fois au deuxième semestre de l'année scolaire en cours, un travail standard, respectivement un travail d'orientation, serait conduit en 2^e année et en 4^e année. Les performances des élèves seront évaluées aussi bien dans le domaine des exigences de base que dans celui des tâches plus complexes. Le personnel enseignant aura ainsi la possibilité de déterminer la situation de la classe à la fin de l'année scolaire.

Grille d'évaluation des objectifs individuels

Le groupe de travail «Prestations en terme de soutien pour enfants et jeunes qui présentent des besoins scolaires particuliers» a élaboré une grille d'évaluation des objectifs individuels dans les domaines suivants: allemand, mathématiques, français, l'homme et son environnement. Cette grille a d'abord été conçue sous la forme du rapport d'apprentissage des élèves comportant des objectifs individuels, comme cela était prévu dans les considérations de mise en œuvre du bulletin scolaire. Une liste des domaines plus particuliers permet une appréciation différenciée de la situation d'apprentissage et du développement de l'enfant.

2.5.2 Répartition géographique des classes

	2006/07		2007/08	
	Classes	Élèves	Classes	Élèves
Ville de Fribourg (allemand)	30 classes	530 élèves	28 classes	524 élèves
Singine	143 classes	2824 élèves	138,4 classes	2730 élèves
Gruyère (allemand)	3 classes	58 élèves	3 classes	57 élèves
Lac (allemand)	82 classes	1622 élèves	82,6 classes	1614 élèves
Total	258 classes	5034 élèves	252 classes	4925 élèves

2.5.3 Cours de langue, état au 1^{er} septembre 2006

Alterswil 1/28; Bösinggen 8/28; Cordast-Guschelmuth 5/28; Courtepin 9/28; Düringen 11/28; Flamatt: 33/28; Freiburg 20/28; Giffers-Plaffeien 6/28; Gurmels 7/28; Heitenried 3/28; cercle scolaire de Jeuss, Lurtigen, Salvenach 2/28; Jaun 1/28; Kerzers 23/28; Liebistorf 6/28; cercle scolaire de ABGRU 5/28; Murten 30/28; Rechthalten 1/28; Schmiten 6/28; St. Ursen 2/28; Tafers 7/28; Wünnewil 11/28.

2.5.4. Formation continue pour le corps enseignant

Le personnel enseignant a été convoqué aux cours obligatoires suivants:

- Introduction au portfolio européen des langues pour les classes de 6^e primaire.
- Introduction au moyen d'apprentissage de l'histoire pour les classes de 4^e primaire.
- Apprendre à l'aide de cartes les objectifs de l'école enfantine.
- Séance d'information pour les enseignants de dessin technique.
- Travail en commun des enseignant(e)s titulaires de classes et du personnel spécialisé en pédagogie curative dans les classes d'intégration des élèves handicapés.

Les responsables d'établissement primaires ont pris part aux manifestations obligatoires suivantes: leur propre conférence des responsables d'établissement et le cours portant sur le développement de l'enseignement comme tâche principale de la direction d'école.

Rencontres avec les associations professionnelles

Deux rencontres ont eu lieu avec l'association des enseignant(e)s de la partie alémanique (LDF), rencontres au cours desquelles les thèmes suivants ont été traités parmi d'autres: introduction de la deuxième année d'école enfantine et les changements qui en découleront pour le personnel enseignant, ancrage des directions d'école du degré primaire dans la loi scolaire, guide pour la protection et la responsabilité du corps enseignant.

2.5.5. Conférence des inspecteurs scolaires

La conférence a tenu 17 séances au cours desquelles elle a eu des échanges sur de nombreux thèmes concernant aussi bien les élèves et le corps enseignant que sur l'enseignement et l'école en général: offre proposée en pédagogie curative, renforcement des élèves qui ont de bonnes compétences, entrée dans la profession pour les enseignant(e)s qui sortent de la HEP, intégration des élèves de langue étrangère, évaluation des prestations des directions d'école du degré primaire. De plus, elle a réglé des problèmes de coordination avec les services auxiliaires scolaires, le Service éducatif itinérant, le service de la formation continue, le centre fri-tic, l'Office du matériel scolaire. Elle s'est impliquée dans les réflexions au sujet de la deuxième année d'école enfantine et des lignes directrices de la CDIP dans le domaine des compétences linguistiques.

Les thèmes suivants ont été traités en collaboration avec la conférence francophone: présentation de la réorganisation de l'inspectorat des écoles dans la partie francophone du canton et rapport «Concept pour la direction d'école à l'école enfantine et primaire dans la partie alémanique du canton».

2.5.6 Classes de développement

10 classes de développement ont fonctionné durant l'année scolaire 2007/08, 3 à Düringen (Guin), 2 à Schmiten, 2 à Flamatt et 3 à Kerzers (Chiètres). La classe dite d'introduction de Guin, qui accueille également des élèves présentant des difficultés d'apprentissage, est considérée comme une classe de développement sur le plan administratif.

La situation des postes MCDI se présente comme suit: 20,89 postes à temps complet (2006/07: 21,5) sont répartis dans les cercles scolaires suivants: ABGRU, Alterswil, Bösing, Brünisried, Cordast-Guschelmuth, Courtepin, Freiburg, Freiburg FOS, Giffers, Gurmels, Heitenried, Jaun, JLS, Liebistorf, Murten, Plaffeien, Plasselb, Rechthalten, St. Antoni, St. Silvester, St. Ursen, Schwarzsee, Tifers, Ueberstorf, Wünnewil.

2.6 Cycle d'orientation, partie francophone

2.6.1. Généralités

Les treize établissements du CO francophone enregistrent pour la première fois une légère diminution du nombre des élèves à la rentrée 2007, soit 59 de moins que l'an dernier (+ 160). Le nombre de classes est resté stable et la répartition des élèves a nécessité l'ouverture d'une seule classe (+ 9). L'école du CO de Sarine Ouest a pris possession de ses nouveaux locaux au début de cette année scolaire.

2.6.2 Effectifs par école du CO

	2006/07		2007/08	
	Classes	Élèves	Classes	Élèves
Belluard	34 classes	679 élèves	33 classes	661 élèves
Bulle	38 classes	876 élèves	39 classes	854 élèves
Domdidier	18 classes	383 élèves	18 classes	383 élèves
Estavayer	31 classes	671 élèves	31 classes	686 élèves
Gibloux	18 classes	363 élèves	18 classes	367 élèves
Glâne	41 classes	911 élèves	40 classes	880 élèves
Jolimont	35 classes	738 élèves	35 classes	748 élèves
La Tour/Jaun	39 classes	832 élèves	39 classes	792 élèves
Marly	27 classes	582 élèves	26 classes	560 élèves
Morat	9 classes	162 élèves	9 classes	159 élèves
Pérolles	25 classes	496 élèves	26 classes	505 élèves
Sarine Ouest	24 classes	485 élèves	24 classes	493 élèves
Veveyse	25 classes	564 élèves	27 classes	595 élèves
Total CO	364 classes	7742 élèves	365 classes	7683 élèves

2.6.3 Classes et cours de langue pour les élèves étrangers

Au début du premier semestre de l'année scolaire, on compte 5 (5) classes d'accueil regroupant 61 (64) élèves. Elles existent dans les CO du Belluard, de Bulle, de Jolimont (2) et de Pérolles. Dans les autres écoles, les élèves allophones sont répartis dans les classes des différentes sections et bénéficient de cours d'appui, en français notamment.

2.6.4 Répartition des élèves au terme de la procédure de passage du primaire au CO

La procédure de préorientation a concerné 2364 (2398) élèves répartis, au terme de la procédure, dans les différents types de classes du CO de la manière suivante:

	Elèves		%	
	2005/06	2006/07	2005/06	2006/07
Prégymnasiale	873	886	36,41	37,48
Générale	1102	1051	45,95	44,46
A exigences de base	396	389	16,52	16,45
Répétition de la 6 ^e primaire	1	7	0,04	0,30
Choix d'une autre école	26	31	1,08	1,31

2.6.5 Axes de travail prioritaires

A la rentrée scolaire 2007, le CO francophone a introduit la nouvelle grille horaire en 3^e année et boucle ainsi sa mise en œuvre.

Désormais, tous les élèves de 3^e ont un cours d'éthique et de cultures religieuses visant la compréhension interculturelle par une approche et une réflexion communes autour de thèmes existentiels éclairés par les différentes approches religieuses et courants philosophiques. Les élèves catholiques et réformés suivent en parallèle un cours confessionnel.

En 3^e, l'histoire et la géographie sont en principe enseignées par le(la) même enseignant(e) dans une approche autant que possible interdisciplinaire; le plan d'études a été modifié pour en tenir compte et un site – fristoria.ch – propose des supports de cours. La promotion d'une démarche interdisciplinaire vise une compréhension mieux articulée des phénomènes complexes qui caractérisent notre époque et qui ont marqué son avènement au cours des 19^e et 20^e siècles.

Le cours d'éducation à la citoyenneté donné en 3^e année remplace le cours d'éducation civique qui se donnait, lui, en 2^e année. Le nouveau plan d'études reprend en partie le contenu de l'ancien cours, mais intègre une vision élargie du concept de citoyenneté; il place les dimensions politique, sociale, économique et culturelle de la citoyenneté aux différentes échelles communale, cantonale, fédérale et internationale. Le cours amène les élèves à s'approprier les différents aspects de la notion de citoyenneté, à saisir la complexité du processus de décision dans une démarche collective, à acquérir les outils indispensables à l'exercice futur de la démocratie.

Par ailleurs, une palette d'options est proposée aux élèves de 3^e: le dessin technique, l'initiation à l'économie, le grec, l'initiation au monde des médias, des images, des technologies, de l'information et de la communication (MITIC) composant l'aspect média et nouvelles technologies.

A la rentrée 2007, le nouveau moyen d'enseignement de l'allemand Geni@1 est introduit en 3^e et s'accompagne comme les deux années précédentes, d'une attention toute particulière au renouvellement de la didactique des langues. Un travail intensif s'est poursuivi en français et en mathématiques, ayant comme objectif d'en assurer la qualité et la cohérence: sondage auprès des enseignants, diversification et compléments apportés aux ressources pédagogiques, recours plus poussé aux ressources informatiques, calibrage de l'évaluation, recherche effectuée sur les résultats obtenus. De nombreuses réunions des enseignants ont été nécessaires pour conduire ce travail.

2.6.6 Conférence des directeurs

La Conférence des directeurs a siégé 21 fois en 2007 et a travaillé sur de nombreux dossiers en collaboration étroite avec le Service de l'enseignement obligatoire: suivi des groupes de travail pour l'introduction de la

nouvelle grille horaire, des nouveaux moyens d'enseignement et des nouveaux plans d'études, mise en route de la classe relais supplémentaire, mesures internes pour les élèves en difficulté, mise en route et expérimentation de la nouvelle formule de stages pour le diplôme d'aptitude d'enseignement secondaire I (DAES), journées portes ouvertes de l'Ecole fribourgeoise, cahier des charges des adjoints de direction, harmonisation des études en Suisse romande (espace romand de formation) et en Suisse (HarmoS), orientation scolaire et professionnelle, éducation générale.

La Conférence a rencontré le chef du Service de l'orientation professionnelle et de la formation des adultes, le directeur de l'Office cantonal du matériel scolaire, le chef du projet expérimental de santé scolaire (PESS), la coordinatrice de l'intégration des enfants de migrants, le responsable de la formation des enseignant(e)s à l'Université, le chef de projet fri-tic, la juge des mineurs, deux représentants de la médiation pénale des mineures, la cheffe du projet des journées portes ouvertes de l'école fribourgeoise, les collaborateurs pédagogiques des différentes disciplines et de l'éducation physique, la présidente de la Commission cantonale d'enseignement religieux.

Enfin, il convient de souligner, dans le domaine de la prévention de la santé, la concrétisation du projet Santé Jeunesse, projet initié et soutenu par les 4 Piliers de l'économie fribourgeoise.

2.7 Cycle d'orientation, partie alémanique

2.7.1 Généralités

Concept de formation continue

Le concept de formation continue pour le personnel enseignant a été modifié. Il distingue la formation continue interne à l'école, soit obligatoire soit volontaire, ainsi que celle qui a fait l'objet d'un accord.

A l'intérieur d'un cadre financier déterminé et après discussion avec l'inspectorat des écoles du cycle d'orientation, chaque école a pu planifier et mettre sur pied une formation continue interne dont les objectifs devaient être en relation avec le développement continu de l'école ou, pour les écoles qui ont déjà fait l'objet d'une évaluation, avec les recommandations issues du rapport d'évaluation.

Sur la base de cette formation continue, qui a fait l'objet d'un accord, un instrument d'encouragement des collaborateurs et des collaboratrices a ainsi pu être mis à la disposition des directeurs d'école dans le cadre de leur fonction de conduite du personnel.

Essai du système «Stellwerk»

Le projet «Stellwerk» permet aux élèves de mesurer leurs compétences après la première moitié de leur 8^e année. Le CO de Chiètres a commencé sa deuxième année d'expérimentation. Il est prévu de mettre ce système à disposition de tous les CO alémaniques sur une base volontaire.

Promotion de la santé

La promotion de la santé dans les écoles du cycle d'orientation a été systématiquement évaluée par l'inspectorat selon des critères uniformes du management de projet. Cette attestation de qualité a été, pour chaque école, une condition d'obtention d'un soutien financier du canton.

Encouragement à l'apprentissage des langues: introduction du portfolio européen des langues II.

Tou(te)s les enseignant(e)s de langues ont suivi un cours d'introduction à la structure du portfolio européen des langues (PEL II). Il a été introduit dans tous les CO dès l'automne 2006. Des mentors, c'est-à-dire des enseignant(e)s de différentes écoles ayant reçu une formation spécifique, ont transmis à leurs collègues leur savoir-faire relatif à ce portfolio. L'introduction sera terminée durant l'année scolaire 2009/10.

2.7.2 Effectifs par école

	2006/07		2007/08	
Ville de Fribourg (allemand)	20 classes	363 élèves	20 classes	374 élèves
Düdingen	25 classes	449 élèves	24 classes	469 élèves
Plaffeien	23 classes	419 élèves	22 classes	406 élèves
Tafers	25 classes	461 élèves	24 classes	464 élèves
Wünnewil	18 classes	303 élèves	18 classes	297 élèves
Gurmels	10 classes	202 élèves	10 classes	186 élèves
Kerzers	17 classes	292 élèves	17 classes	277 élèves
Murten	22 classes	391 élèves	23 classes	401 élèves
Total	160 classes	2880 élèves	158 classes	2874 élèves

La procédure de passage s'est déroulée de la même manière que l'année passée: la décision relative à l'affectation dans un type de classe se fonde sur les recommandations des titulaires de l'école primaire et sur un examen comparatif dans les disciplines de l'allemand et des mathématiques. L'avis des parents est également pris en compte.

2.7.3 Intégration des élèves de langue étrangère

Le projet de la commission cantonale pour la scolarisation au CO des enfants de migrants tel qu'il a été planifié en 2005 a été mis en pratique en automne 2006 dans une classe du CO de Morat qui réunit des élèves en provenance de Cormondes, Chiètres et Morat. Le matin, ces élèves fréquentent des cours intensifs de langue et l'après-midi, ils réintègrent leurs classes dans leur école d'origine. Cette classe pilote de Morat comprend actuellement 21 élèves qui n'y sont toutefois pas tous présents en même temps. Au début 2008 paraîtra un rapport relatif aux expériences faites avec ce modèle. Les buts explicites de cette démarche consistent en une amélioration de la scolarisation d'élèves de langue étrangère et

Formation continue des directeurs

Les directeurs d'école ont bénéficié d'une formation continue dans les domaines de la conduite du personnel, de la méthodologie de travail, de la gestion du temps et des urgences. Cette formation est une composante d'un concept plus général destiné à la transposition efficace du mandat professionnel.

Evaluation externe des cycles d'orientation germanophones du canton

Après la première évaluation du CO de Gurmels (Cormondes), un deuxième concept pour une évaluation globale a été développé. Ce deuxième modèle est testé dans le cadre d'un deuxième essai-pilote au CO de Guin durant l'année scolaire 2007/08.

dans la mise sur pied d'une solution unifiée sur le plan cantonal.

Dans les autres CO de la partie alémanique du canton, il n'y a pas de classes de langues spécifiques. Les cours de langues y sont donnés sous la forme de leçons particulières.

2.7.4 Conférence des directeurs de la partie alémanique

Les membres de la conférence se sont réunis lors de 17 séances ordinaires. Habituellement, le chef de service ou son adjoint, l'inspecteur du CO et l'inspectrice en ACM et économie familiale y étaient présents. 12 personnes considérées comme spécialistes sur des questions spécifiques y ont été invitées. En différentes occasions organisées sur des journées entières, d'importantes questions thématiques et stratégiques ont été traitées. Par ailleurs, la conférence est représentée dans divers groupes de travail et commissions.

Les thèmes suivants ont été au centre du travail de la conférence: collaboration entre la conférence et l'ins-

pectorat du CO, formation continue des directeurs et des adjoints, projet HarmoS; test du projet «Stellwerk», concept de formation continue du personnel ensei-

gnant, évaluation externe, mesures de prise en charge des élèves présentant des difficultés de comportement, concept de qualité.

2.8 Enseignement spécialisé et services auxiliaires scolaires

2.8.1 Données statistiques de l'enseignement spécialisé

	Partie française		Partie alémanique		Totaux	
	2006/07	2007/08	2006/07	2007/08	2006/07	2007/08
Nombre d'élèves	734	740	122	133	856	873
Nombre de classes	102	103	17	19	119	122
Moyenne par classe	7,2	7,2	7,2	7	7,2	7,1

Les institutions de l'enseignement spécialisé du canton offrent 752 (752) places en classes spéciales. L'occupation est supérieure à 100 % avec 873 élèves.

Enfants fribourgeois placés hors du canton:

- partie alémanique: 29 (23) (BE)
- partie francophone: 24 (23) dont 21 dans le canton de VD, 1 VS, 1 NE, 1 BE

Enfants non fribourgeois scolarisés dans le canton de Fribourg:

- partie alémanique: 3 (4) 2 (1) enfants du canton de BE et 1 VD
- partie romande: 44 (44) 30 enfants du canton de VD; 5 de NE; 4 de BE; 2 du VS et 3 de GE

La mise en œuvre de la RPT implique qu'il n'y a plus d'enfants assurés AI dès le 1^{er} janvier 2008. Le SESAM, nouveau Service de l'enseignement spécialisé et des mesures d'aide, est opérationnel dès cette date et a trouvé ses locaux à la rue de l'Hôpital 3. M^{me} Anne Fouzia Bernard Rossier en a été nommée cheffe de service.

2.8.2 Corps enseignant

Le corps enseignant dans les institutions ou écoles spécialisées compte 199 (178) personnes de langue française pour 123,84 EPT et 49 (46) de langue allemande pour 29,23 EPT, soit au total 248 (224) personnes, ce qui correspond à 153,1 postes (154,4). Les enseignant(e)s du Service d'intégration ne sont pas totalisé(e)s ici. 44 sont enseignant(e)s à plein temps et 204 le sont à temps partiel.

225 des 248 enseignant(e)s (90,7%) sont formé(e)s et spécialisé(e)s. Il est à noter que la formation à l'Institut de pédagogie curative de l'Université de Fribourg est passée en degré Master s'agissant de l'enseignement spécialisé.

2.8.3 Evolution des classes

103 classes recouvrent la partie francophone du canton. Une classe de section surdité a fermé, faute d'élèves,

préférence étant donnée, lorsque les besoins spécifiques des enfants sont pris en compte et que cela a du sens pour l'élève, à l'intégration. Deux classes de langage ont été ouvertes l'une à Flos Carmeli et l'autre au Guintzet.

Le tableau synoptique 2007/08 laisse apparaître une évolution de 17 enfants dans l'enseignement spécialisé.

Dans la partie alémanique, l'ouverture de la clinique pédo-psychiatrique de jour a nécessité l'ouverture de deux classes. Le nombre d'élèves fréquentant les institutions spécialisées est resté, quant à lui, globalement stable.

2.8.4 Intégrations en classe régulière

168 (144) enfants encadrés par 34 (36) enseignant(e)s spécialisé(e)s représentant 24,3 (27,66) postes, fréquentent l'école ordinaire. 146 (128) enfants souffrent de déficiences mentales et 22 (16) de déficiences physiques.

L'Institut St-Joseph assure le service de soutien pédagogique pour des enfants sourds et malentendants, intégrés à l'école ordinaire, partiellement ou complètement. 25 (23) enfants dont 21 (19) externes à St-Joseph sont intégrés dans les classes régulières, de l'école enfantine au CO et 7 (11) enfants sont intégrés partiellement, rejoignant l'Institut pour l'essentiel des apprentissages cognitifs. 9 (9) enseignant(e)s pour 5,68 (5,86) postes assurent ce service.

Les enfants malvoyants ou aveugles, intégrés à l'école ordinaire, sont suivis par des enseignantes spécialisées du Centre pour handicapés de la vue (CPHV) de Lausanne.

Dans la partie alémanique, 55 (54) enfants et adolescents sont pris en charge par le Home-école des Buissonnets, dans le cadre du concept cantonal de l'intégration: 14 (9) à l'école enfantine, 27 (28) à l'école primaire et 14 (17) au CO.

De plus, quelques enfants atteints d'autres déficiences ou de troubles de comportement sont intégrés: 4 (1) à l'école enfantine, 17 (17) à l'école primaire et 13 (16) dans les classes de développement et 2 au CO.

St-Joseph compte 5,68 (5,07) EPT et le Home-école des Buissonnets 10,55 (9,68) EPT.

2.8.5. Les services auxiliaires de psychologie scolaire, de logopédie et de psychomotricité

Personnel

51 (50) psychologues pour 30,21 (29,32) EPT. 79 (72) logopédistes pour 51,81 (47,24) EPT. 23 (22) psychomotricien(ne)s pour 11,97 (12,36) EPT.

Services de psychologie scolaire

Le pourcentage d'élèves pris en charge selon les districts est le suivant:

Lac: 11,7% (10,26%), Singine: 9,9% (10,24%), Sarine: 9,5% (10,60%), Broye: 9,0% (8,84%), Glâne-Veveyse: 6,6% (5,96%), Gruyère: 5,6% (5,3%).

L'ensemble des 3017 (3011) élèves suivis se répartit en 1809 (1768) garçons 60% (58,7%) et 1208 (1243) filles 40% (41,3%) et représente 10,34% (10,19%) des garçons et 7,1% (7,47%) des filles de la population scolaire globale. Ces élèves ont été pris en charge par les services de psychologie scolaire pour en évaluer la maturité scolaire et réaliser une évaluation plus approfondie de leurs capacités. Mais cela peut aussi consister en un travail de longue durée avec l'enfant, l'école et/ou la famille. Ce travail représente de nombreux entretiens avec les enseignant(e)s, les familles, les inspecteurs ou les services sociaux concernés.

Ce recours fréquent aux services de psychologie scolaire montre que ces derniers sont bien intégrés dans le système scolaire et que les mesures d'aide et l'accompagnement dispensés par ces services sont utilisés et appréciés. Ainsi par exemple selon les statistiques, 180 observations et 120 interventions en classe ainsi que 55 interventions de crise ont été effectuées au cours de cette année.

Les 3017 (3011) élèves pris en charge, examinés et/ou traités représentent un pourcentage de 8,8% (8,86%) de tous les élèves des classes enfantines, primaires, de développement et du CO.

2069 (2072) élèves pour 8,2% (8,34%) ont été vus dans la partie francophone et 948 (939) élèves pour 10,5% (10,3%) dans la partie alémanique. Le pourcentage d'élèves pris en charge selon le niveau scolaire est le suivant: classes de développement: 36,6% (47,59%), classes enfantines: 11,9% (13,27%), classes primaires: 10% (9,54%), CO: 4,2% (4,21%) (classes pré-gymnasiales: 1,5% (1,78%), classes générales: 4% (4,43%), classes à exigences de base: 7% (6,3%), classes de développement: 18,3% (19,4%).

Les services sont le plus souvent sollicités pour les élèves de l'école enfantine et des deux premières années primaires. Le nombre de signalement est ensuite dégressif pour les années scolaires suivantes, ce qui démontre l'effet de prévention du travail des services de psychologie scolaire.

63,4% (64,4%) des élèves suivis ont été signalés par les enseignant(e)s, 21,8% (23,6%) par les parents, 4,4% par des logopédistes et le reste par des médecins et d'autres instances. 38 (39) élèves ont eux-mêmes pris contact

avec les services de psychologie scolaire. Les motifs de signalement concernent le domaine des apprentissages scolaires 51,7% (55,8%), le domaine lié au comportement et à l'entourage familial ou social 40,7% (46,0%), ainsi qu'une problématique personnelle 31,7% (33,6), les différentes catégories pouvant se cumuler.

Des mesures scolaires ont été proposées dans 18% (21,2%) des situations et des mesures pédagogiques/pédago-thérapeutiques dans 16,6% (16,7%) des cas. D'autres mesures telles que les conseils avec suivi 29% (32,9), les conseils à l'enseignant(e) ou à la famille 24% (25,4) et le soutien psychologique 42% (43,6%), ont été plus fréquemment proposées. 4,4% (5,3) des situations n'ont nécessité aucune mesure particulière.

56,2% des élèves signalés sont des nouveaux cas. 22,1% des prises en charge ont débuté l'année précédente. 3,9% des élèves ont bénéficié d'un traitement de 4 ans ou plus. 57,8% des cas ont nécessité une intervention de 1 à 10 heures. Pour 9,9% des élèves, la prise en charge a duré plus de 20 heures.

Services de logopédie

Secteur	Nombre d'enfants	% de la population scolaire	Garçons	Filles
francophone	1941 (1854)	7,69	1 157	784
alémanique	1135 (1077)	12,6	707	428
Total	3076 (2931)	8,98	1 864	1212

Répartition par degré scolaire:

	Français	Allemand	Total	%
Pré-scolaire	50	47	97	-
Ecole enfantine	386	250	636	18,14
Ecole primaire	1342	773	2115	10,70
Classe de développement	85	30	115	33,43
Cycle d'orientation	78	35	113	1,06
Total	1941	1135	3076	8,98

Dont en traitement durant l'année

Sarine	1035
Sarine (sans ville)	798
Fribourg Ville	237
Broye	173
Glâne	187
Gruyère (dont 12 enfants de langue allemande)	377
Lac (français)	129
Lac (alémanique)	341

Singine	693
Veveyse	141
Total	3076
Interventions prises en charge par l'Assurance-Invalidité	
Partie française	1565 (1025) soit 80,62%
Partie alémanique	415 (406) soit 36,53%
Total	1980 (1431) soit 64,36%

Services de psychomotricité

Durant l'année scolaire 2006/07, dans l'ensemble du canton, 608 enfants ont consulté les services auxiliaires scolaires de psychomotricité.

Partie francophone	451	(504)	enfants, dont 112 filles et 339 garçons, soit le 1,7% de la population scolaire
Partie alémanique	157	(145)	enfants, dont 32 filles et 125 garçons, soit le 1,7% de la population scolaire
Total	608	(649)	enfants soit 1,7% (1,96%) de la population scolaire

Répartition dans les degrés scolaires

	Français	Allemand	Total	%
Pré-scolaire	15	2	16	0,04
Ecole enfantine	92	38	130	0,38
Ecole primaire	335	114	449	0,03
Classes de développement	8	3	11	2,28
Cycle d'orientation	1	1	2	0,00
Total	429	157	608	1,77

2,6% (16) des interventions sont prises en charge par l'Assurance-Invalidité ou le service d'intégration.

Répartition dans les districts

	Filles	Garçons	Total
Fribourg Ville (français)	15	31	46
Fribourg Ville (alémanique)	6	14	20
Sarine (français, sans Fribourg)	25	74	99
Broye	15	60	75
Glâne	25	77	102
Gruyère	9	32	41
Lac (français)	4	17	21
Lac (alémanique)	13	51	64
Singine	13	60	73
Veveyse	19	48	67
Total	144	464	608

Les statistiques de l'année scolaire 2006/07 montrent une stabilité dans les signalements dans la partie alémanique (+ 12) et une légère baisse dans la partie francophone (- 53). Au total 608 élèves ont consulté les services de psychomotricité durant cette année représentant 1,77% de la population scolaire, soit 451 enfants pour la partie francophone et 157 enfants pour la partie alémanique. La répartition par sexe correspond à 76,45% de garçons et 23,55% de filles.

86% des signalements et des traitements concernent les enfants scolarisés de l'école enfantine à la 3^e année.

74,1% des signalements sont effectués par les enseignant(e)s, les autres demandes étant formulées par les psychologues (9,7%), les parents (6,5%), les logopédistes (5,4%), et divers professionnels (4,3%). Les signalements s'effectuent à partir de la procédure établie par le service, soit, l'information de la demande aux parents, la transmission de la feuille de signalement à l'inspecteur des écoles puis un entretien avec le demandeur ou le réseau pour approfondir la demande.

L'analyse des situations après les entretiens, les observations, les examens psychomoteurs, conduit à des conseils (49,5%), des traitements (36,5%) et 14% des signalements traités n'exigent pas de suite. Les enfants dont les difficultés nécessitent un traitement sont orientés majoritairement vers une thérapie individuelle, des prises en charge en groupe étant également parfois indiquées. La durée des interventions est de six mois à deux ans pour 90% des cas.

La moyenne cantonale de la dotation se situe à un poste pour 3052 élèves, employant 23 psychomotriciens répartis sur 11,21 postes (- 1,15).

La formation de psychomotricien(ne) est maintenant assurée au sein de la HES-S2 conformément aux décisions de la CIIP et de la HETS-IES. Dès la rentrée 2007/08 la formation durera trois ans et conduira au titre de Bachelor en thérapie psychomotrice.

2.9 Echanges scolaires

2.9.1 Généralités

L'année 2007 a été marquée par la participation au mois de janvier à la manifestation START – Forum des métiers. Le bilan positif permet d'envisager une nouvelle participation en 2009.

La coordination a intensifié une nouvelle fois sa campagne d'information par des conférences et des présentations des programmes d'échanges tout au long de l'année. Le résultat positif se fait sentir. La pédagogie des échanges a été présentée d'une part aux enseignant(e)s des degrés primaires 5-6P par le biais des cours de la formation continue en janvier, et, d'autre part, aux étudiant-e-s de la 2^e année de la HEP-FR durant la semaine des travaux pratiques au mois de septembre.

La participation aux différents programmes d'échanges proposés est de manière générale en augmentation.

Le site internet www.bucoli.ch a été visité par approximativement 7000 visiteurs durant l'année 2007.

2.9.2 Dixième année linguistique (DAL)

Le nombre de participant(e)s s'élève à 170 (143) élèves placés. Le rapport entre alémaniques 58 (49) et francophones 112 (96) provoque quelques problèmes d'organisation dans la répartition des places. 42 (26) élèves ont choisi l'échange réciproque.

2.9.3 Echanges de classes

Les échanges de classes annoncés à la coordination sont quasiment restés inchangés pour l'année scolaire 2006/07; au total pour tout le canton la coordination a enregistré, tous degrés confondus, 16 classes annoncées et 11 échanges individuels au Service de l'enseignement secondaire du deuxième degré (17 classes et 7 individuels en 2005/06). Les classes francophones ont été plus nombreuses que celles de la partie alémanique, 5 pour la partie alémanique, 11 pour la partie francophone.

Il est à remarquer que le nombre d'échanges est vraisemblablement supérieur du fait que certains échanges directs entre les établissements scolaires échappent à ces statistiques.

Un nouveau programme d'échanges de classes (EA 8-9) verra le jour dès le printemps 2008, porté conjointement par NW EDK et la CIIP. Le responsable fribourgeois du Bureau des échanges scolaires sera le chef de projet EA 8-9 pour la CIIP.

2.9.4 Echanges individuels pendant les vacances

La coordination a pu constater une nouvelle fois une très forte augmentation de la participation avec 102 (77) Fran-

cophones placé(e)s et 26 (17) Alémaniques placé(e)s; sur un total de 102 (89 en 2006) Francophones, dont 6 pour le Tessin et 26 (34 en 2006) Alémaniques placés, dont 3 pour le Tessin. Le total de participant(e)s fribourgeois (alémaniques et francophones) se porte dès lors pour l'année 2007 à 128, ce qui représente un nouveau record.

V. ENSEIGNEMENT SECONDAIRE DU DEUXIÈME DEGRÉ

1. Missions

Le Service de l'enseignement secondaire du 2^e degré (S2) est responsable de la gestion administrative et pédagogique des filières de formation de la maturité gymnasiale, des études commerciales à plein temps et du certificat de culture générale. Il est plus précisément chargé de superviser:

- l'organisation et la pédagogie de l'enseignement;
- l'administration générale et financière;
- l'engagement et la formation continue des enseignants;
- la construction et l'aménagement;
- la coordination cantonale et intercantonale.

L'enseignement est dispensé dans les établissements scolaires cantonaux suivants: le Collège St-Michel, le Collège Ste-Croix et le Collège de Gambach, à Fribourg, le Collège du Sud à Bulle, l'Ecole de culture générale (anciennement ECDD) à Fribourg. De plus, le S2 gère, en collaboration avec la Direction des gymnases vaudois, le Gymnase intercantonal de la Broye (GYB), à Payerne.

Chef de service: M. Nicolas Renevey.

2. Activités

2.1 Effectifs

Au début de l'année scolaire 2007/08, l'effectif des élèves des écoles cantonales du S2 se présentait ainsi:

	Garçons		Filles		Total (élèves, classes, moyenne)					
	2006/07	2007/08	2006/07	2007/08	2006/07		2007/08			
Fr.	1161=37,60%	1268=38,90%	1926=62,40%	1991=61,10%	3087	144	21,4	3259	148	22,02
Al.	464=36,42%	508=38,57%	810=63,58%	809=61,43%	1274	58	21,9	1317	59	22,32
Tot.	1625=37,26%	1776=38,82%	2736=62,73%	2800=61,18%	4361	202	21,6	4576	207	22,10

A cela s'ajoute, l'effectif des élèves fribourgeois du GYB, à savoir 396 (297).

	Garçons		Filles		Total (élèves, classes, moyenne)	
	2006/07	2007/08	2006/07	2007/08	2006/07	2007/08
Fr.	106 = 37,60%	128 = 32,30%	191 = 64,30%	268 = 67,70%	297	396

Les prévisions établies par le Service cantonal de la statistique, annonçant une augmentation des effectifs des élèves de l'enseignement secondaire du 2^e degré, sont actuellement confirmées par les faits. L'ouverture du GYB en 2005 a temporairement limité l'accroissement du

nombre d'élèves des collèges situés en ville de Fribourg, mais ne l'a pas stoppé. Dès l'automne suivant, la croissance a repris, notamment en raison de l'augmentation sensible du nombre des élèves alémaniques. Le fléchissement attendu à partir de 2008 risque d'être largement

compensé par des effets de migrations de population en direction de notre canton. C'est au Collège du Sud, à Bulle, que l'on note la plus forte augmentation.

2.2 Enseignement

2.2.1 Maturité gymnasiale

La filière de la maturité gymnasiale est offerte dans les quatre collèges cantonaux et au GYB.

Le Conseil fédéral et la Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) ont approuvé le 14 juin 2007 une révision partielle du règlement de reconnaissance des maturités (ORRM 95), dont le principal objectif est de valoriser le statut des sciences expérimentales et celui du travail de maturité. Il permettra aussi dans les collèges cantonaux d'introduire la philosophie comme nouvelle branche de maturité. Ces réformes entreront en vigueur progressivement à partir de la rentrée scolaire 2008.

Certaines classes terminales des collèges cantonaux, tirées au hasard, ont participé aux tests d'évaluation de la nouvelle maturité, EVAMAR II, qui serviront à déterminer les compétences acquises et le niveau de maturité atteint dans une perspective de préparation adéquate aux études universitaires. Les premiers résultats de l'enquête seront publiés durant l'année 2008.

2.2.2 Ecole de commerce à plein temps

Cette filière est offerte aux Collèges de Gambach et du Sud ainsi qu'au GYB. Elle conduit à un diplôme de commerce et/ou à la maturité professionnelle commerciale (MPC).

La Commission fédérale de maturité professionnelle a approuvé en novembre 2007 le plan d'études d'établissement pour la maturité professionnelle, orientation commerciale, des Collèges de Gambach et du Sud.

Par ailleurs, dans le cadre des réformes initiées par l'OFFT afin de renforcer la pratique professionnelle dans les écoles de commerce à plein temps, le Collège de Gambach conduit une expérience pilote.

2.2.3 Ecole de culture générale

Cette filière est offerte par l'Ecole de culture générale de Fribourg, (ECGF), au Collège du Sud et au GYB. Conformément au règlement du 1^{er} août 2004 de la CDIP relatif aux écoles de culture générale, la DICS a demandé la reconnaissance des certificats délivrés par ces écoles concernées et pour les deux filières:

- le domaine santé, pour une préparation professionnelle aux diverses filières paramédicales de la HES-S2 ou pour un accès à des professions ou des apprentissages techniques (56% des élèves choisissent cette option);
- le domaine socio-éducatif, avec une préparation spécifique pour une entrée dans une haute école de travail social, ou pour des candidat(e)s à la HEP-FR, moyennant une année préparatoire (44% des élèves choisissent cette voie).

2.2.4 Offres bilingues

Les différentes offres d'immersion rencontrent toujours le même intérêt. Ce sont au total 451 (411) élèves qui suivent un programme bilingue. Ils sont répartis notamment dans 17 (16) classes bilingues, mais profitent également des autres offres d'immersion complète et partielle. La session 2007 a vu la remise de 97 (76) certificats reconnus par la Confédération portant la mention bilingue.

2.3 Conférence et commissions

2.3.1 Conférence des recteurs des collèges cantonaux

Cette conférence réunit les recteurs et rectrice des collèges ainsi que les directeurs de l'ECGF et du GYB, sous la présidence du Chef de service S2. Outre les affaires courantes de gestion pédagogique et administrative des écoles, elle a abordé les sujets suivants: organisation des examens de compréhension auditive; équipement technique des salles de classe pour l'utilisation des technologies de l'information et de la communication (tic) dans l'enseignement; procédure de révision partielle de la maturité gymnasiale.

D'autre part, la conférence a conduit le projet des écoles du S2 à la manifestation «START – Forum des métiers», en janvier 2007.

2.3.2 Commissions d'école

En novembre 2007, toutes les commissions d'écoles ont été renouvelées pour la prochaine période administrative. Ces commissions traitent des problèmes courants et en particulier des budgets, des capacités d'accueil et des équipements des locaux.

2.3.3 Informatique

La Commission cantonale d'informatique du secondaire du deuxième degré (CCI) conduit ses travaux par le biais de deux sous-commissions. Celle s'occupant de la technique procède à l'inventaire du matériel, élabore les propositions de budget et coordonne les procédures pour la gestion des réseaux, l'acquisition et l'entretien des équipements. La sous-commission pédagogique a poursuivi sa réflexion sur le renouvellement de l'enseignement de l'informatique dans les écoles secondaires du 2^e degré. La Commission cantonale de l'informatique dans l'enseignement (CC-IE), à laquelle participe le chef de service, transmet les projets analysés de budget à la Direction des finances.

Au Centre fri-tic s'est poursuivie la formation des enseignants du S2 dans l'utilisation pédagogique des techniques de l'information et de la communication. Le Centre fri-tic assure aussi la formation des personnes ressources dans ce domaine.

Le S2 est partie prenante au projet d'harmonisation des systèmes d'informations pour la gestion, l'environnement administratif des écoles (HarmAdminEcoles),

pour lequel un rapport de pré-étude a été publié en juillet 2007.

2.3.4 Examens

La Commission cantonale des examens, compétente au niveau des certificats de maturité gymnasiale et des diplômes de commerce et MPC, a mis en place les éléments nécessaires au bon déroulement de la session 2007. Elle a examiné les rapports des présidents des jurys d'examens et adopté des solutions homogènes aux problèmes rencontrés. Le président du jury des examens finaux de l'ECCGF a collaboré à ces travaux.

2.3.5 Echanges d'élèves

La collaboration entre les services de la scolarité obligatoire et du secondaire du deuxième degré avec le Bureau de coordination des échanges linguistiques, par le biais de séances de travail communes, permet l'information réciproque et l'adaptation éventuelle des conditions proposées aux élèves et à leurs parents afin de réussir les séjours.

2.4 Services auxiliaires

2.4.1 Service de consultation psychologique

Le service de consultation psychologique (CPS2) a poursuivi son activité selon les structures mises en place. L'équipe du CPS2 occupe trois personnes, représentant un taux d'activité total de 0.5 EPT. Dans certains cas, les traitements de jeunes nécessitant un suivi de longue durée ont été confiés à des psychothérapeutes privés.

2.4.2 Service de médiation

Les services de médiation intégrés dans les écoles sont utilisés de manière intensive. La communication et l'entraide entre les différents services sont fonctionnelles et efficaces. Cette cohésion est appuyée par deux rencontres annuelles organisées par le S2. Dans le but d'assurer la relève, un cycle de formation, en collaboration avec le Service de la formation professionnelle, a débuté en automne 2007.

2.5 Associations

2.5.1 Association fribourgeoise des professeurs de l'enseignement secondaire du degré supérieur (AFPESS)

En 2007, la DICS a rencontré l'association à propos des sujets suivants: formation continue des enseignants; effectif des élèves dans les classes; révision partielle de la maturité.

2.5.2 Associations de parents d'élèves

La DICS a rencontré les associations francophones des parents des collèges ainsi que l'association alémanique des collèges de la ville de Fribourg.

2.6 Formation continue des enseignants

De nombreuses inscriptions ont été enregistrées pour des cours de formation ou des séminaires organisés principalement par le Centre de perfectionnement suisse (CPS) de Lucerne, l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT), l'Université de Fribourg et à l'interne de chaque école. Le secteur de la formation continue de la Haute Ecole pédagogique (HEP) a organisé plusieurs cours à la carte. Le groupe de coordination a proposé les principes d'organisation des prestations de formation continue pour les maîtres du secondaire 2 et fixé les principes de leur participation.

2.7 Bâtiments et constructions

En novembre 2007, le Grand Conseil a voté un décret relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement en vue du réaménagement des bâtiments et de nouvelles constructions du Collège de Gambach. Ce décret, qui prévoit un crédit d'engagement de 58 155 000 francs, est soumis au référendum financier obligatoire. La votation populaire est prévue au printemps 2008.

2.8 Collaboration intercantonale

Sur le plan général de la coordination scolaire, le chef de service de l'enseignement secondaire du deuxième degré (S2) participe régulièrement aux rencontres intercantionales des services analogues des cantons romands et du Tessin (CIIP) d'une part, des cantons du Nord-Ouest (NW-EDK) d'autre part. Cette collaboration touche plus particulièrement le suivi qualité des écoles, l'évaluation des études gymnasiales, la politique des langues, ainsi que la réforme de l'école supérieure de commerce et de l'école de culture générale.

Les collèges cantonaux participent au projet de la NW-EDK du Nord-Ouest de la Suisse visant au «benchmarking» (analyse comparative) des écoles du cycle secondaire 2.

3. Collège Saint-Michel

3.1 L'école en bref

Etudes:	maturité gymnasiale (toutes les options), établissement bilingue
Elèves:	1286 au total (734 francophones et 552 alémaniques), 58 classes
Corps professoral:	152 personnes enseignantes (105.77 EPT)
Recteur:	M. Jacques de Coulon
Adresse:	rue Saint-Pierre Canisius 10, Fribourg

3.2 Elèves

3.2.1 Effectifs

	Elèves		Classes	
	2006/07	2007/08	2006/07	2007/08
Gymnase, section francophone	722	734	33	34
Gymnase, section alémanique	508	552	23	24
Total	1230	1286	56	58

Par rapport à l'année scolaire précédente, l'effectif des élèves a augmenté de 56 unités (38 l'an précédent), ce qui a entraîné l'ouverture de deux classes supplémentaires: une au gymnase francophone, une au gymnase alémanique. Les classes bilingues ont été rattachées au gymnase alémanique.

Repas

Depuis 2002, le nombre des élèves du Collège ne cesse d'augmenter, entraînant un nombre plus grand de ceux

3.2.3 Diplômes délivrés

En juin 2007, ont été remis les diplômes de maturité gymnasiale à la sixième volée d'étudiants soumis à la réglementation selon l'ORRM 95. Au total, il y avait 255 candidat(e)s, 148 en section francophone et 107 en

qui doivent prendre le repas de midi à l'école. La cafétéria devient trop petite, une solution est à l'étude.

Domicile	2006/07	2007/08
Sont domiciliés dans le canton de Fribourg	1222 élèves	1279 élèves
Sont domiciliés dans un autre canton	8 élèves	7 élèves

3.2.2 Admissions

Ont été admis au gymnase

	2006/07	2007/08
1 ^{re} année	355 élèves	357 élèves
	(section française: 210; section alémanique: 147)	
2 ^e année	28 élèves	32 élèves

section alémanique. Il y eut 2 retraits (avant inscription aux examens) et 5 échecs, 3 chez les francophones et 2 chez les alémaniques: 250 certificats furent donc délivrés. La répartition de ces certificats par option est la suivante:

Options spécifiques	Francophones	Germanophones	Bilingues	Total
Grec	0	1	0	1
Latin	10	0	9	19
Italien	12	1	1	14
Anglais	0	1	0	1
Espagnol	23	17	24	64
Physique + Appl. maths	12	16	0	28
Biologie + Chimie	25	10	7	42
Economie et Droit	36	10	8	54
Arts visuels	14	1	7	22
Musique	0	5	0	5
Total	132	62	56	250

Remarques:

- de ces 250 diplômes de maturité fédérale, 61% ont été obtenus par des candidates; la féminisation progressive des études gymnasiales n'est plus seulement une tendance, elle est maintenant avérée;
- dans le cadre de la collaboration instaurée entre les gymnases de la ville de Fribourg, 13 étudiants des

Collèges de Ste-Croix et de Gambach ont passé leurs examens d'option complémentaire au Collège Saint-Michel et 7 élèves de cet établissement ont passé les mêmes examens d'option complémentaire dans les autres collèges de la ville.

3.3 Marche générale de l'école

3.3.1 Relations avec les parents et autres contacts

En section francophone

Rencontres parents – professeurs au cours des mois de février et mars 2007, après les résultats du 1^{er} semestre, pour les classes de 1^{re}. Le taux de participation des parents à ces séances est d'environ 80%.

Pour les autres degrés, des rencontres ponctuelles sont organisées à la demande des parents ou des étudiants eux-mêmes.

Les parents sont en outre régulièrement informés par l'intermédiaire des bulletins de notes fournis aux élèves à la 1^{re} mi-semestre, au semestre et à la fin de l'année scolaire.

Séances d'information au début du mois de septembre 2007 pour les parents des élèves de 1^{re} année: présentation des études (esprit, programmes, méthodes de travail) par les proviseurs.

Le recteur et les proviseurs ont rencontré le comité des parents d'élèves.

En section alémanique

Au mois de février se sont tenues les soirées de parents pour les classes de 1^{re}, rencontres bien fréquentées. Les parents des futurs élèves ont été invités à une soirée d'information à la fin du mois de juin. A cela s'ajoutent les rencontres individuelles entre parents et proviseurs pour discuter les problèmes concrets de quelques élèves.

Le recteur et les proviseurs ont participé à l'assemblée générale de l'Elternverein. Par ailleurs, ils ont rencontré les deux co-présidents pour discuter des problèmes actuels.

Le recteur a également participé aux séances de la Commission d'école.

3.3.2 Corps professoral

En septembre 2007, le Collège Saint-Michel compte 152 (150) professeur(e)s, dont 53 femmes et 99 hommes, pour 2528 heures hebdomadaire d'enseignement. En raison de l'ouverture de deux classes en automne 2007, il faut s'attendre à une augmentation de 2.98 EPT.

5 professeur(e)s ont fait valoir leur droit à la retraite. De plus, 5 autres enseignants ont quitté le collège en fin d'année scolaire.

9 professeur(e)s ont été nouvellement engagés, dont 4 pour moins de 12 heures et 5 pour plus de 12 heures hebdomadaires.

3.3.3 Activités culturelles, éducatives et sportives

Les manifestations culturelles sont planifiées et organisées par les proviseurs, en collaboration avec deux commissions culturelles, une pour chaque section linguistique.

Liste des principales activités culturelles de la section francophone:

- *Le Pauvre matelot* de D. Milhaud et *The Medium* de G. Menotti, opéras tragiques à l'Aula de l'Université de Fribourg.
- Participation au Festival international du film de Fribourg.
- *Brèves de comptoir* par le Théâtre St-Michel et Ste-Croix.
- *Visite de l'exposition de Stan's Café* lors du *Belluard Bollwerk Festival*.
- *Peter Falk* de J. Steinauer dans le cadre du 850^e anniversaire de la ville.
- *Théâtres et films divers*.

Liste des principales activités culturelles de la section alémanique:

- Participation au Festival international du film de Fribourg.
- Présentation du groupe théâtral alémanique de St-Michel, Ste-Croix et Gambach.

Au mois de mars, l'Orchestre à vents de Doullens (France) interprétait une pièce musicale sur la bataille de la Somme composée par Monsieur Pierre-Etienne Sagnol, directeur de la Fanfare du Collège. Les deux ensembles se sont produits le vendredi 2 mars en l'église (pour les élèves) et à l'Aula Magna de l'Université (pour le grand public).

Le Chœur St-Michel, réunissant 29 choristes, a effectué son habituel camp musical de Carnaval au château de Vulruz et a animé avec ferveur la Messe de Minuit de Noël. Sous la houlette de son nouveau directeur, M. Philippe Savoy, il a aussi donné plusieurs concerts publics dont celui, annuel, de la fin de l'année scolaire dans l'église du Collège Saint-Michel, le 28 mai 2007.

3.3.4 Dies Collegiarius

Comme l'an dernier, le Collège Saint-Michel a organisé une journée thématique, dite *Dies Collegiarius*, le vendredi 21 décembre. Après la Messe traditionnelle de Noël, tous les élèves, par classe et accompagnés de leur professeur de classe, ont vu un film sur l'écologie puis discuté sur le thème de l'environnement en répondant à la question suivante: que puis-je faire concrètement, ici au Collège et dans ma vie de tous les jours, pour économiser de l'énergie et mieux respecter mon environnement?

3.3.5 Evénements particuliers

Les vendredi et samedi 20 et 21 avril ont eu lieu les journées «Portes ouvertes» de l'école fribourgeoise. Le Collège Saint-Michel a organisé de nombreux cours spéciaux et des visites suivies par un public nombreux.

Un groupe d'élèves de l'option complémentaire *sciences politiques* a mis sur pied un débat interparti pour les jeunes le vendredi 21 septembre 2007 en fin d'après-midi.

Ces échanges, qui précédaient les élections fédérales, furent largement suivis.

La 102^e Fête de Saint Nicolas s'est déroulée le samedi 1^{er} décembre 2007.

3.3.6 Echanges scolaires

Echanges individuels: en 2007/08, 10 étudiants de la section francophone et 12 de la section alémanique de Saint-Michel passent une année dans une autre région linguistique (USA, Allemagne, Suisse alémanique) et le Collège accueille 12 étudiants étrangers en section francophone et 5 en section alémanique.

D'autre part, en hiver 2007, 12 élèves de 2^e année ont passé deux semaines dans un gymnase zurichois (Stadelhofen) et ont accueilli pour deux autres semaines au Collège Saint-Michel le (la) camarade alémanique qui les avait reçus à Zürich.

3.3.7 Programmes, études, bilinguisme

Les élèves de l'option complémentaire «Histoire-Sciences politiques» ont participé aux journées SUNESCO dans la salle du Grand Conseil les 19 et 20 avril 2007. D'autre part, pendant la semaine précédant les vacances de Pâques (26 au 30 mars 2007), la plupart des élèves de 3^e ont participé à des journées thématiques. Les classes de 1^{re}, 2^e et 3^e années de la section alémanique ont suivi une semaine thématique, durant laquelle les élèves ont eu l'occasion de traiter un thème spécifique de manière approfondie et interdisciplinaire.

Cette année, le collège compte six classes bilingues, deux en 2^e année, deux en 3^e année et deux en 4^e année. Les élèves des classes bilingues suivent une filière correspondant aux exigences de la «mention bilingue» prévue par la nouvelle maturité.

3.4 Bâtiments, améliorations et aménagements

Les principaux travaux exécutés durant l'année 2007 ont été les suivants:

- Gymnase et anciens bâtiments: changement de l'installation de chauffage (Gymnase, Bâtiment 5 et Centre sportif), création d'une salle de conférence pour 50 personnes (utilisable pour l'enseignement en groupes plus grands, examens, etc.), protection des avant-toits en cuivre (pignons), restauration de la sculpture ornementale des armes de l'Etat de Fribourg (Aile est, façade ouest, sortie parking).
- Bâtiment bleu (nouveau bâtiment): équipements en beamer des salles de classes
- Centre sportif: rénovation complète du fond et des murs des halles 1 et 3
- Eglise: restauration de la chaire de Giuseppe Antonio Albuzzi et restauration de l'autel Ste-Barbe
- Extérieur: raccordement Bâtiment du Gymnase – Centre sportif

4. Collège Sainte-Croix

4.1 L'école en bref

Etudes: maturité gymnasiale (toutes les options), établissement bilingue
 Elèves: 982 au total (644 francophones et 338 alémaniques), 43 classes

Corps professoral: 128 personnes enseignantes (78.71 EPT)

Rectrice: M^{me} Christiane Castella Schwarzen
 Adresse: rue Antoine de St-Exupéry 4, Fribourg

4.2 Elèves

4.2.1 Effectifs

	Elèves		Classes	
	2006/07	2007/08	2006/07	2007/08
Gymnase francophone	612	644	27	28
Gymnase alémanique	344	338	15	15
Total	956	982	42	43

Repas

Environ 480 élèves prennent leur repas à la cafétéria du Collège (petite restauration), à la mensa de Regina Mundi ou à l'Ecole d'ingénieurs et d'architectes.

Domicile	2006/07	2007/08
Sont domiciliés dans le canton de Fribourg	947 élèves	970 élèves
Sont domiciliés dans un autre canton	9 élèves	12 élèves

4.2.2 Admissions

	2006/07	2007/08
Ont été admis au gymnase	243 élèves	289 élèves

4.2.3 Diplômes délivrés

En juin 2007, ont été remis les diplômes de maturité gymnasiale à la 5^e volée d'étudiants soumis à la réglementation selon l'ORRM 95. Au total, 207 (188) candidat(e)s se sont présenté(e)s aux examens, dont 200 (183) ont réussi.

En voici la répartition:

<i>Options spécifiques</i>	<i>Francophones</i>	<i>Germanophones</i>	<i>Bilingues</i>	<i>Total</i>
Grec	13	0	3	16
Italien	6	10	2	18
Anglais	9	2	0	11
Espagnol	20	9	8	37
Physique + appl. maths	0	10	0	10
Biologie + Chimie	12	6	6	24
Economie et droit	25	24	4	53
Arts visuels	15	10	2	27
Musique	30	0	1	4
Total	103	71	26	200

4.3 Marche générale de l'école

4.3.1 Relations avec les parents et autres contacts

En section francophone: 19 réunions de parents pour 13 classes: participation de 55% des parents; soirée d'information pour les parents des nouveaux élèves.

En section alémanique: 7 réunions de parents pour 7 classes: participation de 60% des parents; soirée d'information pour les parents des nouveaux élèves.

Assemblées des associations de parents: la direction a participé à deux séances de la Commission d'école.

4.3.2 Corps professoral

En septembre 2007, le Collège Sainte-Croix compte 128 (120) professeur(e)s, dont 69 (65) femmes et 59 (55) hommes. Au budget 2007 étaient prévus 78,51 (76,05) EPT.

13 professeur(e)s ont été nouvellement engagés, dont 4 pour moins de 12 heures et 9 pour plus de 12 heures hebdomadaires.

4.3.3 Activités culturelles, éducatives et sportives

Prestations: 4 représentations théâtrales, 4 films, 3 concerts, 1 opéra, la traditionnelle fête du sport, conférences (votations), visites de 2 expositions, visite au vallon des Morteys (dans le cadre de l'option spécifique «Géographie»), visite de 2 expositions dans le cadre de l'option «Arts Visuels».

Semaines thématiques: Freiburg i. U. /CH – Freiburg i. B./ D, Musicals, Sportprojekt, Kurzfilme «Parodie», Thailand, Stressbewältigung, Erholung u. ihr Einfluss auf die Konzentration, La violence chez les jeunes, Au fil de la Sarine, Les malvoyants, Le rire, Problèmes d'intégration, L'homme et le jeu.

4.3.4 Événements particuliers

- Rédaction annuelle du Sempervivum (yearbook)
- Retraite au Simplon

- Stages WINS (women in science and technology) pour les gymnasiennes de 3^e année
- SUNESCO: simulation de l'Assemblée générale des Nations Unies sur le thème de la souveraineté alimentaire
- Semaine d'étude à Rome pour les élèves de «langues anciennes», organisée par le Forum cantonal des langues anciennes
- Semaine économique organisée par la Chambre fribourgeoise du commerce, de l'industrie et des services
- Solidarité de Noël: aide au Burkina Faso pour la construction d'un hôpital; argent récolté en comptant les kilomètres parcourus à vélo (de spinning) installés dans l'école pour l'occasion (11 005 km parcourus et 28 420 francs récoltés)

4.3.5 Echanges scolaires

36 élèves de Sainte-Croix en Suisse alémanique, aux USA, en Allemagne et en Autriche. 12 élèves d'Allemagne, des USA, d'Australie, de Nouvelle Zélande, du Mexique, de Lettonie, du Ghana, du Brésil, de Hongrie, du Canada à Sainte-Croix.

4.3.6 Programmes, études, bilinguisme

Bilinguisme:

5 élèves francophones en section alémanique, 3 classes bilingues (1 à chacun des niveaux 2, 3 et 4) Certificat de maturité avec la mention «bilingue» délivré à 26 élèves, 7 alémaniques et 19 élèves francophones.

4.4 Bâtiments, améliorations et aménagements

- Mise aux normes de sécurité des salles de biologie et de chimie (gaz et étanchéité)
- Travaux d'étanchéité sur les balcons du bâtiment principal (ailes est et ouest)

- Rénovation d'une partie des bureaux de l'administration
- Régénération du terrain de football
- Réparation des sols en résine du 3^e étage
- Remplacement des revêtements de sol dans les salles de classe (suite)
- Remplacement de chaises d'élèves (suite)

5. Collège de Gambach

5.1 L'école en bref

Etudes:	maturité gymnasiale (option langues modernes, biologie et chimie, économie et droit), école de commerce à plein temps; établissement bilingue
Elèves:	671 au total (402 francophones et 269 alémaniques), 33 classes
Corps professoral:	97 personnes enseignantes (60.26 EPT)
Recteur:	M. Jean-Pierre Bugnon
Adresse:	avenue Weck-Reynold 9, Fribourg

5.2 Elèves

5.2.1 Effectifs

		Elèves		Classes	
		2006/07	2007/08	2006/07	2007/08
Gymnase francophone		268	292	14	14
Gymnase alémanique		207	210	9	9
Ecole de commerce francophone	diplôme	81	74	4	4
	MPC	33	26	2	2
Ecole de commerce alémanique	diplôme	40	48	2	2
	MPC	16	11	1	1
Cours cantonal d'assistant-e en gestion et en administration fr. et al. (AsGA)		13	10	1	1
Total		658	671	33	33

Domicile	2006/07	2007/08
Sont domiciliés dans le canton de Fribourg	645 élèves	659 élèves
Sont domiciliés dans un autre canton	8 élèves	5 élèves
Sont domiciliés à l'étranger (échanges)	5 élèves	7 élèves

5.2.2 Admissions

Domicile	2006/07	2007/08
Ont été admis au gymnase	165 élèves	147 élèves
Ont été admis à l'école de commerce et MPC	59 élèves	58 élèves
Ont été admis au cours de secrétariat	13 élèves	10 élèves
Le total des nouveaux élèves est de	237 élèves	215 élèves

5.2.3 Diplômes délivrés

Maturité gymnasiale

En juin 2007, ont été remis les diplômes de maturité gymnasiale à la 6^e volée d'étudiants soumis à la réglementation selon l'ORRM 95. Au total, 102 (88) candidat(e)s se sont présenté(e)s aux examens, dont 97 (84) ont réussi. En voici la répartition:

<i>Options spécifiques</i>	<i>Francophones</i>	<i>Germanophones</i>	<i>Bilingues</i>	<i>Total</i>
Italien	2	6	2	10
Anglais	9	3	1	13
Espagnol	9	10	4	23
Biologie + Chimie	19	0	2	21
Economie et droit	11	24	0	35
Total	59	43	0	102

Diplôme d'études commerciales

Sur 52 (59) candidates et candidats, 50 (53) ont obtenu le diplôme d'études commerciales, selon la répartition suivante:

- Section francophone 32 (40)
- Section alémanique 17 (13)

Maturité professionnelle commerciale

Sur 27 (22) candidates et candidats, 21 (22) ont obtenu la maturité professionnelle commerciale.

Formation cantonale d'Assistant-e en Gestion et en Administration (AsGA)

Sur 10 (13) candidates et candidats, 9 (13) ont obtenu le diplôme.

5.3 Marche générale de l'école

5.3.1 Relations avec les parents et autres contacts

Dix-huit réunions des parents d'élèves de 1^{re}, 2^e et 3^e années ont été organisées pour les deux sections linguistiques en février et mars 2007.

Deux soirées d'information ont été mises sur pied en juin 2007 pour les nouveaux élèves de chaque section.

De nombreux contacts personnels ont été établis durant l'année scolaire entre les parents et la direction (recteur/proviseur/e).

Le recteur a en outre pris part aux séances de la Commission d'école. Il a également participé à trois soirées d'information destinées aux parents des élèves des CO.

5.3.2 Corps professoral

En septembre 2007, le collège compte 97 (96) professeur(e)s, dont 44 (44) femmes et 53 (52) hommes. Au budget 2007 étaient prévus 60,26 (63,18) EPT (suppression des classes du Sacré-Cœur).

A la fin de l'année 2006/07, 1 professeur a pris sa retraite et 3 autres ont quitté le collège pour diverses raisons. 7 professeur(e)s ont été nouvellement engagés, dont 5 pour moins de 12 heures et 2 pour plus de 12 heures hebdomadaires.

5.3.3 Activités culturelles, éducatives et sportives

Ont été présentés ou proposés à toutes ou à une partie des classes (entre autres):

- Divers films: «Thank you for smoking» de Jason Reitman, Festival international du film de Fribourg; «Proibido Proibir» réalisation brésilienne, accompagnée de journées thématiques pour les classes intéressées (préparation aux films, visionnage, rencontres, entretiens avec les réalisateurs).
- Divers spectacles et concerts dont «Macbeth» de William Shakespeare by the Cambridge University, «Victor ou les enfants au pouvoir» au Théâtre des Osses, Freifachtheater der 3 Kollegien «Viel Lärm um Nichts» von Shakespeare, «Les corps étrangers», chorégraphie de Kader Attou, «Le Pied d'Estale» conte humoristique de Jacques Béal, par les élèves du cours facultatif Atelier Théâtre Vertige sous la direction d'Yves Loutan, mystère bouffe joué par la compagnie des arTpenteurs, «Peter Falk» création contemporaine de Jean Steinauer, mise en scène Yann Pugin, etc.
- Visites et déplacements: camp de sport dans la région d'Arolla, excursion à Champ-Pittet, journées d'études à l'Ecole d'ingénieurs et d'architectes, au laboratoire cantonal, à l'Institut de biologie végétale, à l'Institut de chimie, à la centrale nucléaire de Mühleberg, à la station aérologique de Payerne, à l'exposition «La Maison d'ailleurs»; participation au SUNESCO.
- Les journées thématiques ont eu pour objets: méthodes de travail, journées interdisciplinaires, journées de formation MPC, pratique professionnelle puis,

selon les projets de classes, des thèmes variés ont été abordés comme par exemple, la chaîne du chocolat, le respect, vivre dans la rue, suisses et étrangers.

- Diverses séances d'information/conférences séances d'information professionnelle, Job-info, «People with AIDS»: témoignages, conférence sur le développement durable, journée de formation à Broc sur le droit du travail et sur le thème de l'entreprise et son personnel, informations sur les possibilités d'échanges avec l'étranger, «T'assures, t'es sûr?» prévention routière, etc.
- Les élèves ont également vécu trois journées consécutives polysportives et ski; ils ont pris part à diverses compétitions et tournois organisés par les maîtres de sport.

5.3.4 Événements particuliers

Nouveau Collège de Gambach : concours d'architecture, mise à l'enquête.

Journées «Portes ouvertes» de l'école fribourgeoise associées à la fête de quartier.

5.3.5 Echanges scolaires

Un échange d'élèves d'une dizaine de jours a eu lieu avec le Collège Harker de San Jose, Californie.

5.3.6 Programmes, études, bilinguisme

Pratique professionnelle à l'école de commerce

Suite aux expériences pilotes réalisées dans divers cantons, dont Fribourg, l'OFFT devrait incessamment préciser les règles à suivre afin de renforcer la pratique professionnelle dans les écoles de commerce à plein temps. Par la même occasion, il fixera les nouvelles structures de ce type d'école et de nouveaux plans d'études seront rédigés. La formation rénovée devrait débuter en automne 2009.

Qualité de l'enseignement

Les standards de formation, leur définition et leur éventuelle introduction dans les écoles de maturité sont devenus un sujet de réflexion pour la société dans son ensemble, mais plus particulièrement les associations d'enseignants. Les établissements du secondaire 2 sont intéressés à d'ores et déjà tenter quelques expériences en vue du renforcement de la qualité de l'enseignement. C'est pourquoi, l'ensemble du corps enseignant du Collège de Gambach a été sensibilisé à cette problématique et les groupes de disciplines ont été invités à poursuivre la réflexion avec pour objectif le développement de nouvelles pratiques en la matière.

UNESCO

Le Collège de Gambach a participé au projet «Reconnaissance pour des membres actifs du réseau des écoles associées de l'UNESCO». L'examen de sa candidature a

montré qu'il a fait preuve, au cours de ces quatre dernières années, d'un engagement exemplaire au service des objectifs de l'UNESCO. Aussi, le 10 décembre 2007, la Commission suisse de l'UNESCO a remis la distinction de «Membre actif des écoles associées suisses de l'UNESCO» à l'établissement.

Publications

Lors de la rentrée littéraire d'août 2007, coup sur coup le Collège de Gambach a vécu une double publication. Tout d'abord, celle du premier roman de Jean-François Haas, «Dans la gueule de la baleine guerre», aux Editions du Seuil. A peine deux jours plus tard, c'était celle du 2^e roman d'Angel Corredera, intitulé «Derniers rites», aux Editions de l'Aire.

5.4 Bâtiments, améliorations et aménagements

5.4.1 Bâtiments

Le Collège utilise quatre groupes de bâtiments: le bâtiment principal (A), propriété de la Communauté des Sœurs Ursulines; 3 salles de classe en pavillon situé dans les jardins de l'école (propriété de l'Etat); 17,5 salles situées dans un des bâtiments du cercle scolaire de l'ELP (B). Le collège dispose du tiers des infrastructures sportives de l'ECDD.

Les problèmes liés à la disposition des lieux de cours sont toujours aussi aigus (insuffisance de locaux, salles inadaptées,...). Les nouvelles constructions et aménagements mettront un terme à cet état de fait.

5.4.2 Aménagements réalisés en 2007

Bâtiment A: Clôture du terrain extérieur de sport. Pour suite de l'équipement en beamers (biologie/chimie/physique); installation multimédia en salle 24 et pose de rideaux obscurcissant. Service spécial et modifications effectuées sur tous les tableaux noirs de l'école.

Bâtiment B (ELP): équipement multimédia des salles 71 et 83. Tous les Velux du dernier étage ont été changés par le propriétaire.

5.4.3 Projet du nouveau collège

Principaux évènements de l'année 2007: mise à l'enquête publique en mars (aucune opposition manifestée), obtention du permis de construire le 4 octobre, analyse du projet en commission parlementaire les 29 octobre et 5 novembre, approbation du projet par le Grand Conseil lors de sa session de décembre. La votation populaire aura lieu au printemps 2008.

6. Collège du Sud

6.1 L'école en bref

Etudes: maturité gymnasiale (toutes les options), école de commerce à plein temps, école de culture générale

Elèves: 970 au total (633 gymnase, 123 école de commerce, 214 ECG), 43 classes
 Corps professoral: 111 personnes enseignantes (69.36 EPT)
 Recteur: M. François Piccand
 Adresse: rue de la Léchère 40 à Bulle

6.2 Elèves

6.2.1 Effectif

	Elèves		Classes	
	2006/07	2007/08	2006/07	2007/08
Gymnase	563	633	26	28
Ecole de commerce diplôme	73	88	6	6
MPC	32	35	0	0
Section ECG	169	214	7	9
Total	837	970	39	43

En raison de la hausse des effectifs, quatre classes ont été ouvertes. La capacité d'accueil du bâtiment (750 élèves) est largement dépassée. L'horaire des classes a dû être prolongé.

Repas: Le nombre de repas de midi servis au réfectoire reste stable à 250 en moyenne.

Domicile	2006/07	2007/08
Sont domiciliés dans le canton de Fribourg	837 élèves	968 élèves
Sont domiciliés dans un autre canton	0 élèves	2 élèves

6.2.2 Admissions

	2006/07	2007/08
Ont été admis au gymnase	195 élèves	221 élèves
Ont été admis à l'école de commerce	36 élèves	34 élèves
Ont été admis à l'EDD	55 élèves	95 élèves
Le total des nouveaux élèves est de	286 élèves	350 élèves

6.2.3 Diplômes délivrés

Maturités gymnasiales

En juillet 2007, ont été remis les diplômes de maturité gymnasiale à la 6^e volée d'étudiants soumis à la réglementation selon l'ORRM 95. Au total, 89 (142) candidat(e)s se sont présenté(e)s aux examens, dont 83 (139) ont réussi. En voici la répartition:

Options spécifiques	Francophones	Bilingues	Total
Grec	1	1	2

Latin (avancé)	3	1	4
Italien	3	1	4
Anglais	0	0	0
Espagnol	24	2	26
Physique + appl. maths	2	0	2
Biologie + Chimie	9	10	19
Economie et droit	23	0	23
Arts visuels	3	0	3
Total	68	15	83

Diplôme d'études commerciales

Sur 28 (29) candidat-e-s, 25 (26) ont obtenu le diplôme.

Maturité professionnelle commerciale

Sur 13 (9) candidat-e-s, 11 (9) ont obtenu la maturité professionnelle commerciale

Diplôme de culture générale

Sur 38 (28) candidat-e-s, 38 (28) ont obtenu le diplôme.

6.3 Marche générale de l'école

6.3.1 Relations avec les parents et autres contacts

- Réunions des parents des classes de 1^{re} année en décembre 2006.
- En février 2007, réunion des parents des classes de 2^e et 3^e années.
- Bonne participation des parents (rencontre avec la direction et les professeurs).
- Nombreux contacts personnels (direction, professeurs) aussi avec les parents d'élèves lors de difficultés de tous ordres et en cas de réorientation.
- Séances d'information au fin novembre 2007 pour les parents des futurs élèves de première année: présentation des études (EC-ECG-gymnase).

6.3.2 Corps professoral

En septembre 2007, le Collège du Sud compte 111 (108) professeur(e)s, dont 36 (40) femmes et 75 (68) hommes. Au budget 2007 étaient prévus 69.36 (71.66) EPT.

1 professeur a fait valoir son droit à la retraite.

15 professeur(e)s ont été nouvellement engagés, dont 6 pour moins de 12 heures et 9 pour plus de 12 heures hebdomadaires.

6.3.3 Activités culturelles, éducatives et sportives

L'essentiel des activités culturelles est planifié par la commission culturelle, commune au Cycle d'orientation de la Gruyère et au Collège du Sud. A ce programme, s'ajoutent les initiatives prises par plusieurs professeurs (conférences, visites, activités thématiques,...). Peuvent

être citées, entre autres, les activités et manifestations suivantes:

- Concerts: «Musique Irlandaise»; «Quatuor Sine Nomine», cordes; Opéras «Le Pauvre Matelot» de Darius Milhaud, et «The Medium» de Gian-Carlo Menotti.
- Théâtre: «L'Exil de Montherlant» par la Compagnie des Longues Fourchettes, troupe du Collège du Sud; «Eloge de la faiblesse» d'Alexandre Jollien; *Les Sorcières de Salem* d'Arthur Miller par la classe 3ECG2; «TM Théâtre», pièce créée et montée par les élèves du groupe Théâtre Travail de Maturité; «Théâtre en allemand», par les élèves de la classe 2-02; «Shakespeare for Sale», pièce en anglais par Take-off Theater, avec ateliers de préparation.
- Films: 6 films présentés par le Ciné-club du Collège du Sud; «An Inconvenient Truth», réalisé par Davis Guggenheim avec Al Gore, suivi d'un entretien avec le Professeur Martin Beniston, directeur du groupe de recherche sur les changements climatiques et leurs impacts de l'Université de Genève, chercheur reconnu au niveau mondial.
- Conférences: conférence de M. l'Ambassadeur Luzius Wasescha; conférence du Prof. Richard Ernst, prix Nobel; Rencontres de l'Aventure; «L'Autre Regard(e): Queneau – Lévinas – Malraux – l'Inde» par M. Henri Godard, professeur, Paris-IV Sorbonne, M. Satyan Jha, docteur ès lettres, Paris-IV Sorbonne, et M. Michaël de Saint-Cheron, Ministère de la Culture, Paris; conférence sur les assurances; conférence de Madame Ananda Devi, lauréate du Prix des Cinq Continents de la Francophonie 2006.
- Diverses expositions dont «L'Enéide de Virgile», de Jean-Michel Bouchardy.
- Divers: Festival francophone de philosophie, journée de la souveraineté alimentaires, ateliers médias, stages wins, job infos, concours de version latine, rencontres théâtrales de Bulle, cours facultatif de chinois.
- Activités thématiques: «développement durable» par Agro-image, visite du camp de concentration du Struthof (Alsace) par les élèves de terminale; visite du Parlement fédéral par les élèves de 3^e année; pèlerinage à Saint-Jacques de Compostelle; prévention «alcool au volant».
- Activités sportives: deux journées vertes et une journée blanche.

6.3.4 Echanges scolaires

Les échanges scolaires sont nombreux et connaissent diverses modalités.

18 élèves ont séjourné à l'étranger: 2 pour un séjour de 6 mois, 16 pour un séjour court.

Le Collège du Sud a accueilli 14 élèves pour des échanges unilatéraux.

Le partenariat culturel avec le Lycée Mahamane Alassane HAIDARA de Tombouctou (Mali) est pour-

suivi. Des échanges réguliers ont lieu avec le Collège Edouard-Montpetit de Longueuil (Québec). Des rencontres annuelles ont lieu à Tilff (Belgique) entre le Dreikönigsgymnasium (Cologne) et le Miniemeninstituut (Louvain).

6.3.5 Programmes, études, bilinguisme

A la rentrée 2007, le Collège du Sud compte 147 (119) élèves en section bilingue. Les cours donnés en allemand sont les suivants: introduction à l'économie et au droit (1^{re} année), physique (2^e et 3^e), histoire (2^e, 3^e et 4^e), et mathématiques (3^e et 4^e). Au terme de leurs études, les élèves qui ont suivi ce parcours obtiennent la mention bilingue selon le règlement de reconnaissance de la maturité gymnasiale.

7. Ecole de culture générale de Fribourg/ECGF

7.1 L'école en bref

Etudes:	Ecole de culture générale (domaines santé et socio-éducatif)
Elèves:	667 au total (509 francophones et 158 alémaniques), 30 classes
Corps professoral:	83 personnes enseignantes (54.55 EPT)
Directeur:	M. Jean-François Comment
Adresse:	avenue du Moléson 17, Fribourg

7.2 Elèves

7.2.1 Effectifs

		Elèves		Classes	
		2006/07	2007/08	2006/07	2007/08
Section francophone	1 ^{re} année	187	201	8	9
	2 ^e année	160	151	7	7
	3 ^e année	179	157	7	6
Section alémanique	1 ^{re} année	52	56	3	3
	2 ^e année	66	40	3	2
	3 ^e année	39	62	2	3
Total		683	667	30	30

Sur les 667 (683) élèves, il y a 178 (150) garçons.

Repas: Environ 400 élèves prennent le repas de midi à l'école: 300 au restaurant scolaire et 100 qui piqueniquent.

Domicile	2006/07	2007/08
Sont domiciliés dans le canton de Fribourg	676 élèves	660 élèves
Sont domiciliés dans un autre canton	7 élèves	7 élèves

7.2.2 Admissions

En section francophone, 216 (208) nouveaux élèves ont été admis. En section alémanique, 58 (61) nouveaux élèves ont été admis. Le total des nouveaux élèves est ainsi de 274 (269).

De plus, 35 (43) adultes formant une classe, suivent les cours de compléments de formation pour l'entrée à la HES santé-social (HES-SO).

7.2.3 Diplômes délivrés

En section francophone: 170 (136) élèves de cette section ont obtenu leur diplôme de culture générale au terme du degré 3, dont 147 (91) filles.

En section alémanique: 39 (52) élèves de cette section ont obtenu leur diplôme de culture générale au terme du degré 3, dont 38 (47) filles.

Au cours de compléments de formation pour adultes: 23 (43) adultes ont obtenu leur certificat de suivi des cours de compléments de formation relatifs à l'admission à la HES-SO, dont 13(26) femmes.

7.3 Marche générale de l'école

7.3.1 Relations avec les parents et autres contacts

Les rencontres suivantes ont été mises sur pied:

- douze soirées réunissant parents, professeurs et élèves;
- deux séances d'information pour les nouveaux élèves et leurs parents;
- deux séances d'information à l'intention des élèves du degré 3 du CO et de leurs parents;
- une séance d'information pour l'organisation des cours de compléments de formation pour adultes.

En outre, la Commission d'école a tenu trois séances.

7.3.2 Corps professoral

En septembre 2007, l'ECGF compte 83 (84) professeur(e)s, dont 42 (44) femmes et 41 (40) hommes. Au budget 2007 étaient prévus 54,55 (52,67) EPT.

7 professeur(e)s ont quitté l'École en fin d'année, dont 3 pour la retraite ou le pont pré-AVS.

2 professeur(e)s sont en congé non payé pour un an et 1 pour deux ans.

9 professeurs ont été nouvellement engagés, dont 5 pour moins de 12 heures et 4 pour au moins 12 heures hebdomadaires.

7.3.3 Activités culturelles, éducatives et sportives

Ont été organisées, présentées, suivies, entre autres, les activités suivantes:

- Films: «Indigènes», de R. Bouchareb; «Thank you for smoking», de J. Reitmann; participation au Festival international de films de Fribourg.
- Théâtre, danse, musique, notamment «La Gonfle», de R. Martin du Gard, par le Théâtre des Osses;

«Victor ou les enfants du Pouvoir», de R. Vitrac, par le Théâtre des Osses; Opéras «Le pauvre Matelot», de D. Milhaud et «The Medium», de G. Menotti; «Vor Sonnenuntergang», de G. Hauptmann; «Ah! Hollywood...», de C. Hampton, par le groupe théâtral, choral et de danse de l'ECDD/ECGF; concert Vivaldi et Bach par le chœur de l'École et de l'Université; «Amours, délices et orgues» à l'église du Collège St-Michel; «Peter Falk», de J. Steinauer, par la troupe théâtrale du 850^e de la Ville de Fribourg; «Petits crimes conjugaux», d'E.-E. Schmitt.

- Visites: courses scolaires avec visite de 12 musées et sites de Suisse; sorties écologiques; expositions du Musée d'art et d'histoire et du Musée d'histoire naturelle, dont «L'Oeil»; laboratoire Seculab à L'EPAI; Musée de la photographie, à Vevey; Salon du livre, à Genève.
- Aumônerie: outre les activités liées à l'année liturgique, visites de 15 homes et institutions durant l'Avent, retraites intercollèges au Ranft et au Simplon, ventes de mimosa et d'oranges.
- Conférences: «La petite Chartreuse», par P. Péju et «lecture» par P. Lenz, écrivains.
- Sport: Course d'orientation au bois de Moncor; tournois traditionnels, matchs entre professeurs et élèves; participation aux Collégiades; camp d'hiver des élèves du deuxième degré à Montana; journées polysportives, avec ski et snowboard à Anzère et divers sports à Fribourg (fitness, aérobic, capoeira, aikido, taekwondo, etc.); athlétisme et marche de fin d'année scolaire.
- Education: création de jeux informatiques pour enfants et présentation de films d'animation par des groupes d'élèves; participation à «START – Forum des métiers» au stand du S2, à Forum Fribourg; 2^e Festival francophone de philosophie.

7.3.4 Événements particuliers

A l'occasion d'une semaine spéciale «Santé-Social, Information et Orientation professionnelle», 60 conférences et séances d'informations avec ateliers ont été données aux élèves sur les formations subséquentes des domaines de la santé, du social et de l'éducation.

Participation aux «journées portes ouvertes» de l'école fribourgeoise en collaboration avec les écoles du quartier et l'Association de Quartier Gambach-Guintzet.

7.3.5 Echanges scolaires

L'opération tandem, qui groupe des paires d'élèves des deux sections linguistiques, a concerné 20 participant-e-s. Certaines classes du deuxième degré des deux sections linguistiques ont eu des échanges internes et des leçons communes bilingues.

Un échange épistolaire français-allemand avec la FMS-Langenthal et un échange par courriel, avec un Collège de Devon (USA), ont été réalisés par certaines classes.

28 élèves sont partis en échanges externes, soit pour une année linguistique dans différents pays d'Europe, en Australie, en Amérique et aussi en Suisse.

7.3.6 Programmes, études

La procédure de certification par l'Ecole du «Management par la qualité» se terminera en juin 2008.

La refonte des règlements des ECG et du certificat ECG, la révision totale des programmes d'études, ont été finalisées et la demande de reconnaissance a été envoyée à la CDIP par la DICS.

8. Gymnase intercantonal de la Broye

8.1 L'école en bref

La particularité du Gymnase intercantonal de la Broye (GYB) est de recevoir des élèves de la Broye domiciliés tant dans le canton de Fribourg que dans le canton de Vaud.

Etudes: maturité gymnasiale (toutes les options), école de commerce à plein temps, école de culture générale

Elèves: 757 au total (396 fribourgeois, 360 vaudois, 1 extracantonal), 35 classes

Corps professoral: 84 personnes enseignantes (63 EPT)

Directeur: M. Thierry Maire

Adresse: rue du Gymnase 1, Payerne

8.2 Elèves

8.2.1 Effectif

	FR-Elèves-VD		FR-Elèves-VD		Classes	
	2006/07	2007/08	2006/07	2007/08	2006/07	2007/08
1 ^{re} année maturité	104	11	91	14	5	5
2 ^e année maturité	88	94	89	95	7	8
3 ^e année maturité	5	61	77	69	3	7
4 ^e année maturité	0	0	4	60	0	3
1 ^{re} année ECG (*)	49	42	56	39	4	5
2 ^e année ECG (*)	38	39	39	41	3	3
3 ^e année ECG (*)	13	2	32	41	1	3
Maturité prof. Commerciale	0	0	8	1	0	1
Total (+ 1 extracantonal)	297	249	396	360	23	35

(*) ECG = Ecole de culture générale (domaines santé et socio-éducative) et école de commerce.

Le plein effectif ne sera atteint qu'en août 2008 avec 810 à 830 élèves.

Le restaurant confirme son très fort succès en totalisant plus de 400 repas par jour en moyenne (55% de l'effectif), non compté les repas réchauffés grâce aux micro-ondes mis à disposition. Un espace additionnel a ainsi été mis en service pour augmenter la capacité d'accueil et l'adapter à ce résultat très satisfaisant.

8.2.2 Certificats

Au terme de l'année scolaire 2006/07, 13 élèves du GYB ont reçu un diplôme d'études commerciales, alors que deux échecs aux examens ont dû être constatés. Ces premiers diplômés du GYB avaient débuté leur formation à l'école de commerce du Sacré Cœur à Estavayer-le-Lac trois ans plus tôt.

8.3 Marche générale de l'école

8.3.1 Organes intercantonaux

Le Conseil du GYB exerce la haute surveillance sur l'établissement et assure sa bonne marche. En 2007, il est présidé par M^{me} Anne-Catherine Lyon, Conseillère d'Etat du canton de Vaud, et a tenu deux séances. Le Conseil a adopté les comptes 2006 et accepté le projet de budget 2008 proposé par le directeur.

La Commission interparlementaire est composée de 7 députés vaudois et 7 députés fribourgeois. En 2007, elle est présidée par la députée vaudoise Roxanne Meuwly Meyer. La Commission interparlementaire a notamment pu prendre connaissance des comptes 2006 et du budget 2008 ainsi qu'exercer la haute surveillance sur l'institution en étant informée des éléments marquants du fonctionnement de cette dernière. Les élections tant dans le canton de Fribourg que dans le canton de Vaud ont amené la commission à renouveler ses membres de part et d'autres dans le courant de cet exercice.

La Commission consultative est composée de représentants des autorités locales, des parents d'élèves, des élè-

ves et des enseignants. Ses 15 membres ont été désignés par le Conseil du GYB. Elle a siégé à 2 reprises sous la présidence de Monsieur Jean-Edouard Buchter.

8.3.2 Administration et corps enseignant

Le nombre de postes d'enseignantes et d'enseignants a crû dans la même proportion que le nombre d'élèves. Dès la rentrée d'août 2007, le GYB compte 40 enseignantes et 44 enseignants pour total légèrement inférieur à 63 ETP. L'année 2007 voit l'engagement d'une secrétaire (90%) et d'un employé de bibliothèque (65%), qui viennent compléter l'équipe de l'administration selon ce qui était prévu à l'organigramme. Toutefois, la charge financière de l'administration ne cesse de décroître en regard de la charge globale. Il faut encore noter que les services auxiliaires suivent le même mouvement, même si les taux d'occupation ont été légèrement adaptés à la hausse compte tenu de l'augmentation du nombre d'élèves.

8.3.3 Activités spéciales, événements

Une commission culturelle composée d'enseignantes et enseignants du GYB anime l'espace de la Blancherie par la tenue d'expositions et offre des conférences ouvertes au public et aux élèves. Parmi le programme, on peut relever:

- des conférences: Gérard Coulon (Conservateur en chef du patrimoine de Tourraine) au sujet de l'enfant en Gaule, Denis Ramseyer (Directeur adjoint du Laténium) sur ses fouilles en Mongolie.
- des manifestations: projection des films en sable animé de Nag & Gisèle Ansoerge en présence du réalisateur Nag Ansoerge; participation aux «journées portes ouvertes» de l'école fribourgeoise avec des activités théâtrales et chorales, ainsi que des cours et conférences ouverts au public venu nombreux.
- des expositions: «Le voyage en Suisse», exposition de photographies de Denis Rohrer; «L'histoire, c'est moi. 555 témoins de la dernière guerre mondiale», en collaboration avec l'association Archimob et l'Université populaire de la Broye.

8.3.4 Séjours linguistiques et bilinguisme

Les échanges tandem sur des périodes de deux à sept semaines ont permis à une dizaine d'élèves de partir en Allemagne ou en Suisse alémanique. Quatre élèves du GYB effectuent un échange d'une année dans un établissement similaire en Suisse alémanique.

A la rentrée 2007, le GYB compte plus de 96 élèves en section bilingue, qu'il s'agisse de l'école de maturité, de l'école de commerce ou de l'école de culture générale. Les cours donnés en allemand sont l'économie et le droit (première et troisième années de maturité), la biologie (première et quatrième années de maturité), les mathématiques et l'histoire (toutes les filières et toutes les années sauf en première année de maturité).

8.4 Bâtiments, exploitation et aménagements

8.4.1 Bâtiments

La période de travaux de retouches et de garanties s'est achevée dans le courant de cet exercice. Le bâtiment est désormais entré dans une phase d'exploitation usuelle.

L'optimisation des infrastructures techniques porte ses fruits. En effet, la consommation d'énergie pour l'ensemble de l'année scolaire 2006/07 a été inférieure aux ratios définis dans la norme Minergie, et cela même en corrigé ces résultats pour tenir compte d'un hiver clément.

VI. SERVICE DES AFFAIRES UNIVERSITAIRES

1. Missions

Le Service des affaires universitaires (SAfU) fait le lien entre les hautes écoles du canton et les autorités politiques. Il exerce la haute surveillance de ces institutions au nom de la Direction, les soutient dans leur gestion administrative et est leur interlocuteur dans leurs rapports avec les autorités cantonales, la Confédération, les autres cantons et les autres institutions dans le domaine des hautes écoles. Le Service assume également le rôle de l'instance cantonale de la Haute école spécialisée santé-social de Suisse romande (HES-S2). Le Service appuie la Directrice ICS dans la gestion des dossiers politiques relevant du domaine des hautes écoles.

Cheffe de service: Barbara Vauthey Widmer.

2. Activités

2.1. Activités courantes

2.1.1 Politique universitaire

La Conférence universitaire suisse (CUS), dont la Directrice ICS est membre, a tenu en 2007 quatre séances au cours desquelles elle a traité en particulier les sujets suivants:

- Admission aux études de médecine au semestre d'automne 2007.
- Modifications des règles relatives aux contributions des cantons aux organes communs en vue de l'entrée en vigueur de la RPT.
- Nominations de cinq membres pour le Conseil d'accréditation des formations universitaires médicales.
- Révision partielle des Directives pour l'accréditation.
- Programme et contenu des audits de qualité 2007/08 des hautes écoles universitaires.
- Décisions de financement pour les projets de coopération et d'innovation 2008–2011.
- Attribution du mandat d'évaluation finale des projets de coopération 2004–2007.
- Elections à la présidence de la CUS à partir du 1^{er} janvier 2008 et élection de la nouvelle secrétaire générale.

La conférence annuelle de la CUS, à laquelle les représentants de tous les organes fédéraux et intercantonaux concernés par les hautes écoles ont participé, s'est tenue les 28 et 29 juin Rüslikon (ZH) à l'invitation du Conseil des EPF. Elle a été consacrée aux trois sujets suivants:

- Principes de financement et répercussion de la nouvelle loi sur les hautes écoles.
- Passages bachelor / master d'un type de haute école à un autre.
- Banque de données crédits ECTS commune à tous les types de haute école.

La Cheffe de service des affaires universitaires est membre de la Conférence des chefs de service de la CUS (quatre séances en 2007). Elle représente cette conférence au Conseil de fondation du Cours d'introduction aux études universitaires en Suisse et participe pour le compte de la CUS aux travaux en lien avec le projet de loi fédérale d'aide aux hautes écoles.

La Directrice ICS participe au comité de pilotage politique du projet de «paysage des hautes écoles 2008» et est membre du groupe de projet y relatif présidé par le Secrétaire d'Etat Charles Kleiber.

En application de l'accord intercantonal universitaire du 20 février 1997, le canton de Fribourg a encaissé, en 2007, 56 179 789 francs pour les étudiants confédérés immatriculés à l'Université de Fribourg et a payé 15 504 220 francs pour les ressortissants fribourgeois étudiant dans d'autres universités suisses. Ainsi, l'apport net pour le canton a été de 40 675 569 francs (42 229 795 francs en 2006).

2.1.2 Formation des enseignants et enseignantes

L'admission à la Haute Ecole pédagogique (HEP) a à nouveau été limitée cette année, par voie de deux ordonnances approuvées par le Conseil d'Etat: la première limitant le nombre d'admissions et la seconde concernant l'organisation de la procédure d'admission, entièrement revue.

La HEP a développé sa stratégie, notamment informatique, dans son plan financier. Un membre du Conseil de direction de la HEP a participé avec la Cheffe de service adjointe au groupe de pilotage de HarmAdminEcoles, projet de gestion informatique transversal destiné aux structures impliquées dans l'enseignement.

La Conférence de la formation pédagogique n'a tenu qu'une séance cette année. Elle a traité du projet «Le profil linguistique de l'enseignant: lignes directrices relatives aux niveaux de compétences en langues dans la formation initiale des enseignants de la scolarité obligatoire» de la CDIP et s'est prononcée favorablement sur ce sujet.

Le Comité de gestion de la convention générale de coopération entre la HEP et l'Université a tenu trois séances et un demi-jour de réflexion durant lesquelles les thèmes suivants ont été abordés: information commune sur la formation des enseignants et enseignantes dans le canton et

surtout analyse des possibilités de rapprochement entre la HEP et l'Université, de façon générale, et plus particulièrement analyse de coopération dans les domaines de la promotion commune des deux institutions et de la communication, de la formation continue et complémentaire, de la didactique de branche, de la recherche et des plans d'études. Pour ce faire, il a mis sur pied cinq groupes de travail dont le résultat est attendu pour 2008. Le Comité de gestion s'est également penché, à la demande de la commission interfacultaire de l'Université, sur la préparation aux examens d'admission universitaires à la voie d'études de diplôme d'aptitude à l'enseignement secondaire I pour les personnes âgées de plus de 30 ans et un éventuel rapprochement avec le cours préparatoire de la HEP.

La Cheffe de service adjointe est membre de la commission HEP (voir chapitre VIII) et de la commission interfacultaire de la formation des enseignants et enseignantes de l'Université. En 2007, cette dernière s'est penchée prioritairement sur la nouvelle organisation des études pour les diplômes d'enseignement au niveau secondaire I et II, sur l'intégration de la branche «sport» dans les programmes d'études, sur les divers règlements et sur les problèmes d'admission au diplôme d'aptitude à l'enseignement au secondaire II (DAES II), ceci par l'intermédiaire d'un groupe de travail, auquel la cheffe de service adjointe a participé, qui a élaboré une ordonnance limitant le nombre d'admissions au DAES II, adoptée par le Conseil d'Etat.

La Cheffe de service adjointe est également membre de la Conférence des chefs de service de l'enseignement de la Direction ICS qui traite des sujets transversaux relatifs à l'enseignement et les coordonne.

La Cheffe de service adjointe a représenté la Direction dans le groupe de projet «Masterplan des hautes écoles pédagogiques», géré par la CDIP. Ce groupe continuera à siéger en 2008 et finalisera le rapport de Masterplan au courant de l'année.

2.1.3 Haute école spécialisée: Formations santé-social et musique

La Directrice ICS représente le canton de Fribourg au comité stratégique de la Haute école spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO) pour les domaines santé, social et musique. Le canton compte deux sites du domaine santé-social qui font partie du réseau HES-SO, la Haute école de Santé Fribourg (HEdS-FR) et la Haute école fribourgeoise de travail social (HEF-TS). La masse critique d'étudiants et étudiantes ainsi que l'environnement culturel ne permettant pas à la section HES du Conservatoire d'être reconnue par l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT) en tant que Haute Ecole de Musique indépendante, des discussions sont en cours pour qu'elle devienne un lieu d'enseignement décentralisé du Conservatoire de Lausanne (cf. chapitre Conservatoire du Service de la culture).

Le comité stratégique de la HES-SO a tenu quatre séances, dont deux avec une partie à huis-clos consacrée à

l'autorisation de gérer la HES-SO, voire un nouveau modèle de gouvernance et une séance extraordinaire concernant ce même thème (cf. chapitre 2.2 ci-dessous). Les autres affaires principales qui ont été traitées sont: la nouvelle organisation du domaine Musique et Arts de la scène avec unités d'enseignement décentralisés, différents dossiers de financement, l'élaboration d'un projet de statut commun pour le personnel, reconnaissance des formations post-grades, développement des Masters dans la HES-SO, indemnisation des étudiants et étudiantes, année préparatoire (modules complémentaires) dans le secteur santé. La préparation de ces séances s'est faite en commun avec la Direction de l'économie et de l'emploi (DEE), responsable pour les deux autres hautes écoles fribourgeoises faisant partie de la HES-SO.

Les sites fribourgeois des domaines de la santé, du social et de la musique sont représentés par le Directeur général de la Haute école fribourgeoise de technique et de gestion (HEF-TG) aux comités directeurs de la HES-SO. Dans l'attente des décisions concernant la gouvernance de la HES-SO, les travaux en lien avec le projet de loi HES-SO Fribourg ont été suspendus jusqu'à nouvel avis. Cependant, les collaborations entre les directions (DICS et DEE) et les sites HES fribourgeois ainsi qu'entre le Directeur général de la Haute école fribourgeoise de technique et de gestion et la Cheffe de service adjointe du SAfU sont importantes. Différents projets communs ont démarré, entre autre le projet d'harmonisation de l'application de la classification des fonctions et du statut du personnel HES-SO FR, dirigé par la Cheffe de service adjointe.

En raison des besoins en locaux de la Haute école fribourgeoise de travail social et de la Haute Ecole de Santé, un groupe de travail a mené une étude de faisabilité. Suite à la décision du Conseil d'Etat, la solution «d'une école groupant sur un seul site les deux écoles actuelles» est poursuivie. Deux sites sont évalués sous l'angle des besoins à mettre en place. La Cheffe de service adjointe coordonne cette étude.

Les collaboratrices du Service des affaires universitaires tiennent à jour les conventions intercantionales sur la fréquentation des écoles extra-cantoniales dans les domaines de la santé et du social, ainsi qu'au niveau universitaire. Elles traitent les demandes respectives et règlent les questions de financement. Beaucoup de demandes concernent les formations du domaine de la santé, domaine en pleine transformation.

2.2. Evénements particuliers

2.2.1 Politique universitaire

Le rapport final du mandat de la Directrice ICS et de son homologue du canton de Berne concernant la collaboration en sciences entre les Universités de Fribourg et Berne a été reçu par les deux mandants en janvier 2007, a été présenté au Conseil d'Etat et a fait l'objet de discussions entre les deux cantons. Sur cette base, les

deux Universités ont élaboré un projet pour les années 2008–2011 qui a été accepté par la CUS et bénéficiera du financement fédéral au titre de projets d'innovation et de coopération.

En novembre 2007, le Conseil d'Etat a décidé de créer la Fondation pour la recherche et le développement du plurilinguisme dont le but est le soutien de l'Institut de recherche en plurilinguisme et d'éducation plurilingue, un institut commun de l'Université et de la HEP et la promotion du plurilinguisme en Suisse. L'acte constitutif de cette fondation a été signé le 10 décembre.

Le 28 novembre 2007, une conférence de presse a réuni la DICS et l'Université pour annoncer une donation exceptionnelle au bénéfice de l'Université. M. le Dr. Adolphe Merkle a décidé de créer une fondation avec un capital de 100 millions de francs au bénéfice de l'Université de Fribourg par la création d'un institut de recherche en nanomatériaux auprès de la Faculté des sciences, la création d'une chaire en management d'innovation à la Faculté des sciences économiques et sociales, un soutien à l'Institut de recherche en plurilinguisme et d'éducation plurilingue, mentionné ci-dessus ainsi que par la création d'un prix de l'Université de Fribourg.

2.2.2 Formation des enseignants et enseignantes

Suite aux démissions à la direction de la Haute Ecole pédagogique pour la fin de l'année 2006 (voir chapitre VIII), la Direction ICS a mis au concours trois postes. Elle les a repourvus au printemps 2007.

La Cheffe de service adjointe a présidé deux groupes de travail:

- le premier avait pour objectif de réviser les structures de la direction de la HEP; il a abouti au projet de révision partielle de la loi sur la HEP qui sera présentée au Grand Conseil en 2008;
- le second devait analyser les diverses modalités d'intégration du Centre fri-tic à la HEP. Un rapport a été déposé auprès de la Directrice ICS en décembre 2007.

La Cheffe de service adjointe a également participé à un groupe de travail chargé d'élaborer une ordonnance concernant le statut des formateurs et formatrices de la HEP. Cette ordonnance est actuellement en consultation.

Le service francophone de la formation universitaire des enseignants et enseignantes de langue française de l'Université de Fribourg a été réorganisé: il repose aujourd'hui sur de nouvelles structures, de nouveaux statuts, a un nouveau directeur à sa tête (M. Roland Pillonel) et un nouveau nom: le CERF, Centre d'enseignement et de recherche francophone pour la formation des enseignants du secondaire I et II. La Cheffe de service et la Cheffe de service adjointe ont coordonné la mise en place de ces nouvelles structures.

2.2.3 Haute école spécialisée: Formations santé-social et musique

En 2007, la Haute Ecole de Santé/Ecole du personnel soignant comprenait encore deux formations de niveau non-HES: la formation de technicien et technicienne en salle d'opération (TSO) qui s'est achevée en avril 2007 et la formation d'aides soignants et d'aides soignantes qui se terminera au printemps 2008. L'appellation de l'école se limite désormais à «Haute école de Santé». En 2008, l'école n'offre plus que la formation de niveau HES et la Cheffe de service adjointe du SAFU ne traite plus que les dossiers du secondaire II qui nécessitent la collaboration avec le niveau HES (p.ex. maturité spécialisée santé).

VII. UNIVERSITÉ

1. Missions

La loi du 19 novembre 1997 sur l'Université définit sa mission de manière suivante:

- a) transmettre et faire progresser les connaissances scientifiques avec objectivité et dans un esprit de tolérance;

2. Activités

2.1. Activités courantes

2.1.1 Etudiants

	Hiver ¹ 2005-2006		Hiver 2006-2007		Hiver 2007-2008	
Total	9895	100.0 %	9828	100.0 %	9546	100.0 %
a) Etudiants selon la provenance						
Fribourgeois	2050	20.7 %	2098	21.4 %	2088	21.9 %
Confédérés	6266	63.3 %	6127	62.3 %	5901	61.8 %
Etrangers	1579	16.0 %	1603	16.3 %	1557	16.3 %
b) Etudiants selon les facultés						
Théologie	367	3.7 %	383	3.9 %	355	3.7 %
Droit	1820	18.4 %	1787	18.2 %	1690	17.7 %
Sciences économiques et sociales	2285	23.1 %	2282	23.2 %	2145	22.5 %
Lettres	4201	42.5 %	4044	41.2 %	3949	41.4 %
Sciences a) sciences naturelles	942	9.5 %	1035	10.5 %	1090	11.4 %
b) médecine	280	2.8 %	297	3.0 %	317	3.3 %

¹ Les données 2005/06 diffèrent légèrement de celles du compte rendu 2005 en raison du fait que, l'année dernière, les étudiants des masters de formation continue (executive masters) ont été inclus pour une unique fois. Ils doivent être comptabilisés à part (cf. point f).

L'analyse de l'évolution du nombre des étudiants et étudiantes appelle les remarques suivantes:

- b) promouvoir chez les étudiants, les chercheurs et les enseignants le sens de leur responsabilité envers l'homme, la société et l'environnement, et
c) contribuer au développement culturel, social et économique de la société.

Pour la remplir, l'Université dispense une formation de haut niveau, basée sur les connaissances scientifiques et menant aux diplômes de Bachelor, Master et Doctorat; elle conduit une activité de recherche et veille à la diffusion de ses résultats, promeut la relève scientifique et dispense une formation continue de niveau universitaire.

L'Université est dirigée par le Rectorat, composé d'un recteur et de quatre vice-recteurs, élus pour une période de quatre ans. Le 15 mars, la nouvelle équipe rectorale composée de Guido Vegauwen (recteur), Astrid Epiney, Jean-Luc Gurtner, Fritz Müller et Jacques Pasquier a succédé à l'équipe du recteur précédent, Urs Altermatt.

Les activités de l'Université sont présentées annuellement, de manière détaillée, dans le rapport de l'année académique, ainsi que dans le rapport d'activité qui en propose une synthèse. Ces rapports contiennent, en particulier, des renseignements sur les activités de recherche, de service et de formation continue.

- a) L'effectif total des étudiants baisse de 2.87%, ceci surtout en lien avec la fin d'études des rentrées particulièrement importantes de 2002 et de 2003 (années de doubles maturités).

- b) Selon la provenance des étudiants, le nombre des étudiants fribourgeois ou domiciliés dans le canton a baissé de 10 unités ou 0.5%, celui des étudiants

confédérés de 226 unités ou 3.7%, tandis que celui des étrangers de 46 unités soit de 2.9%.

- c) En ce qui concerne les effectifs des différentes facultés, la situation est la suivante:

augmentation de 5.6% en sciences naturelles et exactes; recul dans toutes les autres facultés: de 2.8% en théologie, de 2.6% en droit, de 4.9% en sciences économiques et sociales et de 2.2% en lettres.

- d) Le nombre des étudiants débutants baisse également, ceci de 7.5% (1631 nouveaux étudiants). Les fribourgeois baissent de 30 unités ou 7.5%, les confédérés de 36 unités ou 3.3% et les étrangers de 67 unités ou 23.3%.

Le nombre des étudiants débutants reste élevé en faculté des sciences avec 391 personnes (-1 entrée). Il recule, par contre, dans toutes les autres facultés, ceci de manière suivante: -30 nouveaux étudiants en théologie, -42 en droit, -27 en sciences économiques et sociales et -33 en lettres.

- e) Les étudiantes constituent 57.2% du total des étudiants et 61.4% des étudiants débutants.

En 2006/07, un pourcentage supérieur à 50% caractérise les effectifs des étudiantes débutantes en faculté des lettres (69.4%), en section de médecine (55.2%) et en faculté de droit (56.1%).

- f) Parmi les très nombreuses personnes qui suivent les cours de formation continue, seules celles inscrites dans un programme qui offre 60 crédits au minimum sont considérées comme «étudiants de formation continue». Leur nombre a augmenté de 111 en 2006/07 à 131 en 2007/08.

2.1.2 Organes centraux

Le Sénat de l'Université a tenu six séances ordinaires et une séance de réflexion. Il a en outre approuvé la planification pluriannuelle de l'Université pour les années 2008-2011, les directives du Sénat concernant les langues d'enseignement, le règlement de la Commission de recherche du Fonds national suisse à l'Université de Fribourg; il a pris connaissance du programme d'activité du Rectorat 2007-2011 et des évaluations du département de philosophie et du département d'informatique. La séance de réflexion du 11 mai a été consacrée au système d'assurance qualité et aux directives de la Conférence universitaire suisse y relatives.

Le Conseil de l'Université, qui est un organe consultatif du Conseil d'Etat, s'est réuni trois fois. Il a donné son avis à l'intention du Conseil d'Etat au sujet de la planification pluriannuelle de l'Université pour les années 2008-2011 et du projet de loi fédérale d'aide aux hautes écoles (LAHE) en consultation. Il a accepté et transmis au Rectorat le rapport final de l'étude de faisabilité d'une offre de cours d'éthique ouverte à tous les étudiants de l'Université et a approuvé sa contribution financière à ce projet.

2.1.3 Corps professoral

Des postes de professeurs ordinaires ont été pourvus dans les domaines suivants:

- en faculté des lettres: pédagogie curative, littérature anglaise, science de l'éducation, science des religions et langues et littérature slaves;
- en faculté des sciences économiques et sociales: management international;
- en faculté des sciences: biochimie, anatomie.

Des professeurs associés ont été engagés dans les domaines suivants:

- en faculté de théologie: théologie pastorale;
- en faculté de droit: droit des personnes et de la famille;
- en faculté des lettres: linguistique française;
- en faculté des sciences: géographie humaine.

Parmi les huit professeurs ordinaires engagés, deux sont des femmes; pour les professeurs associés, il s'agit de deux femmes et deux hommes.

Le titre de professeur titulaire a été octroyé à deux membres du corps enseignant en faculté des lettres et à un en faculté des sciences économiques et sociales.

L'âge moyen des professeurs est de 51.66 ans (en décembre 2007). Il est de 48.6 pour les professeurs associés et de 53.39 pour les professeurs ordinaires.

2.1.4 Organisation des études

Sur recommandation de la Conférence universitaire suisse, le canton de Fribourg a reconduit, par ordonnance du Conseil d'Etat du 19 mars 2007, le test d'aptitudes pour l'admission aux études de médecine humaine et dentaire. Le nombre de places en 1^{re} année d'études à Fribourg a été limité à 103 en médecine humaine et à 17 en médecine dentaire. Sur la base de la Convention signée en 2002 entre les facultés de médecine, les universités et les directions de l'instruction publique des cantons de Fribourg, Berne, Bâle, Lausanne et Zürich, les étudiants ayant terminé les deux ans d'études de médecine à Fribourg sont répartis entre les quatre facultés de médecine concernées.

En 2007, la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport a approuvé onze règlements et deux modifications de règlement, quatre statuts de départements et quatre modifications de statuts de faculté.

A l'automne 2007, l'offre d'études a été élargie par de nouveaux programmes de master tels que: Sciences et didactique du plurilinguisme, European Business dont le lancement a bénéficié d'un soutien financier des entreprises Liebherr et Richemont International, Public Economics and Public Finance en collaboration avec les universités de Rennes 1 (France) et Tampere (Finlande), Accounting and Finance en coopération avec l'Université de Berne. Un nouveau programme de bachelor en Sciences du sport et de la mobilité a également été mis sur pied.

2.2. Événements particuliers

Le 30 janvier, le Conseil d'Etat a adopté pour transmission au Grand Conseil le message et le projet de décret relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement pour les travaux d'assainissement de bâtiments universitaires de Miséricorde (bibliothèques et mensa), décret voté par le Grand Conseil le 14 mars. Les travaux sur les deux chantiers ont commencé.

Plusieurs prix scientifiques prestigieux ont été décernés à des chercheurs de l'Université: prix Théodore Ott, prix Rhodia, Deutscher PR-Preis, prix Oertli, prix Fritz-Kutter et prix Chorafas.

Au niveau du financement de la recherche, des nombreux projets ont été acceptés cette année soit auprès du Fonds national suisse (50 projets pour un total de 12.3 millions de francs) soit auprès des fondations telle la Fondation Velux qui a accordé 1.78 millions de francs aux cinq projets de la facultés des sciences ou la Mellan Foundation (Etats-Unis) qui a décidé de soutenir avec 1 million de dollars le projet des codices *electronici* sargallenses. Deux chercheurs en sciences naturelles ont également bénéficié du soutien des instances européennes: un EURYI Award (il s'agit d'un des 20 lauréats en Europe) et un ERC Starting Grant (300 projets acceptés sur 9000 déposés). Un partenariat de recherche pour une durée de trois ans portant sur l'étude des propriétés structurelles et matérielles des nutriments a été signé avec le Centre de recherche Nestlé. La création de la Fondation Adolphe Merkle mentionnée déjà au point VI permettra la création de nouvelles structures d'enseignement et de recherche et leur financement à long terme.

Le département des sciences de l'éducation a fêté cette année le 100^e anniversaire de l'institut de pédagogie et l'Institut interdisciplinaire d'éthique et des droits de l'homme, son 20^e anniversaire. Ce dernier est un des artisans de la Déclaration de Fribourg des droits culturels qui a été présentée à Fribourg et à Genève les 7 et 8 mai.

Durant toute l'année, l'Université organise de nombreuses conférences de niveau international qui réunissent des chercheurs du monde entier ainsi que des événements pour le public local et pour les jeunes (goûters scientifiques, Fribot, Cybercamp, cafés scientifiques ou les midis du social).

VIII. HAUTE ECOLE PÉDAGOGIQUE (HEP)

1. Missions

Cinq missions fondamentales sont dévolues à la HEP: la formation des futurs enseignants et enseignantes des degrés préscolaire et primaire, l'organisation et la coordination de la formation continue du personnel enseignant, la contribution à la recherche et au développement en matière d'éducation et de formation, la

mise en disposition des enseignants et enseignantes et étudiants et étudiantes de ressources documentaires et technologiques nécessaires à leur pratique et leur formation et la promotion et le développement du bilinguisme.

L'école est dirigée par M^{me} Pascale Marro.

2. Activités

2.1 Activités courantes

2.1.1. Secteur «Formation initiale»

A la rentrée 2007, la HEP comptait un effectif de 446 étudiants et étudiantes, répartis entre les filières «Cours préparatoire» (43), «Formation initiale» (320), «Formation DAES I» (66), «Formation complémentaire en économie familiale et activités créatrices» (7) et «Passerelle» (13).

Filière «Cours préparatoire»: La clôture du cinquième cours préparatoire a eu lieu le 5 juillet 2007. A cette occasion ont été délivrés 35 certificats (25 dans la section française, 10 dans la section alémanique) permettant de se présenter à la procédure d'admission à la formation initiale. 9 échecs ont été enregistrés lors de la session d'examens. La rentrée scolaire 2007 a enregistré les effectifs suivants:

- section française 27
- section alémanique 16

Filière «Formation initiale»: en date du 10 juillet 2007 a eu lieu la remise des diplômes à la salle Bicubic à Romont. Parmi les 89 diplômes d'enseignement aux degrés préscolaire et primaire délivrés (68 francophones et 21 alémaniques), 4 comportaient la mention «bilingue». 27 diplômes supplémentaires (14 francophones, 13 alémaniques, 3 comportaient la mention «bilingue») ont été distribués le 13 décembre 2007 aux personnes ayant terminé leur formation durant la session d'automne. Pour la troisième année consécutive, le Conseil d'Etat a limité le nombre d'admissions pour l'année scolaire 2007/08 par ordonnance du 13 mars 2006.

Effectifs 2007/08

Section française: 226

Section alémanique: 94

Formation DAES I: un nombre suffisant d'inscriptions a permis à nouveau l'ouverture d'une première année de formation pour les disciplines «Economie familiale» et «Activités créatrices», dans le cadre de la convention particulière conclue avec l'Université de Fribourg. Les étudiantes et étudiants admis en 2007 poursuivent leur formation disciplinaire et en didactique de branche en vue de l'obtention du diplôme d'enseignement pour le niveau secondaire I. Au total, 66 étudiant-e-s suivent cette voie de formation (41 en «Economie familiale» et 25 en «Activités créatrices»). 7 étudiant-e-s effectuent la formation complémentaire dans ces domaines.

Formation complémentaire «Passerelle»: 13 personnes ont commencé une formation «Passerelle» cette année de formation (3 francophones et 10 alémaniques). Elles

sont réunies en une seule classe bilingue. 28 personnes ayant effectué la formation «Passerelle 2005–2007 ont été certifiées (8 francophones et 20 alémaniques).

2.1.2. Secteur «Ressources, recherche et développement pédagogiques»

Le Secteur RRDP a poursuivi son objectif de renforcer sa présence et ses activités au service de la formation

et de l'enseignement. Dans ce but, il a organisé le premier colloque de recherche et développement de la HEP Fribourg. Ces deux journées ont permis de valoriser les travaux de recherche et développement en cours, de partager des expériences, de questionner des démarches, de dégager des pistes pour l'avenir et enfin de contribuer à l'élaboration d'une culture commune indispensable à l'institution.

Centres de documentation pédagogique/ Didaktisches Zentrum (CFDP/DZ):

Documentation, prêts, services:

	CFDP	DZ	
Etat du catalogue	28 200 / 52 000	26 000 / 40 000	notices / exemplaires
Catalogage	2 000 / 4 000	1 600 / 2 100	notices / exemplaires
Prêts	96 400	70 000	(y compris lectures suivies / sans renouvellements de prêt)
Lecteurs inscrits	4 300	4 050	
Lecteurs actifs	2 000	882	
Nouveaux lecteurs	340	144	

Le service de livraison de documents du CFDP a été étendu à la Broye avec une livraison hebdomadaire au secrétariat du CO de la Broye à Domdidier et à la Bibliothèque publique à Estavayer-le-Lac. Le DZ a migré vers un nouveau Online Public Access Catalog (catalogue de bibliothèque accessible en ligne) permettant des recherches plus performantes. De plus, il met à disposition des classes un service en ligne (antolin.ch) dans le domaine de la littérature de jeunesse. De nombreux autres services non chiffrés ont également été dispensés aux utilisateurs: conseil pédagogique, technique et didactique, initiation à la recherche documentaire, accompagnement de projets audiovisuels, etc.

Manifestations: outre les visites des médiathèques et de l'Atelier Multimédia pour les étudiants et étudiantes HEP/UNI et des groupes d'enseignants et enseignantes, les centres de documentation ont organisé diverses manifestations: ateliers de lecture en collaboration avec le service de la recherche HEP, concours de pièces radiophoniques (Hörspiel), cours de formation MITIC sur le film d'animation et sur la radio, expositions, etc.

Nouveaux moyens d'enseignement:

- Création d'un DVD bilingue avec trois films développant chacun une thématique liée aux classes multi-âges EE-2P (Basisstufe) dans le cadre du projet pilote de la CDIP.
- Création d'une mallette d'expérimentation sur les milieux humides en collaboration avec le Bureau de la protection de la nature et du paysage.
- Traduction d'une documentation sur l'exposition du 850^e de la Ville de Fribourg.

Collaborations intercantionales:

- Le responsable du DZ a pris en charge le poste de coordination des HEP pour l'accès aux bases de données et périodiques électroniques scientifiques du Consortium des bibliothèques universitaires suisses.
- Les responsables CFDP/DZ assurent la vice-présidence des groupes romand et tessinois des centres de documentation pédagogique (GROCEDOP) et alémanique MIPHD (Medien- und Informationszentren der Pädagogischen Hochschulen der deutschen Schweiz) et ont participé à la mise en place d'un groupe de travail spécialisé CO-HEP des bibliothèques HEP.
- Les centres de documentation sont également actifs dans le groupe de travail NWEDK d'éducation aux médias et entretiennent des contacts avec diverses associations professionnelles dans le domaine de l'information et la documentation.

Service de formation continue francophone et alémanique:

Le programme des cours 2007 a été proposé à l'ensemble du corps enseignant fribourgeois par l'intermédiaire de deux affiches (F) et (D) et du site internet.

Cette session a prolongé la thématique initiée en 2006, celle de la différenciation pédagogique/Pädagogik der Vielfalt. Dans ce contexte, c'est la conférence du professeur Michel Mante qui a marqué la séance d'ouverture des cours d'été.

Les demandes de cours «à la carte» (F) gardent le rythme de ces dernières années avec plus de 1500 inscriptions.

Pour le corps enseignant alémanique, quatre cours «à la carte» (D) ont été organisés. De plus, les équipes scolaires ont été soutenues dans l'organisation de la «Schulinterne Weiterbildung».

Selon les dates de formation, les inscriptions de l'année 2007 se répartissent de la manière suivante:

- 1043 inscriptions (F) traitées pour 115 cours (F) «été» proposés
- 689 (F) et 850 (D) inscriptions traitées pour 53 (F) et 98 (D) cours «année» proposés
- 1538 (F) et 48 (D) inscriptions pour 124 (F) 4 (D) cours «à la carte»
- Programme des langues 2007: 8 (F) et 12 (D) inscriptions
- Perfectionnement intensif – Horizon 2007 – langues: 3 (F) et 16 (D) inscriptions
- Perfectionnement intensif – Horizon 2007 – «Time Out»: 16 (D) inscriptions
- Autres formations individuelles: 14 (F) et 57 (D) inscriptions
- Formation pour «Schulleiter/innen» 11 personnes (D) ont obtenu leur certificat en 2007

Les formateurs et formatrices praticiens de l'introduction à la profession ont suivi 60 (F) et 35 (D) enseignants et enseignantes débutants durant l'année scolaire 2006/07.

Services de recherche francophone et alémanique:

Les services ont proposé aux formateurs et formatrices de se former dans le cadre de plusieurs forums, colloques de recherche et conférences. Les différentes thématiques abordées ont permis de diffuser des informations relatives aux différents projets de recherche et d'approfondir la réflexion sur les thèmes prioritaires des services.

Depuis l'année scolaire 2005/06, plusieurs formateurs et formatrices se sont engagés dans des projets de recherche inscrits dans les axes de développement du service. Un encadrement important a été assuré, notamment sur le plan méthodologique.

Le service de la recherche francophone traite plusieurs mandats externes. Suite à l'octroi d'une subvention de 85 000 francs (par le Fonds DoResearch), le projet sur la perception des TIC par les élèves du canton a démarré en février 2007. Il se poursuit encore actuellement et se terminera en juin 2008. Plusieurs conférences nationales et internationales ainsi que des publications sont prévues. Le service de la recherche a en outre obtenu un financement complémentaire (0,30 EPT sur une année) par son statut de co-requérant pour un projet intercantonal mené par la HEP-BEJUNE sur l'insertion des jeunes enseignants et enseignantes.

Pour la partie alémanique, un projet portant sur les devoirs à domicile a été terminé fin septembre 2007. Pour ce projet, un subside de 90 000 francs a été accordé par les fonds DORE. Des articles ont été publiés. Un deuxième crédit de 125 000 francs du Fonds national a été accordé

pour le projet de lecture LiFuS (Lesen in Familie und Schule). Une formatrice s'est engagée dans ce projet aussi pour garantir un transfert dans la formation et dans la formation continue. Une troisième recherche concerne le mentorat. Le service est membre d'un groupe international, qui lance un projet «Lernen im Praktikum». Les collaborateurs et collaboratrices des projets ont présenté les résultats des projets dans des conférences internationales. Ils aussi ont été invités par des institutions nationales.

Les responsables des deux services contribuent à différents niveaux à diffuser les résultats de leurs recherches. Le responsable de la partie francophone a participé à plusieurs conférences en Suisse et à l'étranger et a publié plusieurs articles dans des revues scientifiques. Il siège dans des conseils scientifiques, groupes de coordination ou commissions à l'échelle nationale ou internationale. Notons encore que quelques projets de recherche initiés par des formateurs ont débouché sur des publications (ouvrages ou revues scientifique) ou sur des communications.

2.1.3. Centre fri-tic

Plus de 1000 enseignants et enseignantes de tous les degrés et des deux parties linguistiques du canton ont suivi des cours fri-tic durant l'année scolaire 2006/07. Aujourd'hui, plus de 60% des enseignants et enseignantes sont formés ou se trouvent en formation. La base de données du site www.fri-tic.ch contient plus de 1 500 scénarios pédagogiques développés par les enseignants et enseignantes qui documentent des séquences d'intégration des TIC dans leur classe. La formation de base des enseignants et enseignantes reste l'activité principale du Centre. Pour la première fois, un cours destiné aux formateurs et formatrices de la HEP a été mis sur pied.

Le Centre fri-tic soutient des projets destinés à développer des TIC dans l'enseignement dans plusieurs domaines comme les arts visuels, la musique, les langues, etc. La plateforme educanet se généralise. Ce ne sont plus seulement les services de la messagerie qui sont utilisés, mais les enseignants et enseignantes ouvrent aussi des classes virtuelles ou des wikis et créent des pages web avec leurs élèves. Un indicateur d'une utilisation croissante est l'augmentation permanente des services en ligne qui connaissent aujourd'hui 88 000 visites par mois.

Les statistiques sur les services en ligne n'indiquent rien sur le contenu de cette utilisation. Pour en savoir plus, le service de la recherche de la HEP mène en collaboration avec le Centre fri-tic une enquête auprès 40 classes. Les élèves remplissent un questionnaire sur leur activité TIC à l'école.

Aujourd'hui, 217 écoles sont connectées au réseau pédagogique cantonal grâce au contrat de parrainage avec Swisscom. D'autres écoles sont connectées par d'autres fournisseurs. Globalement on peut estimer que 92% des écoles primaires et 80% des ordinateurs sont connectés

à internet. En 2000, seulement 45% des écoles primaires et 14% des ordinateurs avaient une connexion internet. Depuis 1998, le nombre d'ordinateurs a quadruplé et atteint maintenant 8000, tous les degrés confondus.

2.2 Evénements particuliers

Pour renforcer l'évolution des structures de la HEP, trois groupes de travail ont été formés au sein de la HEP et ont fonctionné durant une grande partie de l'année dans le but de travailler: sur la révision de la loi sur la Haute Ecole pédagogique (LHEP), sur le statut des formateurs et formatrices et sur le futur du Centre fri-tic. Ces travaux ont pour objectif de faire évoluer le fonctionnement interne de la HEP. Ce travail de révision a été présenté à la Commission de la HEP qui a siégé trois fois durant l'année sous la présidence de M^{me} Christiane Bulliard.

En ce qui concerne l'évolution organisationnelle, la doyenne de la formation initiale francophone M^{me} Pascale Marro, a été nommée au poste de rectrice, M^{me} Elisabeth Mauron-Hemmer au poste de doyenne du secteur Recherche, ressources et développement et M. Josef Catillaz au poste de doyen de la formation initiale de langue allemande. Toutefois, l'objectif premier reste celui du dédoublement des fonctions de recteur/rectrice et de doyen/doyenne nécessaire à une direction forte. Poursuivant son développement, l'année 2007 a permis l'engagement d'une responsable administrative.

Un nouveau dispositif de formation a été mis en place pour les étudiants et étudiantes de 1^{re} année: l'entrée en formation. Lors de deux semaines placées avant le début des cours, les étudiants et étudiantes ont l'occasion de réfléchir sur les notions d'apprentissage, de rôle de l'enseignant et sur celle de bilinguisme. Il s'agit essentiellement d'une préparation à l'entrée dans une formation tertiaire.

Au niveau cantonal et intercantonal, la HEP a été sollicitée dans le cadre de différentes procédures de consultation portant sur des thématiques liées au développement de l'école ou sur des questions relatives à la formation des enseignants et enseignantes.

La HEP a initié en cette fin d'année 2007 un travail d'analyse en profondeur de ses besoins en matière de gestion informatique, avec pour objectif la mise en place d'un outil de gestion garantissant la cohérence et la bonne administration de l'ensemble des données traitées à la HEP. Ce travail d'analyse permettra dans un cadre plus large et sur le long terme de doter la HEP d'un système de gestion moderne, adapté aux nombreux défis qu'elle doit en permanence relever.

Cette année, la HEP a ouvert un service de médiation. Ce service s'inscrit dans le cadre de la promotion de la qualité des relations humaines et de la santé, ainsi que du respect des personnes. Il a notamment comme objectif d'améliorer les relations entre la direction, les formateurs et formatrices et les étudiantes et étudiants.

En ce qui concerne la recherche et le développement, la HEP poursuit son travail de partenariat avec l'Université, notamment grâce à la création d'un Institut Interinstitutionnel de recherche en plurilinguisme soutenu par la Fondation pour la recherche et le développement du plurilinguisme. Deux postes de professeurs spécialisés ont été créés dans ce domaine. De plus, l'Université et la HEP ont préparé un CAS «Praxisausbildner» qui débutera en avril 2008.

IX. HAUTE ÉCOLE DE SANTÉ – ÉCOLE DU PERSONNEL SOIGNANT

1. Missions

La Haute école de santé Fribourg, dirigée par Madame Jacqueline Gury Racine, a pour mission d'offrir une formation professionnalisante de haut niveau, en deux langues, le Bachelor of Science HES-SO en soins infirmiers. L'enseignement vise à articuler le questionnement de la pratique au travers de la théorie et à créer des savoirs innovants adaptés aux soins infirmiers de notre époque. Dans ce sens, la recherche appliquée et le développement – Ra&D – servent à l'enseignement et contribuent également à la formation continue et aux mandats de prestation, tels qu'ils sont définis par la HES-SO.

2. Activités

2.1 Activités courantes

2.1.1 Conseil de direction

Présidé par la Directrice ICS, le Conseil de direction a siégé à trois reprises. Il a notamment:

- examiné les comptes, le bilan et le rapport 2006 qu'il a transmis au Conseil d'Etat;
- examiné le budget 2008;
- procédé aux engagements et pris acte des démissions du personnel;
- pris acte de la démission de trois membres du Conseil de direction;
- pris acte du nouvel organigramme et des documents y relatifs;
- pris connaissance des dossiers en cours: loi sur la Haute Ecole Fribourgeoise (LHEF) devenue LHES-SO Fribourg; processus de Bologne et mise en place du Bachelor of Science HES-SO; mise en place de l'ORTRA santé-social et des travaux du groupe de travail d'intégration regroupant employeurs, services de l'Etat et formateurs;
- été informé sur les Master en soins francophone et germanophone et du bilinguisme;
- été informé de la situation de la formation des aides soignants et aides soignantes dans le nouveau contexte des formations et de la mise en place de la formation complémentaire ASSC pour les aides soignants et aides soignantes CRS;

Outre toutes ses tâches statutaires, il s'est tenu au courant de tous les projets tant nationaux que romands se rapportant aux nouvelles filières HES et ASSC.

2.1.2 Programmes

Au 31 décembre 2007, l'effectif total des personnes en formation initiale HES et en formation aides soignants et aides soignantes s'élève à 307 personnes. En 2007, à l'occasion de la remise des titres, 48 personnes francophones et germanophones ont reçu un diplôme HES et 44 un certificat d'aides soignants et d'aide soignantes.

2.1.3 Formation initiale

55 étudiants et étudiantes de langue française et 15 étudiants et étudiantes de langue allemande ont été admis dans l'année préparatoire. 10 étudiants et étudiantes ont choisi l'option bilingue nouvellement conçue. Le souhait est d'augmenter le nombre d'étudiants et étudiantes choisissant l'option bilingue.

Le thème central a été l'harmonisation des plans d'études au niveau romand. Les modalités du travail de bachelor ont été unifiées et regroupées dans un seul module valable pour l'ensemble des filières de soins infirmiers en Suisse romande. La partie empirique du travail a été supprimée au bénéfice d'une recherche en littérature scientifique.

2.1.4 Formations continues et postgrade

Les activités de formation continue de la HEdS Fribourg se sont déployées en 2007 dans des cursus postgrade HES et dans des journées ponctuelles de formation continue, à l'intention des professionnels du domaine de la santé et du travail social.

La priorité du développement de cursus postgrade HES a été mise dans les domaines des soins aux personnes âgées et des soins en santé mentale et psychiatrie; ces deux domaines étant essentiels dans le développement de compétences des professionnels de l'action sanitaire au niveau cantonal.

Il s'agit notamment:

- de la mise sur pied de deux programmes postgrade de niveau diplôme (diploma of advanced studies): DAS Santé des populations vieillissantes et DAS Interventions et politiques en santé mentale, en collaboration avec des sites santé et travail social de la HES-SO;
- de la poursuite du cours postgrade HES en psychogériatrie; ce cursus répond aux nombreux besoins en formation des professionnels travaillant dans le domaine de la psychogériatrie, dans les cantons de FR, VD et NE;
- de l'offre d'un programme de formation continue destiné aux aides soignantes certifiées, travaillant principalement dans les institutions sanitaires fribourgeoises;

- de la poursuite de la formation postgrade des praticiens formateurs des lieux de formation pratique conventionnés avec la HES-SO; formations postgrade HES de niveau CAS (certificat of advanced studies) en français et en allemand, en collaboration avec les sites HES Arc et HEVs2;
- du développement des offres de formation continue (formations ponctuelles) pour les personnes de langue allemande actives dans le domaine des soins (infirmiers et infirmières / gestionnaires en intendance / aides soignantes / auxiliaires de soins), basées sur une enquête sur les besoins des institutions sanitaires de langue allemande;
- des travaux préparatoires en vue du développement des offres de formation continue (CAS, MAS) en collaboration avec les autres HES.

2.1.5 Prestations de service

En 2007, les activités de prestations de service ont répondu aux demandes d'institutions du domaine de la santé, de l'éducation générale et de la formation, notamment à travers les réalisations suivantes:

- le développement des pratiques de soins des professionnels travaillant dans diverses institutions sanitaires: EMS, soins et aide à domicile, hôpitaux, dans le canton de Fribourg et le Jura bernois. Un accent a été mis sur les pratiques de soins dans les domaines des soins aux populations âgées et de la santé mentale et psychiatrie;
- le développement de projets d'écoles centrés sur la santé scolaire dans l'école obligatoire du canton de Fribourg;
- la formation de base et continue des assistantes parentales des associations d'accueil de jour dans le canton de Fribourg;
- une activité d'audit auprès de services engagés dans la santé de la petite enfance et des familles;
- des séminaires et conférences dans divers centres de formation du domaine santé, niveau tertiaire et universitaire, en Suisse et à l'étranger;
- la poursuite des mandats pour la HES-SO, domaines santé et travail social, avec notamment: le traitement de l'ensemble des dossiers de reconnaissance d'acquis en lien avec la formation des praticiens formateurs HES; la responsabilité romande de la filière infirmière; la coordination des travaux de mise en place du Bachelor of Science en soins infirmiers; la participation au réseau Emploi-Formation avec la réalisation d'un mandat de recherche OFFT; la participation à divers groupes de travail, notamment dans la HES-SO et la Conférence suisse des HES;
- la réalisation de mandats d'expertise et conseil auprès de la Commission de surveillance des professions de la santé et des droits des patients du canton de Fribourg;

- la réalisation des cours de formation continue dans des institutions sanitaires des cantons Bâle-Campagne et Argovie;
- la réalisation des cours de formation continue (formations postgrade 1) dans d'autres institutions de formation continue dans le domaine des soins;
- la réalisation des journées de formation continue en soins psychiatriques au niveau de la formation bachelor dans d'autres institutions de la HES-SO;
- l'accompagnement et l'évaluation des travaux de fin d'études au niveau postgrade auprès d'autres institutions de formation continue dans le domaine des soins.

2.1.6 Recherche appliquée et développement (Ra&D)

Les activités de l'Unité de recherche et de développement se sont poursuivies en 2007 et ont donné lieu à plusieurs congrès scientifiques dans lesquels les résultats de recherche ont pu être exposés. En reconnaissance des travaux dans le domaine des sciences infirmières, la HEdS-FR a eu le privilège d'être invitée à donner la conférence d'ouverture marquant le 40^e anniversaire de l'ouverture de la Faculté des sciences infirmières de l'Université Laval à Québec (Canada). Les liens établis avec cette Faculté permettent de combler en partie le déficit de développement des connaissances en sciences infirmières que rencontre le corps professoral de la filière. Le laboratoire de recherche en histoire de la HEdS-FR a également terminé de mener une recherche subventionnée par le FNS et contribué ainsi, à préserver une partie du riche patrimoine existant dans le canton de Fribourg. L'aide à la vie exercée dans les hôpitaux disparus du canton (Fribourg, Bulle, Romont) dans les siècles passés est ainsi rendue visible. Dans le cadre de la recherche historique a été mis en valeur l'acte de fondation de l'école fribourgeoise d'infirmières créée par Georges Python il y a 100 ans (6 décembre 1907).

La HEdS-FR continue de tenir sa place également dans les conférences et congrès internationaux, notamment lors de la conférence donnée au Centre de formation et expertise en recherche en administration des services infirmiers le 9 octobre 2007 à Montréal (FERASI) et au salon international de Paris le 16 octobre 2007, ainsi que des activités Ra&D menées avec la Haute école Robert Schuman de Libramont en Belgique. D'autres présentations ont eu lieu également au congrès du International Council of Nurses (ICN) à Yokohama, Japon et au congrès EFMD (European Foundation for Management Development) on Public Sector Management Development à Madrid.

En Ra&D, il est à signaler la participation de l'Unité de recherche de la HEdS-FR dans un premier projet «CALL HES-SO» en synergie avec plusieurs écoles d'ingénieurs et centres hospitaliers universitaires dans le cadre de la stratégie nationale e-health.

Un des chercheurs de l'unité de recherche a obtenu la distinction de professeur titulaire associé dans une université canadienne, un autre est collaborateur scientifique à l'Université de la Suisse italienne et une collaboratrice est professeure associée à la Faculté des sciences infirmières de la «John Hopkins University» de Baltimore (USA).

2.1.7 Lieux de la pratique

Au cours de l'année 2007, environ 780 stages ont été effectués par les étudiants et étudiantes dans les différentes institutions de soins de Fribourg et d'autres cantons. Il devient toujours plus difficile d'obtenir le nombre de stages nécessaires en raison des restructurations, des demandes par d'autres types de formation et d'effectifs en personnel restreints. Les stages pour les étudiants et étudiantes germanophones sont souvent plus difficiles à obtenir.

2.2 Evènements particuliers

2.2.1 Personnel

Le projet de gestion des compétences pour l'ensemble des collaborateurs et collaboratrices de la Haute école de santé Fribourg est terminé et approuvé par la direction. Les huit dossiers du corps enseignant de la section aides soignants et aides soignantes ont été transférés au Service de la formation professionnelle qui gère ces dossiers depuis la rentrée scolaire 2007/08. Ces personnes partagent leur activité entre la formation des aides soignants et aides soignantes à l'Ecole du personnel soignant de Fribourg et des assistants et assistantes en soins et santé communautaire à l'Ecole professionnelle Santé-Social à Posieux.

2.2.2 Collaboration HES-SO Fribourg et qualité

La collaboration entre les écoles de la HES-SO Fribourg se poursuit fructueusement, en particulier dans les domaines financier, informatique et qualité.

L'école a obtenu la certification ISO 9001: 2000 en date du 14 décembre 2007. C'est le premier site Santé de la HES-SO à bénéficier de ce label.

2.2.3 Formation aides soignants et aides soignantes

Ce programme d'une année se donne en cours d'emploi. L'effectif est de 32 personnes en formation. La majorité d'entre elles exercent déjà la fonction sans formation, tant dans les lieux de résidence pour personnes âgées, les foyers d'accueil pour personnes vivant avec handicap et les centres de santé assurant les services de soins et d'aide à domicile que dans les hôpitaux. En avril 2008, cette offre de formation pour l'obtention du certificat d'aide soignant et d'aide soignante sera terminée selon l'arrêté du Conseil d'Etat.

2.2.4 Manifestations organisées à la HEdS-FR et communication

En plus de la participation à des séances d'information dans divers cycles d'orientation du canton, l'école a organisé, dans ses murs, plusieurs séances de même nature, à l'intention des élèves de l'École de culture générale – Fribourg (ECGF).

L'information au public, aux candidats et candidates, aux partenaires de l'école et à l'interne a été faite par le site internet de la HEdS-FR, ainsi que par des séances d'information organisées à la HEdS-FR et dans divers lieux pour présenter les formations.

Du 17 au 21 janvier, l'école a participé activement, par la présentation d'un stand, au forum des métiers START, à Forum Fribourg, ceci dans le cadre de la présentation de l'ensemble des Hautes écoles fribourgeoises.

La collaboration déjà existante avec le Service de l'orientation professionnelle et de la formation des adultes s'est poursuivie.

Diverses rencontres avec les employeurs et praticiens des stages ont eu lieu dans le but de renforcer la collaboration entre les lieux de pratique et l'école.

Du 24 au 26 janvier s'est tenue, à l'intérieur de l'école, la traditionnelle exposition intitulée «Le marché des formations», en collaboration avec divers employeurs, afin d'aider les étudiants et étudiantes de l'école à se projeter dans le marché du travail.

Du 26 au 30 mars a été organisée une manifestation scientifique et plusieurs contributions en sciences infirmières, ce qui a permis de réunir sur le campus de Pérolles, des directions de plusieurs hautes écoles belges, des chercheurs et professeurs de l'Université Laval à Québec, des intervenants et intervenantes d'hôpitaux universitaires suisses et la direction générale de la HES-SO Fribourg, en vue de mettre en synergie le potentiel humain et de recherche des Hautes écoles fribourgeoises. Cette manifestation, dont l'ampleur et la portée internationale ont été soulignées aussi bien par la présidence HES-SO que par les médias, a réuni plus de 200 participants et participantes.

2.2.5 Sécurité et protection de la santé au travail

Au 1^{er} mai 2007 est entrée en vigueur la nouvelle ordonnance cantonale relative à la sécurité et à la protection de la santé au travail dans l'administration cantonale. La HEdS-FR n'a pas attendu la publication de cette ordonnance pour mettre en œuvre des améliorations dans ce domaine. A cet effet, une personne a été désignée comme correspondant de santé et de sécurité (CSS). Outre la conduite de diverses activités liées à la sécurité du bâtiment, cette personne s'est vu confier la charge d'élaborer un concept de «santé-sécurité des personnes» applicable à la HEdS-FR et aux autres HES de Fribourg. La concrétisation de ce concept a débuté à fin 2007 et se poursuivra en 2008.

X. HAUTE ECOLE FRIBOURGEOISE DE TRAVAIL SOCIAL

1. Missions

Définies par la législation fédérale et reprises au plan cantonal, les missions de la HEF-TS sont les suivantes: formation professionnelle initiale de niveau universitaire menant au titre de bachelor et de master, recherche appliquée et développement, prestations de service, formation continue et postgrades et échanges internationaux. L'école est dirigée par M. Dimitri Sudan.

2. Activités

2.1 Activités courantes

2.1.1 Formation initiale

En automne 2007, tous les étudiants et étudiantes ont débuté les cours à la semaine 38. Cette harmonisation des calendriers entre les Universités, les HES et les EPF a été décidée au plan national pour se rapprocher de la pratique en vigueur en Europe.

Avec 80 à 85 nouvelles entrées par année, l'école atteint en 2007 sa capacité maximale d'accueil. Pour l'année académique 2006/07, les enseignants et enseignantes et vacataires de la HEF-TS ont donné 5264 périodes d'enseignement direct, un chiffre qui est en augmentation.

Au 15 octobre 2007, l'effectif total des personnes en formation, toutes filières confondues, s'élève à 412 étudiants et étudiantes (contre 383 au 15 novembre 2006): 301 femmes (73%) et 111 hommes (27%); 240 à plein temps (58,3%), 165 en emploi (40%) et 7 à temps partiel (1,7%). Même si la durée de formation à temps partiel est la plus longue, (5–6 ans), ce mode spécifique de formation tend progressivement à se développer.

En ce qui concerne l'admission, le nombre de candidat-e-s, également en constante progression depuis 2002, s'élève à 149 pour l'année 2006/07, contre 119 en 2005/06. En outre, on constate une très forte tendance au rajeunissement des candidat-e-s.

Afin d'optimiser les ressources et d'améliorer les différentes procédures, la HEF-TS, en collaboration avec les autres sites HES fribourgeois, a décidé d'entamer une démarche qualité qui devrait déboucher, en 2008, sur une certification ISO 9001/2008. Ce modèle est conforme aux exigences de la Confédération en matière de qualité et d'accréditation.

2.1.2 Autres missions HES

Les activités relatives aux missions élargies sont restées fidèles aux valeurs et aux lignes développées par la HEF-TS. Elles ont continué à s'inscrire notamment dans les domaines de spécialisation définis (les problématiques et enjeux liés aux confins du social, aux handicaps et personnes en situation de handicap, à l'insertion sociale et aux violences).

Le choix de développer la palette d'offres en formation continue et de les centrer en priorité sur les pôles de

compétences annoncés par la HEF-TS a porté ses fruits. Le fait d'offrir dans son catalogue des formations en se concentrant sur les quatre axes annoncés, tout en donnant la possibilité de présenter des offres de formations sur des thématiques annexes, a en effet favorisé une augmentation progressive du nombre de cours réellement mis en œuvre et un accroissement sensible du nombre de participants et participantes.

En sus des activités liées à l'élaboration et à la conduite des recherches, ainsi qu'à la valorisation y afférant, des activités de formation ont été organisées à l'interne pour les membres du corps professoral dans le but de soutenir la relève et d'approfondir les connaissances déjà en place en matière de recherche. Les efforts pour constituer une équipe de chercheurs aux talents et compétences variés et complémentaires ont été poursuivis par l'engagement de nouveaux collaborateurs et nouvelles collaboratrices. Ceci a permis à la fois d'étayer les pôles de compétence traditionnels et d'élargir les champs et les thématiques couvertes, les approches et les méthodologies utilisées pour répondre ainsi aux sollicitations des partenaires de terrains de manière encore plus ciblée.

Le «service à la Cité», qui permet de répondre de manière circonstanciée aux demandes qui parviennent à la HEF-TS, reste un défi permanent. Ces réponses adaptées, construites sur mesure obligent à une flexibilité sur tous les plans (temporel, conceptuel, méthodologique, financier et de collaboration). Les nombreuses demandes, polarisées entre des démarches légères et des projets complexes, de longue durée, mobilisent des mandataires qui conjuguent leurs forces (scientifiques, administratives, organisationnelles et comptables).

2.1.3 Comité de Direction

Le comité a siégé à cinq reprises. Il a notamment:

- approuvé les comptes 2006;
- examiné le budget 2008 qu'il a transmis au Conseil d'Etat;
- examiné une procédure interne de reconnaissance d'acquis pour le corps professoral et transmis son préavis favorable à la DICS;
- adopté le règlement de l'Assemblée des personnels de la HEF-TS;
- pris connaissance des dossiers en cours: du rapport de l'OFFT, de l'étude d'ouverture d'un Master commun pour le travail social en Suisse romande, du protocole d'accord relatif à la reconnaissance réciproque des études et des titres et à la réglementation cadre de l'accès d'étudiants et étudiantes et de diplômé-e-s d'une haute école à l'autre, de la suspension du projet de loi en élaboration sur la future HES-SO Fribourg.

Outre toutes ses tâches statutaires, il s'est tenu au courant de tous les projets tant nationaux que romands se rapportant aux filières HES.

2.1.4 Problème logistique en termes de locaux

Le problème du manque de locaux, d'une part, et de la dispersion de locaux dans différents bâtiments, d'autre part, ne facilitent pas une gestion optimale de la formation et des ressources humaines. Il est nécessaire d'envisager concrètement un déménagement dans la zone du plateau de Pérolles. La création d'un tel «campus» permettrait également de créer une meilleure synergie avec les autres HES fribourgeoises qui s'y trouvent déjà. Dans cette perspective, plusieurs démarches sont en cours et devraient déboucher, en 2008, sur une étude de détail.

2.2. Evénements particuliers

2.2.1 Modernisation de l'infrastructure de la bibliothèque

La période 2005–2007 a été marquée par l'introduction de l'ensemble des titres de la bibliothèque (plus de 6000 titres) dans RERO (Réseau des bibliothèques de Suisse occidentale). Cet immense travail n'a été possible que grâce à une étroite collaboration avec la Bibliothèque cantonale et universitaire du canton de Fribourg (BCU). La fréquentation de la bibliothèque a également connu une hausse très importante. Les étudiants et étudiantes de l'Université, des autres HES cantonales, en particulier de la santé, et des privés représentent une part de plus en plus importante du public de la bibliothèque de la HEF-TS.

2.2.2 Collaboration HES-SO Fribourg et qualité

La collaboration entre les écoles de la HES-SO Fribourg se poursuit fructueusement en particulier dans les domaines informatique, financier et qualité. L'école devrait obtenir la certification ISO 9001: 2000 en automne 2008.

2.2.3 Manifestations organisées à la HEF-TS et communication

L'information au public, aux candidats et candidates, aux partenaires de l'école et à l'interne continue à se développer en 2007 grâce à un renforcement des moyens suivants:

- le rapport d'activité 2005-2007, disponible sur (www.hef-ts.ch);
- le site internet de la HEF-TS;
- un nouvel intranet, plateforme pour la gestion électronique de documents, d'informations, de projets, de séances;
- les séances d'information organisées à la HEF-TS et dans divers lieux pour présenter les formations, participation active au forum des métiers START, par la présentation d'un stand, en collaboration avec les Hautes Ecoles fribourgeoises;
- les expositions en lien avec le travail social organisées dans les locaux de la HEF-TS.

XI. SERVICE DE L'ORIENTATION PROFESSIONNELLE ET DE LA FORMATION DES ADULTES

1. Missions

Le Service de l'orientation professionnelle et de la formation des adultes a pour but d'aider les jeunes et les adultes à choisir une voie professionnelle, une voie d'étude ou à établir un parcours de carrière. Il les informe sur les possibilités existantes, les conseille dans leur choix et les soutient dans leur projet de formation ou d'insertion. Il favorise une approche éducative et continue lors de la phase du premier choix professionnel.

Chef de service: M. Marc Chassot.

2. Orientation professionnelle

2.1 Activités

2.1.1 Préparation au choix professionnel

La préparation au choix professionnel se fait surtout en classe, soit par l'intermédiaire des conseillers et conseillères en orientation, soit par le personnel enseignant formé à cet effet. 1987 séances ont eu lieu dans les classes des écoles du cycle d'orientation.

Dans la partie francophone, le classeur de préparation au choix professionnel intitulé «Une vie, des directions» est distribué à tous les élèves de deuxième année des écoles du cycle d'orientation et sert d'outil pédagogique pour le travail effectué en classe.

2.1.2 Information scolaire et professionnelle

L'information sur les métiers et les voies de formation est effectuée avec les moyens utilisés suivants:

- information écrite (dossiers de prêt, fiches d'information professionnelle);
- information orale (conférences sur les métiers et les écoles);
- moyens audio-visuels (disques CD-Rom, DVD);
- sites cantonal et national de l'orientation professionnelle (liste des places d'apprentissage et des délais d'inscription);
- visites d'entreprises (organisées en collaboration avec les milieux professionnels);
- stages d'information professionnelle.

16 147 dossiers ou documents ont été prêtés.

Grâce à une enquête réalisée chaque automne auprès des entreprises, le Service de l'orientation professionnelle et de la formation des adultes publie une liste des places d'apprentissage disponibles. Le nombre de places d'apprentissage annoncées en 2007 est de 1273 (1392). Ce chiffre ne reflète toutefois pas totalement la réalité, car un certain nombre d'entreprises n'annoncent pas systématiquement leurs offres.

Afin d'assurer une mise à jour optimale du site internet pour les places d'apprentissage, le Service a effectué deux enquêtes complémentaires par courrier écrit et un

suiti téléphonique auprès des formateurs en entreprise durant le printemps et l'été 2007.

Une nouvelle édition de la brochure «Après le Cycle d'orientation: quelles voies de formation?» a été publiée à l'intention des élèves des écoles du cycle d'orientation et de leurs parents. Pour la première fois, une version en allemand a été réalisée en parallèle.

Dans le cadre de la collaboration avec le Centre suisse de services Formation professionnelle/orientation professionnelle, universitaire et de carrière, le service de documentation a participé à la création ou à la mise à jour de plusieurs collections de fiches d'information: ce sont ainsi 98 fiches UNI INFO, 45 fiches ECOL'INFO sur les écoles fribourgeoises et 47 fiches INFOP sur les métiers qui ont été créées ou mises à jour par le canton de Fribourg. 919 offres de perfectionnement ont été introduites sur le site www.orientation.ch.

2.1.3 Centre d'information professionnelle

Les centres d'information professionnelle offrent la possibilité de s'informer sur les métiers et les voies de formation en mettant à disposition des moyens d'information en consultation libre. Sur l'ensemble du canton, 27 581 visiteurs ont été recensés, dont 11 054 ont bénéficié d'un entretien direct d'information.

2.1.4 Site cantonal de l'orientation professionnelle

Le Service de l'orientation professionnelle et de la formation des adultes dispose d'un site internet qui comprend notamment la liste des centres d'orientation et celle des prestations proposées. Il renseigne sur les délais d'inscription dans les différentes voies de formation et permet l'accès au site national qui informe sur toutes les places d'apprentissage disponibles.

2.1.5 Consultation individuelle

Les chiffres suivants comprennent l'ensemble des activités de conseil, soit les consultations sollicitées par des jeunes et par des personnes adultes. Les chiffres de cette année permettent de faire les constatations suivantes:

- Le nombre de cas suivis a connu une augmentation de 6,2%. Le nombre d'entretiens a augmenté de 568 unités par rapport à la période précédente, ce qui représente une augmentation de 5,4%.
- Le nombre de consultations durant lesquelles des tests ont été effectués se situe à 1590, ce qui correspond à 14,4%.
- Les consultants adultes de 20 ans et plus représentent 21,4% du total des consultations, soit 1239 personnes.

Statistique des consultants:

	2007			2006
	H.	F.	Total	
Nombre de personnes conseillées	2461	3329	5790	5448
Nombre d'entretiens d'orientation	4810	6209	11019	10451
Age des consultants				
– jusqu'à 19 ans	1945	2606	4451	4237
– 20 ans et plus	516	723	1239	1211

2.1.6 Orientation des adultes

79 demandeurs d'emploi enregistrés ont bénéficié d'un entretien d'orientation, notamment dans le cadre de la convention de collaboration entre le Service de l'orientation professionnelle et de la formation des adultes et le Service public de l'emploi.

2.1.7 Choix scolaire et professionnel des jeunes

En 2007, 3581 (3347) élèves quittaient les écoles du cycle d'orientation; ils ont opté pour les solutions scolaires et professionnelles suivantes:

Solutions choisies en %:

	2007			2006
	H.	F.	Total	
– apprentissage en entreprise ou en école	55,7	30,8	43,1	44,9
– écoles du degré secondaire supérieur	27,7	46,4	37,2	36,9
– autres écoles	1,9	2,4	2,2	2,5
– travail rémunéré	0,4	0,2	0,3	0,3
– dixième année linguistique	4,3	4,6	4,4	3,6
– solutions transitoires ou inconnues	4,0	11,0	7,5	7,1
– cours préparatoire ou cours d'intégration	6,0	4,6	5,3	4,7

Le pourcentage des jeunes ayant choisi la solution de l'apprentissage s'élève à 43,1% (44,9), cela représente 1545 (1501) personnes. Le taux des jeunes entrant en apprentissage au terme de la scolarité obligatoire a globalement diminué de 1,8%. On constate une diminution de 1,8% chez les garçons et une augmentation de 0,1% chez les filles. L'élévation de l'âge moyen d'entrée en apprentissage à plus de 18 ans constitue l'une des explications de cette évolution.

L'offre des places d'apprentissage n'a pas totalement suivi l'augmentation du nombre d'élèves quittant le CO. Le nombre de places est suffisant dans certains secteurs comme la construction ou l'hôtellerie. Dans les professions liées au domaine tertiaire et aux nouvelles technologies, le nombre de places disponibles est plus faible que le nombre de candidatures. Les jeunes filles rencontrent également plus de difficultés à trouver une place d'apprentissage.

2.2. Evénements particuliers

2.2.1 START – Forum des métiers

La première édition du Forum des métiers s'est déroulée du 17 au 21 janvier 2007 sur une surface de 10 000 m² en dehors de toute autre manifestation commerciale.

Tous les élèves de 8^e année des cycles d'orientation, soit près de 4 000 jeunes, ont participé à la visite sur le temps de classe et près de 12 000 visiteurs ont été présents en fin de journée ou durant le week-end. 120 professions ont été présentées selon un concept de stations de métro représentant les différents secteurs professionnels. La manifestation était organisée de manière totalement bilingue.

2.2.2 Aide aux jeunes en difficulté

L'orientation professionnelle fribourgeoise accorde une attention particulière aux jeunes qui rencontrent le plus

de difficultés à s'insérer professionnellement. Des mesures d'aide active, sous forme d'accompagnement intensif, ont été mises en œuvre afin de permettre à chaque jeune de trouver une solution à la fin de sa scolarité. Un suivi des jeunes n'ayant pas trouvé de places d'apprentissage a été effectué jusqu'au début septembre. Une action spéciale intitulée «Last Minute» a permis, avec le soutien de l'Office fédéral de la formation professionnelle et la technologie, de mettre sur pied une permanence d'accueil durant tout l'été. Dans le même cadre, une collaboration avec la radio locale a donné l'occasion à plusieurs jeunes de se présenter sur les ondes en vue d'obtenir une place d'apprentissage.

Une Commission cantonale pour les jeunes en difficulté d'insertion dans la vie professionnelle a été instituée par le Conseil d'Etat. Elle a siégé une première fois. L'objectif de départ consiste à établir un état des lieux et à procéder à une analyse des causes du problème.

3. Formation des adultes

3.1 Activités

3.1.1 Commission de la formation des adultes

La Commission de la formation des adultes a tenu cinq séances; elle a examiné les requêtes de subventions avant de formuler un préavis pour la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport.

Les autres activités de la Commission ont été les suivantes:

- réponse à la consultation de la loi sur la formation professionnelle;
- audition d'une étude sur l'introduction d'un chèque-formation dans le canton de Fribourg.

Un montant de 26 756 francs a été utilisé pour les subventions renouvelables ou extraordinaires.

3.1.2 Université populaire

En 2006/07, 3371 (3371) personnes ont suivi les cours de l'Université populaire, ce qui représente 47 013 heures/participants (48 004). 601 (584) cours ont été proposés et 395 (377) ont été lancés.

Un contrat de prestations entre l'Etat de Fribourg et l'Université populaire du canton de Fribourg définit d'une part les prestations attendues de l'Université populaire et d'autre part les moyens financiers mis à disposition par l'Etat. Il précise les objectifs à atteindre au travers d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs. Une subvention de 51 000 francs est attribuée en tant que participation aux frais d'exploitation et un montant de 2 fr. 10 par nombre d'heures/participants. Le montant total de la subvention s'élève à 149 727 fr. 30.

Moyens propres

Taxes de cours, cotisations, dons	82,10 %	(82,43 %)
Subventions		
Canton	16,81 %	(16,44 %)
Communes	1,09 %	(1,13 %)
Total des subventions	17,90 %	(17,57 %)

3.1.3 Association Lire et Ecrire

Dans le cadre d'un contrat de prestation avec l'Association Lire et Ecrire, une subvention de 15 000 francs a été versée à cette institution pour le développement de ses activités en faveur de la lutte contre l'illettrisme.

3.1.4 Diplôme de formateur ou formatrice d'adultes DIFA

Ce programme de formation de formateurs et formatrices d'adultes est mis sur pied sous l'égide des conseillers et conseillères d'Etat et ministre des cantons de Berne, Jura, Neuchâtel et Fribourg.

Le cycle de formation 2006–2008 a accueilli 5 participants domiciliés dans le canton de Fribourg.

La participation financière du canton de Fribourg s'est élevée à 30 870 francs.

3.1.5 Convention avec le Gymnase du soir de Lausanne

Une Convention avec le Gymnase du soir de Lausanne a permis aux ressortissants fribourgeois de disposer des mêmes conditions d'accès aux études que les élèves vaudois.

La participation financière du canton de Fribourg s'est élevée à 24 000 francs.

3.2 Evénements particuliers

3.2.1 Prix d'encouragement à la formation des adultes

La Commission de la formation des adultes a proposé au Conseil d'Etat d'attribuer le prix d'encouragement à la formation des adultes à l'association «Réseau Bénévolat Netzwerk» en reconnaissance de son travail de promotion de l'activité associative et du bénévolat.

XII. SUBSIDES DE FORMATION

1. Missions

L'objectif du domaine des subsides de formation est de promouvoir l'égalité des chances en matière de formation en octroyant des bourses et des prêts de formation. La mission du Service des subsides de formation consiste en l'application de la législation relative à l'octroi des bourses et des prêts de formation. De plus, il informe le public cible ainsi que les institutions de formation de l'existence d'une aide à la formation et de ses conditions

d'octroi. Le Service est l'organe exécutif de la Commission des subsides de formation dont il assure le secrétariat.

Chef du Service des subsides de formation: M. Beat Schneuwly.

2. Activités

2.1 Commission des subsides de formation

La Commission s'est réunie trois fois en séance plénière et treize fois en séance de sous-commission. Elle a examiné des demandes de bourse, de prêt et 30 réclamations. Deux recours ont été adressés au Tribunal administratif.

Sept séances d'un groupe de travail «législation» ont servi à des réflexions en vue de la révision de la loi du 28 novembre 1990 sur les bourses et prêts de formation.

Les séances plénières ont servi à définir, à l'attention du groupe de travail «législation», les principaux points de la révision de la loi et les directives internes de la Commission, en tenant compte des expériences faites durant l'année scolaire 2006/07.

2.2 Bourses

2.2.1 Bourses cantonales

La comparaison avec l'année 2005/06 montre que le nombre de demandes n'a pratiquement pas changé.

Année scolaire	Demandes	Bénéficiaires	Demandes refusées	
			Total	Taux de refus
2005/06	3 142	1 743	1 399	44,52%
2006/07	3 132	1 786	1 346	42,97%

Le taux de couverture du manque calculé a pu être maintenu (75%).

Les montants ci-dessous correspondent aux montants versés dans l'année civile 2007. Ils se répartissent dans les 9 catégories de formation de l'Office fédéral de la statistique (OFS) de la manière suivante:

Catégories	Nombre	Subsides en francs
Secteurs du secondaire II:		
Ecoles de maturité gymnasiale	577	1 830 735
Autres formations générales	339	1 031 445
Ecoles professionnelles (à plein temps)	247	816 639
Apprentissages et formations professionnelles pratiques	694	1 635 379
Maturités professionnelles accomplies après l'apprentissage	36	108 070

Catégories	Nombre	Subsides en francs
Secteurs du tertiaire:		
Formations professionnelles supérieures	64	336 230
Hautes écoles spécialisées	271	1 098 549
Universités et Ecoles polytechniques fédérales	385	1 765 401
Formation continue	13	70 627
Total	2 626	8 693 075

2.2.2 Bourses communales et institutionnelles

Pour l'année de formation 2006/07, les subsides du canton ont permis de couvrir 75% des besoins calculés des bénéficiaires. Le découvert restant a été pris en charge, entièrement ou partiellement, par les communes octroyant des bourses, selon leur libre choix.

Les communes déterminent leurs bourses en se basant sur le calcul du canton et du montant attribué par ce dernier.

Les contributions des communes ont été les suivantes:

Année	Nombre de communes	Subsides communaux en francs
2006	114	1 027 084
2007	112	1 033 859

Les institutions privées bénéficiant d'une subvention fédérale ont versé 79 550 (85 398) francs à des personnes en formation.

2.3 Prêts de formation

La Commission a examiné dans l'année civile 67 (51) demandes, dont 65 (50) ont été admises. Le montant budgétisé de 450 000 (450 000) francs a été entièrement utilisé.

2.4 Subventions fédérales

Sous réserve des disponibilités du crédit, la Confédération a fixé à 48% le taux de subventionnement en faveur des bourses pour le canton de Fribourg. Toutefois, le décompte final de l'année 2006, reçu fin juin 2007, a démontré que le crédit réduit dans le cadre du programme d'allègement des Chambres fédérales ne suffit largement plus à couvrir les dépenses des cantons selon le taux fixé. Par conséquent, le taux de subventionnement est diminué d'une manière linéaire pour tous les cantons et le taux de subvention pour le canton de Fribourg s'élève à environ 40%.

La Confédération subventionne les intérêts (4%) pour les prêts accordés depuis le 1^{er} janvier 2000 au même taux que pour les bourses.

XIII. SERVICE DU SPORT

1. Missions

Les trois domaines principaux du Service du sport sont: Education physique et sport scolaire, Jeunesse+Sport (J+S) et Loterie Romande-Sport (LORO-Sport).

Dans le domaine scolaire, le Service organise des cours de formation continue pour les enseignants d'éducation physique et sport, coordonne les activités du sport scolaire facultatif, conseille les sportifs de pointe en matière scolaire, organise pour eux des heures de rattrapage et préavise les demandes de prise en charge d'écologies hors canton.

En matière Jeunesse+Sport, le Service organise des cours de formation et de perfectionnement pour les monitrices et moniteurs et assure l'administration des cours et camps J+S organisés par les sociétés sportives, les fédérations sportives, les associations de jeunesse et les écoles.

Concernant LORO-Sport, le Service veille à la répartition réglementaire des bénéfices en étroite collaboration avec les organes de répartition (Commission cantonale du sport et de l'éducation physique et l'Association fribourgeoise des sports, AFS).

Chef de service: M. Elmar Schnewly.

2. Activités

2.1 Activités courantes

2.1.1 Commission cantonale du sport et de l'éducation physique

En 2007, la Commission s'est réunie à six reprises. Elle a:

- entériné la répartition des subsides ordinaires et extraordinaires et proposé au Conseil d'Etat la répartition du bénéfice 2006 attribué au sport par la Loterie Romande (LORO-Sport, 2 504 546 francs);
- traité 16 recours et deux demandes de reconsidération concernant des subventions LORO-Sport et attribué 17 subsides extraordinaires pour un montant de 151 200 francs;
- participé en partenariat avec l'AFS à l'exposition Hobbymania du 27 au 28 avril 2007 à Bulle;
- organisé le 11 octobre 2007 à l'Université Péroilles II une conférence publique sur le thème du surpoids et de l'obésité avec M^{me} Dr. Farpour-Lambert comme conférencière;
- pris note du contenu du rapport concernant la faisabilité du passage de l'administration des fonds de LORO-Sport à l'AFS et de sa remise le 9 août 2007 par son Président M. Félicien Morel à la Directrice ICS;
- proposé au Conseil d'Etat l'attribution du prix sportif de l'Etat;
- décidé d'attribuer deux prix d'encouragement à M^{me} Audrey Gattoni, 19 ans, de Bulle (basketball) et à M. Fabrice Demierre, 17 ans, de Domdidier (cyclisme/trial);

- finalisé son action d'aide financière à des sportifs fribourgeois dans leur préparation afin d'obtenir une sélection pour les Jeux Olympiques;
- posé les bases d'une action concrète pour 2008 de lutte contre le surpoids chez les adolescents;
- visité lors de sa séance du 10 octobre 2007 le Club d'aviron de Fribourg à Pensier;
- participé avec une délégation à la soirée de l'Aide Sportive Romande à Lausanne;
- traité les affaires courantes de la compétence de la Commission.

2.1.2 Éducation physique (école)

L'éducation physique et le sport sont enseignés à tous les degrés de la scolarité obligatoire, ainsi qu'au degré secondaire II. Durant l'année 2007, les champs d'activités principaux ont été les suivants:

Formation continue des enseignants

Formation continue obligatoire:

La mise à niveau obligatoire tous les deux ans du brevet de sauvetage a nécessité l'organisation de nombreux cours de recyclages. En 2007, plus de 300 enseignant(e)s de tous les degrés y ont pris part.

Dans le cadre du projet national QEPS.ch (qualité de l'éducation physique), les maîtres d'éducation physique responsables de la branche dans les cycles d'orientation ont participé à un séminaire de formation continue de deux jours.

Formation continue facultative:

Semaine de formation, propositions de cours, cours à la demande, telles ont été les formules proposées. Le maintien de la majorité des cours proposés démontre l'intérêt que le corps enseignant porte à l'éducation physique.

Sécurité dans l'enseignement du sport à l'école

Un groupe de travail s'est réuni pour élaborer de nouvelles directives. Celles-ci entreront en vigueur dès la rentrée scolaire 2008/09.

Sport scolaire facultatif

L'entrée en vigueur des lignes directrices concernant le sport scolaire facultatif a permis de mettre en place une procédure claire et a stimulé les établissements scolaires à offrir une palette riche et variée d'activités sportives. Des cours sont proposés à tous les niveaux d'enseignement.

Tournois scolaires

En 2007, les enfants du degré primaire ont pu se mesurer dans les disciplines suivantes: course d'orientation, basketball et football.

Les classes des cycles d'orientation ont participé à des tournois de basketball, handball, hockey sur glace, uni-hockey et football. Les vainqueurs de certains de ces

tournois ont eu le privilège de représenter le canton de Fribourg lors de la journée suisse de sport scolaire à Zoug.

Au niveau gymnasial, les «collégiades», organisées sur différents sites par les enseignants du Collège St-Michel ont rassemblé près de 500 étudiants la première semaine de juillet.

Promotion des jeunes talents

Conseils, aménagements des grilles horaires, aide financière (LORO-Sport et/ou Fonds cantonal du sport), coordination avec les autorités scolaires et les associations sportives, telles ont été les activités en lien avec la promotion des espoirs fribourgeois.

De nouveaux projets sont venus s'ajouter à ceux mis en place lors des trois années scolaires passées. En 2007, plus de cent jeunes sportifs ont bénéficié d'allègements scolaires ainsi que de différentes mesures leur permettant de mener en parallèle leur cursus scolaire et leur carrière sportive.

2.1.3 Jeunesse+Sport

L'année 2007 a permis de consolider le nouveau fonctionnement administratif et de préparer – sous la direction de l'Office fédéral du sport (OFSP) – l'introduction d'un système administratif «online» qui devrait être opérationnel dès le printemps 2008 et a vu la mise en place d'un site internet avec une bourse de moniteurs intégrée. Les statistiques détaillées concernant les activités des jeunes et la formation des cadres seront présentées par le Service de statistique.

Activité et perfectionnement des experts

114 (129) experts ont contribué à la formation et au perfectionnement des moniteurs J+S. 24 (33) experts fribourgeois ont participé au cours central régional ski et snowboard, organisé par J+S Valais, à Zermatt.

Formation et perfectionnement des moniteurs

294 (252) monitrices ou moniteurs ont été formés dans 9 (12) cours cantonaux de formation de moniteurs. 758 (632) monitrices ou moniteurs ont complété leur formation dans 16 (15) cours cantonaux de perfectionnement. Deux cours ont été annulés pour manque d'inscriptions (hockey sur glace et natation/plongeon).

Camps organisés par J+S Fribourg

Le camp d'alpinisme et d'escalade sportive à Finhaut a réuni 15 (6) jeunes. Les deux camps de natation/polysport à Tenero ont réuni au total 142 (147) jeunes; 6 (5) ont vécu une semaine polysportive dans le cadre du traditionnel camp romand organisé par J+S Genève à Genève. Le camp de canoë à La Roche a réuni 20 (0) jeunes.

Cours et camps J+S (10 à 20 ans) organisés par les clubs sportifs et les écoles

A ces cours et camps ont participé 29 748 (28 653) jeunes dans les disciplines suivantes: karaté, voile, badminton, basketball, alpinisme, hockey sur glace, patinage, escrime, gymnastique, polysport, football, gymnastique artistique, gymnastique aux agrès, gymnastique et danse, judo, ju-jitsu, canoë, unihockey, hockey inline, athlétisme, lutte suisse, course d'orientation, cyclisme, lutte, aviron, natation, ski, snowboard, ski de fond, excursions à skis, rollhockey, plongeon, tchoukball, natation de sauvetage, escalade sportive, tennis, tennis de table, volleyball, équitation, rock'n'roll, rugby, sport de camp et trekking, cours pluridisciplinaires.

Pour ces activités, les monitrices, moniteurs, coach J+S et leurs clubs et groupements ont été indemnisés par la Confédération pour un montant de 2 044 545 francs (1 916 650).

2.1.4 Loterie Romande-Sport (LORO-Sport)

Le montant de la part cantonale au bénéfice de LORO-Sport a été de 2 431 623 francs (2 215 121), le montant provenant du Sport-Toto de 72 923 francs (31 458).

Ce montant a été réparti comme suit:

	Fr.
Aide pour l'activité sportive ordinaire	933 740
Constructions et achats de matériel	333 587
Aide aux sportifs de pointe ou de talent	350 000
Manifestations, cours et camps, «Sport pour tous», autres formes d'entraînement	300 000
Commissions	10 000
Dépenses administratives diverses	60 000
Publicité	15 000
Action LORO-Sport	30 000
Sport scolaire facultatif (50% de 150 000)	75 000
Attribution au fonds de réserve	397 219
Total	2 504 546

71 (69) associations, fédérations, clubs ou institutions ont bénéficié d'une aide financière pour leur activité sportive ordinaire, ceci sur la base du recensement 2005, valable pour la dernière fois en 2007. Un nouveau recensement sera organisé en 2008, valable pour les années 2008 à 2010.

2.2 Événements particuliers

Experts J+S, membres de l'AFS et quelques députés se sont réunis le 27 mars 2007 à l'aula de la Haute Ecole pédagogique à Fribourg dans le cadre de la «11^{ème} Landsgemeinde» du Service du sport: les actions «cool & clean» et «ecosport» ont été présentées.

Le 26 mai et le 3 novembre 2007, une quarantaine de moniteurs et monitrices J+S ont participé à des cours spéciaux interdisciplinaires: en collaboration avec la commune et le cycle d'orientation de Morat et avec la «Suchtpräventionsstelle Freiburg» les participants ont été sensibilisés au problème de la consommation abusive de l'alcool et informés sur les possibilités du développement d'une «autre culture de fête» au sein des clubs sportifs.

XIV. SERVICE DE LA CULTURE

1. Promotion de la culture

1a. Missions

Le Service a pour mission de traiter, au sein de l'Etat, l'ensemble des questions qui relèvent de la promotion des activités culturelles et d'assurer la mise en oeuvre de celle-ci.

Chef de service: M. Gérald Berger.

1b. Activités

1.1 Commissions

1.1.1 Commission de gestion du Fonds cantonal de la culture

La commission s'est réunie à une reprise. Elle a procédé à l'examen des fonds rassemblés au sein du Fonds cantonal de la culture et a examiné les propositions d'affectation qui lui ont été soumises.

1.1.2 Commission des affaires culturelles

La commission s'est réunie à huit reprises. Elle a donné son préavis sur les 200 (179) demandes de subventions qui ont été adressées au Service. Elle a examiné et approuvé les propositions du Service concernant le programme gouvernemental 2007–2011. Elle a en outre été consultée lors de la révision complète du règlement d'exécution de la loi cantonale sur les affaires culturelles. La commission a enfin porté une réflexion sur la politique d'aide aux compagnies théâtrales fribourgeoises.

1.2 Subventions en faveur de la culture

Pour encourager l'ensemble des modes d'expression culturels (théâtre, littérature, musique, cinéma, arts plastiques, danse, animation culturelle), ainsi que les projets de coopération culturelle, le Service de la culture a disposé d'un montant global de 3 500 000 francs.

1.2.1 Éléments statistiques

Les aides en faveur de créations représentent 80% des subventions attribuées, respectivement 20% en faveur d'animations culturelles, dans les modes d'expression suivants:

- théâtre: 44,5 %
- musique: 13,2 %
- danse: 11,0 %

- arts visuels: 9,4 %
- littérature/édition: 5,2 %
- cinéma/vidéo: 2,5 %
- divers: 14,2 %

Le site internet du Service (www.fribourg-culture.ch) a été consulté à plus de 63 000 reprises.

1.2.2 Partenariats de création

Les groupes de créateurs suivants ont bénéficié d'un partenariat de création pluriannuel pour un montant global de 1 400 000 francs: Théâtre des Osses (Givisiez), Compagnie de danse Da Motus (Fribourg), Compagnie Fabienne Berger (Promasens), Ensemble Orlando (Fribourg).

Le Tribunal administratif a rejeté le recours interjeté par l'association Le Guignol à roulettes contre la décision sur réclamation rendue le 24 janvier 2006 par le Conseil d'Etat confirmant la non-reconduction du contrat de partenariat de création pour les années 2006, 2007 et 2008.

1.2.3 Aides à la création renouvelables

Quatre institutions ont bénéficié d'une aide à la création renouvelable, pour un montant global de 505 000 francs: l'Opéra de Fribourg, le Centre d'art contemporain Fri-Art, le Belluard Bollwerk International et l'Espace Nuithonie (concept RésiDanse Fribourgeoise). Le montant versé à l'Espace Nuithonie lui a permis d'accueillir en résidence les créations de deux troupes de danse fribourgeoises: la Compagnie Fabienne Berger (Promasens) et la Compagnie Drift (Fribourg/ Zürich).

1.2.4 Aides à la création

La Direction a octroyé des aides à la création ponctuelles pour un montant de 881 000 francs aux créateurs et aux organismes suivants:

Ensemble vocal Anonyme 80, Collegium Vocale Seeland, Ani and the flowers, Chorale de Châtel-St-Denis, Corps de musique de la ville de Bulle, Chœur du Conservatoire de Fribourg, Groupe Enigmatik, Denis Beuret, Duo de harpes Geneviève Chevallier et Christine Fleischmann, Fanfare du Collège St-Michel, Rolf Gubler & Band, Eggippa Fifauter, Gustav, Union Instrumentale de Fribourg, Chœur de chambre de l'Université de Fribourg, Laure Betris, Association des Concerts de la Semaine Sainte, Groupe choral Intyamon, Groupe Serge, Chœur-mixte La Concorde de Riaz, Chœur-mixte La Cécilienne de La Tour-de-Trême, Ensemble vocal féminin Elles en C, Groupe Spectacle, Les Griffons verts, Ensemble vocal La Cantilène, Groupe Poing final, Association A Cœur Joie Suisse, Steve Buchanan, La Chanson du Moulin, Bonny B. Band, Chala Cubana, Benoît Perriard, Adrien Vauthey, Association En Fan de la Planète, Frédéric Chappuis, Gaël Kyriakidis (musique, chant, rock, jazz);

Archéologie Suisse, Bibel & Orient Museum, Jean Carlo Bertoli, Editions de l'Aire, Editions La Sarine, Schopf Verlag Konstanz, Benteli Verlag, Association des Amis de la reliure d'art, Angel Corredera, Editions du Cassetin, Ursula Fölmi, Association des Amis de Fri-Art, Editions de l'Hèbe, Biro Editeur Paris, Deutschfreiburger Heimatkundeverein, Editions Gruériennes, Editions Slatkine, Fondation pour l'édition historique de l'oeuvre de Gottfried Keller, Verein O.S.K.A.R. (littérature / édition);

Nouveau Théâtre, Spectacle «Peter Falk», Association Néfeli, Open-Tréteaux, Kunos Circus Theater, Compagnie L'Efrangeté, Cirque Toamême, Talman Ensemble, Théâtre de l'Ecrou, Compagnie Les Barbares, Deutschfreiburger Theatergruppe DFTG, Le Guignol à Roulettes, L'Aire du Théâtre, Théâtre On m'ladit, Association Cirque-en-ciel, Compagnie Les Ananasses Vertes, Compagnie Ad'Oc, Les Tréteaux de Chalamala (théâtre); Janic Eberhard, Productions JMH (cinéma / vidéo);

Nadine Andrey, Institut suisse pour la conservation de la photographie, Sandro Godel, Flaviano Salzani, Jean-François Devaud, André Sugnaux, Antonio Bruni, Christiane Lovay, Pierre-Alain Morel, Jacques Gutknecht, Jacques Cesa, Monique Chardonens, Georges Corpataux, Odile Gauthier (arts visuels, photographie);

Compagnie Tonia Schilling, Compagnie Un Univers d'Etoile (danse).

1.2.5 Subventions extraordinaires et encouragement à la décentralisation

La Direction a octroyé des subventions extraordinaires ou des garanties de déficit pour un montant de 378 000 francs principalement aux manifestations et organisations suivantes:

Fêtes musicales de Bulle, Fête romande des tambours, fifres et clairons (Fribourg), Association des Amis de la Schubertiade (Lausanne/Fribourg), Association Contre-Coeur (Murten), Corps de musique de la ville de Bulle, Société des Amis du Musée Gruérien (Bulle), Art Forum Glâne (Rue), Jeune Chambre Economique de Châtel-St-Denis et environs, Isabelle Krieg, Schmittner Openair, Festival international de films de Fribourg, Académie d'orgue de Fribourg, Association «Rencontres de l'Aventure» (Bulle), Société de musique L'Harmonie (Arconciel), Kirchenkonzerte Murten, Irish Party (Nuvilly), Eclatsconcerts Fribourg, Rencontres théâtrales de Bulle, Théâtre L'Arbanel (Treyvaux), Fête du livre et du papier (Gruyères), Association Guitare et Luth (Fribourg/Gruyères), Vitromusée Romont, Association ADMA (Fribourg), Association L'Anecdote (Estavayer-le-Lac), Fondation Bex & Arts, Association Guitare Passion (Fribourg), Stone Hill Festival (Alterswil), Musica Virtuosa (Fribourg), Festival Les Montanuits (Montagny), Association Matran sculpte, Le Poisson Rouge (Fribourg), Cantorama (Jaun), Société des concerts de la ville de Bulle, Pro Vistiliaco, Storyteller Museum (Fribourg), Association Archimob (Lausanne), Swiss Clari-

net Society (Fribourg), Ludimania'K (Estavayer-le-Lac), Fondation Edith Moret – Château de Mézières, Société de développement de Broc, Association des concerts de Corpataux-Magnedens, Association des Amis de l'orgue du Collège St-Michel, Musée Gutenberg (Fribourg), Association Eline & Compagnie (Fribourg).

1.2.6 Subventions ordinaires

La Direction a octroyé des subventions ordinaires pour un montant de 189 000 francs à 37 sociétés et groupements culturels d'importance cantonale pour contribuer au financement de leurs activités courantes, ainsi qu'à des institutions intercantionales.

1.2.7 Dons de la Loterie romande

D'entente avec la Direction, la commission cantonale de la Loterie romande a soutenu en particulier, pour un montant de 2 310 000 francs, les animations et les lieux culturels suivants: Bad Bonn (Düdingen), Belluard Bollwerk International (Fribourg), Centre culturel Ebullition (Bulle), Estivale Openair (Estavayer-le-Lac), Festival international de Jazz de Fribourg, Festival international de Films de Fribourg, Festival de Musiques sacrées (Fribourg), Fri-Art (Fribourg), Fri-Son (Fribourg), La Spirale (Fribourg), Le Bilboquet (Fribourg), Les Concerts de l'Avent (Villars-sur-Glâne), Les Francomanias de Bulle, Murten Classics, Opéra de Fribourg, Rencontres de folklore internationales de Fribourg, Société des Concerts de Fribourg.

D'autre part, d'entente avec la Direction, la commission a également soutenu, pour un montant global de 550 000 francs, les saisons culturelles des infrastructures suivantes: Espace Nuithonie (Villars-sur-Glâne), CO2 (La Tour-de-Trême), Podium (Düdingen), Univers@lle (Châtel-St-Denis), La Tuffière (Corpataux-Magnedens).

1.2.8 Bourse d'encouragement à la création littéraire

Suite à la mise au concours de la bourse, 17 candidatures (13 en français, 4 en allemand) ont été déposées. Sur la proposition d'un comité de lecture mandaté par le Service, deux bourses de 15 000 francs chacune ont été attribuées, d'une part à David Colin, domicilié à Villars-sur-Glâne, pour un projet de roman intitulé «Panorama», d'autre part à Marianne Freidig, domiciliée à Plasselb, pour un projet de pièce de théâtre.

1.2.9 Enquête photographique fribourgeoise

Le projet lauréat de l'année 2005 réalisé par Nicolas Savary et intitulé «L'âge critique» a fait l'objet d'une exposition à Fri-Art (Fribourg) et d'un catalogue.

La 6^e Enquête photographique fribourgeoise a été lancée au mois de mars. A l'échéance du délai, 21 projets ont été déposés. Le jury institué par le Service a porté son choix sur le projet d'Yves André, domicilié à St-Aubin (NE) intitulé «Paysages occupés». Le

photographe entend illustrer les transformations du paysage fribourgeois durant ces trente dernières années.

1.2.10 Fonds Pierre et Renée Glasson

Institué en 1995, le Fonds Pierre et Renée Glasson a pour but de contribuer au financement d'une formation post-grade d'un/e jeune musicien/ne fribourgeois/e dans un conservatoire en Suisse ou à l'étranger. Après audition des candidat/e/s, par un jury d'experts, une bourse de 15 000 francs a été octroyée à Edmée-Angeline Sansonnens, harpiste, domiciliée à Marly, pour poursuivre ses études à la Hochschule für Musik de Hambourg.

1.2.11 Infrastructures culturelles

Conformément aux décisions prises antérieurement par le Conseil d'Etat, les subventions suivantes ont été octroyées: Ancienne Gare, Fribourg: 150 000 francs (solde); Château de Gruyères (conciergerie): 200 000 francs (2^e tranche); Théâtre des Osses (transformations): 110 000 francs; La Tour Vagabonde (théâtre élisabéthain): 190 000 francs.

1.2.12 Coopération

Le Service a collaboré aux activités de la CORODIS (Commission romande de diffusion des spectacles). Il a soutenu les activités de la Fondation romande pour la musique actuelle, du Fonds intercantonal «Regio-Films» et de l'Association romande des techniciens du spectacle (ARTOS). Il a également participé aux travaux des Conférences suisse et romande des affaires culturelles.

Dans le cadre du projet «Kaléidoschoral» initié conjointement par la Fondation Pro Helvetia et les cantons de Fribourg, du Valais et du Jura, le Service a contribué à l'organisation d'un concert qui s'est déroulé le 3 mars à La Tour-de-Trême, ainsi que d'un symposium qui a eu lieu les 21 et 22 avril à Saignelégier. Il y a lieu de rappeler que cette initiative a pour but de mettre en évidence les forces et les courants en présence dans le chant choral en Suisse romande et de créer des synergies entre tradition et innovation.

Le chef du Service représente l'Etat de Fribourg au sein du conseil de fondation de la Haute Ecole de Théâtre de Suisse romande, dont il assume la vice-présidence.

C'est l'artiste visuel Nadine Andrey, domiciliée à Heitenried, qui a été choisie pour occuper durant six mois l'atelier-appartement «Schönhauser» loué par le Service à Berlin.

1.2.13 Culture et école

Le Service a soutenu financièrement la mise en place, sous le label «Culture et école», d'un programme d'environ 40 spectacles, films et concerts, destiné aux écoles du canton et produits par des acteurs culturels fribourgeois.

Par ailleurs, le Service a accordé un soutien financier à onze musées et lieux d'exposition du canton pour l'éla-

boration d'ateliers et des d'animations pour les écoles. Grâce à cette aide, une quarantaine d'ateliers ont ainsi été proposés.

Le montant total accordé pour «Culture et école» s'élève à 112 111 francs.

1c. Evénements particuliers

Le Service a préparé un projet de révision totale du règlement du 14 août 1992 d'exécution de la loi sur les affaires culturelles. En effet, en l'espace de quinze ans, la mise en œuvre de la politique culturelle a nécessité l'adaptation de certaines procédures et instruments, ainsi que la création de nouveaux instruments de politique culturelle. Le nouveau règlement sur les affaires culturelles a été adopté par le Conseil d'Etat le 10 décembre et il entre en vigueur le 1^{er} janvier 2008.

2. Institutions culturelles

2a. Missions

Le Service a pour mission d'exercer la surveillance sur les institutions culturelles de l'Etat, d'arrêter leur programme général d'activités et de veiller à la coordination de celles-ci.

2b. Activités

2.1 Surveillance et coordination des institutions culturelles

Le chef du Service a organisé une trentaine de séances de coordination bilatérales, ainsi que deux séances plénières avec les responsables des institutions culturelles. Il a supervisé l'établissement du plan financier, du budget et des comptes de chacune des institutions. Il a participé aux séances des commissions (Bureau et commission plénière) de chacune d'elles.

Le chef du Service préside le groupe de travail chargé d'étudier l'extension de la Bibliothèque cantonale et universitaire. Il assure la coprésidence du groupe de pilotage Vaud-Fribourg chargé d'étudier l'éventuelle intégration des classes professionnelles du Conservatoire de Fribourg au sein du Conservatoire de Lausanne. Il préside le Comité de pilotage en vue de la réalisation d'une exposition consacrée à Jean Crotti, conjointement au Musée d'art et d'histoire de Fribourg et au Musée d'art moderne de Paris. Il préside le groupe de travail chargé de la transformation de la salle de zoologie du Musée d'histoire naturelle.

A la demande du Conseil d'Etat, le Service a élaboré un projet d'ordonnance relative à la participation de l'Etat au financement d'institutions culturelles fondées par des tiers. Cette ordonnance est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2007.

Le Service a été associé aux festivités marquant le 850^e anniversaire de la fondation de la Ville de Fribourg. Le chef du Service a représenté l'Etat au sein du Comité d'organisation. L'Etat a contribué aux festivités, d'une part par une subvention globale de 200 000 francs des-

tinée au programme culturel des festivités, d'autre part par les manifestations (expositions, conférences) et publications financées et réalisées par ses institutions culturelles.

3. Archives de l'Etat

3a. Missions

Les Archives de l'Etat (AEF) ont pour mission principale d'évaluer, de conserver, de recenser et de rendre accessibles au public les documents d'archives appartenant à l'Etat et à ses établissements, à leur administration centrale et à leurs services décentralisés. Elles veillent au préarchivage des documents par les services de l'Administration. Elles conseillent les communes et les paroisses dans l'organisation et la gestion de leurs archives. Elles offrent au public, aux étudiants et aux chercheurs des conseils ainsi que des possibilités particulières d'information et de recherche.

Archiviste cantonal: M. Hubert Foerster.

3b. Activités

3.1 Versements d'archives

Au total 359.85 (542.30) mètres linéaires de documents ont été versés aux Archives de l'Etat dont 327.90 (521.20) mètres d'origine publique.

3.1.1 Versements d'archives d'origine publique

Les principaux fonds suivants ont été remis par des services de l'Etat:

de la Chancellerie d'Etat:

- état nominatif des Conseillers d'Etat, députés, membres des commissions parlementaires et du Tribunal cantonal: 4 registres, 1902–2006; documents des journées officielles du 500^e anniversaire de la bataille de Morat en 1976 et de l'entrée de Fribourg dans la Confédération en 1981; communiqués de presse des séances du Conseil d'Etat, 1970–2001; rapports des Etablissements cantonaux, 1990–2004; procès-verbaux des commissions parlementaires, 2006 (6.60 mètres linéaires);

de la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport:

- Service des constructions scolaires: dossiers par bâtiments, 1969–2002 (10.70 m.);
- Musée d'art et d'histoire: copies de sources concernant François-Pierre Koenig et deux répertoires; 267 lettres et documents de la famille Vicarino-Schaller et alliées, 1817–1883; et 12 autres documents 1745–1826 (0.70 m.);

de la Direction de la sécurité et de la justice:

- Police cantonale: journal d'activité journalière des postes de gendarmerie, 2001 (1.70 m);
- Centre d'engagement et d'alarme (CEA): journal d'information 2006 (0.40 m.);

de la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts:

- Service de l'agriculture: section élevage bovin, chevalin et menu bétail: dossiers 1903–2006 (5.70 m.);
- Préfecture de la Gruyère: dossiers et permis de construire, 1974–1985 (4 m.);
- Préfecture de la Veveyse: 4 copies-lettres, 1840–1906 (0.20 m.);
- Service des communes: comptes des communes, 1995–1996 (4 m.);
- Service des forêts et de la faune: plans d'aménagements des forêts, 1854–1967 (3.30 m);

de la Direction de la santé et des affaires sociales:

- Service de l'enfance et de la jeunesse: dossiers, 1972–1992 (4 m.);

de la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions:

- du Service des constructions et de l'aménagement: dossiers, 1988–1989 (88 m.);

de l'Autorité judiciaire:

- Tribunal administratif: dossiers des trois Cours administratives et de la Cour des assurances sociales, 1996 (10.60 m.)
- Tribunal de la Gruyère: dossiers pénaux, 1937–1969 (48.30 m.);
- Tribunal de la Veveyse: dossiers pénaux, 1824–1972 (31 m.);
- Chambre pénale des mineurs: dossiers 1992–1996 (22 m.);
- Justice de paix de Prez-Farvagny-Belfaux: registres et dossiers, 1848–2006 (37 m.);
- Justice de paix de Rechthalten: registres et dossiers, 1712–1971 (8 m.);
- Justice de paix de Tafers: dossiers, 1924–1990, dossiers de tutelles, 1966–2006 (37 m.);
- Justice de paix d'Albeuve, registres et dossiers, 1877–2003 (2 m.);
- notaire Hermann Bürgy: 192 minutes 1966–1990 et 2 répertoires, 1966–1988 (14.30 m.);
- notaire retraité Jean-Marie Cottier: 73 minutes et 8 classeurs de cautionnement et de certificats d'héritiers, 1965–2007 (5.10 m.).

3.1.2 Versements d'archives (dons et dépôts) d'institutions et d'origine privée

Les Archives ont reçu 31.95 m (7.30 m) de dons et dépôts dont les plus importants sont:

Deutschfreiburger Verband katholischer Landfrauen, 1936–2006 (0.40 m); Institut de la Gouglera (3.50 m); Kindergärterinnenverein Deutschfreiburg (KVDF), 1973–2000 (0.35 m.); Paroisse réformée de Meyriez: 25 documents, XIX^e–XX^e s. (0.10 m.); Paroisse de Nuvilly: un obituaire de la chapelle St-Théodule d'Aumont, 1457 et deux registres de reconnaissance, 1583–1585 et 1618 (0.10 m.); Société cantonale des

chanteurs fribourgeois: classeurs et documents en vrac, 1929–2004 (5.10 m.); Wasserbauunternehmen Bibera, Jeuss und Kerzers, 1921–1997 (0.70 m.); Anton Jungo: carnet d'un politicien anonyme avec des notes des réunions du Parti populaire de la Singine, 1918–1921; Gabriel Kolly: 7 photos et 2 documents concernant la famille d'Auguste Fasel, entrepreneur postal à Fribourg, début XX^e s.; Maria et Victor Marty: recherches généalogiques sur les familles Stulz et familles apparentées, 77 classeurs, XVII^e–XX^e s. (5.80 m.); Sabine de Mural: archives de la famille de Reynold de Cressier, 2026 documents et registres, 1301-début XX^e siècle (7.30 m.); Jean-Pierre Dorand: Association fribourgeoise des instructeurs de protection civile (AFIPC): correspondance, rapports, diapositives, 1972–1983 (0.40 m.); famille de Roger Pochon, rédacteur de La Liberté de 1951–1970: coupures de journaux de ses articles, 1926–1969, avec des lacunes (3 m.); Aldo Poffet: 144 documents concernant surtout les Perriard de Blessens, 1671–1929 (0.20 m.); Guy von der Weid: 45 documents relatifs à la famille von der Weid, 1688–1901; Marianne Terrapon Schweizer: documents provenant de la succession de Romain Schweizer (1916–2005), concernant ses activités au sein de l'Ecole suisse de ski, la loterie romande, le scoutisme et l'armée, (3 m.); Marie-Thérèse Torche: dossiers de Paul Torche, Président de la «Fribourgeoise générale d'assurances», 1963–1975 et 3 classeurs de coupures de presses (1.10 m.); Marlène Zurch: recherches historiques sur les familles Kaeser de Bösing, XV^e–XX^e s., Philipona de Tentlingen, XVIII^e–XX^e s. et Boschung de Wünnewil, XVII^e–XX^e s. (0.40 m.).

3.2 Travaux de restauration, de conservation, de reliure et de microfilmage

Des spécialistes ont restauré le parchemin d'Humilimont (Z 70) de 1375 et les Manuaux du Petit Conseil (RM 242, 252 et 277) de 1691, 1701 et 1726. Outre diverses restaurations douces, le relieur de l'Etat a relié 60 registres de l'état civil.

L'atelier de microfilmage de l'Etat a microfilmé 94 (87) registres prêtés par 17 paroisses ainsi que 22 Manuaux du Chapitre de St-Nicolas, 1578–1960, les recensements des grains de 1785, 6 registres d'assurance-feu, 1812–1823 et 34 registres des délibérations du Conseil d'Etat, 1863–1896.

3.3 Travaux de classement et d'inventaire

Nouveaux inventaires, par ordre chronologique:

- répertoire de documents concernant des familles de Blessens, 1671–1929, 13 p.;
- répertoire de la Diète fédérale, 1803–1848, 50 p.;
- répertoire de la préfecture de la Gruyère, 1803–1963, 39 p.;
- répertoire d'un fonds d'imprimés des Entreprises Electriques Fribourgeoises, 1902–1982, 11 p.;

- répertoire des archives de la Société cantonale des Chanteurs fribourgeois, 1929–2004, 18 p.

Principaux inventaires en cours, par ordre chronologique:

- contrôle des 2026 documents et registres du fonds Reynold de Cressier, 1301–XX^e s.;
- préparation d'un répertoire des registres des notaires de 1356 à 1798;
- inventaire analytique de 396 parchemins de la famille de Montenach, 1354–1825;
- inventaire sommaire et début d'un inventaire analytique des archives du Chapitre collégial de St-Nicolas, 1512–1926 (financé par le Chapitre);
- inventaire de 120 documents de la famille Reynold de Romont, 1519–1798, et de 118 documents de la famille de Wuilleret de Romont, 1549–1956;
- analyse de 17 parchemins pour les archives paroissiales de Bösing, 1572–XVIII^e s.;
- répertoire du fonds de l'Helvétique, 1798–1803;
- répertoire des archives de la Préfecture de la Sarine, 1803–1973;
- répertoire du fonds Vicarino-Schaller et familles alliées, 1817–1883;
- classement de la correspondance du Département militaire, 1850–1950;
- tri et préparation pour la reliure de registres de l'état civil, 1876–2004;
- inventaire des dossiers du Tribunal de la Sarine antérieurs à 1889;
- classement des registres d'impôts, 2^e moitié du XIX^e s.;
- tri des dossiers de la Commission des baux de la Sarine;
- inventaire des dossiers individuels du fonds de Bellechasse, 1772 dossiers, XX^e s.;
- mise à jour, selon l'arrivée des documents, du fonds des Titres de l'Etat; du répertoire des registres paroissiaux microfilmés et du répertoire de l'emplacement des fonds

3.4 Acquisitions

Les Archives ont acquis 92 (95) ouvrages pour la bibliothèque et 118 documents de la famille de Wuilleret, XVI^e–XX^e s.

3.5 Service au public

10 351 (9555) documents et 3293 (3101) microfilms ont été consultés, du 01.12.2006 au 30.11.2007 par 706 (714) lecteurs représentant 3493 (3345) passages, soit:

- 381 (404) personnes, soit 301 (333) pour des recherches généalogiques et 88 (71) pour des renseignements divers;
- 325 (310) scientifiques, dont 43 (50) se sont intéressés au Moyen-Age, 101 (81) à l'Ancien Régime et 181 (179) aux XIX^e et XX^e siècles.

Les Archives de l'Etat ont transmis 547 (517) dossiers à divers services.

20 (24) visites guidées ont été organisées pour des étudiants, des collaborateurs de l'Etat et des membres d'associations diverses, soit 366 (405) personnes.

Les archivistes collaborent au Dictionnaire Historique de la Suisse. L'archiviste a siégé à la Conférence des Directeurs d'Archives d'Etat suisses. Il est membre de la Commission de surveillance suisse de la Coordination de l'archivage électronique de longue durée. Il siège au Comité de la Société suisse d'histoire. L'adjointe est membre de la Commission de formation de l'Association des archivistes suisse et elle participe aux séances des maîtres d'apprentissage pour la formation d'assistant/e I+D.

3.6 Préarchivage

Les archivistes ont visité 34 (25) services de l'Etat, soit par ordre alphabétique: la Chancellerie d'Etat, le Collège Ste-Croix à Fribourg, l'Hôpital psychiatrique cantonal à Marsens, les Justices de paix d'Albeuve, Belfaux, Bulle, Charmey, Cugy, Kerzers, Dompierre, Estavayer-le-Lac, Fribourg, Gruyères, La Roche, Le Mouret, Misery, Murten, Rechthalten, Schmitten, Semsales, Surpierre, Tafers, Vaulruz et Vuippens, l'Office des poursuites du Lac, les Préfectures de la Gruyère et de la Veveyse, les Services de l'agriculture, des constructions scolaires, du sport, de l'enfance et de la jeunesse, des améliorations foncières et des forêts et de la faune, le Tribunal administratif et les Tribunaux du Lac et de la Veveyse.

Des tiers ont également demandé des conseils en matière d'archivage: le Belluard Bollwerk International, le Cercle de la Voile à Estavayer, le couvent Ste-Ursule à Fribourg, l'Institut la Gouglera à Rechthalten, le chapitre St-Nicolas, l'Ordre des avocats fribourgeois à Fribourg, le Wasserbauunternehmen Bibera, Jeuss et Kerzers; Haus der Gesundheit, Plasselb, M. Marti à Biberist, M^{me} Olgiati à Courtételle et M. Progin à Schmitten, la Bibliothèque militaire fédérale et les Archives de la ville de Berne.

Les archivistes se sont rendus dans les archives communales de Fribourg, Grolley, Le Mouret, Murten, Sâles (Gruyère), Überstorf, Vuissens et Wallenried et dans les archives paroissiales d'Attalens et St-Nicolas et au bureau interparoissial de la ville de Fribourg.

Les Archives participent au Groupe de la formation de la Protection civile et de la Protection des biens culturels pour le recensement des archives communales et paroissiales. En 2007, 60 (43) archives communales et 44 (43) archives paroissiales ont été visitées.

3.7 Informatique

La version 4.2 de scopeArchiv a été installée.

Le site des Archives a été consulté 87 147 (82 906) fois de novembre 2006 à fin octobre 2007. Sur la même période, la base de données a été consultée 224 743 (19 012) fois.

La saisie de répertoires et bordereaux de versement s'effectue grâce au personnel d'appoint.

Les archivistes ont poursuivi leur participation au Usergroup ainsi qu'au groupe de travail «AG Bild». L'adjointe est responsable du projet organisationnel de la Chancellerie qui sera le premier Service de l'Etat à travailler avec une GED, et elle a pris part aux séances du «Schéma directeur GED».

3.8 Publications fribourgeoises, conférences, expositions et divers

Les archivistes ont publié (par ordre alphabétique):

- Die erste Verfassung der Stadt und Republik Freiburg: Die Handfeste von 1249, in: Fribourg 1700, no. 236, S. 16-17;
- La forêt de Bouleyres, in: Cahiers du Musée gruyérien, 2007, pp. 91–100;
- Der «Kartoffelkrieg» 1856 in Freiburg. Die ersten Sozialruhen der Neuzeit, in: FN 04.08.07;
- La mutinerie des Suisses de Naples, 1859, in: Annales fribourgeoises 69, 2007, p. 51–70;
- Présence de Hauterive; Gens de cuir, gens de drap et 4 autres articles, in: Fribourg au Moyen Age: Le règne du mouton, Pro Fribourg no. 155, 2007, p. 17–18, 33–43;
- Staatsarchiv Freiburg, in: A. Gössi (Hrsg.), Archivbauten in der Schweiz und in Liechtenstein, 1899–2009, Baden 2007, S. 122–127;
- Der Vennerbrief oder «Lettre des Bannerets» (1404) in: Fribourg 1700, no. 234, S. 16–17;
- Wie alt ist die Freiburger Offiziersgesellschaft? Quellen im Staatsarchiv nennen 1827 als Gründungsdatum, in FN 23.06.07;
- Zahnärzte im 18. Jahrhundert, in Freiburger Volkskalender 2007, S. 82–87.

Les archivistes ont donné les conférences: «Ad annum 34 ab Helvetia Sacra condita», à la dernière réunion des collaborateurs/trices d'Helvetia Sacra à Bâle; «Die Schmiedzunft und ihre alte Fahne» au Musée d'art et d'histoire; «Le mouton dans la ville» pour l'Association des enseignants en histoire de la ville de Fribourg. Le travail des archives a été présenté à une séance d'information aux futurs assistant/es I+D à Berne.

Les collaborateurs-trices ont présenté trois petites expositions dans l'entrée des Archives ou à la salle de conférence dont une à l'occasion du 850^e anniversaire de la Ville de Fribourg.

3.9 Formation permanente

L'adjointe a participé à la journée professionnelle de l'Association des Archivistes suisses dédiée aux Archives et à la transparence administrative (loi sur la transparence).

3.10 Commission des Archives

La Commission s'est réunie à deux reprises. Elle s'est occupée principalement du budget et du rapport annuel.

4. Bibliothèque cantonale et universitaire

4a. Missions

La Bibliothèque cantonale et universitaire (BCU) a pour mission principale d'acquérir, de conserver et de rendre accessibles au public et aux membres de la communauté universitaire des livres, des périodiques et d'autres supports d'information nécessaires à la culture générale, à l'enseignement universitaire et à la recherche scientifique. Elle assure l'application des règles sur le dépôt obligatoire des imprimés et des enregistrements destinés au public. Elle contribue au développement de la lecture publique.

La BCU assume des tâches de coordination et de formation en faveur du système bibliothéconomique universitaire et collabore avec une dizaine de bibliothèques spécialisées.

Directeur: M. Martin Good.

4b. Activités

4.1 Direction et services généraux

L'étude de faisabilité relative au projet d'extension s'est conclue à la suite des résultats favorables de l'étude géologique et de l'accord de l'Ordre des Dominicains quant à l'utilisation du sous-sol de leur jardin. Le projet a été inscrit au plan financier 2008–2011. Le groupe de pilotage a rédigé son rapport à l'intention du Conseil d'Etat; il a proposé les membres du jury pour le concours d'architecture.

Projets principaux:

- intégration du catalogue sur fiches numérisé au catalogue RERO;
- archivage des écrits académiques électroniques, particulièrement des travaux de fin d'études et des articles de revue («postprints»);
- collaboration avec la Bibliothèque nationale pour l'archivage de sites web illustrant l'histoire et la vie fribourgeoise;
- réaménagement et réorganisation de la réception;
- conception et mise en œuvre d'un système d'entretien de collaboration pour l'ensemble du personnel, qui porte sur les aspects suivants: feedback du supérieur direct, notamment concernant les prestations; satisfaction dans le poste; définition d'objectifs personnels; mise à jour des cahiers des charges.

Le Conseil des directeurs des grandes bibliothèques romandes (CD-ROM) a pris des décisions notamment dans les domaines suivants:

- élaboration de recommandations conjointement avec l'association des éditeurs de journaux Presse Suisse et de la Bibliothèque nationale suisse, visant à digitaliser les collections historiques et contemporaines de

la presse suisse romande pour en garantir la pérennité et les rendre accessibles;

- participation au projet E-lib.ch (cf. ci-après);
- enrichissement des données du catalogue (p. ex. affichage des pages de couverture);
- calendrier pour le passage à une architecture du réseau simplifiée (Virtua Consortium).

Le Conseil exécutif RERO – où le directeur de la BCU siège en tant que représentant du CD-ROM – a notamment élaboré un plan stratégique 2008-2012 adopté par le Conseil politique de la CUSO.

La Conférence des bibliothèques universitaires suisses (CBU) s'est occupée notamment des thèmes suivants:

- lancement d'un projet national E-lib.ch qui se veut un portail scientifique national permettant de rechercher, de vérifier et d'accéder à des informations scientifiques. Durant la période de subventionnement 2008–2011, la Conférence universitaire suisse (CUS) soutiendra le projet qui est chapeauté par la CBU et géré par la Bibliothèque de l'EPFZ. Les 31 propositions de projets ont été analysées par une commission de la CBU; le directeur de la BCU y siège en tant que représentant du CD-ROM;
- audit, organisation et structure juridique du Consortium.

4.1.1 Bâtiments, équipements

A part l'entretien courant, les travaux ont porté essentiellement sur la climatisation. Dans l'optique du projet d'extension, l'accent est mis sur la maintenance.

4.1.2 Formation

Une apprenante AID (assistante en information documentaire) a terminé sa formation initiale, alors que quatre autres la poursuivent. Deux nouveaux apprenants AID ont été engagés en partenariat avec la Bibliothèque de la Ville de Fribourg et avec la Bibliothèque publique et scolaire de Bulle. Dans le cadre de la formation de Spécialiste HES en information et en documentation, trois personnes ont effectué un stage d'immersion. La première apprenante médiaticienne poursuit sa formation.

La troisième volée du Certificat de formation continue en gestion de documentation et de bibliothèque – formation organisée par l'Université – a été suivie par 18 participants.

Trois conférences de formation continue ont été organisées à l'intention du personnel de la BCU.

4.1.3 Coordination avec l'Université

Le groupe de coordination a traité des dossiers courants tels que la communication au corps enseignant de l'Université, les questions liées au personnel des bibliothèques, l'utilisation des ressources financières pour l'engagement de personnel, la planification des

opérations de recatalogage, la mise à jour des cahiers des charges des bibliothécaires de l'Université, la production individuelle et collective au niveau du catalogage, la formation des usagers et des professionnels, le plan financier 2008–2011, le projet d'extension de la BCU-Centrale, l'archivage des publications universitaires («postprints», travaux de fin d'étude) sur le serveur institutionnel RERO DOC.

4.1.4 Coordination des bibliothèques associées

Le coordinateur et le bibliothécaire itinérant ont traité essentiellement les dossiers suivants: nouvelle clé de répartition des frais RERO et des frais locaux; politique concernant la version consortiale de Virtua; accès aux ressources électroniques de la BCU; informatisation du bulletinage des publications en série; standardisation des politiques de prêt et des produits; informatisation du prêt du Conservatoire de Fribourg; introduction de l'indexation-matières à la Haute Ecole de santé (HEdS); intégration de la bibliothèque des restaurateurs du Musée d'art et d'histoire; préparation de l'informatisation du Tribunal cantonal (TCF); début d'analyse pour le Centre de documentation pédagogique (CFDP) et le Didaktisches Zentrum (DZ).

4.1.5 Coordination avec l'Association des bibliothèques fribourgeoises (ABF)

A la demande de l'ABF, la DICS a créé un groupe de travail pour les bibliothèques scolaires et mixtes. Plusieurs cours de formation continue destinés au personnel des bibliothèques du canton ont été organisés dont certains subventionnés par la DICS. La Loterie Romande a versé un don de 127 914 francs entièrement redistribué aux bibliothèques publiques et scolaires.

4.1.6 Publications

Pour faire connaître ses fonds, ses activités et son fonctionnement, ou dans le cadre de collaborations, la BCU a publié les documents suivants:

- Freyburg auch Fryburg: Stadtansichten aus dem Zeitalter der Aufklärung: aus dem «Allgemeines helvetisches, eidgenössisches oder schweizerisches Lexicon», von Johann Jacob Leu, erläutert von Volker Reinhardt. - Fribourg en Suisse, ou Freybourg: vues de la ville au temps des Lumières: extrait de l'«Encyclopédie» d'Yverdon (1773), texte original de Vinzenz Bernhard von Tschanner, ouvrage publié à l'occasion du 850^e anniversaire de la fondation de la Ville de Fribourg;
- André Ducret: compositeur, chef de chœur et pédagogue;
- Le Fribourg des Mülhauser = Das Freiburg der Mülhauser: 1930–1975;
- Catalogue informatisé des partitions de l'abbé Joseph Bovet;
- [L'âge critique] de Nicolas Savary, enquête photographique fribourgeoise;
- Chronique fribourgeoise 2006;
- Une douzaine de feuillets thématiques complétant le prospectus BCU;
- Newsletter électronique semestrielle à l'intention du corps enseignant de l'Université;
- Prospectus Programme culturel 07 et Programme culturel 07–08;
- Programmes Cinéplus printemps 07 et 07–08;
- Nouveau jeu de signets artistiques;
- BCU Info, nos 56–57.

4.2 Activités culturelles

4.2.1 Expositions

- Schweiz – Mon œil de Driss Manchoube dans le cadre du Festival international de films de Fribourg;
- Le Temple de Salomon proposé par l'Association Bible et Orient de l'Université de Fribourg;
- Les photographes italiens du néo-réalisme;
- [Par défaut...] rétroperspective de 47 estampes de Jean-Pierre Humbert;
- Le Fribourg des Mülhauser.

4.2.2 Animations, conférences

Les Soirées de la Rotonde: Nouvelles du passé par Armand Maillard; Journée mondiale du livre: Que lire? Les choix du chroniqueur Alain Favarger; Welttag des Buches: Was man wirklich lesen muss! Charles Linsmayer gibt Auskunft; Fribourg en Suisse ou Freybourg, présentation de la plaquette avec des lectures d'extraits; Vom Senseland über Rom nach Neuseeland, das ungewöhnliche Leben des Abenteurers Jakob Lauer (1815–1891) aus Giffers, mit Autor Damian Zingg; Jérusalem, ville sainte par le Prof. Max Küchler dans le cadre de l'exposition Le Temple de Salomon; Als die Nachtvögel kreisten, ein Geschichtskrimi aus dem Senseland, mit dem Autor Christian Schmutz; Sagesse de la montagne: une expérience intérieure avec le philosophe François Gachoud; Son lit de pierres, projection-lecture des images de René Bersier et des textes de Monique Rey.

Les Midis de la Rotonde: Visites commentées des expositions: Leben im Kloster Hauterive von Paul Joss; Schweiz – Mon œil par Driss Manchoube; Schweiz – Mon œil mit Dagmar Kopse; Le Temple de Salomon par Aude Vuilloud; Salomons Tempel mit Prof. Othmar Keel; Les photographes italiens du néo-réalisme par Claudio Fedrigo; [Par défaut...] par l'artiste Jean-Pierre Humbert; [Par défaut...] mit dem Künstler Jean-Pierre Humbert; Le Fribourg des Mülhauser par Emmanuel Schmutz.

4.2.3 Cinéplus – activités cinématographiques

Cinéplus a fêté cette année ses 30 ans. Quelque 1078 spectateurs ont pris part aux projections de 23 films différents. 3122 élèves ont visionné les films proposés dans le cadre des projections scolaires.

4.2.4 Collaborations

Collaboration au site web MEMO pour le canton; 850^e anniversaire de la Ville de Fribourg; prêt de deux manuscrits médiévaux pour l'exposition Elisabeth von Thüringen, eine europäische Heilige, à la Wartburg Eisenach (Allemagne); Mission délicate, histoires autour de la diplomatie suisse, exposition au Musée national à Zurich; L'image de Fribourg, exposition au Musée d'art et d'histoire de Fribourg; Calepin, loupe et filet, les naturalistes fribourgeois sortent de leur réserve, exposition au Musée d'histoire naturelle de Fribourg; 1907–2007: il y a 100 ans ... l'Institut de pédagogie, exposition à Regina Mundi, Fribourg; Raison et fantaisie: trois siècles de livres pour enfants, 23^e Rencontres suisses de théâtre jeune public au Spot, Fribourg; L'éternel féminin: de la déesse orientale à l'image de Marie, exposition au Musée d'art et d'histoire de Fribourg; L'âge critique de Nicolas Savary, exposition et publication dans le cadre de l'enquête photographique fribourgeoise; Filme aus dem Sensebezirk, Sensler Museum, Tafers; La mise en scène photographique, Benedikt Rast au Bicubic, Romont; Assemblée annuelle de Memoriav.

4.3 Secteur Collections spéciales: manuscrits, incunables et archives

4.3.1 Acquisitions remarquables

Charles de Castella, 1^{er} cayée. Ms. autographe. S.d.; Charles de Castella, 20 feuilles de dessins et de plans; Papiers littéraires et politiques de Georges Ducotterd (1902–1979), ancien conseiller d'Etat.

4.3.2 Traitement

Classement des nouvelles acquisitions: L 1423/1–5, L 2094–2102, LD 60/1–3; Classement des incunables Z 301–306; Papiers Eugène Dévaud, égyptologue, LC 4/1–9 (2^e partie); Papiers Max Perrier, pasteur réformé, LD 61 (1^{re} partie); Zoran Dragutinovitch, Inventaire du Fonds Pierre-Henri Simon: numérisation; Fonds André Ducret, compositeur et chef de chœur: fin de l'inventaire, publication de la plaquette-catalogue et mise en place d'un catalogue en ligne (1^{re} partie); Fonds Pierre Kaelin: poursuite du traitement.

4.3.3 Restaurations

Cap. Rés. 119: Werner Rolewinck, Fasciculus temporum. Strasbourg, Prüss, non ante 1490; Cap. Rés. 609: Missale Lausannense. Ms. XV^e s.; une dizaine de cartes et plans.

4.3.4 Microfilmage

EBAZ–III–8 à 13: Luigi Boccherini, Duos I–VI, XVIII^e s.; Ms. Société économique, D 1391: Justinger, Chronistica, Gurnel. Début du XVI^e s.

4.4 Secteur Collections spéciales: documents imprimés

4.4.1 Acquisitions

	2007	2006
Monographies (total)	2 652	1 266
Dépôt légal	494	228
Mémoires UNI + HES	818	532
Achats	432	296
Dons	908	210

341 (372) affiches et 9 (18) cartes de géographie ont été collectées.

<i>Périodiques fribourgeois reçus en dépôt légal</i>	2007	2006
Fascicules reçus et bulletins	891	1 112
Nouveaux périodiques reçus (titres)	25	10

Acquisitions remarquables: 467 mémoires de licence des années 1970, don de la Faculté de Théologie.

4.4.2 Bibliographie fribourgeoise (BF)

<i>Traitement annuel</i>	2007	2006
Notices pourvues d'indexation BF	958	2 228
Documents imprimés	539	2 144
Documents audiovisuels	210	84
Notices analytiques	209	211
Notices d'autorité	203	375
Total cumulatif des notices: 28 587 (27 623)		

4.4.3 Traitement et consultation

Le prêt de livres anciens et précieux a enregistré 487 (374) consultations, pour un total de 1720 (692) volumes consultés. 1051 (1107) titres, représentant 2863 (2462) volumes ont été catalogués et indexés par matières, dont 633 (591) de la bibliothèque de Castella de Delley.

4.4.4 Conservation et reliure

	2007	2006
Reliures	168	358
Dorures	190	75
Brochages (bindos)	301	215
Rognages	432	1 318

	2007	2006
Réparations de volumes endommagés	211	205
Boîtes spéciales de conservation	125	51
Passe-partout	257	31

Les relieurs ont assuré le service de reprographie et de gestion des microfilms: 433 (489) commandes de reproductions représentant un total de 5482 (5695) photocopies ont été traitées, ainsi que 30 (71) commandes de fac-simile de numéros complets de journaux fribourgeois.

4.5 Secteur Collections spéciales: documents audiovisuels

4.5.1 Acquisitions

<i>Documents audiovisuels reçus en dépôt légal</i>	2007	2006
Documents audio	210	63
Documents vidéo	40	31
Cédéroms	10	0
Total	260	94

<i>Enregistrements patrimoniaux</i>	2007	2006
audio	33	26
vidéo	38	30
Total	71	56

Le fonds des cartes postales a été augmenté de 520 pièces. L'archivage du Fonds Jean Mülhauser père (1902–1966) et de ses enfants Hans et Trudy a continué par la numérisation de 853 photos ou plaques de verre et le tirage de 85 photos pour l'exposition Le Fribourg des Mülhauser. Le fonds Franck Oberson, plusieurs centaines de diapositives anciennes du Club Alpin Suisse, section Moléson et le Fonds de l'agence du Centre International de Reportages et d'Information Culturelle (CIRIC) ont enrichi les collections ainsi que les tirages de l'enquête photographique L'âge critique de Nicolas Savary.

Les fonds cinématographiques ont été augmentés des dernières réalisations de Bernard Bovet, de plusieurs films de la Landwehr, de deux films anciens du fonds Dessonnaz. Ces documents ont été transférés sur des supports numériques.

4.5.2 Services rendus

1330 (1051) documents ont été transférés ou copiés afin de les préserver. Les régies son et vidéo ont été utilisées durant 2322 (1570) heures.

372 (810) documents iconographiques des archives ont été utilisés par des services de l'Etat, des médias, des éditeurs, des communes, des entreprises, des fondations culturelles et des particuliers.

4.5.3 Ciné-Index

La base de données Ciné-Index répertoriant des articles contenus dans des revues de cinéma contient 5160 notices (3594).

4.6 Secteur informatique

Projets principaux:

- Mise en production et hébergement complet du serveur fribourgeois dans les locaux de RERO;
- mise en production de la version 48.1.1 du logiciel Virtua;
- nouvelle architecture de RERO dès 2009 (Virtua consortiale): choix du modèle organisationnel pour les bibliothèques fribourgeoises;
- site web: élaboration d'un outil pour la gestion des guides documentaires;
- intégration des ressources: test et réglage pour mettre à disposition une liste des périodiques électroniques et un résolveur de liens (SFX);
- catalogue des thèses fribourgeoises: modification de l'application pour inclure les travaux de master;
- archivage numérique: installation d'un système provisoire en attente de la solution de la GED de l'Etat;
- mise à disposition de journaux numérisés 1865–1930 (La Gruyère, La Liberté, Freiburger Nachrichten);
- catalogue des œuvres de l'abbé Bovet: mise en production de l'accès en ligne;
- impression automatique des étiquettes: installation du logiciel Book Label Manager et spécifications de production;
- mise en service du scanner à livres;
- agenda collectif: remplacement de la solution interne par Outlook.

4.7 Secteur acquisitions

4.7.1 Statistiques

<i>Documents</i>	2007	2006
Achats sur le budget de la Centrale	9 520	10 491
Achats sur le budget de l'Université	14 509	13 746
Achats sur crédits spéciaux	1 449	1 923
Dons	4 333	4 205
Dépôt légal (y compris supports audiovisuels)	1 469	908
Echanges	588	724
Dépôts	1 400	890
Périodiques: nouveaux abonnements	83	125
Périodiques: numéros spéciaux	424	333
Total	33 775	33 345

<i>Périodiques</i>	2007	2006
Etat de la collection	5 073	5 054
Périodiques électroniques (titres)		
– abonnés via le Consortium	5 272	5 074
– abonnés hors Consortium	795	400
– gratuits référencés	16 442	13 196
Bases de données (cédéroms et en ligne)	384	375

Le bulletinage des périodiques sur support papier a porté sur 24 487 (23 010) fascicules.

4.7.2 Consortium

La BCU a continué sa participation au Consortium des bibliothèques universitaires suisses avec les autres universités suisses, les Ecoles polytechniques fédérales, les Hautes Ecoles spécialisées et la Bibliothèque nationale. Le Consortium conclut des licences pour des bases de données et des périodiques électroniques, afin d'assurer un approvisionnement coordonné des hautes écoles à des conditions financières favorables. Initialement subventionné par la Confédération, il est depuis 2006 entièrement pris en charge par ses membres.

4.7.3 Reliure et équipement des documents (y compris pour l'Université)

	2007	2006
Volumes reliés par des entreprises extérieures	6 728	6 727
Volumes cotés	61 618	40 905
Volumes magnétisés	24 401	19 831

4.8 Secteur catalogage

4.8.1 Catalogage formel

<i>Volumes</i>	2007	2006
Nouveau catalogage	35 917	34 073
Recatalogage	45 568	43 400
Divers	2 505	1 860
Total BCU	83 990	79 333
Bibliothèques associées	6 869	10 929
Total	90 859	90 262

4.8.2 Catalogage matières

	2007	2006
Volumes indexés par la BCU	18 203	17 337
Volumes indexés par une autre bibliothèque	19 397	22 005
Volumes non indexables	42 476	43 263

	2007	2006
Notices d'autorité et de concordance	4 704	5 337
Total	84 780	87 942

L'apport des bibliothécaires administrés par l'Université est le suivant: 37% (40%) pour le catalogage formel et 40% (42%) pour le catalogage matières. Dans le cadre de la collaboration avec le Réseau des bibliothèques de Suisse occidentale (RERO), 46% (49%) des ouvrages de la BCU sont déjà traités par les autres partenaires pour le catalogage formel, respectivement 23% (25%) pour le catalogage matières si l'on ne tient pas compte des ouvrages non-indexables, ni des notices d'autorité et de concordance.

La BCU recense dans son catalogue local 1 170 797 (1 109 788) notices bibliographiques, ce qui correspond à 1 565 074 (1 473 766) volumes.

4.8.3 Recatalogage

Le traitement des fonds de l'histoire de l'Eglise (SHE) et de l'apologétique (SA) s'est terminé. Concernant le recatalogage courant et les différentes opérations, les chiffres se répartissent de la manière suivante:

- à la Centrale: 21 111 volumes (20 536);
- à l'Université: 24 457 volumes (22 864).

De 1985 à 2007, 580 959 volumes ont été recatalogués dont 45 568 cette année (43 400).

4.9 Secteur public

4.9.1 Statistique

<i>Documents:</i>	2007	2006
prêtés à domicile y compris la médiathèque	293 669	283 037
(dont médiathèque uniquement)	74 201	69 688
prêtés en salle de lecture	13 160	17 279
prêtés par les bibliothèques sises à l'Université	86 831	85 952
reçus des autres bibliothèques	7 594	7 804
envoyés à d'autres bibliothèques	8 484	8 255
photocopiés envoyés	776	907
photocopiés reçus	644	595
Total	411 158	403 829
Accès aux magasins par les usagers (estimation)	3 600	3 600
Envois de copies commandées de journaux fribourgeois	432	482

Les chiffres ci-dessus ne comprennent pas les ouvrages consultés directement dans les magasins et les salles publiques de la BCU-Centrale, ni dans les libre-accès des bibliothèques sises à l'Université.

4.9.2 Magasins

Après une accalmie de 5 ans, obtenue grâce au déménagement à Beauregard et au réaménagement des fonds, un manque d'espace est constaté dans certaines sections.

4.9.3 Accès aux ressources électroniques

150 000 articles (125 000) contenus dans les périodiques abonnés via le Consortium ont été consultés. Plus de 320 000 (350 000) recherches ont été effectuées dans les 384 (375) bases en ligne. 568 444 (584 000) visites sur le site web ont été recensées.

4.9.4 Formation des usagers

La BCU-Centrale a organisé 24 visites guidées pour un total de 642 personnes (492) et propose à ses usagers un programme d'initiation à l'utilisation de la BCU et à la recherche documentaire en bibliothèque. Plus de 700 étudiants ont profité du programme intégré à la formation universitaire.

4.10 Secteur Beauregard

	2007	2006
Documents prêtés		
– demandés via la BCU-Centrale	15 267	17 672
– prêtés directement à la BCU-Beauregard	512	533
Recatalogage		
– par le personnel de la BCU-Centrale	4 696	5 218
– par le bibliothécaire itinérant	614	1 781
– par le personnel de l'Université	9 970	7 812
Total	15 280	14 811
Commandes via l'ancien catalogue sur fiches numérisé	997	1 465

Le prêt via la BCU-Centrale s'est stabilisé en moyenne à 62 (72) prêts par jour. Les cotes suivantes ont été recataloguées: EN, ENA, EO, EP, IBOT, IDS, IMATH, SMISS, SCAR. En prévision de la rétroconversion éventuelle du catalogue sur fiches, le recatalogage des documents décrits dans des notices sommaires a débuté. Les fonds non-classés de DOKPE (sciences varia) ont été triés, intégrés ou éliminés.

Le traitement de la Bibliothèque de la Fondation Archivum Helveto-Polonicum (AHP) se poursuit; au total, 15 000 notices figurent dans le catalogue informatisé.

4.11 Bibliothèques décentralisées sises à l'Université

Le Grand Conseil a octroyé à l'Université les crédits pour les travaux d'assainissement et d'aménagement pour les bâtiments de Miséricorde qui permettra une réaffectation des locaux de l'ancienne Bibliothèque des Sciences

Economiques et Sociales par la Bibliothèque d'Histoire et de Théologie et la Bibliothèque de la Faculté de droit. Le groupe de travail mandaté pour examiner la situation des bibliothèques en sciences humaines a rendu son rapport au groupe de coordination. Il comprend un état des lieux précis (infrastructure, logistique, ressources), des propositions et des recommandations.

4.12 Commission

La Commission a tenu deux séances et a approuvé les comptes 2006, préavisé favorablement le plan financier 2008–2011 et le budget 2008; principaux thèmes traités: nouvelle clé de répartition et renouvellement de l'architecture informatique du Réseau romand des bibliothèques de Suisse occidentale (RERO), réaménagement de locaux et perspectives d'extension.

La Commission s'est réjouie tant de la publication d'un nouveau prospectus présentant la BCU que des nombreuses activités culturelles offertes à ses visiteurs. Au terme de la période administrative 2004–2007, la Commission a conduit, en forme de bilan, une réflexion sur ses travaux.

5. Conservatoire

5a. Missions

Le Conservatoire a pour mission principale l'enseignement de la musique vocale et instrumentale à tous les degrés, et celui de la danse et de l'art dramatique. Cet enseignement est décentralisé dans chaque district.

Directeur: M. Giancarlo Gerosa.

5b. Activités

5.1 Elèves et étudiants

Données selon la statistique de juin 2007 (juin 2006).

5.1.1 Classification par branche (Ecole de musique)

Cours individuels: 4582 (4591) élèves

Piano 1303 (1375); guitare 423 (434); trompette 415 (420); violon 346 (349); flûte traversière 331 (320); flûte à bec 283 (285); chant 234 (258); clarinette 170 (177); saxophone 133 (128); piano jazz 130 (123); violoncelle 90 (89); batterie jazz 88 (91); guitare jazz 85 (96); euphonium et tuba 84 (82); percussion classique 68 (51); alto (cuivres) 44 (37); accordéon 41 (39); trombone 40 (42); harpe 37 (39); keyboard, synthétiseur et informatique musicale 35 (33); hautbois 31 (32); cor 24 (27); orgue 18 (16); basson 17 (20); alto (cordes) 11 (10); saxophone jazz 8 (9); clavecin 5 (5); direction ensembles à vent 3; contrebasse jazz 2 (3); contrebasse classique 1 (1).

Cours collectifs: pris par les élèves 349 (353)

Initiation musicale: Jaques Dalcroze 63 (76), méthode Willems 58 (56), méthode Orff 28 (29); culture musicale et solfège (certificat d'études préparatoires I et II) 99 (96);

danse classique 54 (45); art dramatique 36 (31); direction chorale 8 (11); ensemble jazz 3 (9); orchestration 3.

5.1.2 Classification par branche (Haute Ecole de musique)

Cours individuels: 76 (77) étudiants

Cours individuels: piano 17 (16); chant 8 (11); violon 11 (9); trompette 7 (7); guitare 4 (5); diplôme d'enseignement dans les CO et collèges 10 (8); direction d'ensembles à vent 7 (6); direction chorale 2 (2); cor 3 (3); clarinette 3 (3); harpe 2 (3); orgue 2 (1); accordéon 0 (3).

Cours collectifs: pris par les étudiants 252 (309)

Analyse (forme et style) 23 (29); arrangement 4 (1); direction chorale 9 (7); écriture 33 (42); harmonie au clavier 5 (2); histoire de la musique 33 (34); pédagogie 14 (20); solfège 18 (31); atelier contemporain 39 (31); atelier lyrique 5 (6); didactique de la musique 4 (5); harmonisation pratique 7 (28); improvisation 3 (21); mentorat 4 (6); musique de chambre 42 (37); orchestration 7 (6); pédagogie Orff 2 (3).

5.1.3 Classification par degré

Ecole de musique (élèves): degré inférieur 2590 (2598); moyen 1168 (1178); secondaire 582 (498); certificat amateur et d'études 263 (240).

Haute Ecole de musique (étudiants): diplôme d'enseignement 56 (52); diplôme de virtuosité et de concert 20 (15).

5.1.4 Classification par âge et par sexe (EM et HEM)

2390 (2152) cours suivis par les élèves féminines de moins de 18 ans.

1481 (1383) cours suivis par les élèves masculins de moins de 18 ans.

674 (869) cours suivis par les élèves féminines de plus de 18 ans.

492 (595) cours suivis par les élèves masculins de plus de 18 ans.

5.1.5 Certificats et diplômes

Ecole de musique

- 6 (9) certificats d'études: basson, chant, danse classique, flûte à bec, piano, trombone.
- 30 (18) certificats amateur: alto (cordes), basson, chant, clarinette, danse classique, direction chorale, euphonium, flûte à bec, flûte traversière, guitare, piano, piano jazz, saxophone, trompette, tuba, violon.

Haute Ecole de musique

- 3 (2) diplômes de virtuosité: chant, orgue
- 3 (2) diplômes de concert: violon, guitare
- 13 (12) diplômes d'enseignement: chant, enseignement de la musique et du chant dans les cycles

d'orientation et écoles secondaires supérieures, guitare, harpe, piano, violon, trompette.

5.2 Examens (EM et HEM)

Les examens de passage (entrées en degré moyen, secondaire ou classe de certificat), intermédiaires (classe de certificat ou classes professionnelles), éliminatoires et finals pour l'obtention du certificat amateur, du certificat d'études, du diplôme d'enseignement, du diplôme de direction ou du diplôme de virtuosité et de concert se sont déroulés de janvier à juin. Ces épreuves ont été évaluées par 73 (78) experts: 51 experts externes (56), 10 professeurs (10), 7 doyens (7) et 5 conseillers artistiques (5). Le directeur a présidé le jury de toutes les sessions d'examen d'entrée en classe de certificat, intermédiaires des classes de certificat (amateur et d'études) et finals pour l'obtention d'un certificat amateur ou d'un certificat d'études. La présidence des examens d'admission en classe professionnelle liés aux finals des classes pré-professionnelles a été assurée par la responsable des classes professionnelles ainsi que tous les examens HEM. Les jurys ont été choisis dans la liste des experts du Domaine Musique de la HES-SO et les procédures effectuées selon la nouvelle réglementation des examens. Comme garantie de niveau, une gestion commune des effectifs et des admissions a été appliquée par une concertation entre les sites romands partenaires.

Statistique 1^{er} semestre: examens de passage: entrées en degré moyen et secondaire: 207 (196), examens d'entrée en classe de certificat: 18 (22), examens d'admission en classe de certificat 6, examens d'admission en filière pré-professionnelle de danse 3, examens complémentaires 3. 2^e semestre: examens de passage: entrées en degré moyen ou secondaire: 632 (662), examens d'entrée en classe de certificat: 69 (64), examens complémentaires 13, examens intermédiaires classe de certificat 38, examens d'admission en classe de certificat 3, examens d'admission et intermédiaires filière pré-professionnelle de danse 7, examens d'admission: diplôme de concert et de soliste (7), Bachelor et HEM (20), examens de passage classes professionnelles: 62 (52); examens éliminatoires et finals (branche principale et branches obligatoires) pour l'obtention d'un certificat amateur, certificat d'études, diplôme d'enseignement, diplôme de concert et diplôme de virtuosité 55 (65).

Pendant l'année scolaire, 73 (78) experts ont évalué 1127 (1398) examens.

5.3 Année scolaire 2006/07, inauguration du nouveau bâtiment à Bulle

Durant l'année scolaire 2006/07, l'Ecole de musique de la Gruyère a quitté le bâtiment qu'elle occupait à la rue du Marché 16 depuis 1977, pour s'installer à la rue du Marché 28. Propriété de la Ville de Bulle, les nouveaux locaux, entièrement rénovés, offrent aux professeurs et élèves 23 studios, deux salles de musique, une salle

d'audition de 110 places, un secrétariat-réception ainsi qu'une cafétéria. Les 45 professeurs et 800 élèves fréquentant l'Ecole de musique de la Gruyère disposent depuis peu d'une infrastructure moderne et spacieuse. L'inauguration officielle du nouveau bâtiment a eu lieu le 26 mai 2007 en présence des autorités communales et cantonales. Une journée «Portes ouvertes» a été organisée le même jour.

5.4 Haute Ecole de musique

Les étudiants dépendant du régime pédagogique qui a précédé le régime HEM ont reçu cette année les derniers diplômes d'enseignement et de virtuosité. Ainsi deux régimes restent en vigueur, le régime HEM et le régime avec points ECTS selon Bologne pour le diplôme de Bachelor. L'offre pédagogique a été enrichie par une permanence de professeurs pour diriger les étudiants en Recherche, par une étude sur les différents concepts de l'improvisation et les stages offerts correspondants, ainsi que plusieurs cours diversifiant la musique de chambre tels que l'Atelier Lied et mélodie, le cours Accompagnement pour pianistes et chanteurs, le cours d'ensembles de cuivres. Les projets de collaboration ont donné lieu à de nombreux concerts d'orchestre, dont les projets en collaboration romande avec Le Messie de Haendel et le Concert pour orchestre et voix de femmes de Debussy et Le Songe d'une nuit d'été de Mendelssohn.

Le 2^e concert des Lauréats s'est déroulé le 12 octobre à Düdingen. Il a mis en lumière quatre brillants interprètes, chanteurs et violonistes.

Satisfaisant la demande des professeurs, un conseil pédagogique qui passe en revue l'ensemble des étudiants a été mis en place dans le mi-parcours du cursus annuel.

Le Conseil de filières et le Forum des étudiants fonctionnent avec une expérience de trois années.

L'Association de soutien aux étudiants professionnels Norbert Moret vient de voir le jour le 15 décembre pour faciliter un accès aux études professionnelles. Le bénéfice de la vente des concerts et la donation des cachets des musiciens est destiné à alimenter ce fonds. Un étudiant en a bénéficié pour l'année scolaire 2007/08.

Les prestations à des tiers ont été données sous forme de concerts aux théâtres Bicubic de Romont, CO2 de la Tour-de-Trême et Univers@lle de Châtel-Saint-Denis.

5.4.1 Travaux du domaine Musique de la HES-SO

Les travaux de collaboration des cinq partenaires du Domaine Musique ont été réorientés au printemps par une lettre du 26 avril de l'OFFT qui conseillait un regroupement des sites sous les deux conservatoires accrédités de Genève et Lausanne. Les discussions entamées ensuite sur le plan politique entre les cantons de Vaud et Fribourg se prolongent maintenant par des groupes de discussion pour déterminer les modalités d'une convention bilatérale d'intégration des classes

professionnelles du Conservatoire de Fribourg au sein du Conservatoire de Lausanne. Un audit portant sur la qualité de l'enseignement a débuté en décembre 2007 pour déboucher dès le 1^{er} mars 2008 sur les termes d'une reprise des propositions pédagogiques. L'auditeur choisi a réuni l'approbation des deux parties. Le but de l'audit est d'habiliter le site fribourgeois à continuer d'offrir une offre pédagogique validée par des diplômes accrédités. Lausanne, en tant que site déjà accrédité, fera bénéficier Fribourg de son accréditation sur la base de la garantie de l'audit. Beaucoup de questions organisationnelles sont à l'étude dans un climat de coopération (gestion informatique des étudiants, admissions et immatriculations). De plus, les relations impliquant les différentes Hautes Ecoles de Fribourg sont maintenues, notamment en ce qui concerne les projets de Recherche, et la Formation continue.

5.4.2 Autorisation d'ouvrir des filières de Master pour le Domaine Musique HES-SO

Après avoir finalisé les travaux en commun concernant le Bachelor Généraliste en Musique, une deuxième période d'accréditation de cursus concernant les Masters impliquait un travail de concertation suisse. Quatre modèles types de Master en musique ont été approuvés par la Conférence des Hautes Ecoles de Musique Suisse. Sur le plan romand, les travaux des membres de tous les groupes de travail ont débouché sur le dépôt et l'acceptation du Concept des filières de Masters le 25 mai auprès de la HES-SO. Le Concept et son complément déposé en octobre ont reçu un accueil favorable. Enfin, le Département fédéral de l'Economie a donné l'autorisation d'ouvrir des filières de master au sein de la Haute Ecole spécialisée de Suisse Occidentale en précisant pour le «Domaine Musique»: quatre filières d'études master en musique: pédagogie musicale, interprétation musicale, interprétation musicale spécialisée et composition et théorie musicale, lesquelles remplissent les exigences fixées pour une filière d'études master dans la loi sur les hautes écoles spécialisées et dans la Convention master HES afférente.

5.5 Personnel enseignant, nouveaux cours

Durant l'année scolaire 2006/07, 208 (200) professeurs ont assuré en moyenne 3120 (3040) heures d'enseignement hebdomadaire (107 EPT pour l'enseignement non professionnel – 10 EPT pour l'enseignement professionnel).

5.6 Activités culturelles

La vie annuelle du Conservatoire se manifeste, à l'intention des parents et des mélomanes, par de nombreuses auditions d'élèves (300 durant l'année scolaire 2006/07, 180 auditions à Granges-Paccot et 120 dans les succursales), par des examens publics pour les diplômés et la

virtuosité, et par des concerts. Nous rappelons ci-dessous les principaux événements.

Ecole de musique:

- Le 1^{er} février, spectacle de danse
- Le 17 février, concert de l'ensemble orchestral du Conservatoire
- Les 24 et 25 mars, sélection régionale du 32^e Concours suisse de musique pour la jeunesse
- Le 28 avril, concert-conférence avec Giuseppe Pistone, guitare
- Du 11 au 13 mai, 3 représentations d'un opéra par l'Orchestre des élèves à Fribourg, dans le cadre du 40^e anniversaire de la création de l'ensemble
- Les 13, 20, 27 et 29 juin, concerts des professeurs à Bulle, dans le cadre de l'inauguration du nouveau bâtiment
- Le 30 août, présentation de l'orgue de la Fondation «Chordis et Organo» par Maurizio Croci, professeur
- Le 22 septembre, congrès annuel de l'Association suisse des professeurs de clarinette
- Les 27 et 28 octobre, congrès annuel de l'Association suisse des professeurs de chant
- Le 18 novembre, concert de l'Ensemble orchestral du Conservatoire
- Le 20 décembre, concert des professeurs

Haute Ecole de musique:

- Du 17 au 21 janvier, participation au Forum des métiers «Start»
- Le 19 janvier, concert des étudiants en collaboration avec les conservatoires de Lausanne et Neuchâtel
- Le 7 février, concert de la Camerata du Conservatoire
- Le 1^{er} avril, concert des étudiants en collaboration avec l'Orchestre de chambre de Genève
- Du 26 août au 2 septembre, collaboration avec l'Association «Guitare et luth» (atelier de musique ancienne) à Gruyères
- Le 12 octobre, concert des lauréats avec l'ensemble instrumental des professeurs et la Camerata du Conservatoire
- Du 13 au 27 octobre, participation des étudiants à l'Ensemble contemporain de Boswil

5.7 Vie pédagogique

L'année a été très riche en rencontres pédagogiques et cours de formation continue. Ces activités ont permis aux élèves, étudiants professionnels et professeurs de parfaire leur formation en participant aux activités suivantes:

Ecole de musique

- Les 13 et 14 janvier, stage avec Danièle Laesschève, danse
- Le 3 février, cours de maître avec Thierry Chauvet, batterie jazz
- Le 10 février, cours de maître avec Branimir Slokar, trombone
- Le 10 mars, cours de maître avec Christophe Coin, violoncelle
- Le 26 mai, cours de maître avec Philippe Geiss, saxophone
- En mars, avril et mai, stages avec Nadeja Loujine, danse
- Le 27 août, formation continue avec Erika Schreiter, danse
- Le 28 août, formation continue avec Eveline Noth, flûte à bec
- Les 28, 30 août, 10 et 11 décembre, formation continue avec Guy-Philippe Ayer, multimédias
- Le 29 août, formation continue avec Geo-Pierre Moren, cuivres
- Le 30 août, formation continue avec Bill Holden, thème interdisciplinaire «De l'objet sonore au geste musical»
- Les 9 et 10 novembre, formation continue pour les classes de chant avec Julie Beauvais, metteur en scène et comédienne
- Le 10 novembre, formation continue avec Roland Dyens, guitare

Haute Ecole de musique:

- Les 21 et 22 avril, cours de maître avec Michel Bouvard, orgue
- Les 3 et 7 mai, cours de maître avec Jean-Pierre Walz, violon
- Les 10, 11, 12 mai, cours de maître et récital avec Philippe Huttenlocher, chant
- Les 2, 4 juin, 13 et 14 septembre, cours de maître avec Francis Vidil, improvisation

6. Musée d'art et d'histoire

6a. Missions

Le Musée d'art et d'histoire a pour mission principale d'offrir au public, aux élèves, aux étudiants et aux chercheurs la possibilité de connaître le patrimoine artistique et historique du canton, ainsi que les diverses formes de création, anciennes et contemporaines dans le domaine des arts visuels, ainsi que d'assurer le recensement et la restauration des collections artistiques de l'Etat.

Directrice: M^{me} Yvonne Lehnerr.

6b. Activités

6.1 Expositions

- Koenig – La guerre, la gloire, la foi (jusqu'au 28.01);
- Découverte des manufactures de faïence fribourgeoises (25.05 au 19.08);
- L'Image de Fribourg (15.06 au 14.10);
- Virginia Muro (28.09 au 24.02.08)
- L'Eternel Féminin (07.12 au 09.04.08)

Les expositions précitées et l'exposition permanente ont reçu en tout 12 790 (12 068) visiteurs dont 165 (134) classes représentant 2717 (2227) élèves. Moyenne journalière de 43 (43) visiteurs.

37 (12) visites (Espace inclus) ont été commentées par la directrice, 22 (46) par la directrice adjointe, 2 (1) par la collaboratrice scientifique, 17 (12) par l'adjointe à la direction et 18 (19) par des guides extérieures. Il y a donc eu au total 90 (90) visites commentées. A part les classes fribourgeoises, de nombreuses sociétés et groupes des cantons voisins ont visité le Musée et ses expositions.

6.1.1 Découvertes de 6 à 7

Présentation mensuelle, en début de soirée, d'une œuvre des collections du Musée. Dix conférences-discussions, données par des spécialistes, ont été offertes au public.

6.1.2 Dimanche en famille

Chaque premier dimanche du mois, de 11 heures à midi, adolescents et adultes sont invités à découvrir avec un(e) guide un aspect particulier de notre exposition permanente. Une activité adaptée est proposée aux enfants (4 à 10 ans) pendant la visite des adultes. Cette activité a eu lieu dix fois.

6.1.3 Ma Me Mi Mo Mu

Autrement dit: «Mangeons mercredi midi un morceau au musée». Le Musée a proposé d'entamer la pause de midi par la présentation d'une œuvre de la collection (durée: 10 minutes). Les visiteurs avaient ensuite l'occasion de déguster un encas dans les jardins ou dans le hall du musée. 40 œuvres ont été présentées les mercredis à 12h15.

6.2 Activités scientifiques et publications

Le Musée d'art et d'histoire participe de façon déterminante au projet de recherche du Fonds national suisse sur la sculpture fribourgeoise des années 1500 («Zwischen Gotik und Renaissance – Die Freiburger Plastik aus der ersten Hälfte des 16. Jahrhunderts»); plusieurs collaborateurs y ont été impliqués durant cette année. Ils ont contribué au rayonnement de l'institution par plusieurs articles dans des revues scientifiques ainsi que par des conférences à l'extérieur du Musée d'art et d'histoire (Suisse et étranger).

Le Musée d'art et d'histoire participe en outre au groupe de travail trinational «Sculpture médiévale dans les Alpes» (Italie/France/Suisse).

Les publications suivantes ont été éditées par le Musée d'art et d'histoire, sous la direction ou avec la contribution de ses collaborateurs:

- La faïence fribourgeoise, MAHF
- Virginia Muro, Jardins, MAHF, collection artistes fribourgeois 22
- L'Image de Fribourg (contribution du MAHF: iconographie)

Six nouvelles «Fiches du MAHF» (courtes monographies d'œuvres) ont paru; elles s'ajoutent au 61 Fiches publiées depuis 1997.

6.3 Site internet

Le site internet du Musée d'art et d'histoire a été consulté à 121 328 (113 848) reprises.

6.4 Dons et dépôts

6.4.1 Dons

Sculpture: Fondation pour l'art moderne et contemporain (FAMC): Eva Aeppli, Les Faiblesses humaines, 1993/94, bronze. Société des Amis du Musée: François Burland, Le Guerrier de poche, 2007, bronze.

Arts graphiques et imprimés: Don de l'artiste: François Burland, Au cœur des ténèbres, 2007, neocolor sur papier. M. Henri Ellgass: J. Gagnaux, Portrait de Louis Grangier, dernier quart du XVIII^e siècle, fusain et craie blanche sur carton; Alexis Nicolas Perignon et François Denis Née, Vue de la ville impériale de Lindau, 2^e moitié du XVIII^e siècle, taille-douce; Album de 28 images pieuses, XVIII^e–XIX^e siècle, techniques diverses. M^{me} Gabrielle Riesemey: Oscar Cattani, Agnus Dei, 1952, monotype; Ernest Riesemey, Portrait de la mère de l'artiste, vers 1923, pastel sur papier. Don de l'artiste: Pavel Schmidt, Eau potable, 2007, peinture et collage. M. Hermann Schöpfer: Inconnu, La vraie effigie du Christ, XVII^e siècle, burin sur toile; Bouasse et Lebel Imprimeurs à Paris, Souvenir de première communion de Marie-Louise Bulliard, début du XX^e siècle, eau-forte; Inconnu, Notre-Dame de l'Epine à Berlens, début du XX^e siècle, dessin imprimé; 9 sujets religieux, début du XX^e siècle, chromolithographie.

Arts appliqués: M^{me} Marie-Claire Berkemeier: Louis Pfyffer, Horloge fribourgeoise Louis Pfyffer sous cloche de verre, XIX^e siècle. M. Alfons Brügger: Important lot d'objets de piété populaire, XIX^e–XX^e siècle, matériaux divers. M. Henri Ellgass: Croix-reliquaire avec sceau, XIX^e siècle, cristal de roche; Croix-reliquaire, XIX^e siècle, argent; Boîte avec monogramme IHS, XX^e siècle, argent; Médaille à l'effigie de Pie IX, 1869, métal. M. Pierre Kottelaz: Bourse à actes notariés aux armes de Bienne, Morat et Laupen, 1586, cuir peint, soie. M. Schnider: Adolphe Braun, Pont de Grandfey, 3^e quart du XIX^e siècle, vue stéréoscopique; Idem, Vue

du pont du Gottéron, 3^e quart du XIX^e siècle, vue stéréoscopique.

6.4.2 Dépôts

Remis par l'administration de l'Etat

Arts graphiques et imprimés: Christoph Rheiner, Panorama de la ville de Fribourg et de ses environs, 1840, crayon, aquarelle et lithographie. Jacques Cesa, Venir d'ailleurs et donner la vie en Suisse, 1995, gravure sur bois de fil; Augustin Bader, L'Hôtel de ville, 2^e quart du XIX^e siècle, lithographie; Idem, La tour du Jacquemart, 2^e quart du XIX^e siècle, lithographie; Idem, La porte de Morat, 2^e quart du XIX^e siècle, lithographie; C. F. Girard et Jean-Jacques Outhwaite, Vue de Fribourg, 3^e quart du XIX^e siècle, eau-forte.

Arts appliqués: Archives de l'Etat de Fribourg: Drapeau L'Avenir Châtel-St-Denis 1901–1941, 1941, soie.

6.5 Acquisitions

Peinture:

Virginia Muro, Pista di Tango, 2006, huile sur toile; Idem, Bailarina, 2007, huile sur toile.

Arts graphiques et imprimés: Nicolas Marie Joseph Chapuy/Isidore Laurent Duroy, Un baptême. Place de l'église à Enney, 1^{re} moitié du XIX^e siècle, lithographie; Emmanuel Curty, Le pont de Sainte-Apolline, fin XVIII^e–début XIX^e siècle, crayon et aquarelle sur papier; Idem, Vue de la Ville de Fribourg et de ses environs prise depuis le pré de l'hôpital, vers 1800, lavis sur papier; Idem, Vue de la fontaine de Bellegarde dans le canton de Fribourg, fin XVIII^e–début XIX^e siècle, lavis sur papier; Eva Gallizzi, Paris: Seine Brücken, Türme, Pfeiler und Seilen, 2006, bois de fil, estampe annuelle Xylon; Inconnu, Les Tornalettes à Fribourg, 1876, crayon sur papier; Martial Leiter, Le phare, 2006, pointe sèche; Joseph de Landerset, Vue de l'île de Schwanau, 1807, gouache sur papier; idem, Vue prise dans la gorge du Gottéron, 1810, gouache sur papier; Yoki, La Fuite en Egypte, années 1960, maquette de vitrail, gouache sur papier; Virginia Muro, Etude, 2007, fusain et huile sur papier; Idem, Dessin, 2007, fusain et huile sur papier; Travail de couvent, Saint Augustin, fin du XVIII^e siècle, canivet; Idem, Saint Charles Borromée, fin du XVIII^e siècle, canivet.

Arts appliqués: Aubusson, Tapiserie Empire, vers 1810, laine teinte, coton; François-Charles Gendre, Assiette, dernier quart du XVIII^e siècle, faïence; Idem, Boule à éponge aux armes Diesbach-Steinbrugg, dernier quart du XVIII^e siècle; Idem, Boule à savon aux armes Diesbach-Steinbrugg, dernier quart du XVIII^e siècle; Inconnu, Bahut avec les armoiries Fégyely-Alt, 1678, noyer; Inconnu, Secrétaire-cabinet Renaissance aux armes Grisset de Forel et Praroman, noyer et sapin.

6.6 Service pédagogique

Quatre ateliers dans le cadre de l'exposition: Koenig! La guerre, la gloire, la foi: Ecrire comme autrefois! (Plume d'oie et encre sur parchemin): école enfantine-2^e primaire. Une plume d'oie pour tracer à l'encre tes initiales sur un parchemin!: atelier pour les classes de 3^e–6^e année primaire. Un aventurier à cheval (dessin et peinture avec l'artiste Franz Bruelhart): atelier pour école enfantine-6^e année primaire. Trois ateliers dans le cadre de l'exposition Images de Fribourg: Une ville bigarrée (papiers découpés et feutres de couleurs): école enfantine-3^e année primaire. Une ville où il fait bon vivre (papiers découpés): 4^e–6^e année primaire. Trois ateliers dans le cadre de l'exposition Virginia Muro: Faire apparaître ou disparaître la figure humaine (gouache): 3^e–6^e année primaire. Une nouvelle collaboratrice travaille dans la conception et l'organisation des ateliers depuis le 2 août. Elle initie un concept pédagogique qui englobera les niveaux secondaires inférieur et supérieur, ainsi que des ateliers pour adultes. La promotion est faite à travers un dépliant trimestriel, distribué aux classes.

6.7 Atelier de conservation-restauration

L'atelier de conservation-restauration a assuré le suivi de la surveillance climatique des différentes réserves ainsi que des locaux d'exposition permanents et temporaires. Il a poursuivi son activité de consultation pour des intervenants internes et externes dans l'établissement d'expertises technologique et de conseils techniques. Il a consacré 25% de son activité au projet de recherche du Fonds national (FN-1047) consacré à la sculpture fribourgeoise du 16^e siècle et contribué notamment à la mise en place du projet «inventaire». Il a également assuré le suivi du projet de reproduction du sépulcre pascal de la Maigrauge ainsi que celui du rapatriement et de la conservation de peintures murales médiévales déposées au château de Misery. L'atelier a animé le «dimanche en famille» du 20 mai consacré à la conservation-restauration au sein du MAHF ainsi que les «Journées du patrimoine» des 8 et 9 septembre. Il a accueilli une étudiante de l'école de restauration de Berne pour un stage en cours de formation de six semaines entre le 15 janvier et le 27 février. L'atelier a établi les constats d'état, procédé aux contrôles d'entrée et de sortie lors du montage/démontage des expositions temporaires et dans ce cadre procédé à des travaux d'entretien, de conservation et restauration sur divers objets de la collection.

6.8 Organisation interne

Le conseil de direction a siégé dix fois et la Conférence du personnel, deux fois.

6.9 Commission

La Commission et le Bureau se sont réunis à deux reprises. Ils ont examiné les comptes et ont donné leur

aval au projet de budget 2008 et aux propositions d'acquisitions. Ils ont été consultés sur les projets y relatifs. La Commission a également été invitée par la DICS à analyser les causes de la diminution du nombre de visiteurs et à formuler les propositions en vue d'inverser la tendance. Celles-ci ont été communiquées à la Direction qui a autorisé leur mise en œuvre.

7. Musée d'histoire naturelle

7a. Missions

Le Musée d'histoire naturelle (MHN) a pour mission principale de permettre au public de mieux connaître la nature, en particulier le patrimoine naturel fribourgeois. Il organise diverses activités dans le but de transmettre et de vulgariser les sciences naturelles à l'intention du public et des écoles. Il donne aux écoliers, étudiants et chercheurs des possibilités d'informations et de recherches et veille à la conservation et à l'enrichissement de ses collections. Le Musée propose également ses services en tant que centre régional de compétence pour la faune et la protection de la nature et répond aux questions du public touchant ces sujets.

Directeur: M. André Fasel.

7b. Activités

7.1 Généralités

En 2007, 42 864 (42 792) personnes ont visité le Musée d'histoire naturelle, dont 7073 (7962) élèves provenant de 442 (484) classes. Durant l'année, 915 233 (1 016 649) accès au site internet du Musée ont été recensés.

Le directeur du Musée est membre de la Commission consultative pour la protection de la nature et du paysage, du Comité de Fribourg Tourisme et de la Commission Culture & Histoire du 850^e anniversaire de la Ville de Fribourg. Le Musée par ailleurs a été associé aux festivités qui ont marqué le 850^e anniversaire de la Ville de Fribourg et le 200^e anniversaire de la naissance du célèbre naturaliste J.-L.R. Agassiz.

Le directeur adjoint a représenté le Musée au sein de deux commissions (Möserkommission Düringen et Rechthalten - St. Ursen).

Le Musée est reconnu comme station de soins pour animaux sauvages. Durant l'année, 178 (152) animaux blessés ont été apportés; 57 (72) ont été soignés et relâchés; 112 (73) sont morts ou ont été endormis. Le 31 décembre, 9 (7) animaux étaient encore en soins.

7.2 Service aux écoles

Le service du prêt a fourni 176 (219) objets les plus divers à 85 (91) personnes.

Un dossier pédagogique en lien avec l'exposition temporaire «Croco & Co» a été réalisé par une pédagogue. Deux nouveaux ateliers ont aussi été mis sur pied sous le label «Culture et Ecole», avec le soutien du Service de la culture.

7.3 Animations diverses

Plus de 30 visites guidées et 11 conférences ont eu lieu, en particulier lors des expositions temporaires. Un atelier de «bricolage du mercredi» a été lancé avec succès. Trois activités ont été proposées cette année dans le cadre du Passeport-vacances, soit une Nuit au Musée, une animation dans le cadre de l'exposition «Croco & Co» et une introduction au monde des pierres précieuses.

7.4 Collaborations diverses

Les activités de suivi satellitaire de la Cigogne blanche Max, du Milan royal, du Hibou grand-duc et du Labbe à longue queue se sont poursuivies. Les déplacements des oiseaux ont été régulièrement mis à jour sur le site du Musée et 3006 (2474) abonnés ont reçu chaque semaine de leurs nouvelles par courrier électronique.

L'exposition «MusOeufs FrEiburg» a été préparée en collaboration avec le Jardin botanique. Pour la conception de l'exposition «Himalaya népalais», le Musée a bénéficié des connaissances de MM. Frédéric Schnyder (Gruyères), Jagadis Chudal et Ajit Acharya (Katmandou). La collaboration entre le Musée et le Centre fritic dans le cadre du projet «Mon animal préféré» s'est concrétisée par une exposition temporaire.

Le Musée, reconnu en qualité d'établissement d'affectation du service civil, a accueilli trois civilistes, pour une durée totale de huit mois et demi. Il a en outre collaboré avec le Centre d'intégration socioprofessionnelle en permettant à deux personnes d'effectuer un stage d'observation en entreprise, avec l'Office régional de placement en accueillant deux stagiaires, avec l'Œuvre suisse d'entraide ouvrière en permettant à une personne d'effectuer un stage en entreprise.

L'inventaire de la bibliothèque s'est poursuivi en collaboration avec la Bibliothèque cantonale et universitaire.

7.5 Bâtiment

Plusieurs séances ont eu lieu avec le Service des bâtiments dans le cadre des travaux d'aménagement et d'entretien des expositions permanentes. Le sol de la grande salle d'exposition temporaire a été entièrement rénové. Le Musée a déménagé une partie de ses collections dans un entrepôt sis à la rue des Augustins, puis dans un nouveau dépôt aménagé dans l'ancien arsenal de la route des Arsenaux.

7.6 Expositions temporaires

- «Chambre des Merveilles – Photogrammes de Floris Neusüss et Renate Heyne» (21 octobre 2006 – 25 février 2007)
- «Corbeaux et corneilles, oiseaux de malheur?» (2 décembre 2006 – 15 avril 2007)
- «MusOeufs FrEiburg» (17 mars – 15 avril)
- «Croco & Co» (12 mai 2007 – 20 janvier 2008)

- «Calepin, loupe et filet. Les naturalistes fribourgeois sortent de leur réserve!» (16 juin – 7 octobre)
- «Himalaya népalais. Hommes, cristaux, objets sacrés et profanes» (10 novembre 2007 – 2 mars 2008)

7.7 Expositions permanentes

La salle du diorama a été réaménagée du point de vue technique: l'éclairage et le système sonore ont notamment été améliorés pour permettre une utilisation plus conviviale.

Une nouvelle vitrine, installée dans la salle «Et l'écaille devint plume», présente un fossile de ptérosaure vieux de 150 millions d'années. Ce fossile très bien préservé et d'une valeur didactique remarquable, a été acquis avec le soutien de la Société des Amis du Musée.

Egalement grâce au soutien de la Société des Amis du Musée, un Orang-outan originaire de Bornéo et mort de mort naturelle au zoo du Seeteufel (BE), a pu être naturalisé et exposé dans la salle de Zoologie.

7.8 Prêt d'expositions temporaires

Le Musée a prêté des expositions aux institutions suivantes: le Musée d'histoire naturelle de la Chaux-de-Fonds (Hiboux et chouettes), le Cycle d'orientation de la Gruyère (Tremblements de terre), l'Association des maraîchers des cantons de Berne et Fribourg et la bibliothèque communale et scolaire de Collombey-Muraz (Corbeaux et corneilles).

7.9 Collections

Les inventaires des différentes collections du Musée se sont poursuivis.

Les collections paléontologiques se sont enrichies de 7 (10) échantillons. Il s'agit de 6 fossiles provenant du massif rhénan en Allemagne et d'un crâne d'ours des cavernes du Bärenloch (FR). Ce crâne est actuellement exposé dans la salle de géologie, avec d'autres éléments trouvés sur le site du Bärenloch.

La collection minéralogique compte désormais 54 (41) nouveaux échantillons principalement issus des Alpes suisses et de l'Himalaya népalais. Pour la Suisse, mentionnons en particulier un grand cristal de Zircon trouvé au Tessin, 3 blocs de Pyrite du canton de Fribourg et un échantillon présentant de grands cristaux de Barytine, provenant des Grisons. Les minéraux népalais sont montrés dans l'exposition temporaire «Himalaya népalais»; ils feront ensuite partie d'une vitrine nouvellement aménagée dans la salle de minéralogie. Concernant les dons, il faut signaler deux grandes plaques polies de Pseudotachylite provenant du site de Vredefort en Afrique du Sud. Ils résultent de l'impact d'un astéroïde et présentent un intérêt à la fois scientifique, didactique et esthétique.

La collection de la faune indigène s'est enrichie de 125 (87) pièces. Une Martre des pins, un Sanglier, un Choucas des tours âgé de 17 ans, une Cigogne blanche, un

Coucou gris, une Fauvette babillarde et un Sterne pierregarin ont notamment été remis au Musée cette année. 145 lots de champignons ont été lyophilisés, soit près de 270 pièces représentant 118 espèces différentes. Les déterminations ont été en grande partie effectuées par la Société fribourgeoise de mycologie.

En botanique, l'inventaire de la flore des Préalpes fribourgeoises s'est poursuivi en vue d'une publication et d'une exposition temporaire. De nombreuses excursions ont été effectuées afin de visiter les sites des Préalpes comportant des plantes rares, de les photographier et d'estimer le degré de menace qu'elles encourent. A la fin de l'année, 95% (90%) des plantes prioritaires ont été recensés. Les quelque 4000 (3000) photographies digitales et 4000 (3500) diapositives réalisées dans le cadre de ce projet seront inventoriées et intégrées à la banque de données iconographiques du Musée.

Les inventaires des herbiers du canton de Fribourg (Herbiers réunis) se sont poursuivis. Plusieurs collections scientifiques sont désormais consultables sur le site internet du Musée, notamment des herbiers représentant plus de 17 500 (17 000) plantes. 5700 planches d'herbiers ont en outre été scannées.

7.10 Commission

La commission s'est réunie à deux reprises. Elle a approuvé les comptes 2006 et examiné le projet de budget 2008. Elle a pris connaissance de l'intervention parlementaire en vue de doter le Musée d'histoire naturelle de locaux adéquats.

7.11 Dons

366 (215) personnes ont fait don au Musée d'histoire naturelle de 380 (264) animaux ou objets.

8. Château de Gruyères

8a. Missions

La Fondation du Château de Gruyères, présidée par la Directrice ICS, a pour mission principale d'assurer, au nom de l'Etat, la restauration, la conservation, l'aménagement, la surveillance et la mise en valeur des bâtiments, des terres et des meubles du château de Gruyères.

Présidente du Conseil de fondation: M^{me} Isabelle Chassot, Directrice ICS.

Conservateur: M. Raoul Blanchard.

8b. Activités

8.1 Expositions

- Noël au Château: Les crèches de la collection de Miriam et Louis Polla (18 novembre 2006 au 14 janvier 2007)
- Noël Aeby: Photographies de la Gruyère (27 janvier au 17 juin)
- Hanneke Beaumont: Sculptures (30 juin au 21 octobre)

- Noël au Château: Les crèches du musée ethnographique de Cracovie (17 novembre 2007 au 13 janvier 2008)

Le Château a organisé des animations et spectacles:

- «La Saint-Jean au castel» (Fête médiévale avec les compagnies des Tours et des Quatre Lunes, 16 et 17 juin)
- Atelier de musique ancienne. Construction de guitares Renaissance avec Philippe Mottet-Rio. Quatre concerts dans l'église paroissiale de Gruyères et un cours de danse et un bal costumé à l'Hostellerie St-Georges à Gruyères (26 août au 2 septembre)

360 (319) visites commentées du Château et de la cité de Gruyères ont été organisées par le secrétariat du Château. Au total, le Château et ses expositions ont été visités par 183 687 (172 167) personnes, ce qui donne une moyenne journalière de 503 (472) visiteurs.

8.2 Collection

Le dépliant avec la description du Château et de sa collection a été revu et corrigé. Il a été traduit dans deux nouvelles langues (grec, arabe) et existe dorénavant en quinze langues. Un spectacle multimédia présentant l'histoire et la collection du Château est en cours de réalisation.

8.3 Bâtiments

Commencés en automne 2005, les travaux de transformation du bâtiment de l'ancienne conciergerie se poursuivent. A la suite d'un problème technique impliquant les appareils destinés au spectacle multimédia, les travaux de ce projet ont été stoppés. Alors que le bâtiment est prêt à l'emploi depuis l'automne 2007, l'administration s'est déjà installée dans ses nouveaux murs en juin. L'éclairage extérieur du Château a été complètement révisé. Des portes et des fenêtres ont été refaites dans la salle d'art fantastique et la tour du prisonnier. Le plancher a été réparé dans la salle d'art fantastique, dans la salle baroque et sur les galeries en bois. Le banc mural de la cour intérieure a été restauré.

8.4 Informatique

Le site internet du Château a été mis à jour régulièrement et consulté par 133 908 (99 178) visiteurs.

8.5 Dons, acquisitions

Don des hoirs de Mme Ruth Baud-Holzer: Auguste Baud-Bovy, Portrait d'Henri Rochefort, 1878, huile sur toile.

8.6 Service pédagogique

Durant l'année, 320 (263) «balades contées du Château» et «chasses au trésor» ont été organisées pour des écoles venant de toute la Suisse ainsi que pour des privés. Des cours d'histoire ont été donnés à 18 (22) classes des 5^e et

6^e années primaires du canton de Fribourg. 5 (1) écoles ont pris part à «la journée médiévale».

8.7 Conseil de fondation

Le Conseil de fondation du Château s'est réuni quatre fois. Le bureau du Conseil de fondation s'est réuni six fois.

9. Vitrocentre Romont, Centre suisse de recherche sur le vitrail et les arts du verre

9a. Missions

La Fondation Vitrocentre Romont, a pour mission principale d'effectuer et de soutenir des recherches sur les arts du vitrail, de la peinture sous verre et du verre, sur le plan historique, technique et de la conservation. Le Vitrocentre rassemble des documentations et des collections d'étude, dont notamment le Fonds Ruth et Frieder Ryser. Il soutient la formation en ce domaine et collabore avec le Vitromusée Romont, Musée suisse du vitrail et des arts du verre.

Présidente du Conseil de fondation: M^{me} Isabelle Chassot, Directrice ICS.

Directeur: M. Stefan Trümpler.

9b. Activités

Dans le cadre du Corpus Vitrearum Suisse, les recherches ont été poursuivies pour les volumes sur les vitraux historiques des cantons de Fribourg et de Schaffhouse. Le manuscrit du volume sur les vitraux médiévaux de l'ancienne abbaye de Königsfelden est terminé, ainsi que les contributions à l'ouvrage sur les vitraux du canton de Genève. Les études du Vitrocentre sur les vitraux médiévaux dans le cadre du pôle de recherche national «Mediality» du Fonds national suisse continuent. Le Vitrocentre collabore au projet de recherche allemand soutenu par la Deutsche Forschungsgemeinschaft sur les débuts de l'art de la peinture sous verre en Flandres, à la fin du Moyen Age. Il a réalisé le catalogue de l'exposition sur les vitraux de Marc Chagall en co-édition avec le Vitromusée. Les chercheurs du Vitrocentre ont poursuivi leurs engagements dans la formation universitaire et de HES et ils ont assumé des tâches courantes d'expertise et d'information.

Le Vitrocentre a porté assistance à la conservation de nombreux vitraux et ensembles du patrimoine verrier en Suisse, entre autres de la cathédrale de Fribourg, de la collégiale et du Palais fédéral à Berne ainsi que du cloître de Muri (AG). Il participe à un projet de recherche européen (6th Framework Programme) sur les matériaux pour la conservation et la restauration des vitraux.

Les documentations et collections d'étude du Vitrocentre ont été enrichies notamment par le fonds d'atelier et d'archives du peintre verrier suisse Alfred Werck qui était actif en Angleterre, et par une importante bibliothèque sur l'histoire des arts du verre d'un collectionneur suisse.

10. Espace Tinguely – Niki de Saint Phalle

10a. Missions

La Fondation Espace Jean Tinguely – Niki de Saint Phalle a pour mission principale de créer et d'entretenir un espace permanent consacré à une partie significative de l'œuvre de Jean Tinguely et Niki de Saint Phalle et d'y établir les conditions favorables pour le rendre accessible au public.

Présidente du Conseil de fondation: M^{me} Isabelle Chassot, Directrice ICS.

Conservatrice: M^{me} Yvonne Lehnherr, Directrice du Musée d'art et d'histoire.

10b. Activités

10.1 Expositions et animations

L'Espace a organisé les expositions temporaires suivantes: fin de l'exposition «Niki de Saint Phalle: Œuvre graphique», (jusqu'au 4.02) et «Pavel Schmidt: sein/seine» (19.04 au 2.09). Il a également proposé trois concerts en collaboration avec le Conservatoire. L'Espace a été visité par 13 582 personnes (14 437); il a été loué à 78 (4291) reprises pour diverses manifestations. Au total 63 (51) visites commentées et 9 (12) animations pédagogiques ont été organisées.

10.2 Conseil de fondation

Le Conseil de fondation a siégé une fois. A cette occasion, il a approuvé les comptes et le projet de budget, ainsi qu'arrêté le programme des animations et expositions.

11. Musée romain de Vallon

11a. Missions

La Fondation «Pro Vallon», présidée par la Directrice ICS, a pour mission principale de conserver et de mettre en valeur le site archéologique de Vallon, en particulier par l'exposition permanente des mosaïques découvertes, ainsi que par des expositions temporaires, des animations et des publications.

Présidente du Conseil de fondation: M^{me} Isabelle Chassot, Directrice ICS.

Conservateur: M. Claus Wolf, Archéologue cantonal.

11b. Activités

11.1 Expositions et animations

Le Musée a été visité par 7244 visiteurs (7403). Au total 51 (57) visites commentées et 41 (49) animations pédagogiques ont été organisées. Le Musée a organisé en particulier une Fête romaine qui a rassemblé près de 400 personnes. Il a participé à plusieurs événements culturels (Ludimaniak à Estavayer-le-Lac, les Fêtes romaines d'Augst et de Vindonissa, l'Archeofestival à Fribourg, Vullyceltic et Le dimanche en famille à La Tour-de-Peilz).

11.2 Conseil de fondation

Le Conseil de fondation s'est réuni à deux reprises. Il a reconstitué son Bureau et s'est préoccupé en particulier de trouver une solution aux risques d'inondation récurrents des mosaïques.

XV. SERVICE ARCHÉOLOGIQUE

1. Missions

La mission du Service archéologique consiste à identifier, inventorier et recenser les biens culturels archéologiques (sites et objets) en fonction de critères locaux, régionaux et nationaux. Le Service accompagne la procédure administrative concernant les vestiges sis en zone archéologique et met en oeuvre les moyens pour réaliser des fouilles et, le cas échéant, préserver des vestiges. Une fois terminée la documentation descriptive, graphique et visuelle des biens culturels archéologiques (sites et objets), celle-ci est mise à disposition des scientifiques, des collectivités publiques et du grand public. Afin d'informer et de sensibiliser les divers publics (scientifique, politique, scolaire) et la population en général à la richesse et à la diversité du patrimoine archéologique cantonal, le Service organise des portes ouvertes des fouilles et des ateliers ainsi que des conférences et des expositions. Par ailleurs, un accent particulier est mis sur les activités de formation (cours Université/Hautes Ecoles, tutorat, fouilles-écoles).

Chef de service (Archéologue cantonal): M. Claus Wolf.

2. Activités

2.1 Fouilles et études de bâtiments

Des fouilles de sauvetage ont été effectuées à: Arconciel/La Souche (poursuite de la fouille-école à l'emplacement de l'abri mésolithique sous falaise); Bösinggen/Dorfplatz (vestiges gallo-romains et médiévaux); Bossonnens/St-Claude (poursuite de la fouille-école dans le bourg médiéval); Bulle/Rue de la Poterne (fours de potiers)/Route de la Pälaz (occupation romaine); Gruyères/Eglise St-Théodule (fouille du sous-sol de la sacristie); Léchelles/Essinges (canalisation en bois); Lossy/Passafou (tumulus); Marsens/Le Perrevuet (tumulus possible); Morens/Le Curtillet (occupation gallo-romaine); Muntelier/Steinberg (fouille subaquatique); Prez-vers-Noréaz/Champ de la Croix (structure de combustion en fosse); Vallon/Sur Dompierre (fouille partielle de la zone des jardins de l'établissement romain). La fouille en laboratoire de tombes prélevées en bloc sur les sites d'Arconciel/Pré de l'Arche (incinérations romaines) et Bösinggen/Fendringenstrasse (incinération de l'âge du Bronze) a en outre été réalisée.

De nombreux édifices médiévaux ont fait l'objet d'analyses, de documentation, de sondages et/ou de fouilles, ainsi que de suivis de travaux dans le cadre de projets de restauration et/ou de transformation: Bulle/Eglise St-Pierre; Cerniat/La Valsainte; Châtel-St-Denis/Chemin

de l'Église 2; Cugy/Le Château; Cressier/Chapelle St-Urbain; Estavayer-le-Lac/Rue de la Rochette 13/Place St-Claude 13/Impasse de la Motte Châtel 8; Fribourg/Cathédrale/Rue de la Neuveville 60/Petites Rames 3/Rue des Pilettes/Planche-Supérieure 51; Gruyères/Château/Rue du Bourg/Route de l'Église 4; Middel/Église St-Martin; Murten/Hauptgasse 19/Pfisterplatz/Rathausgasse 15/Speichergasse; Posieux/Abbaye d'Hauterive; Romont/Collégiale; Praroman/Église paroissiale; Rue/Maison de Prez Maillardoz; Vuadens/Église St-Sylvestre; Vuisternens-dt-Romont/Église de la Vierge Marie.

2.2 Prospections, sondages et surveillance de travaux

La prospection (recherche de vestiges à la surface de champs et/ou de prairies) ainsi que les sondages (creusement de tranchées de reconnaissance au moyen d'une pelle mécanique) permettent de mieux cerner les caractéristiques de sites menacés sur lesquels des fouilles doivent être entreprises. Grâce à ces investigations, qui rendent possible la délimitation de périmètres archéologiques reportés sur les plans d'affectation de zones lors de procédures de révisions de plans d'aménagement locaux, de nouveaux sites ont été repérés.

Dans le cadre du programme de recherches sur l'occupation du canton durant le Mésolithique, des campagnes de sondages ponctuels ont été effectuées à Jaun/Euschels, Illens/Sous les Châteaux et Charmey/La Tsintre. Le Service a réalisé de nombreux sondages d'évaluation par souci d'application d'une stratégie préventive. Des tranchées ont ainsi été ouvertes à: Avry-sur-Matran/Route de l'Industrie; Bussy/Champ au Dou; Cheyres/La Condémine; Echarlens/Sur Villa; Estavayer-le-Lac/En Fussy; Givisiez/Corberayes; Jaun/Euschels; Lully/Moulin au Rey; Meyriez/Vieux-Manoir; Middel/A Torny-Pittet; Neyruz/La Croix; La Tour-de-Trême/Rue des Cordiers; Villarepos/En Combes.

Une équipe de plongeurs est intervenue à Forel/La Grève suite à l'annonce de la découverte par des particuliers d'une pirogue monoxyle ainsi que de pilotis (sites nouveaux).

Des visions locales, au nombre de 213, ont été effectuées sur des chantiers sur l'ensemble du territoire cantonal. En outre, les chantiers suivants ont fait l'objet d'un suivi appuyé de la part du Service: Bulle/Centre-ville (Grand-Rue, Rue de la Gare, Rue du Marché); Fribourg/Tivoli (remontage du parement du mur médiéval); Gletterens/Les Grèves (aménagement du nouveau port); Muntelier/Hauptstrasse; Posieux-Fribourg (pose d'une conduite de chauffage à distance); Romont-Vaulruz (pose d'un gazoduc).

2.3 Collaboration avec le Service des biens culturels

Les médiévistes du Service ont été sollicités pour plusieurs projets de transformation et de restauration qui

ont notamment touché les ruines de Bossonnens, de nombreux bâtiments dans les bourgs médiévaux et en vieille ville de Fribourg ainsi que quelques monuments historiques appartenant à l'État de Fribourg, comme par exemple le château de Gruyères et la cathédrale St-Nicolas. Les deux services ont également collaboré pendant les «Journées du Patrimoine Européennes».

2.4 Collaboration avec le Service des constructions et de l'aménagement (SeCA)

Dans le cadre de la procédure de demandes de permis de construire, 614 préavis (623 en 2006), dont 56 (58) demandes préalables, ont été formulés. 56 (66) préavis ont été donnés à des demandes anticipées dont 50 (49) dans le district de la Gruyère. 37 (41) dossiers de plans d'aménagement locaux ainsi que 28 (37) dossiers relatifs à des plans d'aménagement de détail ont été préavisés.

14% (21%) des requérants se sont conformés à la demande du Service mentionnée dans le permis de construire, à savoir l'annonce préalable du début du chantier concerné.

La consolidation des périmètres archéologiques sur le serveur SDE (SIG ArcView) a été effectuée pour 34 (23) communes. Dans le cadre de révisions de plans d'aménagement communaux (PAL), le recensement des périmètres archéologiques de 34 (32) communes a été mis à jour.

2.5 Elaboration et publications

2.5.1 Monographies

T. J. Anderson – D. Castella, *Une ferme gauloise à Courgevaulx* (AF 21), Fribourg 2007.

2.5.2 Articles

C. Agustoni – C. Wolf, «Rapport d'activités 2006 du Musée Romain de Vallon», *CAF* 9, 2007, 214-216.

J.-P. Anderegg, «Speicher und Kornhaus im spätmittelalterlich-frühneuzeitlichen Freiburg», *FHA* 9, 2007, 204-211.

E. Boës – Ch. Jeunesse – R.-M. Arbogast – Ph. Lefranc – M. Mauvilly – F. Schneikert – I. Sidéra, «Vendenheim «Le haut du Coteau» (Bas-Rhin): remarques sur l'organisation interne d'une nécropole du Néolithique ancien danubien», in: M. Besse (dir.), *Sociétés néolithiques – Des faits archéologiques aux fonctionnements socio-économiques*, Actes du 27^e colloque interrégional sur le Néolithique (Neuchâtel, 1 et 2 octobre 2005) (CAR 108), Lausanne 2007, 279-283.

F. Bonnet Borel, «Un ensemble de verres trouvé à Bourguillon», *CAF* 9, 2007, 192-203.

G. Bourgarel, «La Grand-Rue 10: précieux témoin de l'histoire d'une ville», *CAF* 9, 2007, 36-117.

G. Bourgarel, «Archéologie entre fortifications modernes et grands travaux urbains», *CAF* 9, 2007, 212-213.

G. Bourgarel (avec une contribution d'A.-F. Auberson), «Gruyères: du mythe à la réalité», in: *La vallée de la Sarine au fil du temps*, AS 30.2, 2007, 61–70.

G. Bourgarel, «Fouilles archéologiques»; «La production – Les formes»; «Répertoire des formes», in: M. Maggetti (dir.), *La faïence de Fribourg (1753–1844)*, Dijon 2007, 68–81, 126–157, 200–231.

G. Bourgarel, «Recherches archéologiques dans le préau du cloître et de l'aile occidentale du couvent», in: F. Guex (éd.), *Le cloître de l'abbaye d'Hauterive (Patrimoine fribourgeois 17)*, Fribourg 2007, 30–35.

C. Buchiller – R. Blumer – M. Mauvilly, «Les vestiges funéraires protohistoriques au fil de la Sarine: des témoignages de contacts culturels d'une zone privilégiée?», in: *La vallée de la Sarine au fil du temps*, AS 30.2, 2007, 21–29.

J. Bujard, «Le couvent des Cordeliers de Fribourg: 750 ans d'architecture franciscaine», *CAF* 9, 2007, 118–153.

G. Graenert, «Die merowingerzeitlichen Bestattungen von Freiburg/Pérolles», *FHA* 9, 2007, 24–35.

G. Graenert (mit einem Beitrag von A. Schönenberger), «Die Saane im Frühmittelalter: Eine Kulturlandschaft gewinnt Kontur», in: *Im Fluss der Zeiten – das Saanetal*, AS 30.2, 2007, 50–60.

D. Heinzelmann, «Rezension zu Lindy Grant, Architecture and Society in Normandy 1120–1270», *Kunstchronik* 2007, 286–290.

Ph. Jatton (avec la collaboration de G. Bourgarel), «Abbaye d'Hauterive: en quête de son cloître roman du 12^e siècle», in: *La vallée de la Sarine au fil du temps*, AS 30.2, 2007, 71–77.

Ph. Jatton, «Une approche archéologique du cloître», in: F. Guex (éd.), *Le cloître de l'abbaye d'Hauterive (Patrimoine fribourgeois 17)*, Fribourg 2007, 21–29.

G. Kaenel – F. Carrard, «La Baume du Four (Boudry, canton de Neuchâtel): un «temple helvète»?», in: Ph. Barral – A. Daubigney – C. Dunning – G. Kaenel – M.-J. Roulière-Lambert (éds), *L'âge du Fer dans l'arc jurassien et ses marges. Dépôts, lieux sacrés et territorialité à l'âge du Fer*, Actes du XXIX^e Colloque international de l'AFEAF (Bienne, 2005) (*Annales Littéraires de l'Université de Franche-Comté* 826; *Environnement, sociétés et archéologie* 11), Besançon 2007, 499–535.

M. Mauvilly, «Fribourg préhistorique ou la ville avant l'Histoire», *CAF* 9, 2007, 4–13.

M. Mauvilly, «A la découverte de «cités» disparues le long de la Sarine», in: *La vallée de la Sarine au fil du temps*, AS 30.2, 2007, 13–20.

M. Mauvilly – J.-L. Boisaubert, «Communautés villageoises néolithiques: rives des lacs et arrière-pays, une réelle osmose? L'exemple du canton de Fribourg (Suisse)», in: M. Besse (dir.), *Sociétés néolithiques – Des faits archéologiques aux fonctionnements socio-économiques*, Actes du 27^e colloque interrégional sur le Néolithique (Neuchâtel, 1 et 2 octobre 2005) (*CAR* 108), Lausanne 2007, 407–415.

M. Mauvilly – S. Menoud, «Jaun und die Freiburger Voralpen – nicht nur Rohstoffe für Jäger und Sammler», *Freiburger Volkskalender* 2008, Fribourg 2007, 94–99.

M. Mauvilly – M. Ruffieux, «Bussy «Pré de Fond» et Sévaz «Tudinges» (canton de Fribourg, Suisse) entre VII^e et V^e siècles avant J.-C.: deux nouveaux types de sites sur le Plateau», in: Ph. Barral – A. Daubigney – C. Dunning – G. Kaenel – M.-J. Roulière-Lambert (éds), *L'âge du Fer dans l'arc jurassien et ses marges. Dépôts, lieux sacrés et territorialité à l'âge du Fer*, Actes du XXIX^e Colloque international de l'AFEAF (Bienne, 2005) (*Annales Littéraires de l'Université de Franche-Comté* 826; *Environnement, sociétés et archéologie* 11), Besançon 2007, 279–296.

M. Mauvilly – R. Blumer – L. Braillard (avec une contribution de Ch. Jeunesse), «La vie au bord de la Sarine au temps des derniers chasseurs-cueilleurs-pêcheurs préhistoriques (9700–5000 av. J.-C.)», in: *La vallée de la Sarine au fil du temps*, AS 30.2, 2007, 2–12.

M. Mauvilly – V. Serneels – M. Ruffieux – E. Garcia Cristobal, «Le travail du fer dans une forge du milieu du V^e siècle a.C. à Sévaz/Tudinges (canton de Fribourg, Suisse)», in: P.-Y. Milcent (dir.), *L'économie du fer protohistorique: de la production à la consommation du métal*, Actes du XXVIII^e Colloque de l'AFEAF (Toulouse, 2004) (*Aquitania* Supplément 14/2), Bordeaux 2007, 271–278.

P.-A. Vauthey, «Fribourg avant Fribourg: les Gallo-Romains dans la ville», *CAF* 9, 2007, 14–23.

P.-A. Vauthey (avec la collaboration de C. Agustoni – A.-F. Auberson – D. Bugnon – S. Garnerie-Peyrollaz – J. Monnier – E. Rossier), «Archéologie d'une vallée: la Sarine à contre-courant», in: *La vallée de la Sarine au fil du temps*, AS 30.2, 2007, 30–49.

C. Wolf, «Die archäologische Bodenmalpflege in der Schweiz – Ein Modellfall für Europa?», *local land & soil news* 20/21 I/07, 2007 28–30.

2.5.3 Annonces de découvertes

«Chronique archéologique 2006», *CAF* 9, 2007, 218–235. *AAS* 90, 2007, *passim*.

2.6 Bureau des graphistes et dessinateurs

2.6.1 Mise en valeur

- Réalisation d'un poster pour l'école de Bösingén.
- Fribourg/Grand-Rue 10 et Eglise des Cordeliers: préparation des illustrations pour les panneaux de l'exposition «Frybourg 850 ans et plus. Archéologie d'une ville».
- Réalisation d'une vue de Fribourg à l'âge du Bronze.
- Réalisation des panneaux de deux expositions à Vallon («Quoi de Neuf?» et «La Rome des Césars»).

2.6.2 Collaborations à diverses publications, conférences et articles

- «La faïence fribourgeoise» (G. Bourgarel).
- «Cahiers d'archéologie fribourgeoise 9» (divers auteurs).
- «La Sarine au fil du temps», cahier spécial d'Archéologie Suisse (divers auteurs).
- Illustrations destinées à la réalisation de publications (plaquettes de communes, associations, éditeurs privés), d'études scientifiques, de panneaux ou de documents audiovisuels muséographiques, ceci tant en Suisse qu'à l'étranger.

2.6.3 Mise en page/layout

- Monographie «Une ferme gauloise à Courgevau».

2.7 Laboratoire de conservation et de restauration (LCR)

Le LCR a réceptionné et provisoirement conditionné 1858 lots/fragments d'objets. Avec le rapatriement de l'équipe A1, c'est également tout le matériel archéologique mis au jour sur ces chantiers dans la Broye et le Lac qui a dû être intégré dans les dépôts.

La fastidieuse intégration informatisée des documents de travail visuels (dias, images numériques) et manuscrits (rapports de travail) des personnes ayant collaboré antérieurement à l'adoption des nouvelles consignes de documentation des traitements de conservation-restauration s'est poursuivie et est achevée; la mise en ligne interne devrait intervenir dans le premier trimestre 2008.

2.7.1 Traitements

- Concernant les enduits peints, le LCR a commencé des travaux sur l'ensemble de Fribourg/Eglise des Cordeliers, matériel des plus prometteurs provenant d'une fouille de 1985 qui n'avait pas pu être nettoyé, traité et analysé jusque-là. Un nettoyage préalable à une étude est en cours sur l'ensemble de la villa gallo-romaine de Murten/Combette. L'inventaire informatisé et le conditionnement pour stockage des collections de peinture murale de Vallon/Sur Dompierre et Bösingen/Cyrusmatte se poursuivent en parallèle.
- Le nettoyage du matériel céramique, l'encodage de même que les recherches de collage et la restauration de récipients se sont poursuivis sur du matériel en céramique et en terre cuite de divers sites allant de l'âge du Bronze au XVIII^e s.: Arconciel/Pré de l'Arche, Bösingen/Fendringenstrasse, Bulle/Poterne, Bulle/Route de la Pâla, Cugy/Château, Estavayer-le-Gibloux/Au Village, Estavayer-le-Lac/En Fussy, Marsens/En Barras, Morens/Le Curtillet, Muntelier/Steinberg, La Tour-de-Trême/Les Cordiers, Vallon/Sur Dompierre, Villeneuve/Le Pommay. Les objets en faïence issus de divers ateliers fribourgeois, destinés à l'exposition au MAHF reprise par le Musée na-

tional suisse à Zurich «Auf den Spuren der freiburger Fayencemanufakturen (1753–1844)» ainsi qu'à la publication de l'ouvrage «La faïence fribourgeoise», ont fait l'objet d'une attention particulière. Parallèlement à la fouille, au Service, des tombes prélevées en 2005 en bloc à Bösingen/Fendringenstrasse, des traitements conservatoires ont été entrepris sur les délicates céramiques protohistoriques prélevées en cours de fouille.

- Le traitement de déchloration des métaux ferreux, de sablage pour l'identification des objets en fer, de nettoyage/conservation des objets en bronze, de conservation d'objets de sites lacustres s'est poursuivi, notamment pour le matériel provenant d'Arconciel/Es Nés, Bösingen/Dorf, Bossonnens/Château, Bulle/Terraillet, Estavayer-le-Gibloux, Estavayer-le-Lac/Motte Châtel, Fribourg/Grand Werkhof, Lossy/Passafou, Marsens/En Barras, Muntelier/Steinberg, Riaz/Etre, Romont/Place de la Poste, La Tour-de-Trême/La Lévra et La Ronclina, Vallon/Sur Dompierre, Villeneuve/Le Pommay. A noter le traitement de deux plaques-boucles de ceinture de Gurmels/Dürrenberg qui seront exposées au Palazzo Grassi à Venise dès janvier 2008. Les dossiers de déchloration ont été archivés, de 1994 à 2006. Les travaux de nettoyage/conservation sur les collections numismatiques se sont poursuivis, notamment avec des monnaies provenant de Vallon/Sur Dompierre, Murten/Rathausgasse 27, Murten/Merlachfeld et Prez-vers-Noréaz/Maison Rouge. La restauration d'une lame d'épée en fer provenant d'un tumulus de Matran/Le Perru a permis de mettre en évidence, sur la surface corrodée de l'objet, des restes de textiles et de fourrure enveloppant l'arme. Un travail conséquent a également été accompli sur une plaque-boucle de ceinture gravée en fer provenant de la nécropole mérovingienne de Riaz/Tronche Bélon qui est parvenue au Service en mauvais état, plus de 20 ans après la fouille dudit cimetière, par l'intermédiaire de l'Université de Berne.
- Une «rondelle» d'une grume de Ried bei Kerzers datée de l'âge du Bronze a été prélevée, consolidée puis montée sur un panneau afin d'être exposée dans le village, à la demande des autorités communales.
- Le nettoyage ainsi que des recherches de collage systématiques ont été effectués sur les fragments de verre issus des fouilles d'objets en verre couvrant la période allant de l'époque romaine au XVIII^e s. (Marsens/En Barras, Murten/Combette, Arconciel/Pré de l'Arche, Bösingen/Dorf, Bossonnens/Château, Broc/Notre Dame des Marches, Murten/Rathausgasse 15, Posieux/Hauterive, Villaz-St-Pierre/La Villaire, etc.).
- Les bois, bois de cerf et autres matières organiques issus des fouilles d'Arconciel/Es Nés II, Muntelier/Dorfmatte II, Font et Villars-sur-Glâne/Les Daillet-

tes ont subi diverses interventions de conservation et de restauration.

- Le Service a finalisé sa collaboration avec l'Institut suisse de spéléologie et de karstologie de la Chaux-de-Fonds relative au traitement des nouveaux restes fauniques mis au jour au Bärenloch (Charmey) destinés à l'exposition permanente du Musée d'histoire naturelle de Fribourg.
- Suite aux trois inondations de cette année au Musée romain de Vallon, particulièrement à celles du mois d'août, une équipe du laboratoire a été sollicitée afin de nettoyer les mosaïques.

2.7.2 Divers

- Des moulages d'objets ont été réalisés, tout d'abord dans un but muséographique: monnaies celtiques (manifestation Vullyceltic) et mouton de Font (vitrine montée dans les locaux de l'administration communale du village, à la demande des autorités locales). Les moulages d'une crache de cerf mésolithique d'Arconciel/La Souche serviront aux ateliers et démonstrations pédagogiques liées à la Préhistoire.
- Une documentation des déprédations subies par les mosaïques de Vallon a été établie, parallèlement aux démarches du conservateur qui a réitéré ses demandes pour que soient entreprises des mesures de mise hors eau de ces témoignages uniques de l'archéologie fribourgeoise.
- Des travaux de soilage ont été réalisés pour la présentation d'objets dans le cadre de l'exposition temporaire «Fryburg. 850 ans et plus», de l'Espace Hanni Schwab (Vullyceltic) et des Journées européennes du patrimoine (Musée romain de Vallon); quelques prestations de ce type ont été effectuées pour des tiers (Musée de la Bible et de l'Orient à Fribourg, Musée de Morat).

2.8 Inventaire du mobilier, collections

Des corrections et des uniformisations de fichiers Excel avant importation ainsi que des adaptations de fiches déjà saisies ont été réalisées dans la base de données FRINARC.

L'accueil et la collaboration avec différents chercheurs suisses et étrangers ont nécessité la préparation et la mise à disposition de diverses catégories de matériel archéologique.

Le Service a été activement représenté dans le groupe de travail intercantonal «Projet ARIS II» de même que dans le groupe de travail intercantonal codifiant la terminologie pour l'inventaire informatisé des enduits peints.

2.8.1 Prêt d'objets

Des objets des collections archéologiques cantonales (originaux ou copies) ont été prêtés à diverses institutions: à la commune de Misery-Courtion, à l'occasion de la fête des 10 ans de la fusion avec Cormérod et Cour-

nillens, au Centre nature Les Cerlatez à Saignelégier, au Musée romain de Nyon, au Musée de Vallorbe, au Musée Schwab de Bienne. D'autres objets ont été remis en prêt pour une durée plus longue (commune de Font et Musée de Morat).

Douze objets de parure du Haut Moyen-Age vont être acheminés au Palazzo Grassi à Venise et figureront dans l'exposition temporaire «Roma e I Barbari. La nascita di un nuovo mondo».

2.9 Archivage

Tri, classement et éventuelle duplication de documents photos argentiques (dias et tirages papier) concernant les sites neuchâtelois fouillés à l'occasion de la 2^e correction des eaux du Jura ont été menés à bien.

Le rapport émanant du groupe de travail pour l'archivage de documents informatiques à valeur patrimoniale auquel le Service a activement collaboré a été transmis pour l'élaboration du plan financier de la prochaine législature. Il est impératif que des mesures soient prises au niveau cantonal afin d'assurer la conservation de documents uniques et fragiles, de nombreuses institutions étant concernées par ce problème et ne disposant ni des consignes ni des moyens nécessaires à l'accomplissement de leur mission légale dans ce domaine.

2.10 Laboratoire photo

- Nombreuses réalisations pour publications, expositions, conférences.
- Réalisation d'images dans le cadre du suivi des mosaïques du Musée romain de Vallon.
- Collaboration avec le team graphistes dans le cadre de publications.

3. Evénements particuliers

3.1 Visites guidées, animations, portes ouvertes

- Visites guidées des expositions «Fryburg. 850 ans et plus» (SAEF) et «Faïence de Fribourg» (MAHF).
- Visites guidées du Service archéologique (ateliers, etc.) pour les classes.
- Visites guidées des vieilles villes de Fribourg et Romont.
- Visites guidées au Musée romain de Vallon.
- Visites du rempart celtique du Mont Vully.
- Animation de l'Espace Hanni Schwab dans le cadre de la manifestation Vullyceltic.
- Organisation d'initiation ludique à la fouille pour les enfants dans le cadre des Ludimaniak d'Estavayer-le-Lac.
- Passeport vacances Fribourg Ville et environs.
- Portes ouvertes pour les écoles sur les fouilles, notamment sur le site mésolithique d'Arconciel/La Souche.

3.2 Cours, conférences de presse, présentations à divers colloques

- Quatrième collaboration avec la Haute Ecole pédagogique fribourgeoise: «L'histoire d'avant l'Histoire», cours d'introduction à l'archéologie fribourgeoise.
- Cours à l'Université de Fribourg sur la Pré- et Protohistoire donné par l'Archéologue cantonal.
- Cours sur le dessin des objets archéologiques pour les étudiants des Universités de Berne, Neuchâtel, Fribourg et Strasbourg (chef de secteur Pré- et Protohistoire).
- Cours-bloc d'archéométrie avec la collaboration de l'Institut de Minéralogie de l'Université de Fribourg (chef de secteur Pré-et Protohistoire).
- Participation aux journées de formation continue pour les enseignants germanophones du canton au Musée romain de Vallon.
- Orientation professionnelle (information) pour les futurs étudiants en archéologie.
- Conférences de presse, interviews et communications à divers colloques par l'Archéologue cantonal ainsi que les collaboratrices et collaborateurs du Service.

3.3 Manifestations, expositions et autres

- Réalisation, en collaboration avec l'Association des Amis de l'archéologie et Jacquenoudesign à Penthalaz, de l'exposition temporaire «Fryburg. 850 ans et plus/Fryburg. 850 Jahre und mehr» (5 mai–28 octobre) pour marquer le 850^e anniversaire de la création zähringienne de la ville de Fribourg (3489 visiteurs).
- Collaboration à la conception et au montage de la partie archéologique de l'exposition «Faïence de Fribourg» au MAHF puis au Landesmuseum à Zurich.
- Collaboration avec le Musée romain de Vallon: assistance au montage et au démontage des expositions temporaires «Dernier emballage/Letzte Verpackung» et «La Rome des Césars» ainsi qu'à la conception et à la réalisation de l'exposition temporaire «Quoi de Neuf?» traitant des fouilles archéologiques 2007 sur le site.
- Participation à l'arCHEofestival, manifestation marquant le 100^e anniversaire de l'association faîtière suisse d'archéologie «Archéologie suisse/Archäologie Schweiz/Archeologia svizzera».
- Conception et réalisation de l'Espace Hanni Schwab, à la demande de l'association Pro Vistiliaco qui a marqué ses trente ans d'existence par la manifestation Vullyceltic.
- Conception et installation d'une vitrine d'appel au Musée grüérien de Bulle afin d'attirer l'attention des visiteurs durant le mois de novembre sur l'exposition archéologique, fruit d'une collaboration entre le Service, le Musée grüérien et le Musée du Pays et Val de Charmey, qui sera mise sur pied en 2009 à Bulle et Charmey.

- Collaboration avec la commune de Bösinggen pour un projet de présentation des découvertes archéologiques dans le centre du village.
- Présentations organisées par différents conférenciers du Service dans le cadre des apéritifs archéologiques mensuels de l'Association des Amis de l'archéologie.

XVI. SERVICE DES BIENS CULTURELS

1. Missions

Le Service des biens culturels a pour mission de protéger et conserver les biens culturels en fournissant les informations, conseils et aides nécessaires aux autorités compétentes et aux propriétaires ainsi qu'en favorisant la connaissance et le respect des biens culturels par des publications, des actions de sensibilisation et l'entretien d'une documentation.

Chef de service: M. Claude Castella

2. Activités

2.1 Recensements des biens culturels

Les recensements ont pour but d'identifier les objets dignes d'être considérés comme des biens culturels et de donner aux propriétaires et aux autorités chargées de leur protection les informations nécessaires sur la valeur patrimoniale des objets.

Le recensement des biens culturels immeubles constitue l'une des données de base dont les communes doivent tenir compte pour prendre des mesures de protection lors de la révision des plans d'aménagement local. A chaque révision de plans, le recensement pour les communes concernées doit être mis à jour. Le recensement a été révisé dans 20 localités soit 9 communes: Attalens, Haut-Vully, La Verrerie, Le Mouret, Noréaz, Pont-en-Ogoz, Ried bei Kerzers, St. Antoni et St. Silvester. Au total, sur près de 7200 immeubles considérés, 913 ont été recensés et évalués. 7 immeubles ont fait l'objet de documentation étendue.

Le recensement des biens culturels meubles (ou du patrimoine religieux) bénéficie d'une subvention de 27% de l'Office fédéral de la protection de la population. Le recensement de la Chapelle de Notre-Dame de Compassion et de l'ancien couvent des Capucins de Bulle a été effectué, ainsi que celui de la paroisse de Tavel. Des recensements partiels ont été effectués à Neirivue et au monastère de la Visitation à Fribourg.

2.2 Mise sous protection des biens culturels

Sur la base des recensements, le Service propose aux autorités compétentes des mesures de protection des biens culturels. Il est également chargé d'établir et de mettre à jour la liste des biens culturels protégés (inventaire).

Le Service collabore avec les communes dans l'exercice de leurs tâches en matière de protection des biens

culturels lors de la révision de leur plan d'aménagement local. Le Service a examiné 67 dossiers de pré-études, modifications partielles ou révisions générales de plans d'aménagement local, en examen préalable ou final, et préparé les préavis à l'attention de la Commission des biens culturels ou de son bureau.

670 biens culturels meubles appartenant à des paroisses ont été mis sous protection.

Chaque année, des moyens importants doivent être engagés pour la mise à jour de l'inventaire des immeubles protégés, suite aux approbations de révisions de plans d'aménagement local, aux autorisations de transformation ou démolition, aux fusions de communes et aux changements d'adresses des immeubles.

2.3 Demande de permis

Le Service assure la conservation des biens culturels en donnant aux autorités compétentes en matière de permis et d'autorisation les informations utiles à des décisions adaptées et en apportant aux propriétaires des conseils et aides financières.

Toutes phases de procédure confondues (consultations hors procédure, demandes préalables, demandes de permis, prises de position après préavis ou après décision), le Service a examiné 1139 demandes, hormis les demandes relatives aux révisions de plans d'aménagement local. Les demandes traitées, quant à leur objet, se distribuent de la manière suivante: immeubles protégés ou inscrits au recensement 45%, immeubles non recensés et nouvelles constructions situées en sites protégés ou dignes de protection 50%, plans d'aménagement de détail et aménagements routiers 5%.

2.4 Subventions

L'Etat participe aux frais de conservation et restauration des biens culturels protégés appartenant à des personnes privées. Il peut également contribuer à ces frais lorsque les biens appartiennent à d'autres personnes. De 1997 à 2001, le montant alloué au budget est passé de 2 000 000 francs à 1 500 000 francs. Le montant est resté au même niveau jusqu'en 2004. Il a été augmenté à 1 800 000 francs en 2005, à 1 900 000 francs en 2006. Deux provisions de 1 000 000 francs ont été constituées aux comptes 2005 et 2006, afin de pouvoir, d'une part, couvrir la subvention importante octroyée pour les travaux de conservation du site de la chartreuse de la Valsainte et, d'autre part, rétablir un équilibre entre les engagements et les paiements.

Les subventions versées représentent un montant de 2 392 886 francs. Elles ont été destinées pour 83% à des privés et pour 17% à des personnes morales de droit public (communes et paroisses). 600 000 francs ont été versés au titre d'acompte sur la subvention octroyée à la chartreuse de la Valsainte. 55 666 francs ont été versés au titre d'aide à des actions visant à favoriser la connaissance et le respect des biens culturels.

Les demandes d'octroi de subvention traitées par la Commission des biens culturels représentent un montant total prévu de 1 469 000 francs. Les subventions sollicitées par des privés représentent 86% du montant total ; celles sollicitées par des personnes morales de droit public (communes et paroisses) 14%.

Des subventions fédérales ont été versées pour un montant de 1 837 237 francs. Des subventions fédérales ont été octroyées pour un montant de 1 172 201 francs.

Dans le cadre de la préparation et du suivi des travaux de conservation et restauration, le Service a pris en charge des expertises, analyses et sondages pour un montant d'environ 40 500 francs.

2.5 Documentation sur le patrimoine

Le Service est chargé d'établir, d'entretenir et de mettre à disposition des chercheurs et du public intéressé une documentation sur le patrimoine culturel fribourgeois.

La section recensement a poursuivi la mise à jour d'une petite base de données rassemblant des informations sur les artistes, les artisans et les maîtres d'ouvrages ayant œuvré dans le canton, informations collectées lors des travaux de documentation et de recensement des immeubles.

La documentation sur le patrimoine culturel a été complétée. 198 ouvrages ont été acquis pour la bibliothèque de travail qui compte actuellement 10 794 unités. Un travail de classement et tri d'anciennes photographies a été mené durant l'année. Près de 6 400 tirages ont été identifiés et enrichissent désormais la photothèque du Service.

2.6 Publications et actions de sensibilisation

Le numéro 17 de la revue Patrimoine Fribourgeois, consacré aux travaux de conservation et restauration du cloître de l'Abbaye d'Hauterive, est sorti en novembre.

La publication de la 6e série des fiches sur la ville de Fribourg a dû être reportée en raison d'autres priorités dans l'utilisation des ressources en personnel.

Le Service a participé à des manifestations et actions visant à sensibiliser le public au patrimoine culturel du canton. Il a en particulier pris en charge l'organisation des Journées européennes du patrimoine au plan cantonal. En collaboration avec la Société d'histoire du canton de Fribourg, le Service a organisé la deuxième édition des Printemps du patrimoine, manifestation destinée à faire découvrir des chantiers de restauration. Divers collaborateurs ont assuré des actions de promotion du patrimoine par le biais de présentations et de conférences à la demande de communes, paroisses, couvents, unités administratives cantonales et fédérales, établissements d'enseignement, médias et associations de défense du patrimoine. Plus de 4700 personnes y ont participé.

2.7 Protection des biens culturels en cas de conflit et de crise

La constitution de plusieurs documentations a bénéficié de la subvention de 27% accordée par l'Office fédéral de la protection de la population: recensement des biens culturels meubles, microfilmage et numérisation de journaux fribourgeois et de photos anciennes, documentation des collections du Musée gruérien de Bulle, inventaire des archives paroissiales de Romont.

Un cours cantonal de protection des biens culturels a été organisé. Le patrimoine mobilier de 41 paroisses et 56 communes ont fait l'objet d'un relevé sommaire.

2.8 Monuments d'art et d'histoire de la Suisse

Le Service participe à la publication d'ouvrages pour le canton de Fribourg dans la série «Les Monuments d'art et d'histoire de la Suisse» éditée par la Société d'Histoire de l'Art en Suisse (SHAS). Il est prévu d'achever à la fin 2008 les recherches nécessaires à la rédaction du tome VI pour le canton de Fribourg consacré à la ville d'Estavayer-le-Lac et à son ancienne seigneurie.

Le dépouillement des archives s'est poursuivi. L'accent a été mis sur la visite et l'examen des édifices tant privés que publics. Les informations recueillies sont en cours de classement par thèmes et par édifices dont les plus intéressants seront publiés selon les critères de recherche et de rédaction des Monuments d'art et d'histoire. La campagne de relevés et de photographies devant illustrer la publication s'est poursuivie. La rédaction proprement dite a commencé. Le texte a reçu l'approbation de la Commission de Rédaction de la Société d'histoire de l'art en Suisse.

2.9 Commissions

La Commission des biens culturels a tenu 11 séances; le bureau de la Commission des biens culturels, 45 séances; la Sous-commission des biens culturels mobiliers, 2 séances.

3. Événements particuliers

Le Service a établi le nouvel Inventaire des biens culturels d'importance nationale dans le canton, à la demande de l'Office fédéral de la protection de la population.

La Société d'Histoire de l'Art en Suisse a sollicité la collaboration du Service pour la mise à jour du Guide artistique de la Suisse pour le canton de Fribourg. Cette collaboration s'étendra sur l'année 2008.

Le Service a assumé la coordination de l'organisation des Journées Européennes du Patrimoine au plan romand.

Le Service a collaboré à la rédaction de l'ouvrage édité à l'occasion du 850^e anniversaire de la Ville de Fribourg.

Le Service a rédigé une plaquette consacrée à la commune du Mouret, publiée par Pro Fribourg à la demande de la commune.

Le Service a réalisé une étude sur les gares-chalets publiée dans les Cahiers du Musée Gruérien.

Le Service a participé à la réalisation de panneaux informatifs pour les églises de Châtel-St-Denis et Bulle, à la demande des paroisses.

Le Service a procédé à l'analyse des prestations (APE), dans le courant du premier semestre de l'année.

Suite à la phase expérimentale à laquelle il a participé, le Service a été autorisé par le CE à pratiquer une gestion annuelle par prestations au sens de l'art 59 LOCEA et du chapitre 5a de la LFE.

ETAT DU PERSONNEL

<i>POUVOIRS – DIRECTIONS Centre de charges</i>	<i>Comptes 2007 EPT</i>	<i>Comptes 2006 EPT</i>	<i>Ecart EPT</i>
INSTRUCTION PUBLIQUE, CULTURE ET SPORT	4157.44	4127.66	29.78
ADMINISTRATION CENTRALE	211.17	210.64	0.53
3200 / IPCS Secrétariat général	20.01	20.33	-0.32
3202 / ENOB Enseignement obligatoire	37.30	34.40	2.90
3225 / OSPR Service de l'orientation professionnelle et de la formation des adultes	24.59	24.02	0.57
3229 / ESSU Service de l'enseignement secondaire du deuxième degré	2.47	2.47	
3265 / CULT Service de la culture	3.00	3.00	
3270 / ARCH Archives de l'Etat	5.00	5.19	-0.19
3271 / BCUN Bibliothèque cantonale et universitaire	46.68	48.32	-1.64
3273 / MAHF Musée d'art et d'histoire	15.29	15.68	-0.39
3274 / MHNA Musée d'histoire naturelle	9.97	9.92	0.05
3280 / SACF Service archéologique	28.10	28.83	-0.73
3281 / BIEN Service des biens culturels	13.51	13.35	0.16
3291 / JSPO Jeunesse et sport	2.90	2.90	
3292 / SPOR Service des sports	2.35	2.23	0.12
SECTEUR DE L'ENSEIGNEMENT	3'946.27	3'917.02	29.25
3203 / EPRE Enseignement préscolaire	229.52	225.43	4.09
3205 / EPRI Enseignement primaire	1'266.97	1'263.69	3.28
3210 / CORI Cycle d'orientation – décharges	9.67	5.85	3.82
3210 / CORI Cycle d'orientation	852.30	836.88	15.42
3229 / ESSU Service de l'enseignement secondaire du deuxième degré	1.87	1.75	0.12
3230 / ECDD Ecole de degré diplôme	58.46	56.19	2.27
3235 / CGAM Collège de Gambach	63.66	63.25	0.41
3240 / CSCR Sainte-Croix	85.03	81.86	3.17

<i>POUVOIRS – DIRECTIONS Centre de charges</i>	<i>Comptes 2007 EPT</i>	<i>Comptes 2006 EPT</i>	<i>Ecart EPT</i>
3245 / CSMI Collège Saint-Michel	112.15	109.71	2.44
3249 / CSUD Collège du Sud	79.43	76.40	3.03
3256 / HEPF Haute école pédagogique	92.64	92.93	-0.29
3257 / EPSO Ecole du personnel soignant	5.03	22.47	-17.44
3258 / HESS Haute école spécialisée santé	53.65	54.15	-0.50
3259 / HETS Haute école fribourgeoise de travail social	36.61	33.37	3.24
3260 / UNIV Université	869.15	864.48	4.67
3272 / CONS Conservatoire	130.13	128.61	1.52

Canton de Fribourg

DIRECTION DE LA SÉCURITÉ ET
DE LA JUSTICE

Direction		VIII. Service de la surveillance des fondations et de la prévoyance professionnelle (SSFP).....	36
I. Direction et secrétariat général.....	1	1. Missions.....	36
1. Missions.....	1	2. Activités.....	36
2. Activités.....	1	IX. Service de législation (SLeg).....	36
3. Conférences intercantionales.....	1	1. Missions.....	36
4. Affaires contentieuses.....	2	2. Activités.....	37
5. Législation.....	2	X. Office de la circulation et de la navigation (OCN).....	38
Services		1. Missions.....	38
I. Police cantonale (POL).....	4	2. Activités.....	39
Missions.....	4	XI. Etablissement cantonal d'assurances des bâtiments (ECAB).....	39
1. Gendarmerie (G).....	4	1. Missions.....	39
2. Police de sûreté (PS).....	9	2. Activités.....	39
3. Services généraux (SG).....	11	XII. Ministère public (MP).....	39
4. Ressources humaines (RH).....	12	1. Missions.....	39
5. Service de presse.....	12	2. Activités.....	39
6. Bureau des armes et explosifs (BAE).....	13	XIII. Etablissements de Bellechasse (EB).....	41
II. Service des affaires militaires et de la protection de la population (SAMPP).....	14	1. Missions.....	41
1. Missions.....	14	2. Activités.....	41
2. Affaires militaires.....	14	XIV. Autorité cantonale de surveillance en matière de protection des données (APrD).....	41
3. Intendance des bâtiments militaires.....	18	1. Missions.....	41
4. Protection de la population.....	19	2. Rapport particulier.....	41
5. Protection civile.....	19	Etat du personnel.....	42
III. Service de la population et des migrants (SPoMi).....	22		
1. Missions.....	22		
2. Police des étrangers.....	22		
3. Domaine de l'asile.....	23		
4. Main-d'œuvre étrangère.....	24		
5. Passeports et cartes d'identité suisses.....	24		
IV. Service de la police du commerce (SPoCo).....	24		
1. Missions.....	24		
2. Activités.....	24		
V. Service de l'application des sanctions pénales et des prisons (SASPP).....	26		
1. Missions.....	26		
2. Application des sanctions pénales.....	26		
3. Prisons.....	28		
VI. Service de probation (SProb).....	30		
1. Missions.....	30		
2. Activités.....	31		
VII. Service de la justice (SJ).....	33		
1. Missions.....	33		
2. Activités.....	34		

DIRECTION

I. DIRECTION ET SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Conseiller d'Etat-Directeur: Erwin Jutzet
Secrétaire général: Beat Renz

1. Missions

La Direction de la sécurité et de la justice a pour tâches principales d'assurer l'ordre public et la sécurité de la population, le contrôle et l'intégration des migrants, la police du commerce et la surveillance des fondations, le fonctionnement administratif du pouvoir judiciaire, l'exécution des peines et la réinsertion des détenus, ainsi que l'administration militaire. L'Office de la circulation et de la navigation ainsi que l'Etablissement cantonal d'assurance des bâtiments sont rattachés administrativement à cette Direction.

2. Activités

Les points forts de l'activité de la Direction en 2007 ont été les suivants.

Intégration des migrants

La priorité a été donnée à l'élaboration d'un schéma directeur cantonal assorti d'un plan d'action pour les années 2008 à 2011 (cf. rapport du Conseil d'Etat, défi no 3 chantier no 3 du programme gouvernemental). En outre, la commission cantonale a établi un rapport et des recommandations au sujet des mutilations génitales féminines, ainsi qu'un document traitant des mariages arrangés et des mariages forcés. Le délégué à l'intégration, quant à lui, a mis l'accent sur la promotion des cours de langues pour migrants ainsi que sur l'information et le conseil aux communes et aux associations. Par ailleurs, des mesures ont été prises pour améliorer la lutte contre l'exploitation sexuelle de personnes en situation illégale (défi no 2 chantier no 3).

Réorganisation de la justice

Dans le domaine de la justice, la Direction a mis en œuvre les réformes prévues par la Constitution cantonale. Elle a présenté un projet de loi sur l'élection et la surveillance des juges, ainsi qu'un projet de loi réunissant le Tribunal cantonal et le Tribunal administratif en un tribunal cantonal unifié. Elle a assuré la mise en place du Conseil de la magistrature, ainsi que celle des sept justices de paix issues de la réorganisation décidée en 2006.

Gestion de l'accroissement des tâches dans le domaine pénal

Le nouveau code pénal, entré en vigueur le 1^{er} janvier 2007, a entraîné un fort accroissement des tâches administratives dans les domaines de l'exécution des sanctions pénales et de la probation. Une première mesure pour y faire face a consisté en l'intégration du Service

des prisons, qui avait préalablement été réorganisé, dans le Service de l'application des sanctions pénales, ce qui a permis de dégager des synergies. En outre, des auxiliaires ont été engagés aussi bien dans ce Service que dans le Service de probation. Néanmoins, une importante surcharge subsiste à laquelle une solution doit encore être apportée.

Conduite de projets

La Direction a assuré la conduite des projets législatifs qui ont abouti aux lois et aux ordonnances mentionnées sous chiffre 5 ci-dessous. Elle a également conduit un certain nombre d'autres projets, dont les plus importants sont les suivants:

- Généralisation de la police de proximité (cf. rapport du Conseil d'Etat, défi no 6 chantier no 2).
- Harmonisation des registres des habitants et création d'une base de données cantonale (cf. rapport du Conseil d'Etat, défi no 7 chantier no 1).
- Réorganisation de la défense contre l'incendie: projet «Sapeurs-pompiers 2010 – Frifire» (cf. rapport du Conseil d'Etat, défi no 6 chantier no 4).

3. Conférences intercantionales

3.1 Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police (CCDJP)

La CCDJP, présidée par le Conseiller d'Etat Markus Notter (ZH), a tenu trois séances plénières, le 29 mars à Berne, les 15 et 16 novembre 2007 à Saint-Gall et à nouveau à Berne le 7 décembre 2007.

Elle a traité en particulier des sujets suivants:

- Mise en œuvre des accords de Schengen et de Dublin.
- Organisation du service de sécurité lors du Championnat d'Europe de football (Euro 2008).
- Adoption d'un projet de concordat concernant des mesures contre la violence lors de manifestations sportives; mise en place d'un observatoire suisse de l'hoooliganisme.
- Adoption d'une recommandation concernant l'imposition des véhicules routiers selon des critères écologiques.
- Adoption d'un rapport et d'un plan d'action pour la prévention de la violence des jeunes.
- Mise en consultation d'un projet de concordat sur les entreprises privées de sécurité; adoption de recommandations concernant la délégation de tâches sécuritaires à des agences privées.
- Constitution d'une commission permanente pour les questions de formation des policiers.
- Détermination sur des projets de la Confédération notamment dans les domaines de l'asile, de l'organisation des autorités pénales, de la statistique policière de la criminalité, de la gestion du trafic routier.

3.2 Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires militaires et de la protection civile (CDMP)

La CDMP, présidée par le Conseiller d'Etat Ernst Hasler (AG) a tenu son assemblée annuelle le 4 mai 2007 à Martigny.

Elle a traité notamment du concept de coopération nationale pour la sécurité, du projet de révision de la loi sur l'armée et l'administration militaire, ainsi que de la question de la détention de l'arme personnelle à domicile.

4. Affaires contentieuses

4.1 Décisions de première instance

La Direction prend les décisions que la législation place dans sa compétence (statut du personnel, assistance juridique, assistance judiciaire, plaintes art. 38 LPol, remises d'émoluments, mesures concernant les entreprises de sécurité, révocation de libérations conditionnelles). La situation pour 2007 est la suivante:

Cas traités (procédures ouvertes)	21
Décisions prises	12
Procédures pendantes le 31 décembre 2007	9

Une décision prise par la Direction en 2007 a fait l'objet d'un recours au Tribunal administratif, qui est pendant.

4.2 Décisions sur recours

La Direction traite, sur la base de l'article 116 al. 1 CPJA, des recours contre des décisions prises par ses services lorsque la loi ne prévoit pas un recours direct au Tribunal administratif. Ces recours concernent les services suivants: Police cantonale, Service des affaires militaires et de la protection de la population, Service de la police du commerce, Service de l'application des sanctions pénales et des prisons, Etablissements de Bellechasse. La situation pour 2007 est la suivante:

Recours déposés	28
dont	
Admis	1
Rejetés	9
Devenus sans objet, suite au retrait de la décision ou du recours	8
Irrecevables	1
Procédures pendantes le 31 décembre 2007	9

Une décision rendue sur recours par la Direction en 2007 a fait l'objet d'un recours au Tribunal administratif, qui est pendant.

4.3 Responsabilité civile

4.3.1 LResp

La Direction instruit les cas de responsabilité civile concernant les actes de ses agents (loi du 16 septembre 1986 sur la responsabilité civile des collectivités publi-

ques et de leurs agents et cas de responsabilité découlant du droit fédéral). Les déterminations sont prises par le Conseil d'Etat ou, dans certains cas, par la Direction (requêtes périmées, requêtes d'indemnités de moins de 3000 francs). La situation pour 2007 est la suivante:

Requêtes déposées en 2007	1
Requêtes liquidées en 2007	0
Requêtes pendantes le 31 décembre 2007	2

Le Conseil d'Etat a ouvert en 2007 une action au Tribunal administratif contre deux collaborateurs pour une prétention récursoire. Cette action est toujours pendante.

4.3.2 Autres chefs de responsabilité

La Direction instruit aussi les requêtes concernant certains chefs de responsabilité de droit fédéral. Au 31 décembre 2007, l'instruction de deux cas de responsabilité mettant en cause des membres d'autorités tutélaires est pendante. Par ailleurs, deux requêtes concernant des offices des poursuites ont été déposées en 2007. Au 31 décembre 2007, un cas a été liquidé et l'instruction d'un autre cas est encore pendante.

5. Législation

5.1 Lois et décrets

Loi du 10 mai 2007 modifiant la loi d'application du code civil suisse pour le canton de Fribourg (mesures urgentes en cas de violence, de menaces ou de harcèlement)

Loi du 11 mai 2007 sur l'élection et la surveillance des juges (LESJ)

Loi du 13 novembre 2007 d'application de la loi fédérale sur les étrangers (LALetr)

Loi du 14 novembre 2007 d'organisation du Tribunal cantonal (LOTC)

Loi du 11 décembre 2007 modifiant la loi sur l'assurance des bâtiments contre l'incendie et les autres dommages (durée de fonction des présidents et vice-présidents des commissions de taxation de district)

Loi du 13 décembre 2007 sur la protection de la population (LProtPop)

5.2 Ordonnances et tarifs

Ordonnance du 3 juillet 2007 concernant la réorganisation du Service de l'application des sanctions pénales et du Service des prisons

Ordonnance du 30 octobre 2007 modifiant l'ordonnance fixant le nombre et l'étendue des cantonnements de ramonage (suppression du cantonnement no 6)

Ordonnance du 6 novembre 2007 modifiant l'arrêté fixant les émoluments en matière de circulation routière

Ordonnance du 20 novembre 2007 adaptant la législation cantonale à la restructuration des justices de paix et modifiant les frais judiciaires en matière civile

Ordonnance du 27 novembre 2007 modifiant l'arrêté concernant les émoluments de la Police cantonale

Ordonnance du 10 décembre 2007 fixant les émoluments en matière de police des étrangers

Ordonnance du 10 décembre 2007 modifiant l'arrêté d'exécution de la loi sur l'imposition des véhicules automobiles et des remorques

Ordonnance du 10 décembre 2007 concernant l'attribution de la main-d'œuvre étrangère

Ordonnance du 10 décembre 2007 fixant les émoluments pour l'octroi d'autorisations de travail à des étrangers

Ordonnance du 10 décembre 2007 modifiant le règlement d'exécution de la loi sur les établissements publics et la danse

Ordonnance du 18 décembre 2007 relative à la lutte contre la traite des êtres humains

SERVICES

I. POLICE CANTONALE (POL)

Commandant: Pierre Nidegger

Missions

La Police cantonale a pour mission d'assurer la sécurité publique, le maintien de l'ordre et l'observation des lois. Elle est formée de la gendarmerie, de la police de sûreté, des services généraux et du service des ressources humaines.

1. Gendarmerie (G)**1.1 Missions**

La gendarmerie est organisée, sur le plan territorial, en trois régions, dont chacune comprend un centre de région, qui assure la permanence du service, et des postes décentralisés. Elle comprend également une police de la circulation et de la navigation. Elle est chargée de la police générale, de la police de la circulation et de la police de la navigation. La gendarmerie exerce la police judiciaire dans les affaires qui n'exigent pas l'intervention de la police de sûreté et accomplit les tâches de police administrative qui sont attribuées à la Police cantonale par la législation spéciale.

1.2 Activités courantes**1.2.1 Affaires traitées**

	2006	2007
Rapports de police établis	13 699	12 097
Plaintes pénales enregistrées	9 293	8 451
Réquisitions traitées	28 549	28 057
Transports de détenus et prévenus	4 070	4 245
- soit dans le canton	3 413	3 680
- soit hors canton	657	565

1.2.2 Arrestations

	CH	Etr	Total
2006	74	170	244
2007	107	182	289

1.2.3 Circulation et navigation

En matière de lutte contre l'alcool au volant, l'activité de la gendarmerie en 2007 s'est principalement concentrée sur un renforcement des contrôles routiers et sur une présence sur la route fondée sur le slogan «plus de présence, moins de victimes».

Concrètement, il a été procédé pour l'année 2007 au nombre suivant de contrôles d'alcoolémie, étant souligné que ceux-ci pouvaient être systématiques (contrôle de tous les conducteurs) ou ponctuels (sur la base d'indices d'ivresse):

	Nombre de contrôles		Conducteurs en état d'ivresse	
	2006	2007	2006	2007
Total	21 220	23 067	5,7 %	4,4 %

Pour le surplus, en matière de circulation et de navigation, il est souligné ce qui suit:

Districts	Nombre d'accidents		Nombre de blessés		Nombre de tués	
	2006	2007	2006	2007	2006	2007
Sarine	688	773	332	365	1	9
Singine	212	249	149	138	1	3
Gruyère	239	308	163	144	5	3
Lac	144	75	81	54	1	2
Glâne	71	72	49	32	1	0
Broye	100	129	67	72	2	2
Veveyse	80	184	51	120	0	0
Total	1 534	1 790	892	925	11	19

Le nombre d'accidents constatés, soit 1 790 (1 534 en 2006), est en augmentation de + 16,6 %. Cette augmentation est due en partie à l'application des nouvelles directives de l'autorité judiciaire sur le constat des accidents avec dommages matériels. Par contre, le nombre des accidents avec blessés est relativement stable (+ 3,6%). Par rapport à l'année 2006, les accidents mortels sont en augmentation de 54,55 % (+ 6) et le nombre de tués de 72,7 % (+ 8).

	2006	2007
Saisies du permis de conduire	1 147	1 046
Conducteurs empêchés de prendre la route	45	--
Contrôles de vitesse	2 780	3 211
Fuites après accident	491	650
Découvertes de conducteurs ayant pris la fuite après accident	79	174
Montant des amendes d'ordre encaissé	Fr. 4 235 873	Fr. 4 935 503
Entreprises de transport contrôlées	25	54
Accompagnements de transports spéciaux	140	109
Accidents de navigation	0	0
Aides apportées aux navigateurs ou nageurs en difficulté	10	12
Engagements du groupe des plongeurs	7	10

1.2.4 Education routière

Le secteur de l'éducation routière a notamment eu, au cours de l'année 2007, les activités suivantes:

	2006	2007
Leçons de circulation dans les écoles et instituts	1 257	1 170
Formation des patrouilleurs scolaires enfants	1 453	1 365
Formation des patrouilleurs scolaires adultes	481	347
Examens pour l'obtention du permis de conduire (nombre de personnes)	1 697	1 480
Cours d'éducation pour mineurs dénoncés pour infractions à la LCR	13	6

1.2.5 Chiens de police

	2006	2007
Nombre de chiens	16	16
Nombre d'engagements	500	504
- dont des arrestations et/ou découvertes d'objets dérobés	36	24
- dont des perquisitions par des spécialistes drogue	109	75
- dont des recherches de personnes	52	48
- dont des fouilles préventives par des spécialistes des explosifs	2	4

Lors de ces engagements, divers produits stupéfiants ont été découverts par les chiens et séquestrés.

1.2.6 Gens du voyage

Dans le courant de l'année 2007, l'intervention de la Police cantonale a été sollicitée à 40 reprises lors de l'arrivée et de l'installation des gens du voyage dans notre canton (53 interventions en 2006). Ces personnes sont demeurées 162 jours sur le territoire fribourgeois (168 jours en 2006). En l'absence de terrain réservé à l'accueil des gens du voyage, il est chaque fois procédé, pour déterminer le lieu et la durée du séjour, à une négociation entre les intéressés, les autorités (communales et/ou préfectorales) et, le cas échéant, le propriétaire des lieux. Ces discussions sont généralement menées par un officier de police judiciaire.

1.2.7 Protection de personnalités

Le groupe d'intervention (GRIF) a effectué 35 services de protection rapprochée en 2007 (23 services en 2006), dont 22 à l'endroit de représentants des autorités fédérales ou de personnalités étrangères en visite en Suisse (3 services en 2006).

1.2.8 Refoulement à l'étranger

En 2007, la Police cantonale a procédé à 3 reprises (8 reprises en 2006) à l'escorte de ressortissants étrangers expulsés du territoire helvétique à destination de leur

pays d'origine. A noter que 2 agents et agentes (8 agents et agentes en 2006) ont été spécialement formés auprès de l'Institut suisse de police (ISP) pour l'exécution de ces refoulements.

1.2.9 Maintien de l'ordre

En plus de leur activité ordinaire, les gendarmes sont, jusqu'à l'âge de 40 ans, incorporés à la compagnie de maintien de l'ordre. Cette limite d'âge fluctue en raison des effectifs. Elle n'est, en général, pas applicable pour les cadres. En 2007, pour la première fois, un cours de répétition de maintien de l'ordre a été organisé avec les gendarmeries neuchâteloise et jurassienne; il s'est déroulé sur la place d'armes de Bure, du 17 au 21 septembre.

Durant l'année, des détachements de maintien de l'ordre ont été mobilisés à 6 reprises pour des manifestations sportives dans le canton, dont 5 matchs de hockey sur glace et 1 match international de football. 413 agents ont ainsi été engagés, totalisant 2 753 heures d'activité.

Sous l'égide du GMO (Groupement romand de maintien de l'ordre), 46 collaborateurs ont été engagés dans le dispositif de sécurité pour le World Economic Forum de Davos, du 22 au 28 janvier. Ils ont effectué un total de 207 jours d'activité et 2490 heures de travail.

Sous la même enseigne, 17 cadres et agents de la compagnie maintien de l'ordre ont participé à un stage de formation de 2 semaines auprès de la gendarmerie nationale française à St-Astier.

1.3 Evénements particuliers

1.3.1 Actions de prévention

1.3.1.1 Sécurité et ordre public

Des actions permanentes ou ponctuelles sont mises sur pied dans chaque région de gendarmerie. Adaptées aux spécificités géographiques, touristiques et culturelles de chaque région, elles s'inscrivent prioritairement dans un cadre préventif mais aussi répressif en cas de découverte d'infractions ou de délits. Ces actions menées dans le long terme se concrétisent par une présence accrue de gendarmes en uniforme dans les lieux sensibles tels que les parcs publics, les zones piétonnes, les gares, les plages, les lieux de manifestations à grandes affluences, les établissements publics. Outre le fait que ces actions rassurent la population, elles permettent de limiter les incivilités, d'assurer l'ordre public et, à défaut, de lutter contre des trafics en tout genre, notamment celui des stupéfiants.

ACTIONS CANTONALES

"TABARRO"	En fin de semaine et en soirée (principalement les vendredis et samedis soirs), présence visible dans les endroits très fréquentés (centre ville), les établissements publics à forte affluence ainsi que sur les sites de manifestations importantes à caractère festif. En 2007, 105 engagements d'une durée moyenne de 4,5 heures ont été effectués. 521 agents y ont participé.
"SERA"	En période hivernale, dès la tombée de la nuit, prévention et lutte contre les cambriolages dans les quartiers de villas.
"AURORE"	Le week-end, tôt le matin, sur les autoroutes, contrôles d'automobilistes de passage, susceptibles d'être sous l'effet de stupéfiants et/ou d'alcool (rentrée de fêtes).
"PREVIO-SACO"	Contrôles préventifs effectués suite à des vols par effraction dans les véhicules en stationnement. Concrètement, des dépliants invitant les détenteurs à ne pas laisser d'effets personnels de valeur dans leurs véhicules sont remis.

ACTIONS REGIONALES

Région Centre :

"CELSIUS"	En hiver, présence régulière au centre ville de Fribourg et actions répressives coordonnées visant à : <ul style="list-style-type: none"> - prévenir l'apparition de trafic de stupéfiants dans les établissements publics, dans la rue, dans les parcs publics et les espaces propices aux rassemblements ; - contrôler les interdictions de zone prononcées contre les dealers; - empêcher le développement de la mendicité; - prévenir les incivilités et les infractions, notamment les vols à la tire; - veiller à ce qu'aucun mendiant ou sans abri ne passe la nuit dehors par grands froids.
"HIRONDELLE"	Même action que « CELSIUS » mais en période estivale.
"ANGEL"	Durant la période des fêtes de fin d'année, présence visible et prévention contre les vols à la tire et à l'arraché dans les lieux et les rues commerçantes du centre ville de Fribourg.

Région Nord :

"BERMUDA"	En saison estivale, action visant à prévenir et réprimer les incivilités, les actes de vandalismes, les bagarres et les trafics en tout genre dans les zones touristiques, tels que les plages, les campings et les lieux de rassemblements.
"PREAU"	Durant les périodes de vacances scolaires, surveillance et contrôle des lieux fréquentés par des mineurs.
"STAND BY"	Durant la période des fêtes de fin d'année, présence visible à proximité des lieux sensibles tels que postes, distributeurs de billets, banques et rue commerçantes.

Région Sud :

"NICKELS"	Dans les chefs-lieux, action préventive et répressive dans les lieux fréquentés par les jeunes afin de lutter contre les incivilités, les actes de vandalismes, les bagarres et les trafics en tout genre.
"EFFORT1.7"	Action permanente visant à prévenir et à réprimer le trafic et la consommation de stupéfiants.
"MAPPE ROUGE"	Actions ponctuelles et ciblées dans des endroits où des incivilités et des troubles à l'ordre public se sont produits de manière répétitive.

1.3.1.2 Circulation

01.01 - 31.12	La ceinture pour la vie	Contrôles sur l'entier du réseau routier cantonal sur le port de la ceinture de sécurité. 5104 AO/DR délivrés. Action permanente.
01.01 - 31.12	TECO	Contrôles relatifs à l'utilisation illicite du téléphone portable au volant. 1859 automobilistes dénoncés. Action permanente.
01.01 - 31.12	Action deux-roues	Contrôles de vitesse ciblés sur les routes régulièrement fréquentées par les motards, avec poste d'interception. Action permanente.
01.04 - 31.12	Sensibilisation radar	Les contrôles radar ont été accentués sur 7 tronçons où de nombreux accidents ont eu lieu. Les conducteurs ont été rendus attentifs par le biais d'un communiqué de presse et de panneaux d'information disposés en bordure des routes. La mise en garde comprenait l'inscription «Attention radar – votre Police».
20.08 - 07.09	Rentrée scolaire	Surveillances des passages de sécurité pour piétons, avec contrôles de vitesse à proximité des écoles ou sur les voies empruntées par les écoliers. Des contrôles axés sur le non port de la ceinture de sécurité complétaient cette action. 435 efforts avec la participation de 741 agents.
18.07	Action « Merci »	Action menée dans le but de remercier les conducteurs se comportant correctement dans le trafic routier. Elle consistait à leur distribuer une plaque de chocolat portant un logo particulier. Les automobilistes en infraction étaient dénoncés. 786 automobilistes contrôlés, 743 plaques de chocolat distribuées et 43 conducteurs réprimandés pour des infractions LCR.
08.11	Journée de la lumière	Le BPA (bureau de prévention des accidents) en collaboration avec les polices cantonales et municipales de Suisse, le Fonds de sécurité routière et le groupe de travail « Sécurité par la visibilité », a mis sur pied une action de sensibilisation pour rappeler l'importance de la visibilité dans le trafic routier. Cette campagne a eu lieu le 8 novembre 2007, dans toute la Suisse. Des dépliants ont été distribués à 1251 automobilistes et 611 piétons. 99 fiches techniques ont été délivrées, principalement pour des déficiences de l'éclairage.
26.11 - 08.12	Eclairage	Contrôles de l'éclairage des véhicules et de l'utilisation des phares antibrouillard. 227 actions mises sur pied avec le concours de 545 agents. 76 conducteurs ont été dénoncés et 507 fiches techniques ont été délivrées.

2. Police de sûreté (PS)

2.1 Missions

Chargée de la police criminelle, la Police de sûreté exerce la police judiciaire dans les affaires dont l'importance, la complexité ou la nature particulière exigent son intervention. Elle assure le service d'identification judiciaire. Ses missions générales sont les constatations sur les lieux, la conservation des indices et preuves, l'exploitation des traces, l'audition des personnes impliquées, les tâches qui lui incombent en matière d'aide aux victimes, l'établissement des faits, l'identification et l'interpellation des auteurs présumés et les dénonciations au juge.

2.2 Activités courantes

2.2.1 Affaires traitées

	2006	2007
Rapports de police établis	5 833	5 810
Plaintes pénales enregistrées	149	160
Réquisitions traitées	6 641	6 656
Identifications par le SIJ	285	216
- soit par empreintes digitales	88	81
- soit par ADN	132	90
- soit par traces de semelles	65	45
Relations par ADN	135	229
- soit internes	26	14
- soit avec d'autres cantons	109	215
Prises ADN sur la personne	869	815
Effacements de profils ADN	27	14

2.2.2 Arrestations

	CH	Etr	Total
2006	35	115	150
2007	32	112	144

2.2.3 Stupéfiants

	2006	2007
Personnes dénoncées	1 265	1 023
- dont des femmes	126	104
- dont des mineurs	143	106
- dont des trafiquants purs	62	42
- dont des trafiquants consommateurs	171	148
Stupéfiants séquestrés		
- haschisch (en grammes)	55 795	1 437
- marijuana (en grammes)	278 250	27 806
- héroïne (en grammes)	550	399
- cocaïne (en grammes)	873	973
- pastilles thaï, LSD, ecstasy, amphétamines	835	1243
Morts par surdose	5	3
Vois par effraction et tentatives dans des pharmacies, hôpitaux et cabinets médicaux	18	34

S'agissant de la culture du chanvre, il est souligné ce qui suit:

	2006	2007
Champs	10 (superficie d'env. 40 000 m ²)	9 (superficie d'env. 68 000 m ²)
- dont en Sarine	1	1
- dont en Singine	7	5
- dont en Glâne	0	0
- dont en Gruyère	0	0
- dont en Lac	2	3
- dont en Broye	0	0
- dont en Veveyse	0	0
Quantité de chanvre séquestré	900 kg (détruits immédiatement)	13 000 m ² détruits sur place
Enquêtes pénales	2	3

2.3 Événements particuliers

Dans le courant de l'année 2007, la police de sûreté a notamment procédé à des investigations importantes suite aux événements marquants suivants:

Homicide par négligence	Schwarzsee	Le 7 août, un jeune ressortissant allemand décède d'un traumatisme crânien dans un chalet ; est tombé en arrière sur la tête suite à une altercation.
Tentative d'homicide	Fribourg	Le 12 juin, coup de feu tiré dans un appartement sur une personne qui n'a pas été blessée.
	La Tour-de-Trême	Le 29 octobre, sur la place de parc de l'Hôtel de Ville, une personne est grièvement blessée par un coup de couteau dans le dos.
Incendies	District Singine	Plusieurs incendies d'origine criminelle dans la région du Lac-Noir. Identification des auteurs de plusieurs incendies criminels commis dans le district de la Singine et dans le canton de Berne.
Stupéfiants	Canton	Démantèlement de plusieurs réseaux de trafiquants locaux s'adonnant essentiellement à la vente de cocaïne. Ces réseaux s'approvisionnaient auprès de fournisseurs africains établis hors de notre canton.
Atteintes à l'intégrité sexuelle	Canton	L'affaire dite de Schmitten a frappé l'opinion publique. Suite à une dénonciation, une enquête pénale a été ouverte par la CPM. Les investigations menées ont abouti à la dénonciation de 7 auteurs majeurs et de 5 auteurs mineurs pour viols, actes d'ordre sexuel avec des personnes dépendantes et des enfants, atteinte à l'intégrité sexuelle, voies de fait, menaces, encouragement à la prostitution, éventuellement pornographie, lésions corporelles simples et recel. Nombreuses enquêtes consécutives à des dénonciations de victimes pour des actes d'ordre sexuel à l'endroit de personnes mineures et de personnes incapables de discernement ou de résistance.
Mœurs		Contrôles réguliers des salons de massage et cabarets du canton par le groupe Night-Fever. 18 avril : opération FONTANETTE II à la Grand-Fontaine : 22 personnes contrôlées, 3 arrestations. Les immeubles 22 et 24 sont fermés sur ordre des services compétents.
Prévention des infractions	Canton	Campagne de prévention sous le slogan « t-ki » - « wer bisch » En mars 2007, l'état-major de la Police cantonale, réagissant aux affaires récentes dans le canton, décide de lancer une campagne de prévention sur les dangers et les dérives liés à l'utilisation de moyens de télécommunications modernes. Parallèlement un stand d'information et de prévention est présenté à la Foire de Fribourg 2007. Pour la réalisation de cette campagne, la Police cantonale sollicite la collaboration de la DICS et du GRIMABU ; elle recourt à des experts pour la réalisation des clips, d'une page sur le site internet et du stand de la Foire de Fribourg.
Organisation manifestation	Canton	26 juin : 3 ^{ème} réunion suisse des spécialistes des brigades des mineurs des polices cantonales organisée à Fribourg avec la participation, comme conférencier, de M. le Conseiller fédéral, Christoph BLOCHER.

3. Services généraux (SG)

3.1 Missions

Les Services généraux regroupent les services supports de la Police cantonale en garantissant la cohérence et l'unité au niveau logistique, administratif et technique. Ils regroupent les secteurs suivants:

- le centre d'engagement et d'alarmes (engagement opérationnel)
- l'informatique et les télécommunications (administration système, base de données)
- l'info-centre (gestion du système central d'information et de conservation des données)
- la comptabilité
- l'habillement, l'équipement et l'armement
- l'intendance
- le garage

3.2 Activités courantes

3.2.1 Affaires traitées

	2006	2007
Rapports de police établis	1 726	1 870
Plaintes pénales enregistrées	682	1 230
Réquisitions traitées	525	601
Appels téléphoniques entrants	165 565	180 660
- dont des appels sur un numéro d'urgence	91 235	92 122
Alarmes traitées	994	934
- soit pour incendie	264	219
- soit pour effraction/agression	730	715

3.2.2 Informatique et télécommunication

Au cours de l'année 2007, les travaux suivants ont notamment été réalisés:

- études dans le cadre du projet national Polycom;
- introduction du module rédaction des rapports «Zephyr Easy»;
- adaptations de l'application «Gestion du personnel»;
- études en vue de déménagements.

3.2.3 Véhicules

Le parc des véhicules de la Police cantonale est constitué comme suit:

	2006	2007
Voitures	167	170
Motos	11	10
Bateaux	5	5

3.2.4 Intendance

Le secteur de l'intendance a notamment réalisé les activités suivantes en 2007:

- bâtiment de la Police cantonale sis à la Place Notre-Dame 2, à Fribourg: préparation du dossier pour la modernisation des systèmes de sécurité et d'exploitation; entretien des locaux et création de douches
- compléments d'étude en vue de la construction d'un bâtiment pour le commandement de la Police cantonale et divers autres secteurs;
- mise en place d'un concept de transmission des images vidéo
- études et préparation pour le déménagement de l'info-centre et de la comptabilité
- organisation logistique d'un cours intercantonal de maintien de l'ordre

3.2.5 Habillement, équipement et armement

Pour l'année 2007, les réalisations suivantes sont relevées:

- 65 % des agents ont été équipés de la nouvelle arme de service GLOCK 19
- collaboration avec le groupe UNIMATOS pour le développement du nouvel uniforme de sortie
- nouvelle installation et organisation du stock de petit matériel
- renouvellement des gilets pare-balles personnels et collectifs
- collaboration au développement d'une cartouche propulsive pour le TW73
- évaluation de la combinaison PAZ pour tout le corps.

3.2.6 Comptabilité

Le service de comptabilité de la Police cantonale a établi 18 025 factures, (18 122 en 2006) sur la base de l'arrêté du 22 décembre 1987 concernant les émoluments de la Police cantonale (RSF 551.61). Un montant total de 3 509 558 fr. 60 (3 646 971 fr. 20 en 2006) a été facturé.

3.3 Événements particuliers

3.3.1 Informatique et télécommunication

- renouvellement des certificats de signature électronique pour la messagerie Outlook;
- introduction du système de mobilisation GAFRI pour l'organisation en cas de catastrophe;
- développement de l'interface «Ripol – Zephyr consultation»;
- étude et mise en place d'un nouveau système de réception des alarmes (passerelle DC-09);

3.3.2 Intendance

- construction du poste de police de Fribourg, à la Rue des Pilettes;
- déploiement du nouveau système de contrôle d'accès pour l'ensemble des bâtiments principaux de la Police cantonale
- établissement d'un concept global de sécurité anti-balles pour les trois centres d'intervention régionaux et pour le poste de Bulle

3.3.3 Habillement, équipement et armement

- réalisation de la nouvelle cave de tir de précision
- achat de 18 nouveaux TW73 04 pour le maintien de l'ordre
- introduction de la nouvelle munition 9 mm Action 4 à déformation contrôlée

4. Ressources humaines (RH)

4.1 Missions

Le service des ressources humaines regroupe les secteurs spécialisés en lien avec la gestion du personnel, la formation et le soutien psychologique. Il recrute en quantité et qualité les collaborateurs et collaboratrices de la Police cantonale ainsi que les aspirants de l'école de police. Il assure la gestion administrative du personnel et des données qui en découlent. Il est chargé de la formation de base et continue ainsi que du développement personnel des cadres et collaborateurs. Il offre une relation d'aide aux collaborateurs-trices qui en ont besoin et de conseil à la hiérarchie.

4.2 Activités courantes

4.2.1 Formation et formation continue

Le 5 janvier 2007, 23 personnes ont débuté l'école d'aspirant de police (EAP), à savoir 16 aspirants gendarmes (dont 7 femmes) et 7 aspirants inspecteurs (dont 3 femmes). En cours d'année, une aspirante gendarme et 2 aspirantes inspectrices ont démissionné. Au terme de leur année de formation, les 20 aspirants ont tous passé avec succès les examens pour l'octroi du brevet fédéral de policier. Cette session d'examens fédéraux était organisée pour la troisième année consécutive par la Police cantonale fribourgeoise.

Le centre de formation a présenté le métier de policier lors de différentes journées d'information à l'intention des élèves d'écoles secondaires ou de gymnases. Un stand a été présenté lors de la manifestation «Startforum des métiers», destinée aux élèves de 2ème année secondaire du canton; il a obtenu le premier prix.

Différents cours de formation ont été dispensés pendant l'année 2007 aux cadres, agents et agentes de la Police cantonale. Chaque collaborateur et collaboratrice de la Police cantonale a suivi, en moyenne, 6 jours de formation continue.

En outre, le centre de formation de la Police cantonale a organisé différents cours au profit des partenaires de la sécurité, en particulier en faveur des gardiens de la prison centrale, des agents et agentes des polices locales et des sapeurs-pompiers.

4.3 Événements particuliers

4.3.1 Enquête de satisfaction du personnel

Au premier trimestre 2007, une enquête de satisfaction du personnel a été menée avec l'appui de l'Institut de psychologie du travail et des organisations de l'Université de Neuchâtel. L'ensemble du personnel a été consulté, au moyen d'un questionnaire anonyme, sur dix aspects contribuant à la satisfaction au travail. Les résultats sont bons: 76 % du personnel a répondu au questionnaire; 79 % déclare être de «plutôt satisfaits» à «très satisfaits» de leur travail. Des insatisfactions ponctuelles ont néanmoins été constatées. Des analyses sont en cours pour déterminer les voies à suivre pour améliorer ces situations.

4.3.2 Cellule «relations humaines»

Outre l'activité ordinaire, soit le soutien au personnel, la cellule a régulièrement été engagée dans des situations dites «micro-sociales», en particulier pour de l'appui lors des enquêtes, pour le soutien aux familles et pour les annonces de décès dans des situations dramatiques. De nombreux événements particuliers fortement chargés émotionnellement ont nécessité une intervention, comme par exemple le rapatriement des élèves suite au décès tragique d'une étudiante à Galway, le 9 octobre 2007.

En matière d'organisation en cas de catastrophe, la cellule «relations humaines» a prêté son concours à un exercice cantonal de conduite.

5. Service de presse

5.1 Missions

Le service de presse et prévention assure l'information de la population au travers des médias, promeut l'image de marque de la Police cantonale, gère et alimente le site internet de la Police cantonale. Il informe et conseille le public sur les moyens de prévention contre la criminalité.

5.2 Activités courantes

Le service de presse a géré notamment les événements médiatiques (faits divers) suivants:

- 09.01 Evacuation de Gruyère Centre
- 21.01 Gestion de l'information du match de hockey Gottéron-Berne
- 31.01 Alerte à la bombe en gare de Fribourg
- 05.03 Affaire de Schmitten
- 08.03 Arrestation de l'auteur des coups de feu contre le CIG Centre

- Mars Vandalisme dans les églises du canton
 15.04 Accident des caisses à savon à Semsales
 04.06 Accident de chantier sur l'A12
 21.06 Fortes intempéries dans le canton
 09.07 Vols et vandalisme dans les chalets d'alpage en Gruyère
 24.07 Fortes intempéries dans le canton
 07.08 Fortes intempéries dans le canton
 09.08 Décès d'un jeune touriste allemand à Schwarzsee
 21.08 Un gendarme en congé flashé à 229 km/h
 25.08 Piéton décédé à Delley
 16.09 Incendie à la rue de Gruyères à Bulle
 26.09 Vague d'incendies en Singine
 02.11 Jeune homme agressé au couteau à la Tour-de-Trême
 17.12 Décès d'un adolescent pendant un cours de gym à Fribourg
 28.12 Décès suite à une fuite de monoxyde de carbone à Fribourg

Durant l'année 2007, le service de presse a également organisé des conférences de presse, des campagnes de prévention et offert la possibilité aux médias de prendre part à diverses manifestations particulières, dont notamment les suivantes:

- 15.01 Trace ta route avec la Police: Start Forum des Mé-tiers
 18.01 Rencontre annuelle avec les journalistes
 02.03 Conférence de presse «statistiques 2006»
 10.03 Invitation aux médias à assister à la séance d'in-formation pour l'EAP 2008
 13.03 Communiqué de prévention: les vols à l'astuce
 30.03 Communiqué de prévention: arnaque au faux ne-veu
 04.04 Lancement du flux RSS
 12.04 Un policier fribourgeois champion suisse des conducteurs de chiens
 19.04 Communiqué de prévention: contrôles radars ac-centués
 02.06 Invitation à la journée des parents EAP
 27.06 Invitation à la semaine verte EAP
 21.06 Fortes intempéries
 26.06 Information sur la venue de Christophe Blocher (journée BMI)
 28.06 Communiqué de prévention: vols dans les véhi-cules
 20.07 Invitation à la traversée du Lac de Morat
 23.07 Communiqué de prévention: vols à la tire
 25.09 Conférence de presse «t-ki»
 07.12 Communiqué de prévention: attention aux pick-pockets
 14.12 Invitation à l'assermentation de l'EAP 2007

Par ailleurs, le service a donné et/ou organisé une cin-quantaine de conférences, visites ou séances d'informa-

tions (personnes âgées, victimes de cambriolages, entre-prises privées, écoles, pompiers) et a aidé une trentaine d'étudiants à rédiger des travaux (exposés, séminaires) sur les divers aspects du métier de policier ou sur la cri-minalité dans le canton.

5.3 Événements particuliers

Le service de presse et de prévention a fourni un effort principal sur la conception et le développement de la campagne tki. En outre, il a poursuivi sa volonté de dia-logue avec le citoyen, notamment en développant les composantes «service» du site internet www.policefr.ch www.polizeifr.ch. Au 31 décembre 2007, le site compte 278 visites par jour contre 90 à fin août 2006. Le service a également participé à des opérations marketing à la Foire de Fribourg et à celle de Plaffeien.

En matière de prévention, un nouveau service a été of-fert au citoyen: les victimes de cambriolages reçoivent ainsi par courrier une brochure de conseils. Cette année, 180 Fribourgeois ont reçu ce pli.

6. Bureau des armes et explosifs (BAE)

6.1 Missions

La Police cantonale est l'autorité compétente pour l'ap-plication de la loi fédérale sur les armes, les accessoires d'armes et les munitions, mais également pour l'applica-tion de la législation fédérale sur les substances explosi-bles. Le bureau des armes et explosifs délivre les permis d'achat d'armes et de port d'armes, les autorisations de vente d'engins pyrotechniques, les attestations de bon-nes mœurs pour le requérant d'un permis minage, les attestations de propriété d'armes pour les chasseurs et tireurs sportifs effectuant leur loisir à l'étranger et les patentes d'armuriers. Il organise les examens de permis de port d'armes pour les agents de sécurité, les ventes sous contrôle des armes, les destructions d'armes, de munitions, de produits explosibles et d'engins pyro-techniques séquestrés. Enfin, le bureau des armes et ex-plosifs gère le local de séquestre d'armes et effectue des contrôles de points de vente d'engins pyrotechniques, d'armureries, d'armoires servant au stockage d'explo-sifs et les enquêtes préliminaires dans le cadre de mesu-res administratives.

6.2 Activités courantes

L'activité du BAE pour 2007 a été la suivante:

	2006	2007
Autorisations d'achat d'armes	222	312
Autorisations exceptionnelles d'achat d'armes	47	31
Autorisations spéciales de chasse ou de tir à l'étranger	21	20
Attestations en vue de l'utilisation de matières explosibles	6	2
Autorisations de vente d'engins pyrotechniques	110	96
Permis d'acquisition de matières explosives	16	19
Permis de port d'armes	55	45
Demandes refusées (acquisition et port d'armes)	0	5
Saisies d'armes	-	240
Préavis pour mesures administratives	-	36
Restitution d'armes d'ordonnance à l'arsenal	-	12
Restitution d'armes aux propriétaires	-	41
Destruction d'armes	-	148

6.3 Événements particuliers

6.3.1 Visite et contrôle des collectionneurs d'armes

Du 1^{er} décembre 2006 au 30 novembre 2007, dix-sept collectionneurs «d'armes prohibées» furent l'objet d'une visite et d'un contrôle par le Bureau des armes et explosifs. Ces visites et contrôles ont pour objectif de connaître personnellement les collectionneurs «d'armes prohibées», de déterminer si les exigences légales sont respectées, de comparer les données de police à la réalité. Sur les dix-sept collectionneurs, quatorze ont stocké leurs armes conformément à la législation sur les armes et trois ont fait l'objet d'une remarque (culasse non séparée de l'arme). Il a également été constaté que le registre cantonal concernant les «armes prohibées» correspond aux armes se trouvant chez les collectionneurs en question.

Tir hors service

Mutations au sein de la commission cantonale de tir

Sous-commissions	Démissions au 31.12.2007	Nominations au 1.1.2008
1 FR Sarine-Glâne	plt Jean-Baptiste Remy	sgtm chef Gilles Bardet Mme Marie-Eve Panchaud
2 FR Singne	plt Roland Zahnd	
3 FR Gruyère-Veveyse	sgt Pierre-Alain Thürler	plt Grégoire Santschi
4 FR Lac	plt Adrian Benninger plt Bernard Pantillon	app Walter Meer

II. SERVICE DES AFFAIRES MILITAIRES ET DE LA PROTECTION DE LA POPULATION (SAMPP)

Chef: Daniel Papaux

1. Missions

Le Service des affaires militaires et de la protection de la population a pour missions d'administrer les affaires militaires, de gérer les bâtiments militaires propriété du canton, de coordonner la protection de la population et d'administrer la protection civile.

2. Affaires militaires

2.1 Activités courantes

Promotions d'officiers

77 officiers fribourgeois ou domiciliés dans le canton ont été promus par le Conseil fédéral ou par le Département de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS), soit quatre colonels, quatorze lieutenants-colonels, treize majors, quatorze capitaines, dix-sept premiers-lieutenants et quinze lieutenants.

Service d'instruction des formations

En 2007, 1 295 demandes ont abouti à 1 121 déplacements de service (86 %) ainsi qu'à 174 refus (14 %).

Les motifs des déplacements de service accordés sont les suivants:

Apprentissage	3.7 %
Etudes	38.5 %
Professionnel	32.1 %
Perfectionnement professionnel	6.3 %
Séjour à l'étranger	5.1 %
Demande de service civil	0.1 %
Raison médicale	11.2 %
Autres raisons	3.0 %

Participation aux exercices fédéraux

	Tir au fusil à 300 m		Tir au pistolet	
	Tir obligatoire Tireurs	Tir en campagne Tireurs	Programme fédéral Tireurs	Tir en campagne Tireurs
2007	9 103	5 975	831	1 674
2006	9 453	6 052	838	1 669
2005	10 287	6 319	855	1 613

Nombre des jeunes tireurs

2007	775
2006	758
2005	874

Dispenses des tirs obligatoires

2007	149
2006	147

Affaires disciplinaires et pénales

1 347 (1 028 en 2006) enquêtes pour défaut au tir obligatoire ont abouti à 692 (682) décisions disciplinaires.

3 (11) recours contre ces décisions ont été traités par la Direction de la sécurité et de la justice. Ils ont tous été rejetés.

3 conscrits ont été punis disciplinairement pour défaut à la journée d'information.

30 conscrits ont été punis disciplinairement pour un premier défaut au recrutement, 9 pour un deuxième défaut, 5 pour un troisième défaut et 1 pour un quatrième défaut.

Recrutement

Journées d'information

27 journées d'information pour les recrutables de la classe d'âge 1989 ont été organisées sur la place d'armes de Fribourg par la commandante d'arrondissement.

La planification de l'école de recrues des 1 013 conscrits de langue française a été établie de la manière suivante:
Conscrits de la classe d'âge 1989 (1013)

Année	Printemps	Été	Automne
2008	3.4 %	4.4 %	10.6 %
2009	6.7 %	11.6 %	36.8 %
2010	8.3 %	3.6 %	11.8 %
2011	0.0 %	0.6 %	2.2 %

Pour les 413 conscrits alémaniques la planification se présente comme suit:

Conscrits de la classe d'âge 1989 (413)

Année	Printemps	Été	Automne
2008	3.6 %	4.6 %	5.6 %
2009	8.5 %	13.6 %	40.8 %
2010	7.5 %	4.4 %	9.7 %
2011	0.0 %	0.0 %	1.7 %

Organisation du recrutement

En 2007 les recrutements dans les Centres de recrutement de Lausanne et de Sumiswald (BE) ont abouti aux décisions suivantes:

	Lausanne	Sumiswald
Nombre	991	334
Aptes au service militaire	605 (61.1 %)	222 (66.5 %)
	dont 102 service long	dont 33 service long
Aptes au service PCi	191 (19.3 %)	66 (19.8 %)
Inaptes au service PCi	117 (11.8 %)	27 (8.0 %)
Inaptes au service PCi in abs	35 (3.5 %)	8 (2.4 %)
Ajournés au recrutement compl.	33 (3.3 %)	6 (1.8 %)
Ajournés d'une année	9 (0.9 %)	3 (0.9 %)
Ajournés de deux années	1 (0.1 %)	2 (0.6 %)

Service sans arme

Cinq demandes pour un service sans arme ont été présentées. Trois ont été acceptées et deux ont été refusées.

Libération de service

827 militaires des classes d'âge 1973 (solde) 1974, 1975, 1976 et 1977 ayant terminé leurs obligations ont été libérés au 31.12.2007. Les inspections de libération ont été organisées sur deux jours, à raison de quatre détachements par jour sur la place d'armes de Fribourg.

En application des articles 11 et 12 de l'Ordonnance du 5 décembre 2003 concernant l'équipement personnel des militaires (OEPM), les militaires désirant garder l'arme personnelle (fusil d'assaut 90, 57 ou pistolet) ont dû fournir une déclaration personnelle. Sur les 758 militaires armés, 277 (37 %) ont demandé la cession de l'arme en toute propriété. Lors de la remise de l'arme, une indemnité fixée par le DDPS a été perçue à raison de 30 francs pour le pistolet, de 60 francs pour le fusil d'assaut 57 et de 100 francs pour le fusil d'assaut 90.

Les officiers supérieurs de la classe d'âge 1957, les capitaines de la classe d'âge 1965 et les officiers subalternes de la classe d'âge 1971, soit au total 47 officiers, ont été libérés lors d'une cérémonie présidée par le Directeur de la sécurité et de la justice.

Taxe d'exemption de l'obligation de service (TEO)

Le registre des assujettis durables (pas incorporés dans une formation de l'armée ou pas astreints au service civil) compte 6 282 assujettis au 31.12.2007, soit une augmentation de 8.8 % par rapport à l'année précédente. C'est dans la catégorie des assujettis «Inapte» que l'augmentation est la plus significative.

Sur la base des annonces PISA, l'assujettissement à la taxe pour renvoi de service a été examiné pour 2 619 assujettis concernés.

A fin novembre, les éléments fiscaux 2006 servant au calcul de la taxe n'étaient pas encore connus pour 4% des assujettis (8 177). Pour ceux-ci une facture provisoire a été établie au 30 novembre. Ainsi, tous les hommes concernés par un assujettissement en 2006 ont été soumis à la taxe dans l'année de taxation 2007, conformément à l'art. 25, al.2, LTEO.

Une décision sur réclamation (quatre en 2006) a été l'objet de recours interjeté auprès du Tribunal administratif.

Le groupe de travail des utilisateurs de l'application informatique s'est réuni à sept reprises. La conférence annuelle des dix cantons utilisateurs a eu lieu le 26 novembre à Berne. Le remplacement du numéro AVS constitue la raison principale du rythme soutenu des séances.

– Perception

	2007	2006
Taxes payées par des assujettis en Suisse	4 917 103.52	4 021 490.27
Taxes payées par des assujettis à l'étranger	171.85	440.45
Intérêts moratoires portés en compte	33 915.35	28 244.80
Intérêts sur montants à restituer	925.25	969.80
Perception brute	4 917 275.35	4 021 930.70
Remboursements (remplacement de service)	104 931.10	67 207.00
Produit net de la perception	4 812 344.25	3 954 723.70
Part de la Confédération (80%)	3 849 875.40	3 163 778.95
Part du canton (20%)	962 468.85	790 944.75

– Statistiques

	2007	2006
Décisions taxation provisoires (toutes années confondues)	441	544
Décisions taxation définitives (toutes années confondues)	6 997	6 656
Taxe moyenne par assujetti	681.45	697.20
<i>Assujettis sans facture (années d'assujettissement 2006)</i>		
Exonérés art. 4 LTEO	479	454
Signalés au RIPOL	4	11
<i>Catégories d'assujettissement (année 2006)</i>		
Assujettis incorporés ayant manqué le service militaire	1 846	2 141
Assujettis pas incorporés dans l'armée	6 282	5 772
Assujettis ayant manqué le service civil	62	43
Assujettis avec prest. en capital provenant de la prévoyance	41	0
Arriérés	2 422 003.68	2 627 895.70
Taxes abandonnées	18 105.40	7 740.58
Taxes remises	31 202.30	40 844.85
Taxes prescrites	0.00	0.00
Montant des actes de défaut de biens	159 138.30	203 266.95
Décisions de remboursement (services remplacés)	272	248
Décisions de restitutions (révisions, excédents)	164	214
Congé étranger - examen de l'assujettissement	91	73
Décisions de facilités de paiement (toutes années)	774	682
Décisions de facilités de paiement non respectées et annulées	193	127
Décisions de remise de la taxe	79	93
Réclamations	124	124
Sommations	1695	1718
Derniers avertissements / deuxièmes sommations	780	761
Réquisitions de poursuites (toutes années)	482	867
Plaintes pénales pour distractions de biens saisis	4	10
Demandes de mainlevée d'opposition	13	19
Réquisitions de continuer la poursuite	437	358
Réquisitions de ventes	2	8
Productions à l'office des faillites	8	18
Avances de frais de poursuites payées	45740.70	74883.90

2.2 Événements particuliers

Suite à la suppression des sections militaires, l'activité des chefs de section a été centralisée auprès du SAMPP. Cette solution donne satisfaction. Deux collaboratrices (1,6 EP) remplissent désormais les tâches précédemment confiées aux chefs de section, ce qui a permis une sensible diminution des charges financières.

L'officier fédéral de tir du canton de Fribourg, en collaboration avec l'administration militaire, a mis sur pied la Conférence nationale annuelle des officiers de tir. Celle-ci s'est déroulée sur trois jours à Morat.

Des délégations fribourgeoises ont eu l'occasion de visiter les deux corps de troupes administrés par notre canton, à savoir le bataillon d'infanterie de montagne 7 et le bataillon d'aide au commandement 21. Elles ont pu s'assurer de la qualité de l'instruction de ces deux importantes formations.

Dans le cadre d'une réunion de travail, une délégation du Conseil d'Etat a fait part aux officiers généraux concernés de ses préoccupations concernant notamment l'avenir des exploitations militaires du canton et la réalisation de l'aéropole de Payerne.

Le Directeur de la sécurité et de la justice a invité les officiers instructeurs originaires du canton de Fribourg ou résidant dans le canton à participer à un rapport militaire organisé en novembre 2007. A cette occasion, des félicitations ont été adressées au brigadier Andrey, nommé commandant des Forces Terrestres et promu au grade de commandant de corps avec effet au 1^{er} janvier 2008.

3. Intendance des bâtiments militaires

3.1 Activités courantes

Ancien arsenal de Fribourg

L'administration de la protection civile a été déplacée de Granges-Paccot à l'ancien arsenal. A cet effet, divers travaux de rénovation et de réaménagement ont été réalisés:

- Adaptation de la signalétique SAMPP intérieure et extérieure
- Réfection du sol dans deux bureaux
- Rénovation du revêtement des corridors
- Rénovation des bureaux (peinture, sol, éclairage, murs, guichets, etc.)
- Création d'un nouvel espace d'archivage avec pose d'étagères BIGLA
- Mise en place d'un nouveau concept de parcage dans le périmètre de l'ancien arsenal
- Adaptation du plan de fermeture du bâtiment (clés/cylindres) en vue de l'arrivée de l'école des métiers.

Caserne de la Poya

Les travaux suivants ont été réalisés:

- Réfection de la place «Nord»
- Assainissement des douches au pavillon des officiers

- Remplacement du groupe frigorifique au mess des officiers.

Une convention a été signée entre la Confédération et le canton afin de régler le financement de travaux d'aménagement dont le devis s'élève à 790 000 francs. Le projet est entièrement financé par la Confédération. Les travaux ont débuté au mois de mai 2007 et seront prochainement terminés. Ces travaux portent sur les domaines suivants:

- Création de 4 modules (douches et lavabos) dans les chambres de sous-officiers du bâtiment 3
- Pose de l'eau chaude sur les lavabos collectifs du bâtiment 3 et 4
- Aménagement de 2 douches collectives au bâtiment 3 et mise en place d'un système de ventilation et d'aération.
- Aménagement d'un local de déchets organiques et bouteilles-PET dans l'abri couvert SI
- Pose d'une cellule de congélation dans l'abri couvert servant au service intérieur (SI)
- Installation de 2 bassins à laver les souliers dans l'abri couvert SI.

Camp de Schwarzsee

Les travaux suivants ont été réalisés:

- Adaptation du plan de fermeture/échange de cylindres dans l'ensemble des chambres à 2 lits
- Assainissement du toit plat des cuisines (1^{re} étape)
- Réfection de la ventilation des cuisines et remplacement des marmites (1^{re} étape).
- Journées d'occupation

2006	2007
56 227	45 670

Sur les 45 670 journées, 31 409 journées d'occupation civile concernent les colonies belges (Intersoc) et 10 823 des écoles, sociétés et groupements divers. Les occupations militaires se sont élevées à 3 438 journées.

Une diminution de la présence de l'armée est à signaler ainsi que l'annulation par Intersoc d'une semaine de vacances planifiée à Pâques.

3.2 Événements particuliers

Suite à la fermeture de l'arsenal de Fribourg, les locaux du bâtiment de l'arsenal ont été répartis entre le SAMPP et l'Ecole des métiers. Cette fermeture a permis de regrouper dans un seul bâtiment l'ensemble des secteurs d'activité du SAMPP.

Une nouvelle convention portant sur l'exploitation de la place d'armes de Fribourg a été préparée par Armatsuisse et par le SAMPP. Cette convention qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2008 sera assortie d'un contrat de prestations plus avantageux que le précédent pour notre canton.

L'occupation militaire du camp de Schwarzsee a été insuffisante en 2007. Les planifications des services

n'ont pas été respectées. Une rencontre avec les organes militaires concernés aura lieu en janvier 2008 pour en traiter.

4. Protection de la population

4.1 Activités courantes

Le système de mobilisation rapide GAFRI (Gestion des alarmes Fribourg) a été intégré dans le système d'aide à la conduite de la centrale d'engagement et d'alarme de la police cantonale. Il a démontré son efficacité lors des intempéries du mois d'août.

Certaines communes du canton de Fribourg sont situées dans la zone 2 de la centrale nucléaire de Mühleberg. Un groupe de travail a été constitué pour actualiser la documentation destinée à la population de ces communes ainsi que l'aide-mémoire destiné aux autorités communales et aux entreprises.

Conjointement avec le canton de Vaud, le canton de Fribourg a procédé à l'acquisition d'un véhicule de soutien sanitaire, destiné à transporter le matériel nécessaire pour le montage et l'exploitation d'un poste médical avancé. Ce véhicule sera stationné à l'HIB et sera à disposition des organes sanitaires des deux cantons.

Dans le cadre de la collaboration avec les instances fédérales, le Service a participé aux séances mises sur pied par l'Office fédéral de la protection de la population (OFPP), MétéoSuisse, la centrale nationale d'alarme (CENAL), la Région territoriale 1. Il a notamment participé à l'évaluation d'une plate-forme de visualisation des modèles de prévisions météorologiques (MAP D-PHASE) de juin à novembre 2007. Les résultats de cette évaluation permettront l'introduction et l'utilisation de ce système en vue et lors d'intempéries.

En collaboration avec la Section lacs et cours d'eau du Service des ponts et chaussées, un système d'alerte en cas de montée des eaux du lac de Morat a été mis en place.

Un suivi des températures a été organisé en collaboration avec le Service de l'environnement. Il a permis l'envoi des avis canicule aux instances concernées d'entente avec le Service du médecin cantonal.

Résultat d'un travail effectué en collaboration avec le Service de la santé publique et le Service du médecin cantonal, la Conférence des préfets a adopté une directive fixant les conditions pour l'organisation du service sanitaire lors de grandes manifestations.

En juin 2007, le chef de la section «Protection de la population» a participé comme modérateur à un séminaire international de l'Organisation internationale de protection civile (OIPC) portant sur le thème de la gestion des catastrophes naturelles.

Préparatifs ORCAF

La commission du plan ORCAF a siégé à deux reprises en 2007 pour traiter principalement de l'avancement des

travaux de préparation à des événements majeurs. Le groupe de coordination GROCAF, qui en dépend et qui s'occupe des questions opérationnelles, a siégé à quatre reprises.

En outre, des préparatifs ont été réalisés dans les domaines de détection et de la protection NBC, ainsi que de l'exploitation d'un poste de commandement.

Exercices ORCAF

Pour faire suite à l'exercice d'état-major de 2006 et tester le plan d'engagement en cas d'épizootie, un exercice ORCAF a eu lieu le 24 avril 2007. Tout le dispositif prévu pour un cas d'épizootie de grippe aviaire a été mis en place et joué sur une exploitation avicole à Ueberstorf.

En outre, un exercice d'état-major destiné à exercer la collaboration entre les instances civiles et militaires, dans le cas d'une pandémie de grippe, a eu lieu le 23 octobre 2007.

Le Service a également participé à un exercice organisé par la CENAL le 18 octobre 2007 sur le thème des conséquences d'un important tremblement de terre en Suisse. Cet exercice a permis de tester le projet d'un nouveau système électronique d'échange d'information.

4.2 Événements particuliers

L'organisation cantonale en cas de catastrophe a été activée à deux reprises, soit lors de la période de sécheresse du mois d'avril et lors des intempéries des 8 et 9 août 2007. L'organisation de conduite mise en place pour ces deux engagements a fait preuve d'efficacité et a répondu à l'attente des autorités et de la population.

La planification des mesures à prendre en cas de pandémie s'est poursuivie. Elle a porté notamment sur l'organisation de la conduite, la vaccination pré-pandémique et l'organisation de centres médicaux d'appui.

La loi sur la protection de la population a été adoptée par le Grand Conseil en décembre 2007. Il est prévu qu'elle entre en vigueur le 1^{er} janvier 2008.

5. Protection civile

5.1 Activités courantes

Administration

Administration et informatique

La convocation aux différents services, la gestion des services et la communication des jours accomplis au secteur de la taxe d'exemption ont été effectuées au moyen du système informatique OM. Ces opérations se sont déroulées à entière satisfaction.

Demandes de dispenses

Le nombre de demandes de dispenses, malgré les courtes périodes de service (deux à cinq jours pour les cours de répétition, deux semaines pour les écoles de formation de base) reste très élevé. Il en découle une charge administrative importante.

Conventions intercommunales

Les conventions intercommunales réglant la collaboration en matière de protection civile des communes membres d'un groupement ont été en grande partie adaptées à la nouvelle législation cantonale et signées par les communes concernées. Seuls un groupement de communes et une association de communes doivent encore adopter leur convention ou statuts.

Affaires disciplinaires

Défaillants aux cours de protection civile:	91 (2006: 118)
Renoncations après enquête pénale préliminaire:	31 (2006: 26)
Avertissements (cas de peu de gravité):	7 (2006: 8)
Dénonciations pour infraction à la LF	53 (2006: 83)
Sanctions/décisions	
– Amende et/ou peine prononcée	37 (2006: 57)
– Non-lieu	0 (2006: 0)
– Renvoi au juge de répression	0 (2006: 0)
– En cours	13 (2006: 14)
– Instructions pénales préliminaires en cours	3 (2006: 1)

Sur l'ensemble des ordonnances pénales rendues, seules deux ont fait l'objet d'une opposition de la part d'astreints.

Instruction

Les divers services d'instruction se sont déroulés en application du tableau des cours 2007. En plus de la formation de base et de celle des cadres et des spécialistes, l'accent a été mis sur des cours de perfectionnement permettant de rafraîchir les connaissances techniques des astreints.

Comme partenaire de la protection de la population, la protection civile a été engagée dans divers exercices de l'ORCAF avec comme objectif d'intensifier la collaboration avec la police et les sapeurs-pompiers.

Centre d'instruction de Sugiez, écoles de formation de base (EFB)

Treize EFB (2006: douze) ont été organisées pour les trois fonctions de base (collaborateur EM, pionnier et préposé à l'assistance). Compte tenu de l'effectif toujours plus élevé d'astreints à la PCi, quatorze écoles sont d'ores et déjà planifiées pour 2008.

Fonction enseignée	Participants	TOTAL
Préposé à l'assistance	69	
Pionnier	123	
Collaborateur EM	26	218
	2006 :	208

Cours intercantonaux pour cadres et spécialistes et cours de la Confédération

En application de la convention intercantonale en matière d'instruction (cantons romands + canton de Berne), des cours de cadres et spécialistes ont eu lieu au centre d'instruction de Sugiez, au centre d'instruction de Grône VS, au centre d'instruction de Spiez, à Schlieren bei Köniz, à Neuchâtel et au centre d'instruction de Genève. Les programmes d'instruction pour d'autres fonctions cadres que celles mentionnées ci-après sont en voie d'élaboration pour les années à venir.

Ecole / cours	Participants fribourgeois
Sugiez, chef de section appui	6
Sugiez, chef de groupe appui	26
Sugiez, préposé aux constructions	14
Sugiez et Spiez (BE), préposé au matériel	12
Grône (VS) et Spiez (BE), chef de groupe assistance	20
Grône (VS) et Spiez (BE), chef de section assistance	6
Spiez (BE), chef de section appui	7
Spiez (BE), Gollion (VD) et Couvet (NE), chef élément logistique	4
Genève et Schlieren bei Köniz (BE), cours pour spécialistes PBC	12
Couvet (NE) et Spiez (BE), cours comptable	8
Schwarzenburg, cours pour cadres et spécialistes (Confédération)	22
Schwarzenburg, cours pour instructeurs (Confédération)	5
Le centre de Sugiez a enregistré en 2007 une occupation de 4 639 journées (4 937 en 2006)	

Organisation

Les commissions régionales de protection civile se sont réunies conformément aux dispositions légales régissant leur activité. Elles se sont prononcées sur le plan des services 2008 et sur les demandes de travaux pratiques en faveur des collectivités publiques ou des organisateurs de manifestations d'importance. Pour permettre aux corps locaux d'effectuer des cours de répétition axés sur l'instruction, des travaux pratiques en faveur de la collectivité, en particulier des montages et démontages de cantines de fête, ont dû être refusés.

La protection civile dispose de 8 véhicules de transport à 14 places et d'un véhicule tout-terrain. 2 véhicules tout-terrain supplémentaires de type Puch, provenant des surplus de l'armée, ont été intégrés dans la flotte de véhicule. 6 autres véhicules de ce type seront encore remis par l'armée à la protection civile fribourgeoise durant les années 2008 à 2010 (2 véhicules par année). Ces Puch seront utiles aussi bien à l'engagement que pour l'instruction.

– Recrutement 2007

	Collaborateurs EM	Préposés à l'assistance	Pionniers	Total
Centre de recrutement Lausanne (f)	8	92	145	245
Centre de recrutement Sumiswald (d)	18	30	48	96
Total	26	122	193	341
			2006 :	364

384 (2006: 488) cours de répétition représentant 5 318 jours/homme (2006: 7 821) ont été accomplis en 2007. Ils ont principalement porté sur l'entretien périodique des installations, sur des travaux pratiques en faveur de la collectivité et sur l'appui dans le cadre d'exercices ou d'engagements ORCAF.

Malgré la courte durée des cours de répétition, le secteur de la protection civile a dû faire face à un grand nombre de demandes de dispenses. Celles-ci sont traitées selon la procédure appliquée par le SAMPP pour les demandes des astreints au service militaire. Ainsi, sur les 3 908 (2006: 4 438) convocations établies, 728 dispenses (2006: 726) ont été accordées et 65 refusées. 84 astreints n'ont pas accompli leur service pour des raisons médicales alors que 100 astreints ne sont pas entrés en service.

Constructions et matériel

Les organisations de Basse-Broye (Domdidier), Belfaux, Belmont (Les Montets), Châtel-st-Denis, Düdingen, Gurmels, L'Hirondelle (Estavayer-le-Lac), Kerzers, La Molière (Cugy), Romont et Villars-sur-Glâne ont été inspectées de même que les sections d'appui (12) des compagnies Nord, Centre et Sud.

Ces contrôles ont démontré que le matériel de ces organisations est entretenu et entreposé de manière adéquate et est prêt pour l'intervention.

Les constructions des organisations du Bassin-Sionge, de l'Intyamont et de Wünnewil-Flamatt ont été contrôlées.

Toutes ces constructions répondent aux normes en vigueur. Les défauts constatés ne mettent pas en péril l'état de préparation à leur engagement.

Lors de l'essai annuel des sirènes de février, 7 sirènes fixes et 7 sirènes mobiles ont présenté des défauts qui ont été rapidement corrigés.

– Abris privés:

Constructions annoncées en 2007: 121, représentant 6 525 places protégées dont, 61 abris privés communs représentant 3 439 places protégées.

Dossiers liquidés en 2007: 69, représentant 3 566 places protégées, dont 48 abris privés communs représentant 2 796 places protégées

Dossiers en cours: 290

Places rachetées en vue de la construction d'abris privés communs: 2 283

Contributions de remplacement destinées à la construction d'abris publics: 1 639

– Abris publics:

– Projets approuvés en 2007: 0

– Dossiers liquidés en 2007: 8 représentant 1 839 places protégées

– Terminés et payés en 2007: Corpataux-Magnedens, Corserey, Ecublens, Le Glèbe, Granges, Les Montets, Sâles, Vuisternens-devant-Romont

– En cours de construction:

Cottens, Givisiez, Schmitten, La Sonnaz, Ursy

– Avant-projets et projets en cours d'étude ou d'approbation:

Marly, Montagny, Montet Gl., Wallenried

– Subventions versées:

Confédération 784 020 francs (2006: 685 467 francs)

Canton 22 390 francs (2006: 35 216 francs)

– Constructions pour les organismes de protection et le service sanitaire:

– Installations payées en 2007:

Corpataux-Magnedens: direction locale

Corserey: direction locale

Ecublens: direction locale

Les Montets: poste d'attente III

Vuisternens-devant-Romont: poste de commandement III, poste d'attente III

– Installation terminée et reconnue en 2007:

Granges: poste d'attente III

– En cours de construction

Avry: poste de commandement III, poste d'attente III

– Installations en projet:

Alterswil: poste d'attente III

Jaun: poste d'attente III

Marly: poste d'attente III

Le Mouret: poste d'attente III

– Subventions versées:

Confédération 778 597 francs (2006: 668 062 francs)

Canton 9 150 francs (2006: 4 199 francs)

5.2 Événements particuliers

Le déménagement des bureaux de la protection civile de Granges-Paccot à Fribourg a été réalisé en février 2007. Ces nouveaux locaux dont dispose le secteur de la protection civile dans le bâtiment de l'Arsenal cantonal répondent entièrement à ses besoins. Il faut mentionner, en particulier, les locaux mis à disposition dans l'arsenal 2 pour l'entreposage du matériel de protection civile centralisé et dans l'arsenal 1 pour l'équipement personnel.

L'encouragement à la fusion de groupements de communes a permis le regroupement des corps locaux de Bulle et de la Tour-de-Trême, ainsi que de ceux de Villars-sur-Glâne et de Givisiez. A la fin 2007, le nombre des corps locaux s'élevait à 37.

III. SERVICE DE LA POPULATION ET DES MIGRANTS (SPOMI)

Chef: Patrick Pochon

1. Missions

Le service applique les prescriptions de la législation sur les étrangers et du domaine de l'asile. Il délivre en collaboration avec les communes les passeports et cartes d'identité suisses. Il exécute des tâches en matière de haute surveillance des contrôles des habitants.

2. Police des étrangers

2.1 Activités courantes

2.1.1 Permis délivrés

	2006	2007
Autorisations d'établissement	2 117	2 511
Autorisations de séjour	2 502	5 024
Autorisations de séjour de courte durée > = 12 mois	3 450	1 074
Prolongations de l'autorisation de séjour ou du délai de contrôle de l'autorisation d'établissement	10 811	13 977

2.1.2 Effectif de la population étrangère résidant dans le canton au 31 décembre, sans les requérants d'asile ni les personnes admises provisoirement

Autorisations d'établissement	27 581	29 023
Autorisations de séjour	11 473	13 492
Autorisations de courte durée	1 868	1 172
Totaux	40 922	43 687

2.1.3 Mesures administratives

	2006	2007
Rejets de demandes d'entrée et d'autorisation	78	66
Décisions de refoulement	302	257
Refus ou révocation d'autorisations de séjour	84	113
Menaces d'expulsion administrative	33	16
Expulsions administratives	8	6
Décisions de détention en vue de refoulement rendues	149	225
Décisions de détention en vue de refoulement exécutées	92	138
Renvois après détention sous la compétence d'une autre autorité	32	34
Séances de contrôle auprès du Tribunal administratif	44	57
Renoncations à la procédure orale par le Tribunal administratif	---	34
Assignations et interdictions de pénétrer un territoire	11	13
Rejets de permis pour cas personnel d'extrême gravité	31	39
Recours jugés au Tribunal administratif contre l'ensemble de ces mesures administratives	126	90
Recours admis	1	2
Recours admis partiellement	2	--
Recours admis avec renvoi pour nouvelle décision	2	--
Affaires rayées du rôle	23	11
Interdictions d'entrée en Suisse prononcées par l'Office fédéral des migrations (ODM), sur proposition du canton	312	297

2.1.4 Autres prestations

	2006	2007
Assentiments au travail en faveur de ressortissants étrangers résidant dans d'autres cantons	293	228
Visas de retour en Suisse	162	167

2.2 Evénements particuliers

Depuis le 1^{er} juin 2007, les ressortissants des Etats de l'Europe des 15 (+ Malte et Chypre) ont pour la première fois bénéficié d'une libre circulation complète des personnes. Celle-ci marque en particulier l'abandon des limitations du nombre des nouvelles autorisations de séjour. Cette étape, soutenue par une conjoncture éco-

nomique très favorable, a entraîné une croissance record de l'effectif de la population étrangère résidante du canton (+ 6,7 %, contre 3,5 % en 2006 et 3,6 % en 2005). Parallèlement, un nombre toujours plus important de situations a nécessité des mesures de contrainte du droit des étrangers pour assurer le renvoi, notamment en raison du séjour illégal (+ 50 % par rapport à 2006).

3. Domaine de l'asile

3.1 Activités courantes

3.1.1 Statistiques concernant le canton

	2006	2007
Personnes envoyées dans les centres d'enregistrement	26	12
Requérants d'asile attribués au canton de Fribourg	347	255
Auditions effectuées par le service (cas asile et police des étrangers)	296	361
Permis pour cas personnel d'extrême gravité	81	116
Personnes admises provisoirement	116	95
Décisions positives rendues par l'ODM	57	56
Décisions négatives rendues par l'ODM	183	207
Demandes d'asile en suspens auprès de l'ODM	210	226
Dossiers en suspens au canton en vue d'audition (asile)	13	0
Total des demandeurs d'asile séjournant dans le canton au 31 décembre	711	674
Total des étrangers admis provisoirement séjournant dans le canton au 31 décembre	725	646

3.1.2 Détail des autorisations provisoires d'exercer une activité lucrative délivrées aux requérants d'asile et aux ressortissants étrangers admis provisoirement

	2006	2007
Agences temporaires	232	271
Industrie	28	23
Hôtellerie	17	31
Commerce	1	8
Construction	18	17
Hôpitaux	8	8
Nettoyage	14	13
Divers	63	34
Totaux	381	405

3.2 Evénements particuliers

Depuis le 1^{er} janvier 2007, les ressortissants étrangers relevant de l'asile et séjournant depuis des années en Suisse bénéficient d'un assouplissement légal permettant l'octroi d'autorisations de séjour dans des situations de rigueur. Les cas de règlement par la délivrance d'un permis de séjour en faveur de personnes admises provisoirement en Suisse et domiciliées dans le canton ont ainsi connu une augmentation de 43 %. Le nombre des nouveaux arrivants en procédure d'asile et attribués au canton a par contre nettement diminué (- 26 % par rapport à 2006).

4. Main-d'œuvre étrangère

4.1 Activités courantes

4.1.1 Annonces de ressortissants CE/AELE

	2006	2007
pour activité limitée à 3 mois maximum auprès d'un employeur suisse	1 245	1 301
pour travailleurs détachés	659	1 059
pour prestataires de services transfrontaliers indépendants	215	136

4.1.2 Autorisations préalables concernant les ressortissants CE-8

	2006	2007
Autorisations de longue durée	8	48
Autorisations de courte durée	233	310
Autorisations pour une durée maximale de 4 mois	188	162

4.1.3 Autorisations préalables pour ressortissants de pays tiers

	2006	2007
Autorisations de longue durée	34	59
Autorisations de courte durée	111	56
Autorisations pour une durée maximale de 4 mois	51	57
Autorisations pour artistes	593	540

4.1.4 Autres décisions

	2006	2007
Préavis	3 760	3 755
Décisions sur réclamation	8	27

4.1.5 Mesures administratives

En vertu de l'art. 55 OLE, un employeur qui enfreint à plusieurs reprises ou gravement les prescriptions du droit des étrangers peut se voir rejeter totalement ou partiellement ses demandes de main-d'œuvre étrangère ou peut être mis en garde par sommation écrite.

	2006	2007
Avertissements	178	179
Sommations	130	102
Suspensions	19	27

4.2 Événements particuliers

Marquée par une conjoncture économique toujours vigoureuse, le marché du travail a été fortement demandeur de main-d'œuvre étrangère en 2007. Ainsi, le contingent cantonal d'autorisations de séjour annuel n'a pas été suffisant pour faire face à la demande des employeurs fribourgeois. La situation a nécessité l'octroi par l'autorité fédérale d'un contingent supplémentaire. L'année 2007 a également vu une forte augmentation du nombre de travailleurs détachés par des entreprises européennes pour venir effectuer une prestation de service dans notre canton (+ 61 %).

5. Passeports et cartes d'identité suisses

5.1 Activités courantes

5.1.1 Documents délivrés

	2006	2007
Passeports ordinaires	21 076	11 647
Cartes d'identité	28 418	23 318
Passeports provisoires	984	824
Passeports biométriques	59	878

5.2 Événements particuliers

L'année 2007 a été marquée par une nette diminution du nombre des passeports délivrés dans le canton (- 39 % par rapport à 2006), principalement en raison de la réduction du potentiel en établissement de documents de la génération 2003. Le passeport biométrique, dont l'introduction généralisée n'interviendra qu'à fin 2009, a par contre connu un intérêt croissant, même si les commandes restent contenues dans des chiffres encore modestes (59 passeports biométriques en 4 mois en 2006, contre 878 documents sur l'année en 2007).

IV. SERVICE DE LA POLICE DU COMMERCE (SPOCO)

Chef: Alain Maeder

1. Missions

Le Service collabore à la délivrance d'autorisations et au contrôle d'activités commerciales ne bénéficiant pas d'une totale liberté de commerce. Il agit en particulier dans le domaine des établissements publics, de la vente d'alcool, des appareils de jeu, des loteries, du cinéma, du commerce itinérant, des collectes et des entreprises de sécurité. Il exerce en outre un pouvoir de surveillance en matière d'indication des prix, de métrologie et d'horaire d'ouverture des commerces.

2. Activités

2.1 Etablissements publics

En 2007, ont été délivrées:

nouvelles patentes B d'établissement avec alcool	23
nouvelle patente D de dancing ou de cabaret	1
nouvelle patente E de bar complémentaire d'un hôtel	1
nouvelles patentes G d'établissement dépendant d'un commerce d'alimentation	19
nouvelles patentes spéciales H	14
nouvelles patentes I d'établissement parahôtelier	5
nouvelles patentes T de traiteur	39
patentes en vue de la reprise d'un établissement en activité	248

Le Service en outre procédé au renouvellement de 478 patentes, autorisé 18 changements de dénomination d'établissement et accordé 7 extensions de patente.

Il a de plus procédé au retrait de 11 patentes et refusé l'octroi d'une patente.

Le nombre des établissements publics en activité au 31 décembre 2007 est le suivant:

Etablissements hôteliers	169
Etablissements avec alcool	558
Etablissements sans alcool	15
Dancings, cabarets	34
Bars d'hôtel	16
Restaurants de nuit	2
Etablissements dépendant d'un commerce d'alimentation	110
Buvettes, cafétérias, colonies étrangères	478
Etablissements parahôteliers	91
Traiteurs	39
	1512

La société des cafetiers, restaurateurs et hôteliers (Gastro Fribourg) a organisé, sous la surveillance du Service, 2 cours professionnels pour exploitants d'établissements publics, qui ont été suivis par 113 personnes de langue française et qui ont abouti à la délivrance de 64 certificats de capacité professionnelle.

En outre, 30 titulaires d'un certificat de capacité délivré par un autre canton ou d'un diplôme d'une école hôtelière reconnue se sont présentés à l'examen partiel prévu par la loi.

Elle a par ailleurs organisé 3 cours de formation destinés aux détenteurs de patentes G et T qui ont été suivis par 78 personnes de langue française et 11 personnes de langue allemande.

2.2 Commerce des boissons

Au 31 décembre 2007, 450 commerces bénéficiaient d'une patente de boissons alcooliques

2.3 Loteries et collectes

En 2007, 152 autorisations de loterie ont été délivrées, contre 155 en 2006. Dans ce chiffre ne sont pas compris la Loterie Romande, le Sport-Toto et la Loterie Suisse à numéros.

78 collectes destinées à des œuvres de bienfaisance, dont 72 prévues au calendrier de la fondation ZEWOW ont été autorisées.

2.4 Contrôles des cinémas

Les directeurs de salles de cinémas ont annoncé 222 films et obtenu l'autorisation d'en projeter 222.

La commission de surveillance des cinémas et des théâtres n'a pas siégé.

2.5 Entreprises de sécurité

En 2007, ont été délivrées:

109 autorisations d'engager du personnel,

159 autorisations d'exercer.

Le Service a en outre autorisé l'engagement d'une personne chargée du maintien de l'ordre dans un établissement public.

Il a de plus refusé l'engagement de 4 agents de sécurité.

Par ailleurs, il a octroyé 2 autorisations d'exploiter une entreprise de sécurité.

On compte actuellement 9 entreprises de sécurité autorisées dans le canton.

2.6 Appareils de jeu et salons de jeu

En 2007, ont été délivrées:

822 autorisations d'exploiter un appareil à sous servant aux jeux d'adresse,

357 autorisations d'exploiter un appareil de distraction.

On compte actuellement 10 salons de jeu dans le canton.

2.7 Commerce itinérant

En 2007, ont été délivrées:

43 cartes de légitimation pour commerçants itinérants,
3 autorisations d'exploiter une activité foraine.

2.8 Crédit à la consommation

En 2007, a été délivrée:

1 autorisation d'exercer à titre professionnel l'activité de courtier en crédit.

2.9 Poids et mesures

En 2007, ont fait l'objet d'un contrôle, conformément aux prescriptions fédérales:

balances pour la vente directe au public	641
balances non destinées à la vente directe au public	804
balances pour véhicules routiers	27
balance ferroviaire	1
balances spéciales	18
instruments de pesage totalisateur discontinu à fonctionnement automatique	18
instruments de pesage étiqueteurs de prix	243
poids	244
ensembles de mesurage de volume pour produits pétroliers	366
ensembles de mesurage routiers	619
distributeur routier de gaz naturel à haute pression	1
ensembles de mesurage de volume pour denrées alimentaires	36
appareils mesureurs des gaz d'échappement	428
Par ailleurs, des contrôles de préemballages industriels ont été effectués dans 201 entreprises et des contrôles de préemballages aléatoires dans 132 entreprises.	
Enfin, 171 points de vente ont été contrôlés dans le cadre de la surveillance du marché.	

V. SERVICE DE L'APPLICATION DES SANCTIONS PÉNALES ET DES PRISONS (SASPP)

Chef: Thomas Freytag

1. Missions

Le Service est chargé de faire exécuter les peines et les mesures prononcées par les autorités pénales (tribunaux, juges de police, juges d'instruction). Il place dans un établissement adéquat les personnes condamnées à une peine privative de liberté ou à une mesure d'interne-ment. Il exécute ou fait exécuter les autres sanctions pénales, notamment les peines pécuniaires, les amendes et le travail d'intérêt général. Il gère en outre les prisons (prison centrale à Fribourg, prisons de Bulle et de Romont).

2. Application des sanctions pénales

Les activités du Service dans ce domaine sont fondées principalement sur les dispositions légales suivantes:

- Ordonnance du 12 décembre 2006 concernant l'application des sanctions pénales
- Ordonnance du 12 décembre 2006 sur l'exécution du travail d'intérêt général
- Ordonnance du 12 décembre 2006 concernant l'exécution des peines sous la forme de journées séparées
- Recommandations 1 à 7 du 27 octobre 2006 de la Conférence romande des autorités cantonales compétentes en matière pénitentiaire.

Le SASPP planifie l'exécution des sanctions privatives de liberté, en fixant le lieu, le début et les étapes successives de l'exécution. En cours d'exécution, il statue notamment sur les autorisations de sortie (congés, permissions), sur le transfert dans un autre établissement et sur l'interruption de l'exécution. Il rend en outre les décisions prévues par la loi en matière de semi-détention et d'exécution sous la forme de journées séparées. Il statue finalement en matière de libération conditionnelle ou de levée des mesures thérapeutiques et ordonne les mesures annexes (assistance de probation, règles de conduite, etc.).

Le SASPP rend en outre les décisions en matière de travail d'intérêt général (TIG), dont la mise en œuvre concrète est pour le reste confiée au Service de probation (SProb). Il encaisse également les amendes et les peines pécuniaires prononcées par les instances judiciaires. A ce titre, il n'intervient qu'en cas de non-paiement, lorsque l'amende ou la peine pécuniaire fait place à une peine privative de liberté de substitution. Il assume enfin les tâches du Service de coordination cantonal pour le traitement des données enregistrées dans le casier judiciaire.

2.1 Exécution de courtes peines privatives de liberté dans les prisons du canton

330 personnes ont subi des peines à la Prison centrale ou dans les prisons de district.

- a) 65 personnes ont obtenu l'autorisation d'exécuter leur peine sous le régime de la semi-détention; ce régime consiste à laisser au détenu la possibilité de conserver son activité lucrative et à ne passer en prison que la nuit et le dimanche.
- b) 1 personne a demandé à répartir les journées de condamnation sur les fins de semaine.

264 personnes qui ne remplissaient pas les conditions pour l'octroi d'un régime facilité ont purgé leur peine en détention normale à la Prison centrale ou la prison de Bulle et parfois aux Etablissements de Bellechasse.

2.2 Exécution dans d'autres cantons

123 condamnations prononcées par les autorités judiciaires de notre canton (non compris amendes converties) ont été exécutées dans d'autres cantons, étant donné que les condamnés étaient domiciliés ou séjournaient hors canton.

2.3 Travail d'intérêt général

Depuis l'entrée en vigueur du nouveau code pénal le 1^{er} janvier 2007, le Service de l'application des sanctions pénales et des prisons et le Service de probation sont chargés de faire appliquer les peines de travail d'intérêt général prononcées par les autorités judiciaires. Le Service de l'application des sanctions pénales et des prisons prend les décisions prévues aux articles 11 et 12 de l'ordonnance fédérale du 19 septembre 2006 relative au code pénal et au code pénal militaire ainsi que les mesures administratives prévues à l'article 13 de l'ordonnance du 12 décembre 2006 sur l'exécution du travail d'intérêt général.

En 2007, 331 dossiers ont été transmis au Service de probation. Dans onze cas, des procédures de suppressions ont dû être prononcées pour des raisons d'indiscipline, d'absences injustifiées ou parce que la personne condamnée a finalement opté pour un régime de détention.

2.4 Exécution de longues peines et de mesures

- a) 283 personnes ont exécuté des longues peines dans des établissements concordataires ou non concordataires.

En outre,

- 7 personnes ont subi un traitement des troubles mentaux en vertu de l'article 59 CP ou les articles 59 et 60 CP (mesure institutionnelle),
- 9 personnes ont subi un traitement des addictions en vertu de l'article 60 CP (mesure institutionnelle),
- 3 personnes ont subi une mesure applicable aux jeunes adultes en vertu de l'article 61 CP (mesure institutionnelle),

- 4 personnes ont subi un traitement ambulatoire pendant l'exécution de la peine en vertu de l'article 63 CP,
- 20 personnes ont subi une mesure ambulatoire en liberté en vertu de l'article 63 CP,
- 8 personnes ont subi un internement, en vertu de l'article 64 CP.

Ces personnes ont été placées comme suit:

	<i>Journées de détention</i>	<i>Détenus</i>
- Etablissements de Bellechasse	17 138	122
- Etablissements de la plaine de l'Orbe	3 357	19
- Colonie pénitentiaire de Crêtelongue/VS	771	7
- Etablissement de Bellevue à Gorgier/NE	2 340	23
- Prison de La Tuilière à Lonay/VD	750	8
- Pénitencier de Witzwil/BE	739	7
- Pénitencier de Realta, Cazis/GR	332	1
- Etablissements de Bostadel, Menzingen/ZG	428	2
- Pénitencier de Hindelbank/BE	998	5
- Pénitencier La Stampa, Lugano/ TI	420	3
- Prison de Thorberg/BE	516	2
- Pénitencier de Pöschwies /ZH	97	4
- Centre de mesures St-Jean/BE	990	3
- Maison d'éducation au travail Pramont/VS	697	3
- Fondation Bartimée, Grandson/VD	587	4
- Pénitencier de Lenzburg /AG	1 297	5
- Centre de sociothérapie La Pâquerette/GE	122	1
- Le Tremplin, Fribourg	77	2
- Foyer St Louis, Fribourg	981	3
- Klosterfiechten Basel	230	2
- Suchttherapiebärn, Bern	271	1
- Fondation Terra Vecchia, Niedermuhlern /BE	18	1
- Suchttherapie Wimmis	257	1
- Universitäre Psychiatrische Kliniken Basel	320	1
- Le Torry, Fribourg	39	1
- Le Radeau, Orsonnens	116	1
- Diverses courtes peines hors canton	1 081	82
Total	34 969	314

b) 48 personnes ont bénéficié du régime de travail externe. Lieux de placement:

- Prison centrale	1 015	9
- Prison de Bulle	612	5
- Maison Montfleury/GE	723	10
- Maison Le Vallon/GE	1 553	19
- Suchttherapie Wimmis	91	1
- Klosterfiechten Basel	206	1
- Le Tulipier Morges	236	2
- Foyer Le Relais, Morges /VD	93	1
Total	4 529	48

A l'exception de 4 personnes (dont 3 non retours de congé), toutes les personnes placées en régime de fin de peine ont respecté les conditions du travail externe.

c) Libération conditionnelle

Depuis le 1^{er} janvier 2007, avec l'entrée en vigueur de l'ordonnance du 12 décembre 2006 concernant l'application des sanctions pénales, le chef du Service de l'application des sanctions pénales et des prisons est seul habilité à décider d'une libération conditionnelle pour les personnes condamnées jusqu'à deux ans, et à signer toutes les décisions de libération conditionnelle.

De ce fait, la Commission consultative de libération conditionnelle et d'examen de la dangerosité s'est réunie à 5 reprises pour examiner 56 cas. Cette commission donne son préavis chaque fois qu'une sanction de plus de deux ans de peine privative de liberté ou une mesure institutionnelle prise en application du code pénal suisse permet une libération conditionnelle.

Les décisions suivantes ont été ordonnées:

– libération conditionnelle accordée après l'exécution du minimum légal	64
– libération conditionnelle accordée pour une date ultérieure	12
– refus de libération (dont 6 refus concernant des mesures)	11
Total	87

Libérations conditionnelles accordées pour des peines de moins de deux ans:

– libération conditionnelle après l'exécution du minimum légal	30
– refus	2
Total	32

3 personnes ont déposé un recours à la Direction de la sécurité et de la justice contre les décisions du Service de l'application des sanctions pénales et des prisons.

2.5 Amendes converties

Les amendes impayées sont converties en jours d'arrêts (aCP 30 francs = 1 jour d'arrêts – nCP 100 francs = 1 jour peine privative de liberté).

Les ordonnances de conversion d'amende ont été adressées au Service:

– par les autorités judiciaires cantonales	3 351
Montant encaissé	Fr. 463 333.–
– par les préfectures	1 981
Montant encaissé	Fr. 38 838.–
– par d'autres cantons	181
Montant encaissé	Fr. 11 128.–

2.6 Divers

– Envoi du questionnaire pour le choix du mode d'exécution de courtes peines	266
--	-----

– Interruption de l'exécution des peines	3
– Personnes signalées RIPOL	123

2.7 Recours en grâce

Le Grand Conseil a traité 3 recours en grâce en 2007. Les recours ont été rejetés.

2.8 Casier judiciaire

En 2007, le Service a enregistré 4 385 jugements et délivré 3 389 extraits. En outre, il a encore traité, sous le régime applicable jusqu'au 30 juin, 128 demandes de radiation: 104 demandes ont été acceptées, 24 refusées.

3. Prisons

Depuis le 1^{er} juillet 2007, le SASPP a repris les tâches de l'ancien service des prisons. A ce titre, il gère les prisons de Fribourg, de Bulle et de Romont, qui comptent 99 places (dont 76 à la Prison centrale, 16 à Bulle et 7 à Romont) et qui servent essentiellement à la détention avant jugement et à l'exécution de courtes peines jusqu'à 3 mois (en régime ferme ou en semi-détention). La Prison centrale accueille en outre les personnes détenues en vertu du droit fédéral des étrangers (détention administrative) et, dans un secteur séparé des adultes, les mineurs en détention préventive.

Avec l'entrée en vigueur du nouveau code pénal, plusieurs modifications sont intervenues: la détention préventive est devenue «détention avant jugement», la semi-liberté «travail externe»; pour bénéficier du régime par journées séparées la peine ne doit pas excéder quatre semaines (quinze jours auparavant); la semi-détention a été étendue aux peines d'un an au plus.

Les prisons hébergent les catégories de personnes suivantes, des deux sexes, majeurs ou mineurs:

- les inculpés en détention avant jugement pour la durée de l'enquête;
- les inculpés en détention avant jugement au terme de l'enquête et jusqu'à leur jugement;
- les personnes condamnées, jusqu'à leur transfert dans un établissement d'exécution de peines;
- les détenus en transfert d'un établissement à l'autre;
- les détenus aux arrêts;
- les personnes condamnées qui purgent une peine de quatre semaines au plus par journées séparées;
- les personnes condamnées qui exécutent une peine, en principe de douze mois au maximum, sous le régime de la semi-détention;
- les personnes condamnées qui exécutent une peine, de plusieurs mois, sous le régime du travail externe (fin de longues peines);
- les personnes condamnées qui exécutent une peine de six mois au maximum sous le régime ordinaire;
- les personnes retenues en vertu de la juridiction pénale des mineurs;

- les personnes détenues en vertu des dispositions fédérales sur les mesures de contrainte en matière de droit des étrangers.

3.1 Entrées en 2007

Suisses Etrangers

– Hommes – Prison centrale	164	478
– Hommes – Prison de Bulle	42	51
– Hommes – Prison de Romont	0	0
– Femmes – Prison centrale	10	25
Total	216	554

3.2 Journées de détention

	Suisses		Etrangers		Totaux
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
Détention avant jugement					
- Prison centrale	1 959	163	7 985	352	10 459
- Prison de Bulle	287	0	2 167	0	2 454
Détention des mineurs					
- Prison centrale	122	0	193	0	315
- Prison de Bulle	0	0	0	0	0
Exécution ordinaire de peines ou d'arrêts					
- Prison centrale	933	215	2 449	150	3 747
- Prison de Bulle	66	0	29	0	95
- Prison de Romont					
Exécution par journées séparées	2	0	7	0	9
Exécution en semi-détention					
- Prison centrale					
- Prison de Bulle	1 114	5	806	56	1 981
	787	0	407	0	1 194
Exécution en semi-liberté					
- Prison centrale					
- Prison de Bulle	555	0	350	0	905
	471	0	142	0	613
Mesures de contrainte	0	0	1 845	10	1 855
Arrêts militaire - Bulle	20	0	0	0	20
Totaux	6316	383	16 380	568	23 647

3.3 Subsistance

Le plan des menus s'étendent sur plusieurs semaines. A la Prison centrale, les repas sont préparés par un cuisinier professionnel secondé par deux détenus; à la prison de Bulle, les repas de midi sont livrés par une institution. Aucune réclamation n'a été enregistrée en 2007, en ce qui concerne aussi bien la qualité que la quantité des mets servis.

3.4 Locaux

Les locaux de la Prison centrale sont divisés en huit secteurs, soit:

– la détention avant jugement hommes:	37 places
– la détention des mineurs:	3 places
– l'exécution de peines pour hommes:	11 places
– la détention des femmes:	5 places
– l'exécution du travail externe:	4 places
– l'exécution par journées séparées et la semi-détention:	7 places
– l'exécution des mesures de contrainte:	9 places
Total des places à disposition:	76 places

Les locaux de la prison de Bulle sont divisés en deux secteurs, soit:

– la détention avant jugement hommes:	8 places
– l'exécution de peines pour hommes:	8 places
Total des places à disposition:	16 places

Les locaux de la prison de Romont sont divisés en deux secteurs soit:

– la détention préventive hommes:	5 places
– l'exécution de peines pour hommes:	2 places
Total des places à disposition:	7 places

3.5 Occupation des détenus

Les personnes placées en détention avant jugement n'ont pas l'obligation de travailler. Par contre, les dispositions du code pénal prévoient que les détenus condamnés aux arrêts ou à l'exécution des peines privatives de liberté peuvent être astreints au travail.

A la Prison centrale, une réorganisation interne a permis d'augmenter sensiblement les possibilités de travail proposées aux détenus, que ce soit à la cuisine, dans l'entretien et le nettoyage ou en atelier.

3.6 Assistance des détenus

Le surveillant-chef s'est entretenu, dans les 48 heures, avec les nouveaux arrivants, notamment les prévenus, les détenus en exécution ferme ainsi que les personnes détenues en vertu des dispositions fédérales sur les mesures de contrainte en matière de droit des étrangers. Quant au chef de service, il est chaque jeudi après-midi à la disposition des personnes détenues qui en font la demande. L'assistance médicale à la Prison centrale est assurée par deux médecins ainsi que par une infirmière. Au cours de l'année 2007, les médecins consultant à la

Prison Centrale ont reçu 442 détenus. En ce qui concerne les prisons de district, le personnel fait appel au médecin de garde (en 2007, 66 consultations). Plusieurs détenus ont dû être conduits en milieu hospitalier pour des examens, des traitements ambulatoires, ou encore pour des interventions. Il est regrettable qu'aucun établissement de soins du canton ne soit à même de recevoir des détenus pour un traitement tout en assurant un minimum de sécurité. Cette situation oblige les juges d'instruction à faire hospitaliser les prévenus dans les quartiers cellulaires des hôpitaux de Genève ou de Berne.

Depuis le début 2007, le Service psychosocial a augmenté son intervention à la Prison centrale puisqu'il consulte deux demi-jours par semaine. D'autre part, certains spécialistes ont prêté leur concours aux médecins de la prison notamment pour le traitement d'alcooliques ou de toxicomanes. La présence de détenus de cette dernière catégorie dans un milieu carcéral tel que celui de la Prison centrale continue à poser des problèmes délicats qui devront trouver une solution dans le cadre d'un examen général avec les milieux médicaux concernés.

Des aumôniers assurent régulièrement l'assistance morale et spirituelle des détenus. D'autre part, les détenus qui en ont besoin peuvent bénéficier d'une aide matérielle limitée.

Les collaborateurs du Service de probation assurent le service social dans les prisons du canton. Ils sont présents trois après-midi par semaine à la Prison centrale et rencontrent tous les nouveaux arrivants, dans des locaux spécialement conçus à cet effet. Dans les prisons de district, les collaborateurs du Service de probation interviennent deux fois par mois ou sur demande. Ces contacts atténuent le choc que peut provoquer l'incarcération et favorisent le retour des anciens détenus à la liberté. Ils facilitent aussi les relations entre les pensionnaires et leur famille, de même qu'avec les employeurs.

Un certain nombre de personnes bénévoles se sont rendues dans les prisons du canton pour y rencontrer des détenus, en particulier ceux qui n'ont pas de famille ou qui n'ont plus de contact avec elle.

Tous les samedis, les détenus en exécution de peines sous le régime ordinaire peuvent recevoir la visite de leurs proches. Il en est de même pour les inculpés en détention avant jugement avec l'autorisation du juge d'instruction.

VI. SERVICE DE PROBATION (SPROB)

Chef de service: Philippe Pillonel

1. Missions

Le Service de probation assume le suivi social pénal et postpénal des détenus condamnés par la justice pénale fribourgeoise. Il a également pour tâches d'assurer sous l'autorité des juges d'instruction, le suivi et le contrôle des prévenus libérés provisoirement. Il garantit par

ailleurs la mise en œuvre et l'exécution des peines en milieu ouvert et l'exécution de l'ensemble des peines prononcées sous forme de travail d'intérêt général.

2. Activités

L'année 2007 est marquée par l'entrée en vigueur des nouvelles dispositions de la partie générale du Code pénal qui ont engendré des effets directs sur le secteur administratif, le secteur social et le secteur des peines en milieu ouvert (PMO) en terme de charge de travail et d'adaptation aux nouvelles pratiques. Parallèlement, le Service de probation a poursuivi durant l'année 2007, l'informatisation complète des activités de tous les secteurs du service commencée l'année précédente. Un effort important a également été fourni pour la mise en place des procédures et des directives internes.

2.1 Activités courantes

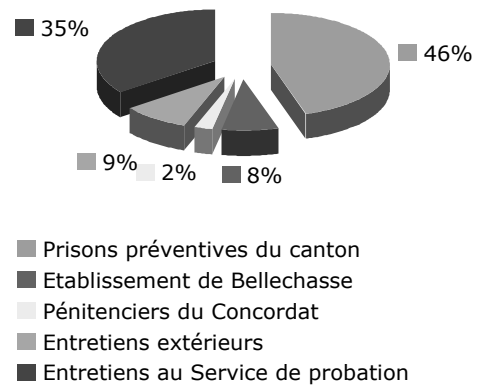
2.1.1 Secteur administratif

Suite à l'introduction des dossiers du secteur social dans le logiciel informatique GINA NT2 en 2006, ce fut en 2007 au tour des dossiers du secteur des peines en milieu ouvert, soit environ 500 dossiers, d'être mis en réseau. Ce changement de gestion a occasionné une importante charge de travail du secteur administratif du fait que de nombreuses adaptations du système ont été nécessaires. En ce qui concerne le soutien matériel durant l'année écoulée, le service a versé 46 833 fr. 30 sous forme de secours financier. Le secours financier est accordé sous forme de montants en espèces, vivres, vêtements, bons de transports ou des participations pour un montant de 12 056 fr. à des séances de psychothérapie, à des cours ou à des formations diverses (permis de conduire, formation de cariste, etc.).

2.1.2 Secteur social

Durant l'année 2007, le secteur social du Service de probation a réalisé 1 404 entretiens dans les prisons préventives et les établissements d'exécution de peines du canton et dans les établissements du Concordat latin sur la détention pénale des adultes ainsi que 1 125 rencontres dans les bureaux du Service ou à l'extérieur du Service (autorités, hôpitaux, domicile, foyers, lieux publics, etc.) pour un total de 2 529 entretiens. En ce qui concerne les mandats de probation, il faut relever une augmentation d'environ 15% de leur nombre pour arriver à 221 dossiers, dont un dixième sont des situations relevant de l'autorité de l'Office des juges d'instruction en application de l'article 113 CPP. La proportion entre les hommes et les femmes (11,0%) reste relativement stable en 2007. Un quart des personnes suivies ont de 18 à 25 ans. Dans le courant de l'été, une journaliste d'un média local a suivi les activités d'un agent de probation en prison préventive et diffusé un reportage sous le titre «Les ailes brisées de la liberté». Un reportage sans fard qui a sans doute apporté un éclairage original sur les activités des agents de probation.

Répartition des entretiens



2.1.3 Secteur des peines en milieu ouvert (PMO)

Le Travail d'intérêt général (couramment désigné par l'acronyme TIG) indique une forme récente d'exécution de peine substitutive à l'emprisonnement. Découlant d'une évolution de la conception de la sanction pénale, l'accomplissement d'un travail utile à la collectivité en remplacement d'une condamnation à une peine pécuniaire, met en œuvre le principe de réparation ou de restauration du lien social. Il est considéré comme une sanction socialement constructive qui présente un potentiel important de resocialisation et d'intégration. En accomplissant un travail d'intérêt général, le condamné (ci-après le tigeste) fournit une contribution positive à la société et cette forme d'exécution de peine s'insère parfaitement dans les objectifs visés par les services de probation. Cette forme d'exécution de peines est devenue une peine principale autonome depuis le 1^{er} janvier 2007 en application des articles 37 et suivants du code pénal. Le juge peut ordonner avec le consentement de la personne condamnée, un travail d'intérêt général pour 720 heures au plus, quatre heures de travail d'intérêt général correspondant à un jour de privation de liberté. Le condamné doit, en règle générale, fournir au moins dix heures de travail par semaine. La peine est accomplie au profit d'un organisme privé à but social ou d'utilité publique, d'une administration publique ou d'une personne ayant besoin d'aide (ci-après le bénéficiaire), désigné par le Service de probation. Le travail d'intérêt général n'est pas rémunéré et le bénéficiaire ne perçoit pas d'autres prestations que la plus-value apportée par le travail accompli par le tigeste. Le secteur des peines en milieu ouvert (PMO) s'est constitué dans sa forme actuelle en 2006. Au 31 décembre 2007, le Service de probation pouvait compter sur un réseau de 115 bénéficiaires dans le canton et 75 d'entre eux ont été sollicités durant l'année pour accueillir un tigeste. Ce réseau est essentiellement composé d'établissements médico-sociaux, d'associations d'aide aux personnes handicapées, de groupements forestiers, de communes, etc. Un tiers des bénéficiaires se trouve dans le district de la Sarine.

Au cours des dix dernières années, la progression des TIG dans le canton a été constante, à titre d'exemple, le nombre de dossiers était de 139 en 2001 correspondant à 3 817 journées de détention. Depuis, ce nombre n'a fait qu'augmenter progressivement durant ces dernières années. Avec l'entrée en vigueur du nouveau code pénal, le nombre de peines prononcées sous forme de travail d'intérêt général a été relativement faible en début d'année. Puis la courbe s'est redressée pour arriver au nombre de 126 jugements prononçant une peine au sens de l'art. 37 CP du nouveau code pénal. Il faut mentionner encore la diminution du nombre moyen d'heures qui passe à environ 95 heures par jugement.

Au 1^{er} janvier 2007, 121 dossiers représentant 195 programmes de travail d'intérêt général étaient en cours d'exécution. Il faut comprendre par là que le dossier d'une personne peut contenir plusieurs jugements – parfois jusqu'à 8 condamnations à un travail d'intérêt général. Durant l'année 2007, de nouveaux dossiers sont venus s'y ajouter, pour arriver durant l'année à un total de 472 dossiers à traiter totalisant 715 jugements (voir tableau ci-après). Au 31 décembre 2007, le Service de probation comptabilisait 376 dossiers ouverts totalisant 55 076 heures de travail d'intérêt général à mettre en œuvre. Dans 58 cas des tractations avec des potentiels bénéficiaires étaient en cours. Durant l'année 2007, 96 tigestes ont exécuté leurs peines. Dans 19 cas, l'exécution du TIG a été interrompue pour des raisons d'indiscipline ou d'absences injustifiées. Dans 5 situations, les dossiers ont également été retournés au Service d'application des sanctions pénales et des prisons (SASPP). Il s'agit là de personnes qui ont renoncé, préférant exécuter la peine sous un autre régime ou de personnes qui ne se sont pas présentées aux convocations du service. Pour 33 personnes, le travail d'intérêt général a dû être suspendu pour maladie physique ou problèmes psychiques. Ainsi, sur le nombre total de 376 dossiers ouverts, 171 dossiers étaient en cours et 181 étaient en attente de traitement. Dans les exécutions de peines sous forme de travail d'intérêt général, une personne sur cinq est une femme, alors que ce rapport est de 1:10 pour les peines privatives de liberté.

	Situation au 31.12.2006	Dossiers traités en 2007			Situation au 31.12.2007	Nombre heures TIG
		nouveaux dossiers	total	dossiers fermés		
Dossiers	121	351	472	96	376	
Jugements	195	520	715	133	579	55076
Peines	176	368	544	114	429	
Amendes	19	26	45	14	29	
nCP TIG	0	126	126	5	121	

Les principales difficultés rencontrées tiennent au manque de ressources dont dispose le service pour la mise en œuvre de cette forme de peine, à l'organisation et la planification des TIG dépassant 180 heures et à la mise sur pied de programmes avec des personnes présentant des difficultés particulières nécessitant un travail adapté (AI, maladie, toxicomanie, etc.). Seul un travail de fond

sur la relation avec les bénéficiaires et les tigestes basée sur une collaboration transparente permet l'accomplissement de travaux d'intérêt général de longue durée. Durant l'année, les agents de probation ont élargi le réseau des bénéficiaires mais l'effort principal a été porté sur le développement d'un module informatique et son intégration au sein du secteur. Le secteur des peines en milieu ouvert a également fait l'objet d'un reportage d'un journal fribourgeois durant l'été 2007. Intitulé «Le travail d'intérêt général, une peine pas si commode», la journaliste a interviewé plusieurs intervenants, juge d'instruction, bénéficiaire, agent de probation et un tigeste contribuant ainsi à une meilleure connaissance de la réalité du travail d'intérêt général.

2.2 Événements particuliers

2.2.1 Décès

Le Service de probation fut profondément meurtri et éprouvé dans le courant de l'automne par la tragique disparition de Mme Manuela Riedo, apprentie de commerce de 3^{ème} année. Le 8 octobre 2007, alors qu'elle participait à un séjour linguistique à Galway (IRL) organisé par l'Ecole professionnelle de commerce de Fribourg, Mme Riedo fut sauvagement agressée et assassinée. Cette tragique disparition n'a pas manqué de nous interroger sur le travail que nous effectuons au Service de probation. Des doutes nous ont assaillis mais nous réalisons que notre mission est importante afin que plus jamais ou le moins souvent possible des drames de cette nature ne se reproduisent.

2.2.2 Arrêts domiciliaires sous surveillance électronique

Durant le printemps 2007 et faisant ainsi suite à la décision du Conseil fédéral de décembre 2006, l'Office fédéral de la justice mena une enquête auprès des cantons afin de connaître leur position sur l'instauration de la surveillance électronique de l'exécution des peines. Le canton de Fribourg réitéra à cette occasion sa volonté d'introduire la possibilité, dans des cas bien définis, d'exécuter des peines privatives de liberté sous la forme d'arrêts domiciliaires avec surveillance électronique. Bien que trois rapports d'évaluation aient conclu à un bilan positif de ces essais, le Conseil fédéral renonça, sur la base de l'enquête menée dans les cantons, à instaurer la surveillance électronique dans toute la Suisse et décida le 12 septembre 2007 de prolonger les autorisations en cours pour deux ans, soit jusqu'au 31 décembre 2009.

2.2.3 Prélèvements biologiques

Le Service de probation note ces dernières années une augmentation constante du nombre de situations pour lesquelles il se voit mandater par les autorités judiciaires de mettre en place et d'assumer le suivi des contrôles toxicologiques. Afin de répondre à cette demande crois-

sante, le Service de probation a fait appel à un laboratoire privé. Dans le but de garantir une homogénéité et une équité de traitement quant aux processus de convocations et de prélèvements et d'assurer ainsi un suivi objectif des situations, un groupe de travail du secteur social a mis en place des procédures avec le laboratoire mandaté. Une convention a été signée le 25 janvier 2007, rendant la collaboration opérationnelle depuis le 1^{er} février de la même année. Les prélèvements non annoncés se font de façon aléatoire. A ce jour, vingt-six personnes sont soumises au programme de prélèvements biologiques dans le canton, sur demande des Juges d'instruction, des Tribunaux pénaux d'arrondissement ou du SASPP. Dans le cadre de cette collaboration, le laboratoire et le Service de probation ont conjointement organisé jeudi 20 septembre 2007 une conférence sur le thème «Détection des stupéfiants: quel échantillon pour quelles informations?». Cette conférence a été bien suivie et a notamment vu la participation de plusieurs collaborateurs des Etablissements pénitentiaires de Bellechasse et de trois Juges d'instruction.

2.2.4 Travail externe – Travail et logement externes

Avec l'introduction de la nouvelle partie générale du code pénal, les personnes détenues peuvent bénéficier, dès la mi-peine et jusqu'au deux tiers de celle-ci, pour autant qu'elles remplissent les conditions requises, du régime de «Travail externe», puis du régime de «Travail et logement externes». Selon le principe que le Service de probation assure le suivi hors murs des personnes exécutant une sanction pénale, le secteur social a repris le suivi des personnes se trouvant dans cette situation. Quinze personnes au bénéfice de ce régime ont bénéficié du suivi du service durant cette phase d'exécution de leur peine. Des difficultés sont apparues et une réflexion débouchant sur une procédure de collaboration entre les Etablissements pénitentiaires de Bellechasse, le SASPP et le Service de probation a été instituée à l'initiative de celui-ci.

2.2.5 Contrat de collaboration dans le cadre d'une obligation de traitement

Par «violences domestiques», il est communément désigné une «situation dans laquelle une personne exerce des violences physiques, psychiques, sexuelles ou économiques sur une autre personne avec laquelle elle est liée par un rapport familial, conjugal, de partenariat ou d'union libre, existant ou rompu». En Suisse, l'ampleur de ce phénomène a été longtemps sous-estimée. La nécessité de réprimer la violence, même celle qui se manifeste à l'intérieur des quatre murs, n'est apparue que récemment. Avec la modification du code civil suisse et la poursuite d'office des auteurs de violence domestique, il s'avérait indispensable de mettre en place une offre thérapeutique permettant de répondre à ces dérives comportementales. Depuis le 1^{er} juillet 2007 et l'entrée

en vigueur de l'article 28b du Code civil, les tribunaux civils peuvent ordonner à la personne ayant eu recours à des comportements violents de quitter le logement commun, afin de protéger la victime. Dans plusieurs cantons, une aide spécialisée pour les personnes qui usent de violence est accessible et depuis 2005 un tel soutien est également disponible dans le canton de Fribourg. Une association s'est constituée et offre un pôle de compétences dans la prise en charge de ces problématiques. Ces prestations connaissent toujours plus de succès et parviennent à des résultats substantiels. Dans la grande majorité des cas, l'autorité chargée de suivre l'application d'obligations de traitement est le Service de probation et il convenait de mettre en place une convention de collaboration tripartite entre l'autorité mandataire, la personne astreinte et le prestataire.

2.2.6 Stagiaires

Dans le domaine de la formation, les services de l'Etat ont certainement une responsabilité et un rôle à jouer et notre service répond volontiers aux sollicitations de l'Ecole de Culture générale, des Hautes Ecoles de travail social ou des personnes qui sont au bénéfice d'un diplôme universitaire, notamment en psychologie ou en criminologie et qui souhaitent parfaire leur expérience sur le terrain. Notre service a passé un accord avec la Haute Ecole spécialisée de Suisse occidentale, devenant ainsi un partenaire de formation accrédité. Nous comptons au sein de nos collaborateurs, tous formés, trois personnes certifiées «praticien formateur» et nous disposons d'un dispositif de formation institutionnel précisant le cadre organisationnel et pédagogique que nous adaptons aux personnes en stage. L'étudiant devra dans un premier temps se familiariser avec des termes juridiques, comprendre les différents types de sanctions et de mandats. Il découvrira également les personnes incarcérées, leurs problématiques et les difficultés liées à l'enfermement. Accueillir des personnes en formation demande un investissement relativement important, notamment en début de stage. Il faut informer, accompagner des personnes, souvent jeunes, qui découvrent un milieu qui leur est inconnu, des problématiques parfois aiguës, des clients quelques fois difficiles.

VII. SERVICE DE LA JUSTICE (SJ)

Cheffe: Maryline Boson Sulmoni

1. Missions

Le Service de la justice assure les relations administratives avec les organes judiciaires ainsi qu'avec l'Office des faillites et les offices des poursuites. Il collabore à la gestion de ces organes, notamment en ce qui concerne le personnel, le budget et les comptes ainsi que la logistique.

Le Service concourt en outre à l'application des législations sur le barreau, le notariat, l'assistance judiciaire et l'entraide judiciaire. Il accomplit les tâches qui incombent à l'administration dans les domaines de l'organisation et de la procédure judiciaire, du droit privé, du droit pénal et de l'exécution forcée.

2. Activités

2.1 Collège électoral

Le Collège électoral a siégé quatre fois, les 30 janvier, 1^{er} mai, 5 juin et le 26 juin 2007.

Il a procédé aux élections ou réélections de magistrats qui sont entrés en fonction en 2007. Les magistrats dont l'entrée en fonction avait lieu en janvier 2008 ont été élus par le Grand Conseil sur préavis du Conseil de la magistrature, conformément à l'art. 152 al. 3 litt. c de la nouvelle Constitution.

2.1.1 Tribunaux d'arrondissement

Gruyère:

M. Jean-Paul Glasson, vice-président

M. Arsène Gremaud, juge

M. René Grandjean, juge suppléant

Broye:

M. Marc Sugnaux, président ad hoc à 50%

2.1.2 Office des juges d'instruction

M. Philippe Barboni, juge d'instruction

M^{me} Christiana Dieu-Bach, juge d'instruction LAVI (de langue allemande)

2.1.3 Juge de la détention

M^{me} Liliane Hauser, juge (de langue allemande)

2.1.4 Chambres des prud'hommes

Singine:

M. Josef Boschung, assesseur (représentant les employeurs)

M. Pascal Rappo, assesseur suppléant (représentant les employeurs)

Gruyère:

M^{me} Claudia Dey Gremaud, suppléante du président

2.1.5 Justices de paix

Vuippens:

M. Fernand Jaquet, juge de paix

2.2 Tribunaux d'arrondissement

Tribunal de la Broye

L'effectif de ce tribunal a dû être renforcé durant l'année en raison de la maladie de plusieurs collaboratrices. De plus, la surcharge de ce tribunal a amené le Conseil d'Etat

à accorder les crédits nécessaires à l'engagement d'un président ad hoc pendant 6 mois et d'une greffière.

2.3 Justices de paix

Durant l'année 2007, le Service de la justice a procédé à la mise en place des nouvelles justices de paix (recherche de nouveaux locaux, achat de mobilier, achat de matériel, engagement du personnel).

Il a organisé le rapatriement des dossiers des 29 anciennes justices de paix aux sept nouvelles. Il a également collaboré avec le Conseil de la magistrature pour la mise au concours des postes de juges de paix et des postes d'assesseurs et de suppléants.

2.4 Barreau

La Commission d'examen des candidats au barreau a délivré un brevet de capacité à M^{mes} Sandra Berdoz-Schumacher, Virginie Fragnière, Fabienne Jaros, Christine Magnin, Joëlle Vuadens, Karin Zahnd Cadoux, Saskia August, Caroline Gauch, Caroline Schorderet, Florence Schwab, Aurélie Juillerat, Chrystel Tornare, Valérie Humbert et MM. Damien Bossy, Pierre-Yves Cotting, Paul De Blasi, Roman Fries, Christian Meier, Benoît Pasquier, Carl-Alex Ridoré, Jean-Philippe Troya, Jérôme Magnin, Richard Perret, Alexandre Both, Gueric Riedi et Raphaël Eggs.

La Commission du barreau, quant à elle, a traité notamment les affaires suivantes:

Inscriptions au registre cantonal des avocats et des avocates	8
Radiations du registre cantonal des avocats et des avocates	4
Plaintes et dénonciations	6
Levée du secret professionnel	–
Autorisations de stage d'avocat	32
Réductions de la durée du stage d'avocat	3
Radiation du registre cantonal des avocats-stagiaires et avocates-stagiaires	2
Etaient inscrits au 31 décembre 2007:	
Avocats inscrits au Registre cantonal des avocats et des avocates	145
Avocats inscrits au Tableau fribourgeois des avocats membres de l'UE et de l'AELE	2
Avocats stagiaires	100

2.5 Notariat

Au 31 décembre 2007, il y avait 42 notaires en exercice, dont 3 notaires n'entrant plus dans le calcul du nombre maximal fixé par la loi sur le notariat. Le nombre maximal des notaires fixé à 42 par la loi n'était ainsi pas atteint.

2.6 Assistance judiciaire en matière civile

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2007, le Service de la justice a reçu 1 193 avis d'assistance judiciaire se répartissant ainsi:

	Assistance avec remb.*	Assistance sans remb.*	Retraits	Refus	Total
Tribunal cantonal	-	16	2	13	31
Tribunal administratif	-	89	-	17	106
Tribunal de la Sarine	21	269	5	96	391
Tribunal de la Singine	7	50	4	31	92
Tribunal de la Gruyère	6	130	2	22	160
Tribunal du Lac	3	57	-	22	82
Tribunal de la Glâne	2	40	1	11	54
Tribunal de la Broye	9	49	2	15	75
Tribunal de la Veveyse	6	39	-	5	50
Justices de paix	-	150	1	1	152
Totaux	54	889	17	233	1 193

* remb. = remboursement

783 listes de frais d'avocats et des greffes des justices de paix ont été payées en 2007 pour un montant de 1 731 621 fr. (1 641 034 fr. en 2006 pour 790 listes de frais), résultant des causes suivantes:

	Fr.
Actions en divorce	1 049 283
Actions en séparation de corps	431 509
Actions en paternité ou en désaveu	13 878
Affaires tutélaires	88 793
Affaires du droit des obligations	44 836
Recours administratifs	53 396
Divers	49 926
Total	1 731 621

A teneur de l'art. 3 LAJ, le Service de la justice peut, dans un délai de 10 ans, demander le remboursement partiel ou total de l'assistance judiciaire lorsque la personne est revenue à meilleure fortune.

En 2007 un montant de 178 818 francs a été récupéré à ce titre.

2.7 Entraide judiciaire

Le Service de la justice procède aux transmissions nécessaires à l'entraide judiciaire internationale. En 2007, il a traité 7 demandes provenant d'autorités judiciaires d'Etats étrangers et 4 demandes provenant d'autorités judiciaires du canton.

2.8 Bureau de la médiation pénale pour les mineurs

Statistiques (2006) 2007

2.8.1 Nombre d'affaires déléguées par les juges (processus de médiation): (79) 99

concernant (nombre de mineurs impliqués comme mis en cause): (153) 161
55 affaires ne concernaient qu'un seul mineur mis en cause
24 affaires concernaient deux mineurs mis en cause
20 affaires concernaient trois mineurs mis en cause ou plus

2.8.2 Répartition selon le sexe

Garçons	(114)	130
Filles	(39)	31

2.8.3 Répartition selon la langue

Français	(115)	125
Allemand	(38)	36

2.8.4 Provenance

Fribourg-Ville	(18)	15
Sarine campagne	(30)	31
Gruyère	(16)	23
Broye	(36)	17

Glâne	(8)	22
Veveyse	(2)	9
Singine	(8)	20
Lac	(34)	20
Autre canton	(1)	4

2.8.5 Résultats du traitement des affaires

Processus ayant conduit à un accord de médiation	(54)	73
Processus de médiation n'ayant pas abouti	(13)	29
Processus en cours au 31 décembre 2007	(40)	31

VIII. SERVICE DE LA SURVEILLANCE DES FONDATIONS ET DE LA PRÉVOYANCE PROFESSIONNELLE (SSFP)

Cheffe: Sylvie Pétremand-Besancenet

1. Missions

Le Service surveille les fondations dites classiques (art. 84 CC) ainsi que les institutions de prévoyance (art. 61 ss LPP).

De façon générale, le Service veille à ce que les biens des fondations et institutions placées sous sa surveillance soient employés conformément à leur destination. Il s'assure que ces fondations et institutions se conforment aux prescriptions légales.

2. Activités

A. Fondations classiques

Sont considérées comme fondations classiques toutes les fondations n'ayant pas la prévoyance professionnelle pour but et n'étant pas des fondations de famille ou des fondations ecclésiastiques.

Les principales activités de surveillance comprennent l'assujettissement de fondations, l'examen annuel des rapports de gestion et des comptes, la modification des statuts, l'examen de règlements, ainsi que la dissolution et la radiation de fondations.

En 2007, dix fondations ont été radiées et douze fondations ont été nouvellement assujetties.

Au 31 décembre 2007, 273 fondations classiques étaient placées sous la surveillance du Service.

Les fondations classiques actives représentent une valeur totale au bilan de l'ordre de 750 millions de francs à cette date.

B. Institutions de prévoyance

Les institutions de prévoyance protègent leurs membres contre les conséquences économiques de la vieillesse, de l'invalidité et du décès. Si elles participent à la prévoyance professionnelle obligatoire selon la LPP, elles

doivent être enregistrées dans le Registre cantonal de la prévoyance professionnelle, tenu par le Service. Les institutions et fondations de prévoyance non enregistrées (fondations complémentaires, fondations patronales, fonds de secours) sont également surveillées par le Service.

Dans le cadre de la surveillance, le Service vérifie la conformité des dispositions réglementaires avec les prescriptions légales, il exige des institutions et fondations de prévoyance un rapport annuel, il prend connaissance des rapports de l'organe de contrôle et de l'expert en matière de prévoyance professionnelle, il prend les mesures propres à éliminer les insuffisances constatées et il connaît des contestations relatives aux droits d'information de l'assuré.

Le suivi des liquidations totales, souvent complexes, d'institutions et de fondations de prévoyance a continué d'occuper considérablement le Service qui a dû prendre, à plusieurs reprises, des mesures de surveillance en vue de sauvegarder les intérêts des assurés. Plus d'une quarantaine de dossiers ont ainsi pu être liquidés.

En parallèle, l'introduction des nouvelles recommandations comptables RPC 26 dès l'exercice 2005 a posé des problèmes. Les comptes des institutions et fondations de prévoyance de l'exercice 2005 (reçus par le Service à partir de juillet 2006) et ceux de l'exercice 2006 (reçus à partir de juillet 2007) ne satisfaisaient pas encore à ces exigences. Le Service a donc adressé des circulaires à toutes les fondations et institutions de prévoyance placées sous sa surveillance et a organisé le 7 février 2007 une séance d'information pour sensibiliser les organes de contrôle à ces nouvelles exigences légales.

La surveillance sera vraisemblablement amenée à évoluer au cours des prochaines années en fonction des décisions qui pourraient être prises dans le cadre de la réforme structurelle qui est à l'étude sur le plan fédéral.

Au 31 décembre 2007, le Service assurait la surveillance de 160 institutions de prévoyance au total. Les institutions de prévoyance actives représentent une valeur totale au bilan de l'ordre de cinq milliards de francs.

IX. SERVICE DE LÉGISLATION (SLEG)

Chef: Denis Loertscher

1. Missions

La mission du SLeg consiste à veiller à l'unité et à la qualité de la législation fribourgeoise, à favoriser l'accès du public et de l'administration à cette législation dans son état le plus récent, à préparer les textes relevant de la législation générale et à jouer un rôle de service juridique à l'intention du Grand Conseil et du Conseil d'Etat. En outre, le SLeg gère le Recueil systématique (RSF) et la Banque de données de la législation fribourgeoise (BDLF).

2. Activités

2.1 Activités courantes

2.1.1 Appui à l'élaboration de la législation spéciale

Le SLeg a collaboré sous diverses formes avec les Directions et services à l'élaboration de la législation spéciale.

Il a examiné une quarantaine de projets législatifs et fait part de ses observations à la Direction concernée. On peut citer en particulier les avant-projets de lois sur les bourses et prêts d'études, sur l'introduction d'une deuxième année d'école enfantine, sur la protection de la population, sur l'application de la loi fédérale sur les étrangers, sur l'application des accords Schengen-Dublin, sur la péréquation financière intercommunale, sur la formation professionnelle, sur la promotion économique, sur la gestion par prestations et sur l'adaptation de la législation cantonale à la RPT.

Le SLeg a été représenté au sein de plusieurs comités ou groupes de travail, en particulier ceux chargés de la mise en œuvre de la nouvelle Constitution cantonale, de la RPT et des conventions-programmes.

Il a fourni régulièrement aux Directions et services des renseignements sur la technique législative à suivre dans leurs projets. Il a par ailleurs entrepris la mise à jour de ses Directives de technique législative, afin notamment d'adapter celles-ci à plusieurs actes législatifs récents.

2.1.2 Diffusion de la législation

Le SLeg a procédé aux mises à jour nos 37 et 38 du RSF (resp. 218 et 97 textes concernés), donnant l'état de la législation au 1^{er} janvier et au 1^{er} juillet 2007. Il a aussi procédé à la publication du Répertoire 2007 de ce Recueil. Il a assuré en outre la mise à jour hebdomadaire d'un complément actualisé des Tables des matières semestrielles du RSF.

Il a procédé à 11 mises à jour de la BDLF, dans les deux langues officielles. A la fin de l'année, la BDLF était à jour au 1^{er} décembre 2007 et offrait en outre un historique à partir du 1^{er} juillet 1996. La version française de la BDLF a été publiée à trois reprises sur un DVD édité par la Chancellerie genevoise, qui comporte notamment le droit fédéral en français ainsi que la législation des cantons latins.

Le SLeg gère des sites électroniques sur Intranet et sur Internet, qui offrent de nombreuses informations sur la législation et la technique législative fribourgeoises. Le site Internet, qui donne accès à la BDLF, a reçu environ 240'000 visites, soit plus de 900 visites par jour ouvrable et, chaque mois, 16'500 textes législatifs ont été téléchargés en moyenne.

2.1.3 Elaboration de projets de législation générale

Outre le projet de loi sur l'information (cf. ci-dessous pt 2.2.2), le SLeg a entrepris la préparation de la législation d'adaptation à la loi fédérale sur le Tribunal fédéral (droit public).

2.1.4 Service juridique et divers

Le SLeg a établi plusieurs rapports et avis de droit, à l'intention du Secrétariat du Grand Conseil, du Conseil d'Etat et de l'administration cantonale.

Il a fourni régulièrement des renseignements sur la législation fribourgeoise.

Il a assuré la traduction en allemand des projets qu'il a élaborés.

Il est représenté au sein du comité de rédaction de la Revue fribourgeoise de jurisprudence. Il apporte son soutien technique à la publication des différents numéros de la Revue et établit le répertoire annuel de celle-ci. Il met également à disposition sur son site Internet divers documents concernant la Revue, notamment des répertoires pluriannuels actualisés régulièrement.

Dans le cadre de la formation continue du personnel de l'Etat, le chef du SLeg a animé un séminaire d'introduction générale au droit, et le chef adjoint a dispensé un cours aux nouveaux collaborateurs et collaboratrices de l'Etat sur la notion d'Etat et les trois Pouvoirs.

Lors d'une journée universitaire tenue à Neuchâtel sur le thème «Guider les parlements et les gouvernements pour mieux légiférer ?», le chef du SLeg a présenté un exposé sur les Directives fribourgeoises de technique législative.

Le SLeg assume lui-même de nombreuses tâches en relation avec l'utilisation de l'informatique au sein du service, comme l'installation de logiciels, la formation du personnel, ainsi que le développement de macro-commandes et de modèles pour le traitement de texte.

Plusieurs membres du SLeg ont participé à des colloques ou cours de formation.

2.2 Evénements particuliers

2.2.1 Mise en œuvre générale de la nouvelle Constitution

Le SLeg est fortement impliqué dans la mise en œuvre de la nouvelle Constitution. Son chef et un collaborateur engagé à cet effet sont membres du Comité de pilotage. Ils assurent la direction de projet et le secrétariat de ce comité. A ce titre, ils préparent les dossiers et en assurent le suivi, servent d'intermédiaires entre le Comité de pilotage et les Directions, gèrent un site Internet et un site Intranet et contrôlent la gestion du budget.

Une adaptation de la planification des travaux de mise en œuvre a été effectuée au printemps. Elle a été aussi l'occasion de dresser l'état de réalisation des projets.

Par la plupart de ses collaborateurs, le SLeg est engagé dans plusieurs projets qu'il mène en propre ou auxquels il collabore avec la Direction concernée (cf. ci-dessous pt 2.2.2). Il examine en outre les textes législatifs élaborés dans le cadre de l'application de la Constitution et fait part de ses observations, notamment au stade de la procédure de consultation.

Le SLeg fournit régulièrement des résultats de recherches ciblées sur les travaux de la Constituante, permettant de dégager la volonté de celle-ci et, par là, d'aider à déterminer le sens de telle ou telle norme de la Constitution. Il a par ailleurs établi, à l'intention des auteurs de projets, un vade-mecum sur l'opportunité et la manière de mentionner la Constitution dans les préambules des actes législatifs.

2.2.2 Projets de mise en œuvre de la Constitution

Le SLeg a continué d'assumer la direction du projet de loi sur l'information et l'accès aux documents. Il a accompagné l'examen complet des textes établis par la commission ad hoc, examen auquel le Conseil d'Etat a procédé avant d'autoriser la mise en consultation. Il a adapté l'avant-projet et le rapport explicatif aux modifications ainsi décidées. L'avant-projet est parti en consultation fin novembre.

Il a établi un rapport d'étude préalable concernant l'application des dispositions constitutionnelles sur les langues. A la suite de l'examen de ce rapport, il a été décidé de mettre l'accent sur des mesures visant à favoriser la compréhension entre les communautés linguistiques et à encourager le bilinguisme. Un rapport complémentaire doit être établi à cet effet.

Le SLeg a participé au groupe de travail qui a élaboré l'avant-projet de loi sur l'élection et la surveillance des juges. Il s'est par ailleurs chargé de l'adaptation terminologique de la législation cantonale à la nouvelle loi d'organisation du Tribunal cantonal.

Il a préparé des dispositions d'application relatives au référendum et au processus de révision totale de la Constitution.

Enfin, il a rédigé une étude dans le domaine de la surveillance des délégataires de tâches publiques et établi un premier avant-projet d'application de la disposition constitutionnelle y relative.

2.2.3 Elaboration de projets sur mandat

Le SLeg a poursuivi les travaux de révision partielle de la loi sur la protection des données (exigences posées par les accords Schengen/Dublin). Il a établi l'avant-projet et le rapport explicatif mis en consultation et les a remaniés pour tenir compte des résultats de celle-ci.

Il a participé activement au groupe de travail chargé de mettre en place dans le canton un mécanisme de coopération contre la traite des êtres humains. Il a élaboré le rapport du groupe de travail, qui a abouti à l'ordonnance prise par le Conseil d'Etat le 18 novembre.

En collaboration avec les organes concernés, il a élaboré un projet de directives sur la durée de conservation des données de police.

Il a rédigé un avant-projet de modification de la loi sur l'exercice des droits politiques, qui fait notamment suite à diverses motions.

Il a poursuivi les travaux d'élaboration d'une loi sur la protection de la nature, en collaboration avec le Bureau chargé de celle-ci.

2.2.4 Analyse des prestations (APE)

Dans le cadre du projet général d'analyse des prestations de l'Etat (APE), le SLeg a établi, en automne, le catalogue de ses prestations, ainsi qu'un catalogue de propositions de réduction de ses prestations qui permettraient de répondre à l'objectif de 10% fixé par le Conseil d'Etat pour l'APE.

Malgré la difficulté de placer de nombreuses séances dans des agendas chargés, l'opération s'est déroulée dans d'assez bonnes conditions, notamment parce que le SLeg avait déjà mené une réflexion approfondie sur sa mission et ses prestations dans le cadre du règlement de 2005 sur l'élaboration des actes législatifs.

2.2.5 Nouveau site Internet

Le SLeg a mis en production, en novembre, son nouveau site Internet réalisé au moyen de l'application de gestion des contenus (CMS) de l'Etat de Fribourg. Ce changement a été l'occasion d'adopter une nouvelle présentation qui améliore encore l'accès à la législation fribourgeoise, par ex. en facilitant le passage d'une langue officielle à l'autre ou en offrant plus de liens hypertextes vers les publications officielles citées.

2.2.6 Planification des projets législatifs 2007–2011

Le SLeg a mis sur pied les instruments qui vont lui permettre, en collaboration avec la Conférence des secrétaires généraux, d'établir la planification des quelque 70 projets législatifs énoncés dans le Programme gouvernemental de la législature 2007–2011 et d'en suivre périodiquement l'état de réalisation.

X. OFFICE DE LA CIRCULATION ET DE LA NAVIGATION (OCN)

Directeur: Roland Klaus

1. Missions

L'OCN est en charge de l'admission des conducteurs et des véhicules à la circulation routière. On dénombre près de 200'000 conducteurs, ainsi qu'un nombre équivalent de véhicules. Le domaine de la navigation (admission des conducteurs et des bateaux) fait également partie de

ses attributions. L'OCN exécute la perception des impôts sur les véhicules et les bateaux pour le compte du canton de Fribourg. L'OCN instruit les cas d'infraction à la Loi sur la circulation routière; les mesures sont prononcées par la Commission des mesures administratives.

Ancien service cantonal connu sous le nom de «Bureau des automobiles», l'OCN a changé de forme juridique en 1997 pour devenir un établissement autonome de droit public. Il réalise un chiffre d'affaires de 17 millions et compte 81 collaboratrices et collaborateurs. Le siège principal est à Fribourg; deux succursales sont implantées à Bulle et Domdidier.

2. Activités

L'activité de l'OCN fait l'objet d'un rapport particulier. Ce rapport peut être commandé auprès de l'OCN, Case postale 192, 1707 Fribourg ou téléchargé sur www.ocn.ch.

XI. ETABLISSEMENT CANTONAL D'ASSURANCES DES BÂTIMENTS (ECAB)

Directeur: Pierre Ecoffey

1. Missions

L'ECAB est chargé d'assurer tous les bâtiments situés sur le territoire cantonal et de favoriser les mesures de prévention et de défense contre l'incendie et les éléments naturels.

Il assure, sur la base du principe de la mutualité des assurés, plus de 108 000 bâtiments pour une valeur assurée de quelque 65 milliards de francs.

La mission de prévention et de défense nécessite un investissement annuel de plus de 12 millions de francs, soit près du tiers des primes encaissées.

2. Activités

L'activité de l'ECAB fait l'objet d'un rapport particulier. Ce rapport peut être commandé auprès de l'ECAB, Maison-de-Montenach 1, Case postale 486, 1701 Fribourg ou téléchargé sur www.ecab.ch.

XII. MINISTÈRE PUBLIC (MP)

Procureur général: Anne Colliard

1. Missions

Le Ministère public assume la défense de l'intérêt général et agit pour le seul bien de la justice. Il pourvoit d'office à la répression des infractions pénales et soutient l'accusation devant les autorités de jugement.

En droit civil, il est l'autorité chargée de veiller au respect de l'intérêt public.

En droit administratif, il est l'organe d'instruction du Conseil d'Etat en cas de recours interjetés auprès de cette autorité.

2. Activités

2.1 Activités courantes

2.1.1 Affaires pénales

Les comparutions devant les tribunaux de 1ère instance ont atteint le nombre de 249; il y a eu ainsi 31 séances de plus qu'en 2006.

Les participations aux enquêtes pénales ont été aussi nombreuses que l'année précédente. Toutefois, à maintes reprises, il y a eu renoncement à comparaître, en raison de séances fixées à très bref délai ou de collusions de dates.

Les dossiers d'instruction contradictoire ont connu une forte augmentation. En 2007, ils étaient 215, soit 43 de plus que l'année précédente.

Les officiers du Ministère public ont comparu à 21 reprises devant la Cour d'appel pénal. Sur les 9 recours interjetés, 2 ont été admis, 1 rejeté et les autres sont encore pendants.

Sur 6 recours auprès de la Chambre pénale, trois ont été admis, un rejeté et les deux autres sont pendants. Par ailleurs, les observations déposées auprès de cette instance ont augmenté de 22 unités.

59 réponses aux recours en appel interjetés par la défense ont été motivées en 2007, par rapport à 36 l'année précédente.

Les dossiers examinés pour décider de l'intervention du Ministère public ont été au nombre de 385 (2006: 390).

Les décisions contrôlées par le Ministère public (jugements de 1^{re} instance, ordonnances des juges d'instructions et des préfets, décisions de la Chambre pénale des mineurs) ont très légèrement diminué, retrouvant leur niveau de 2005: 33 099 en 2007 et 35 358 en 2006.

2.1.2 Affaires civiles

Le Service cantonal de l'Etat civil a informé le Ministère public des mariages conclus entre un époux suisse et une personne d'origine étrangère dans les cas où l'union ne respectait pas les exigences légales de notre pays.

Lors de l'examen des causes pénales, le Ministère public est attentif à la défense de l'intérêt public, en particulier sous l'angle des mariages abusifs.

Pour la 1ère fois depuis quelques années, aucune action civile n'a été interjetée par le Ministère public.

L'action en annulation de mariage pour cause d'incapacité de discernement interjetée en 2006 a été admise et le mariage dissous.

2.1.3 Affaires administratives

8 recours administratifs ont été déposés et 5 instruits. Les décisions attaquées concernaient toutes le domaine du statut du personnel.

2.2 Événements particuliers

Le 1^{er} janvier 2007 est entrée en vigueur la nouvelle partie générale du Code pénal. Les premières expériences démontrent que, pour des peines jusqu'à 24 mois, les accusés ont bénéficié du sursis alors qu'auparavant, ils auraient été condamnés à des peines fermes au-delà de 18 mois. Le sursis partiel a aussi été prononcé à de nombreuses reprises. Pour des peines entre 6 et 12 mois, les tribunaux choisissent plutôt des peines privatives de liberté – avec ou sans sursis – que des peines pécuniaires.

En application des nouvelles dispositions, un automobiliste responsable d'un homicide par négligence en raison de son incapacité à conduire (ébrioité) a été condamné à une peine pécuniaire de 80 jours-amende à Fr. 30.–/jour, avec sursis pendant 2 ans et à une amende de Fr. 800.–. Une telle peine n'est guère compréhensible pour un acte qui a coûté la vie à un être humain. Dans de telles causes, la loi devrait permettre de prononcer aussi une peine privative de liberté, comme cela était le cas avec l'ancienne législation.

Les dispositions transitoires du Code pénal ont obligé les instances judiciaires à réexaminer 10 causes dans lesquelles les accusés avaient été condamnés à un internement, pour déterminer si cette mesure devait être maintenue.

L'augmentation des brigandages avec violence est préoccupante. Ce type de dossiers occupe de plus en plus fréquemment le Ministère public.

En matière d'agression, le Ministère public poursuit sa lutte contre les peines trop clémentes: peines de 10 jours-amende à Fr. 10.–/jour, avec sursis. Des oppositions ont été formulées à plusieurs reprises, afin d'obtenir des peines de l'ordre de 120 à 180 jours-amende sans sursis. Les jugements ne sont pas encore rendus.

L'affaire Cannabioland a été une nouvelle fois renvoyée. Le jugement de 1^{ère} instance sera rendu à fin janvier 2008.

L'auteur de la tentative d'instigation à assassinat commise au début des années nonante a vu son recours en appel rejeté en novembre 2007. Vu l'écoulement du temps depuis les faits et la responsabilité pénale restreinte, la peine prononcée a été minimale.

En 2007, les violences et menaces contre les fonctionnaires de police ont à nouveau été nombreuses.

Le Ministère public est intervenu à 7 reprises devant la Chambre pénale des mineurs. et a constaté une recrudescence de la violence chez les jeunes concernés. L'affaire de Schmitzen, dont les majeurs vont être jugés en mars 2008, et celle du viol d'une personne handicapée par des mineurs en Gruyère en sont la démonstration

Statistique générale		2006	2007
Comparutions devant les TP de 1 ^{er} Instance		218	249
Participations aux enquêtes pénales		200	199
dont obligatoires	179		
dont urgents	20		
Comparution devant la Cour d'appel		26	21
Visa de jugements et ordonnances pénales		35 358	33 099
Oppositions		13	7
Demandes de rédaction intégrale		13	9
Recours en appel		10	9
admis		1	2
rejetés		2	2
Recours à la Chambre pénale		13	6
admis		2	3
rejetés		2	1

	2006	2007
Réponses motivées à la Chambre pénale	78	108
Demandes d'observations de la Chambre pénale	186	208
Réponses motivées aux recours en appel	36	59
Recours au Tribunal fédéral	1	4
Réponse au recours au Tribunal fédéral	16	36
Examen de dossier pour décider de l'intervention du Ministère public	390	385
Affaires dénoncées aux Juges d'instruction	1	-
Recours administratifs déposés	11	8
Recours administratifs liquidés	12	5
Instructions ouvertes	172	215
Instructions pendantes	110	123
Dossiers en 1 ^{ère} instance	134	168
Recours pendants	31	36

XIII. ETABLISSEMENTS DE BELLECHASSE (EB)

Directeur: Philippe Tharin

1. Missions

Les EB sont chargés de l'exécution des peines privatives de liberté et des mesures prononcées en application du code pénal. Intégrés dans le concordat latin sur la détention pénale des adultes, ils accueillent essentiellement des détenus en régime ouvert ou semi-ouvert, en exécution de jugements prononcés par les autorités judiciaires des cantons romands et du Tessin. Ils accueillent également, au foyer La Sapinière, des personnes privées de liberté à des fins d'assistance. Au total, les EB ont une capacité d'accueil de 159 places.

2. Activités

L'activité des EB fait l'objet d'un rapport particulier. Ce rapport peut être commandé auprès des Etablissements de Bellechasse, Case postale 1, 1786 Sugiez.

XIV. AUTORITÉ CANTONALE DE SURVEILLANCE EN MATIÈRE DE PROTECTION DES DONNÉES (APRD)

Président de la Commission: Johannes Froelicher

Préposée: Dominique Nouveau Stoffel

1. Missions

La loi fribourgeoise sur la protection des données (LPrD) vise à protéger les droits fondamentaux des administrés lorsque des organes publics du canton traitent des données à leur sujet. L'Autorité cantonale de surveillance contrôle l'application de cette loi, conseille les organes publics et renseigne les personnes concernées sur leurs droits.

2. Rapport particulier

L'activité de l'Autorité cantonale de surveillance en matière de protection des données fait l'objet d'un rapport particulier. Ce rapport peut être commandé auprès de l'Autorité cantonale de surveillance en matière de protection des données, Grand-Rue 26, Case postale, 1701 Fribourg. Tél.: 026 322 50 08. E-mail:secretariatprd@fr.ch.

ETAT DU PERSONNEL

<i>POUVOIRS – DIRECTIONS Centre de charges</i>	<i>Comptes 2007 EPT</i>	<i>Comptes 2006 EPT</i>	<i>Ecart EPT</i>
SECURITE ET JUSTICE	760.78	747.47	13.31
ADMINISTRATION CENTRALE	662.84	651.30	11.54
3300 / JPMS Secrétariat général	6.48	6.50	-0.02
3301 / SPRD Autorité cantonale de surveillance en matière de protection des données	1.07	1.11	-0.04
3302 / SFPP Service de la surveillance des fondations et de la prévoyance professionnelle	2.63	2.40	0.23
3303 / OLEG Service de législation	5.99	5.84	0.15
3305 / JUST Service de la Justice	5.30	4.72	0.58
3315 / MIPU Ministère public	8.47	8.78	-0.31
3330 / POCO Service de la police du commerce	3.34	3.50	-0.16
3335 / PETR Service de la population et des migrants	34.81	34.69	0.12
3345 / POLI Police cantonale	533.21	525.39	7.82
3355 / SPEN Service de l'application des sanctions pénales	3.27	3.06	0.21
3360 / PRIC Service des prisons	22.32	21.39	0.93
3370 / PATR Service de probation	5.50	4.83	0.67
3375 / MILI Service des affaires militaires et de la protection de la population	13.30	12.82	0.48
3385 / PROT Protection civile	17.15	16.27	0.88
SECTEURS SPECIAUX, ETABLISSEMENTS DIVERS	97.94	96.17	1.77
3365 / EBEL Etablissements pénitentiaires de Bellechasse	95.94	94.17	1.77
3382 / LACN Camp du Lac Noir	2.00	2.00	

DIRECTION DES INSTITUTIONS,
DE L'AGRICULTURE ET DES FORÊTS

I. Direction et secrétariat général	1
1. Missions.....	1
2. Activités.....	1
II. Entités rattachées à la DIAF	4
Préfectures.....	4
Bureau et Commission cantonale de l'égalité hommes-femmes et de la famille (BEF)	14
Autorité foncière cantonale (AFC).....	15
Administration des vignobles de l'Etat (AVE)	16
III. Services	16
Service de l'état civil et des naturalisations.....	16
Service des communes	18
Service de l'agriculture.....	20
Service vétérinaire.....	28
Service des forêts et de la faune	33
IV. Etablissements	40
Institut agricole de l'Etat de Fribourg	40
Etablissement d'assurance des animaux de rente, SANIMA.....	41
Etat du personnel	42

DIRECTION

I. DIRECTION ET SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Les chiffres () sont ceux du compte rendu 2006

1. Missions

Conseiller d'Etat, Directeur: Pascal Corminboeuf
Secrétaire général: Claude Yerly

Dans le cadre de ses fonctions générales définies à l'article 45 de la loi du 16 octobre 2001 sur l'organisation du Conseil d'Etat et de l'administration (LOCEA), la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts (DIAF) déploie ses activités dans les domaines des institutions (Constitution, rapport Eglises-Etat, langues, préfetures, communes, état civil, naturalisations, égalité hommes-femmes), de l'agriculture, de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires ainsi que des forêts et de la faune.

Elle a ainsi dirigé, accompagné et contrôlé les activités des six unités administratives qui lui sont subordonnées, à savoir:

- le Service de l'état civil et des naturalisations (SECiN)
- le Service des communes (SCom)
- le Service de l'agriculture (SAgri)
- le Service vétérinaire (SVet)
- le Service des forêts et de la faune (SFF)

Ainsi que les entités suivantes qui lui sont rattachées administrativement, soit

- l'Institut agricole de l'Etat, à Grangeneuve (IAG)
- les Préfectures
- le Bureau et la Commission et l'égalité hommes-femmes et de la famille (BEF)
- l'Autorité foncière cantonale (AFC)
- l'Administration des vignobles de l'Etat (AVE)
- l'Etablissement cantonal d'assurance des animaux de rente «SANIMA»

2. Activités**Tâches décisionnelles et d'appui**

De par la législation dont elle est chargée d'appliquer, la DIAF a pris les décisions qui relèvent de sa compétence, en particulier en matière d'état civil, de surveillance des communes, d'encouragement à l'agriculture et de promotion de produits agricoles, des actions de conservation de la surface forestière dans la promotion du bois et de la construction ainsi que de la surveillance de la faune et de la flore.

Quant au Secrétariat général, conformément à l'article 50 de la loi sur l'organisation du Conseil d'Etat, en sa qualité d'organe d'état major, il a rempli sa mission d'appui à la conduite et à la gestion de la Direction, en particulier en collaboration à la prise des décisions et à la réalisation des différents projets. Le Secrétariat général s'est employé également à analyser et examiner, à

l'intention du Conseiller d'Etat-Directeur, de nombreux objets soumis au Conseil d'Etat, singulièrement des objets relevant de la compétence des autres Directions.

Droits politiques

Sur proposition de la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts, le Conseil d'Etat a pris les arrêtés suivants, qui lui sont attribués par la législation, dans les domaines qui ont été préparés par les services et les entités administratives placées sous son autorité.

Elections cantonales

- Arrêté du 15 mai 2007 convoquant le corps électoral du canton de Fribourg pour le dimanche 21 octobre 2007 en vue du renouvellement de la députation fribourgeoise au Conseil national
- Arrêté du 15 mai 2007 convoquant le corps électoral du canton de Fribourg pour le dimanche 21 octobre 2007 en vue de l'élection de la députation fribourgeoise au Conseil des Etats

Votations fédérales

- Arrêté du 19 décembre 2006 convoquant le corps électoral du canton de Fribourg en vue de la votation populaire fédérale du dimanche 11 mars 2007 portant sur l'initiative populaire «Pour une caisse maladie unique et sociale»
- Arrêté du 17 avril 2007 convoquant le corps électoral du canton de Fribourg en vue de la votation populaire fédérale du dimanche 17 juin 2007 portant sur la modification de la loi fédérale sur l'assurance-invalidité (5^e révision de l'AI)
- Arrêté du 4 décembre 2007 convoquant le corps électoral du canton de Fribourg en vue de la votation populaire fédérale du dimanche 24 février 2008 portant sur les objets suivants:
 - Initiative populaire «Contre le bruit des avions de combat à réaction dans les zones touristiques»
 - Loi sur la réforme de l'imposition des entreprises II

Affaires contentieuses

La Direction connaît des recours contre les décisions des services qui lui sont subordonnés, soit essentiellement des décisions prises par le Service de l'état civil et des naturalisations, le Service de l'agriculture, le Service vétérinaire et le Service des forêts et de la faune. Elle connaît aussi des autres recours que la loi place dans sa compétence.

Décisions sur recours:	19
Décisions sur oppositions:	2
Responsabilité civile:	3
Plaintes administratives:	3

Sept décisions sur recours sont pendantes devant une instance supérieure, de même que trois actions en RC.

Activités particulières et bilan

Mise en œuvre de la Constitution. Le Comité de pilotage pour la mise en œuvre de la Constitution, présidé par le Conseiller d'Etat Directeur de la DIAF, a suivi comme les années précédentes, l'évolution de l'adaptation de la législation. Malgré quelques retards mineurs, les travaux de mise en œuvre de la Constitution se poursuivent conformément à la planification établie. Ils ont été marqués par l'adoption par le Grand Conseil de quelques projets phares, à savoir notamment: la loi sur l'élection et la surveillance des juges (qui fixe les conditions d'éligibilité de tous les magistrats de l'ordre judiciaire et du Ministère public, ainsi que les modalités de leur surveillance), la loi modifiant la loi sur le droit de cité fribourgeois (qui formalise notamment l'introduction d'une voie de recours cantonale contre les refus de naturalisation et la suppression du denier de naturalisation), la loi d'organisation du Tribunal cantonal (qui est principalement destinée à unifier le Tribunal cantonal et le Tribunal administratif), ainsi que la loi sur la protection de la population (qui fixe non seulement les tâches de l'Etat et des communes en matière de catastrophes, mais aussi les droits des victimes à un soutien approprié en cas de catastrophe). Enfin, le Conseil d'Etat a autorisé en 2007 la mise en consultation de deux autres importants projets, à savoir la loi sur la nouvelle péréquation financière intercommunale et la loi sur l'information et l'accès aux documents

Politique familiale globale. Le développement de la politique familiale globale s'est poursuivi sous la conduite du Comité de pilotage ad hoc qui s'est réuni à deux reprises en 2007. Il est à relever que plusieurs thèmes font l'objet de projets coordonnés avec la mise en œuvre de la nouvelle Constitution. Dans ce contexte, un avant-projet de loi sur l'assurance maternité a été élaboré par la DSAS. La consultation est prévue pour le premier semestre 2008. Autre projet prioritaire, l'introduction d'une deuxième année d'école enfantine a fait l'objet d'un rapport final rédigé par un groupe de travail spécifique et qui a été mis en consultation par la DICS. Le projet relatif aux accueils extrascolaires a également été discuté et doit encore être précisé dans le cadre d'un groupe de projet spécifique. Afin de traiter le thème de l'accueil de la prime enfance, une Commission a été constituée. En outre, il sied de relever que les responsables du Bureau de l'égalité hommes-femmes et de la famille jouent un rôle important en matière de coordination en tant que cheffes de projets.

Structures territoriales et cercles électoraux. L'organisation de projet mise en place en 2006, chargée de réexaminer en particulier les structures territoriales et les cercles électoraux dans le cadre des travaux de mise en œuvre de la nouvelle Constitution, a déposé son rapport pour la première étape des travaux.

Se fondant sur ce rapport et celui du Comité de pilotage, composé des Conseillers d'Etat-Directeurs de la DIAF, de la DEE et de la DAEC, le Conseil d'Etat a chargé la même organisation de projet de poursuivre ses travaux, avec les missions suivantes:

- poursuivre l'examen d'un nouveau découpage des districts;
- privilégier l'option prévoyant la création de trois districts;
- réexaminer la législation sur les préfets.

Un rapport sur cette deuxième phase des travaux devra être déposé en automne 2008.

Etat civil et naturalisations. La nouvelle organisation du Service mise en place a permis notamment la poursuite, de manière accélérée, des travaux d'informatisation et de saisie des données individuelles concernant les activités d'état civil. Ainsi la moitié environ de la population a pu être enregistrée. En ce qui concerne le secteur des naturalisations, le projet de loi modifiant la loi du 16 novembre 1996 sur le droit de cité fribourgeois, portant en particulier sur l'abolition du denier de naturalisation et le transfert des compétences en matière d'octroi du droit de cité du législatif communal au Conseil communal a été adopté par le Grand Conseil le 9 mai 2007.

Un référendum populaire contre ce projet ayant abouti, il sera soumis au vote populaire.

Communes. Se fondant sur les travaux du groupe de travail ad hoc, un avant-projet de loi sur la péréquation intercommunale a été élaboré et soumis à la consultation jusqu'à fin mars 2008.

Agglomérations. La DIAF, en particulier avec l'appui du Service des communes, a contribué, d'une part, à l'élaboration des statuts pour l'Assemblée constitutive de l'agglomération de Fribourg (la votation sur des statuts aura lieu au cours du premier semestre 2008) et, d'autre part, au plan directeur d'agglomération, en vue de son examen par les autorités fédérales compétentes en la matière.

Agriculture. La mise en place de la nouvelle structure a été consolidée et son fonctionnement s'avère très positif. Le dispositif législatif sur l'agriculture et l'Institut agricole de l'Etat de Fribourg, à Grangeneuve, a été renforcé par un règlement spécifique pour chacun des deux domaines.

Affaires vétérinaires et sécurité alimentaire. Le projet de loi sur la sécurité alimentaire a été adopté par le Grand Conseil en juin 2006. Cette loi implique à la fois la cantonalisation du contrôle de l'hygiène des viandes et le regroupement des services du Laboratoire cantonal et du Service vétérinaire. Les travaux de réorganisation ont

abouti au transfert des agents communaux du contrôle de l'hygiène des viandes à l'Etat de Fribourg et à leur soumission à la législation cantonale sur le personnel.

Quant au regroupement des deux services cantonaux, il a été décidé qu'il interviendrait au 1^{er} juillet 2008, après qu'un organigramme de cette nouvelle unité soit clairement établi.

A noter toutefois qu'à partir du 1^{er} janvier 2008, le Laboratoire cantonal a été transféré de la Direction de la santé et des affaires sociales à la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts.

Forêts et faune. Les travaux à la fois de mise en place des corporations de triage et d'adaptation de la législation sur les forêts, en lien avec l'introduction de la nouvelle péréquation financière et la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons ont été poursuivis. Un avant-projet de loi modifiant la loi sur les forêts a été soumis au Conseil d'Etat.

Analyse APE. Dans le cadre du projet de l'analyse des prestations à l'Etat de Fribourg (APE), le Secrétariat général de la DIAF a procédé à l'analyse de l'ensemble de ses prestations. Si cet examen a permis de mieux quantifier à la fois la nature et l'opportunité de ses différentes prestations, il n'a pas été possible d'atteindre les objectifs en termes d'économies.

Décharge de la Pila. Enfin, la Direction, avec l'appui du Service des forêts et de la faune, a été largement impliquée par l'assainissement de cette décharge et de la dépollution de la Sarine au cPCB, en particulier sous l'angle de la gestion piscicole avec le prononcé de l'interdiction de pêche dans la partie de la Sarine touchée.

3. Relations extérieures

Conférence des Autorités de surveillance de l'état civil. Cette Conférence s'est réunie une seule fois au cours de l'année lors de son assemblée annuelle, les 26 et 27 avril 2007 à Elm (Glaris).

Les principaux thèmes abordés ont été les suivants:

- la formation des agents de l'état civil;
- la gestion de la banque de données centrale «Infostar», en particulier l'acceptation d'un budget de plus d'un million de francs pour le développement d'une nouvelle phase.

Conférence des Directeurs de l'agriculture. La Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts (DIAF), par son Conseiller d'Etat-Directeur, est présente non seulement aux Conférences nationales, mais fait partie aussi du Comité de cette Conférence.

Les principaux thèmes ont été abordés:

- les relations commerciales avec l'Union européenne (UE);

- les pourparlers dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce (OMC);
- la lutte contre les nouvelles épizooties qui sont apparues au cours des dernières années, la diarrhée virale des bovins (BVD) et la maladie de la langue bleue;
- la révision de l'ordonnance sur la protection des animaux;
- la politique agricole PA 2011, à savoir le programme de politique agricole pour les quatre années à venir;
- l'adaptation de la formation des aviculteurs dans le cadre de la Convention intercantonale d'Aviformum;
- les réductions des paiements directs;
- la gestion informatique des données agricoles;
- les mesures de lutte contre le feu bactérien;
- la gestion de la Haute Ecole Suisse d'Agronomie (HESA).

Association suisse pour le développement de l'agriculture et de l'espace rural (AGRIDEA). Cette association, dont le Conseiller d'Etat, Directeur DIAF, assure la présidence, coordonne au niveau suisse les deux centrales de vulgarisation agricole de Lindau et de Lausanne. Les éléments particuliers suivants ont marqué l'activité de cette association:

- l'élaboration d'une convention de prestations avec l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG);
- la formation des vulgarisateurs agricoles et en économie familiale;
- la stratégie pour les années 2008 à 2011 à développer au vu des tâches qui sont attribuées à AGRIDEA.

Haute école suisse d'agronomie (HESA). La Haute école suisse d'agronomie, dont le Conseiller d'Etat, Directeur DIAF, assure la présidence, a abordé les questions particulières suivantes:

- les voies de formation, surtout le diplôme de master dans le domaine des sciences et de la technologie agroalimentaire;
- l'agrandissement des locaux;
- l'avenir du concordat sur la Haute école suisse d'agronomie.

Sucreries d'Aarberg+Frauenfeld SA. La question de l'avenir de l'économie sucrière en Suisse et la modification de l'actionariat suite à la décision du canton de Berne d'abandonner ses actions ont constitué les principaux points de décisions des Sucreries d'Aarberg+Frauenfeld SA, dont le Conseiller d'Etat, Directeur DIAF, est membre du Conseil d'administration, représentant l'Etat de Fribourg, étant entendu que les questions de la marche de l'entreprise restent les principales préoccupations du Conseil d'administration.

Conférence suisse des Directeurs cantonaux des forêts. Les points principaux suivants ont figuré à l'ordre du

jour des trois conférences du Comité et de l'assemblée annuelle dans lesquels le Conseiller d'Etat, Directeur de la DIAF, siège en particulier au Comité:

- les conventions-programmes dans le cadre de la mise en place de la nouvelle péréquation financière et la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT);
- la modification de la loi forestière en relation avec l'initiative fédérale populaire «Sauvez la forêt suisse»;
- les mesures de prévention contre les dangers naturels;
- l'économie des ressources dans le domaine forestier, sur la base d'un nouvel inventaire forestier national.

4. Législation

La liste par ordre chronologique des lois et décrets, d'une part, et des ordonnances publiés dans le Recueil officiel fribourgeois (ROF) d'autre part, dans les domaines relevant de la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts, est la suivante:

Lois et décrets

- Décret du 14 mars 2007 relatif aux naturalisations
- Loi du 9 mai 2007 modifiant la loi sur le droit de cité fribourgeois
- Décret du 15 juin 2007 relatif aux naturalisations
- Décret du 11 septembre 2007 relatif aux naturalisations
- Loi du 11 septembre 2007 modifiant la loi sur la chasse et la protection des mammifères, des oiseaux sauvages et de leurs biotopes et ratifiant une convention concernant la chasse
- Rectification du Bureau du Grand Conseil du 13 décembre 2007 de la loi d'application du code civil suisse pour le canton de Fribourg
- Décret du 14 décembre 2007 relatif à l'octroi de la citoyenneté d'honneur du canton de Fribourg à Monsieur Niklaus Adolphe Merkle et Madame Marie Therese Simone Merkle
- Décret du 14 décembre 2007 relatif aux naturalisations

Ordonnances

- Ordonnance du 5 avril 2007 de la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts concernant la prévention et l'indemnisation des dommages causés par les sangliers
- Ordonnance du 23 avril 2007 de la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts instituant des mesures de lutte contre le feu bactérien
- Ordonnance du 23 avril 2007 de la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts instituant des mesures de lutte contre le chardon des champs
- Ordonnance du 1^{er} mai 2007 fixant les primes et les taxes pour l'élimination des déchets d'animaux

- Ordonnance du 1^{er} mai 2007 fixant, pour la période annuelle d'assurance, les primes dues à Sanima et les montants maximaux de la valeur estimative des espèces assurées
- Ordonnance du 16 mai 2007 de la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts modifiant l'ordonnance concernant les épreuves et les conditions de réussite de l'examen d'aptitude pour chasseurs
- Ordonnance du 26 juin 2007 sur la détention des chiens (ODCh)
- Ordonnance du 3 juillet 2007 modifiant le règlement sur l'exercice de la chasse
- Ordonnance du 3 juillet 2007 modifiant l'ordonnance sur l'exercice de la chasse en 2006, 2007 et 2008
- Ordonnance du 28 août 2007 interdisant, au titre de mesure d'urgence, l'exercice de la pêche sur le tracé de la Sarine entre les barrages de Rossens et de Schiffenen, ainsi que dans la Gérine inférieure
- Ordonnance du 17 octobre 2007 du vétérinaire cantonal exécutant l'ordonnance du Conseil fédéral visant à prévenir l'introduction de la peste aviaire dans la population de volaille domestique
- Ordonnance du 17 octobre 2007 du vétérinaire cantonal plaçant le canton de Fribourg en zone de surveillance en relation avec la maladie de la langue bleue et ordonnant des mesures de prévention
- Ordonnance du 10 décembre 2007 transférant le Laboratoire cantonal à la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts

Règlements

- Règlement du 27 mars 2007 sur l'agriculture (RAgri)
- Règlement du 10 juillet 2007 sur l'Institut agricole de l'Etat de Fribourg (RIAG)
- Règlement du 4 décembre 2007 concernant l'exercice de la pêche concédé par permis en 2008

II. ENTITÉS RATTACHÉES À LA DIAF

Préfectures

1. Missions

Les préfetures, le magistrat qui est à leur tête, le préfet, le lieutenant de préfet, ainsi que leurs collaboratrices et collaborateurs exécutent les nombreuses missions qui leur sont dévolues par la loi sur les préfets et de nombreuses autres lois dans les domaines les plus divers. Ces tâches relèvent tant du pouvoir administratif que judiciaire; elles impliquent une collaboration avec toutes les directions et plusieurs services de l'Etat.

2. Activités

Activités judiciaires et administratives, tableau des statistiques

	Sarine	Singine	Gruyère	Lac	Glâne	Broye	Veveyse
Plaintes et dénonciations	10594 (8035)	1027 (871)	1646 (1554)	1972 (1119)	380 (452)	716 (1124)	536 (627)
Tentatives de conciliation:	549 (405)	54 (39)	141 (145)	58 (80)	55 (77)	57 (63)	37 (43)
– ayant abouti	352 (278)	30 (25)	102 (110)	28 (29)	32 (47)	25 (35)	14 (26)
– ayant échoué	197 (127)	20 (12)	39 (35)	30 (51)	11 (16)	32 (28)	8 (17)
Ordonnances pénales	9925 (7630)	959 (805)	1505 (1409)	1901 (1039)	319 (375)	642 (1061)	499 (584)
– définitives	9800 (7478)	945 (780)	1455 (1368)	1866 (1000)	314 (359)	618 (1029)	473 (569)
– frappées d'opposition	125 (152)	14 (25)	50 (41)	35 (39)	8 (2)	24 (32)	18 (15)
Recours administratifs (enregistrés en 2007)	54 (65)	34 (13)	28 (53)	13 (12)	17 (16)	55 (22)	4 (11)
Permis de construire (yc installations de chauffage)	840 (946)	521 (510)	613 (692)	488 (540)	269 (306)	529 (573)	282 (275)
Permis de chasse	361 (320)	297 (328)	555 (564)	135 (131)	154 (161)	116 (121)	160 (159)
Permis de pêche	1441 (1528)	1125 (1139)	1865 (1846)	2109 (2136)	272 (247)	461 (446)	244 (222)
Mises en bière	26 (26)	2 (1)	4 (8)	3 (1)	0 (0)	0 (1)	1 (0)
Autorisations diverses	2367 (2799)	1556 (1395)	2797 (2656)	1997 (1870)	1187 (1315)	1844 (1741)	594 (624)
Privations de liberté (mandats d'amener)	27 (20)	2	12 (15)	– (–)	0 (4)	7 (4)	1 (0)

Conférence des préfets

La Conférence des préfets, organe informel de coordination et plate-forme d'échanges entre les préfets s'est réunie mensuellement en 2007, séances auxquelles il faut ajouter les participations à la Conférence des régions et au Forum de créativité organisé par la Direction de l'économie et de l'emploi (DEE) dans le cadre de la mise en œuvre de la Nouvelle Politique Régionale, ainsi que de nombreuses participations à des commissions, séances de travail et manifestations diverses.

La Conférence a permis à certains conseillers d'Etat ou chefs de service de venir présenter de nouveaux projets ou de discuter de points particuliers concernant l'ensemble des préfectures.

La Conférence des préfets a également répondu aux consultations qui lui ont été soumises et a permis la coordination des procédures ou réponses à des questions impliquant une approche uniforme sur l'ensemble du territoire cantonale (p. ex. publicité électorale).

Préfecture de la Sarine

Préfet: Nicolas Deiss

Domaines de la DICS

Association du Cycle d'orientation de la Sarine-Campagne et du Haut-Lac français. L'assemblée des délégués a décidé de procéder à un audit externe afin d'examiner si les structures actuelles, tant au niveau de la direction de l'association qu'au niveau des écoles du CO, sont encore adaptées aux nécessités.

Ecole du CO de Sarine-Ouest. Les travaux ont été terminés comme prévu au courant de l'été, ce qui a permis la rentrée des classes des trois années du CO pour l'ouverture de l'année scolaire 2007/2008. Les élèves et le corps enseignant ainsi que les habitants apprécient la qualité des infrastructures et du matériel mis à disposition.

Coriolis. L'Espace Nuithonie, à Villars-sur-Glâne, continue de jouir d'une très grande popularité. Grâce à la signature d'une nouvelle convention entre Coriolis Infrastructures et les Casinos Barrière, ces derniers versent désormais annuellement à Coriolis Infrastructures une somme correspondant à 12,5% au lieu de 8% du produit net des jeux de la société. En effet, ces nouvelles dispositions conventionnelles permettent désormais au Casino Barrière d'obtenir l'allègement fiscal fédéral. Pour l'année 2007, c'est un montant de 1,8 million qui a ainsi pu être versé à Coriolis Infrastructures.

Domaines de la DSJ

Etablissements publics. Dans le cadre de sa mission de surveillance des établissements publics, une action a été lancée d'entente avec le Service de la police du commerce auprès des exploitants d'établissements afin de leur rappeler les dispositions légales en matière de procédure de reprise d'établissement public. En effet, de plus en plus d'exploitants se permettent de débiter leur activité en l'absence de toute forme d'autorisation, voire en l'absence de toutes démarches préalables à la délivrance d'une patente.

Domaines de la DIAF

Votations. Une partie du personnel de la préfecture a été très sollicitée par les votations fédérales.

Agglomération. En fin d'année, l'assemblée constitutive de l'agglomération a adopté les statuts de la future agglomération. Ces derniers ont ainsi pu être transmis au Conseil d'Etat pour approbation. Suite à un vote consultatif auprès de sa population, le Conseil communal de Tafers a demandé à l'assemblée constitutive la sortie du périmètre provisoire de l'agglomération. L'assemblée constitutive statuera au début de l'année 2008.

Fusion de communes. Sur demande de la Conférence des syndicats du Gibloux, une première séance d'information à l'intention des conseils communaux de Corpataux-Magnedens, Farvagny, Le Glèbe, Hauterive, Rossens et Vuisternens-en-Ogoz a été convoquée pour le début de l'année 2008. En cas de réussite de l'opération, nous assisterions à la naissance d'une commune de plus de 8'000 habitants.

Domaines de la DEE

Communauté Urbaine des Transports de l'Agglomération Fribourgeoise (CUTAF). Les activités de cette association continuent à se dérouler à un rythme accéléré, notamment dans le cadre de la participation au financement de réalisations sur les territoires des diverses communes de l'association. Cette dernière a été fortement impliquée dans la collaboration avec la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des construc-

tions en vue du dépôt du projet d'agglomération auprès des Instances fédérales.

Nouvelle Politique Régionale (NPR). Le préfet a participé avec ses collègues à plusieurs séances de la Conférence des Régions afin de préparer l'entrée en vigueur de la Nouvelle Politique Régionale.

Domaines de la DSAS

CODEMS. La Commission des Etablissements Médico-Sociaux a accordé son aide dans le cadre des frais financiers aux établissements médico-sociaux de Sainte-Jeanne-Antide, d'une part, et du Home des Bonnesfontaines ainsi que du Home de Givisiez, d'autre part.

Association des Communes pour les Services Médico-Sociaux (ACSMS). Les travaux pour l'agrandissement du Home Médicalisé de la Sarine avancent selon la planification établie. La mise en service des nouveaux locaux aura lieu en automne 2008.

Domaines de la DFIN

Aucune remarque

Domaines de la DAEC

Agglomération de Fribourg. Sur la base d'une convention conclue entre le Conseil d'Etat du canton de Fribourg et l'assemblée constitutive de l'agglomération de Fribourg, les travaux liés au plan directeur de l'agglomération de Fribourg, faisant office de projet d'agglomération au sens de la législation fédérale sur le subventionnement du trafic d'agglomération, se sont poursuivis. Au mois de décembre, le projet d'agglomération a pu être déposé dans les délais auprès des Instances fédérales.

Gens du voyage. Donnant suite à un arrêté du Conseil d'Etat, le préfet a pris contact avec les autorités communales de Corpataux-Magnedens en vue de l'installation d'une place d'accueil. Le conseil communal s'est déclaré d'accord d'entrer en matière, posant toutefois la condition d'un versement d'une indemnité unique en faveur de la commune de deux millions. Le Conseil d'Etat étant d'avis qu'une indemnité éventuelle étant à prendre en charge par les communes, le préfet s'est adressé dans ce sens à l'association cantonale qui les regroupe. Cette dernière a fait part de son avis selon lequel l'indemnité doit être prise en charge par l'Etat. Suite à cela, il a décidé de ne pas entrer en matière sur la prise en charge d'une indemnité compensatoire et a chargé le préfet de poursuivre ses démarches avec le Conseil communal de Corpataux-Magnedens pour la réalisation de la place d'accueil.

Préfecture de la Singine

Préfet: Nicolas Bürgisser

Domaines de la DICS

Aucune remarque

Domaine de la DSJ

Alcool chez les jeunes. La préfecture, en collaboration avec les communes, s'est occupée de manière importante du problème de consommation croissante d'alcool chez les jeunes, en particulier en âge de scolarité obligatoire. La répression a été renforcée, notamment par des contrôles inopinés dans les bars, restaurants et manifestations importantes.

Domaines de la DIAF

Chasse. Suite aux événements malheureux intervenus pendant de la saison de chasse de l'année précédente, la préfecture de la Singine a organisé, en collaboration avec la DIAF, le Service des forêts et de la chasse et les deux associations de chasse «Hubertus» et «Diana», une rencontre avant l'ouverture de la saison de la chasse, rappelant à chacun ses responsabilités afin que cette activité se déroule dans un climat serein. Ce rappel a été utile puisque aucun élément particulier n'a été finalement signalé.

A propos du lynx, la préfecture a exhorté les chasseurs à informer les gardes-faunes ou la préfecture dès qu'ils aperçoivent un animal, afin de pouvoir repérer ses traces. Au cours de l'année écoulée aucune annonce n'a été faite.

Domaines de la DEE

Nouvelle politique régionale (NPR). Plusieurs projets sont prêts et pourront être déposés auprès des instances concernées. À signaler en particulier le projet pionnier d'énergie du vent sur le Schwyberg. La construction de petites installations hydroélectriques sont également à l'essai. Enfin, un centre de compétences dans le domaine de l'accompagnement et du soutien médical et social a été créé dans les locaux de l'ancien Institut de la Guglera.

Transports. La décision d'introduire pour la liaison ferroviaire Berne-Fribourg la cadence horaire d'une demi-heure a pu être réalisée. De Flamatt à Berne, la cadence des trains régionaux est d'un quart d'heure. L'introduction de ces mesures est prévue pour la fin de l'année 2008.

Domaines de la DSAS

Fondation «deStarts». Les possibilités offertes par cette fondation de la «nouvelle» Guglera ont été mises en évidence et devraient être mieux utilisées par le Canton de Fribourg.

Soins à domicile. Les travaux en vue du regroupement des trois associations de soins externes se poursuivent, de telle sorte qu'un regroupement pourra être réalisé en 2008.

Réseau santé. L'Association de communes «Pflegerheim des Sensebezirks» poursuit ses travaux de mise en œuvre du rapport du «Réseau de santé» adopté l'an dernier par les communes.

La «Région Sense» a pris position sur la planification hospitalière.

Domaines de la DFIN

La «Région Sense» a élaboré une prise de position commune sur le projet de péréquation financière intercommunale, qui pose problème à de nombreuses communes.

Domaines de la DAEC

Agglomération de Fribourg. Les communes de Guin et Tavel, qui font partie du périmètre provisoire de l'agglomération de Fribourg, ont organisé plusieurs séances, afin d'examiner les avantages et inconvénients d'entrer dans le processus de l'agglomération. Des séances d'information publiques ont aussi été organisées.

Une insécurité existe en ce qui concerne le statut des communes de Schmitten, Bösingen et Wünnewil-Flamatt dans le projet d'agglomération de Berne, en particulier sur les avantages d'en devenir membre.

«Region Sense». La «Region Sense» a entrepris le réexamen total de sa planification, qui date de 1991. Les objectifs de planification et le concept de développement sont déterminés avec comme point de départ l'année 2010.

Trafic. Les travaux d'étude sur le projet de trafic «untere Sensebezirk» ont été poursuivis activement.

Les problèmes de communication à propos de la construction de la route cantonale entre Plasselb et Oberschrot ont pu être aplanis.

Le concept final «circulation sur les routes alpestres et forestières» a été déposé auprès du Service des ponts et chaussées pour avis.

Construction. Le district de la Singine a connu un développement de constructions important, dont plusieurs projets ont débuté ou ont été réalisés.

Préfecture de la Gruyère

Préfet: Maurice Ropraz

Domaines de la DICS

Association du Cycle d'orientation de la Gruyère. Le comité d'école a poursuivi ses investigations pour préciser les modalités d'extension des locaux nécessaires à l'augmentation des effectifs scolaires.

Collège du Sud. L'institution se prépare activement à élaborer avec les services compétents de l'Etat un projet d'extension du site de Bulle censé répondre au développement de la population estudiantine.

Fondation du Château de Gruyères. Les travaux liés à la rénovation du bâtiment de la conciergerie et à la création d'un spectacle multimédia sont pratiquement terminés. L'ouverture au public aura lieu dans le courant de l'année 2008.

Fondation Pro Gruyères. Les travaux de pavage de la cité comtale ont grandement avancé, offrant au bourg médiéval une apparence historique de première qualité.

Classes d'enseignement spécialisé de la Gruyère. La fondation, qui gère les classes d'enseignement spécialisé ainsi que les services auxiliaires scolaires, a poursuivi et développé sa mission en faveur des enfants frappés d'un handicap ou d'un retard dans le développement.

Centre Sportif Régional. Un groupe de travail de l'Association Régionale la Gruyère recense actuellement l'offre en matière sportive et de loisirs dans le district, en collaboration avec les partenaires concernés et un mandataire professionnel, afin de déterminer l'opportunité de la création d'un Centre sportif régional.

Domaines de la DSJ

Etablissements publics. La préfecture a poursuivi sa mission de surveillance des établissements publics en collaboration avec le Service de la police du commerce et la Gendarmerie cantonale. Une attention particulière a été portée à l'organisation des manifestations importantes, telles que la Fête des jeunes. De nombreuses actions de prévention sont menées dans la région, en particulier à travers la Fondation Passage et l'Association Stop violence en Gruyère.

Domaines de la DIAF

Agglomération. Le préfet a accepté d'assumer la présidence de l'assemblée des délégués de l'Association Mobul qui a déposé auprès de la Confédération un projet d'agglomération réunissant les communes de Bulle, Morlon, Riaz, Vuadens et Le Pâquier. Malgré un temps à disposition compté, un travail important a été réalisé par les instances concernées.

Votations et élections. Le personnel de la préfecture a été particulièrement engagé par des votations fédérales et cantonales, plus spécialement pour les diverses élections cantonales et fédérales de l'automne.

Fusion de communes: Un projet de fusion de communes dans la vallée de la Jogne a nouvellement été initié par les exécutifs communaux.

Association CommuNet: Un groupe de travail de l'Association Régionale la Gruyère a poursuivi ses réflexions, avec les partenaires d'autres districts, en vue de la création prochaine de l'Association CommuNet, censée délivrer des prestations informatiques aux communes membres.

Domaines de la DEE

Association touristique La Gruyère (ATG). Un nouveau directeur a été nommé à la tête de l'institution.

Remontées mécaniques. Le Conseil régional des remontées mécaniques a poursuivi ses démarches en vue d'une promotion commune des installations gruériennes.

Association Régionale la Gruyère. Les démarches entreprises au sein de l'Association en vue de recapitaliser le Fond régional d'investissement ont abouti.

Nouvelle Politique Régionale (NPR). Le préfet a participé, avec ses collègues, à plusieurs séances de la Conférence des Régions afin de préparer l'entrée en vigueur de la Nouvelle Politique Régionale.

Domaines de la DSAS

Association du Réseau Santé et Social de la Gruyère. La nouvelle entité, dont la présidence de l'assemblée des délégués est attribuée au préfet, met tout en œuvre pour répondre avec professionnalisme aux attentes des usagers, à satisfaction du personnel et des collectivités qui lui assurent son financement.

COSAF et CODEMS. Par sa présidence dans la Commission de district pour les soins à domicile et l'aide familiale (COSAF) et la Commission des EMS (CODEMS), le préfet favorise une collaboration positive entre les différents partenaires du domaine de la santé.

Domaines de la DFIN

Informatique dans les communes. La préfecture suit avec attention les réflexions engagées sur le plan cantonal en matière informatique qui devrait notamment découler sur l'harmonisation des sites Internet des préfectures.

Domaines de la DAEC

Commission cantonale des dangers naturels (CCDN). Le préfet a repris la présidence de cette Commission en succédant à l'ancien préfet de la Singine. Des travaux sont actuellement en cours en vue de la cartographie des dangers en zone de plaine.

Trafic urbain. Les travaux liés à la mise en œuvre de la H189 et ceux entrepris au centre-ville de Bulle n'ont pas manqué d'occasionner certaines difficultés dans le

chef-lieu gruérien, plus particulièrement en direction de l'autoroute A12, jonction de Riaz. La situation est toutefois en voie de normalisation.

Route Romont–Vaulruz. Le comité de pilotage pour la réalisation de la route Romont–Vaulruz a pratiquement terminé ses réflexions qui permettront au Conseil d'Etat de proposer durant l'année 2008 un projet définitif au Grand Conseil.

Gens du voyage. L'absence de places fixes a toujours pour conséquence d'engendrer des difficultés d'accueil pour les collectivités et les particuliers.

Stand de tir. L'Association Régionale la Gruyère a constitué un groupe de travail chargé d'inventorier les besoins dans le district en vue de la création éventuelle d'un stand de tir régional.

En plus des tâches exécutées dans les domaines susmentionnés, le préfet a voué une attention particulière au projet d'agglomération de droit fédéral des communes du centre de la Gruyère (Association Mobul). Les travaux envisagés par les communes concernées devraient pouvoir bénéficier du subventionnement du Fond d'infrastructure fédéral et donner naissance à une politique plus harmonieuse en matière de transports, d'environnement et d'urbanisation.

Préfecture du Lac

Préfet: Daniel Lehmann

Domaines de la DICS

Ecoles. Le Préfet préside l'assemblée des délégués du cycle d'orientation de la région de Morat et il conseille le comité et la direction d'école du cycle d'orientation du district. Il participe enfin à l'Assemblée des délégués et au comité du cycle d'orientation de Sarine-campagne et du Haut-Lac.

Orientation professionnelle. Le préfet préside la Commission du district du Lac qui est l'organe de surveillance des centres de formation professionnelle rattachés aux cycles d'orientation de Morat, Chiètres et Cormonde, ainsi que du centre de formation professionnelle de district du Lac à Morat.

Culture. Le préfet soutient différentes activités culturelles et organisations de maintien ou d'innovation de biens culturels. Un point fort est porté sur le Festival Murten Classics, avec un concert sur la place du Château qui, en 2007, a connu un nouveau record d'affluence.

Santé-Jeunesse. Dans le cadre du projet «Santé-Jeunesse», un local de musique a été aménagé à Courtepin.

Domaine de la DSJ

Affaires pénales. A noter en particulier l'augmentation des ordonnances pénales liées aux contraventions routières de dépassement de la vitesse autorisée.

Etablissements publics et manifestations. Les problèmes liés au bruit à ce propos devient de plus en plus important et occupent d'avantage la préfecture. En particulier, la préfecture a collaboré avec le Service de la police du commerce aux travaux de contrôle des patentes des établissements publics qui disposent d'une terrasse.

Stand de tir. Sous la houlette du préfet, le stand commun pour Morat et Courgevoux a pu être réalisé et inauguré. Le préfet a aussi présidé la Commission qui, avec le Service de la protection de l'environnement, est chargée de l'assainissement des terrains et des cibles.

Pompiers. Le préfet et son lieutenant ont assisté à plusieurs exercices régionaux. Plusieurs cas d'incendie importants, en augmentation par rapport à l'année précédente, doivent être relevés.

Domaines de la DIAF

Structures territoriales. Le préfet participe au comité de projet en charge de réexaminer les structures territoriales.

Elections. La préfecture a participé de manière intensive à la préparation et au déroulement des élections au Conseil national et au Conseil des Etats. Elle a en particulier organisé à cet effet une soirée d'information pour les membres des bureaux électoraux.

Association des communes du district du Lac. Cette association a pris position sur plusieurs objets importants, dont la révision du plan directeur général et la planification hospitalière.

Péréquation intercantonale. Le préfet, dans le cadre de la Commission fiscale a contribué au projet de péréquation financière.

Améliorations foncières. Le préfet a présidé la dernière assemblée de constitution du syndicat d'améliorations foncières de Misery-Courtion, au cours de laquelle les statuts ont été adoptés.

Association de la Bibera pour l'eau potable. Après le refus de la commune de Cressier d'entrer dans cette association, d'autres variantes de réseau ont été examinées sans cette commune. La constitution d'une nouvelle organisation est imminente.

Domaines de la DEE

Nouvelle politique régionale. Le préfet a participé activement, dans le cadre de la conférence des régions aux travaux d'adaptation à la nouvelle politique régionale fédérale. Pour ce qui est de la Conférence régionale du Lac, plusieurs projets ont été étudiés, singulièrement dans le domaine du tourisme (création du label «Trois Lacs») et de la Bio-Energie (mise en valeur des déchets).

Tourisme. La Conférence régionale du Lac est très active à la promotion coordonnée du tourisme fribourgeois et a mis en place plusieurs propres manifestations de promotions.

Marché du travail. Le préfet a présidé la Commission tripartite des centres de placement des districts de la Singine et du Lac. Avec le préfet de la Singine, il est membre du Conseil de fondation de la Fondation «deStarts», pour l'encouragement des Jeunes chômeurs.

Domaines de la DSAS

Planification hospitalière. Les communes, après avoir pris connaissance avec étonnement du projet cantonal de planification hospitalière, malgré les besoins démontrés dans le cadre du concept hospitalier du nord-est, ont tout de même donné leur accord à cette planification, afin de permettre la réalisation des travaux de restructuration. Elles estiment qu'une infrastructure de médecine interne et de service d'urgence, s'impose dans le district du Lac.

Réseau santé du Lac. Les travaux préparatoires de mise en place d'un tel réseau, du groupe de travail placé sous la présidence du préfet du Lac sont achevés. Les travaux de réalisation porteront, dans une première phase, sur le renforcement des organisations en charge des homes pour personnes âgées et de la création au niveau du district d'un Service hospitalier externe (Spitex). Ses statuts seront approuvés au printemps 2008.

Soins à domicile. Le préfet a présidé la Commission pour les soins à domicile. Outre l'octroi des indemnités forfaitaires, la dite commission assure la coordination des services à domicile. Un modèle a été préparé par le préfet en vu de l'adaptation d'un règlement pour les indemnités forfaitaires.

Domaines de la DFIN

Réforme de la péréquation financière et des tâches (RPT). Les incidences de cette réforme ont été examinés dans le cadre de l'Association des communes du Lac.

Domaines de la DAEC

Plan directeur régional. Les travaux de planification ont été poursuivis. Un mandat a été donné à un bureau

d'urbanisme. Des centres intercommunaux et les pôles touristiques ont été définis.

Routes. En relation avec la planification régionale, une planification routière (liaisons entre les centres intercommunaux) a été établie et transmise au service des constructions et de l'aménagement.

Construction. A noter en particulier une légère diminution des permis de construire, d'une part et, d'autre part, la complexité de certains dossiers et le non-respect, souvent fréquent, des mesures de construction et des conditions d'autorisation de construire.

Préfecture de la Glâne

Préfet: Jean-Claude Cornu

Domaines de la DICS

Association du cycle d'orientation de la Glâne. Avec la nomination et l'entrée en fonction d'un nouveau directeur et la désignation d'un nouvel administrateur, le CO de la Glâne a retrouvé la sérénité qui sied à une école de cette importance. En effet, le CO de la Glâne reste le plus grand CO du canton sur un seul site, avec près de 1'000 élèves et plus de cent enseignants. Au-delà des problèmes courants, relevons une tendance désagréable à l'augmentation des cas de vandalisme (tags, déprédations) qu'il est nécessaire mais pas facile de combattre.

Bicubic Romont: sport et culture. Cette magnifique infrastructure est utilisée à son comble pour les besoins scolaires, ce qui a amené les délégués à voter le crédit qui permettra de compléter les installations par des places de sport extérieures. Quant à la saison culturelle, bien que de haut niveau, elle devra encore lutter pour faire salle pleine en attirant non seulement le public glânois, mais les amateurs de tout le canton et au-delà.

Enseignement spécialisé. Des craintes sérieuses restent perceptibles quant au financement à venir de l'enseignement spécialisé.

Vitromusée Romont. Le musée a vécu une saison exceptionnelle grâce à l'exposition Marc Chagall. Les nombreux visiteurs ont été enthousiasmés par les transformations entreprises grâce à l'engagement financier important et le soutien des autorités cantonales.

Château de Mézières. Grâce aux subventions fédérales et cantonales, mais surtout grâce à l'appui unique de la Loterie romande et de généreux sponsors, le Château de Mézières a pu ouvrir ses portes en devenant le Musée Suisse du papier peint, présentant sa collection unique de papier, mais aussi la grande qualité du site et des rénovations qui y ont été menées.

Domaines de la DSJ

Etablissements publics. Mis à part un cas de buvette ouverte illégalement, il n'y a rien à signaler dans le domaine des établissements publics ou celui de l'ordre public.

Sapeurs-pompiers. D'importants changements sont en cours dans l'organisation de la défense incendie, en particulier dans la perspective du projet et concept cantonal Frifire. Ainsi, 7 communes du sud du district ont déjà regroupé leurs corps en une seule entité. D'autres mouvements de concentration sont en cours.

Domaines de la DIAF

CommuNet. Le projet initié et porté par la Préfecture et la Région Glâne – Veveyse, projet qui vise la mise en réseau et le partage des procédures informatiques entre les communes, associations de communes et l'Etat, a progressé au point de susciter l'adhésion de nombreuses communes d'autres districts, en particulier de la Broye, de la Gruyère et de la Veveyse.

Domaines de la DEE

Tourisme – secrétariat régional. Afin d'améliorer les synergies, l'efficacité, tout en réduisant les coûts de fonctionnement de ces structures, l'Office du tourisme de Romont et sa région et le Secrétariat régional Glâne – Veveyse ont été réunis dans une même structure, qui a pu s'installer dans des locaux rénovés au rez-de-chaussée de l'Hôtel-de-Ville de Romont. Les investissements nécessaires ont pu être consentis grâce à un prêt LIM substantiel

Nouvelle politique régionale. Le préfet soussigné a continué de manager et d'animer, avec le secrétariat régional Glâne – Veveyse, la Conférence des Régions, réunissant de manière informelle l'ensemble des régions fribourgeoises (LIM et non-LIM). Dans le cadre de nombreuses séances, en particulier avec le Comité de pilotage du Conseil d'Etat, les régions ont fait valoir leurs propositions et préoccupations pour l'avenir et contribué aux projets de mise en œuvre de la nouvelle législation au niveau cantonal.

Glâne 2025. Dans la foulée du rapport établi par l'Institut des hautes études en administration publique (ID-HEAP) à Lausanne, à la demande de la Direction de l'économie et de l'emploi (DEE), le préfet a élaboré un projet de développement régional («La Glâne en 2025: la vie au vert») qui préconise une orientation axée sur le développement durable, soit un développement modéré privilégiant les aspects qualitatifs et environnementaux. Ce rapport préconise l'élaboration d'un Agenda territorial 21, doublé d'autant d'agendas locaux.

Economique. La Glâne a vu l'arrivée de quelques nouvelles entreprises et le développement d'autres, ce qui

compense un peu les lourdes pertes subies ou à venir (Tetra Pak, le PAA). Par contre, les soucis liés à l'avenir du site romontois de Schoeller Arca System restent entiers.

Héliport Villaz-St-Pierre. Ce dossier n'a pas progressé de manière sensible, notamment à cause des demandes complémentaires formulées par l'Office fédéral de l'aviation civile (Ofac), qui rendent la procédure difficile. Mais l'intérêt est toujours intact et les changements d'habitude en matière de transports continuent de plaider en faveur de ce projet qui profitera non seulement à la région mais à tout le canton.

Domaines de la DSAS

Réseau Santé de la Glâne (RSG): les importants travaux préparatoires de transformation du site hospitalier de Billens en centre de soins et de réadaptation ont battu leur plein toute l'année. La haute conjoncture, le prix de l'acier et du pétrole, ont pour conséquence des dépassements moyens de l'ordre de 10% par rapport aux devis. La question de savoir qui assumera ce surcoût n'est pas réglée. En outre, les nouvelles propositions formulées par la DSAS en matière de planification hospitalière ne cadraient pas avec les travaux en cours. La Glâne l'a fait savoir et la Commission de planification semble en avoir tenu compte.

L'augmentation des prestations d'aide et de soins à domicile demeure constante. Restent encore des incertitudes liées à certains points du financement des séjours dans les EMS (pension, frais financiers).

Le RSG continue parallèlement à tout mettre en œuvre pour améliorer sa gestion et la qualité de ses prestations (démarche qualité initiée, introduction du dossier de soins informatisé, réflexions sur l'accompagnement au suicide).

Santé Jeunesse. Ce projet, né de l'initiative des 4 Piliers de l'économie et soutenu par le canton, en particulier la DICS et la DSAS, a abouti à la réalisation d'une place de jeu (place de foot de quartier) au cœur des nombreux immeubles du quartier d'Arruffens.

Domaines de la DFIN

Projet CommuNet – Informatique dans les communes. Voir également ci-dessus sous «domaines de la DIAF». Cet ambitieux projet a cela d'original qu'il propose de créer une épine dorsale informatique en relation directe avec l'Etat. La collaboration avec le SITel et l'engagement de ce dernier à l'égard de ce projet ont joué un rôle déterminant dans cette phase.

Domaines de la DAEC

Route Romont–Vaulruz. Le comité de pilotage pour la réalisation de la route Romont–Vaulruz a pratiquement terminé ses réflexions qui permettront au Conseil d'Etat

de proposer durant l'année 2008 un projet définitif au Grand Conseil, puis de soumettre le crédit y relatif en votation populaire.

Gens du voyage. L'absence de places fixes a toujours pour conséquence d'engendrer des difficultés d'accueil pour les collectivités et les particuliers. L'armée, souvent mise à contribution sur les sites de Drognens et de la Montagne de Lussy, n'en veut plus!

En plus des tâches exécutées dans les domaines susmentionnés, le préfet a consacré passablement de temps à la Conférence des préfets, à la Conférence des régions, ainsi qu'au CO de la Glâne, en pleine réorganisation.

Préfecture de la Broye

Préfet: Christophe Chardonnens

Les activités de la préfecture ont été fort nombreuses et variées durant cette année 2007, que ce soit au travers des contacts avec la population et les communes du district ou les autorités cantonales fribourgeoises et des districts voisins du canton de Vaud.

Domaines de la DICS

Association du Cycle d'orientation des communes de la Broye et de la commune de Villarepos. Les projets d'agrandissement et de transformation des CO d'Estavayer-le-Lac et Domdidier ont été acceptés par l'assemblée des délégués pour un montant total d'investissement de quelque 27 millions de francs.

Gymnase intercantonal de la Broye. L'établissement poursuit sa croissance et devrait ainsi tourner à plein régime lors de la rentrée scolaire 2008/2009. Les premières données relatives au coût par élève démontrent que les résultats obtenus sont tout à fait comparables à la moyenne des autres établissements.

Fondation Pro Vallon. Le conseil de fondation poursuit ses réflexions visant à assurer l'équilibre financier du Musée romain de Vallon.

Commission de surveillance des services auxiliaires de l'arrondissement scolaire de la Broye. Bien que la situation se soit quelque peu améliorée, la commission reste attentive à la couverture des besoins en logopédie, psychologie et psychomotricité de la population du district.

Migrations scolaires. L'année 2007 a permis d'affiner le rapport sur les possibilités de renforcer la collaboration intercantonale en matière d'enseignement obligatoire, lequel rapport devrait être transmis tout prochainement aux Direction/Département en charge de l'enseignement obligatoire des cantons de Fribourg et de Vaud.

Domaines de la DSJ

Etablissements publics. La préfecture a poursuivi sa mission de surveillance des établissements et manifestations publics, en collaboration avec le Service de la police du commerce et la Gendarmerie cantonale.

Sapeurs-pompiers. L'année écoulée a permis à la préfecture de poursuivre ses réflexions quant à l'organisation de la défense incendie dans le district.

Protection de la population. Le préfet a participé à différents groupes de travail destinés à préparer le projet de loi sur la protection de la population.

Domaines de la DIAF

Votations et élections. Le personnel de la préfecture s'est grandement investi dans les tâches liées aux votations fédérales et cantonales, s'agissant tout particulièrement des élections cantonales et fédérales de l'automne.

Fusion de communes. De larges réflexions ont été menées afin de favoriser de nouvelles et ambitieuses fusions dans le district de la Broye.

Association des communes de la Broye (Ascobroye).

Le préfet a participé aux différentes séances du comité de l'association ainsi qu'aux assemblées générales, tout en apportant son concours à la conduite des dossiers en cours.

Domaines de la DEE

Communauté régionale de la Broye (COREB). Quand bien même l'image de la communauté est passablement écornée, il est particulièrement réjouissant de constater que les communes ont largement utilisé la possibilité qui leur est désormais offerte de se prononcer sur les objets débattus en assemblée générale. La communauté doit cependant poursuivre sa mue afin de répondre aux attentes de ses partenaires.

Aéropole. Si tout n'est pas encore réglé, le dossier Aéropole a enfin fait un pas significatif vers sa concrétisation. Grâce à l'appui des Conseils d'Etat des cantons de Fribourg et de Vaud, le Conseil fédéral a approuvé les fiches du plan sectoriel de l'aviation civile (PSIA) et du plan sectoriel militaire (PSM) de l'aérodrome de Payerne. Les projets d'ouverture de l'aérodrome de Payerne à l'aviation civile et de concrétisation du concept de stationnement de l'Armée sont désormais en bonne voie.

Nouvelle Politique Régionale (NPR). Le préfet a participé avec intérêt aux travaux de la Conférence des Régions afin de préparer l'entrée en vigueur de la Nouvelle Politique Régionale.

Domaines de la DSAS

Association des communes de la Broye pour l'exploitation de l'hôpital de district. Dès lors que l'hôpital fribourgeois a repris l'exploitation (fribourgeoise) de l'Hôpital intercantonal de la Broye, l'association a perdu sa principale substance. Sa dissolution a ainsi été prononcée le 5 décembre 2007.

Association des communes pour l'organisation médico-sociale du district de la Broye. Les statuts de l'association des communes de la Broye pour les services médico-sociaux dans le district ont été révisés pour donner naissance à l'association des communes pour l'organisation médico-sociale du district de la Broye. L'organisation médico-sociale du district de la Broye est désormais gérée par une seule et même association, à l'exception toutefois de l'aide et des soins à domicile.

Hôpital intercantonal de la Broye (HIB). Les membres fribourgeois du conseil d'administration de l'Hôpital intercantonal de la Broye sont désormais nommés par le Conseil d'Etat, lequel a désigné MM. Pierre Aeby et Bernard Vermeulen, pour l'hôpital fribourgeois, et MM. Christophe Chardonens et Olivier Sansonnens, pour la Broye fribourgeoise. Cela étant, l'année 2007 a été particulièrement riche avec la mise en exploitation du nouveau bâtiment abritant le scanner et l'IRM et, tout prochainement, la dialyse.

COSAF et CODEMS. Le district a poursuivi ses réflexions visant à adapter ses structures d'accompagnement et de prise en charge des personnes âgées dans le district, que ce soit au sein du groupe de travail constitué à cet effet, de la commission des EMS (CODEMS) ou encore de la commission de district pour les soins à domicile et l'aide familiale (COSAF).

Domaines de la DFIN

CommuNet. Le district a poursuivi ses réflexions, avec les partenaires d'autres districts, visant à favoriser le développement des prestations informatiques à disposition des communes.

Domaines de la DAEC

Commission de gestion de la Grande Cariçaie. Le préfet a participé aux différentes réflexions liées à la rive sud du lac de Neuchâtel, s'agissant notamment de la problématique des chalets.

Commission incantonale pour l'entretien de la Petite-Glâne et du Fossé Neuf. Les travaux et réflexions visant à favoriser l'entretien et le renforcement des berges se sont poursuivis.

Plan directeur intercantonal. La région de la Broye (fribourgeoise et vaudoise), sous l'égide de la COREB, a lancé les premiers travaux d'élaboration d'un plan directeur régional, convaincue de l'importance d'un tel instrument pour assurer un développement cohérent et harmonieux de toute la région.

Gens du voyage. L'absence de places fixes a toujours pour conséquence d'engendrer des difficultés d'accueil pour les collectivités et les particuliers.

Aérodrome militaire de Payerne. Avec l'appui des services de la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions, des solutions visant à garantir le développement des communes riveraines de l'aérodrome militaire de Payerne ont pu être trouvées, offrant ainsi à ces communes d'intéressantes perspectives.

Une attention particulière a été portée durant cette année 2007 à diverses réflexions visant au développement des collaborations intercommunales et des projets de fusions. L'année 2008 devrait ainsi permettre de lancer d'importants chantiers, s'agissant plus particulièrement de la réorganisation de la défense incendie dans le district et des fusions de communes. Par ailleurs, l'année 2007 a été marquée par la clôture des procédures de recours contre la décision de mise en sens unique de l'Avenue de la Gare, à Fribourg, décision qui a fait l'objet de plus de 140 recours et a profondément bouleversé la bonne marche de la préfecture.

L'année 2007 a également été marquée par l'investissement important du préfet dans les questions liées à l'aérodrome militaire de Payerne. La venue du Chef du Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports ainsi que l'annonce par le Chef de l'Armée de revoir les prévisions pour les mouvements de vols avec des avions de combat à Payerne et de les réduire de 13'900 à 11'000 resteront certainement les deux moments forts de l'année écoulée.

Préfecture de la Veveyse

Préfet: Michel Chevalley

Domaines de la DICS

Cycle d'orientation. Le préfet a présidé l'Association des communes pour le Cycle d'orientation. Tous les cliquotants sont désormais au vert, les travaux étant adjudés, les recours évités, pour que puisse commencer la construction attendue de la halle de sport triple.

Associations. Il a également présidé l'Association «Tous unis contre la violence», dont les activités se sont, pour l'essentiel, concentrées sur la mise en place, par les jeunes et pour les jeunes, de petites pièces de théâtre interactif, dont la vocation est de désamorcer les problèmes de violence ou autres actes d'incivilité.

Domaines de la DSJ

Alcool chez les jeunes. Si, du côté des établissements publics à proprement parlé il y a peu de problèmes, le comportement de certains jeunes, imbibés d'alcool, voire sous l'influence d'autres substances reste préoccupant.

Gendarmerie. Dans ce contexte, l'arrivée d'un chef de poste de gendarmerie à Châtel-St-Denis a été particulièrement appréciée.

Sapeurs-pompiers. L'activité des sapeurs-pompiers mobilise régulièrement le préfet, principalement lors des inspections. Activité décuplée durant l'année écoulée, au vu de la participation du préfet aux travaux du Comité de pilotage SP 2010 – Frifire.

Domaines de la DIAF

L'Association des communes de la Veveyse s'est dotée d'un organe exécutif, la Conférence des syndicats, laquelle se réunit une fois par mois environ, avec le préfet, et traite de thématiques communes. A titre d'exemple, on peut citer en particulier le développement touristique du district.

Domaines de la DEE

Comme déjà évoqué ci-dessus, et vu la disparition de la LIM, le préfet, par ailleurs président de la Région Glâne-Veveyse (RGV), s'est impliqué, via la Conférence des régions, dans la réflexion devant permettre de pallier le retrait de la Confédération.

La RGV, qui a par ailleurs déménagé dans les locaux de l'Hôtel-de-Ville de Romont, a consenti un travail très important pour parvenir enfin à concrétiser le projet Communet, dont les communes seront les grandes bénéficiaires.

Domaines de la DSAS

Réseau Santé. Le préfet assume la présidence du Réseau Santé de la Veveyse, dont l'activité ne cesse de croître, la demande d'aide étant proportionnelle à l'augmentation de l'espérance de vie. Relativement à celle-ci, et en accord avec la Commission des EMS, présidée, elle aussi, par le préfet, un groupe de travail planche sur la construction d'une structure intermédiaire intergénérationnelle pour accueillir les aînés.

Dans le domaine de la santé, et plus particulièrement du pré-hospitalier, le préfet a fonctionné comme relais entre le Service d'ambulances du Sud (ASF) et ses collègues, entre l'ancien et le nouveau propriétaire de l'arsenal de Vaulruz, lequel héberge justement les ambulances.

Domaines de la DFIN

Aucune remarque

Domaines de la DAEC

Sans grande surprise, les chiffres attestent d'une augmentation du nombre de permis de construire délivrés. Par ailleurs, les dossiers ont tendance à se compliquer. Ils suscitent, en tout cas, beaucoup de questions adressées à la préfecture.

Les transformations du château vont bon train. Elles devraient permettre prochainement d'accueillir d'autres services de l'Etat.

Bureau et Commission cantonale de l'égalité hommes-femmes et de la famille (BEF)

1. Missions

Coresponsables: Geneviève Beaud Spang et Regula Kuhn Hammer

Le BEF est un organe de conseil, de consultation, d'information, de promotion, d'exécution, de coordination et de contrôle de l'application du principe d'égalité entre hommes et femmes ainsi que pour la politique familiale; en outre, il agit pour l'élimination de toute forme de discrimination de droit et de fait liée au sexe.

2. Activités

Activités courantes. A signaler les activités principales suivantes:

- les conseils et les consultations juridiques aux personnes se sentant lésées dans le cadre de la loi fédérale sur l'égalité (LEg);
- les consultations, accompagnements et réponses aux demandes privées en lien avec les discriminations dans la vie professionnelle (notamment au sein de l'Etat) et les conseils et informations aux personnes privées ainsi qu'aux professionnel-le-s sur des questions liées à l'égalité ou aux questions familiales;
- les prises de position et réponses données à des consultations internes à l'administration ou concernant des projets de lois, tant sur le plan cantonal que fédéral (18 consultations ou prises de position en 2007);
- la collaboration aux travaux de la Conférence Suisse des délégué-e-s à l'égalité (CSDE) et de la Conférence romande des délégué-e-s à l'égalité, notamment pour la mise en ligne d'un site internet romand et la collaboration avec les responsables romands des marchés publics;
- la collaboration avec divers organismes tels que la Commission fédérale de coordination pour les questions familiales, Pro Familia Fribourg et la participation à un groupe de travail de la CSDE sur la révision du droit du divorce;
- la gestion du secrétariat de la Commission cantonale de l'égalité hommes-femmes et de la famille (participation à trois séances plénières durant l'année et à l'élaboration d'un projet sur la reconnaissance du bénévolat);

- la gestion du secrétariat de la Commission de conciliation en matière d'égalité entre les sexes dans les rapports de travail (cette commission ne s'est pas réunie en 2007);
- la coprésidence de la Commission cantonale contre la violence conjugale; l'organisation des séances, la gestion des projets et du secrétariat (ladite commission a tenu quatre séances plénières en 2007);
- l'organisation et la présidence du comité de projet en matière de politique familiale globale qui s'est réuni à 5 reprises en 2007 pour traiter des thèmes suivants: les accueils extra-scolaires, les mesures de conciliation travail-famille au sein de l'Etat et l'harmonisation des horaires scolaires;
- la participation au Comité de pilotage en matière de politique familiale globale et à la Commission et aux groupes de travail en matière de prime enfance;
- les invitations, l'organisation des séances du Club des questions familiales du Grand Conseil et la tenue du secrétariat du Club (3 séances plénières et 1 séance du comité).

Activités particulières. En cohérence avec les priorités formulées dans le programme gouvernemental de la législature 2007–2011 (défi no 3, «Vivre ensemble»), le BEF s'est engagé pour une politique familiale globale, pour l'information des familles et la prévention de la violence domestique, dans les domaines suivants.

Egalité. L'élaboration du troisième rapport suisse sur la mise en œuvre de la Convention sur l'élimination de toutes formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDF) pour le canton de Fribourg; l'édition d'un cahier spécial sur les 10 ans de la LEg (en annexe au rapport d'activité 2006); la réactivation du groupe de personnes de confiance contre le harcèlement sexuel à l'Etat, sur la base de nouvelles directives et la préparation d'une campagne d'information pour tout le personnel de l'Etat; la participation à l'adaptation en version française d'un film sur l'égalité salariale, conçu en Suisse alémanique.

Formation des filles. La participation aux journées START-forum des métiers en janvier 2007, en collaboration avec la FIA (groupement professionnel des femmes ingénieures et architectes et la FemTec); la mise en œuvre du projet WINS proposant des stages dans les métiers techniques aux jeunes filles du niveau CO, en collaboration avec l'Ecole d'ingénieur-e-s et d'architectes de Fribourg (HES-SO) et avec le soutien financier de l'OFFT; la mise en œuvre, sur le plan cantonal, de la 7^e édition de la Journée nationale des filles, avec, cette année, l'organisation d'un projet pilote en partenariat avec l'ASFI permettant aux filles de certaines classes de découvrir le métier d'ingénieure (à l'EIA ou à l'université); la participation au groupe d'accompagnement national

de la Journée des filles; la mise à disposition de l'infrastructure du BEF pour le bureau romand coordonnant cette manifestation; la promotion – sur le plan cantonal – de l'outil pédagogique «l'Ecole de l'égalité» et de sa version allemande «Nora boxt, Goran tanzt».

Politique familiale. La poursuite des travaux pour une politique familiale globale: l'élaboration des synthèses et avant-projets concernant la politique familiale globale pour le programme gouvernemental et le plan financier de la législature 2007–2011; les travaux du comité de projet concernant notamment des propositions en matière d'accueil extra-scolaires; la participation aux travaux préparant des améliorations de la loi sur les structures d'accueil de la petite enfance proposées par la Commission pour la prime enfance; l'actualisation du Classeur des familles pour une mise en réseau.

Violence conjugale. L'édition, la promotion et la distribution d'un manuel à l'intention des milieux professionnels «Violence conjugale – dépistage – soutien et orientation des personnes victimes»; la promotion et la présentation du film «Chronique d'une violence ordinaire»; l'organisation de conférences/ cours de formation à l'intention des Hautes écoles ou de milieux professionnels concernés par la problématique; la participation à la première séance d'une coordination suisse des projets d'intervention; la rédaction d'un bilan des travaux de la Commission contre la violence conjugale 2004–2007; la préparation d'une campagne de prévention auprès des jeunes, en collaboration avec les CO, dans la partie allemande du canton.

Autorité foncière cantonale (AFC)

1 Missions

Président: Henri Nuoffer

L'Autorité foncière cantonale (AFC) est chargée d'appliquer, en qualité d'autorité administrative de première instance, la loi fédérale sur le droit foncier rural du 4 octobre 1991 (LDFR). En outre, conformément aux compétences qui lui sont assignées par la loi du 24 février 1987 d'application de la loi fédérale sur le bail à ferme agricole (LBFA), elle est chargée de traiter les requêtes portant sur la durée du bail, sur la détermination du fermage licite, sur l'autorisation d'affermage par parcelles d'entreprises agricoles, ainsi que sur les oppositions au fermage de baux à ferme agricole.

2. Activités

Les dossiers soumis à l'AFC ont été traités lors de 15 (16) séances plénières avec 243 (273) décisions en séance et de séances hebdomadaires avec effectif restreint conduisant à 506 (715) décisions par voie présidentielle.

Droit foncier rural (LDFR). L' AFC a enregistré 523 (540) dossiers dont:

- 317 (326) se rapportent à des autorisations de partage matériel (art. 58 al. 1 LDFR), de morcellement (art. 58 al. 2 LDFR), d'acquisition d'entreprises ou d'immeubles agricoles (art. 60 LDFR);
- 147 (152) portant sur l'assujettissement au droit foncier rural d'immeubles situés en zone agricole;
- 53 (60) portant sur la fixation du prix licite (art. 66 LDFR);
- 6 (2) portant sur une autorisation de dépassement de la charge maximale (art. 76 al. 2 LDFR).

Bail à ferme agricole (LBFA). L' AFC a enregistré 47 (79) dossiers dont:

- 19 (24) portant sur la durée de bail;
- 4 (6) portant sur la détermination du fermage licite;
- 1 (3) affermage par parcelles d'entreprises agricoles;
- 19 (25) approbations de fermage d'entreprises agricoles;
- 4 (6) dossiers d'oppositions au fermage de baux à ferme formulées par le Service de l'agriculture et procédé ainsi à 4 réductions du fermage.

En outre, 6 (4) décisions ont fait l'objet d'un recours au Tribunal administratif.

Administration des vignobles de l'Etat (AVE)

1. Missions

Administrateur: Pascal Kraysenbühl

L'Administration des vignobles de l'Etat de Fribourg (AVE) est chargée de la gestion technique et administrative des domaines viticoles de l'Etat.

2. Activités

L'AVE assure la gestion administrative des domaines viticoles de l'Etat, l'écoulement et la vente des produits vinicoles. Elle veille à la conservation du patrimoine vitivinicole du canton de Fribourg et contrôle les travaux de la vigne et de la cave. L'AVE a pour tâche, notamment la gestion des stocks et des ventes ainsi que tenue de la comptabilité et le suivi des débiteurs.

Les résultats des deux domaines se présentent comme suit:

Lavaux. Volume de la vendange:

- Faverges blanc 95 820 lt de vin clair (57 800)
- Ogoz (uniquement du raisin blanc) 13 920 lt de vin clair (6 020)
- Faverges rouge 26 410 lt de vin clair (22 090)

Ventes de la récolte précédente:

- Faverges blanc 2006 50 840 lt de vin (12 020)
- Ogoz 2006 5 920 lt de vin (2 450)

- Faverges rouge 2004 20 680 lt de vin (8 960)
- Faverges rouge 2005 300 lt de vin (7 780)

Stock au 31.12.2007:

- Faverges blanc 2006 9 950 bouteilles (3 900)
- Ogoz 2006 150 bouteilles (0)
- Faverges rouge 2004 1 090 bouteilles (29 600)
- Faverges rouge 2005 113 bouteilles (500)
- Faverges rouge 2006 22 080 lt.

La totalité du vin rouge du Domaine des Faverges 2006 sera mise en bouteilles au printemps 2008 et sera par conséquent vendue au cours de l'année 2008.

La totalité du vin rouge du Domaine des Faverges 2007 sera mise en bouteilles au printemps 2009 et sera par conséquent vendue au cours de l'année 2009.

Vully. Volume de la vendange:

- Etat de Fribourg blanc 10 600 lt de vin clair (12 200)
- Château de Mur blanc 8 950 lt de vin clair (9 150)
- Etat de Fribourg rouge 3 250 lt de vin clair (4 100)
- Château de Mur rouge 7 200 lt de vin clair (8 200)

Ventes de la récolte précédente:

- Etat de Fribourg blanc 2006 9 680 lt de vin (11 930)
- Château de Mur blanc 2006 8 360 lt de vin (12 000)
- Etat de Fribourg rouge 2006 2 180 lt de vin (2 100)
- Château de Mur rouge 2006 5 570 lt de vin (4 590)

Stock au 31.12.2007:

- Etat de Fribourg blanc 2006 3 600 bouteilles (2 100)
- Château de Mur blanc 2006 1 130 bouteilles (410)
- Etat de Fribourg rouge 2006 2 740 bouteilles (2 560)
- Château de Mur rouge 2006 3 750 bouteilles (4 230)

III. SERVICES

Service de l'état civil et des naturalisations

1. Missions

Chef de service: Jean-Pierre Coussa

En tant qu'organe d'exécution des dispositions en matière d'état civil, le Service de l'état civil et des naturalisations a pour tâche de procéder à l'enregistrement de tous les faits d'état civil survenant dans le canton de Fribourg ou concernant des ressortissants fribourgeois établis à l'étranger. L'enregistrement des faits d'état civil s'opère désormais à l'aide du système d'exploitation «Infostar», base de données de l'état civil en Suisse, exploitée par la Confédération au profit des cantons.

Dans le domaine des naturalisations, la mission principale du service est de préparer les dossiers à l'intention des autorités fédérales, cantonales et communales, compétentes pour décider d'une demande de naturali-

sation. Dans ce cadre, le Service intervient dans toutes les procédures de naturalisation, ordinaires ou facilitées, concernant le canton de Fribourg. A cet égard la collaboration du Service avec les autorités fédérales et communales est importante. De même, de nombreuses autres entités sont amenés à collaborer avec le Service, principalement pour établir la situation des personnes requérant la nationalité suisse et fribourgeoise (Police cantonale, Juges d'instruction, Chambre pénale des mineurs, Offices des poursuites, Service de la population et des migrants, services sociaux, etc.).

Durant l'année 2007, le Service de l'état civil et des naturalisations a traité les objets ci-après:

2. Activités

Documents d'état civil se rapportant à l'étranger. Ils concernent les opérations suivantes:

- transcription d'actes provenant de l'étranger (art. 23 de l'ordonnance fédérale sur l'état civil du 28 avril 2006, ci-après OEC) 1'083 (1'169)
- transcriptions refusées 7 (6)
- transmission à l'étranger d'actes relatifs à des faits d'état civil survenus dans le canton et concernant des ressortissants étrangers (art. 54 OEC) 142 (188)
- transmission au Service de la population et des migrants d'actes relatifs à des faits d'état civil survenus dans le canton et concernant des ressortissants étrangers (art. 28 du Règlement d'exécution de la loi sur l'état civil) 1'351 (1755)
- transmission à l'Office fédéral de l'état civil de documents d'état civil de ressortissants suisses domiciliés à l'étranger 124 (85)

Mariages. Les activités suivantes ont été effectuées:

- certificats de capacité matrimoniale délivrés à des Fribourgeois à l'étranger (art. 75 OEC) 22 (27)
- examen de dossiers de procédure de mariage d'étrangers (art. 16 OEC) 488 (477)
- autorisation de mariage d'étrangers (art. 73a OEC) 2 (0)
- dossiers de procédure de mariage retirés 28 (23)

Partenariats. La loi sur le partenariat enregistrée est entrée en vigueur au 01.01.2007. Elle découle de l'entrée en vigueur de la loi fédérale du 18 juin 2004 sur le partenariat enregistré entre personnes du même sexe:

- examen de dossiers de partenariat 20

Reconnaisances. Sont concernées les activités suivantes:

- examen de dossiers de reconnaissances d'enfants (art. 11 et 16 OEC) 56 (72)
- annulation de la reconnaissance 1 (0)

Changements d'état civil.

- rectifications, radiations et compléments dans les registres spéciaux et des familles (art. 43 CC et 29 OEC) 76 (82)
- rectification judiciaire (art. 42 CC et 30 OEC) 3 (1)
- rectifications refusées 2 (2)
- instructions diverses relatives au Service de l'état civil 263 (250)
- traitement et préparation des dossiers d'adoption (art. 264 ss CC)
 - a) prononcées par la DIAF 20 (39)
 - b) demande retirée 1 (3)
- changements de noms de famille et de prénoms (art. 30 CC)
 - a) accordés par le SECiN 128 (147)
 - b) demandes retirées (14)
 - c) refusées 2 (0)
- déclarations de soumission du nom au droit national (art. 37 al. 2 LDIP) 239 (241)
- déclarations concernant le nom 12 (8)

Droit de cité. En application de la loi fédérale du 29 septembre 1952 sur l'acquisition et la perte de la nationalité suisse, ci-après LN, et loi du 15 novembre 1996 sur le droit de cité fribourgeois, ci-après LDCF, les actes suivants ont été accordés:

- contrôle des données d'état civil pour les réintégrations dans le droit de cité suisse et fribourgeois
 - a) selon art. 21, 23 et 58 LN 18 (8)
 - b) selon art. 21 LDCF 2 (7)
- contrôle des données d'état civil pour les dossiers de naturalisations et de réintégrations 468 (599)
- naturalisations ordinaires (art. 13 LN) 636 (620)
- naturalisations de Fribourgeois dans d'autres cantons 12 (19)
- naturalisations facilitées (art. 27, 28 et 29 LN) 520 (256)
- naturalisations facilitées (art. 31a et 31b LN) 10
- naturalisations facilitées (art. 58a, 58b et 58c LN) 135 (106)
- naturalisations de Fribourgeois dans d'autres communes fribourgeoises (art. 36 LDCF) 4 (7)
- conservations du droit de cité fribourgeois suite à la naturalisation dans un autre canton (art. 27 LDCF) 12 (19)
- bourgeoisie d'honneur (art. 42 et 43 LDCF) 1 (2)
- pertes du droit de cité fribourgeois (art. 27 LDCF) 15 (25)
- pertes du droit de cité suisse (art. 9 et 10 LN) 2 (3)
- libérations du droit de cité fribourgeois (art. 28 et 29 LDCF) 5 (10)
- libération du droit de cité de communes fribourgeoises (art. 39 LDCF) 1 (3)
- annulations de la nationalité suisse (art. 41 LN) 5 (3)
- dénonciations suite à la naturalisation facilitée 3 (9)

Divers:

- autorisations d'obtenir des renseignements d'état civil à but généalogique (art. 59 OEC) 26 (27)
- recherche d'un membre de la famille 11 (11)

Offices décentralisés de l'état civil. En 2007, les offices décentralisés de l'état civil ont procédé à l'enregistrement de

- naissances 2'195 (2'352)
- reconnaissances 466 (457)
- mariages 1'234 (1'392)
- décès 1'712 (1'879)
- partenariats 42

Naturalisations. Durant l'année 2007, le Service des naturalisations a enregistré 1'132 (1'367) nouveaux dossiers, toutes procédures confondues.

Naturalisations ordinaires. Le Grand Conseil s'est prononcé sur 386 (326) demandes de naturalisation ordinaire qui se répartissent comme suit:

Personnes de nationalité étrangère.

3 Afghanistan	1 Grèce
2 Algérie	1 Hollande
6 Allemagne	1 Iran
9 Angola	2 Irak
2 Arménie	24 Italie
1 Bolivie	1 Liechtenstein
17 Bosnie-Herzégovine	33 Macédoine
1 Brésil	1 Madagascar
1 Cambodge	1 Maurice (Ile Maurice)
2 Cameroun	1 Philippines
3 Canada	33 Portugal
4 Cap-Vert	8 République démocratique du Congo
1 Chili	2 Roumanie
3 Chine	3 Russie
1 Côte-d'Ivoire	1 Rwanda
3 Croatie	121 Serbie
2 Erythrée	4 Somalie
22 Espagne	12 Sri Lanka
2 Etats-Unis	3 Tunisie
10 France	22 Turquie
1 Grande-Bretagne	2 Ukraine
	9 Vietnam

Personnes confédérées.

1 Argovie	1 Berne
1 Lucerne	1 Thurgovie

Parmi ces 386 (326) dossiers de naturalisation ordinaire, 206 (164) concernent des étrangers de la deuxième génération.

Ainsi, avec les membres de leur famille compris dans la naturalisation, (620) 636 personnes ont été naturalisées fribourgeoises, soit 386 (326) ressortissant-e-s étranger-ère-s avec 75 (84) conjoints étrangers et 175 (210) enfants étrangers.

Droit de cité cantonal. Outre l'octroi par le Grand Conseil du droit de cité fribourgeois à 4 (1) Confédérés, le Conseil d'Etat a prononcé 2 (9) réintégrations de Confédérés dans le droit de cité fribourgeois et 3 (9) libérations du droit de cité fribourgeois.

Naturalisations facilitées. En application de la loi fédérale sur la nationalité (LN), l'Office fédéral des étrangers, après préavis de la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts, a traité 638 (562) demandes de naturalisation facilitée. Ces procédures de naturalisations facilitées se répartissent comme suit:

- 567 (562) demandes de naturalisation du conjoint étranger d'une Suissesse ou de l'épouse étrangère d'un Suisse (art. 27 et 28 LN);
- 107 (48) demandes de naturalisation facilitée d'enfants étrangers nés avant 1985 de l'union d'une Suissesse par filiation mariée à un étranger (art. 58a et 58c LN);

Réintégrations. 18 (7) anciens ressortissants suisses et fribourgeois ont été réintégrés dans la nationalité suisse et dans le droit de cité fribourgeois par décision de l'Office fédéral des étrangers.

Révocations. 5 (2) annulations de naturalisation facilitée ont été prononcées par l'office des migrations suite à la dénonciation par le canton.

Service des communes**1. Missions**

Chef de service: Gérald Mutrux

L'activité du Service des communes (ci-après: le Service) couvre principalement les domaines de la surveillance financière et administrative sur les communes et associations intercommunales, ceci en collaboration avec les préfetures. Dans ce cadre, il prête également conseil aux collectivités locales et émet des recommandations et des directives.

2. Activités

Travaux législatifs. Le Service a mené plusieurs travaux législatifs, à savoir

- une révision partielle de la loi sur les agglomérations (adoptée par le Grand Conseil le 15 juin 2007, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2008);
- un avant-projet de loi sur la péréquation financière intercommunale, soumis à une procédure de consultation du 10 décembre 2007 au 31 mars 2008;
- en outre, le Service a été sollicité à collaborer dans divers projets de loi menés par d'autres entités et sur une base informelle, mais nécessitant néanmoins des ressources en temps et en personnel souvent importantes.

Examen des comptes/budgets et contrôle de l'endettement. Le Service a contrôlé la régularité formelle des budgets, des comptes et de leur équilibre financier pour l'ensemble des communes, associations de communes et établissements communaux. Il a établi pour toutes les communes, associations de communes et établissements communaux, la limite de l'endettement légal. Cette limite est fondée sur la somme des autorisations de financement délivrées tenant compte des obligations d'amortissements prescrits par la loi sur les communes. Le contrôle de la limite de l'endettement légal a été mis à jour sur la base des bilans établis au 31 décembre 2006.

Calcul de la capacité financière. Le Service a calculé, pour l'ensemble des comptes communaux, le bénéfice effectif moyen, la capacité d'investissement et les indicateurs financiers. Il a également été sollicité à de nombreuses reprises afin de conseiller les communes sur la base des résultats des analyses financières, des indicateurs, du contrôle légal de l'endettement, de l'analyse budgétaire et de l'examen des comptes.

Autorisations de financement. Le Service a octroyé 154 approbations de dépenses financées par emprunt en augmentation de la limite de crédit, de cautionnement et de changement d'affectation des fonds spéciaux.

Contrôle des coefficients communaux. Le Service a enregistré les communications relatives à des changements de coefficients communaux et les a communiquées à l'intention des destinataires concernés. Le cas échéant, il a également préparé les projets d'arrêté du Conseil d'Etat approuvant les coefficients d'impôt supérieurs à 100% de l'impôt cantonal de base.

Etablissement de statistiques. Les tableaux statistiques sont publiés dans l'Annuaire statistique du canton de Fribourg. D'autres statistiques sont établies pour des besoins particuliers et sur demande des services de l'Administration cantonale et de la Confédération.

Examen des statuts d'associations de communes. Le Service a contrôlé la conformité de 9 statuts d'associations de communes au droit cantonal et fédéral. Il a préparé à cet égard les demandes d'approbation adressées aux Autorités compétentes.

Examen et préavis de règlements communaux. Le Service a préavisé, à l'intention des Directions compétentes, 222 règlements communaux. Il a ainsi procédé à l'examen préalable desdits règlements communaux puis à l'examen final. Il a également préparé pour les règlements qui relèvent de la compétence de la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts, les décisions d'approbation.

Elaboration de formulaires de révision. Le Service a établi et mis à disposition les formulaires suivants: contrôle périodique des valeurs au bilan et vérification des comptes pour les organes externes.

Avis juridiques. Il a également été sollicité, à de nombreuses reprises, tant par les communes que par les préfetures ou les services de l'Administration cantonale pour fournir un avis sur l'interprétation de certaines dispositions de la législation sur les communes.

Cours de formation. Le Service a participé à la mise en œuvre et au développement de la formation intercantonale de secrétaires communaux. Il a mis à jour le support de cours pour une partie d'un module de formation et une collaboratrice du Service a été engagée pour dispenser des heures d'enseignement également dans le cadre de la deuxième volée dont les cours ont été dispensés à Neuchâtel. Enfin, les travaux de conceptualisation pour la formation du personnel germanophone se sont poursuivis en 2007.

Séances d'information et de formation. Le Service a été sollicité, à plusieurs reprises, pour participer à des séances destinées à informer les communes sur différents sujets (fusions de communes, péréquation financière, révision des comptes).

Commissions et groupes de travail. Le Service a participé aux travaux des organisations suivantes:

- Comité et secrétariat de la Conférence des autorités cantonales de surveillance des finances communales;
- Groupe d'accompagnement de l'unité «politiques locales» de l'Institut de Hautes Etudes en administration publique;
- Commission de coordination des examens périodiques de subventions;
- Commission des constructions scolaires;
- Assemblée constitutive de l'agglomération;
- Comité de pilotage «réformes des structures sanitaires»;
- Comité de pilotage du projet d'analyse des prestations de l'Etat;
- Comité de pilotage «accueil de la prime enfance»;
- Comité de pilotage RPT (réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons);

- Groupe de travail «structures territoriales»;
- Groupe de travail «site informatique des préfectures».

Rapports entre l'Etat et les Eglises. En 2007, la Commission cantonale pour les questions d'aumônerie s'est réunie deux fois. L'essentiel de l'activité de ladite Commission a consisté à continuer le travail d'élaboration des contrats de prestations pour chaque établissement de l'Etat concerné par les questions d'aumônerie. Au 31 décembre 2007, la grande majorité des contrats de prestations ont été signés. Seul l'exercice de l'aumônerie évangélique réformée au sein de l'Hôpital fribourgeois et de l'Hôpital psychiatrique de Marsens n'est pas encore réglé pour cause de désaccord entre les parties. Toutefois, des discussions sont en cours afin de débloquent la situation et de parvenir à un accord. De plus, un contrat de prestations est aussi en cours d'élaboration avec le HIB, mais les travaux n'en sont qu'à leur début.

Un projet de convention cadre sur l'exercice de l'aumônerie israélite dans les établissements de l'Etat a également été élaboré. Celui-ci sera mis en consultation dans le courant de l'année 2008.

Pour ce qui concerne le groupe de travail INFRI (précédemment AFIH), après avoir entamé les discussions en 2005, il n'a pas pu se réunir ni en 2006, ni en 2007. Lors de la dernière séance de la Commission en 2007, il a donc été recomposé afin de pouvoir relancer ses travaux dans le but de trouver un régime uniforme applicable aussi bien aux aumôniers catholiques romains qu'évangéliques réformés dans les institutions de l'Association fribourgeoise des institutions spécialisées (INFRI).

Evénements particuliers. Le Service a poursuivi, en collaboration avec le Département d'économie politique de l'Université de Fribourg, les travaux de réforme de la péréquation financière intercommunale. Un avant-projet de loi et son rapport explicatif ont été élaborés et soumis à une procédure de consultation de décembre 2007 à mars 2008.

Le Service a été actif dans les relations intercantionales. Ainsi, il a contribué au projet «Conférence tripartite des agglomérations» mené par la Conférence des gouvernements cantonaux (CdC) en partenariat avec la Confédération et les Associations des villes et communes suisses. Ainsi, le Service participe au Groupe de travail «TA Städte».

Le suivi du dossier de l'agglomération (en tant que nouvelle institution à créer) s'est poursuivi en 2007. En outre, le Service fait partie du groupe technique de l'agglomération, chargé d'accompagner l'élaboration d'un projet d'agglomération au sens du concept de l'Office fédéral du développement territorial.

Service de l'agriculture

1. Missions

Chef de service: Jean-Paul Meyer

Le Service de l'agriculture soutient l'agriculture fribourgeoise par des aides financières et des conseils pour:

- les améliorations structurelles, y compris les bâtiments ruraux,
- les mesures d'accompagnement social,
- la promotion des produits agricoles et de l'élevage,
- les mesures de protection du sol, de l'eau et de l'air.

Il administre les paiements directs et les contributions d'estivage. Il contrôle et reconnaît les exploitations agricoles. Il veille à la protection des sols agricoles lors de la construction et de l'aménagement du territoire et collabore à l'application du droit sur le bail à ferme agricole.

2. Activités

Encouragement à l'agriculture

Préposés locaux. En vertu de la loi du 3 octobre 2006 sur l'agriculture (LAgri) sont institués des préposés locaux à l'agriculture qui sont chargés de collaborer à l'exécution, au niveau local, des tâches administratives dans les différents domaines de l'agriculture.

Au 31 décembre 2007, on dénombre, pour l'ensemble du canton, 159 personnes nommées comme «préposé local à l'agriculture».

Bail à ferme agricole. Autorité habilitée, selon la loi du 24 février 1987 d'application de la loi fédérale sur le bail à ferme agricole, à former opposition contre l'affermage complémentaire et le fermage d'immeubles agricoles, le Service de l'agriculture a traité, en 2007, 48 contrats de bail à ferme agricole dont 31 contrats de bail portant sur des immeubles communaux. Il a formé opposition contre 9 fermages, soit 19% des contrats traités.

Contributions agricoles. Les contributions suivantes ont été versées:

Contributions fédérales:

<i>Genre de contributions</i>	<i>Nombre d'exploitations</i>		<i>Contributions versées en milliers de Fr.</i>	
Contributions à la surface	3 050	(3 101)	93 950	(96 215)
Contributions pour la garde d'animaux consommant des fourrages grossiers	2 743	(1 834)	27 170	(15 712)
Contributions pour la garde d'animaux dans des conditions difficiles et consommant des fourrages grossiers	1 733	(1 760)	12 083	(12 220)
Contributions générales pour des terrains en pente	1 435	(1 463)	2 780	(2 776)
Contributions pour les surfaces viticoles en pente	17	(17)	20	(20)
Total paiements directs généraux				
	2007		136 003	
	2006		126 943	
	2005		127 854	
	2004		127 886	
Contributions pour la compensation écologique	2 969	(3 015)	7 483	(7 371)
Contributions pour la culture extensive de céréales et de colza	1 169	(1 217)	2 332	(2 404)
Contributions pour la culture biologique	113	(109)	832	(804)
Contributions pour les systèmes de stabulation particulièrement respectueux des animaux	1 391	(1 354)	4 543	(4 261)
Contributions pour les sorties régulières en plein air des animaux de rente	2 430	(2 428)	13 406	(13 097)
Contributions pour les exploitations d'estivage et de pâturage	624	(631)	7 263	(7 010)
Contribution pour la protection des eaux	60	(59)	304	(781)
Contribution pour la qualité écologique, partie biologique	247	(244)	143	(143)
Contribution pour la qualité écologique, partie réseau	515	(484)	476	(422)
Contributions pour la qualité écologique partie biologique et réseau	134	(122)	153	(149)
Total des contributions écologiques				
	2007		36 935	
	2006		36 442	
	2005		35 833	
	2004		35 173	
Contributions culture des champs				
	2007	760	3 143	
	2006	600	2 927	
	2005		2 819	
	2004		2 569	
Total des contributions fédérales			176 081	(166 312)

Contributions cantonales:

Contributions à l'estivage	49	(40)	190	(191)
Contributions pour la protection des eaux	60	(58)	82	(120)
Contributions pour la qualité écologique, partie biologique	247	(244)	16	(16)
Contributions pour la qualité écologique, partie réseau	515	(484)	53	(16)

Contributions pour la qualité écologique partie biologique et réseau	134	(122)	17	(47)
Contributions pour les méthodes culturales préservant le sol	54	(38)	184	(108)
Total des contributions cantonales	2007		542	
	2006		498	
	2005		535	
	2004		421	

Remarques:

La contribution à la surface a été diminuée en 2007 par rapport à 2006 (1 150 à la place de 1 200 francs par ha). En revanche, une contribution pour animaux consommant des fourrages grossiers a été allouée aux vaches laitières, ce qui explique la forte augmentation du nombre d'exploitations bénéficiaires de cette mesure et du montant total.

Le projet d'actualisation de la couverture du sol, resp. de la surface agricole utile, entre dans sa phase finale. Les communes de Chénens, Marly, Barberêche, Pierafortscha, Rossens, Sâles, Bas-Intyamont, Farvagny et Noréaz ont été contrôlées en 2007. Les derniers mandats, pour les communes, dont la mensuration date des années 1850 (mensuration cantonale ancienne), ont été attribués aux bureaux de géomètre. Pour le solde des communes, l'actualisation de la couverture du sol se fera par le biais des nouvelles mensurations en cours.

Conformément à l'art 15 de l'ordonnance sur les contributions d'estivage, le service a procédé au contrôle de 40 exploitations d'estivage sur une durée de 11 jours. Le quota de 70 à 90 exploitations à contrôler n'a pas été atteint exceptionnellement en 2007, en raison du déménagement du service durant la période estivale.

Les contributions cantonales d'estivage se basent, pour la première année, sur la loi sur l'agriculture du 3 octobre 2006, respectivement son règlement du 27 mars 2007 qui en fixe les conditions d'octroi. L'aide cantonale est allouée, non plus au nombre de vaches, mais en fonction du volume de production de lait officiellement déclaré. Les 190 000 francs de contributions représentent 2 629 761 kilos de lait à 7,225 centimes.

Élevage bovin. En 2007, il a été alloué en faveur de l'élevage bovin une aide financière de 1 820 000 francs. 600 000 francs ont été attribués au placement du bétail de boucherie, par l'intermédiaire de SANIMA qui édite son propre rapport d'activité. 834 000 francs ont servi au co-financement des mesures prévues par la Confédération et le solde, soit 386 000 francs, a été versé en faveur de mesures cantonales spécifiques pour l'encouragement de l'élevage bovin fribourgeois.

Des primes de l'ordre de 2.50 francs par bête inscrite au herd-book ont, pour la dernière année, été versées aux syndicats d'élevage. Plusieurs syndicats ont fusionné en associations régionales d'élevage. Les nouvelles associations fondées en 2007 concernent la Basse-Valais, la

Broye et le Lac. Le syndicat tacheté rouge Schmittent-III a fêté son 50^e anniversaire. Ce jubilé a été le seul organisé en 2007.

Un soutien cantonal important va aux clubs et associations de district pour favoriser la formation des éleveurs et la mise sur pied de manifestations telles que les expositions régionales.

Les trois manifestations d'envergure situées sur le canton de Fribourg ont également bénéficié de l'aide financière du canton.

- Expo Bulle. L'exposition nationale de vaches Holstein et Red-Holstein a rassemblé les 24 et 25 mars 2007 près de 345 vaches laitières.
- Marché-Concours des taureaux. Ce concours cantonal a permis de primer 398 taureaux le 25 septembre 2007. 171 taureaux ont été commercialisés à cette occasion, dont 133 pour l'élevage et 38 pour la boucherie.
- JUNIOR BULLE-EXPO. Cette exposition nationale organisée par les jeunes éleveurs fribourgeois a vu défiler près de 650 génisses et vaches Holstein et Red-Holstein entre le 6 et le 8 décembre 2007.

En accord avec les fédérations cantonales d'élevage, une nouvelle mesure a été mise en place pour promouvoir les vaches avec une haute production à vie, c'est-à-dire ayant atteint plus de 85 000 kg lait. Le soutien pour les analyses de la qualité du lait a été maintenu afin de promouvoir la qualité des produits fribourgeois.

Élevage chevalin. Contributions fédérales et cantonales en faveur de l'élevage du cheval

En application de l'ordonnance fédérale sur l'élevage du 7 décembre 1998 et de la loi cantonale sur l'agriculture du 3 octobre 2006, il a été alloué en faveur de l'élevage chevalin, les prestations suivantes:

	2007 en milliers de Fr.	2006 en milliers de Fr.
Soutien cantonal lié au soutien de la Confédération		
- Contribution aux organisations d'élevage reconnues	81	(79)
- Contribution pour la préservation de la race des Franches-Montagnes	39	(44)

Autre soutien cantonal spécifique		
– Primes d'élevage	32	(30)
– Autres allocations (organisations, épreuves)	7	(7)
Totaux	159	(160)

Le soutien cantonal 2007, complémentaire à celui prévu par la Confédération, est composé des primes d'élevage (syndicats, étalonniers, chevaux qui ont réussi le test en terrain), d'une contribution au test en terrain de Grangeneuve (2 500 francs), à la Fédération cantonale (1 800 francs) ainsi que d'une contribution à la liste de chevaux à vendre (2 000 francs).

Elevage porcin, ovin et caprin. En application de l'ordonnance fédérale sur l'élevage du 7 décembre 1998 et de la loi cantonale sur l'agriculture du 3 octobre 2006, il a été alloué en faveur de l'élevage du menu bétail les prestations suivantes:

	2007 en milliers de Fr	2006 en milliers de Fr.
Soutien cantonal lié à celui de la Confédération (contribution aux organisations d'élevage reconnues)	177	(167)
Autre soutien cantonal spécifique Primes d'élevage et autres allocations	48	(50)
Totaux	225	(217)
dont l'élevage ovin/caprin	125	(122)
dont l'élevage porcin	100	(95)

Viticulture. Dans le cadre de l'application de l'ordonnance fédérale du 7 décembre 1998 sur la viticulture et l'importation de vin, 13 (15) demandes de reconversions de vignes (arrachage de cépage de Chasselas et Müller-Thurgau et remplacement par un autre cépage) ont été traitées pour une surface de 16 603 m².

Pour la vendange 2007, les normes de qualité (teneur minimale en sucre) et la limitation de production ont été arrêtées par décision de la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts du 2 juillet 2007, comme suit:

	Limitation de production	Teneur minimale en sucre (degré Oechsle)
Vully		
Chasselas:	1,200 kg/m ²	60°
Autres cépages blancs:	1,000 kg/m ²	60°
Pinot noir:	1,000 kg/m ²	68°
Autres cépages rouges:	1,100 kg/m ²	65°

Cheyres		
Cépages blancs:	1,250 kg/m ²	60°
Cépages rouges (*):	1,100 kg/m ²	65°

(*) La teneur minimale en pour-cent de sucre (degré Oechsle) a été fixée pour le Pinot noir à 68° Oe.

Ces limitations de production retenues pour le vignoble fribourgeois sont plus sévères que les limites fédérales. Seuls les apports de vendange qui répondent à ces critères permettent l'élaboration de vins avec appellation d'origine contrôlée (AOC) et l'appellation d'origine (AO).

La vendange 2007 a fourni des rendements légèrement inférieurs à l'année précédente. Le rendement pour l'ensemble du vignoble cantonal s'établit, tous cépages confondus, à 924 235 kg. Un travail de dégrappage a eu lieu avant tout sur le Chasselas. Par contre, le Pinot noir a souffert d'une importante coulure liée à un retour du froid lors de la floraison. Au niveau qualitatif, le taux de sucre mesuré en degré Oechsle est élevé et l'état sanitaire de la vendange a été excellent, ce qui augure d'un très bon millésime.

L'ensemble de la vendange 2007 a pu atteindre les exigences de l'appellation d'origine contrôlée pour les vignobles du Vully et de Cheyres.

Les quantités suivantes ont été enregistrées:

Vully	en kg	degré moyen
Chasselas	508'030	72.50
Pinot noir	156'623	90.57
Gamay	9'943	85.67
Spécialités blanches	84'805	89.03
Spécialités rouges	66'039	85.76
Cheyres		
Chasselas	39'757	72.98
Pinot noir	47'402	90.24
Spécialités blanches	4'130	89.10
Spécialités rouges	7'506	87.66

Patentes de commerce de bétail. En vertu du Concordat intercantonal sur le commerce de bétail du 13 septembre 1943, il a été délivré 58 patentes principales et 12 patentes de courtier. 38 patentes ont été délivrées à des propriétaires de chenils (art. 6 de l'arrêté du 21 décembre 1982 relatif à l'impôt sur les chiens).

Un candidat a participé au cours d'introduction pour nouveaux marchands.

La Commission consultative de taxation, composée d'un représentant par district et de deux représentants de l'Etablissement d'assurance des animaux de rente (SANIMA), a siégé durant une journée. Elle a procédé

à la fixation des taxes proportionnelles sur la base de l'ordonnance du 1^{er} mai 2007 fixant pour la période annuelle d'assurance les primes dues à SANIMA.

Promotion des produits et développement économique.

Le canton contribue au développement de la capacité concurrentielle de l'agriculture fribourgeoise par des:

- aides à la promotion des produits agricoles;
- contributions de soutien;
- manifestations événementielles;
- études et travaux préparatoires.

A ce titre, le canton a versé 583 830 francs pour 21 projets, dont 250 000 francs à l'Association des produits du terroir qui est la principale coordinatrice pour la promotion des produits agricoles fribourgeois.

Aménagement du territoire

Plans d'aménagement locaux et permis de construire.

Conformément à l'article 11 du règlement du 18 décembre 1984 d'exécution de la loi du 9 mai 1983 sur l'aménagement du territoire et des constructions, ont été préavisés durant l'année 2007:

- 100 (103) demandes d'autorisation de construire relatives à de nouvelles constructions ou transformations d'habitations en zone agricole et 86 demandes en zone à bâtir. En outre, 34 (20) demandes émanant directement d'agriculteurs ou de communes, relatives au calcul des unités de logement.
- 224 (264) demandes d'autorisation de construire relatives à de nouvelles constructions ou modifications de ruraux, hangars, porcheries, poulaillers, chalets d'alpage, installations de biogaz et constructions liées aux activités accessoires non agricoles.
- 89 (92) dossiers de révision ou de modification de plans d'aménagement locaux, à l'examen préalable ou à l'examen final, des études préliminaires en vue de la révision prochaine du plan d'aménagement local (PAL).

Protection de l'environnement et de la nature

Sol. Conformément à l'ordonnance du 20 août 2002 sur la protection des sols, le Service de l'agriculture a préavisé 86 (60) demandes de permis de construire en zone agricole, relatives à des travaux ayant un impact qualitatif ou quantitatif sur le sol. Les travaux préconisés étaient les suivants:

– conduites d'eau	29
– gravières	4
– remblayages	8
– conduites de gaz	17
– routes, chemins	6
– lignes, installations électriques	9
– divers	13

Total	86
-------	----

Semis sans labour. En application de la loi du 3 octobre 2006 sur l'agriculture, le service de l'agriculture a versé des contributions à 57 (42) agriculteurs pour un montant total de 183 745 (108 108) francs. Ces contributions sont liées à des contrats d'une durée de 5 ans entre l'agriculteur et le service. Les surfaces sous contrat sont de 458 hectares. Par rapport à 2006, cela représente une augmentation de 187 hectares.

Erosion. Le groupe de travail érosion, élargi en fin 2006 par l'intégration de quatre représentants des milieux agricoles, s'est réuni à deux reprises en 2007. Le concept cantonal a été revu et le relevé de l'érosion par les préposés locaux a repris le 1^{er} septembre 2007.

Protection de l'eau. En application de l'arrêté du 28 novembre 2000 sur la réduction des charges en nitrates provenant de l'exploitation agricole du sol, le service de l'agriculture a versé des indemnités à la surface pour 54 agriculteurs exploitant des terres situées dans les projets suivants: Avry, Middel, Courgevax, Fétigny, Domdidier et Lurtigen. Il n'y a donc pas eu de nouveau projet financé par le canton en 2007. La part cantonale des indemnités versées s'élève à 80 849 (80 217) francs qui sont répartis à parts égales entre le canton et les propriétaires des captages.

Protection de la nature. En application de l'ordonnance fédérale sur la qualité écologique (OQE), 247 (244) exploitations ont bénéficié à titre de la qualité biologique de cette ordonnance, un montant total de 158 149 (152 761) francs. 515 (484) exploitations ont bénéficié d'un bonus de 524 902 (480 588) francs pour le volet mise en réseau des surfaces combinées écologiques. 134 (122) exploitations ont participé à ces deux mesures pour un montant total de 169 456 (158 512) francs. Il y a deux nouveaux projets de mise en réseau OQE qui ont été reconnus en 2007. Il s'agit des projets de Villarepos et Villeneuve qui ont été élaborés dans le cadre de remaniements parcellaires. L'ordonnance sur la qualité écologique est financée à raison de 90 pour-cent par la Confédération et 10 pour-cent par le canton.

Subventionnement des structures agricoles

Travaux subventionnés par le canton. Le tableau suivant donne la récapitulation des ouvrages ayant fait l'objet d'une décision d'octroi d'une subvention cantonale en 2007, ainsi que leur répartition par genre d'entreprise, sans les engagements à charge du Fonds des améliorations foncières.

	Devis subventionnable Fr.	Subventions cantonales Fr.
Remaniements parcellaires	5 924 563	1 809 153
Chemins alpestres et chemins d'accès aux fermes	5 722 294	1 697 728

Adductions d'eau	3 133 657	513 398
Autres améliorations foncières (assainissements de terrain, amenées d'électricité, irrigations, remises à ciel ouvert de ruisseaux, remises en état de terrains)	376 000	109 850
Constructions rurales et laiteries	28 804 500	3 057 600
Ouvrages servant au stockage des engrais de ferme	–	–
Total 2007	43 961 014	7 187 729
Total 2006	72 295 917	8 004 337
Total 2005	47 608 605	7 800 003
Total 2004	45 967 581	8 104 903

Le total des allocations cantonales en 2007 est inférieur à la moyenne des dernières années et correspond à un certain tassement du nombre de demandes. La subvention cantonale allouée pour les constructions rurales en zone de plaine, conformément à la motion Godel/Page, s'élève à 500 600 francs pour 12 cas.

Le total des subventions allouées en 2007 sous la rubrique du Fonds des améliorations foncières s'élève à 784 278 francs pour un devis subventionnable de 2 683 328 francs correspondant à 43 projets ou étapes.

Travaux subventionnés par la Confédération. Le tableau ci-après récapitule les ouvrages ayant fait l'objet d'une décision d'octroi d'une subvention fédérale en 2007:

	Fr.
Remaniements parcellaires	2 350 389
Chemins alpestres et chemins d'accès aux fermes	1 863 111
Adductions d'eau	1 620 178
Autres améliorations foncières	293 040
Constructions rurales et laiteries	2 773 900
Ouvrages servant au stockage des engrais de ferme	–
Total des subventions fédérales allouées au canton en 2007:	8 900 618
en 2006	7 397 650
en 2005	7 916 659
en 2004	7 673 341

La forte augmentation pour les adductions d'eau provient d'un grand projet subventionné en 2007 par la Confédération. L'octroi de la subvention cantonale pour ce projet a eu lieu en 2006.

Subventions versées en 2007 (sans celles du Fonds des améliorations foncières).

	Subventions cantonales Fr.	Subventions fédérales Fr.
Remaniements parcellaires	1 030 958	1 872 586
Chemins alpestres et chemins d'accès aux fermes	1 869 729	2 118 364
Adductions d'eau	510 288	1 454 748
Autres améliorations foncières	302 189	500 927
Constructions rurales et laiteries	3 229 900	2 983 200
Ouvrages servant au stockage des engrais de ferme	112 680	–
Total versé en 2007	7 055 744	8 929 825
Total versé en 2006	7 174 605	6 520 217
Total versé en 2005	7 698 327	7 980 061
Total versé en 2004	7 898 295	7 398 149

Au 31 décembre 2007, un décompte se trouvait à la Division des améliorations structurelles de l'Office fédéral de l'agriculture pour approbation et paiement.

Au 31.12.2006: 5 décomptes

Au 31.12.2005: 4 décomptes

Au 31.12.2004: 0 décompte

Les versements cantonaux et fédéraux par rubrique ne sont pas toujours proportionnels aux taux respectifs de ces rubriques, car certains versements peuvent être différés d'une année à l'autre en fonction des crédits à disposition.

Subventions versées en 2007 par le Fonds des améliorations foncières.

	Fr.
Total pour 2007	536 482
Total pour 2006	449 537
Total pour 2005	510 855
Total pour 2004	600 917

Etat des engagements par genre d'entreprise. Le solde des subventions cantonales, octroyées mais non versées, représente au 31 décembre 2007 les sommes suivantes:

	Fr.
Remaniements parcellaires	3 565 249
Chemins alpestres et chemins d'accès aux fermes	1 147 211
Assainissements de terrains	14 000
Adductions d'eau	608 495
Autres améliorations foncières	650

Constructions rurales et laiteries	426 700
Ouvrages servant au stockage des engrais de ferme	491 090

Total des engagements au 31 décembre 2007 8 434 395

Idem au 31 décembre 2006	9 081 650
Idem au 31 décembre 2005	8 803 793
Idem au 31 décembre 2004	6 483 689

Les engagements du Fonds des améliorations foncières au 31 décembre 2007 s'élèvent à 750 493 francs.

Remarques générales concernant certaines entreprises

Remaniements parcellaires. Il y a eu une constitution de syndicat de remaniement parcellaire lié à une route d'accès à l'autoroute A12 à Guin en 2007.

Les travaux des nouveaux syndicats constitués ces dernières années avancent normalement, en respectant les devis prévus.

Chemins alpestres et chemins d'accès aux fermes. Le montant alloué pour la construction ou la remise en état de ces chemins, situés en zone de montagne ou en zone des collines, est resté stable en 2007, par rapport à l'année précédente.

La modification de l'arrêté cantonal de subventionnement a donné la possibilité de subventionner les chemins d'exploitation dans tout le canton, indépendamment d'un groupement de parcelles.

Adductions d'eau. Les demandes concernant cette rubrique sont importantes, surtout depuis l'introduction par la Confédération, à partir de 1999, de la possibilité d'un subventionnement en zone des collines et non seulement en zone de montagne comme jusqu'alors.

Autres améliorations foncières. En 2007, un projet d'irrigation et deux projets de réfection de drainages ont été subventionnés. Le maintien des réalisations existantes et le soutien à des agriculteurs confrontés à l'obligation de produire des denrées de qualité sont indispensables pour maintenir une agriculture dynamique.

Constructions rurales et laiteries. L'introduction, dès le 1.1.1999, des nouvelles dispositions légales fédérales permet de subventionner des éléments de construction (par ex. étables, remises). Un plus grand nombre de cas a ainsi été traité à partir de cette date avec la Confédération et avec le Fonds des améliorations foncières.

A la suite de la mise en vigueur au 1.1.2002 de la motion Godel/Page, 12 constructions rurales ont été subventionnées en zone de plaine en 2007, 27 en 2006, 18 en 2005 et 9 en 2004.

Crédits d'investissement

Prêts en faveur des personnes physiques en 2007

Buts	Montants Fr.
Aides initiales	3 825 000
Achats d'exploitations par des fermiers	520 000
Constructions de maisons d'habitation	1 530 000
Transformations de maisons d'habitation	1 760 000
Construction d'un poulailler	29 000
Constructions de serres	910 000
Constructions de bâtiments d'exploitation	5 382 000
Transformations de bâtiments d'exploitation	3 551 000
Constructions de remises/entrepôts	158 000
Construction d'une fosse à purin	80 000
Constructions de logements et de ruraux	975 000
Diversifications	460 000
	19 180 000

Durée moyenne d'amortissement des prêts: 14.2 ans

Montant moyen par prêt: 162 542 francs.

Total 2007	19 180 000
Total 2006	26 858 000
Total 2005	21 892 000
Total 2004	22 316 000

Prêts en faveur des personnes morales en 2007

Buts	Montants
Achats en commun de machines agricoles	244 000
Bâtiments destinés à l'économie laitière	264 000
Adductions d'eau	130 000
Installations d'irrigation	126 000
Chemins et routes	533 000
Transformation d'un bâtiment alpestre	56 000
Remaniements parcellaires simplifiés	628 000
	1 981 000

Durée moyenne d'amortissement des prêts: 6.5 ans

Montant moyen par prêt: 94 333 francs.

Total 2007	1 981 000
Total 2006	2 382 000
Total 2005	5 294 000
Total 2004	3 870 000

Aide aux exploitations paysannes (AEP) Prêts en 2007

<i>Buts</i>	<i>Montants</i>
Conversions de dettes existantes	470 000
Aides destinées à surmonter des difficultés financières exceptionnelles	150 000
	620 000

Durée moyenne d'amortissement des prêts: 9.17 ans
Montant moyen par prêt: 103 333 francs.

Total 2007	620 000
Total 2006	1 040 000
Total 2005	1 020 000
Total 2004	1 700 000

Fonds rural cantonal

Prêts en faveur des personnes physiques en 2007

<i>Buts</i>	<i>Montants</i>
Travaux de construction/rénovations diverses (habitations, ruraux et installations agricoles)	2 152 000
Achats de terres et de domaines agricoles	1 789 000
	3 941 000
Total 2007	3 941 000
Total 2006	5 810 000
Total 2005	2 710 000
Total 2004	2 996 000

Activité des commissions

Commission de l'agriculture. La Commission de l'agriculture a été instituée par la loi sur l'agriculture du 3 octobre 2006 et son organisation définie dans le règlement du 27 mars 2007 de ladite loi. Le 10 décembre 2007, le Conseil d'Etat a nommé les membres de la commission qui n'ont pas siégé en 2007.

Commission pour l'amélioration des structures en agriculture. La Commission a siégé à dix reprises en commission plénière en 2007. L'examen de problèmes spéciaux a été confié à une sous-commission qui a siégé à une reprise.

Commission de recours en matière d'améliorations foncières.

Affaires pendantes	au 31 décembre 2006	–
Affaires enregistrées	en 2007	6
Affaires liquidées	en 2007	6

Affaires suspendues	au 31 décembre 2007	–
Affaires pendantes	au 31 décembre 2007	–

Commission d'acquisition d'immeubles. La Commission d'acquisition d'immeubles s'est réunie à 19 reprises au cours de l'année 2007, huit fois en séance plénière et onze fois en séance avec effectif restreint.

Elle a traité plusieurs dossiers, dont:

- 2 intéressent le Service des autoroutes
- 5 intéressent le Service des ponts et chaussées
- 10 intéressent d'autres services de l'Etat de Fribourg
- 6 intéressent les communes ou paroisses
- 1 intéresse la Confédération

Commission de la protection des végétaux

La commission a siégé à une reprise. Elle a été informée par le service phytosanitaire de la station cantonale des productions animales et végétales de Grangeneuve de l'état phytosanitaire durant l'année écoulée.

Conseil de surveillance de la Caisse d'amortissement de la dette agricole

Le Conseil de surveillance de la caisse d'amortissement de la dette agricole s'est réuni une fois, soit le 28 mars 2007. Outre la ratification des décisions prises par la commission pour l'amélioration des structures en agriculture et par la gérance de l'Office cantonal du crédit agricole, il a approuvé les comptes et le rapport de gestion de l'Office cantonal du crédit agricole pour l'exercice 2006. Au cours de cette séance les membres du Conseil de surveillance ont voté à l'unanimité la dissolution de la Caisse autonome d'amortissement de la dette agricole.

Fonds suisse de secours pour dommages non assurables causés par des forces naturelles

Le Fonds suisse a versé à divers sinistrés du canton 90 306 francs (en 2006: 137 466 francs, en 2005: 26 664 et en 2004: 14 778 francs). De ce total, 32 100 francs concernent la remise en état d'ouvrages appartenant à des syndicats d'améliorations foncières. Un certain nombre de sinistres est en cours d'examen par les responsables du Fonds suisse à Berne. Le montant varie d'année en année selon le nombre et l'ampleur des sinistres.

Fonds des améliorations foncières

Mouvement du Fonds. Les recettes comprennent:

	Fr.
– versements au Fonds sur position 3435/380.002	400 000.—
– les intérêts annuels 2.125%	64 436.90
– les versements des registres fonciers	3 875 527.05
Total des recettes	4 339 963.95

Les dépenses englobent:

– versement au budget sur position 3435/402.001	3 875 527.05
– versement au budget sur position 3435/480.002	530 000.—
– diminution de la fortune	- 65 563.10
Total des dépenses	4 339 963.95

Evénements particuliers

L'année 2007 a été marquée pour le Service de l'agriculture par la réunification des trois anciennes unités administratives qui étaient le Service des améliorations foncières, l'ancien Service de l'agriculture et l'Office cantonal des crédits agricoles, organe exécutif de la caisse d'amortissement de la dette agricole. La réunification formelle est entrée en vigueur au 1^{er} mars 2007, en même temps que la loi cantonale du 3 octobre 2006 sur l'agriculture. La réunion physique des trois unités a eu lieu au début juillet 2007, lors du déménagement à la route Jo Siffert 36 à Givisiez où est logé l'ensemble du nouveau service.

La réunion des trois anciennes unités a nécessité l'élaboration d'un nouvel organigramme, avec la création de cinq sections de ligne et la redéfinition des tâches de plusieurs collaborateurs. Il faut relever que la réunification n'a occasionné aucun licenciement de collaborateur des anciennes unités.

La priorité du nouveau service a été d'assumer toutes les tâches courantes des anciennes unités, tout en s'efforçant de mettre en place le plus rapidement possible la nouvelle structure.

Service vétérinaire

1. Missions

Vétérinaire cantonal: Fabien Loup

Le Service a pour missions principales:

- d'assurer de façon durable le bien-être et la santé des animaux pour eux-mêmes et pour le profit de l'homme.
- de veiller à l'application correcte et équitable des mesures découlant de la législation dans les domaines de la santé animale, de la protection des animaux, de l'hygiène des denrées alimentaires d'origine animale et de la gestion des médicaments vétérinaires, afin de garantir sans entraves l'accès au marché suisse et international des animaux détenus ou vivant dans le canton et des produits animaux.

2. Activités

Santé animale – lutte contre les épizooties

Epizooties hautement contagieuses. Aucun cas ni aucune suspicion n'a été signalée.

En ce qui concerne en particulier la grippe aviaire, des mesures de confinement pour les poules, dindes, pintades, perdrix, paons, faisans, cailles, canards, oies, autru-

ches, émeus d'Australie et nandous américains sont restées en vigueur jusqu'à fin mars 2007 dans les régions dites à «risque», des rives du lac de Neuchâtel, du lac de Morat et du canal de la Broye. Toutefois, ces mêmes volailles ont été épargnées de mesures de confinement en automne 2007. Ceci cependant à condition que les volailles soient nourries et abreuvées à l'abri, que les plans d'eau soient protégés des oiseaux sauvages et que les poules et dindes soient détenues séparément des oiseaux d'eau et des oiseaux coureurs. Aussi, dans les zones à risque, la surveillance vétérinaire a été renforcée et les marchés et expositions de volaille interdits. Ces mesures resteront en vigueur jusqu'au 30 avril 2008.

Par ailleurs, durant la période de chasse ordinaire, le gibier d'eau (fuligules morillons, fuligules milouins et canards colverts) a fait l'objet d'une surveillance active de la part des gardes-faune. A ce jour, toutes les analyses effectuées dans le cadre de ce programme de surveillance se sont révélées négatives.

A signaler que la maladie de la langue bleue (Bluetongue), maladie touchant des ruminants, a été diagnostiquée en Suisse pour la première fois le 28 octobre 2007 dans le canton de Bâle-Ville. Par la suite, quatre autres foyers se sont déclarés dans les cantons de Soleure et Bâle-Campagne. Une zone de protection de 20 km a été définie, impliquant des mesures restrictives sur les mouvements d'animaux, ainsi que des mesures de protection contre le moucheron, vecteur du virus. Le reste de la Suisse a été placée en zone de surveillance. Ainsi, si les mouvements d'animaux ne sont pas limités à l'intérieur de cette zone de surveillance, les animaux concernés par la langue bleue doivent désormais être testés avant de pouvoir être exportés. Avec l'arrivée du froid, les mouchérons vecteurs de la maladie ne sont plus actifs en Suisse et la zone de protection a été levée le 10 décembre 2007. Les mouvements d'animaux sont donc à nouveau possibles sans restriction dans toute la Suisse. Dans le canton de Fribourg, 6 cas de suspicion de la maladie de la langue bleue sur des moutons et des bovins se sont révélés négatifs.

Epizooties à éradiquer. Deux cas d'encéphalite spongiforme bovine (ESG) et d'encéphalopathie spongiforme transmissible (EST) chez les ovins et caprins ont été contrôlés, mais ils se sont finalement révélés négatifs.

Quant à la rhinotrachéite infectieuse des bovins et vulvovaginite pustuleuse infectieuse (IBR/IPV), à la leucose bovine enzootique (LBE) et de la brucellose ovine et caprine la surveillance a été exercée, à l'instar de l'ensemble de la Suisse, au moyen d'une enquête effectuée par sondage dans des exploitations choisies au hasard par l'Office vétérinaire fédéral. Les prélèvements pour la surveillance de la maladie d'Aujeszky se sont effectués, cette année, directement à l'abattoir Micarna, à Courtepin.

Dans le canton, 181 (175) exploitations ont ainsi fait l'objet d'un contrôle, dont 99 (96) concernant l'IBR/IPV et

la LBE, 55 (56) concernant la brucellose ovine, 27 (23) concernant la brucellose caprine. Toutes ces analyses se sont révélées négatives.

Il a également été procédé au réapprovisionnement de la banque de sérums ovins. A cet effet, des exploitations ont été choisies dans le cadre du programme brucellose ovine.

En matière d'arthrite/encéphalite caprine (AEC) enfin, les chèvres de 152 (149) exploitations ont été contrôlées, dont les analyses ont toutes donné des résultats négatifs.

Epizooties à combattre. Les mesures de lutte avec les résultats y relatifs se présentent comme suit:

- 2 (2) chiens positifs à la leptospirose.
- 17 (16) exploitations touchés par la coxiellose.
- 2 (1) lézards touchés par des salmonelles (s. arizonae).
- 4 tortues atteintes de salmonelles (s. enterica).
- 1 cas de salmonelles (s. typhimurium) chez un porc.

Sur les alpages situés dans certaines communes des districts de la Gruyère, de la Singine et de la Veveyse, la vaccination contre le charbon était obligatoire. 718 (1049) bovins de 58 (69) exploitations ont ainsi été vaccinés. Un cas de charbon sur 2 bovins non vaccinés appartenant à un détenteur bernois a été diagnostiqué sur un alpage en Singine.

3014 (2758) moutons ont été traités préventivement contre la gale pour l'estivage.

Dans le cadre de la lutte contre les pneumonies porcines, aucune (1) exploitation s'est révélée positive quant à la pneumonie enzootique. Trois (1) exploitations positives à l'actinobacillose du porc ont été placées sous séquestre; leurs porcheries ont été assainies.

Suite à la modification de l'Ordonnance fédérale sur les épizooties, la surveillance jusqu'à présent appliquée des infections à *Salmonella enteritidis* sur les poules d'élevage et de ponte a été modifiée. Si, jusqu'à présent, toutes les exploitations détenant plus de 50 poules pondeuses étaient concernées par le programme de dépistage, nouvellement ne sont analysées plus que les exploitations détenant plus de 250 volailles d'élevage ou plus de 1'000 poules pondeuses. Cependant, l'échantillonnage a été élargi. Un programme de surveillance a été mis sur pied, comprenant 32 exploitations avicoles du canton.

Plusieurs cas de myxomatose (maladie touchant les lapins) ayant été diagnostiqués à Müntschemier (canton de Berne), une décision de mise sous séquestre des cheptels de lapins situés dans les communes de Fräschels, Kerzers, Ried, Galmiz et Bas-Vully, ainsi que dans l'enclave de la commune de Morat située entre les communes de Ried, Galmiz et Bas-Vully a dû être prononcée. Heureusement, aucun cas de cette maladie n'a été diagnostiqué dans le canton.

2 (8) ruchers, atteints de loque américaine des abeilles, ont nécessité la destruction de 2 (46) colonies.

12 (10) ruchers, atteints de loque européenne des abeilles, ont nécessité la destruction de 42 (33) colonies.

Epizooties à surveiller. Les cas suivants ont été constatés:

- 6 (6) cas de paratuberculose chez des bovins.
- 1 (0) cas de listériose.
- 2 (1) cas de coryza gangreneux.
- 0 (1) cas de Maedi Visna.
- 2 (0) cas de pseudotuberculose des chèvres.
- 1 (0) cas de trichinellose sur un lynx.
- 0 (1) cas de maladie hémorragique virale du lapin.
- 3 (1) cas de néosporose des bovins.
- 25 cas (21) de cryptosporidiose.

En ce qui concerne en particulier la diarrhée virale bovine (BVD), la préparation du programme de lutte et de l'information aux détenteurs d'animaux sont en cours. En 2007, 143 cas de bovins antigènes positifs ont été indemnisés par l'Etablissement d'assurance des animaux de rente, SANIMA. Selon la modification de l'Ordonnance fédérale sur les épizooties du 12 septembre 2007, la BVD devra être considérée comme épizootie à éradiquer dès le 1^{er} janvier 2008.

L'éradication de la BVD sur le plan national a été reportée d'une année, soit à l'automne 2008.

Autorisations de valorisation des déchets de cuisine.

La législation fédérale sur les sous-produits animaux implique un assainissement et une mise en conformité des installations. Au début 2007, il restait 5 détenteurs d'autorisations dans le canton. Cependant, dans le courant de l'année, cette valorisation risquait fort d'être définitivement interdite en Suisse, vu qu'en 2002 déjà, l'Union européenne avait interdit l'utilisation des déchets de repas dans l'alimentation animale et que le délai transitoire arrivait à échéance fin 2006. La Suisse, dans le cadre des accords bilatéraux avec l'UE portant sur les épizooties, s'était engagée à se doter des mêmes mesures de lutte et de protection sanitaires en échange de facilitations des échanges commerciaux. Actuellement, les déchets de cuisine pourraient toujours être utilisés comme aliments liquides pour porcs, mais à des conditions encore plus strictes que jusqu'ici.

Autorisation d'inséminer dans sa propre exploitation.

36 (25) détenteurs de bovins ou de porcs ont suivi un cours et ont obtenu une autorisation.

Transhumance des moutons. 5 (4) troupeaux, au bénéfice d'une autorisation du Service vétérinaire, transhumèrent dans le canton.

Surveillance du trafic des animaux et des registres d'exploitation et de BDTA. De nombreuses interventions ont dû être faites et des conseils ont été donnés

dans le cadre d'historiques d'animaux non corrects, de marques auriculaires manquantes au moment du transport et de l'abattage et autres cas spéciaux.

Importations. Dans le domaine des importations provenant de l'Union européenne, les quantités suivantes ont été enregistrées (par animal ou kg). Ces animaux ont tous été soumis à une surveillance officielle, avec examens et levée des mesures, soit:

- bovins: 30 bovins provenant de France et 21 provenant d'Allemagne. 19 sont allés à une exposition à Paris et ont été placés en quarantaine au retour;
- bovins en estivage en France: 600;
- ovins: 9 moutons provenant de France;
- chevaux: 50 de différents pays de l'EU;
- bétail provenant de la zone franche destiné à l'abattoir: 1 836;
- volaille, souche parentale de type chair: 66 490;
- truites: 9 125 kg et 1 500 pièces. 420 000 œufs;
- ombles: 4 650 pièces;
- animaux exotiques: 26 animaux répartis sur 12 importations.

Sans mesures spéciales:

- 969 944 poussins d'un jour. La conformité des locaux de 22 (72) exploitations pour l'importation de poussins d'un jour a été contrôlée.
- 6 463 pintades.

Autres, sans mesures spéciales:

- chiens: 62 beagles, 1 labrador et un spitz;
- semences de taureaux: 8 taureaux;
- semences de chevaux: 6 chevaux;
- embryons: 13 bovins;
- abeilles: 30 reines et 48 colonies.

Exportations. Pour l'exportation, 416 (359) certificats ont été délivrés pour des produits laitiers.

Le service a établi 33 (37) certificats d'exportation avec le système de l'Union européenne pour la notification électronique du trafic des animaux «Traces» pour l'estivage de bovins en France, 80 (49) certificats pour l'exportation temporaire ou définitive de chevaux, 22 (16) certificats d'exportation pour d'autres animaux (serpents anacondas, singes de nuit, etc.) et 2 (11) certificats pour des embryons bovins.

En outre, le Service s'est occupé de toutes les démarches nécessaires pour l'exportation de semences ovines produites dans le canton vers la Tunisie.

Contrôle de l'hygiène des viandes

Entreprises d'abattages. Dans le cadre des adaptations aux normes européennes, 27 entreprises (abattoirs et entreprises de transformation) ont été contrôlées. 11 entre-

prises ont reçu l'agrément d'exportation et pour toutes ces entreprises, un calendrier d'adaptation ou de mise en conformité a été établi.

Abattages ordinaires. 495 565 (476 234) animaux ont été abattus. La viande de 494 754 (475 251) animaux a été déclarée propre à la consommation et celle de 811 (983) animaux a été déclarée impropre à la consommation.

Abattages d'animaux malades ou accidentés. 722 (846) animaux ont été abattus. La viande de 531 (639) animaux a été déclarée propre à la consommation et celle de 191 (207) animaux a été déclarée impropre à la consommation.

Abattages d'animaux provenant de l'étranger. 1 836 (1 810) animaux ont été abattus. La viande de 1 836 (1 810) animaux a été déclarée propre à la consommation et celle de 0 (0) animal a été déclarée impropre à la consommation.

Substances inhibitrices. 98 (60) cas de présence de substances inhibitrices dans les reins des animaux ont été décelés aux abattoirs, ce qui a entraîné 42 (19) avertissements.

Sarcosporidiose/Cysticercose. 4 (3) cas de sarcosporidiose provenant du canton ont été décelés, ce qui a entraîné la déclaration de 4 carcasses impropres.

Sur 176 (211) cas de cysticercose décelés aux abattoirs sur des animaux provenant du canton, 1 (1) carcasse a été déclarée impropre à la consommation et 175 (210) carcasses ont pu être libérées à la consommation après congélation.

Inspectorat laitier

Assurance qualité et accréditation. Un gros travail a été fourni pour permettre le maintien de l'accréditation à la norme internationale 17020, vu le transfert de l'Inspectorat laitier du Service d'inspection et de conseil en économie laitière (SICL) au Service vétérinaire. Les contrôles en assurance qualité du lait et les contrôles bleus sont accrédités. L'organisme d'inspection est à nouveau de type A. Le passage de l'inspection du SICL au Service vétérinaire a permis d'uniformiser et d'informatiser le système accrédité. La gestion des documents est devenue ainsi mieux structurée. La surveillance des thermomètres est assurée nouvellement par le Laboratoire agroalimentaire fribourgeois, unité vétérinaire. En 2008, l'audit de renouvellement devra être assuré.

Dans certains cas, dès mai 2007, des documents de suivi ont été transmis, tant en ce qui concerne l'assurance qualité du lait que des contrôles bleus, aux détenteurs d'animaux afin que la correction des manquements nous soit confirmée par les chefs d'exploitation. Un meilleur suivi des dossiers peut ainsi être garanti.

Contrôles assurance qualité (AQ) du lait. En 2007, 15 à 20% (50%) des producteurs de lait du canton ont été contrôlés. Un cinquième des exploitations étaient absolument conformes. Il a été prononcé dix pourcent d'avertissements simples et 6 avertissements avec réinspection. Seules cinq interdictions de livrer le lait ont été prononcées (quatre dues au nombre de cellules et une aux impulsions. Sur les cinq, deux exploitations ont définitivement cessé la production laitière). Quinze cas de substances inhibitrices ont été annoncés.

Les exigences de la Confédération envers les cantons sont toujours plus pointues par une recrudescence des tâches administratives.

Contrôles vétérinaires officiels («contrôles bleus»). Il a été effectué 107 contrôles bleus chez des producteurs de lait, (5% des producteurs de lait) et 50 contrôles bleus dans des exploitations sans production laitière. Il a été constaté qu'avec les années, les contrôles bleus sont de mieux en mieux acceptés, même par ceux qui n'avaient encore jamais vécu de tels contrôles jusque-là. Force est toutefois de constater que le quota demandé par la Confédération pour satisfaire aux exigences de l'Union européenne n'est pas rempli. Des solutions sont à l'étude. Le trafic des animaux est dans l'ensemble de mieux en mieux réalisé.

Gestion des données. En 2007, c'est toujours le système LISA qui a permis d'effectuer les convocations et la saisie des résultats et des statistiques. Une introduction au système KODAVET pour les collaborateurs de l'inspecteur laitier a été donnée. Un passage à l'enregistrement des données avec ce système est à étudié. Il faudra pour autant assurer une rationalisation du travail et non pas une duplication des tâches.

Contrôles AOC. Les contrôles AOC se sont poursuivis selon le rythme des contrôles d'assurance qualité (AQ) du lait. Ces inspections n'ont pourtant pas été intégrées, du moins provisoirement, au domaine d'accréditation, puisque les bases légales en donnaient la possibilité. Au total, il en a été effectué pour le Gruyère 269, pour le Vacherin Fribourgeois 210 et pour l'Emmentaler-Suisse 15. Les principales lacunes constatées concernant l'ensilage d'herbe et à la réglementation sur les robots de traite.

L'Inspectorat laitier dispose des informations et des compétences appropriées afin de poursuivre ce type de contrôle à l'avenir. Pour l'instant, à défaut de quantité, ce sont par la qualité que les contrôles AOC sont exécutés selon des exigences élevées. Il ne reste plus qu'à espérer que les besoins en personnel spécialisé soient accordés.

Inspection des appareils de prélèvement automatique (PA) des échantillons contrôle qualité (CQ). La coopération avec Suisselab SA pour la surveillance des PA se passe dans un excellent climat. Seules devront être encore discutées les conditions financières du contrat. Une uniformisation des contrôles à l'échelon suisse est aussi encouragée.

Protection des animaux

237 (211) plaintes pour mauvaise détention des animaux de rente, de compagnie et sauvages, sont parvenues au Service vétérinaire, soit une augmentation de 57% par rapport à 2005 (151 plaintes). 173 (135) inspections locales ont été effectuées dans le cadre de la protection des animaux par le Service vétérinaire (les inspections pour la dangerosité des chiens ne sont pas incluses dans ce nombre). En plus de nos inspections, 7 (4) mandats ont été envoyés aux vétérinaires officiels pour diverses interventions.

Animaux de rente. 1 112 (1 275) exploitations agricoles ont été contrôlées sur le plan de la protection des animaux par l'AFAPI, organe de contrôle situé à Grangeneuve. 88.1% (90.4%) de ces exploitations étaient conformes à la législation sur la protection des animaux. Pour la troisième année consécutive, les agriculteurs détenant des chevaux ont été inspectés. 40 (39) détenteurs avaient des manquements avec cette catégorie d'animaux, soit le 24.5% (26.2%). En excluant les manquements avec les chevaux, 11.9% (9.6%) des exploitations contrôlées, soit 132 (122), avaient des manquements. Une augmentation des manquements qualitatifs a été constatée cette année.

147 plaintes parvenues au Service vétérinaire (soit le 62% des plaintes totales) dénonçaient une mauvaise détention d'animaux de rente. Ces plaintes nous ont été transmises par des particuliers (35.4%), par les contrôleurs des viandes (18.8%), par la SPA (11.1%), par les vétérinaires (7.6%), par la police (4.2%), par les services vétérinaires d'autres cantons (2.8%) et le solde (29 plaintes) par des instituts de contrôle, des services de l'Etat, les préfectures, les communes et sociétés ou associations privées autres que la SPA.

Les animaux concernés par les plaintes étaient en majorité des bovins: 76 (48), suivis des moutons 24 (35), des porcs 24 (21), des chevaux 13 (18), des chèvres 6 (4), de la volaille 5 (0) et des lapins 3 (10).

11 (21) dossiers de plaintes ont été transmis à l'Office des juges d'instruction pour dénonciation (10 pour des bovins et 1 pour des porcs).

198 (404) attestations de participation des agriculteurs à un cours et confirmation de l'instruction à l'animal pour l'écornage de veaux, 14 (15) pour la castration de veaux et 4 (3) pour la castration d'agneaux sont parvenues à notre service.

Enfin, le Service des constructions et de l'aménagement a transmis 174 (174) dossiers de construction, pour lesquels émis un préavis.

Animaux de compagnie (chiens et chats). 78 plaintes parvenues au Service vétérinaire (soit le 33% des plaintes totales) dénonçaient une mauvaise détention d'animaux de compagnie. Ces plaintes nous ont été transmises par des particuliers (56% dont 15% anonymes), par la SPA Fribourg (19%), par la police (12%), par les services vétérinaires d'autres cantons (1%), les communes (3%), les vétérinaires (1%) et le solde (6 plaintes) par des instituts de contrôle, des services de l'Etat, les préfectures ou diverses sociétés ou associations autres que la SPA.

Les animaux concernés par les plaintes étaient en majorité des chiens (64 plaintes, uniquement pour la détention des chiens et non pour la dangerosité) et les chats (17). Dans tous les cas, le service a pris contact avec les détenteurs afin de vérifier le bien-fondé des plaintes. Seules trois plaintes étaient dénuées de tout fondement.

3 (4) dossiers concernant des chiens ont été transmis à l'Office des juges d'instruction pour dénonciation et un dossier, concernant une importation illégale de chiens, a été transmis à l'Office vétérinaire fédéral. Dans deux cas, une interdiction de détention d'animaux a dû être prononcée.

En 2007, 30 chiens et 184 chats ont été annoncés comme perdus et 30 chiens, 129 chats et 3 autres animaux ont été trouvés et inscrits dans la banque de données officielle.

Animaux sauvages. 21 (24) nouvelles demandes d'autorisation de détention d'animaux sauvages sont parvenues à notre service dont la majorité des demandes concernait les furets (11) et les cervidés (3). Le solde des nouvelles demandes d'autorisation concernait des psittacidés, iguanes, mouflons, serpents venimeux et wallabies. A part les nouvelles demandes, 24 (16) demandes de renouvellement nous sont parvenues, dont la majorité pour des cervidés (10) des serpents venimeux (3), des furets (3) et des psittacidés (3). Le solde des demandes de renouvellement concernait des iguanes, caméléons, des suricates et divers oiseaux.

12 plaintes (soit le 5% des plaintes totales) pour des animaux sauvages mal détenus sont parvenues au Service vétérinaire.

Expériences sur animaux. La Commission de surveillance des expériences sur animaux s'est réunie cinq fois durant l'année 2007. Les tâches exécutées ont été les suivantes:

- 82 (56) demandes d'autorisation pour expériences sur animaux ont été examinées
- 73 (52) autorisations ont été accordées
- 3 (2) préavis favorables ont été donnés à des demandes intercantionales
- 4 (5) visites d'établissements pratiquant l'expérimentation animale ont eu lieu

Affaires canines

Pour rappel, le secteur des affaires canines existe depuis le 1^{er} juillet 2006. Les chiffres entre parenthèse représentent les cas pour la période du 1.7.06–31.12.06 (6 mois).

Chiens dangereux. En 2007, le secteur a poursuivi son travail en rapport avec les chiens dangereux (morsures sur humains et animaux, comportements d'agression). Toutefois, dès le 1^{er} juillet 2007, le secteur des affaires canines s'est principalement occupé de la mise en application de la nouvelle loi et son ordonnance d'exécution sur la détention des chiens. Il a fallu répondre aux inquiétudes de la population, aux demandes de conseil de différentes autorités, qu'il s'agisse de communes, de la police, de préfectures, d'écoles, etc. Cette activité représente plus de 1 270 appels téléphoniques et 56 entretiens, respectivement auditions dans nos locaux. Enfin, huit conférences ont été organisées sur le comportement des chiens et le comportement en cas d'agression canine.

Ainsi, ont été exécutées et traitées les affaires suivantes:

- 95 (58) cas de morsures sur humains.
- 35 (18) cas de morsures sur animaux.
- 20 (22) cas de comportement d'agression au dessus de la norme.
- 38 visions locales concernant la détention en lien avec des annonces de morsures et comportements d'agression.
- 46 évaluations sommaires de comportement de chiens ayant mordu ou agressé.
- 200 autorisations de détention sur 549 chiens annoncées.
- 5 (4) contrôles d'élevages tant au niveau de la détention qu'au niveau de la sociabilité de quelque 64 (55) chiens.

Par ailleurs, 80 reconnaissances provisoires pour éducateurs canins ont été délivrées, ainsi que 100 autorisations de détention de chiens soumis à autorisation. En cours de traitement, le secteur compte 85 dossiers pour l'autorisation de la détention de plus de deux chiens adultes.

Identifications. A signaler également la campagne d'identification des chiens a conduit à une augmentation significative du port du microchip et leur inscription dans la banque de données ANIS: 14 506 chiens au 31 décembre 2006 et 19 465 chiens au 31 décembre 2007, soit une augmentation de 4 959 chiens.

Evénements particuliers

Exercice pratique de lutte contre une épizootie de grippe aviaire «Ginger». Le 24 avril 2007, un exercice de grandeur nature à eu lieu à Ueberstorf, sous la responsabilité et la conduite de l'Organisation Catastrophe Fribourg (ORCAF). Celui-ci a permis aux responsables cantonaux de voir à l'œuvre les différents services qui seraient appelés à lutter contre une épizootie réelle de

grippe aviaire. Les responsables de l'exercice ont ainsi pu vérifier de bout en bout le déroulement des opérations, du bouclage de la zone à la désinfection du site, en passant par la mise à mort sur place de tous les animaux touchés.

Déménagement du service. Vu le développement du Service vétérinaire qui se trouvait dans des locaux exigus et en plus partagés avec SANIMA, le service s'est déplacé d'un étage plus bas, dans des bureaux adaptés au personnel et son activité. En revanche, SANIMA est resté au 3^e étage.

Service des forêts et de la faune

1. Missions

Chef de service: Walter Schwab

Le Service des forêts et de la faune (SFF) a une mission de mise en œuvre, de conseil, d'information, de surveillance et de suivi de l'application de différentes lois relatives à notre environnement naturel, en particulier de la loi sur les forêts et la protection contre les catastrophes naturelles, de la loi sur la chasse et la protection des mammifères, des oiseaux sauvages et de leurs biotopes de la loi sur la pêche.

2. Activités

2.1. Forêts

Défrichements. La Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts a délivré 7 autorisations de défrichement.

Les motifs de ces autorisations de défrichement sont:

– collecteur	845 m ²
– zone industrielle	4 800 m ²
– zone d'activité	3 000 m ²
– route	5 432 m ²
– endiguement	680 m ²
– carrière	23 600 m ²
Total	38 357 m ²

Exploitations préjudiciables. Le Service a rendu 8 autorisations d'exploitation préjudiciable pour des constructions ou des installations en forêt.

Constatactions de la nature forestière. La Direction a rendu 9 décisions de constatation de la nature forestière, sur proposition du Service des forêts et de la faune.

Constructions à proximité des forêts. Le Service a donné 236 préavis pour des demandes de permis de construire à proximité des forêts, ainsi que des préavis pour des plans d'aménagement locaux et des plans de quartier situés à proximité de forêts.

Circulation en forêt. Durant l'année 2007, le Service a déposé 56 dénonciations pour infraction à la signalisation routière (restriction de la circulation en forêt).

Cartographie des dangers naturels. Le projet «guichet cartographique», piloté par le SITEL, contient différentes informations sur la thématique des dangers naturels. Il a été mis en service en février 2007 (www.geo.fr.ch).

L'extension du programme de cartographie à la partie «Plateau», dans une première étape sous forme d'une carte indicative pour les phénomènes d'instabilités de terrain et de chutes, a été réalisée par le service. Les résultats ont été rendus à fin 2007 et avalisés par la CCDN. En comparaison avec les Préalpes, une surface bien moins importante de terrain est touchée par ces phénomènes. Des 1 050 km² analysés dans ce mandat, environ 10% sont touchés par des phénomènes d'instabilités et environ 1% par des phénomènes de chutes rocheuses.

Ces cartes sont utilisées, entre autres, pour le traitement de dossiers de demandes de permis de construire (2007: 387 dossiers) et pour l'établissement de préavis dans le cadre de modifications de PAL ou de PAD (2007: 72 dossiers). L'établissement de ces derniers est, pour la plus grande partie, réalisé par la CCDN, voire par son secrétaire.

Cadastre des événements StorMe. L'année a été marquée par divers événements météorologiques exceptionnels. Le jeudi 21 juin 2007 au matin, un front orageux spectaculaire ressemblant à une éclipse de soleil a traversé toute la Suisse depuis l'ouest. Au début du mois de juillet, une période extrêmement pluvieuse a provoqué différents dégâts. Enfin, du 7 au 9 août 2007, une nouvelle période avec des pluies incessantes a provoqué les plus importants dégâts de l'année dans le canton de Fribourg. Les situations les plus exceptionnelles se sont produites à Marly (Le Roule, débordement d'un ruisseau mis sous tuyau avant sa confluence avec la Gérine), à Wünnewil-Flamatt (nombreux débordements de la Taverna) et dans la vallée du Gottéron (nombreux glissements). La ligne CFF Fribourg–Berne a été interrompue pendant des semaines suite à la déstabilisation d'une digue. En comparaison avec les intempéries du mois d'août 2005, les dégâts sont plus importants, mais également plus concentrés.

Le 4 décembre 2007, une avalanche déclenchée par un skieur de randonnée au fond de la vallée du Motélon a provoqué la première victime d'avalanches de la saison 2007/08 en Suisse. Cet accident représente la deuxième victime d'avalanches dans le canton depuis 10 ans.

Le nombre d'événements répertoriés selon les critères définis est à nouveau assez important. Le tableau ci-après ne donne pas d'indication sur l'ampleur ou l'importance des dégâts.

Nombre d'événements avec dommages saisis dans StorMe

Année	Total	Glissements	Eau	Chutes	Avalanches
1998	5	0	0	4	1
1999	19	7	4	2	6
2000	10	2	5	3	0
2001	17	15	0	2	0
2002	7	6	1	0	0
2003	5	1	2	2	0
2004	10	3	2	5	0
2005	75	51	21	3	0
2006	21	16	0	4	1
2007	43	31	6	5	1
Total	212	132	41	30	9

Projets de mesures de protection. La réalisation de différents projets a été poursuivie, notamment: assainissement du glissement Hohberg, mesures dans le bassin versant de la Mortivue à Semsales, AMIZOM Cousimbert, paravalanches temporaires Dürrischwand à Jaun. Le projet global des mesures d'assainissement sur l'ensemble du canton suite aux intempéries du mois d'août 2005 a été achevé. Un projet de reboisement du versant au-dessus de Moléson-Village a été proposé à la commune afin de réduire ou de faire disparaître à terme le danger d'avalanches mis en évidence par les cartes de dangers. Différents sites restent sous surveillance, notamment le site d'éboulement de Varvalanna entré dans une phase de mouvement continu, pour le moment sans déclenchement de masses rocheuses importantes.

Un seul nouveau projet a été approuvé pour résoudre le problème d'une vieille habitation située près d'une falaise (Villars-sur-Glâne), endroit qui s'est avéré critique suite à un éboulement survenu en 2006. Après examen des possibilités et des coûts d'assainissement, une solution de démolition avec remplacement de l'immeuble a été retenue. Une telle variante consistant à déplacer l'objet menacé plutôt qu'à tenter d'éliminer le danger est une première dans le canton.

Le point fort du Service consiste en la réalisation de mesures de protection, souvent en lien avec la présence de la forêt. Des travaux peu médiatisés mais importants sont couramment menés afin de résoudre de nombreux problèmes d'ampleur locale.

Quelques aspects financiers de projets concernant le domaine des ouvrages de protection sont mentionnés dans le chapitre «Projets techniques».

Réserves forestières. En 2007, une nouvelle réserve forestière a été créée; il s'agit de la réserve du Tannholz et du Remlitswilholz, à St. Ursen.

Cartographie des stations forestières. En 2007, 6 lots représentant une surface totale de 2 459 ha de forêt répartis sur 6 arrondissements ont été cartographiés. A la fin 2007, 30 394 ha de forêt ont été cartographiés. Cela représente 76% de l'aire forestière du canton (surface totale 40 000 ha).

Promotion du bois. Le Service a participé à l'étude du projet AvantiBois qui devrait concrétiser la mise en place d'une scierie de feuillus de grande capacité dans la région Broye-Lac.

En collaboration avec Lignum Fribourg et le Service des transports et de l'énergie, des interventions ont été effectuées pour sensibiliser les maîtres d'œuvre à l'utilisation du bois. Depuis la forte augmentation des prix des produits pétroliers, des conseils sont également de plus en plus sollicités en matière de chauffage et d'énergie renouvelable.

Corporations de triage – unités de gestion forestière.

La situation des corporations de triage et unités de gestion forestière se présente comme suit à fin 2007:

- 17 corporations de triage et 9 unités de gestion forestière ont été créées, regroupant 78% des forêts publiques du canton.
- des projets de corporations ou d'unités de gestion ont été élaborés pour le solde du territoire forestier cantonal.

Le système cantonal de suivi économique des corporations de triage est mis en place. Les résultats des années 2004, 2005 et 2006 ont été présentés le 22 novembre 2007 en collaboration avec l'Association fribourgeoise d'économie forestière.

Accueil du public en forêt. La forêt est un espace de détente très apprécié par la population. Dans certaines forêts, la fréquentation est si élevée que l'accueil du public devient l'objectif prioritaire de gestion. Certains coûts supplémentaires des prestations d'intérêt général réalisées par les propriétaires pour le délassement sont indemnisés par le canton sur une base forfaitaire. La législation actuelle limite le champ d'application aux forêts publiques organisées en unités de gestion. Le canton distingue 4 catégories de forêt, selon l'importance de l'accueil du public. Les objectifs et les prestations que les propriétaires s'engagent à réaliser sont définis (par exemple l'absence d'arbres dangereux pour les visiteurs).

En 2007, l'aide cantonale totalise 878 000 francs. Cela correspond à environ 3 fr. 30 par habitant du canton de Fribourg (population résidante au 31.12.2006 = 262 904 habitants).

Dégâts aux forêts. Le bostryche typographe a causé l'exploitation d'un volume de bois endommagé de 24 000 m³ (47 000 m³ en 2006). Dans les forêts de montagne, les subventions fédérales et cantonales ont été octroyées, alors que seule la subvention cantonale a été versée dans les forêts de plaine.

– Montant des travaux décomptés:	2 741 000 fr.
– Subventions cantonales:	464 000 fr.
– Subventions fédérales:	935 000 fr.

Tous les chiffres sont arrondis.

Sylviculture A. Des soins aux jeunes peuplements forestiers ont été réalisés en 2007, dernière année du projet cantonal subventionné par la Confédération, pour un volume de travail qualifié comme normal. La surface des interventions décomptées en 2007 est de 551 ha.

– Montant des travaux décomptés:	1 374 000 fr.
– Subventions cantonales:	229 000 fr.
– Subventions fédérales:	687 000 fr.

Tous les chiffres sont arrondis.

Sylviculture B/C. Des travaux dans les forêts protectrices ont été poursuivis. Les attaques du bostryche typographe ont davantage diminué par rapport à 2005 et 2006. Ainsi, les travaux planifiés dans les différents projets ont pu se poursuivre.

A la fin 2007, on compte encore 22 différents projets ouverts concernant la sylviculture B/C. Les forêts comprises dans ces périmètres couvrent une surface d'environ 7 500 ha, soit plus de la moitié des forêts protectrices du canton. Deux projets ont été terminés avec un décompte final. Aucun nouveau projet n'a été approuvé pour un subventionnement.

En raison de l'introduction des conventions-programmes liée à la RPT, le décalage temporel entre la réalisation des travaux et les décomptes y relatifs a dû être minimisé. C'est principalement pour cette raison que les travaux décomptés en 2007 sont plus importants que lors des années précédentes.

Projets sylvicoles (composantes fédérales 411.2 et 421.3)

– Montant des travaux décomptés:	5 557 000 fr.
– Subventions cantonales:	494 000 fr.
– Subventions fédérales:	3 612 000 fr.

Reconstitution des forêts. La reconstitution des forêts détruites par l'ouragan Lothar et la prolifération des bostryches s'est poursuivie en 2007, dernière année du projet cantonal subventionné par la Confédération.

– Montant des travaux décomptés:	1 867 000 fr.
– Subventions cantonales:	350 000 fr.
– Subventions fédérales:	934 000 fr.

Tous les chiffres sont arrondis.

La surface des interventions décomptées dans le projet de reconstitution entre 2002 et 2007 s'élève à 4 527 ha.

Projets techniques. Etant donné le changement important pour la gestion de projets subventionnés lié à l'introduction de la RPT dès 2008, un maximum de projets en cours a été clôturé.

Dans le domaine des infrastructures (desserte, centres forestiers, mesures d'organisation et de remaniement), 11 projets subventionnés par la Confédération et 4 projets subventionnés uniquement par le canton ont été achevés avec un décompte final.

Pour les mesures de protection contre les dangers naturels, 6 projets subventionnés par la Confédération ont été terminés, le plus important étant le projet d'assainissement du glissement du Hohberg en Singine en cours depuis 1999.

Pour 2008, un seul projet technique subventionné par la Confédération est encore ouvert. En conséquence, à fin 2007, les engagements financiers dans ces domaines sont pratiquement absents.

Infrastructures (composantes fédérales 421.1 et 421.2)

– Montant des travaux décomptés:	2 449 000 fr.
– Subventions cantonales:	490 000 fr.
– Subventions fédérales:	1 102 000 fr.

Ouvrages de protection, reboisement (composantes fédérales 431.1 et 431.2)

– Montant des travaux décomptés:	1 790 000 fr.
– Subventions cantonales:	237 000 fr.
– Subventions fédérales:	1 252 000 fr.

Crédits d'investissement. Au total, 62 contrats sont actuellement en traitement. Des contrats pour 6 crédits d'un montant total de 1 020 000 fr. ont été conclus (2 créations de corporations de triage, 2 équipements forestiers, 1 infrastructure, 1 projet sylvicole forêt protectrice). 10 contrats ont été clôturés. Durant la période, 65 remboursements d'un montant total de 2 195 774 fr. ont eu lieu. Sur la base de contrats, 6 versements d'un montant total de 1 068 900 fr. ont été effectués.

Ces moyens financiers sont mis à disposition du canton par la Confédération. Aucun versement au fonds n'a été demandé à la Confédération en 2007 étant donné que les remboursements des crédits en cours sont suffisants pour assurer les transactions nécessaires. Par rapport à l'année passée, le niveau d'endettement de ce programme reste inchangé; il atteint 5 889 000 fr. à fin 2007.

Planification forestière. Durant l'année écoulée, la révision des bases de planification suivantes a été effectuée.

Arrondissement 1:

– les plans de gestion des forêts publiques des triages 1.1 (Bas-Gibloux) et 1.4 (Sarine-ouest) ont été élaborés.

Arrondissement 3:

– le plan de gestion des forêts publiques du triage 3.1 (Gibloux-sud) a été élaboré. La cartographie des peu-

peuplements forestiers est en cours d'adaptation pour les triages 3.2, 3.4 et 3.5.

Arrondissement 4:

– la nouvelle cartographie des peuplements forestiers des triages 4.2 et 4.6 a été effectuée.

Arrondissement 5:

– le plan de gestion des forêts publiques du triage 5.1 (Galm) a été élaboré. La cartographie des peuplements forestiers a été adaptée pour les triages 5.4, 5.5 et 5.6; les nouveaux plans de gestion sont en cours d'élaboration.

Arrondissement 6:

– une nouvelle cartographie des peuplements forestiers a été effectuée pour le triage 6.2 et les nouveaux plans de gestion sont en cours d'élaboration.

Récoltes de bois. L'évolution des récoltes de bois dans les forêts publiques et privées au cours des 3 dernières années est la suivante:

Année	Forêt publique		Forêt privée		Total	
	<i>m</i> ³	%	<i>m</i> ³	%	<i>m</i> ³	%
2004	223 000	66	114 000	34	337 000	34
2005	214 000	67	107 000	33	321 000	33
2006	214 000	68	99 000	32	313 000	32
2007	Les chiffres seront disponibles au mois de juin 2008.					

Il faut que l'assortiment «bois de feu» représente plus de 25% des récoltes dans les forêts privées, alors que dans les forêts publiques il oscille entre 10 et 15%.

Formation continue. De nombreux cours d'utilisation de la tronçonneuse et de bûcheronnage pour débutants et pour professionnels ont été organisés.

3 cours de formation «Soins modérés» ont été mis sur pied en mars 2007.

Des cours de formation «Conduire une classe en forêt» et des cours de débroussailluse ont été organisés durant le mois de juin 2007.

Des cours de base et des cours avec connaissances préalables sur la «Gestion durable des forêts de protection» (NaiS) ont eu lieu en août 2007.

Des cours de répétition de secourisme pour le personnel forestier ont été organisés en mai 2007.

Des cours de «Méthodes de récolte en pente» ont été organisés fin octobre – début novembre 2007 en Singine pour tous les cantons romands.

Examens de fin d'apprentissage. 17 candidats se sont présentés aux examens de fin d'apprentissage, dont 10 francophones, 6 alémaniques et 1 pour la formation pratique.

16 candidats arrivaient à la fin de l'apprentissage.

11 candidats ont réussi l'examen et il faut déplorer 5 échecs.

1 candidat a réussi l'examen de la formation pratique.

Le nombre de forestiers-bûcherons ayant obtenu leur CFC dans le canton depuis l'introduction de l'apprentissage en 1963 est de 567.

Examens intermédiaires. 16 apprenants de 1^{re} année (14 francophones et 2 alémaniques) ont passé les examens intermédiaires scolaires des connaissances professionnelles et des branches de culture générale. Sur ces 16 apprenants, 3 ont des résultats insuffisants. 13 apprenants ont été promus en 2^e année. 1 apprenant a répété la 1^{re} année et 2 autres effectuent une formation élémentaire.

12 apprenants de 2^e année (10 francophones et 2 alémaniques) ont passé les examens pratiques dans la forêt de la Bourgeoisie de Fribourg. Tous ont réussi. Il n'y a pas d'examens scolaires des branches générales et des connaissances professionnelles en 2^e année.

Recrutement de nouveaux apprenants. Au début de l'automne 2007, 19 nouveaux apprenants ont commencé un apprentissage, dont 15 francophones et 4 alémaniques. Ces apprenants ont débuté leur formation selon la nouvelle «Ordonnance sur la formation professionnelle initiale».

Effectifs des apprenants par année d'apprentissage au 1^{er} octobre 2007.

1^{re} année: 19 (15 F et 4 A)

2^e année: 16 (12 F + 1 formation élémentaire F et 2 A + 1 formation élémentaire A)

3^e année: 13 (11 F et 2 A)

Total: 48 (39 F et 9 A)

Cours interentreprises pour les apprenants. Les apprenants ont suivi des cours de bûcheronnage et de débardage, de sylviculture et de secourisme, ainsi que des cours de maçonnerie et de menuiserie.

Cours à Grangeneuve. Les élèves francophones et alémaniques de l'école d'agriculture ont suivi des cours de bûcheronnage et de sylviculture.

Brevets et diplômes. Un forestier-bûcheron visite la formation modulaire pour contremaître et un étudiant est en formation à plein temps pour devenir forestier ES; un autre a terminé sa formation au mois de septembre 2007.

Stagiaires. 2 étudiants de l'École de gardes forestiers ont effectué un stage auprès d'un arrondissement forestier et 1 étudiant ingénieur forestier de l'EPFZ l'a effectué également auprès d'un arrondissement. 1 étudiant a fait un stage préliminaire dans une entreprise forestière en vue de sa formation d'ingénieur forestier HESA à Zollikofen.

1 biologiste a effectué son service civil auprès de la centrale SFF et 2 stagiaires ont effectué un stage post-grade auprès de la centrale SFF.

Evénements particuliers

Adaptations à la RPT. Les adaptations aux changements que la RPT induira dès 2008 ont été préparées intensément en 2007.

La nouvelle structure des produits du Service des forêts et de la faune a été décidée et la comptabilité a été adaptée.

Les besoins financiers 2008–2011 du canton pour les quatre produits du domaine forestier qui seront subventionnés par la Confédération à l'aide de conventions-programmes ont été négociés avec l'Office fédéral de l'environnement.

Le projet d'adaptation de la loi sur les forêts et la protection contre les catastrophes naturelles a été préparé. Il sera traité par le Grand Conseil au début 2008.

Des dispositions détaillées d'application ont été préparées sous forme de projets de directives.

ForestMap. Le développement de cette application de cartographie des peuplements et de suivi des interventions en forêt (notamment en relation avec les futures conventions-programmes avec la Confédération) a débuté et devrait être terminé en 2008. Ce logiciel permettra la consultation et l'édition des données se trouvant sur un serveur central, ainsi que l'impression d'informations cartographiques par les utilisateurs répartis dans le canton (transferts via Internet ou Intranet pour les collaborateurs étant reliés au réseau de l'Etat à l'aide d'une fibre optique).

Ancienne décharge de la Pila. L'Etat de Fribourg, par le Service des forêts et de la faune, est propriétaire de la parcelle où se situe l'ancienne décharge de La Pila, sur la commune d'Hauterive. En effet, après la fermeture de la décharge et le reboisement du site, cette parcelle a été attribuée au Service par décision du Conseil d'Etat du 29 septembre 1981. De ce fait, le SFF, en tant que propriétaire actuel, participe aux travaux d'investigation et d'assainissement du site pollué.

2.2. Chasse, faune et pêche

Formation. Cinq gardes fribourgeois ont obtenu le brevet fédéral de garde-faune.

Un cours de perfectionnement pour gardes-faune a été organisé par l'OFEV. Il était consacré aux petits carni-

vores et a eu lieu à Sissach (BL); 9 gardes fribourgeois y ont pris part.

Un cours de perfectionnement pour gardes-pêche, organisé par l'Association Suisse des gardes-pêche (ASGP), a eu lieu à Genève; son thème était la renaturation de cours d'eau; 4 gardes fribourgeois y ont pris part.

Les 15 gardes-faune ont suivi un cours de formation de trois jours en matière de pêche électrique.

Rapports de dénonciation. En 2007, les gardes-faune permanents et les gardes auxiliaires ont déposé les rapports de dénonciation suivants:

27 rapports en matière de chasse et de protection de la faune

32 rapports en matière de pêche

55 rapports en matière de protection des eaux

5 rapports en matière de protection de la nature et cueillette de champignons

En outre, 23 avertissements écrits ont été adressés à des personnes qui ne respectaient pas les prescriptions concernant la chasse ou les chiens.

Saison de chasse 2007/08. En montagne (permis A), le tir d'un chamois, des marmottes et des carnivores était autorisé du 17 au 29 septembre. Pour la neuvième année consécutive, la chasse du chevreuil n'était pas autorisée en montagne parce que la population de cette espèce y est basse. Les titulaires du permis B ont pu chasser en plaine du 17 septembre au 31 octobre; du 17 septembre au 13 octobre, le tir d'un, deux ou trois chevreuils était autorisé aux titulaires du permis B. Au moins un des trois chevreuils devait être abattu dans un secteur de faune pour lequel un plan de tir avait été établi; dans ces secteurs de faune, la chasse du chevreuil a duré jusqu'au 20 octobre. La chasse du sanglier en plaine a débuté avant les autres chasses, soit le 1^{er} septembre. La chasse du sanglier était autorisée dans certains secteurs de faune de la zone de montagne, en novembre et décembre. La chasse du lièvre n'était pas autorisée (cette mesure a été instaurée en 1990).

Les titulaires du permis pour la chasse du cerf pouvaient abattre un cerf en montagne ou en plaine du 17 septembre au 6 octobre. Une chasse complémentaire du cerf a eu lieu les 17, 19, 20, 24, 26 et 27 novembre. Une chasse spéciale du chamois a eu lieu du 2 au 7 octobre, destinée à abattre des chamois dans les deux districts francs fédéraux et dans des réserves cantonales. Aucune chasse de régulation du cheptel des bouquetins n'a été organisée.

Le permis C pour la chasse du gibier à plumes en plaine avec chien d'arrêt donnait le droit de tirer notamment le faisan jusqu'au 31 octobre, les colombidés, canards et corvidés jusqu'au 29 novembre et la bécasse des bois jusqu'à la mi-décembre.

Pour la chasse d'automne 2007, le nombre de chasseurs était de 701. Durant cette chasse, 1 256 chevreuils (dont 361 jeunes), 336 chamois (dont 70 jeunes) et 15 cerfs (dont 2 jeunes) ont été abattus.

Statistique des permis de chasse délivrés en 2007.

361	permis A (chasse en montagne)
651	permis B (chasse générale en plaine)
82	permis C (chasse du gibier à plumes avec chien d'arrêt en automne)
93	permis pour la chasse du cerf
485	permis D (chasse des carnassiers et du sanglier en hiver)
30	permis E (chasse du gibier d'eau en hiver)
2	permis E cormoran (chasse du cormoran seulement)
1	permis F (chasse du gibier d'eau sur le lac de Neuchâtel)
2	permis G (chasse du gibier d'eau sur le lac de Morat)
6	permis H (chasse du gibier d'eau sur les lacs de la Gruyère, de Montsalvens et de Schiffenen)

Statistique des permis de chasse délivrés et du gibier abattu durant l'automne 2006 et l'hiver 2006/07.

374	permis A (chasse en montagne)
676	permis B (chasse générale en plaine)
75	permis C (chasse du gibier à plumes avec chien d'arrêt en automne)
78	permis pour la chasse du cerf
512	permis D (chasse des carnassiers et du sanglier en hiver)
31	permis E (chasse du gibier d'eau en hiver)
0	permis E cormoran (chasse du cormoran seulement)
0	permis F (chasse du gibier d'eau sur le lac de Neuchâtel)
2	permis G (chasse du gibier d'eau sur le lac de Morat)
9	permis H (chasse du gibier d'eau sur les lacs de la Gruyère, de Montsalvens et de Schiffenen)
Nombre de chasseurs 722.	

Sur l'ensemble du territoire cantonal, les chasseurs ont abattu le gibier suivant durant la saison 2006/07:

chamois	360	blaireaux	15
chevreuils	1 309	fouines	22
bouquetins	4	martres	2
cerfs	19	chats haret	18
lièvres bruns	0	faisans	0
lièvres variables	0	bécasses	80
sangliers	20	colombidés	26
marmottes	22	corvidés	187
renards	1 573	oiseaux d'eau	378

Animaux périés.

Du mois d'avril 2006 au mois de mars 2007 ont été trouvés morts:

191	chamois (59% morts de faiblesse ou de maladie)
753	chevreuils (56% tués par le trafic routier)
23	bouquetins (57% à la suite de chutes ou d'avalanches)
1	cerf
34	lièvres bruns (90% tués par le trafic routier)
3	sangliers (tués par le trafic routier)
1103	renards (67% tués par le trafic routier)
286	blaireaux (80% tués par le trafic routier)

Statistique des permis de pêche délivrés pour les cours d'eau et lacs cantonaux. En 2007, les permis suivants ont été délivrés:

– rivières et lacs cantonaux (permis A):

1474	permis annuels
222	permis de 6 mois
86	permis de 7 jours
1204	permis d'un jour

– rivières seulement (permis B):

214	permis annuels
51	permis de 6 mois

– lacs cantonaux seulement (permis C):

526	permis annuels
230	permis de 6 mois

– permis additionnels pour la pêche en bateau sur les lacs cantonaux (permis D et E):

899	permis annuels
213	permis de 6 mois
264	permis d'un jour

– permis pour le canal de la Broye et la Bibera inférieure (permis F):

152	permis annuels
40	permis de 6 mois
795	permis d'un jour

– 21 permis collectifs dans divers cours d'eau et lacs

Pêche affermée. En 2004, une nouvelle période d'affermage a débuté; elle durera jusqu'à la fin 2009.

Des 77 lots de pêche, 73 sont affermés.

Pêche dans le lac de Neuchâtel. En 2007, les permis suivants ont été délivrés par le canton de Fribourg:

6 permis de pêche professionnelle (permis A), 2 permis spéciaux de pêche professionnelle (permis B),

103 permis de pêche de loisir avec traîne (permis C), 111 permis de pêche de loisir (permis D) et 50 permis additionnels «hôte».

Résultats de la pêche professionnelle de l'ensemble du lac (en tonnes):

	2007*	2006	2005	2004	2003	2002	2001	2000
palées	x	81.9	96.0	61.3	79.0	82.1	81.1	76.7
bondelles	x	86.9	87.9	121.7	118.6	123.4	152.0	161.7
truites	x	3.9	2.8	2.6	3.4	3.4	3.1	2.8
ombles-chev.	x	0.7	0.7	2.6	1.8	1.3	1.0	1.2
perches	x	30.2	21.7	52.7	64.5	38.1	43.5	50.5
brochets	x	5.3	8.2	6.9	9.3	6.1	7.8	7.8
vengerons	x	34.4	26.8	29.0	30.1	29.4	19.2	17.8
brèmes	x	1.4	1.1	0.9	1.2	1.7	0.3	0.4
autres	x	3.9	3.9	7.1	7.2	3.4	1.0	1.6

* Pour 2007, les chiffres ne sont pas disponibles.

Pêche dans le lac de Morat

En 2007, les permis suivants ont été délivrés par le canton de Fribourg:

1 permis de pêche professionnelle (permis A), aucun permis spécial de pêche professionnelle (permis B), 278 permis de pêche de loisir avec traîne (permis C), 412 permis de pêche de loisir (permis D) et 134 permis additionnels «hôte».

Résultats de la pêche professionnelle (en tonnes), y compris les 4 pêcheurs professionnels vaudois:

	2007	2006	2005	2004	2003	2002	2001	2000
corégones	0.3	0.7	0.8	0.6	0.6	0.5	0.3	0.4
truites	0.1	0.2	0.2	0.2	0.2	0.1	0.2	0.4
brochets	1.2	0.9	0.7	1.1	0.8	0.9	1.4	1.3
perches	8.3	4.2	4.5	5.2	5.4	8.1	9.3	10.3
brèmes	2.8	1.9	1.2	1.0	1.2	0.2	1.4	1.5
vengerons	5.6	5.0	3.5	3.5	1.9	4.6	3.0	6.3
silures	0.4	0.4	0.2	3.3	0.5	0.4	0.3	0.3
sandres	4.2	4.3	4.9	7.7	7.8			
autres	0.4	0.5	0.2	0.3	0.2	3.1	1.7	1.9

Événements particuliers

Interdiction de la pêche. Des polychlorobiphényles de type dioxine (cPCB) dépassant les valeurs limites ont été détectés dans des poissons prélevés sur le tracé de la Sarine entre le barrage de Rossens et le pont de Berne, à Fribourg. Comme il existe un risque potentiel pour la santé humaine en cas de consommation régulière et

prolongée de poissons contaminés, le Conseil d'Etat a interdit le 28 août 2007, au titre de mesure d'urgence, l'exercice de la pêche sur le tracé de la Sarine entre les barrages de Rossens et de Schiffenen, ainsi que dans la Gérine inférieure.

IV. ETABLISSEMENTS

Institut agricole de l'Etat de Fribourg

1. Missions

Directeur: Francis Egger

L'Institut agricole de l'Etat de Fribourg à Grangeneuve (IAG) a réalisé ses mandats de formation et de prestations de services, conformément aux exigences légales fédérales et cantonales. Au niveau de ses écoles professionnelles et spécialisées, l'IAG a assuré la formation dans les filières agricoles, agro-commerciales, forestières, horticoles, laitières, agroalimentaires et en économie familiale. Les prestations de service réalisées sont, pour la plupart, des mandats publics dans les domaines de la formation continue, des mandats de conseils et des contrôles ainsi que des mises à disposition de ressources.

2. Activités

Formation professionnelle

Les trois centres de formation professionnelle de l'IAG, soutenus par le Conseil de surveillance et les Commissions consultatives, ont fonctionné régulièrement au service de 984 (838) élèves.

En tenant compte de la dissolution du tronc commun qui était en place avec l'Ecole professionnelle santé social et qui comptait environ 50 apprenants, le nombre d'élèves à l'IAG est toujours en progression.

Formation des métiers de la terre et de la nature

	Nombre d'élèves/candidats
Apprentissage agriculteurs	164 (141)
Ecole d'agriculture (semestre d'hiver)	139 (145)
Apprentissage forestiers-bûcherons	46 (45)
Apprentissage horticulteurs	133 (-)
Cours préparatoire au brevet fédéral agricole	56 (49)
Cours préparatoire au diplôme fédéral agricole	54 (98)
Cours d'agro-commerçant	7 (8)

Le transfert de la formation professionnelle des horticulteurs de l'Ecole professionnelle artisanale et industrielle à l'IAG s'est réalisé comme prévu pour la rentrée scolaire 2007/2008. La dénomination du Centre de formation a été adaptée en conséquence et passe de Centre de formation agricole et forestière à Centre de formation des métiers de la terre et de la nature. Un effort important a été réalisé pour offrir un accueil de qualité à ces nouveaux apprenants ainsi qu'à leurs enseignant-e-s. Des synergies existent avec l'exploitation horticole et maraîchère ainsi que dans l'aménagement des infrastructures du site.

La réforme de la formation agricole est l'objet de toutes les attentions des formateurs, que ce soit les maîtres d'apprentissage ou le corps professoral. Un travail important a été réalisé dans la rédaction du plan de formation. La réforme entrera en vigueur pour l'automne

2009 et amènera de nombreuses modifications à mettre en œuvre aussi bien au niveau de la forme (modèle de formation sur trois ans) que du fond (objectifs de formation).

Pour répondre aux besoins du marché du travail, la formation d'agro-commerçant évolue d'un niveau de brevet vers celui d'une école supérieure (ES). Elle sera accompagnée par une formation d'agro-technicien pour la rentrée 2008/2009. Les plans d'étude cadre ont été mis en consultation au niveau fédéral avec le soutien de l'organisation du monde du travail des métiers de l'agriculture (Agrialiform) et du groupe fenaco.

Formation laitière et agroalimentaire

	Nombre d'élèves/candidats
Cours d'introduction I + II	76 (55)
Apprentissage technologues en industrie laitière	113 (110)
Apprentissage technologues en denrées alimentaires	37 (35)
Cours préparatoires au brevet de technologue en industrie laitière	6 (10)
Cours préparatoires au diplôme fédéral de technologue en industrie laitière	9 (-)
Ecole supérieure technique agroalimentaire	13 (16)

Le nombre total d'apprenant-e-s au Centre de formation laitière et agroalimentaire (CFLA) en 2006/2007 a augmenté par rapport à l'année précédente, surtout dû au cours préparatoire au diplôme de technologue en industrie laitière.

L'OFFT a validé l'ordonnance sur la formation professionnelle initiale de deux ans pour praticien-ne-s en denrées alimentaires avec attestation fédérale. Le premier cours débutera déjà en 2008.

A la fin de l'année scolaire, M. Michel Rolle, directeur du CFLA a quitté l'Institut agricole de l'Etat de Fribourg pour prendre sa retraite. Mme Monika Lüscher Bertocco a été nommée comme nouvelle cheffe du CFLA.

Formation en économie familiale et intendance

	Nombre d'élèves/candidats
Tronc commun: aide familial-e, gestionnaire en intendance	18 (16)
Gestionnaire en économie familiale, formation modulaire	33 (37)
Cours préparatoire aux examens fédéraux de brevet et de diplôme	7 (6)
Apprentissage de gestionnaire en intendance	37 (34)
Apprentissage initial employé-e en intendance	17 (10)
Apprentissage d'aide familial-e	19 (23)

Durant l'été 2007, le Centre de formation en économie familiale et intendance (CEFI) a eu, pour la 3^e année consécutive, droit à des transformations, permettant ainsi la création de deux nouvelles salles de classe et d'une

salle pour les enseignant-e-s. Le bâtiment est vraiment au complet avec l'augmentation des classes de l'ESSG, ainsi que l'ouverture d'une 2^e volée d'employé-e-s en intendance et les dédoublements pour les cours de culture générale de la 2^e année employé-e en intendance et technologues en industrie laitière au CEFI.

12 premiers contrats d'apprentissage ont été signés entre le réseau fribourgeois d'entreprises formatrices des gestionnaires en intendance et employé-e-s en intendance et les apprenant-e-s.

Economie laitière

Le Laboratoire agro-alimentaire fribourgeois (LAAF) a gagné de l'importance grâce à la reprise des laiteries bernoises comme clients. Actuellement, environ 300 fromageries confient leurs analyses au LAAF, ce qui représente presque la moitié des fromageries de Suisse.

Le laboratoire a mis au point un service de collecte des échantillons pour toute la Suisse romande, en étroite collaboration avec Swisslab, à Zollikofen.

«CASEi». La première année du nouveau Service intercantonal de consultation en matière d'économie laitière (CASEi), avec siège à Grangeneuve, s'est bien déroulée. Environ 95% des clients fromagers ont renouvelé leur contrat avec ce nouveau service.

Vulgarisation et prestations de service. Le nombre de membres affiliés à la vulgarisation agricole est de 2'114 et de 781 à la vulgarisation en économie familiale.

Le secteur comptable a bouclé 1'118 comptabilités agricoles dont 62% est tenue par l'agriculteur sur son ordinateur.

En 2007, les stations ont été actives, entre autres, dans les domaines particuliers suivants:

- informations aux communes concernant la lutte obligatoire contre le chardon des champs, l'ambrosie et le feu bactérien
- gestion et application des mesures de lutte contre le feu bactérien qui s'est surtout propagé en Haute-Singine et à Bellegarde (650 arbres éliminés)
- coordination de plusieurs projets de mise en réseau écologique
- collaboration à l'étude du dossier «Agriculture et environnement»
- organisation des inspections d'alpages et rédaction du rapport y relatif
- conduite d'essais culturaux en collaboration avec les Stations fédérales de recherche agronomique (ACW, ART, ALP) et Swissgranum
- mise à disposition de ressources pour les Fédérations d'élevage du canton et pour l'organisation des expositions de vaches, de taureaux et du petit bétail à Bulle

- participation à l'information et à la formation des agriculteurs concernés par les exigences SwissGap
- suivi des dossiers des agriculteurs en difficulté en collaboration avec les Services sociaux
- participation aux projets «Parc naturel régional Gruyère/Pays d'En-haut» et Agrotourismus Sense-land
- mise en place d'un stand «Energies renouvelables dans l'agriculture» à l'exposition Energissima à Bulle, en collaboration avec la défense professionnelle
- établissement d'un rapport sur les incidences économiques pour les exploitations agricoles impliquées dans un remaniement parcellaire sous la conduite de l'Union des paysans fribourgeois
- séances d'information sur les conséquences de la PA 2011

Evènements particuliers

- mise en place du règlement de la loi sur l'Institut agricole de l'Etat de Fribourg
- participation à l'exposition sur l'agriculture biologique «Agrobiorama» à Lausanne
- 20^e anniversaire du réseau d'observation des sols fribourgeois «FRIBO»
- mise en place de collaborations dans le but du développement de l'énergie renouvelable d'origine agricole, notamment avec le Groupe E, l'Association pour la promotion de l'énergie renouvelable et la coopérative Ökostrom
- conférence de presse sur la mise en place du concept Santé-sécurité au niveau de l'IAG

Etablissement d'assurance des animaux de rente, SANIMA

1. Missions

Administrateur: Hubert Jungo

Rattaché administrativement à la DIAF, l'Etablissement d'assurance des animaux de rente, SANIMA, est en charge de l'assurance obligatoire contre les pertes d'animaux de rente et de l'assurance des animaux de rente au niveau local.

2. Activités

Conformément à la loi du 13 février 2003 sur l'assurance des animaux de rente (LAR), les activités et comptes annuels font l'objet d'un rapport séparé de la Commission administrative de SANIMA. Référence soit au dit rapport.

ETAT DU PERSONNEL

<i>POUVOIRS – DIRECTIONS Centre de charges</i>	<i>Comptes 2007 EPT</i>	<i>Comptes 2006 EPT</i>	<i>Ecart EPT</i>
INSTITUTIONS, AGRICULTURE ET FORETS	333.61	336.36	-2.75
ADMINISTRATION CENTRALE	164.55	162.69	1.86
3400 / ICAS Secrétariat général	7.53	7.61	-0.08
3405 / ETCI «Service de l'état civil et des naturalisations»	23.19	23.16	0.03
3410 / PREF Préfectures	38.04	40.23	-2.19
3415 / DECO Service des communes	8.03	7.55	0.48
3425 / AGRI Service de l'agriculture	10.76	9.68	1.08
3430 / OVET Service vétérinaire	10.92	7.30	3.62
3435 / AFON Services des améliorations foncières	11.96	11.87	0.09
3445 / SFOR Service des forêts	36.45	36.53	-0.08
3455 / CHPE Section de la faune	16.92	18.00	-1.08
3460 / VILA Vignes de Lavaux	0.75	0.76	-0.01
SECTEURS SPECIAUX, ETABLISSEMENTS DIVERS	169.06	173.67	-4.61
3440 / IAGR Institut agricole de l'Etat de Fribourg	136.85	135.15	1.70
3441 / SICL Service d'inspection et de consultation en économie laitière	3.21	6.32	-3.11
3445 / SFOR Service des forêts	27.75	30.95	-3.20
3461 / VIVU Vignes du Vully	1.25	1.25	

.....
Canton de Fribourg
.....

DIRECTION DE L'ÉCONOMIE ET DE L'EMPLOI

.....

Direction

I. Direction et secrétariat général	1
1. Missions	1
2. Activités	1
3. Collaboration intercantonale	2
4. Affaires contentieuses	3
5. Législation	3

Services

I. Promotion économique du canton de Fribourg ..	4
1. Missions	4
2. Activités	4

II. Service public de l'emploi	6
1. Missions	6
2. Activités courantes	6

III. Caisse publique de chômage	9
1. Missions	9
2. Activités	10

IV. Service du registre du commerce	10
1. Missions	10
2. Activités	10

V. Service des transports et de l'énergie	11
1. Missions	11
2. Activités	11

VI. Service de la statistique	13
1. Missions	13
2. Activités	13

VII. Service du logement	15
1. Missions	15
2. Activités	15

VIII. Service de la formation professionnelle	16
1. Missions	16
2. Activités	16

IX. Haute école fribourgeoise de technique et de gestion (HEF-TG)	18
1. Missions	18
2. Activités	18

Etat du personnel	23
--------------------------------	-----------

DIRECTION

I. DIRECTION ET SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

1. Missions

La Direction de l'économie et de l'emploi (DEE) a pour tâche de promouvoir l'économie du canton, y compris son secteur du tourisme. Elle déploie également ses activités dans les domaines des transports, de l'énergie, du logement et des statistiques. Elle garantit la transparence et la sécurité des transactions en tenant le registre du commerce. Elle s'occupe enfin de toutes les questions liées à l'emploi et au chômage, ainsi que de la formation professionnelle et de la formation supérieure et postgrade en technique et gestion. Elle est dirigée par M. Beat Vonlanthen, Conseiller d'Etat.

Le secrétariat général de la DEE est placé sous l'autorité de M. Michel Passaplan, secrétaire général. Il remplit une fonction d'appui à la conduite et à la gestion de la Direction et effectue les tâches qui lui sont attribuées, notamment en matière de planification, de support logistique et de représentation. Il exerce des fonctions d'état-major et donne un appui aux unités administratives de la Direction.

2. Activités

2.1 Activités courantes

Le début de l'année 2007 a été marqué par la préparation du programme gouvernemental et du plan financier de la législature 2007–2011. L'exercice 2007 a ensuite été consacré principalement aux premiers travaux destinés à la réalisation des défis no 1, 4 et 5 du programme gouvernemental et, en particulier, à la préparation de l'application dans le canton de la nouvelle politique régionale de la Confédération. Deux importants projets législatifs ont abouti; la loi sur la formation professionnelle et une modification de la loi sur la promotion économique ont en effet été adoptées par le Grand Conseil en fin d'année.

2.2 Activités particulières

2.2.1 Commission d'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger

La Commission a rendu, en 2007, 50 décisions, soit:

- 39 décisions accordant l'autorisation
- 5 décisions constatant le non-assujettissement
- 5 radiations de charges
- 1 acquisition complémentaire

Les 39 décisions accordant l'autorisation se répartissent comme suit:

- 5 reventes de HLM
- 34 logements de vacances, à savoir:

– Secteur Vallée de la Jogne et Berra:	14
– Secteur Veveyse:	4
– Secteur Intyamou:	14
– Secteur Bulle:	2

2.2.2 Tourisme

Ainsi que l'ont établi les dernières données recueillies par l'Office fédéral des statistiques (OFS), l'hôtellerie suisse, secteur dominant de la branche, a enregistré en 2007 des résultats «nuitées» en progression de quelque 4,4%, bilan d'autant plus satisfaisant que les chiffres 2006 traduisaient déjà des gains d'activité fort appréciables.

S'agissant toujours de la seule hôtellerie, l'OFS escompte, sur la bases des données disponibles, un résultat annuel de 36,3 millions de nuitées, en hausse de près de 1,5 million. Ce résultat se rapproche de plus en plus des meilleurs enregistrés par le passé.

Ce constat d'ensemble recouvre une augmentation des nuitées suisses de 240 000 unités (+1,6%). Quant à l'accroissement de la clientèle étrangère, dont la part à la demande globale est de quelque 57%, il a été d'environ 6,5%, à l'actif principalement des hôtes européens les plus classiques de la Suisse, en provenance d'Allemagne (+325 000 nuitées, ou 5,6%), de France (+98 000, ou 7,7%) ou encore d'Italie (+76 000, ou 7,2%) et des Pays-Bas (+76 000, ou 8,8%). La fréquentation de la clientèle classique d'outre-mer a en revanche, au mieux, maintenu son niveau de l'année précédente, en raison des cours de change peu favorables.

Dans ce contexte d'embellie confirmée au plan national, l'hôtellerie fribourgeoise continue à améliorer très substantiellement ses résultats des exercices précédents, pourtant déjà réjouissants. Près de 26 000 nuitées supplémentaires (en hausse de 7,3%) ont été enregistrées. Elles sont dues tant à la clientèle suisse (+6,5%) qu'aux hôtes de l'étranger (+8,4%), avec notamment des gains importants en provenance de Grande-Bretagne (+14,8%), d'Espagne (+13,1%), de France (+15,3%) et des Pays-Bas (+13,7%).

S'agissant de la parahôtellerie, importante en Pays de Fribourg, mais essentiellement résidentielle et, par conséquent, moins commercialisée et ainsi moins sensible à la conjoncture, les premières évaluations semblent exprimer pour 2007 une stabilisation des résultats des exercices précédents.

Pour l'hébergement, le bilan 2007 du tourisme fribourgeois s'avère ainsi tout à fait positif. Il est en revanche plus mitigé s'agissant des activités touristiques «à la journée» (excursionnisme), qui ont fortement souffert d'un hiver 2006–2007 dramatiquement peu enneigé et d'un été peu favorisé par la météo.

Au chapitre des faits ayant marqué de manière particulière – et positive – l'année touristique fribourgeoise 2007, il sied par ailleurs de mentionner:

- le lancement ou l'achèvement – en divers lieux du Pays de Fribourg: Charmey, Fribourg, Gletterens, La Roche/La Berra, Les Paccots, Mézières, Romont, Sugiez – de plusieurs importants projets de construction, d'aménagement ou de rénovation d'équipements de caractère touristique;
- l'exécution par l'UFT d'un important programme d'activités publicitaires et promotionnelles en Suisse,

- Allemagne, France, Grande-Bretagne, Russie et aux Etats-Unis, en coordination avec les organismes touristiques des régions et pôles cantonaux fribourgeois, mais aussi dans le cadre d'importants partenariats avec Suisse Tourisme, Genève Tourisme, l'Office du Tourisme du canton de Vaud et Valais Tourisme;
- l'accueil par les services de l'UFT, en collaboration avec Suisse Tourisme et les principales régions et stations fribourgeoises, de plus de 80 représentants de médias touristiques et d'intermédiaires commerciaux, en provenance notamment d'Afrique du Sud, d'Allemagne, d'Autriche, du Brésil, du Canada, de Chine, de Corée, d'Espagne, des Etats-Unis, de France, de Grande-Bretagne, de Grèce, d'Inde, d'Italie, du Japon, de Pologne, de la République Tchèque, de Russie et de Suisse;
 - les débuts d'activité du Fonds cantonal de marketing coordonné, institué par la loi du 13 octobre 2005 sur le tourisme pour soutenir les activités de promotion des organismes touristiques régionaux du canton (OT Estavayer-le-Lac et sa région, Fribourg Tourisme et région, Châtel-St-Denis/La Veveyse, la Gruyère, le district du Lac, Romont/La Glâne et Schwarzsee-Senseland);
 - la tenue de plusieurs événements touristiques d'importance nationale voire internationale, entre autres les assises nationales d'Hôtellerie suisse, les deux journées «Slow Up» du Lac de Morat et de la Gruyère, les arrivées d'étapes des tours cyclistes de Romandie à Charmey et de Suisse à Schwarzsee ou encore l'ensemble des manifestations commémorant les 850 ans de la Ville de Fribourg;
 - l'édition par l'UFT de plusieurs imprimés et matériels destinés à la promotion du tourisme fribourgeois, notamment les brochures «FRIBOURG REGION – Emotion» (document principal traitant de l'offre touristique «toutes saisons» du canton), «Meeting», «Highlights», le Guide des Hôtels, le dépliant «Séjours attractifs», la nouvelle «Carte panorama» valorisant diverses propositions des réseaux de SuisseMobile, le *Programme des randonnées guidées* et les dix nouvelles affiches de décoration «FRIBOURG REGION»;
 - la refonte intégrale du site Internet «www.fribourgregion.ch» simultanément à celle des sites des principales localités touristiques du canton et parallèlement à l'exploitation du système télématique cantonal d'information et de réservation touristique directe qu'assume l'UFT au profit de l'offre touristique fribourgeoise;
 - la poursuite de l'exploitation des deux antennes cantonales d'information touristique des restoroutes de la Gruyère et de Lully;
 - la publication, désormais sur Internet, de l'organe de communication de l'UFT «Tourisme-Info»;
 - l'activité de service déployée par la Centrale d'encaissement de la taxe de séjour, exploitée par l'UFT

au profit, en 2007, de douze (des dix-huit) sociétés de développement;

- l'action de valorisation et de gestion touristique des réseaux de randonnée du Pays de Fribourg et la création et le balisage de plusieurs parcours de mobilité douce dans le cadre du projet national SuisseMobile;
- l'obtention du label de qualité pour le tourisme suisse par sept prestataires touristiques fribourgeois supplémentaires.

La contribution ordinaire de l'Etat à l'UFT, de 1,5 million de francs, à laquelle se sont ajoutés quelque 1,3 million de francs de taxe cantonale de séjour, affectés au financement de prestations directes en faveur des hôtes, a servi pour l'essentiel à continuer à faire connaître les attraits touristiques du canton et à y promouvoir toujours davantage la qualité de l'information et de l'accueil.

Quant au Fonds cantonal d'équipement touristique – qui présentait, au 31 décembre 2007, un actif de 1 587 000 francs – il a poursuivi durant l'année son action d'appui et d'encouragement à l'amélioration de l'offre structurelle fribourgeoise. Dans ce contexte, le Comité de gestion a décidé – outre la confirmation, à hauteur de quelque 1 040 000 francs, d'engagements pluriannuels antérieurs – l'octroi d'aides financières ordinaires (prise en charge partielle d'intérêts) en faveur des bénéficiaires suivants:

- Hôtel-Restaurant de la Gare, à Sugiez: rénovation de l'équipement;
- Port de Gletterens: nouvel équipement;
- Société des remontées mécaniques La Berra: extension de l'installation d'enneigement artificiel.

3. Collaboration intercantonale

Le Directeur de l'économie et de l'emploi est membre de quatre conférences intercantionales.

Conférence des chefs des départements cantonaux de l'économie publique (CDEP)

La CDEP a tenu en 2007 deux séances de travail, ainsi que son assemblée générale, le 25 octobre. Elle a notamment traité:

- de la promotion de l'image de la Suisse (Location Switzerland);
- de la collaboration de Suisse Tourisme avec les cantons;
- de la Poste suisse;
- de la politique de croissance de la Suisse.

Conférence des directeurs cantonaux de l'économie publique de Suisse occidentale (CDEP-SO)

La CDEP-SO s'est réunie trois fois en 2007 et a notamment traité des sujets suivants:

- constitution de la Coopérative romande de cautionnement;

- nouvelle politique régionale de la Confédération;
- définition d'une position commune des cantons de Suisse occidentale pour défendre le maintien des allègements fiscaux prévus par l'arrêté Bonny;
- promotion de l'image de la Suisse et de celle de la Suisse occidentale (Label GateWest).

Conférence des directeurs cantonaux des transports publics (CTP)

La CTP a tenu une assemblée plénière le 8 juin 2007 et son assemblée générale les 18 et 19 octobre 2007. Elle a notamment examiné le projet de réforme des chemins de fer 2 et le projet relatif au futur développement de l'infrastructure ferroviaire (projet ZEB).

Conférence des directeurs cantonaux de l'énergie

Cette conférence s'est réunie deux fois en 2007 et a traité notamment:

- de scénarii Energie 2035;
- du projet d'ordonnance sur l'approvisionnement en électricité;
- du projet de révision de l'ordonnance sur l'énergie.

Elle a aussi adopté une résolution tendant à l'augmentation des contributions globales de la Confédération.

Il y a lieu de relever que le Directeur de l'économie et de l'emploi a été élu membre du comité de cette conférence en 2007.

4. Affaires contentieuses

La Direction traite, sur la base de l'article 116 al. 1 CPJA, les recours contre des décisions prises par ses services lorsque la loi ne prévoit pas un recours direct au Tribunal administratif. La situation de ces recours pour 2007 est la suivante:

Recours déposés	26
dont	
Admis	0
Rejetés	8
Recours sans objet ou retrait du recours	4
Irrecevables	1
Encore pendants à la DEE au 1 ^{er} janvier 2008	13

Ces recours concernent les services suivants: Service du logement, Service public de l'emploi, Haute Ecole de gestion, Service des transports et de l'énergie, Service de la formation professionnelle. Une des décisions de rejet a été déferée au Tribunal administratif; ce recours est devenu sans objet.

5. Législation

5.1 Lois et décrets

Décret du 13 mars 2007 relatif au crédit d'engagement prévu par la loi sur la promotion économique pour la période 2007–2011.

Loi du 14 juin 2007 portant adhésion du canton de Fribourg à l'accord intercantonal sur les contributions dans le domaine de la formation professionnelle initiale.

Décret du 16 novembre 2007 relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement en faveur des entreprises de transport public.

Loi du 13 décembre 2007 sur la formation professionnelle.

Loi du 14 décembre 2007 modifiant la loi sur la promotion économique.

5.2 Ordonnances et règlements

Ordonnance du 27 février 2007 modifiant l'arrêté établissant un contrat-type de travail pour les collaborateurs du service de maison.

Ordonnance du 18 septembre 2007 indiquant les effectifs au 31 décembre 2006 de la population dite «légale» et de la population résidente des communes du canton de Fribourg.

Ordonnance du 23 octobre 2007 modifiant le règlement sur l'énergie.

Ordonnance du 18 décembre 2007 d'exécution de la législation fédérale en matière de lutte contre le travail au noir (OETN).

SERVICES

I. PROMOTION ÉCONOMIQUE DU CANTON DE FRIBOURG

1. Missions

La Promotion économique du canton de Fribourg a pour mission de développer le tissu économique fribourgeois, en favorisant la création d'emplois à haute valeur ajoutée par un soutien à l'implantation de nouvelles entreprises et à l'extension des activités des entreprises existantes. Elle œuvre également à la réalisation d'un développement régional équilibré dans les sept districts du canton. Elle est dirigée par M. Thierry Mauron, chef de service.

2. Activités

2.1 Activités à l'étranger

La Promotion économique a soutenu en 2007 l'implantation dans le canton de Fribourg d'une dizaine de nouvelles entreprises étrangères en provenance, en grande majorité, des pays de démarchage prioritaire (USA et France). Ces entreprises annoncent la création à terme de plus de 300 emplois. La plupart d'entre elles développent des activités de services. Une demi-douzaine d'entreprises étrangères implantées ces dernières années ont en outre investi une dizaine de millions de francs dans l'extension de leurs activités sur le territoire fribourgeois.

La Promotion économique s'inquiète toutefois de la dégradation de la qualité de l'offre à faire valoir à l'étranger. En effet, le Département fédéral de l'économie a décidé en 2007 de réduire durant trois ans puis de supprimer dès 2011 la possibilité pour le canton de Fribourg et pour une large portion du territoire suisse d'offrir un allègement fiscal fédéral aux entreprises effectuant des investissements très importants et créant un grand nombre d'emplois à forte valeur ajoutée. Pour conserver la compétitivité internationale de la Suisse, notamment par rapport à l'Union européenne, qui améliore constamment son offre aux multinationales sous l'angle fiscal, il est crucial que le canton de Fribourg et les autres régions concernées en Suisse se mobilisent pour obtenir une modification de l'ordonnance réduisant drastiquement les zones géographiques pouvant offrir un allègement fiscal fédéral.

2.1.1 Activités de démarchage direct

Les activités de marketing direct à l'étranger se sont concentrées sur les marchés nord-américain et français. Les séries de visites réalisées sur place ont permis l'établissement de contacts avec plus de cinquante nouvelles entreprises, dont une vingtaine de multinationales. Lors de ces visites, la Promotion économique a aussi organisé des rencontres individuelles avec de nombreux conseillers d'entreprises, membres d'associations et autres partenaires. Enfin, la Promotion économique a participé à plusieurs séminaires professionnels de différents domaines.

Ces démarches ont permis de convaincre une vingtaine de sociétés étrangères, françaises et américaines en majorité, de se déplacer dans le canton pour une analyse détaillée des conditions d'implantation et des possibilités de développement de leurs activités. Les programmes de visites mis sur pied ont permis à ces investisseurs potentiels de rencontrer des entreprises et partenaires déjà établis dans le canton.

2.1.2 Activités de démarchage en collaboration avec d'autres partenaires

L'étroite collaboration avec la Promotion économique genevoise a généré de nombreux contacts avec des multinationales intéressées aux atouts respectifs ou combinés présentés par les cantons de Genève et de Fribourg. Elle a été couronnée d'un succès majeur en 2007, avec l'implantation d'une multinationale qui créera un important centre de management à Genève et un centre administratif global à Fribourg. La stratégie de mise en valeur de la complémentarité des deux produits et des deux réseaux a convaincu cette entreprise de développer en Suisse les activités qu'elle était en passe de consolider à l'étranger, ce qui n'aurait pas été possible si l'un des cantons avait agi sur la base de ses seuls atouts.

La Promotion économique a réduit sa participation aux séminaires organisés par Location Switzerland pour se concentrer sur des présentations plus ciblées dans des domaines technologiques pour lesquels l'environnement académique fribourgeois constitue un atout majeur.

L'implantation durant l'été d'une entreprise de la Silicon Valley, active dans la protection des informations numériques, a été grandement facilitée par les compétences des hautes écoles fribourgeoises dans ce domaine et la disponibilité de main-d'œuvre qualifiée formée localement.

2.2 Activités dans le canton

2.2.1 Promotion économique endogène

Près d'un tiers des entreprises soutenues en 2007 l'ont été dans le cadre des activités endogènes de la Promotion économique (soutien aux sociétés fribourgeoises pour leurs projets d'extension, implantation dans le canton de sociétés suisses). Une vingtaine de sociétés ont bénéficié d'une aide pour la recherche de locaux ou de terrains industriels.

Le guichet d'orientation pour les entreprises a permis de renseigner et d'orienter une trentaine de sociétés (ou de personnes souhaitant créer une entreprise) vers les partenaires adéquats. La fusion de Fri Up, de Genilem et du Relais Technologique Fribourg (RTF), réunis dès le 1^{er} janvier 2007 sous le nom de Fri Up, facilite le travail du guichet-entreprises et contribue à offrir à chaque client des prestations mieux adaptées à ses besoins.

Les start-up et les PME sont souvent confrontées à des difficultés pour obtenir des crédits bancaires. Un cautionnement leur facilite l'accès à des fonds étrangers. Cet outil peut être utilisé dans des situations telles que

la création et la transmission d'entreprises ou le financement d'équipements, de stock et de fonds de roulement. La législation fédérale sur les aides financières aux organisations de cautionnement en faveur des petites et moyennes entreprises est entrée en vigueur en 2007. Elle rationalise le système de cautionnement, le professionnalise et le rend plus attrayant pour les PME. Dans ce cadre, une Coopérative Romande de Cautionnement – PME (CRC-PME), qui compte des antennes dans les cantons de Fribourg, Genève, Neuchâtel, Valais et Vaud, a été créée. Six entreprises fribourgeoises ont déjà pu profiter de son soutien.

En 2007, la Promotion économique a organisé le Prix à l'innovation du canton de Fribourg pour la neuvième fois. 25 projets ont été déposés. L'entreprise Collano Xiro SA, à Schmittlen, a obtenu le Prix à l'innovation pour le développement d'un film adhésif multi-couches intégré dans les airbags latéraux des voitures, film qui a déjà été utilisé pour l'équipement d'environ 1,2 million de véhicules mis sur le marché en 2007. Le Prix spécial du jury a été décerné à la société InterBioCard SA, à Bulle, pour le développement d'une carte à puce biodégradable et compostable issue de matières renouvelables.

2.2.2 Politique régionale

Les travaux relatifs à la mise en œuvre de la Nouvelle Politique Régionale (NPR) se sont poursuivis en 2007. Le comité de pilotage s'est réuni cinq fois et six rencontres ont eu lieu avec la Conférence des régions, composée de représentants des régions LIM et des régions de plaine. Un Forum de créativité, réunissant les régions, les milieux économiques et les hautes écoles, a été organisé en juin; son but consistait à présenter la NPR et à stimuler la création de projets.

Le programme cantonal pluriannuel de mise en œuvre (PCP) pour les années 2008–2011 a été remis à la Confédération dans le courant du mois de juillet. Il contient une stratégie cantonale, une stratégie intercantonale et une stratégie transfrontalière et indique les moyens financiers nécessaires pour leur mise en œuvre. À la demande de la Confédération, quelques modifications et compléments ont été apportés au PCP, qui servira de base à l'élaboration d'une convention-programme entre la Confédération et le canton.

La loi du 3 octobre 1996 sur la Promotion économique a été modifiée en décembre 2007 afin d'y intégrer des dispositions relatives à la NPR, au cautionnement en faveur des entreprises et à la politique foncière active.

S'agissant des remontées mécaniques fribourgeoises, l'étude complémentaire «Partenariats Agglomérations – Préalpes – Alpes pour la promotion de la relève des skieurs», qui avait débuté en 2005, s'est achevée en été 2007. Le rapport final, soumis à la Confédération, a été accepté dans le courant du 2^e semestre.

2.3 Développement régional

2.3.1 Exécution de la loi fédérale sur l'aide aux investissements dans les régions de montagne (LIM) du 21 mars 1997

Prêts de la Confédération

Les prêts de la Confédération accordés selon les décisions prises par le canton jusqu'à fin 2007 se montent à 81 371 000 francs, correspondant à 263 décisions. Ces crédits se répartissent de la manière suivante:

Secteur concerné	Nombre de projets	Investissement total à fin 2007 Fr.	Prêts octroyés par la Confédération Fr.
Projets appartenant à plusieurs domaines	35	110 112 510	24 791 000
Culture	14	23 624 034	4 021 000
Formation	26	63 353 466	7 630 000
Santé publique	7	27 178 594	4 568 000
Approvisionnement en énergie, en eau, épuration des eaux	64	83 748 348	14 192 000
Loisirs et sports	20	53 992 672	9 349 000
Administration publique	50	54 056 145	10 981 000
Transports	44	28 321 174	5 499 000
Protection contre les dommages causés par les forces naturelles	3	2 715 000	340 000
Total	263	447 101 943	81 371 000

Prêts du canton

En vertu de l'article 11 de la loi cantonale du 27 novembre 1998 d'application de la LIM, les prêts suivants ont été alloués:

	Prêts octroyés par le canton Fr.
Prêts alloués jusqu'à fin 2006:	52 734 400
Prêts alloués en 2007:	2 611 000
Total	55 345 400

Les amortissements réalisés jusqu'à fin 2007 s'élèvent à 26 106 711 francs. Selon la loi cantonale du 27 novembre 1998 d'application de la LIM, la limite des prêts est fixée à 50 millions de francs.

2.3.2 Exécution de la loi du 3 octobre 1996 sur la promotion économique

Contributions au service de l'intérêt versées en 2007 aux communes et collectivités publiques

En 2007, les contributions au service de l'intérêt allouées se sont élevées, pour deux projets, à 52 732 francs.

Décisions prises durant l'année 2007 (aide aux entreprises)

Au cours de l'année 2007, la Commission des mesures d'aide en matière de promotion économique a examiné six demandes, toutes positives. Le Conseil d'Etat a aussi accepté les cinq demandes qui lui ont été soumises.

<i>Cautionnements en vertu de l'arrêté Bonny</i>	<i>Nombre</i>	<i>Montant Fr.</i>
Etat au 31.12.2007	9	13 349 830

Contributions au service de l'intérêt versées par le canton aux entreprises

	<i>Montant des contributions au service de l'intérêt Fr.</i>
Contributions au service de l'intérêt versées jusqu'à fin 2006:	15 269 820
Contributions au service de l'intérêt versées en 2007:	2 120 000
Total	17 389 820

II. SERVICE PUBLIC DE L'EMPLOI

1. Missions

Le Service public de l'emploi (SPE) est l'autorité cantonale qui traite du marché de l'emploi. Il a pour mission de contribuer à ce que ce marché soit le plus équilibré possible. Il agit sur deux fronts: la lutte contre le chômage et l'observation et la gestion du marché du travail dans les limites de ses compétences, notamment dans les domaines de la protection des travailleurs et de l'application de l'Accord sur la libre circulation des personnes. Il est dirigé par M. Marc Genilloud, chef de service.

2. Activités courantes

2.1 Section chômage

2.1.1 Assurance-chômage

Le taux de chômage dans le canton est resté inférieur à celui enregistré au niveau national. Il a baissé de 0,6 point pour s'établir à 2,7% en fin d'année. Le taux moyen pour 2007 est de 2,7% (3% en 2006 et 3,1% en 2005). Le tableau ci-après permet de suivre l'évolution du chômage dans le canton, en comparaison avec la moyenne nationale.

	<i>Canton de Fribourg</i>			<i>Suisse</i>	
	<i>2006</i>	<i>2007</i>	<i>%</i>	<i>2007</i>	<i>%</i>
Janvier	4498	4152	3,3	131 057	3,3
Février	4296	3982	3,1	126 395	3,2
Mars	4030	3689	2,9	117 915	3,0

	<i>Canton de Fribourg</i>			<i>Suisse</i>	
	<i>2006</i>	<i>2007</i>	<i>%</i>	<i>2007</i>	<i>%</i>
Avril	3843	3408	2,7	112 829	2,9
Mai	3624	3127	2,5	106 200	2,7
Juin	3542	2993	2,4	99 781	2,5
Juillet	3565	3079	2,4	99 779	2,5
Août	3781	3221	2,5	100 757	2,6
Septembre	3716	3067	2,4	99 681	2,5
Octobre	3656	3128	2,5	102 039	2,6
Novembre	3716	3207	2,5	104 820	2,7
Décembre	3867	3463	2,7	109 012	2,8

En 2007, 769 personnes ont épuisé leur droit aux prestations de l'assurance-chômage (882 en 2006). Quant au nombre de places vacantes enregistré auprès des ORP, il atteint la moyenne annuelle de 290.

2.1.2 Offices régionaux de placement (ORP)

Le canton compte trois ORP: l'ORP CENTRE pour le district de la Sarine, l'ORP SUD avec trois antennes dans les districts de la Glâne, de la Gruyère et de la Veveyse et l'ORP NORD avec trois antennes dans les districts de la Broye, du Lac et de la Singine.

En moyenne mensuelle, les conseillers en personnel ont donné 5732 entretiens de conseil et de suivi et ont proposé aux demandeurs d'emploi 906 postes de travail. Toujours en moyenne mensuelle, 1279 demandeurs d'emploi ont travaillé en gain intermédiaire.

2.1.3 Mesures actives du marché du travail (MMT)

Le secteur des MMT met à disposition des ORP des outils leur permettant de conseiller utilement le demandeur d'emploi dans le cadre de ses recherches d'emploi et de l'augmentation de son aptitude au placement. En outre, il gère administrativement les mesures cantonales, à savoir les programmes d'emploi qualifiant (PEQ). En 2007, 3632 personnes ont suivi des cours de perfectionnement professionnel (technique de recherche d'emploi: 1229; langues: 1110; informatique: 599; autres: 694). 1917 personnes ont participé à des programmes d'emploi temporaire (PET), dont la durée moyenne a été de 2,01 mois (2,19 mois en 2006). La répartition de ces PET s'est effectuée comme suit: 330 personnes ont suivi un PET auprès d'associations à but non lucratif, 65 auprès des communes, 89 auprès d'organismes hors du canton, 175 auprès des services de l'Etat et 1258 auprès de fournisseurs subventionnés. Le secteur MMT a créé 45 nouveaux postes de PET auprès d'associations à but non lucratif.

Durant l'année scolaire 2006-2007, 340 jeunes ont été pris en charge par la Plateforme Jeunes. Une majorité a intégré un des cinq semestres de motivations (SeMo) existants (Déclit, Intervalle, le Centre de préformation

de Grolley, deStart à Guin et le SeMo intercantonal de la Broye). Dans le cadre d'une phase test en collaboration avec les SeMo, le SPE a organisé une prise en charge des jeunes durant l'été. Cette expérience a été positive et devrait être généralisée dès l'été 2008.

Les chômeurs en fin de droit qui remplissaient les conditions légales ont trouvé dans les programmes d'emploi qualifiant (PEQ) une nouvelle chance d'intégrer un emploi. En 2007, 153 personnes (205 contrats) ont bénéficié d'un contrat de durée déterminée auprès d'associations à but non lucratif et 58 personnes (74 contrats) ont participé à un PEQ auprès d'entreprises privées.

2.1.4 Sécurité au travail

En 2007, des contrôles ont été organisés dans les PET qui peuvent présenter certains risques, afin d'y garantir le respect des normes d'hygiène et de sécurité dans les différents ateliers et chantiers des organisateurs.

2.1.5 FRee Trading

L'entreprise de pratique commerciale FRee Trading, anciennement Book Trading, a déménagé à l'Avenue de Beauregard, à Fribourg, en automne 2007. Elle a fêté ses dix ans d'existence en décembre. Elle a obtenu le renouvellement de sa certification eduQua et a réussi l'audit effectué par la Centrale suisse des entreprises d'entraînement. Elle a accueilli en 2007 92 femmes et 24 hommes.

2.1.6 Frima 1606

Le PEQ Frima 1606 est un projet de formation continue pour demandeurs d'emplois dont le but est la réalisation d'une maquette historique de la ville de Fribourg sur la base du plan gravé par Martin Martini en 1606 et de dessins techniques en 2D et 3D.

41 stagiaires ont fréquenté la mesure pendant l'année 2007, durant une période moyenne de 13 semaines. 51,7% des participants ont trouvé un emploi en cours de mesure ou à l'issue de celle-ci; 3,4% ont changé d'activité (changement de profession, reprise des études, etc.); 44,8% ont quitté la mesure sans solution professionnelle.

Frima, qui a obtenu la certification eduQua en 2007, a participé aux manifestations du 850^e anniversaire de la ville de Fribourg en collaborant à l'édition de l'ouvrage «Fribourg-Freiburg une ville au XIX^e et au XX^e siècle – Eine Stadt im 19. und 20. Jahrhundert» et en présentant ses activités sur le stand de la ville à la Foire de Fribourg. De plus, Frima a participé au développement du projet de l'association Werkhof-Frima et, en collaboration avec le Service archéologique cantonal, à la réalisation de l'éclairage et des animations virtuelles dans l'espace du centre commercial Manor.

2.1.7 Médiation

80 interventions ont été recensées du 1^{er} janvier au 15 septembre 2007 (absence du médiateur le reste de l'année). Elles concernent les assurés qui ont des problèmes avec les caisses de chômage et les ORP notamment. La quasi-totalité des assurés se déclare satisfaite de l'intervention du médiateur.

2.2 Section Marché du travail

2.2.1 Inspection du travail

L'Inspection du travail a pris part à plusieurs commissions et groupes de travail à l'échelle cantonale et nationale.

S'agissant de la protection des travailleurs, les inspecteurs ont effectué 274 visites d'entreprises en 2007 (358 en 2006), en partie en collaboration avec le SECO (Inspection fédérale du travail) et la Caisse nationale suisse en cas d'accidents (SUVA). La diminution du nombre de visites est liée à celle, momentanée, de l'effectif de l'Inspection du travail (départ à la retraite de son chef, formation d'une nouvelle inspectrice et d'un nouvel inspecteur).

Dans le domaine de la santé au travail, le laboratoire intercantonal de santé au travail a examiné 21 échantillons de matériaux susceptibles de contenir de l'amiante. Dix d'entre eux étaient positifs. Les propriétaires concernés ont reçu des conseils sur les mesures à prendre et l'Inspection du travail a enregistré ces cas pour en assurer le suivi. L'Inspection du travail a en outre entamé une campagne intercantonale d'investigation sur les conditions de travail dans les piscines couvertes, portant principalement sur l'exposition des travailleurs et du public aux chloramines. Enfin, elle a effectué huit enquêtes dans des entreprises du canton au sujet de vapeurs de solvants, de gaz toxiques, de poussières nocives et de vapeurs et aérosols d'huiles de coupe.

En ce qui concerne les dérogations à la durée normale de la semaine de travail, l'Inspection du travail délivre les permis de courte durée (moins de six mois), les permis pour une période plus longue faisant l'objet de décisions du SECO. Les principaux secteurs concernés sont ceux de la construction et de la distribution.

	Permis délivrés par le SPE		Permis délivrés par le SECO	
	2006	2007	2006	2007
Travail de nuit	43	70	71	115
Travail du dimanche	96	98	55	77
Travail en continu	2	3	10	7
Travail en 3 équipes	–	2	–	–
Total	141	173	136	199

Tous les travaux d'agrandissement ou de transformation effectués au sein des entreprises industrielles du canton doivent être approuvés par l'Inspection du travail, qui délivre ensuite l'autorisation d'exploiter. Pour les entreprises non industrielles, l'Inspection délivre des préavis dans le cadre des procédures d'octroi du permis de construire.

	2006	2007
Agrandissements (transformations) industriels	22	20
Autorisations d'exploiter	19	8
Entreprises non industrielles	583	585
Total	624	613

Pour des raisons de sécurité, les entreprises ou les privés employant des récipients sous pression (utilisés en général dans les installations de chauffage ou à air comprimé) devaient demander une autorisation d'exploitation à l'Inspection du travail. En juillet 2007, une nouvelle législation a abrogé cette obligation; une simple annonce à la SUVA suffit désormais.

	2006	2007
Récipients à air ou à gaz	77	34
Chaudières à vapeur ou à eau surchauffée	1	–
Total	78	34

2.2.2 Observatoire du marché du travail

Le canton de Fribourg a participé à plusieurs enquêtes réalisées par l'Observatoire romand et tessinois du marché de l'emploi (ORTE):

- Evolution du chômage par branche économique en Suisse romande entre le premier et deuxième semestre 2006 (mars 2007).
- Evolution du chômage par branche économique dans le canton de Fribourg entre le premier et le deuxième semestre 2006 (mars 2007).
- Evolution du travail intérimaire en Suisse romande (septembre 2007).
- Evolution du chômage par branche économique en Suisse romande entre le premier semestre 2006 et le premier semestre 2007 (novembre 2007).
- Rapport sur l'évaluation des salaires en usage dans l'hôtellerie/restauration par le biais d'un sondage Gastro Fribourg (août 2007).

2.2.3 Approvisionnement économique du pays

L'Office cantonal de l'approvisionnement économique du pays a participé aux travaux du plan de rationnement de l'huile de chauffage et du plan de rationnement des carburants. Il a participé à deux séances de l'Office fédéral de l'approvisionnement économique du pays consacrées à ces objets.

Le projet de loi d'application de la loi fédérale sur l'approvisionnement économique du pays, qui a été mis en consultation à la fin de l'année 2006, a subi diverses modifications et sera soumis en 2008 au Grand Conseil.

2.2.4 Accord sur la libre circulation des personnes (ALCP)

Le SPE veille activement à l'application des mesures d'accompagnement de l'ALCP. L'Inspectorat de l'emploi contrôle sur sol fribourgeois les travailleurs détachés par des entreprises étrangères, les prestataires de services indépendants ainsi que les prises d'emploi, auprès d'employeurs suisses, des ressortissants en provenance de l'Union européenne. 180 contrôles portant sur 534 travailleurs ont été réalisés.

Le SPE est l'autorité cantonale au sens de la législation fédérale sur les travailleurs détachés; en 2007, 25 dénonciations lui sont parvenues, dont 22 en septembre et octobre, qui sont en phase d'instruction. Trois sanctions ont été prononcées.

Le secrétariat de la Commission de surveillance du marché du travail, assumé par le SPE, a traité 2392 annonces de travailleurs, dont 593 pour des travailleurs détachés, 1688 pour prise d'emploi en Suisse et 111 pour des prestataires de services indépendants.

2.3 Section juridique

2.3.1 Décisions et avis de droit

En qualité d'autorité cantonale, la section a rendu 4417 décisions et avis de droit en matière d'assurance-chômage et de droit du travail en 2007, selon la répartition suivante:

- Suspensions dans l'exercice du droit à l'indemnité: 3571
- Aptitudes au placement et autres décisions: 294
- Remises de l'obligation de restituer: 31
- Avis de droit en matière d'assurance-chômage et de droit du travail: 521

Durant l'année 2007, la section juridique a également enregistré 348 oppositions contre l'ensemble des décisions rendues par le SPE. Elle a rendu 347 décisions. 70,05% des oppositions ont été rejetées ou déclarées irrecevables, 17,85% ont été admises, 10,95% ont été partiellement admises et 1,15% ont été rayées du rôle.

23 recours ont été interjetés auprès du Tribunal administratif du canton de Fribourg contre les décisions du SPE. La section a déposé des observations dans 30 affaires. Le Tribunal administratif a rendu 21 arrêts. 66,7% des recours ont été rejetés ou déclarés irrecevables, 23,8% ont été admis et 9,5% ont été partiellement admis.

2.3.2 Réduction d'horaires de travail et intempéries

	Travailleurs touchés			Heures chômées		
	2006	2007	Suisse	2006	2007	Suisse
Janvier	10	42	1149	1368	3720	83 575
Février	14	68	1568	888	4955	101 733
Mars	21	38	1556	3158	1438	112 891
Avril	14	0	629	1764	0	35 359
Mai	11	1	1476	570	144	36 362
Juin	2	1	466	254	170	33 435
Juillet	0	2	222	0	371	18 677
Août	2	4	363	53	408	27 386
Septembre	2	24	343	112	2063	22 042
Octobre	2	17	275	86	2785	24 528
Novembre	2	11	245	62	826	20 770
Décembre	0	10	219	0	631	14 732

2.3.3 Placement privé et location de services

La section a délivré quatorze nouvelles autorisations en 2007: huit pour le placement privé et six pour la location de services. Sept nouvelles autorisations ont en outre été accordées suite à des changements de responsable, d'adresse ou de raison sociale. Une autorisation de pratiquer la location de services et le placement privé a été retirée.

La section a mené six investigations afin de combattre et de prévenir l'exercice illicite du placement privé et de la location de services.

Trois visites de contrôle ont été effectuées et sept rapports ont été rédigés. Les pratiques illicites constatées au détriment du travailleur concernent notamment les infractions à la loi fédérale sur le séjour et l'établissement des étrangers (LSEE), les décomptes de salaires trompeurs, les pratiques de location illicites, le non-respect du salaire minimum conventionnel, ainsi que le non-respect de la forme et du contenu des contrats. Les agences concernées ont reçu un avertissement formel de retrait d'autorisation.

De plus, la section a reçu trois dénonciations de la part d'autorités d'autres cantons romands concernant les agissements des agences de placement privé et de location de services fribourgeoises. Deux cas ont pu être réglés et une enquête sera menée en 2008. Elle a aussi reçu une dénonciation de la part de la Commission tripartite du travail au noir.

En 2006, 475 personnes de nationalité suisse et 306 de nationalité étrangère ont été placées par les agences de placement privé fribourgeoises; les services de 2826 personnes de nationalité suisse et de 3365 de nationalité

étrangère ont été loués, ce qui correspond à 2 930 945 heures de mission.

2.4 Section Services généraux

2.4.1 Communication

Le site Internet du SPE constitue un outil d'information grandement utilisé par les demandeurs d'emploi, les travailleurs et les entreprises. Chaque mois, plus de 21 000 entrées sont enregistrées. Le SPE a inauguré son nouveau site Internet en décembre.

Le SPE a rédigé plus de 500 réponses à l'attention des visiteurs du site.

2.4.2 Informatique

Le SPE a poursuivi le renouvellement de son parc informatique. Il s'est également préparé à l'introduction, prévue pour 2008, d'un système de gestion électronique des documents, ainsi que du nouveau système fédéral d'administration des données des demandeurs d'emploi (PLASTA).

2.4.3 Comptabilité

La section gère toutes les comptabilités fédérales et la comptabilité cantonale du Fonds de l'emploi. Elle s'occupe notamment des salaires à verser mensuellement aux demandeurs d'emploi en PEQ, de l'établissement des attestations d'employeurs, des certificats de salaires et des décomptes AVS, SUVA ou impôts à la source.

Le coût de fonctionnement du SPE a été de 14 millions de francs. En outre, 2 328 530 francs ont été prélevés sur le Fonds cantonal de l'emploi pour financer les mesures destinées aux chômeurs qui avaient épuisé leurs droits aux indemnités fédérales. Les PEQ en entreprises ont coûté 740 940 francs, les PEQ associations 1 035 0032 francs et les PEQ canton et communes 552 557 francs. Au 31 décembre 2007, le capital du Fonds se montait à 7 711 728 francs.

III. CAISSE PUBLIQUE DE CHÔMAGE

1. Missions

La Caisse publique de chômage est une unité rattachée administrativement à la Direction de l'économie et de l'emploi. Elle est dirigée par M. Dominique Schmutz, administrateur. Elle est ouverte à tous les assurés domiciliés dans le canton pour leur fournir les prestations prévues par la législation fédérale sur l'assurance-chômage. En outre, elle est à la disposition des entreprises sises dans le canton pour verser à l'intention de tous les travailleurs touchés, quel que soit leur lieu de domicile, les indemnités en cas de réduction de l'horaire de travail et les indemnités en cas d'intempéries. Elle est enfin la seule caisse du canton compétente pour verser des indemnités en cas d'insolvabilité.

2. Activités

L'année 2007 a vu une amélioration du marché du travail qui s'est traduite par une nouvelle baisse du chômage (-0.36% en moyenne annuelle pour le canton de Fribourg). Pour la Caisse publique de chômage, le nombre de bénéficiaires (assurés payés) a toutefois baissé de 5%. Le comportement du marché du travail s'est modifié: le nombre des (ré)inscriptions au chômage est plus élevé que celui des bénéficiaires. Ceci s'explique par le fait que les périodes de chômage sont devenues plus brèves mais plus fréquentes, ce qui a donné lieu à un nombre accru de réinscriptions en cours de délai-cadre d'indemnisation (durée de deux ans pendant laquelle un assuré peut percevoir un certain nombre d'indemnités).

Conformément au mandat de prestations signé entre la Confédération et le canton, la Caisse publique de chômage est soumise à des objectifs de performance, avec d'éventuelles incidences financières sur le remboursement des frais administratifs. Avec un coût de 5 fr. 80 par unité de prestations pour l'année 2007, la Caisse se situe dans la zone neutre du système, alors que la zone de malus (montant à partir duquel le canton doit participer au frais administratif) est de 7 fr. 50. L'ensemble des frais administratifs du service est par conséquent pris en charge par la Confédération.

La Caisse publique de chômage a notifié 3230 décisions de caisse. Elle a soumis au Service public de l'emploi 112 cas pour examen. Son activité fait en outre l'objet des statistiques suivantes.

<i>Genre et nombre de prestations</i>	<i>2006</i>	<i>2007</i>	<i>Variation en%</i>
<i>Demandes d'indemnités en cas de chômage (IC)</i>			
Nombre d'assurés	4 417	4 182	- 5.32%
Nombre d'inscriptions et de réinscriptions	3 890	4 577	17.66%
Nombre d'indemnités journalières versées	385 479	344 642	- 10.59%
<i>Demandes d'indemnités en cas d'intempéries</i>			
Nombre d'entreprises annoncées	95	22	- 76.84%
<i>Demandes d'indemnités en cas de réduction de l'horaire de travail</i>			
Nombre d'entreprises annoncées	15	8	- 46.67%
<i>Demandes d'indemnités en cas d'insolvabilité</i>			
Nombre d'assurés	199	187	- 6.03%

<i>Indemnités versées</i>	<i>2006 Fr.</i>	<i>2007 Fr.</i>	
Chômage complet (IC)	50 385 382.55	46 126 379.75	- 8.45%
Allocations familiales	1 427 432.85	1 289 500.80	- 9.66%
Mesure relatives au marché du travail (MMT)	3 812 400.45	3 397 327.40	- 10.89%
Coût afférent au projet (organisateur)	15 248 331.55	15 129 990.00	- 0.78%
Intempéries et réduction de l'horaire de travail	1 977 395.30	359 823.80	- 81.80%
Insolvabilité	1 011 790.20	982 079.45	- 2.94%
Allocations d'exportation des prestations (avance accords bilatéraux)	18 771.90	16 429.70	- 12.48%
Total	73 881 504.80	67 301 530.90	- 8.91%

IV. SERVICE DU REGISTRE DU COMMERCE

1. Missions

Le Service du registre du commerce est un service administratif prévu par le droit fédéral. Il joue un rôle essentiel dans le cadre des relations commerciales car il fournit au public des renseignements complets et sûrs au sujet des entreprises, dont il a la charge d'enregistrer

et de publier les faits juridiquement pertinents en vue de garantir la sécurité du droit.

Le Service du registre du commerce est dirigé par M. Pierre-Alain Jenny, préposé.

2. Activités

2.1. Activités courantes

Le Service du registre du commerce a traité 5972 dossiers dans le courant de l'année 2007, pour un total de

5580 inscriptions, soit une augmentation de 107 inscriptions au journal du registre du commerce par rapport à l'année précédente. Il a enregistré l'inscription de 1210 nouvelles entreprises/sociétés et la radiation de 884 entreprises/sociétés.

Le site Internet du Service du registre du commerce a fait l'objet de 401 479 consultations en provenance du monde entier.

Dans le courant de l'année, le Service du registre du commerce a analysé ses prestations dans le cadre du projet «Analyse des prestations de l'Etat (APE)».

Il a poursuivi sa collaboration avec le Tribunal de la Sarine dans le cadre de la formation des apprenti(e)s, auquel-le-s des stages de six mois permettent d'accéder à la pratique du registre du commerce.

Il a également organisé un stage de formation d'un mois pour un notaire stagiaire du canton.

2.2. Etat des sociétés inscrites au registre du commerce

Au 31 décembre 2007 l'état des sociétés actives inscrites auprès du Service du registre du commerce est le suivant:

Associations	156
Sociétés Coopératives	663
Entreprises de droit public	23
Entreprises individuelles (EI)	5157
Fondations	539
Sociétés anonymes	6567
Sociétés à responsabilité limitée	3084
Sociétés en commandite (SC)	28
Société en commandite par actions	1
Succursales d'une entreprise étrangère	161
Succursales d'une entreprise suisse	348
Entreprises non astreintes à inscription	8
Sociétés en nom collectif (SNC)	452
Total	17 187

Le français est la langue d'inscription de 13 494 sociétés; l'allemand celle de 3693 sociétés.

Le tableau comparatif des nouvelles sociétés inscrites en 2006 et 2007 se présente comme suit:

	Ass	Coop	EI	Fond	SA	Sàrl	Succ	SNC & SC
2006	7	5	359	14	298	372	46	54
2007	8	5	374	17	291	415	57	43

V. SERVICE DES TRANSPORTS ET DE L'ÉNERGIE

1. Missions

Le Service des transports et de l'énergie est responsable de la gestion de tous les aspects touchant aux transports publics. Il veille à la coordination des différents modes de transports. Il est en outre chargé de la promotion des énergies renouvelables et des ressources indigènes ainsi que de la promotion d'une utilisation économe et rationnelle de l'énergie. Il est dirigé par M. Martin Tinguely, chef de service.

2. Activités

2.1 Activités concernant les transports

2.1.1 Planification des transports

La Commission consultative des transports a tenu une séance consacrée principalement aux résultats de la consultation publique du projet d'horaire 2008 et aux modifications des horaires envisagées pour 2009.

Sur le plan régional, le Service des transports et de l'énergie a poursuivi son activité de planification des futurs horaires régionaux des transports publics.

Il a également suivi les travaux menés par la Communauté urbaine des transports de l'agglomération fribourgeoise (CUTAF) et par la Communauté régionale des transports de l'agglomération bulloise (MOBUL).

2.1.2 Horaires

Suite à la procédure de consultation du projet d'horaire 2008, le Service a réuni le Groupe horaire pour traiter les requêtes formulées. Les unes visaient des modifications prioritaires pour l'horaire 2008, les autres des modifications à moyen terme, qui seront traitées lors de l'élaboration du projet d'horaire 2009.

Se fondant sur les offres des entreprises de transport, il a affecté, en accord avec l'Office fédéral des transports, les ressources financières disponibles pour l'offre en transports publics pour les périodes horaires 2007 et 2008.

2.1.3 Rail 2000, 2^e étape

Le Service a suivi les travaux de planification du projet «ZEB», à savoir de la deuxième étape de Rail 2000.

2.1.4 Améliorations techniques des entreprises de transports publics

Conformément aux procédures d'approbation de plans selon le droit ferroviaire, l'Office fédéral des transports a demandé au Service de se prononcer sur les objets suivants:

- la construction d'un abri supplémentaire à vélo en gare de Morat;
- la pose d'une marche d'embarquement sur le quai voyageurs en gare de Domdidier;

- l'assainissement du viaduc et le renouvellement des voies 1 et 2 en gare de Düdingen;
- le renouvellement du poste de distribution des gares d'Estavayer-le-Lac et de Grolley;
- la reconstruction du débarcadère LNM dans le port de Morat;
- la modification de la géométrie de la voie à Montbovon;
- la construction des infrastructures de radio ferroviaire nécessaires à la couverture du tronçon Lausanne – Fribourg;
- le renouvellement de la voie Siviriez – Romont.

2.1.5 Concessions et autorisations pour le transport de voyageurs

L'Office fédéral des transports a requis l'avis du Service pour deux demandes de renouvellement de concession ferroviaire, quatre demandes de renouvellement de concession automobile et neuf demandes d'autorisation pour un service de lignes internationales.

Conformément au règlement du 3 novembre 1999 concernant l'octroi d'autorisations cantonales pour le transport des voyageurs, le Service a délivré quinze autorisations pour le transport de voyageurs.

2.1.6 Installations de remontées mécaniques

Le Service a renouvelé une autorisation d'exploiter un télésiège et quatre autorisations d'exploiter des mini-téléskis. Il a transmis 25 rapports d'inspection émanant de l'Organe de contrôle du concordat intercantonal sur les téléphériques et les téléskis.

2.1.7 Obstacles à la navigation aérienne

Le Service a transmis à l'Office fédéral de l'aviation civile treize annonces relatives à une installation constituant un obstacle à la navigation aérienne et six annonces de démontage.

2.1.8 Navigation aérienne

Le Service s'est prononcé sur la demande d'approbation du règlement d'exploitation de l'aérodrome de Payerne.

2.2 Activités concernant l'énergie

2.2.1 Généralités

La Commission cantonale de l'énergie a tenu deux séances. L'étude du potentiel de développement du biocarburant dans le canton, la campagne solaire thermique dans les exploitations agricoles, l'évolution des demandes de subventionnement en relation avec les possibilités budgétaires ainsi que l'état des programmes d'encouragement ont été présentés et discutés lors de ces rencontres.

Conformément aux grandes lignes de la politique énergétique, le Service a poursuivi son action d'information

dans les communes par l'intermédiaire des programmes «SuisseEnergie pour les communes» et «Energho».

Il a organisé plusieurs cours destinés aux professionnels du bâtiment. L'un d'eux portait sur la révision de la norme SIA 380/1 «L'énergie thermique dans le bâtiment». Associé à d'autres services de l'Etat, il a tenu un stand d'information au salon Energissima, à Bulle du 14 au 17 juin 2007.

Il a développé un nouveau concept d'information destiné aux classes primaires francophones du canton.

En matière de projets pilotes et de démonstration, il a contribué à des projets dans les domaines du biogaz, du solaire, du bois et de l'éolien.

Sur le plan intercantonal, il a participé à différents groupes de travail ou d'accompagnement mis en place par l'Office fédéral de l'énergie et la Conférence des services cantonaux de l'énergie.

2.2.2 Installations de réfrigération et/ou d'humidification

Conformément à la loi du 9 juin 2000 sur l'énergie, le Service a accordé cinq autorisations.

2.2.3 Installations de chauffage au bois

Conformément au règlement du 5 mars 2001 sur l'énergie, le Service a délivré 115 promesses de subvention représentant un montant de 822 552 francs pour une puissance de 6 497 kW.

2.2.4 Installations solaires thermiques

Conformément au règlement du 5 mars 2001 sur l'énergie, le Service a délivré 380 promesses de subvention représentant un montant de 955 254 francs pour une surface totale installée de 3 291 m².

2.2.5 Installations solaires photovoltaïques

Conformément au règlement du 5 mars 2001 sur l'énergie, le Service a délivré 55 promesses de subvention représentant un montant de 910 590 francs pour une surface totale installée de 3 535 m².

2.2.6 Bâtiments remplissant les critères du standard Minergie

Conformément au règlement du 5 mars 2001 sur l'énergie, le Service a délivré 46 promesses de subvention représentant un montant de 492 720 francs pour une surface de référence énergétique de 40 779 m².

2.2.7 Gaz naturel

Le Service a autorisé la construction et l'exploitation des extensions suivantes du réseau Frigaz SA:

- secteurs Moulin-Neuf, APEC, commune d'Hauteville;
- secteurs site sportif de St-Léonard, rue de Rome, commune de Fribourg;

- secteurs Dort-Verte, Cormanon-Est, Cremo, commune de Villars-sur-Glâne;
- secteurs Chastels, Mariahilf, Lamprat, Thürler, communes de Düringen et de Tafers;
- secteurs route du Pâquier, giratoire de l'Intyamon, commune de Bulle;
- secteurs route de Fribourg, route de Massonnens, En Raboud, Montjoux, Le Poyet, la Sionge, Plans communs, communes de Romont, de Mézières, de Sâles, de Vuisternens-devant-Romont et de Vaulruz;
- communes de Galmiz, de Morat et de Ried bei Kerzers.

Il a également autorisé la construction et l'exploitation des extensions du réseau de la Compagnie industrielle et commerciale du gaz SA sur les communes de Châtel-St-Denis, de Remaufens, de Bossonnens et d'Attalens.

Il a autorisé la construction et l'exploitation des extensions du réseau Cosvegaz SA sur la commune de Châttonnaye.

VI. SERVICE DE LA STATISTIQUE

1. Missions

Le Service de la statistique est dirigé depuis 2005 par M. Pierre Caille. Il est l'organe central de la statistique cantonale. Il a pour tâche de fournir des prestations de nature statistique aux services et établissements de l'Etat, aux communes et au public. Il coordonne la statistique cantonale et crée des bases homogènes qui en assurent la comparabilité cantonale, régionale, nationale et internationale. Il assure un savoir-faire en matière de production et d'analyse statistiques. Dans la mesure de ses possibilités, il procède lui-même aux enquêtes et aux analyses ou conseille les instances de l'administration et les milieux scientifiques dans leurs propres travaux.

Pour ses tâches de diffusion et de communication externe, le Service se présente sous le nom de «Statistique Fribourg» ou STAT-FR.

2. Activités

2.1 Recensement fédéral de la population

Le Service de la statistique a participé au lancement d'un projet de regroupement au niveau cantonal des données communales du contrôle des habitants. Ce système mettra à la disposition des services de l'Etat et de toutes les instances autorisées les informations dont ils ont besoin, de façon harmonisée. Dans le domaine statistique, il permettra d'extraire les données exigées par la Confédération dans le cadre du Recensement fédéral de la population 2010. En 2007, le comité de pilotage de ce projet baptisé HarmPers a remis son rapport de pré-étude, sur la base duquel une structure de projet sera mise en place en 2008. Le Service sera chargé de conduire un sous-projet consistant à assister les communes dans la mise à jour de leurs registres des habitants, avec attribution des nouveaux numéros d'assurés, ainsi que des identifiants de logements et de bâtiments.

2.2 Statistique progressive de la population (ESPOP)

Le Service de la statistique est chargé d'effectuer la saisie et de contrôler le relevé annuel des arrivées et des départs, selon les décomptes communiqués par les communes. Cette enquête ne concerne que la population de nationalité suisse. Le registre fédéral des étrangers et les registres de l'état civil fournissent les autres données nécessaires à la statistique progressive de la population. C'est à partir de ces informations que l'Office fédéral de la statistique (OFS) calcule la population résidente permanente des communes, qui sert ensuite au Service pour calculer les effectifs communaux de la population dite «légale» et de la population résidente. L'ordonnance du Conseil d'Etat du 18 septembre 2007 a officialisé les effectifs communaux au 31 décembre 2006.

2.3 Statistique scolaire

Le Service de la statistique a publié les résultats détaillés du recensement scolaire 2006/2007 dans l'annuaire statistique 2008 ainsi que sur son site Internet. Comme les années précédentes, il a transmis les données nécessaires à l'OFS.

Le relevé pour l'année scolaire 2007/2008 a eu lieu le 30 octobre 2007 auprès de toutes les écoles du canton, à l'exception des hautes écoles spécialisées et de l'Université.

Le Service participe au projet de développement d'un système harmonisé de gestion des écoles, dont le comité de pilotage a rendu son rapport de pré-étude. Lorsque ce système sera mis au point, soit en principe dès 2011, il sera possible d'en tirer directement presque toutes les informations nécessaires aux statistiques fédérales du domaine de la formation et de renoncer par conséquent au traditionnel relevé par enquête auprès des élèves.

2.4 Statistique de la construction et statistique des aliénations immobilières

La statistique cantonale de la construction (autorisations de construire, constructions mises en chantier et constructions terminées) et celle des aliénations immobilières font l'objet de publications régulières dans *Conjoncture fribourgeoise* et sur le site Internet *Statistique Fribourg*.

Pour le compte de l'OFS, le Service de la statistique procède au relevé trimestriel de la production de logements. Cette enquête est réalisée par sondage auprès des communes.

Pour l'OFS également, le Service a exécuté l'enquête annuelle sur la construction.

Depuis mars 2005, le registre des bâtiments et logements fribourgeois est géré de façon autonome par le canton, tout en étant désormais reconnu officiellement comme faisant partie intégrante du registre fédéral. La Confédération indemnise chaque mise à jour du registre cantonal reprise par le registre fédéral. En gérant lui-même le

registre des bâtiments et logements, le canton est mieux à même de coordonner les relations avec les communes. Il est aussi mieux armé pour préparer le passage à un recensement de la population basé sur l'exploitation des registres, comme le prévoit le projet de loi sur le recensement fédéral 2010.

2.5 Test conjoncturel

Depuis 1988, l'exécution du test conjoncturel dans l'industrie du canton de Fribourg se poursuit, en étroite collaboration avec le Centre de recherches conjoncturelles de l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich (KOF) et la Chambre de Commerce Fribourg.

Les principaux résultats sont publiés dans le bulletin trimestriel *Conjoncture fribourgeoise*, sous forme de commentaires, de graphiques et de tableaux.

2.6 Statistique de l'emploi

Le Service de la statistique, en collaboration avec le Service du personnel et d'organisation et le Service de l'informatique et des télécommunications, a transmis trimestriellement à l'OFS, après les avoir validées, les informations requises concernant l'administration cantonale. Le contrat de cofinancement par le canton de la statistique fédérale trimestrielle de l'emploi a été dénoncé pour la fin 2007 en raison d'une augmentation de la contribution exigée du canton et de la précision jugée insuffisante des résultats livrés par l'échantillon.

2.7 Enquête sur la structure des salaires

Cette enquête nationale par échantillon a lieu tous les deux ans et fournit des résultats au niveau des sept grandes régions suisses. Depuis 2002, le canton de Fribourg finance une densification de l'échantillon afin de pouvoir disposer de résultats cantonaux. A la fin de l'année 2007, le Service a reçu les résultats 2006, qui ont pu être intégrés dans l'édition 2008 de l'annuaire.

2.8 Publications

En février, mai, août et novembre ont été publiées les quatre éditions de *Conjoncture fribourgeoise*, qui comptait 508 abonnés à la fin de l'année 2007.

La publication semestrielle *Perspectives – Economie fribourgeoise* est réalisée avec le soutien de la Banque cantonale de Fribourg. Elle a paru en mai et en novembre 2007. Dès 2008, cette publication réalisée en collaboration avec l'Institut BAK Basel Economics sera entièrement révisée. Elle fournira des données sur les PIB et les valeurs ajoutées par district et ne paraîtra plus qu'une fois l'an, en automne.

L'édition 2008 de l'*Annuaire statistique du canton de Fribourg* a été publiée à la fin décembre 2007 selon le nouveau concept introduit en 2006. La nouvelle technique de production a permis d'intégrer un nombre croissant de cartes et de graphiques en couleur. Elle a aussi permis d'incorporer des données parvenues dans les dernières

semaines avant la publication, notamment celles de la statistique des salaires 2006 et celles du micro-recensement transports 2005.

Le memento *Le canton de Fribourg en chiffres*, édité par la Banque cantonale de Fribourg et l'Etablissement cantonal d'assurance des bâtiments et réalisé par le Service de la statistique, a été distribué en décembre 2007 et joint à l'envoi de l'annuaire.

2.9 Site Internet

Le site Internet *Statistique Fribourg* (www.stat-fr.ch ou www.fr.ch/stat/), mis en fonction le 2 juin 2003, a poursuivi son développement en 2007. Toutes les publications éditées sur papier par le Service sont disponibles en format pdf, gratuitement. En 2007, un module de cartographie a été développé et sera mis en ligne en 2008.

2.10 Autres activités

Le Service participe à plusieurs groupes de travail, notamment le groupe interdépartemental sur la Nouvelle politique régionale, le comité de projet sur les structures territoriales, le comité de pilotage et le groupe de travail sur l'harmonisation des registres de personnes, le comité de pilotage du projet de système d'administration des écoles, la commission tripartite de surveillance du marché du travail. Dans le cadre de ces projets, il est mis à contribution pour rassembler et analyser des informations statistiques.

Face à la tendance au désengagement que manifeste depuis quelques années la Confédération en matière de régionalisation de l'information, l'avenir de la statistique régionale (c'est-à-dire cantonale et communale) repose de plus en plus sur la coopération intercantonale et intercommunale. Dans ce cadre, la communauté des statisticiens suisses attend beaucoup du canton de Fribourg en tant que canton central et bilingue. Depuis le début 2006, le chef du Service de la statistique est le secrétaire de la Conférence suisse des offices régionaux de statistique (CORSTAT). Il a également fait partie du comité d'organisation du Workshop CORSTAT 2007 à Neuchâtel et a contribué à la préparation des Journées suisses de la statistique 2007 à Lucerne. Le Service est aussi actif au sein de la Conférence des offices statistiques romands et tessinois (CORT), de l'organe de collaboration et de coordination statistique entre les régions et la Confédération (REGIOSTAT), dont il est l'un des délégués des cantons. Il est enfin représenté au titre de délégué des cantons dans différents groupes de travail fédéraux.

Pour la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport, le Service de la statistique a développé un nouveau système d'évaluation et de gestion de l'examen de passage du primaire au secondaire I intitulé désormais «procédure de préorientation» (PPO). Il a procédé au calcul des barèmes, à l'établissement des résultats et à l'impression des fiches d'élèves et des listes de résultats.

Enfin, le Service répond en permanence à de nombreuses demandes de renseignements.

VII. SERVICE DU LOGEMENT

1. Missions

Le Service du logement est responsable de la gestion des aides financières octroyées pour des logements subventionnés. Il s'occupe en outre de tous les autres aspects relatifs à la politique du logement et de la gestion administrative des commissions de conciliation. Il est placé sous la responsabilité de M. Martin Tinguely, chef de service.

2 Activités

2.1 Marché du logement

Au 1^{er} juin 2007, 1305 logements vacants ont été recensés dans le canton de Fribourg, soit 96 unités de plus que l'année précédente. En conséquence, le taux de logements vacants, rapporté au total approximatif des logements en 2006, a légèrement augmenté de 1,06% à 1,12%. La construction de nouveaux logements a permis de couvrir l'augmentation de la demande conditionnée par l'évolution démographique soutenue du canton de Fribourg.

Le taux de logements vacants varie fortement d'un district à l'autre; il est partout inférieur à 1% sauf dans les districts de la Sarine et de la Gruyère.

Sarine	1,83%
Glâne	0,65%
Gruyère	1,01%
Broye	0,54%
Veveyse	0,39%
Singine	0,87%
Lac	0,56%

La répartition des logements vacants est la suivante:

1 et 2 pièces	21%
3 pièces	26%
4 pièces	35%
5 pièces et plus	18%

En outre, sur l'ensemble des logements vides, 81% sont à louer et 19% sont à vendre.

Le marché fribourgeois fait donc apparaître une offre différenciée de logements selon les endroits.

2.2 Encouragement à la construction de logements

La nouvelle loi fédérale sur le logement du 21 mars 2003 (LOG) est entrée en vigueur le 1^{er} octobre 2003. La Confédération peut, en vertu de la LOG, accorder des prêts sans intérêt ou à taux préférentiel pour promouvoir l'offre de logements locatifs à loyer modéré et l'accession à la propriété de logements à prix modéré. En raison de l'acceptation par les Chambres fédérales

du programme d'allègement budgétaire 2003, les articles 12 et 24 de la LOG, qui constituent la base légale de ces prêts directs, ne seront toutefois pas appliqués avant 2009.

Le programme d'allègement budgétaire 2003 n'a pas d'incidence sur les autres mesures de la LOG: aide indirecte pour les maîtres d'ouvrages qui ne disposent pas de fonds propres suffisants (cautionnements et arrière-cautionnements), soutien aux maîtres d'ouvrage et aux organisations faitières de la construction de logements d'utilité publique et poursuite des activités de recherche. Les maîtres d'ouvrage d'utilité publique qui construisent ou rénovent des logements à loyer ou à prix modérés ont la possibilité de demander des prêts à taux préférentiel auprès des organisations faitières (Association Suisse pour l'Habitat, ASH, dont le secrétariat est à Lausanne). Pour des logements en propriété, les coopératives de cautionnement hypothécaire accordent des cautionnements qui peuvent être garantis par des arrière-cautionnements de la Confédération (Coopérative Romande de Cautionnement Immobilier, CRCI, dont le siège est à Lausanne).

2.3 Abaissement des loyers par les pouvoirs publics

En application de la loi fédérale du 4 octobre 1974 encourageant la construction et l'accession à la propriété de logements (LCAP) et de la loi du 26 septembre 1985 encourageant la construction de logements à caractère social, le Service s'est concentré sur les deux tâches principales suivantes:

- mutations de locataires (environ 1000 par année) et paiement des subventions cantonales et communales aux bénéficiaires. Les contributions cantonales dues au titre de l'abaissement des loyers se sont élevées à 4 746 981 francs; quant aux contributions communales, elles ont atteint 2 108 160 francs;
- contrôle de la situation personnelle et financière des bénéficiaires de l'aide fédérale (environ 8000 logements). A la suite de ces contrôles, un certain nombre de subventions ont été réduites ou supprimées.

2.4 Suivi des aides octroyées

Les propriétaires d'immeubles construits en vertu de l'arrêté du Conseil fédéral du 30 juin 1942 concernant les mesures destinées à atténuer la pénurie de logements et à faciliter la construction d'immeubles, de l'arrêté fédéral du 8 octobre 1947 concernant les mesures destinées à encourager la construction de maisons d'habitation, ainsi que des diverses lois concernant l'amélioration du logement dans les régions de montagne, ont l'obligation de rembourser les subventions à l'Etat en cas de vente de leur immeuble avec bénéfice. En 2007, six ventes d'immeubles ont fait l'objet d'un remboursement de subventions. Le montant total de ces remboursements s'est élevé à 91 374 francs. Les parts revenant à

la Confédération et aux communes ont été restituées. En outre, plusieurs ventes ont été autorisées sans remboursement de subventions, les propriétaires ayant revendu ou cédé leur immeuble au prix de revient.

2.5 Amélioration du logement dans les régions de montagne

La loi fédérale du 20 mars 1970 concernant l'amélioration du logement dans les régions de montagne permet au Service d'allouer des subventions à fonds perdu aux propriétaires désireux de rénover leur logement. Cette aide est accordée à condition que le logement à rénover soit situé dans une zone de montagne ainsi définie par le cadastre fédéral de la production animale, qu'il soit habité par une famille de condition modeste et qu'il s'agisse de travaux à plus-values.

Dans le cadre de la nouvelle péréquation financière Confédération-cantons, cette tâche est entièrement confiée aux cantons dès 2008. Le Conseil d'Etat a décidé de ne pas légiférer en la matière et, partant, de supprimer toute subvention dans ce domaine.

Une dernière promesse a été accordée en 2007 dans le district de la Gruyère. Le décompte de construction y relatif et celui concernant une promesse de 2006 seront approuvés en 2008, le montant des subventions encore dues s'élevant à 80 000 francs.

2.6 Lutte contre les abus dans le secteur locatif

Les trois autorités de conciliation ont traité 989 contestations de locataires en 2007. Ces contestations, dont la plupart concernent le loyer lui-même, les frais accessoires ainsi que la protection contre les congés, ont été réglées comme suit:

Conciliations	620	(71%)
Pas d'entente	108	(12%)
Décisions prises concernant la protection contre les congés et la consignation du loyer	77	(9%)
Pas d'entrée en matière, retrait	51	(6%)
Au tribunal arbitral	16	(2%)
	872	(100%)
Demandes pendantes à fin 2007	117	
Total des demandes en 2007	989	

2.7 Réserves de terrains

En 2007, aucune requête n'a été déposée par les sociétés immobilières en vue d'obtenir de l'Etat, en application du décret du 11 mai 1977 relatif aux réserves de terrains à bâtir, une garantie d'emprunt pour une réservation de terrain.

2.8 Vente d'immeubles aux étrangers

Selon l'article 25 de la loi du 26 septembre 1985 encourageant la construction de logements à caractère social, les loyers des immeubles ayant fait l'objet d'acquisition par des personnes à l'étranger sont fixés par le Service du logement. En 2007, le Service n'a été saisi d'aucune demande d'acquisition dans ce domaine. Il a en revanche préavisé favorablement la vente de neuf immeubles.

2.9 Commission cantonale du logement

La commission cantonale du logement a été instituée par arrêté du Conseil d'Etat du 20 avril 1993. Elle a essentiellement pour but d'analyser l'offre et la demande de logements, le prix des loyers, et de susciter des initiatives tendant à promouvoir la mise à disposition de logements à louer et en propriété à bon marché. Elle n'a tenu aucune séance en 2007.

2.10 Autres activités

Le Service a organisé à Fribourg, les 15 et 16 novembre 2007 la réunion annuelle des services cantonaux du logement de Suisse romande et du Tessin avec l'Office fédéral du logement.

Il a procédé à l'analyse de ses prestations, dans le cadre du projet «Analyse des prestations de l'Etat (APE)».

VIII. SERVICE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

1. Missions

Le Service de la formation professionnelle, dirigé par M. Fritz Winkelmann, chef de service, est chargé de l'application de la législation fédérale et cantonale sur la formation professionnelle et des conventions inter-cantoniales y relatives. Il assure la mise en œuvre des mesures encourageant le développement de la formation professionnelle, en incitant notamment les partenaires de la formation professionnelle à la création de places de formation. Il informe, conseille et encadre tous les partenaires de la formation professionnelle et les personnes en cours de formation.

2. Activités

2.1 Généralités

Le Service de la formation professionnelle a poursuivi ses travaux relatifs à la loi cantonale sur la formation professionnelle, qui a été adoptée par le Grand Conseil le 13 décembre 2007.

En 2007, 24 ordonnances sur la formation professionnelle initiale (nouvelle dénomination des règlements d'apprentissage) sont entrées en vigueur.

En janvier 2007 s'est déroulée à Forum Fribourg la première édition du Forum des métiers, appelé Start. Le Service de la formation professionnelle a participé à son organisation avec le Service de l'orientation professionnelle

et de la formation des adultes, la Chambre de Commerce Fribourg et l'Union patronale du canton de Fribourg.

Le Service, en étroite collaboration avec ses partenaires des secteurs privé et public, a contribué à créer quelque 400 places d'apprentissages supplémentaires. Deux réseaux d'entreprises formatrices ont été mis en place avec la création d'une association (Ref-flex) pour les professions d'automaticien, d'électronicien, d'informaticien, de polymécanicien et d'employé de commerce et d'une association pour les gestionnaires en intendance.

L'augmentation des effectifs des apprenti(e)s (+403 ou 5,6% par rapport à l'année précédente) porte leur nombre à 7 566, ce qui représente une augmentation de près de 40% depuis dix ans. 1 243 personnes suivent l'enseignement professionnel à l'extérieur du canton.

La question des jeunes en difficulté est l'un des défis mentionnés dans le programme gouvernemental 2007–2011. Le concept global fribourgeois «Case management» a été validé par la Confédération et pourra bénéficier de subventions fédérales durant quatre ans; il prévoit une procédure visant à appliquer des mesures adéquates aux jeunes dont l'accès au monde du travail risque sérieusement d'être compromis. Une commission cantonale pour les jeunes en difficulté d'insertion dans la vie professionnelle a été instituée et sera chargée de la mise en œuvre de ce concept global.

Une nouvelle convention entre l'Etat et l'Ecole de Multimédia et d'Art de Fribourg (EMAF) a été signée le 30 novembre 2007 et sera complétée par un avenant relatif au financement de la classe préparatoire à cette école.

Le permis de construire demandé en 2006 par l'Association du Centre professionnel cantonal pour l'agrandissement du site Derrière-les-Remparts, à Fribourg, a été délivré le 20 décembre 2007 par le Préfet de la Sarine.

S'agissant du bâtiment de l'Ecole des métiers de Fribourg, les deux recours déposés en 2006 auprès du Tribunal administratif contre l'octroi du permis de construire ont été rejetés en mai 2007. Deux nouveaux recours ont été adressés au Tribunal fédéral, qui devrait rendre sa décision au début de l'année 2008. Le 11 septembre 2007, le président de la 1^{ère} Cour de droit public n'a toutefois que partiellement admis les demandes d'effet suspensif présentées par les recourants et a autorisé l'Etat de Fribourg à entreprendre certains travaux. Après la démolition du bâtiment Troller, les travaux, de terrassement notamment, ont commencé à la fin de l'automne 2007.

2.2 Commission cantonale de la formation professionnelle

La Commission cantonale de la formation professionnelle a tenu deux séances consacrées principalement aux admissions et démissions des membres des commissions d'apprentissage, au projet de loi cantonale sur la formation professionnelle, aux salaires indicatifs et à l'introduction du nouvel apprentissage de deux ans.

2.3 Formation professionnelle initiale / Préparation à la formation professionnelle initiale

	Contrats		Certificats / Attestations	
	2006	2007	2006	2007
Maturité professionnelle post-CFC	142	170		
Apprentissage (y compris maturité professionnelle intégrée)	6617	6931	1543	1579
Art. 32 OFPr (anciennement art.41)	60	110	38	34
Formation pratique	17	12	10	10
Formation élémentaire	59	50	105	60
Préapprentissage	33	38		
Cours préparatoire	163	185		
Cours d'intégration	72	70		
Total	7163	7566	2023	1978

2.4 Enseignement professionnel

L'enseignement professionnel des personnes en formation dans le canton est dispensé par les cinq écoles professionnelles subordonnées au Service, mais également par d'autres institutions scolaires fribourgeoises. Le nombre des classes de ces écoles professionnelles, qui accueillent aussi quelque 220 apprenti(e)s sous contrat dans d'autres cantons, et les effectifs de celles-ci sont présentés dans le tableau suivant:

Ecoles professionnelles	Classes	Personnes en formation		Total
		Français	Allemand	
EPAI Fribourg	274	2320	804	3124
EPC Fribourg	63	654	347	1001
EMF Fribourg	23	313	57	370
EPAC Bulle	66	993		993
ESSG Posieux	16	240	15	255
Total	442	4520	1223	5743

2.5 Cours interentreprises et cours professionnels

7019 apprenti(e)s ont suivi les cours interentreprises dans le canton durant l'année scolaire 2006/2007.

2.6 Formation continue à des fins professionnelles

Le Centre de Perfectionnement et d'Informatique (CPI) a enregistré 1578 inscriptions pour des formations: 686 en informatique, 241 en marketing, 200 dans les domaines de l'artisanat et de l'industrie, 242 en ressources humaines, 140 en langues, 33 en vente et 36 en pédagogie.

2.7 Bibliothèque des arts et métiers – centre de ressources des écoles

La bibliothèque des arts et métiers de Fribourg a acquis 1102 nouveaux ouvrages et en a prêté 9158. Sa statistique de fréquentation annonce 165 visites de classes des écoles professionnelles et 16 173 visiteurs. 7704 lecteurs y sont inscrits au 31 décembre 2007.

La bibliothèque/centre de ressources de l'Ecole professionnelle artisanale et commerciale de Bulle a acquis 452 nouveaux ouvrages et en a prêté 3002. 6492 personnes l'ont visitée et 1237 lecteurs y sont inscrits au 31 décembre 2007.

IX. HAUTE ÉCOLE FRIBOURGEOISE DE TECHNIQUE ET DE GESTION (HEF-TG)

1. Missions

La HEF-TG, dont le chef de service est M. Jean-Etienne Berset, directeur général, et les écoles qu'elle comprend, l'Ecole d'ingénieurs et d'architectes de Fribourg (EIA-FR) et la Haute Ecole de gestion de Fribourg (HEG-FR), ont les missions dévolues aux hautes écoles spécialisées par la législation fédérale, à savoir l'enseignement, le perfectionnement professionnel, la recherche, le développement et les prestations à des tiers, ainsi que les collaborations sur les plans national et international.

2. Activités

2.1 Activités de la HEF-TG

Depuis janvier 2006, la direction générale de la HEF-TG assume la direction générale non seulement de l'EIA-FR et de la HEG-FR mais aussi des deux autres écoles de la HES-SO Fribourg, la Haute école de santé Fribourg (HEdS-FR) et la Haute école fribourgeoise de travail social (HEF-TS), écoles rattachées à la Direction de l'ins-truction publique, de la culture et du sport.

La direction générale a pour activité principale de rapprocher ces écoles sur le plan cantonal et de les représen-ter au sein du Comité directeur de la HES-SO. Elle veille en particulier à ce que ces écoles prennent des mesures conformes aux six axes stratégiques (qualité, bilinguis-me, alumni, communication, synergies, culture) définis dès 2003.

En décembre 2007, la HEdS-FR a obtenu la certification ISO 9001: 2000. Elle est ainsi la troisième des quatre éco-

les de la HES-SO Fribourg et la première haute école de santé de la HES-SO à être certifiée selon cette norme.

L'EIA-FR et la HEdS-FR continuent à étendre leur offre bilingue de formation.

Les deux écoles de la HEF-TG sont désormais dotées d'une association d'alumni.

Une ligne graphique a été choisie et est progressivement mise en œuvre par les écoles. Un portail internet est en cours d'élaboration.

A fin 2007, une association (Association de la crèche Pé-rollino) a repris en main le projet «Crèche HES-SO Fri-bourg» et a été en mesure de le concrétiser en trouvant des locaux adéquats pour douze places d'accueil, une directrice expérimentée et un financement externe au canton pour les investissements nécessaires et le fonc-tionnement de la crèche durant l'année 2008.

En 2007, la HEF-TG a publié son troisième rapport an-nuel d'activité en matière de recherche et de développe-ment, lequel présente l'ensemble des activités des grou-pes de compétences: projets, mandats, publications, etc. Ce rapport est financé par des partenaires industriels.

2.2 Activités de l'EIA-FR

2.2.1 Enseignement

Les effectifs de l'EIA-FR ont à nouveau progressé en 2007. 628 étudiant-e-s ont commencé l'année scolaire 2007–2008 (585 en 2006), ce qui représente une augmen-tation de 7,5%.

Alors que la formation d'ingénieur HES délivre ses avant-derniers diplômes, la formation de bachelor in-troduite au début de l'année scolaire 2006–2007 dans toutes les filières de formation de l'EIA-FR se déroule conformément aux attentes.

Dans le domaine de l'ingénierie (génie mécanique, génie électrique, technologies de l'information et de la com-munication) et dans celui de la chimie et des sciences du vivant, les travaux de mise sur pied d'une offre de mas-ters coordonnée entre les sept HES de Suisse arrivent à leur terme. Avec l'autorisation d'exploiter octroyée par le Département fédéral de l'économie le 20 décembre 2007, les premiers étudiants en master devraient pou-voir commencer leur formation en automne 2008, au sein d'une des deux MRU (Master Research Units) mi-ses sur pied par l'EIA-FR.

Les premiers étudiants du Joint Master in Architecture, organisé conjointement par la HTA de Burgdorf, l'Ecole d'ingénieurs de Genève et l'EIA-FR, ont reçu leur titre de master of Arts en architecture à l'occasion d'une cé-rémonie qui s'est tenue le 21 septembre 2007 au musée Paul Klee, à Berne.

2.2.2 Perfectionnement professionnel

Le département de la construction a étoffé son offre de formation continue en 2006–2007 et propose plusieurs types de formation ciblées, notamment:

- un «certificate of advanced studies» dans le domaine du génie parasismique. En 2007, 22 diplômés ont été délivrés à des ingénieurs civils et 15 candidats ont débuté leur formation en septembre. Cette formation est proposée en collaboration avec la filière de génie civil de l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL).
- un «master of advanced studies» (MAS) dans le domaine de l'expertise immobilière. En 2007, 14 candidats ont achevé avec succès le module technique de ce cursus de formation et 9 candidats ont décidé de reporter leur travail personnel en 2008. Le début du prochain cours, qui est fréquenté par des architectes, des économistes, des juristes et des ingénieurs civils, est prévu au printemps 2008. Ce produit de formation est le fruit d'une collaboration avec la faculté de droit de l'Université de Fribourg et la filière d'architecture de l'EPFL.
- un MAS en «énergie et développement durable dans le bâti», cursus de formation offert par les filières de la construction de la HES-SO. Le module de base est donné à Fribourg. En 2008, 16 candidats défendront leurs travaux de diplôme pour obtenir ce master.

2.2.3 Recherche et développement et prestations à des tiers

Le chiffre d'affaires réalisé en 2007 est de 7,5 millions de francs, en augmentation de 8% par rapport à l'année précédente. 72% du chiffre d'affaires correspond à des projets de recherche et 28% à des prestations de service. Le financement est assuré à raison de 57% par des fonds de tiers, 35% par la HES-SO et 8% par d'autres fonds (CTI, fondations, etc.). Sur les 186 projets réalisés, 153 correspondent à des travaux de recherche et de développement et 33 à des prestations à des tiers. Quatre projets ont été réalisés avec des partenaires étrangers et 66 avec des partenaires fribourgeois. Deux brevets ont été déposés. Au total, 107 collaborateurs scientifiques et étudiant-e-s, représentant 42 EPT, ont œuvré à plein temps ou à temps partiel. 53 professeur-e-s, représentant 12,4 EPT, ont suivi ou dirigé ces projets. 13,5% de l'activité des professeur-e-s est dédiée à la recherche (50% dans les universités).

Afin de répondre aux besoins d'innovation, de compétitivité et d'encouragement du système de savoir dans les branches-clés du canton, l'EIA-FR, l'Université de Fribourg et des industriels ont déposé auprès de la Promotion économique du canton un projet pluriannuel dans le cadre de la Nouvelle Politique Régionale (NPR). Ce projet consiste en la création d'un pôle scientifique et technologique du canton de Fribourg, qui serait l'organe faîtière d'un ensemble de clusters thématiques et d'une structure de transfert technologique.

Une vingtaine d'exposés ont été présentés par des professeurs de l'école dans le cadre de conférences nationales ou internationales. 59 articles ont été publiés dans

des revues spécialisées ou ont été présentés dans le cadre de séminaires.

Au cours de l'année, une trentaine de conférences sur différents thèmes ont été organisées à l'EIA-FR.

2.2.4 Collaborations nationales et internationales

Dix-neuf diplômé-e-s de l'EIA-FR ont effectué avec succès leur projet de diplôme à l'étranger, dans des universités des pays suivants: Chine (4), France (1), Etats-Unis (4), Canada (6), Mexique (2), Royaume-Uni (2), ce qui correspond à 13.20% de l'effectif des diplômé-e-s. Sept d'entre eux/elles ont reçu un prix décerné par des sociétés et associations du canton de Fribourg pour la qualité de leur travail de diplôme.

2007 a été l'année des premiers travaux de diplôme réalisés en Chine et au Royaume-Uni. L'expérience s'est avérée très intéressante pour les six personnes concernées. Un premier projet de diplôme a été préparé auprès du très renommé Massachusetts Institute of Technology (MIT), avec lequel des projets scientifiques sont également en discussion.

Dans le cadre des doctorats et masters, un collaborateur scientifique de l'EIA-FR a débuté en 2007 son doctorat en informatique auprès de l'Université de Calgary au Canada et un autre collaborateur a débuté son master auprès de l'Ecole nationale des Ponts et Chaussées de Paris.

32 étudiant-e-s étrangers/-ères ont effectué des séjours de formation à Fribourg, dans le cadre de leur travail de bachelor, de leur travail de master ou de leur thèse de doctorat. Une partie d'entre eux/elles, en provenance d'Europe (Norvège, Royaume-Uni, Allemagne, Italie et France), a effectué ce stage dans le cadre des programmes d'échange européens Erasmus, Marie Curie ou COST. Les autres proviennent du Mexique, du Vietnam, de la Chine, du Liban, du Brésil et de l'Algérie.

Le développement des relations internationales passe par une prospection continuelle effectuée par les professeurs. 29 d'entre eux se sont déplacés en vue de préparer un travail de diplôme ou de poser les jalons de futures collaborations, alors que 14 professeurs étrangers ont été accueillis à l'EIA-FR. Plusieurs accords de collaboration ont été conclus.

2.2.5 Autres événements

Du 17 au 21 janvier 2007, l'EIA-FR a participé au premier forum des métiers Start organisé à Forum Fribourg.

Au cours des vacances de février, puis au cours de celles d'automne, la filière de génie électrique a organisé des stages de sensibilisation à la profession d'électronicien-ne et d'électricien-ne pour les élèves intéressé-e-s des cycles d'orientation. Une quarantaine de jeunes gens et jeunes filles ont ainsi pu découvrir le quotidien de ces métiers.

Le 8 juin, près de 4000 personnes, pour l'essentiel des jeunes, ont participé au second «Campus Fever», fête

organisée par un comité formé principalement d'étudiant-e-s de l'EIA-FR

Les journées portes ouvertes et d'exposition des travaux de diplôme se sont tenues les 16 et 17 novembre. Elles ont permis aux étudiant-e-s fraîchement diplômé-e-s de présenter leurs travaux de fin d'études et à la population fribourgeoise de découvrir la richesse et la variété des activités qui se déroulent à l'EIA-FR.

2.3 Activités de la HEG-FR

2.3.1 Enseignement

Pour la formation d'économiste d'entreprise, l'année académique 2006-2007 a été conduite avec douze classes parallèles, comptant au total 285 étudiant-e-s, dont près de 40% de femmes, et avec une répartition équilibrée entre germanophones et francophones. Avec environ 100 étudiants dans les études postgrades, l'école compte près de 400 étudiants.

2.3.2 Perfectionnement professionnel

Les formations postgrades de la HEG-FR s'adressent à environ 100 étudiant-e-s. Depuis près de dix ans, les cours postgrades en gestion (en langues française et allemande) destinés aux cadres des entreprises connaissent un écho très favorable, de même que les cours postgrades en environnement. Enfin, malgré une concurrence accrue, la 9^{ème} volée des études postgrades trilingues – Integrated management, Executive MBA (Master of Business Administration) – a débuté son cursus en mars 2007 avec une quinzaine de participant-e-s.

2.3.3 Recherche et développement et prestations à des tiers

Une vingtaine de projets de recherche et de prestations à des tiers ont été menés en 2007 pour environ 1,3 millions de francs. Ils concernent la gestion par mandats de prestations et l'analyse des prestations de l'Etat (APE) pour le canton de Fribourg, d'une part, et des mandats passés avec des PME, d'autre part. Par ailleurs, l'accent a été porté sur les projets entrant dans le cadre du master en entrepreneurship.

2.3.4 Collaborations nationales et internationales

En août, 26 étudiants de l'université TEC Monterrey de Mexico City sont venus suivre deux semaines de cours avec la classe fribourgeoise du Executive Master of Business Administration (EMBA). Les thèmes choisis ont été le leadership et la communication dans un environnement multiculturel, ainsi que l'innovation. Une séance spéciale a été consacrée au thème «Comment faire des affaires en Europe». Vu le succès de cette première édition, il est prévu de reconduire le projet en septembre 2008.

Les coopérations principales pour l'enseignement ont été menées avec l'Université de Trêves (D) et l'École de management de Grenoble (F) pour les cours postgrades en gestion et avec l'Université du Québec à Trois-Rivières (CAN) pour les études postgrades et les cours postgrades en gestion de projets.

2.4 Statistiques

2.4.1 Statistique des collaborateurs / collaboratrices

	EIA-FR ¹		HEG-FR		HEF-TG	
	06/07	07/08	06/07	07/08	06/07	07/08
Professeur-e-s						
plein temps	57	53	4	7	61	60
temps partiel	60	80	26	27	86	107
Total	117	133	30	34	147	167
Collaborateurs/ trices scientifiques et techniques						
plein temps	65	71	6	6	71	77
temps partiel	22	21	4	2	26	23
Total	87	92	10	8	97	100
Administration et direction						
plein temps	10	7	3	3	13	10
temps partiel	9	13	6	5	15	18
Total	19	20	9	8	28	28
Apprenti-e-s	22	24	–	–	22	24
Total général						
plein temps	154	155	13	16	167	171
temps partiel	91	114	36	34	127	148
Total	245	269	49	50	294	319

¹ Y compris l'école technique de la construction ETC

2.4.2 Statistique des étudiant-e-s

Année académique 2006–2007 (2007–2008 pour l'ETC)

	1 ^{re} année	2 ^e année	3 ^e année	4 ^e année	Master	Total	Diplômes délivrés en 2007
EIA-FR							
Architecture	47	34	29		14	124	22
Chimie	34	19	9			62	7
Génie civil	14	14	13			41	10
Informatique	31	20	21			72	18
Télécommunications	27	17	16			60	14
Génie électrique	51	49	–			140	–
– Electronique	–	–	17			–	14
– Energie électrique	–	–	23			–	19
Génie mécanique	39	26	22			87	20
Total EIA-FR	243	179	150		14	586	124
HEG-FR							
Economie d'entreprise à plein temps	22	45	55	–		122	55
Economie d'entreprise en emploi	51	32	40	40		163	40
Total HEG-FR	73	77	95	40		285	95
ETC							
Conduite des travaux	14	19	14			47	14
Total HEF-TG	330	275	259	40	14	918	233
Dont niveau HES	316	256	245	40	14	871	219

2.4.3 Statistique des étudiant-e-s par provenance (cantons, étrangers)

	EIA-FR	HEG-FR	ETC
Fribourg	297	224	14
Berne	28	35	4
Genève	14	–	–
Jura	14	2	4
Neuchâtel	21	–	1
Tessin	65	2	–
Vaud	74	4	14
Valais	27	2	9

	EIA-FR	HEG-FR	ETC
Autres cantons	12	15	1
Etrangers	34	–	–

2.5 Ecole technique de la construction (ETC)

L'ETC est une école supérieure (ES) qui se situe dans le secteur tertiaire non universitaire.

Les ES jouent un rôle important dans la formation de spécialistes, actifs dans le monde du travail. En sus de l'offre en matière d'examens professionnels et d'examens professionnels supérieurs, elles permettent d'acquérir les compétences requises pour assumer des responsabilités aussi bien techniques que de gestion.

Les ES délivrent actuellement environ 4 000 diplômes par année. L'intégration des domaines de la santé, du social et des arts va vraisemblablement doubler le nombre de diplômes décernés ces prochaines années.

La statistique des étudiant-e-s de l'ETC est fournie dans les tableaux 2.4.2 et 2.4.3 ci-dessus.

2.6 Etat des fondations

<i>Fondation</i>	<i>Etat au en Fr.</i>	
	<i>31.12.2006</i>	<i>31.12.2007</i>
Habricht del Soto	36 361.80	37 134.50
Fond James Daler	72 375.85	72 480.10
Fond Frédéric Broillet, peintre	53 573.80	54 712.25
Fond Ampelio Regazzoni, sculpteur	19 714.50	20 133.45
Fonds Placide Perroset	8 324.55	8 501.45
Fonds J.-B. Zbinden	4 411.25	4 505.00
Fondations Caisse maladie EIA-FR	88 101.56	89 973.71

ETAT DU PERSONNEL

<i>POUVOIRS – DIRECTIONS Centre de charges</i>	<i>Comptes 2007 EPT</i>	<i>Comptes 2006 EPT</i>	<i>Ecart EPT</i>
ECONOMIE ET EMPLOI	537.50	511.71	25.79
ADMINISTRATION CENTRALE	66.45	66.16	0.29
3500 / ETES Secrétariat général	5.55	5.50	0.05
3505 / PECO Promotion économique du canton de Fribourg	7.45	7.50	-0.05
3510 / OPEM Service public de l'emploi	10.07	9.66	0.41
3525 / RCOM Service du registre du commerce	6.00	6.00	4.45
3535 / LOGE Service du logement	2.96	2.63	0.33
3540 / FPRO Service de la formation professionnelle	20.77	-20.77	-1.09
3542.1 / SFPR Service de la formation professionnelle	21.25		21.25
3550 / BAME Bibliothèque des arts et métiers	1.00	-1.00	-0.04
3560 / STAT Service de la statistique	8.17	8.10	0.07
3570 / TRCE Service des transports et de l'énergie	5.00	5.00	
SECTEUR DE L'ENSEIGNEMENT	471.05	445.55	25.50
3542.2 / EPAI Ecole professionnelle artisanale et industrielle	144.10		144.10
3542.3 / EPCO Ecole professionnelle commerciale	43.87		43.87
3542.4 / EPAC Ecole professionnelle artisanale et commerciale	36.08		36.08
3542.5 / EPSS Ecole professionnelle santé-social	20.73		20.73
3542.6 / EMEF Ecole des métiers	52.97		52.97
3545 / EPRO Ecoles professionnelles		223.15	-223.15
3546 / EMET Ecole des métiers		52.84	-52.84
3557 / ETEC Ecoles techniques	5.68	5.82	-0.14
3558 / HESF Haute école fribourgeoise de technique et de gestion	167.62	163.74	3.88

Canton de Fribourg

DIRECTION DE LA SANTÉ ET DES AFFAIRES SOCIALES

Direction

I. Direction et secrétariat général	1
1. Missions	1
2. Activités	1

Santé publique

I. Service de la santé publique (SSP)	6
II. Service du médecin cantonal (SMC)	15
III. Service dentaire scolaire (SDS)	18
IV. Service psycho-social (SPsy)	19
V. Service de pédopsychiatrie (SPP)	27
VI. Service de planning familial et d'information sexuelle (SPFIS)	30
VII. Laboratoire cantonal (LC)	32

Affaires sociales

I. Service de la prévoyance sociale (SPS)	38
II. Service de l'action sociale (SASoc)	45
III. Service de l'enfance et de la jeunesse (SEJ)	55

Etat du personnel	59
--------------------------------	-----------

DIRECTION

I. DIRECTION ET SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

1. Missions

La Direction de la santé et des affaires sociales garantit à la population fribourgeoise une prise en charge sanitaire et sociale de qualité. Ses services assurent notamment des prestations relatives à la protection de l'enfance et de la jeunesse, à l'aide sociale, au subventionnement des institutions ou encore à la prise en charge psychiatrique ambulatoire. Trois établissements sont également rattachés administrativement à la DSAS: l'Établissement cantonal des assurances sociales, le Réseau hospitalier fribourgeois et l'Hôpital psychiatrique cantonal de Marsens.

Direction

La directrice de la santé et des affaires sociales est M^{me} Anne-Claude Demierre. Le secrétaire général est M. Hans Jürg Herren.

2. Activités

2.1 Reproches contre l'Hôpital cantonal

Tout au début de l'année, la population était confrontée à des articles de presse alléguant que la vie des patients de l'Hôpital cantonal (aujourd'hui: hôpital fribourgeois – site de Fribourg) était en danger en raison d'une organisation défaillante.

Le Conseil d'administration du Réseau hospitalier fribourgeois (RHF) a confié, le 2 février 2007, à M. Mario Annoni le mandat de procéder à un audit à l'Hôpital cantonal de Fribourg, à la suite des reproches formulés dans deux articles du journal *Der Beobachter*, parus le 22 décembre 2006 et le 3 janvier 2007. L'objectif du mandat est d'analyser rapidement et complètement les reproches formulés par le *Beobachter* et de faire un rapport au conseil d'administration du RHF afin que ce dernier puisse en informer l'opinion publique. Pour de plus amples renseignements quant à ce mandat, nous nous référons à la réponse aux questions Bapst (QA 3003.07) et Waeber (QA 3004.07) du 17 avril 2007.

M. Mario Annoni a présenté le rapport le 3 juillet 2007 au Conseil d'Etat, le 4 juillet au conseil d'administration du RHF et le même jour aux médias. Il a auditionné plus d'une vingtaine de personnes et examiné une large documentation.

Les conclusions du rapport démontrent clairement que les allégations de mise en danger de la vie des patients à l'Hôpital cantonal sont fausses. Il ressort encore du rapport que la prise en charge des patients s'est faite de manière professionnelle.

2.2 Hôpital fribourgeois (HFR) – Réseau hospitalier fribourgeois (RHF)

Pour marquer la réunion en un établissement des 6 sites hospitaliers telle que voulue par la loi du 25 juin 2006

sur le Réseau hospitalier fribourgeois, le Conseil d'administration du RHF a choisi un nouveau nom: hôpital fribourgeois. L'hôpital fribourgeois a donc vécu sa première année d'activité en 2007. Le conseil d'administration s'est réuni à 20 reprises et a traité de toutes les questions stratégiques et organisationnelles relatives à la mise en œuvre de la nouvelle structure hospitalière. L'organisation administrative a été graduellement constituée, avec la création de départements transversaux et la désignation des chefs de département. L'organisation médicale s'oriente également vers la constitution d'un collège des médecins et de départements médicaux. Une ordonnance du Conseil d'Etat a réglé la situation transitoire du personnel des sites autres que celui de Fribourg. La reprise de ce personnel dans le logiciel du personnel de l'Etat a été réalisée en 2007 et est effective dès le 1^{er} janvier 2008. L'audit réalisé à la suite des accusations d'un journal alémanique quant à la prise en charge des patients sur le site de Fribourg a permis d'infirmar les affirmations du journal et de démontrer que la sécurité des patients était garantie. Une attention soutenue a été apportée au projet de planification hospitalière et aux prises de position de l'hôpital fribourgeois. L'activité hospitalière stationnaire a été importante puisque le nombre de patients traités (22 088) a augmenté de 8% par rapport à 2006. L'activité ambulatoire a connu une forte augmentation (12%) par rapport à 2006. La nouvelle prestation de cardiologie invasive a été introduite au début de l'année 2007 et a contribué à ces augmentations d'activité. Conséquence de ces augmentations d'activité, aussi bien les dépenses que les recettes ont augmenté, mais dans une proportion qui a permis de réduire la dépense à charge de l'Etat, laquelle s'est élevée à 137 millions de francs (budget: 144 millions).

2.3 Attribution du mandat asile

Les nouvelles exigences légales posées par la Confédération à partir de 2008 requièrent une adaptation du concept cantonal de prise en charge des demandeurs d'asile. Trois soumissionnaires (Croix-Rouge fribourgeoise, Caritas Suisse à Fribourg et Organisation für Regie- und Spezialaufträge AG, ci-après ORS Service AG) ont répondu à l'appel d'offres lancé par le canton en mai dernier. Le Conseil d'Etat, sur la base du rapport d'un collège d'experts, a choisi d'attribuer à ORS Service AG l'accueil, l'encadrement et l'hébergement des requérants d'asile, des personnes admises à titre provisoire et des requérants d'asile déboutés. ORS Service AG sera également chargé de l'organisation et de la mise en œuvre du Bureau de conseils en vue du retour.

Le Conseil d'Etat s'est prononcé en faveur d'un mandat global à une seule institution au lieu d'une adjudication par lots comme le lui permettait le cahier des charges de l'appel d'offres. Plusieurs raisons ont guidé ce choix. D'une part, cette solution a l'avantage de créer des synergies dans les domaines du personnel, des structures d'accueil, de l'intégration sociale et professionnelle ou

encore dans le domaine des infrastructures administratives. D'autre part, l'efficacité et l'efficience de la gestion financière, comptable et analytique globale du dispositif cantonal mis en place dans le cadre de l'application des lois fédérales sur les étrangers et sur l'asile s'en trouvent renforcées. En outre, le contact avec un seul interlocuteur chargé du mandat global facilitera le pilotage du dispositif cantonal par le Service de l'action sociale.

L'offre présentée par ORS Service AG de Zurich est, selon l'analyse approfondie menée par le collège d'experts, celle qui répond le mieux aux nombreuses exigences fixées dans le cahier des charges, notamment: disposer d'une organisation professionnelle, utiliser les structures et infrastructures existantes en veillant à préserver un rapport coûts / bénéfices optimal, engager du personnel qualifié et polyvalent au profil social et économique, s'engager dans le concept d'intégration sociale et professionnelle élaboré par l'Etat qui en définit les options et les objectifs, disposer des compétences et des qualifications nécessaires en gestion d'entreprise, monitoring et controlling, faire preuve de polyvalence et de flexibilité en étant à même de s'adapter rapidement à de nouvelles exigences de l'Etat.

2.4 Plan social pour le personnel de la Croix-Rouge

Le Conseil d'Etat a répondu au mandat déposé le 12 septembre 2007 par le député Carl-Alex Ridoré. Celui-ci demandait une participation de l'Etat au financement d'un plan social pour le personnel de la Croix Rouge fribourgeoise (CRF) concerné par l'attribution à la société ORS Service AG du mandat de prise en charge des demandeurs d'asile.

A titre exceptionnel, le Conseil d'Etat s'est déclaré prêt à soutenir le cofinancement d'un plan social élaboré par la CRF. Il a précisé cependant dans sa réponse que seuls sont concernés les collaboratrices et les collaborateurs qui ont postulé auprès de la société ORS ou qui ont trouvé un emploi auprès d'un autre employeur (et qui ne peuvent être repris aux conditions dont ils bénéficient actuellement auprès de la CRF).

Le Conseil d'Etat est ouvert à la demande de la CRF d'appliquer par analogie certaines dispositions sur la législation du personnel de l'Etat de Fribourg au personnel de la CRF, en particulier pour ce qui est des indemnités de suppressions de postes. D'autres aspects du plan social proposé par la CRF doivent encore faire l'objet d'analyses détaillées, en particulier celui d'une éventuelle retraite anticipée.

Le Conseil d'Etat rappelle que depuis sa décision prise en juillet dernier, plusieurs mesures ont déjà été prises pour faciliter le placement du personnel de la CRF, notamment la priorité donnée aux personnes concernées pour la postulation auprès de la Société ORS et auprès des différentes directions de l'Etat, ainsi que les mesures de soutien offertes par le Service public de l'emploi (suivis personnalisés, aide à la recherche d'un emploi, bilans de compétences, etc). Des discussions ont lieu ré-

gulièrement, impliquant le Conseil d'Etat, les directions concernées et leurs services, le personnel et la direction de la CRF et le syndicat.

Un projet de décret pour le cofinancement d'un plan social sera soumis au Grand Conseil en 2008.

2.5 Planification hospitalière

Suite au recours déposé en janvier 2005 par santésuisse contre la liste des hôpitaux du canton de Fribourg et à la décision du 15 février 2006 du Conseil fédéral, le Conseil d'Etat a dû réviser sa planification hospitalière, avec une échéance fixée à août 2007 pour publier une nouvelle liste hospitalière.

La Direction de la santé et des affaires sociales a mis en consultation en juillet 2007 un nouveau rapport de planification hospitalière ainsi qu'un projet de nouvelle liste des hôpitaux. Ces documents se fondent sur une analyse détaillée des besoins en soins de la population fribourgeoise prévus jusqu'à l'horizon 2020 réalisée par le Service de la santé publique et le Service du médecin cantonal, en collaboration avec le Service cantonal de recherche et d'informations statistiques du canton de Vaud.

Cette étude répond aux exigences du Conseil fédéral qui a notamment fixé dans sa décision les cinq étapes nécessaires à l'élaboration d'une planification hospitalière, à savoir:

- détermination des objectifs et des critères de planification,
- détermination des besoins en lits en tenant compte de l'évolution démographique, des durées d'hospitalisation et des flux de patients hors cantons,
- description et évaluation de l'offre disponibles auprès des établissements concernés,
- attribution et garantie des capacités hospitalières par l'octroi de mandats de prestations,
- établissement de la liste des hôpitaux.

Le projet de planification hospitalière ainsi que les résultats de la procédure de consultation ont été soumis au Conseil de santé et à la Commission de planification sanitaire. Cette dernière s'est réunie à 9 reprises pour prendre position sur le projet élaboré par la Direction de la santé et des affaires sociales et élaborer ses propositions à l'intention du Conseil d'Etat sur les futures prestations fournies par les 11 sites hospitaliers du canton de Fribourg, y compris le site de Payerne de l'Hôpital intercantonal de la Broye. Les travaux de la Commission se sont achevés le 20 décembre 2007 et le Conseil d'Etat adoptera en 2008 la nouvelle planification hospitalière et la nouvelle liste des hôpitaux.

2.6 Interdiction de pêche dans la Sarine

Entre fin avril et juillet 2007, dans le cadre d'investigations visant à déterminer l'influence de décharges sur l'environnement, des prélèvements par pêche électrique de diverses espèces de poissons – principalement des

truites – ont eu lieu entre le barrage de Rossens et le Pont de Berne. Au total, ce sont 24 échantillons qui ont été prélevés dans cette zone et 2 échantillons de «référence» prélevés hors de cette zone. Des prélèvements et des analyses de diverses substances (notamment dioxines, furanes et cPCB) ont été effectués dans les poissons pêchés et confiés au Laboratoire cantonal de Berne.

Les résultats obtenus ont révélé des teneurs en cPCB comprises entre 2 et 96 picogrammes équivalents toxiques par gramme de chair fraîche. La Suisse n'a pas fixé à l'heure actuelle de valeurs limites pour ces substances. Toutefois, la valeur maximale en vigueur en Europe depuis 2006 pour la somme des dioxines, des furanes et des cPCB est de 8 picogrammes (10-12g) par gramme de chair fraîche.

17 échantillons présentaient une valeur égale ou supérieure à cette valeur maximale. Ces résultats révèlent donc une contamination importante des poissons par des cPCB. Les teneurs en dioxines et furanes sont par contre clairement en dessous des normes fixées.

Les résultats d'analyse obtenus en amont du pont de la Souche (abbaye d'Hauterive) sont inférieurs à la valeur maximale admise en Europe. Toutefois, l'interdiction prononcée s'étend jusqu'au pied du barrage de Rossens, ceci au vu de la migration probable des poissons, notamment des truites, des zones contaminées vers l'amont. Pour rappel, la truite se reproduit en hiver et les premières migrations vers les frayères se situant dans la Petite Sarine peuvent avoir lieu dès le mois de septembre.

Les PCB sont des mélanges industriels fabriqués et utilisés à partir des années 30 pour leurs propriétés isolantes (transformateurs électriques) et leur stabilité chimique et physique (huile de coupe, encre, peinture). Ils sont interdits en Suisse depuis 1986.

En raison de leur grande stabilité chimique et physique et de leur faible biodégradabilité, les PCB demeurent remarquablement stables dans certains «réservoirs» comme les sédiments marins ou des rivières. Ils s'accumulent au long de la chaîne alimentaire dans les tissus gras. L'alimentation constitue donc la principale voie de contamination.

Un risque potentiel pour la santé humaine existerait en cas de consommation, durant la vie entière, de poissons avec des teneurs en cPCB dépassant les normes. A titre préventif, le Conseil d'Etat a donc décidé d'une interdiction totale de la pêche dans les endroits concernés. Par mesure de précaution, l'interdiction a été également étendue au Lac de Schiffenen. Des analyses complémentaires plus détaillées sont actuellement en cours. Les résultats sont attendus ces prochaines semaines. A noter qu'aucune pêche professionnelle n'est pratiquée dans la zone touchée par l'interdiction de pêche. Il importe de préciser qu'il n'y a pas de risque pour la santé en cas de contact avec l'eau ni en cas d'ingestion occasionnelle.

2.7 Réseau de soins en santé mentale

Le Conseil d'Etat a déterminé la composition du Conseil d'administration du futur Réseau fribourgeois de soins en santé mentale. Cette nouvelle organisation doit permettre de rassembler les prises en charge hospitalières et ambulatoires et de placer le patient au centre des préoccupations.

Composé de neuf membres, le nouveau Conseil d'administration du Réseau fribourgeois de soins en santé mentale (RFSM) regroupe des personnalités d'horizons divers. Se basant sur la Loi sur la santé mentale du 5 octobre 2006, le Conseil d'Etat a choisi les membres en fonction de leurs compétences affirmées en gestion ou de leur connaissance du domaine de la santé mentale. Dans son choix, le Conseil d'Etat a également apporté une attention toute particulière à assurer une représentation la plus large possible des différents milieux concernés par la santé mentale. Les représentants de la direction et du personnel du RFSM, qui ont une voix consultative, rejoindront prochainement le Conseil d'administration.

Des tâches importantes attendent les membres du Conseil d'administration. La mise en place de la nouvelle organisation des soins en santé mentale en sera certainement le défi central. La réforme vise notamment à rassembler les prises en charge hospitalières et ambulatoires. Cette nouvelle philosophie veut placer le patient au centre des préoccupations en privilégiant le développement des soins ambulatoires et de proximité. L'objectif est de garantir au patient un accompagnement global et continu qui soit le plus possible en adéquation avec la pathologie. La mise en réseau de tous les acteurs concernés par la santé mentale doit permettre de mieux définir les besoins des patients et de mettre en place des prises en charge pluridisciplinaires.

Parmi les autres tâches du Conseil d'administration, le choix d'un président ou d'une présidente du Conseil d'administration devra être proposé au gouvernement fribourgeois pour validation. Le choix du directeur ou de la directrice général-e du RFSM et des 3 médecins directeurs ou directrices, dont le poste sera mis au concours prochainement, sera également prioritaire. Ce choix devra être approuvé par le Conseil d'Etat.

L'organisation du RFSM, qui réunit ainsi les compétences de l'Hôpital psychiatrique cantonal (HPC), du Service psycho-social (SPsy) et du Service de pédopsychiatrie (SPP), comprendra trois chaînes de soins distinctes: la première pour les enfants et les adolescents (petite enfance, enfance et adolescents), la deuxième pour les adultes (troubles psychotiques, troubles anxieux et de l'humeur, troubles de l'addiction et psychiatrie générale) et enfin la troisième pour les personnes âgées (neuropsychiatrie et psychiatrie gériatrique).

2.8 Sécurité alimentaire

Adoptée par le Grand Conseil le 13 juin 2007, la loi sur la sécurité alimentaire a pour objectif principal de fixer les procédures et les règles d'organisation du contrôle des denrées alimentaires permettant d'assurer la sécurité alimentaire de la production primaire à la commercialisation des denrées alimentaires. En effet, la législation sur les denrées alimentaires et les objets usuels relevant matériellement du droit fédéral, il appartient aux cantons d'assurer son exécution, singulièrement de mettre en place un système de contrôles afin d'en assurer l'efficacité.

La loi cantonale a deux buts principaux, à savoir:

- la cantonalisation du contrôle de l'hygiène des viandes, en ce sens que les agents qui assurent ces contrôles dans les abattoirs du canton relèveront non plus des communes concernées, mais du canton;
- la création d'une seule entité administrative chargée de l'ensemble des activités de contrôle étatique des denrées alimentaires.

La création de cette entité administrative se réalisera au cours de l'année 2008. Le Conseil d'Etat a cependant déjà pris la décision de principe qu'elle sera rattachée à la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts (DIAF). C'est donc la dernière fois que le rapport annuel du Laboratoire cantonal est intégré dans celui de la DSAS.

3. Collaboration intercantonale

3.1 Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé (CDS)

La CDS est intervenue tout au long de l'année auprès du Parlement fédéral pour influencer la révision de la loi sur l'assurance-maladie concernant le financement hospitalier. Malgré des démarches intensives la révision décidée par le Parlement entraînera des surcoûts massifs pour les cantons.

Le comité de la CDS a réactivé les travaux concernant le concordat relatif à la coordination de la concentration de la médecine hautement spécialisée (CCCMHS). Un projet a été mis en consultation lors du 2^e semestre de l'année 2007. Il est prévu qu'une assemblée générale extraordinaire adoptera ce concordat au courant du printemps 2008.

Enfin, les partenaires tarifaires du domaine de la santé et les cantons ont nommé Simon Hölzer directeur du bureau d'experts (Case-Mix-Office) SwissDRG. Le bureau est responsable de la constitution et de l'entretien de la future structure tarifaire unique pour les prestations hospitalières. L'introduction prévue de SwissDRG permet la rémunération des prestations avec des forfaits par cas. La loi fédérale sur l'assurance-maladie figurant dans la révision prévoit que les prestations hospitalières soient rémunérées avec des forfaits par cas reposant sur des structures uniformes dans l'ensemble de la Suisse. Le Parlement débat depuis longtemps de la révision de

l'assurance-maladie. Le financement des prestations au moyen de forfaits par cas est incontesté dans les deux chambres. Parallèlement, les organisations membres de SwissDRG passent aux actes et mettent sur pied un bureau d'experts à qui sera confiée l'introduction et l'entretien de la structure tarifaire.

3.2 Conférence des directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS)

Le point fort de l'assemblée générale de la CDAS en automne 2007 fut l'intégration sociale et professionnelle. Tout d'abord, celle des jeunes: l'autonomie sociale et professionnelle des jeunes à risque ne peut se faire que par l'action conjuguée de tous les niveaux concernés, à l'interface entre politique de la formation, politique du travail et politique sociale. C'est la raison pour laquelle les directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales ont adopté à l'occasion de leur assemblée générale une prise de position en faveur d'une étroite collaboration entre les directrices et directeurs cantonaux de l'instruction publique, de l'économie publique et des affaires sociales, de même qu'avec les Villes/Communes et l'économie.

Le deuxième élément de cette thématique de l'intégration a concerné la population étrangère résidant en Suisse. Selon la nouvelle loi sur les étrangers, les trois domaines de promotion spécifique de l'intégration – étrangers, réfugiés et personnes admises à titre provisoire – doivent être coordonnés dans les cantons, en vue d'une efficacité maximale. D'entente avec les représentants de la Conférence des gouvernements cantonaux, de la Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police, de l'Office fédéral des migrations et des coordinateurs en matière d'asile et de réfugiés, un groupe de travail dirigé par la CDAS a présenté un cahier des charges et divers modèles d'organisation possibles destinés aux services cantonaux chargés des questions d'intégration, exigés par la Confédération. L'assemblée générale a adopté les recommandations du groupe de travail à l'attention des cantons. En proposant trois modèles différents, le rapport laisse une marge de manœuvre.

Enfin, lors de l'assemblée générale du 13 et 14 septembre 2007 à Lausanne, Mme Anne-Claude Demierre, Conseillère d'Etat, a été élue membre du comité de la CDAS.

4. Affaires contentieuses

En sa qualité d'autorité de recours la DSAS a été saisie de 13 recours en 2007 (13 en 2006, 13 en 2005, 37 en 2004, 26 en 2003).

5. Législation

La liste, par ordre chronologique, des lois, décrets, ordonnances et règlements arrêtés en 2007 dans les domaines relevant de la Direction de la santé et des affaires sociales, est la suivante:

Loi du 13 juin 2007 sur la sécurité alimentaire.

Loi du 10 octobre 2007 modifiant la loi sur les prestations complémentaires à l'assurance-vieillesse, survivants et invalidité.

Décret du 12 septembre 2007 concernant la validation de l'initiative constitutionnelle «Fumée passive et santé»

Règlement du 9 janvier 2007 sur l'utilisation du fonds résultant de la dissolution de l'assurance scolaire contre les accidents

Ordonnance du 9 janvier 2007 modifiant l'ordonnance fixant la liste des hôpitaux du canton de Fribourg.

Ordonnance du 9 janvier 2007 fixant le cercle des ayants droit à la réduction des primes d'assurance-maladie

Ordonnance du 6 février 2007 fixant le régime transitoire applicable au personnel du Réseau hospitalier fribourgeois

Ordonnance du 6 février 2007 approuvant la convention intercantonale d'hospitalisation hors canton entre les cantons de Fribourg, Genève, Jura, Neuchâtel, Tessin, Valais et Vaud et l'annexe tarifaire 2007

Ordonnance du 13 février 2007 modifiant l'arrêté fixant la liste des établissements médico-sociaux du canton de Fribourg

Ordonnance du 27 février 2007 abrogeant la réglementation relative à l'assurance scolaire contre les accidents.

Ordonnance du 3 avril 2007 approuvant les forfaits journaliers 2007 pour le matériel, les médicaments et l'assistance pharmaceutique ainsi que le règlement du pot commun, négociés entre santésuisse et l'Association fribourgeoise des institutions pour personnes âgées

Ordonnance du 7 mai 2007 approuvant les annexes I, II et III (forfaits hospitaliers 2007) ainsi que les avenants I aux conventions concernant le traitement hospitalier en division commune, passés entre santésuisse et les hôpitaux publics du canton de Fribourg

Ordonnance du 7 mai 2007 approuvant les annexes I (forfaits hospitaliers 2007) aux conventions concernant le traitement hospitalier en division commune, passées entre santésuisse, l'Hôpital Daler et la Clinique Générale Garcia – Sainte-Anne SA

Ordonnance du 30 mai 2007 approuvant la convention cantonale d'adhésion à la convention cadre TARMED passée entre santésuisse et la Société de médecine du canton de Fribourg

Ordonnance du 3 juillet 2007 fixant la liste des établissements médico-sociaux du canton de Fribourg

Ordonnance du 3 juillet 2007 approuvant l'annexe I (forfaits journaliers 2007) à la convention concernant les soins dispensés dans les établissements médico-sociaux à la charge de l'assurance-maladie

Ordonnance du 3 juillet 2007 approuvant les avenants modifiant l'accord du 19 février 2004 et approuvant l'accord du 16 avril 2007 et son annexe I concernant la prise en charge des examens de dépistage du cancer du sein

Ordonnance du 28 août 2007 interdisant, au titre de mesure d'urgence, l'exercice de la pêche sur le tracé de la

Sarine entre les barrages de Rossens et de Schiffenen, ainsi que dans la Gérine inférieure

Ordonnance du 28 août 2007 approuvant les annexes I et A à la convention concernant les soins dispensés à domicile à la charge de l'assurance-maladie passée entre l'Association fribourgeoise aide et soins à domicile et santésuisse

Ordonnance du 8 octobre 2007 concernant la communication de données personnelles au registre fribourgeois des tumeurs

Ordonnance du 15 octobre 2007 modifiant l'ordonnance relative à l'évaluation et à la classification de fonctions subventionnées

Ordonnance du 10 décembre 2007 modifiant le règlement d'exécution de la loi sur les allocations familiales

Ordonnance du 10 décembre 2007 fixant le taux des contributions dues à la Caisse cantonale de compensation pour allocations familiales pour l'année 2008

Ordonnance du 10 décembre 2007 approuvant la valeur du point tarifaire TARMED 2007 pour les hôpitaux publics fribourgeois et les Services psycho-social et de pédopsychiatrie

Ordonnance du 18 décembre 2007 modifiant l'arrêté sur la lutte contre les maladies transmissibles et autres mesures de police sanitaire

Ordonnance du 18 décembre 2007 modifiant l'arrêté d'exécution de la loi sur les prestations complémentaires à l'assurance-vieillesse, survivants et invalidité

SANTÉ PUBLIQUE

I. SERVICE DE LA SANTÉ PUBLIQUE (SSP)**1. Missions du Service**

La mission du Service de la santé publique (ci-après: le Service) consiste à exécuter les tâches de planification, de gestion et de contrôle dans le domaine de la santé visant à garantir la promotion, la protection, le maintien et le rétablissement de la santé des individus en particulier et de la population en général, le tout à un coût supportable individuellement et collectivement.

Direction

La direction du Service de la santé publique est assurée par M. Patrice Zurich, chef de service.

2. Activités

Les attributions du Service portent principalement, d'une part, sur la planification et la gestion du domaine de la santé dans le but d'assurer l'accessibilité aux soins et une prise en charge de qualité pour la population et, d'autre part, la mise en œuvre de la politique de promotion de la santé et de prévention. Dans ce cadre, les activités du Service concernent essentiellement la planification, le subventionnement, respectivement le financement, le contrôle et la police sanitaire.

Les principales activités du Service sont les suivantes:

- le suivi du dossier de planification hospitalière;
- l'établissement des statistiques cantonales dans le domaine sanitaire;
- le subventionnement, respectivement le financement des hôpitaux publics, des services d'aide et de soins à domicile, ainsi que des institutions et projets de promotion de la santé et de prévention;
- la gestion financière des hospitalisations hors canton;
- la gestion des autorisations de pratiquer pour les professionnel-le-s de la santé, y compris l'établissement de préavis des demandes de permis de séjour pour les professionnel-le-s de la santé étranger-ère-s;
- la gestion des autorisations de pratiquer à charge de l'assurance maladie obligatoire;
- la gestion des autorisations d'exploitation des institutions de santé;
- la gestion des dispenses d'affiliation à l'assurance-maladie obligatoire;
- le contrôle des agents thérapeutiques et de leur mise en commerce, ainsi que la surveillance des pharmacies et drogueries du canton et le contrôle des stupéfiants;
- la gestion du fonds spécial pour enfants accidentés (ancienne Assurance scolaire contre les accidents; cf. ci-dessous point 11).

En plus de ces activités régulières, les collaboratrices et collaborateurs du Service se sont impliqués dans la mise

en place du Réseau hospitalier fribourgeois, institué par la loi du 27 juin 2006 concernant le Réseau Hospitalier Fribourgeois.

Le Service s'est également occupé des premiers travaux de mise en place du Réseau de soins en santé mentale, institué par la loi du 5 octobre 2006 sur l'organisation des soins en santé mentale qui entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2008.

Le Service a préparé le règlement fixant un nouveau tarif de l'aide à domicile. Ce règlement a été mis en consultation à la fin de l'année 2007 et sera soumis à l'approbation du Conseil d'Etat au début 2008 (voir également ci-dessous point 7).

Le Service a préparé la révision de la loi du 16 novembre 1999 sur la santé. Cette révision, impliquée notamment par l'évolution de la législation fédérale en la matière, sera mise en consultation dans le courant de l'année 2008.

Le Service a en outre poursuivi l'examen des demandes d'autorisation d'exploiter que doivent obtenir les institutions de santé.

Le Service a transmis à la Direction de la santé et des affaires sociales, pour approbation, douze règlements communaux de cimetières, ainsi qu'un règlement communal relatif à l'utilisation d'une chapelle mortuaire et cinq règlements communaux en matière de participation communale aux frais de traitements dentaires scolaires. De plus, le Conseil d'Etat a approuvé, sur la proposition de la Direction de la santé et des affaires sociales, une convention communale relative à l'organisation du Service dentaire scolaire.

Le Service a poursuivi le traitement des questions concernant l'application de l'Accord sur la libre circulation des personnes, conclu avec la Communauté européenne (CE) et la convention relative à l'Association européenne de libre échange (AELE) en matière d'assurance-maladie comprenant 26 pays.

Le Service dispose d'un site Internet pour l'information au public (adresse: <http://www.fr.ch/ssp>). Le nombre de visites sur le site s'est élevé en 2007 à 89 208.

3. Professions de la santé**a) Autorisations de pratique**

Conformément aux dispositions de la législation sur la santé, Le Service a préparé pour la Direction de la santé et des affaires sociales les autorisations suivantes:

- 1 autorisation de pratiquer la profession de chiropraticien-ne assistant-e
- 16 autorisations de pratiquer la profession de médecin dentiste
- 1 autorisation de pratiquer la profession de médecin dentiste dépendant
- 6 autorisations de pratiquer la profession de médecin dentiste assistant-e
- 2 autorisations de pratiquer la profession de diététicien-ne

- 1 autorisation de pratiquer la profession de droguiste
- 3 autorisations de pratiquer la profession d'ergothérapeute
- 1 autorisation de pratiquer la profession d'hygiéniste dentaire
- 44 autorisations de pratiquer la profession d'infirmier-ière
- 1 autorisation de pratiquer la profession d'infirmière dépendant-e
- 4 autorisations de pratiquer la profession de logopédiste
- 33 autorisations de pratiquer la profession de médecin
- 41 autorisations de pratiquer la profession de médecin chef-fe de clinique
- 2 autorisations de pratiquer la profession de médecin chef-fe de clinique adjoint-e
- 122 autorisations de pratiquer la profession de médecin assistant-e
- 12 autorisations de pratiquer la profession de médecin dépendant-e
- 4 autorisations de pratiquer la profession de médecin vétérinaire
- 2 autorisations de pratiquer la profession de médecin vétérinaire dépendant-e
- 4 autorisations de pratiquer la profession d'opticien et d'opticien-ne
- 5 autorisations de pratiquer la profession d'opticien-ne diplômé-e
- 8 autorisations de pratiquer la profession d'ostéopathe
- 13 autorisations de pratiquer la profession de pharmacien-ne
- 2 autorisations de pratiquer la profession de pharmacien-ne dépendant-e
- 14 autorisations de pratiquer la profession de pharmacien-ne assistant-e
- 13 autorisations de pratiquer la profession de physiothérapeute
- 3 autorisations de pratiquer la profession de podologue
- 4 autorisations de pratiquer la profession de psychologue-psychothérapeute
- 7 autorisations de pratiquer la profession de sage-femme
- 2 autorisations de pratiquer la profession de technicien-ne pour dentiste
- 117 préavis en matière de demandes de permis de travail pour du personnel étranger exerçant une profession de la santé ont été donnés durant l'année 2007.

b) Surveillance des professions de la santé

Au cours de sa 7^e année d'activité, la Commission de surveillance des professions de la santé et des droits des

patients et patientes a été saisie de 16 plaintes, dénonciations ou autres requêtes.

Au total, en 2007, la Commission a liquidé 20 affaires, soit:

- 2 par médiation,
- 7 par préavis à l'intention de la Direction de la santé et des affaires sociales,
- 1 par décision de levée de mesures de contraintes,
- 2 par retrait de plainte,
- 8 par d'autres décisions (notamment par classement ou émission d'un avis).

La Commission s'est réunie à onze reprises en séance ordinaire. Ses membres ont en outre pris part, hors séances, aux tâches rendues nécessaires par l'instruction des dossiers (notamment des auditions et des inspections).

Le secrétariat de la Commission est assuré par le Service. Pour le secrétariat juridique, la Commission bénéficie de l'appui d'un juriste francophone et d'un juriste germanophone.

c) Formation

A fin 2003, l'ensemble du secteur formation des professions de la santé a été transféré à la Direction de l'instruction publique, de la culture et des sports. Néanmoins, le Service est appelé à fournir des préavis concernant des concepts de formation et des reconnaissances de diplômes.

4. Hôpitaux

a) Activités générales

L'année 2007 a été marquée par l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier de la loi du 27 juin 2006 concernant le Réseau hospitalier fribourgeois (ci-après: LRHF). Ainsi, le Service de la santé publique a contribué à la mise en place de cette nouvelle structure et a participé à différents groupes de travail et séances destinés à résoudre les différents problèmes posés par la création de l'hôpital fribourgeois. Il a participé aux travaux des délégations du Conseil d'administration du réseau concernant notamment les infrastructures, le personnel et les finances. Des contacts étroits ont été nécessaires entre l'hôpital fribourgeois, le Service de la santé publique et l'Administration des finances pour coordonner les différentes étapes dans l'élaboration du plan financier et du budget 2008 et régler la présentation comptable de ce nouvel établissement hospitalier sur plusieurs sites.

La LRHF s'applique également à l'Hôpital intercantonal de la Broye qui conserve cependant des structures organisationnelle et décisionnelle indépendantes de celles de l'hôpital fribourgeois. Des réflexions et des travaux ont été entrepris, en collaboration avec le Service de la santé publique du canton de Vaud, dans le but de définir un nouveau statut juridique pour cet établissement. Le Service de la santé publique a également analysé les demandes budgétaires 2008 de l'Hôpital intercantonal de la Broye et a initié des discussions et des travaux avec le

canton de Vaud pour définir un système de financement harmonisé de l'Hôpital intercantonal de la Broye.

Le Service a analysé les comptes 2006 des anciens hôpitaux de district. L'exercice comptable 2006 est le dernier pour lequel le financement selon la loi du 23 février 1984 sur les hôpitaux a été appliqué, avec un financement conjoint de l'Etat et des communes. Une attention particulière a également été portée à l'épuration des bilans des anciens hôpitaux de district.

En outre, le Service a répondu à différentes questions relatives au domaine hospitalier et a participé à différentes commissions intercantionales voire fédérales.

Pour répondre aux remarques émises par le Conseil fédéral suite à un recours introduit par SantéSuisse sur la liste des hôpitaux fribourgeois, le Service a été fortement impliqué dans l'élaboration d'un nouveau rapport de planification hospitalière qui a été mis en consultation au début de l'été et qui est en phase de finalisation.

b) Subventionnement

Le Service a analysé les comptes 2006 des anciens hôpitaux de district financés selon la loi du 23 février 1984 sur les hôpitaux. Les montants payés par l'Etat (+) ou remboursés par les hôpitaux (-) pour la correction des comptes 2006 à charge de l'Etat se répartissent entre les hôpitaux de district de la manière suivante:

Tafers	- Fr. 178 165
HSF:	- Fr. 244 170
Meyriez:	+ Fr. 166 771
HIB:	- Fr. 784 060

Pour l'exercice 2007, premier exercice financé uniquement par l'Etat, le Conseil d'Etat a attribué à l'hôpital fribourgeois une enveloppe budgétaire de 144 721 442 francs correspondant à l'excédent d'exploitation du compte de fonctionnement. Ce montant ne comprend pas l'amortissement des biens hospitaliers repris ni l'indemnité payée pour la reprise des biens hospitaliers par le Réseau hospitalier fribourgeois. Finalement, l'hôpital fribourgeois a bouclé ses comptes avec un excédent du compte de fonctionnement de 137 254 129 francs. L'affectation du bonus par rapport à l'enveloppe attribuée par le Conseil d'Etat fera l'objet d'un examen et d'une décision dans le courant 2008.

L'Hôpital intercantonal de la Broye a reçu une enveloppe budgétaire 2007 de 10 206 705 francs pour l'activité déployée auprès des patients fribourgeois. Le montant du bonus ou du malus par rapport à cette enveloppe sera connu après la clôture des comptes 2007 et fera l'objet d'un examen et d'une décision en 2008 quant à son traitement.

L'exploitation de l'Hôpital psychiatrique cantonal de Marsens s'est soldée par un excédent d'un montant de 20 535 369 francs soit 2 457 221 francs de moins que l'excédent budgétisé.

Un montant de 2 310 000 francs a été prévu au budget 2007 du Service pour le subventionnement des travaux de rénovation, d'agrandissement et de transformation

du Centre de soins et de réadaptation de Billens et des travaux de transformation de l'Hôpital de Meyriez nécessaires à sa nouvelle mission. Le dossier de la transformation de Meyriez a été momentanément bloqué, à la suite de la décision du Conseil fédéral exigeant le réexamen de la planification hospitalière cantonale. Seul un montant de 1 912 938 fr. 20 a été payé pour les travaux sur le site de Billens. Le solde a été reporté sur l'exercice 2008.

c) Statistiques

Le Service est chargé de l'établissement des statistiques cantonales en relation avec les hôpitaux.

Le Service a également participé au relevé de la statistique fédérale des hôpitaux, dont les résultats sont publiés par l'Office fédéral de la statistique. Les données récoltées concernent des informations administratives sur les hôpitaux pour l'année 2006. S'agissant des données de la statistique médicale fédérale, leur récolte est assurée par le Service du médecin cantonal.

Statistiques générales d'exploitation en 2007
des hôpitaux en soins somatiques et psychiatriques du canton

ETABLISSEMENTS	Lits annuels moyens autorisés	Nombre de sorties *	Nombre de séjours **	Nombre de journées de malades	Taux moyen d'occupation	Durée moyenne de séjour	Nombre moyen de patients présents
Hôpitaux cantonaux							
hôpital fribourgeois - freiberger spital / site de Fribourg - Freiburg	351	11'079	13'120	101'701	79%	9.2	279
Hôpital psychiatrique de Marsens	190	1'639	1'639	68'156	98%	41.6	187
Hôpitaux de district							
hôpital fribourgeois, site de Tafers	67	2'799	2'817	21'026	86%	7.5	58
hôpital fribourgeois, site de Riaz	94	5'123	5'171	28'507	83%	5.6	78
hôpital fribourgeois, site de Billens	25	474	475	8'448	93%	17.8	23
hôpital fribourgeois, site de Châtel-St-Denis	45	621	633	12'766	78%	20.6	35
hôpital fribourgeois, site de Meyriez	50	2'000	2'005	16'330	89%	8.2	45
Hôpital intercant. de la Broye, Site d'Estavayer-le-Lac (1)	46	669	701	16'924	101%	25.3	46
Hôpital intercant. de la Broye, Site de Payerne (1)	105	4'613	5'034	31'604	82%	6.9	87
Cliniques privées de Fribourg (2)	117	7'154	(2) 7'156	34'708	(2) 81%	4.9	95
Total cantonal soins somatiques et psychiatriques	1'090	36'171	38'751	340'170	86%	9.4	932

(1) Données relatives à l'ensemble de l'Hôpital intercantonal de la Broye (y c. les patients vaudois)

(2) 2 déménagements en 2007 et fermeture d'un site

* (sans transferts intersites pour les hôpitaux multisites)

** (y c. transferts intersites pour les hôpitaux multisites)

5. Hospitalisations hors canton

Conformément à l'article 41 al. 2 et 3 de la loi fédérale du 18 mars 1994 sur l'assurance-maladie (LAMal) et aux dispositions cantonales d'exécution, l'Etat participe financièrement aux frais d'une hospitalisation hors canton, pour autant que le patient réside dans le canton de Fribourg et qu'il y ait une raison médicale qui justifie cette hospitalisation en dehors du canton. Une telle raison médicale n'existe qu'en cas d'urgence survenue hors canton ou lorsque, sur la base de la liste négative des prestations établie par le Service du médecin cantonal, il apparaît que le traitement nécessaire ne peut pas être fourni par un hôpital fribourgeois. Le Service de la santé publique gère quant à lui la participation financière et le paiement des factures concernant les séjours hospitaliers pour lesquels la raison médicale a été formellement reconnue et une garantie de paiement octroyée par le Service du médecin cantonal au nom de la Direction de la santé et des affaires sociales. Le Service négocie également les conventions tarifaires avec les cantons romands et du Tessin ainsi qu'avec l'Inselspital à Berne.

Par ailleurs, le Service établit et met à jour la liste arrêtée par le Conseil d'Etat des hôpitaux situés hors du canton de Fribourg, qui sont nécessaires à la couverture des besoins de la population fribourgeoise non couverts par l'offre hospitalière interne.

Concernant les séjours 2007, 4121 demandes de participation financière ont été examinées. Environ 58,5% des demandes ont été acceptées, tandis que le solde a été refusé, les conditions fixées par la LAMal n'étant pas remplies. Les décisions du Service du médecin cantonal sont communiquées aux hôpitaux de destination, aux médecins traitants et aux assureurs-maladie, ainsi qu'aux patients en cas de refus de participation financière de l'Etat. En 2007, 15 recours ont été déposés auprès du Tribunal administratif contre ces décisions. Dans le cadre de cette procédure, 4 demandes ont été finalement acceptées sur la base d'informations médicales complémentaires, 1 décision de refus de participation financière a été confirmée par le Tribunal administratif et 2 recours ont été retirés, 8 affaires étant encore en cours.

	Financement accordé par			Financement rejeté par		Recours retiré	Affaires en cours	Total
	DSAS	Tribunal administratif	Tribunal fédéral	Tribunal administratif	Tribunal fédéral			
Recours 2005	11	-	-	12	1	3	-	27
Recours 2006	2	-	-	5	-	1	2	9
Recours 2007	4	-	-	1	-	2	8	15

En 2007, les comptes de l'Etat de Fribourg pour le financement des hospitalisations hors canton ont affiché un montant de 23 319 386 francs. Environ 19,4 millions de

francs concernent des séjours de l'année en cours, alors que près de 3,9 millions de francs ont servi à payer des factures concernant des séjours antérieurs à 2007.

	<i>Séjours antérieurs à 2006</i>	<i>Séjours 2006</i>	<i>Séjours 2007</i>	<i>Total</i>
<i>Comptes 2006</i>	5 590 788	18 639 560	-	24 230 348
<i>Comptes 2007</i>	17 570	3 886 508	19 415 308	23 319 386

Il convient de rappeler que les patients au bénéfice d'une assurance complémentaire peuvent recourir librement par convenance personnelle (sans raison médicale avérée) aux services d'un hôpital situé hors canton sans bénéficier de la contribution financière de l'Etat. La facturation des séjours 2007 n'étant pas ache-

vée à fin 2007, les dernières données disponibles pour une période terminée se rapportent à l'année 2006. La répartition des séjours par catégorie d'hôpitaux montre une nette prédominance des prestations universitaires par rapport aux autres types d'établissements.

<i>Catégorie d'hôpitaux</i>	<i>Séjours 2006</i>	<i>Jours 2006</i>	<i>Montant 2006</i>
- CHUV (VD)	769	6 118	7 114 619
- Hôpital de l'Ile (BE)	1 085	7 584	9 282 518
- Hôpitaux universitaires de Genève (GE)	85	780	966 561
- Hôpital universitaire de Zurich (ZH)	27	348	567 484
- Autres hôpitaux universitaires	20	284	877 040
<i>Hôpitaux universitaires</i>	1 986	15 114	18 808 222
- Hôpital de l'Enfance (VD)	55	644	631 393
- Hôpital ophtalmique Jules Gonin (VD)	67	204	254 798
- Hôpital orthopédique (VD)	10	91	66 855
- Autres hôpitaux spécialisés	13	372	356 714
<i>Hôpitaux spécialisés</i>	145	1 311	1 309 760
<i>Hôpitaux de soins généraux</i>	265	1 071	1 014 342
- Berner Klinik (VS)	67	1 291	383 963
- Berner Reha Zentrum (BE)	30	575	153 747
- Bethesda Klinik (BE)	25	603	181 824
- Institution de Lavigny (VD)	6	120	44 610
- Centre de réada. cardio-vasculaire (JU)	0	0	0
- Centre pour paraplégiques (LU)	0	0	0
- Autres hôpitaux de réadaptation	1	20	6 420
<i>Hôpitaux de réadaptation</i>	129	2 609	770 564
- Universitäre psychiatrie Dienst (BE)	43	1 407	503 728
- Autres hôpitaux psychiatriques	23	303	119 452
<i>Hôpitaux psychiatriques</i>	66	1 710	623 180
<i>Total</i>	2 591	21 815	22 526 068

6. Planification hospitalière

Le Service a élaboré la planification hospitalière. (cf. rapport de la Direction SAS, point 2.5.)

7. Soins et aide familiale à domicile

Le Service est chargé du subventionnement des services d'aide et de soins à domicile. Pour l'accomplissement de cette tâche, il adresse aux services des directives pour l'établissement des budgets et des comptes et analyse tout particulièrement en détail les données nominatives salariales du personnel qu'il subventionne. Pour la Direction de la santé et des affaires sociales, le Service analyse les demandes de modification de la dotation des services, ainsi que leurs demandes d'autorisation d'exploiter. Il répond aux diverses questions relatives aux soins et à l'aide familiale à domicile et participe, dans la mesure de ses disponibilités, aux travaux intercantonaux et fédéraux.

Depuis l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2006 de la loi révisée sur l'aide et les soins à domicile, douze services d'aide et de soins à domicile offrent les soins et l'aide familiale à domicile et un service fournit de l'ergothérapie à domicile sur mandat des districts de la Sarine, de la Gruyère et de la Broye, les autres districts faisant appel à des ergothérapeutes qui travaillent à leur compte ou dans le cadre de l'organisation qui avait été mise en place par l'Hôpital Sud fribourgeois. Toute la population fribourgeoise est couverte par l'ensemble de ces services qui bénéficient d'une subvention cantonale. Les subventions sont allouées sur la base des frais du personnel soignant et des aides familiales et au foyer, déduction faite des subventions fédérales reçues par les services et des produits de la facturation des prestations à charge de l'assurance obligatoire des soins. Le taux de la subvention cantonale est de 35% pour l'aide et les soins à domicile. La loi prévoit également que l'association faitière de l'aide et des soins à domicile, soit l'Association fribourgeoise aide et soins à domicile (ci-après: AFAS), puisse obtenir un mandat de la Direction de la santé et des affaires sociales. Pour l'année 2007, l'établissement et le suivi des statistiques annuelles de l'aide et des soins à domicile et la préparation de l'introduction du RAI-Home Care ont ainsi fait l'objet d'un contrat avec l'AFAS.

Un montant de 107 000 francs a été reporté sur l'année 2008, afin de pouvoir assurer le paiement des contestations sur le décompte 2006 de la subvention.

Les subventions aux services d'aide et de soins à domicile ont atteint 3 183 280 fr. 30 (2 796 180 fr. 60 en 2006). Elles ont été réparties comme il suit:

<i>Subventions cantonales versées en 2007</i>	<i>Aide et soins à domicile</i>
Report de crédit	107 000.00
Sarine	892 127.45
Singine	393 783.70
Gruyère	567 301.50
Lac	201 212.55
Glâne	400 094.70

Broye	290 937.45
Veveyse	316 154.50
Ergothérapie (Sarine – Gruyère – Broye)	14 668.45
Total	3 183 280.30

<i>Autres subventions cantonales versées en 2007</i>	<i>Aide et soins à domicile</i>
Subvention AFAS (dont report de crédit 4'000 fr.)	20 000.00
Projet RAI-Home Care (report de crédit)	52'400.00
Association du diabète	45 000.00
Ligue pulmonaire (contrôles tuberculose)	25 022.45
Total	142 422.45

8. Promotion de la santé et prévention

En collaboration avec le Service du médecin cantonal (voir II. Service du médecin cantonal, ch. 3), le Service, principalement par la déléguée à la prévention des dépendances et à la promotion de la santé, veille à la pertinence des actions de prévention, au suivi, ainsi qu'à la coordination entre les différents projets de promotion de la santé et de prévention.

En 2007, le Service s'est employé à élaborer un plan d'action découlant du Plan cantonal de promotion de la santé et de prévention pour 2007–2011, sur la base d'un processus impliquant la Commission cantonale de promotion de la santé et de prévention, le Service du médecin cantonal, les Directions de l'Etat de Fribourg et les partenaires cantonaux de la prévention et de la promotion de la santé. Ce plan d'action contenant des objectifs, mesures, indicateurs et moyens nécessaires à la réalisation sera disponible d'ici la fin de l'année 2008.

A noter que le Plan cantonal de promotion de la santé et de prévention a fait l'objet d'une consultation interdirectionnelle entre février et avril 2007 et a été formellement approuvé par le Conseil d'Etat en mai 2007.

Le Service est également chargé de la préparation et du suivi des dossiers de la Commission de promotion de la santé et de prévention, qui s'est réunie à six reprises pendant l'année. L'année 2007 a essentiellement été consacrée à l'élaboration de visions et d'objectifs stratégiques devant figurer dans le plan d'action découlant des priorités de promotion de la santé et de prévention pour le canton proposées en 2006. La Commission cantonale a été complétée par deux nouveaux membres qui représentent la Direction des Finances et la Direction de la Sécurité et de la Justice; toutes les directions du Conseil d'Etat y sont ainsi désormais représentées.

Au budget du Service de la santé publique figurent, d'une part, les subventions accordées aux institutions de promotion de la santé et de prévention, et, d'autre part, les subventions pour des projets spécifiques. En 2007, un montant total de 1 253 630 francs a été consacré aux prestations d'institutions et un montant de 1 388 082 fr. 85 à divers projets spécifiques. Ces montants comprennent

aussi la part prélevée sur la Dîme de l'alcool versée au canton par la Régie fédérale des alcools.

Pour ce qui a trait aux prestations d'institutions, le montant de la subvention couvre les activités constantes des institutions concernées, à savoir notamment: l'analyse des besoins, la mise en œuvre et le suivi des prestations correspondant à leur mission, ainsi que l'élaboration de concepts généraux et de projets spécifiques, la collaboration avec d'autres partenaires pour la conception, la réalisation et/ou l'évaluation de projets spécifiques et la diffusion de l'information. REPER (issu de la fusion du Release et de la Ligue fribourgeoise pour la prévention de l'alcoolisme et des autres toxicomanies ou LIFAT) et Verein für Gesundheitsförderung und Suchtprävention sont les seules institutions qui reçoivent des subventions à ce titre.

Le Service a finalisé des modèles de mandats de prestations à passer avec la plupart des institutions actives dans le domaine de la promotion de la santé et de la prévention (mandats cadre et annuels). Ces mandats permettront de définir plus clairement la relation de l'État avec ces institutions et leur rôle dans la couverture des besoins de la population fribourgeoise. Ils permettront aussi de lier les activités de ces institutions aux priorités proposées dans le plan cantonal de promotion de la santé et de prévention.

S'agissant des projets spécifiques, qui désignent des actions de promotion de la santé et de prévention ciblées en fonction d'une thématique particulière, ils sont limités dans le temps et doivent faire l'objet d'une évaluation systématique de l'adéquation entre les objectifs visés et les moyens déployés (procédures, méthodes).

Les divers projets spécifiques de promotion de la santé et de prévention soutenus en 2007 portent sur des thématiques variées, comme par exemple: la promotion de la santé des personnes de 50 ans et plus (le Service a choisi de se concentrer sur l'axe de la santé au travail, avec comme groupe cible les employé(e)s de l'administration cantonale fribourgeoise au sens large), une alimentation saine et un projet de promotion de la santé par l'éducation familiale.

D'autres projets ont été accompagnés par le Service, autour de thèmes variés tels que la canicule, un projet d'évaluation d'une structure psycho-gériatrique ou l'Eurofoot 2008. Un projet en particulier, consistant en la mise sur pied d'une 1ère journée de réseau sur le thème de la prévention de la maltraitance envers les enfants, a fait l'objet d'un accompagnement intensif.

Sur le plan de la santé scolaire, le Service a été actif dans différents projets:

- implication dans le projet «Santéjeunesse» en partenariat avec les 4 Piliers de l'économie fribourgeoise;
- suivi de la mise en œuvre du projet expérimental de santé scolaire (PESS), en collaboration avec le Service du médecin cantonal et les services concernés de la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport (DICS) et le soutien de l'Institut de psychologie

et de réhabilitation de l'Université de Fribourg, ce projet devant aboutir à un concept de santé scolaire; en collaboration avec le Service de la formation professionnelle;

- implication dans un projet devant établir un bilan de santé dans les écoles professionnelles du canton, projet également conduit avec le soutien de l'Institut de psychologie et de réhabilitation de l'Université de Fribourg.

Dans le domaine du tabagisme et en particulier la protection de la population contre la fumée passive, le Service a piloté un groupe de travail visant à coordonner les différentes interventions parlementaires sur ce domaine. Le Service a également participé à l'élaboration d'un programme cantonal de prévention du tabagisme. En ce qui concerne les consultations nationales, le Service a participé à une procédure d'avis concernant la Stratégie Migration et santé (Phase II: 2008–2013).

Le Service a assisté à l'Assemblée annuelle de l'Association des responsables cantonaux pour la promotion de la santé (ARPS) sur le projet de nouvelle législation fédérale sur la promotion de la santé et la prévention.

Au niveau intercantonal, dans le cadre du Dispositif intercantonal pour la prévention et la promotion de la santé (DiPPS), le Service a également été actif dans le cadre de la coordination romande, notamment pour le Programme intercantonal de promotion de la santé des personnes de 50 ans et plus, le programme de promotion de la santé par une alimentation équilibrée Fourchette verte, l'exploitation des prochains résultats des données de l'Enquête suisse sur la santé de 2007, et la mise en commun des priorités de promotion de la santé et de prévention des cantons romands et latins.

Le Service a été actif dans le cadre de la Conférence des délégués cantonaux aux problèmes de toxicomanie (CDCT), qui s'est réunie à quatre reprises au cours de 2007. La réunion de l'été a consisté en un séminaire sur le thème «Sucht und Alter».

Le Service a participé aux conférences suivantes: la 9^e Conférence nationale sur la promotion de la santé à Zoug, la 1^{re} journée d'échange d'expériences sur la détection et l'intervention précoces à Fribourg, le colloque national de l'Institut suisse de prévention de l'alcoolisme et autres toxicomanies (ISPA) à Fribourg, une journée organisée par l'Université de Fribourg sur le thème «Prävention bei Familien: Neuste Forschungsergebnisse und erfolgreiche Praxisbeispiele für Erziehung und Elternschaft»; la Conférence 2007 de Santé publique Suisse sur les thèmes «Santé psychique et santé publique»/«Travail et suicide», la 5^e rencontre des plans cantonaux d'action contre l'alcool et le Congrès de la Société suisse de nutrition (SSN) sur «L'alimentation dans les premières années de vie».

9. Activités du pharmacien cantonal

Après une diminution d'environ 10% enregistrée entre 1998 et 2002, le nombre des pharmacies a à nouveau augmenté. Ainsi, le pharmacien cantonal a contrôlé en 2007 l'ouverture de 5 officines publiques entièrement nouvelles par leur localisation et leur aménagement, soit 3 en ville de Fribourg, une à Matran et une à La Tour-de-Trême. On compte donc 29 pharmacies publiques dans le grand Fribourg et 71 dans le canton, soit le même nombre qu'en 1997.

Outre 14 drogueries, 12 pharmacies privées de médecins et 4 pharmacies hospitalières, le pharmacien cantonal a pour tâche de contrôler et inspecter régulièrement une quarantaine d'entreprises qui s'occupent de fabrication et de distribution de produits thérapeutiques ainsi qu'autant d'institutions avec remise de médicaments aux patients, notamment de stupéfiants pour usage médical.

A relever que, depuis 2007, l'Inspectorat de Suisse Occidentale des Produits Thérapeutiques (ISOPT) et les services cantonaux d'inspection de FR, GE, JU, NE, VD et VS placés sous la responsabilité du pharmacien cantonal, sont au bénéfice de la certification du Service d'Accréditation Suisse (SAS 126). Ainsi l'ISOPT, qui est l'émanation commune de ses six membres, est responsable des inspections dans le domaine réservé de la fabrication des médicaments et les pharmaciens cantonaux dans celui de la distribution. Leurs rapports d'inspection sont ainsi valables au niveau international dans le cadre de la reconnaissance mutuelle des autorisations de mise sur le marché et de commerce de gros et import-export.

Ce sont donc au total le contrôle ou l'inspection de quelque 190 sites que le pharmacien cantonal doit périodiquement assurer.

10. Assurance-maladie

En ce qui concerne la gestion des dispenses de l'obligation d'assurance, le Service a traité 508 demandes durant l'année 2007. Il a également fourni, à la demande de communes, 28 avis en matière de contrôle d'affiliation. Approximativement, 81% de ces demandes concernent des personnes en formation ou en perfectionnement, ainsi que des enseignants et des chercheurs rattachés à des établissements scolaires. Près de 18% des demandes ont été déposées par des travailleurs et moins de 1% concerne des rentiers.

	Accepté	refusé	En suspens	Total
Formation	301	81	30	412
Travailleurs	10	65	16	91
Rentiers	1	2	2	5
Total	312	148	48	508

Pour la première catégorie de personnes, le taux d'acceptation des dispenses est d'environ 73%. Concernant les travailleurs, ce taux s'approche du 11% et une dispense a été accordée à un rentier.

Les variations du taux d'acceptation des requêtes entre ces trois catégories de personnes s'expliquent par une réglementation légale différente. En effet, les travailleurs doivent généralement conclure une assurance-maladie au lieu de travail, alors que les personnes rattachées à des établissements scolaires peuvent en principe prétendre à l'octroi d'une dispense sur la base de la présentation d'une carte européenne d'assurance-maladie ou d'une couverture d'assurance équivalente à celle offerte par un assureur LAMal.

En 2007, 81 079 personnes ont bénéficié de la réduction de primes accordée aux assurés de condition modeste, soit un montant total de 122 343 636 francs. Pour le surplus, il y a lieu de consulter le rapport 2007 de l'Etablissement cantonal des assurances sociales (ECAS).

11. Assurance scolaire contre les accidents (ASA)

a) Reprise de l'ASA

La loi créant une assurance scolaire contre les accidents a été abrogée avec effet au 1^{er} septembre 2006. Dans ce cadre, le Service de santé publique s'est vu confier la tâche de gérer la liquidation des cas en cours, en ce qui concerne les accidents survenus avant le 1^{er} septembre 2006, et l'octroi de participations financières concernant les cas de rigueur survenus après cette date.

Après plus de 30 ans d'activité, les deux collaborateurs qui géraient l'ASA ont pris une retraite anticipée au début 2007. Pour les remplacer, le Service de la santé publique a engagé une collaboratrice administrative supérieure à 50% qui, outre la gestion des dossiers de l'ASA, a procédé à l'adaptation de la structure existante (logistique, informatique, gestion des sinistres, comptabilité, formulaires, etc).

Une information ciblée a été adressée aux assureurs-maladie, à l'Office cantonal de l'assurance invalidité, à la Direction de l'instruction publique de la culture et du sport et à Pro Infirmis concernant le nouveau règlement sur l'utilisation du fonds résultant de la dissolution de l'assurance scolaire contre les accidents qui a été adopté par le Conseil d'Etat le 9 janvier 2007. Par ailleurs, plusieurs courriers d'information spécifiques ont été adressés à tous les médecins-dentistes du canton concernant les traitements dentaires susceptibles de faire l'objet d'un remboursement postérieur à l'abrogation de l'ASA.

b) Prestations

Les prestations versées par le fonds résultant de la dissolution de l'ASA concernent:

- les frais de traitement pour les accidents survenus avant l'abrogation de l'assurance
- les contributions financières en faveur des familles d'enfants accidentés.

Même après l'abrogation de l'assurance scolaire, la prise en charge de la suite des traitements est garantie selon les règles en vigueur précédemment, soit le financement à titre complémentaire et subsidiaire de tous les frais de traitement jusqu'à cinq ans après la fin de l'affiliation obligatoire. Cela signifie concrètement que, pour les enfants qui n'étaient déjà plus affiliés auprès de l'assurance scolaire lors de sa suppression au 1^{er} septembre 2006, les frais sont pris en charge jusqu'à cinq ans après la fin de l'affiliation effective. Pour les enfants qui étaient encore assurés au moment de la suppression de l'assurance (soit le 31 août 2006), la prise en charge des

suites de traitement pour les accidents survenus avant le 1^{er} septembre 2006 et déjà annoncés à l'assurance est également maintenue. Pour ces personnes, la prise en charge est garantie jusqu'à 5 ans après la fin de la fréquentation d'une école soumise précédemment à l'obligation d'assurance (par exemple école primaire, secondaire de degré inférieur et supérieur, technique, d'agriculture; à l'exclusion de l'université et de l'apprentissage).

La répartition des prestations versées en 2007, selon l'année de survenance de l'accident et le type de frais, est la suivante:

Accident	Cas	Frais dentaires	Frais médicaux	Frais transport	Frais appareils	Total	% total
1981 – 1985	2	1 209.50				1 209.50	1.3%
1986 – 1990	5	9 052.95				9 052.95	9.9%
1991 – 1995	17	30 158.20				30 158.20	33.0%
1996 – 2000	24	10 977.45	880.95			11 858.40	13.0%
2001	6	1 576.05	826.25			2 402.30	2.6%
2002	6	168.60	2 195.60		50.30	2 414.50	2.6%
2003	10	1 829.10	1 341.45		78.00	3 248.55	3.6%
2004	11	1 028.70	921.05	60.00	18.00	2 027.75	2.2%
2005	27	394.25	9 367.40	256.85	857.00	10 875.50	11.9%
2006	68	3 339.35	13 420.55	727.25	712.00	18 199.15	19.9%
Total	176	59 734.15	28 953.25	1 044.10	1 715.30	91 446.80	100.0%
		65.3%	31.7%	1.1%	1.9%		

c) La répartition des prestations par classe d'âge est la suivante:

Classe d'âge	Cas	% cas
0 – 5 ans	0	
6 – 10 ans	5	2,9%
11 – 15 ans	50	28,4%
16 – 20 ans	84	47,7%
21 – 25 ans	31	17,6%
26 ans et plus	6	3,4%
Total	176	

Concernant la possibilité de versement d'une contribution financière prélevée sur le fonds et destinée à améliorer les conditions de vie d'un enfant accidenté après le 1^{er} septembre 2006 ayant subi une invalidité ou une impotence durable, aucune prestation n'a été octroyée en 2007. Une seule demande a été enregistrée; elle ne répondait pas aux critères d'octroi.

d) Réassurance

Les indemnités versées en cas de décès ou d'invalidité concernant les accidents survenus avant le 1^{er} septembre 2006 sont réassurées auprès de la Nationale Suisse Assurances. Actuellement, 9 cas sont en suspens et doivent encore faire l'objet d'une évaluation de la situation de l'invalidité. Cette évaluation ne pourra être réalisée que lorsque l'état de santé sera stabilisé et que l'évolution de la situation sera définitivement connue. Au total, un montant de l'ordre de 750 000 à 800 000 francs est prévu par la Nationale Suisse Assurances pour régler ces cas.

e) Comptabilité

Le fonds résultant de la dissolution de l'ASA est géré de manière autonome et dispose de sa propre comptabilité. Les transactions n'affectent donc pas les comptes d'exploitation et le résultat des comptes de l'Etat.

Malgré le fait qu'aucune cotisation n'a été encaissée durant cette année, l'exercice 2007 se solde par un résultat d'exploitation positif en raison notamment du versement par la Nationale Suisse Assurances d'un acompte sur la participation au bénéfice de la réassurance.

Les comptes d'exploitations 2007 et le bilan au 31 décembre 2007 sont les suivants:

<i>Compte d'exploitation</i>	2007	2006
Recettes		
Intérêts des capitaux	649.20	116 980.70
Cotisations et subventions	--.--	1 366 708.15
Participation bénéfice – La Nationale	335 000.00	458 111.20
Recettes diverses	505.90	--.--
Excédent de dépenses	--.--	--.--
Total	336 155.10	1 941 800.05
Dépenses		
Différences s/cotisations	390.00	23 809.70
Frais de restructuration	68 828.35	--.--
Frais d'administration	116 504.30	353 537.59
Primes de réassurance	34 204.25	888 109.75
Frais de traitements	91 446.80	316 517.80
Contributions financières cas rigueur	--.--	--.--
Excédent de recettes	24 781.40	359 825.21
Total	336 155.10	1 941 800.05
Bilan		
Actifs		
Compte Postfinance	609 268.45	610 879.40
Trésorerie d'Etat	5 923 102.05	5 806 433.60
Débiteurs cotisations et subventions	25 885.45	39 730.85
Actifs transitoires	227.20	116 777.75
Mobilier	1.00	1.00
Total	6 558 484.15	6 573 822.60
Passifs		
Créditeurs cotisations	990.00	2 230.00
Passifs transitoires	--.--	38 879.85
Capital courants	1 022 887.55	1 022 887.55
Provisions traitements garantis	3 400 000.00	3 400 000.00
Provision cas de rigueur	1 209 825.20	450 000.00
Provision restructuration	500 000.00	500 000.00
Réserve de sécurité	400 000.00	800 000.00

Bénéfice / Perte	24 781.40	359 825.20
Total	6 558 484.15	6 573 822.60

Au 31 décembre 2007, le fonds résultant de la dissolution de l'ASA dispose d'un montant de 6 558 484 fr. 15.

II. SERVICE DU MÉDECIN CANTONAL (SMC)

1. Missions du Service

Le Service du médecin cantonal est en charge des questions médicales concernant la santé publique. Il conseille la Direction de la santé et des affaires sociales en matière de soins, de promotion, de prévention et de protection de la santé. Il assume les tâches qui lui sont confiées par les législations fédérale et cantonale.

Le SMC est le centre de référence pour toutes sortes de questions liées à la santé publique et contribue au maintien et à l'amélioration de la santé de la population fribourgeoise. Dans ce but, il collabore étroitement avec les autres services publics fédéraux, cantonaux et communaux et coordonne ses activités pour fournir les informations et conseils nécessaires au Conseil d'Etat et à la Direction de la santé et des affaires sociales.

Le SMC assure, dans le cadre de ses compétences, l'information et le dialogue avec la population, les médias, les professionnels, les institutions et établissements publics ou privés. Il demeure attentif aux besoins actuels et futurs dans le domaine de la santé publique.

Direction

La direction du Service du médecin cantonal est assurée par M. Dr Chung-Yol Lee, médecin cantonal.

2. Activités générales

En 2007, le Service du médecin cantonal a réalisé deux projets d'importance du point de vue d'une amélioration de ses prestations. Au début de l'année, une analyse des prestations du Service a permis de revoir les activités et les ressources de manière critique et approfondie et de proposer ensuite des mesures concrètes pour un emploi plus efficace des ressources à disposition. Puis, le site internet du Service a été complètement révisé selon le modèle commun de l'Etat. Ceci a permis d'en actualiser le contenu de manière systématique et de revoir son utilité pour le grand public et les partenaires du SMC. Enfin, une démarche de gestion de la qualité a été initiée dans le souci d'améliorer la transparence et l'efficacité des prestations du Service.

Les activités préparatoires à une pandémie ont continué avec la même intensité malgré une visibilité médiatique bien diminuée par rapport à l'année précédente. La menace de pandémie n'a toutefois pas changé. Cela a été illustré par les cas humains de grippe aviaire en Egypte

et ailleurs. Le Service a participé à un exercice de pandémie organisé par la protection de la population en octobre 2007.

Dans le contexte de la nouvelle loi sur la protection de la population et pour mieux faire face à des crises sanitaires, un concept sanitaire général a été élaboré qui servira de base aux activités de prévention, de préparation et d'engagement.

Le SMC a donné de nombreux préavis sur des projets fédéraux et cantonaux en matière de santé et a préparé plusieurs projets de réponses aux questions émanant du Grand Conseil, des professionnels de la santé, des médias et du public.

Le SMC a accordé, après étude approfondie des dossiers, 13 préavis favorables à l'octroi d'une autorisation d'exploiter à des EMS, à des services d'aide et de soins à domicile et à d'autres institutions de santé. Il a accordé en outre plusieurs préavis favorables à des demandes de levée du secret professionnel.

3. Activités spécifiques

a) Lutte contre les maladies transmissibles

La menace d'une pandémie grippale émanant de la grippe aviaire a de nouveau fortement occupé le Service pendant toute l'année. Plusieurs sous-groupes de travail se sont penchés sur différents aspects liés à l'éventualité d'une pandémie, afin d'élaborer des concepts détaillés concernant notamment l'organisation d'une vaccination de toute la population avec un vaccin pré-pandémique, l'organisation de centres d'appui médical pandémie (CMAP), l'acheminement et la distribution (pour la prophylaxie et le traitement) des médicaments antiviraux, le fonctionnement et la coordination du réseau hospitalier fribourgeois, y compris le HIB, en phase 6 de pandémie, la prise en charge des malades dans les EMS et autres institutions et la prise en charge ambulatoire. Les travaux de ces sous-groupes doivent aboutir à un plan d'engagement prévu pour mi-2008. A l'échelle fédérale et intercantonale, une meilleure coordination et collaboration ont nécessité la participation à de nombreuses séances et conférences. Le médecin cantonal a présidé le groupe de travail «gestion de contact» en cas de pandémie réunissant des représentants et représentantes de la Confédération et des cantons et traitant les questions liées à la prévention ou à un ralentissement de la propagation de la pandémie en Suisse en phase précoce. Un rapport final, avec ses annexes et ses recommandations, a été rédigé à l'intention de l'Office fédéral de la santé publique et des médecins cantonaux en vue de la concrétisation des mesures proposées.

Parmi les maladies transmissibles déclarées conformément à la loi fédérale sur les épidémies et ayant nécessité des enquêtes épidémiologiques, le Service signale en particulier 31 cas de salmonelloses, 2 cas de shigelloses, 1 méningite à méningocoques B et une à méningocoques C confirmées. La tendance est donc stable pour

ces deux catégories de maladies par rapport à l'année précédente.

Le Service a mandaté la Ligue pulmonaire fribourgeoise pour effectuer 7 contrôles d'entourage, sur un total de 15 cas de tuberculose déclarés. Ici également la situation est stable par rapport à l'année précédente.

Le nombre de déclarations d'hépatites a augmenté de 22 cas pour les C et de 27 pour les B par année, ce qui amène le total des déclarations annuelles des hépatites C à 58, dont 4 chroniques, et à 60 pour les B, dont 4 chroniques. Il y a eu 1 cas d'hépatite cumulée B+C et 8 cas d'hépatites A, dont 6 n'étaient pas vaccinés, alors que pour les 2 autres, le statut vaccinal n'est pas connu.

Avec 6 déclarations (5 personnes non vaccinées et 1 dont le statut vaccinal est inconnu) le nombre de cas de rougeole est resté bas par rapport au niveau Suisse où le seuil de 1'000 cas a été dépassé cette année, soit 50% de plus que l'année passée.

2 nouveaux cas de SIDA ont été déclarés et 6 tests HIV se sont révélés positifs. Cela représente une nette diminution, avec 10 cas de tests HIV positifs de moins que l'année précédente.

Parmi les autres maladies annoncées, signalons 3 encéphalites à tiques, 1 maladie de Creutzfeldt Jacob sporadique, 11 gonorrhées, 9 syphilis, 4 légionelloses, 2 maladies à haemophilus influenzae, 6 cas de paludisme et 46 cas de pneumocoques.

576 vaccins, dont 296 contre la fièvre jaune, ont été administrés à des voyageurs, dont 180 ont profité d'une consultation médicale spécialisée.

61 doses de vaccins contre l'hépatite B ou combinés hépatite A et B ont été administrées aux aspirants de police, à des collaborateurs du Tremplin, de la Crema et du Service des prisons. Dans le cadre des préparatifs de la grippe aviaire et à la demande du vétérinaire cantonal, 12 personnes à risque en raison de leur activité professionnelle ont été vaccinées contre la grippe. 13 conducteurs de chiens et 82 collaborateurs du DAEC ont bénéficié de vaccins contre l'encéphalite à tiques.

b) Médecine scolaire

Les médecins scolaires ont procédé aux contrôles préventifs dans l'ensemble du canton à l'école enfantine et en 5e année primaire ainsi que dans un certain nombre de cycles d'orientation. Les médecins scolaires ont en outre vacciné 2334 écoliers contre la rougeole-oreillons-rubéole, 1484 contre la diphtérie-tétanos, 1852 contre la diphtérie-tétanos-coqueluche-poliomyélite et 403 contre la diphtérie-tétanos-poliomyélite. Comme ces dernières années, la vaccination des adolescent-e-s dans les CO contre l'hépatite B a remporté un bon succès puisque environ 3180 jeunes ont été vaccinés.

c) Toxicomanies

443 personnes bénéficient d'un traitement autorisé de substitution: 343 hommes et 100 femmes dont la fourchette d'âge se situe entre 20 et 65 ans. Parmi ces patients, 86 ont un traitement à la buprénorphine, 357 un

traitement de méthadone par voie orale. 189 cas sont suivis par l'Unité de traitement des addictions (UTA) à Fribourg, 18 par le Service psycho-social à Bulle et le nombre restant par les 72 médecins autorisés à les traiter.

A la fin de l'année, un chef de projet a pu être engagé, financé par le fonds pour la lutte contre la toxicomanie, pour reprendre le projet de coordination de la prise en charge des personnes dépendantes à partir du 1^{er} janvier 2008. Plusieurs autres thèmes dans le domaine de la toxicomanie ont été traités par le médecin cantonal, en collaboration avec l'UTA, tels que le traitement de l'hépatite C chez les toxicomanes, le traitement de substitution à haute dose, le réseau des médecins praticiens et des pharmaciens traitant les toxicomanes et l'initiation ou la continuation de traitements de substitution chez les toxicomanes en détention, le soir et les week-ends.

d) Institutions de santé – personnes âgées

Après vérification de la conformité de la dotation en personnel soignant, un préavis favorable a été accordé pour la médicalisation de 34 lits supplémentaires dans 10 établissements mixtes. A la fin 2007, la procédure d'octroi de 10 lits médicalisés est encore en cours pour un 11^e établissement, un home simple.

11 visites standard selon les exigences intercantionales, parfois couplées à une procédure approfondie pour l'octroi de l'autorisation d'exploiter, ont été menées dans des EMS.

16 dossiers de diverses institutions de santé ont été étudiés dans le cadre de l'octroi de l'autorisation d'exploiter. 13 préavis favorables à l'octroi de l'autorisation d'exploiter ont été accordés par le Service. 10 institutions ont obtenu leur autorisation d'exploiter en 2007.

En 2007, un recours contre une décision de degré de dépendance d'une résidente d'un EMS a été traité par la commission d'experts EMS.

33 demandes de dérogation pour l'admission en EMS de personnes n'ayant pas atteint l'âge AVS ont été traitées par le médecin cantonal.

Le Service a élaboré le mandat d'évaluation, en collaboration avec ses partenaires, de l'unité spécialisée en psychogériatrie dans un EMS et a participé à la réflexion concernant les normes et critères de qualité pour l'obtention de l'autorisation d'exploiter un foyer de jour.

Pour les homes simples, une démarche qualité simplifiée a été élaborée par le Service qui vérifiera sa bonne application lors de visites de ces institutions en 2009.

Trois évaluations des besoins en soins et en tâches d'assistance ont été menées sur demande de la Caisse de compensation pour l'octroi de prestations complémentaires à des personnes handicapées vivant à domicile et souffrant d'impotence de degré moyen et grave.

e) Prévention et promotion de la santé

Le médecin cantonal et son adjoint, ce dernier en tant que membre de la Commission y relative, ont participé à l'élaboration du plan d'action de la promotion de la

santé et de prévention faisant suite à la publication du dit plan afin de concrétiser les mesures à prendre dans les domaines prioritaires définis dans le plan cantonal.

Pour la 4^e année consécutive, la Ligue fribourgeoise contre le cancer a réalisé le dépistage systématique du cancer du sein sur mandat de l'Etat. Les résultats de la deuxième vague ne seront connus que dans le courant du premier trimestre 2008. Selon les premières estimations, le taux de participation à cette deuxième vague devrait être encore plus satisfaisant que celui de la première vague. Pour l'année 2007, le nombre de femmes pouvant bénéficier d'une mammographie s'élevait à 11'908 et 8'086 mammographies de dépistage ont été effectuées, soit un taux de participation de 67.9%. Des réflexions et des travaux ont eu lieu au niveau intercantonal pour la mise sur pied d'une structure romande. Par la création d'un organe central disposant de moyens suffisants, cette structure vise à améliorer la réalisation des tâches communes dont notamment l'exploitation des résultats.

Le Registre fribourgeois des tumeurs a démarré son activité au 1^{er} janvier 2006 sur mandat donné par l'Etat à la Ligue fribourgeoise contre le cancer. A ce jour, le Service dispose des résultats définitifs de 2006. Deux cancers arrivent largement en tête: le cancer du sein chez la femme et le cancer de la prostate chez l'homme. Le cancer du poumon arrive ensuite. Grâce à la collaboration des communes, la vérification des adresses des personnes répertoriées dans le registre a pu avoir lieu. Les procédures appliquées garantissent l'anonymat des personnes concernées. D'ailleurs, une ordonnance du Conseil d'Etat du 8 octobre 2007 règle la communication des données personnelles en vue d'une vérification et d'un complément d'information relatifs à l'identité des personnes inscrites dans le registre. Ceci est nécessaire afin de garantir la fiabilité des données enregistrées et de répondre aux critères nationaux et internationaux en matière de recherche des tumeurs. Ainsi, le registre a été en mesure d'atteindre le niveau 3 de récolte selon l'Association Suisse des Registres des Tumeurs.

Un dossier d'information destiné à la femme enceinte en situation de grossesse non désirée a été élaboré en collaboration avec le Service de planning familial et d'information sexuelle et le Service de l'enfance et de la jeunesse. Ce dossier informe sur les aspects médicaux et juridiques de l'interruption volontaire de grossesse et sur les moyens de prévention par la contraception. Traduit et imprimé en 10 langues, il a été envoyé aux services de gynécologie des hôpitaux et des cliniques et à tous les médecins généralistes et spécialistes en gynécologie. Il figure également, dans toutes ces versions linguistiques, sur le site internet du Service.

Un manuel d'hygiène et de prévention des maladies infectieuses dans les structures d'accueil de la petite enfance a été élaboré en collaboration avec la Fédération fribourgeoise des crèches et le Service de l'enfance et de

la jeunesse. Sa diffusion, tant en brochure imprimée que sur le site internet du Service, est prévue en 2008.

f) Hospitalisations hors canton

Le Service du médecin cantonal a examiné au total 4121 garanties de paiements pour les hospitalisations hors canton, dont 2410 (58,5%) ont été acceptées et 1711 (41,5%) refusées.

III. SERVICE DENTAIRE SCOLAIRE (SDS)

1. Missions du Service

Le Service dentaire scolaire s'adresse prioritairement aux enfants en âge de scolarité obligatoire. Il a pour mission, de promouvoir l'hygiène bucco-dentaire, de lutter contre la carie et les affections parodontales et de corriger les malformations bucco-dentaires.

Direction

La direction du Service dentaire scolaire est assurée par M. Jean-Claude Meylan, chef de service.

2. Activités

Pour mener à bien ses différentes missions, le Service est divisé en trois sections:

a) Prophylaxie

Les éducatrices en hygiène dentaire dispensent aux élèves du canton, en âge de scolarité primaire, un enseignement tant pratique que théorique sur la manière adéquate d'observer une saine hygiène dentaire. De l'école infantile à la sixième primaire, chaque classe est visitée, en principe une fois par année. Actuellement, vu l'augmentation constante du nombre de classes et d'élèves, il faut toujours environ 18 mois à nos deux éducatrices pour voir l'ensemble des enfants du canton. Afin de permettre aux élèves de mettre en pratique la théorie enseignée et également dans un but préventif, chaque enfant reçoit gratuitement une brosse à dent ainsi que du matériel didactique. Les éducatrices en hygiène dentaire ont visité 815 classes et ont dispensé leur enseignement à 14 572 élèves.

Grâce au travail de fond effectué par le Service et au suivi régulier du médecin dentiste, la carie régresse de manière satisfaisante chez les enfants en âge de scolarité. Par contre, année après année, on constate encore et toujours une progression très inquiétante de la carie chez les enfants en bas-âge. A l'avenir, il serait vivement souhaitable que les parents d'enfants d'âge préscolaire soient également sensibilisés à la problématique d'une bonne hygiène dentaire.

b) Soins dentaires

Le Service met à disposition des enfants en âge de scolarité obligatoire une infrastructure permettant de contrôler et, si nécessaire, de soigner leurs dents et leurs gencives. Il dispose toujours de quatre cliniques dentaires

itinérantes, dont deux sont à l'usage exclusif des contrôles, et de huit cliniques fixes.

Les différentes cliniques du Service fonctionnent selon le rythme scolaire, c'est-à-dire qu'elles ferment durant les vacances. Les cliniques itinérantes sont chargées de se déplacer dans toutes les communes du canton qui n'ont pas de médecin dentiste scolaire.

L'organisation du Service sera adaptée pour que l'objectif prioritaire de contrôler et de soigner tous les enfants du canton, dans une fourchette allant de 12 à 18 mois, puisse être réalisé sur l'ensemble du territoire.

Pour mémoire, il faut encore rappeler que le Service est toujours en phase de restructurations, lesquelles seront poursuivies ces prochaines années. Le but est d'améliorer les prestations des soins et de garantir une meilleure rentabilité de son fonctionnement. Le concept prévoit qu'à moyen terme, le Service dentaire scolaire ne desservira plus les communes du canton au moyen de cliniques itinérantes, mais proposera aux communes qui ne disposent pas de leur propre service dentaire et qui ne souhaitent pas collaborer avec des dentistes privés, de faire contrôler et soigner leurs enfants dans des cabinets fixes, installés dans plusieurs localités du canton. Dans la réorganisation du Service dentaire scolaire, diverses étapes ont déjà été franchies:

- 1999 regroupement des communes du plateau de Marly sur la clinique de Marly;
- 2000 diminution des déplacements de la clinique N° 2 qui desservait la Glâne;
- 2001 suppression de la clinique No 1 qui desservait notamment la Singine et le Lac; prise en charge des enfants de ces districts par les cliniques fixes de Düdingen, Marly et Fribourg, ainsi que par une clinique itinérante stationnée en alternance à Tafers, Wünnewil et Schmitzen;
- 2002 regroupement des enfants de La Tour-de-Trême sur la clinique de Bulle et de ceux de Granges-Paccot sur la clinique de Villars-sur-Glâne;
- 2003 suppression des cliniques itinérantes N° 2 et 4 desservant respectivement les districts de la Glâne et de la Gruyère et remplacement par des cliniques dentaires fixes. Les contrôles dentaires continuent à être assurés dans ces deux districts par une caravane dentaire. Aménagement d'un cabinet au Collège du Sud à Bulle pour la pratique de l'orthodontie.
- 2005 développement de l'orthodontie, engagement d'un nouveau médecin;
- 2006 ouverture d'une nouvelle clinique dentaire permanente en ville de Fribourg.

Il faut relever que les différentes restructurations ont apporté année après année, une augmentation réjouissante du nombre de patients et ont amélioré sensiblement la rentabilité du Service. On peut constater avec satisfaction une diminution significative de la carie.

En 2006, les cliniques de Marly et de Villars-sur-Glâne avaient contrôlé et soigné les enfants selon les critères définis par l'OMS. Afin de collecter un maximum d'informations, cette manière de faire s'est prolongée jusqu'en été 2007. Les données ainsi fournies ont permis d'étayer une étude comparative sur le développement de la carie entre une région de Suisse et différentes régions du globe. Elles ont aussi permis de mettre en évidence et de démontrer que le système de soins mis en place dans notre canton est très performant. Cette étude est désormais terminée et sera officiellement publiée début 2008.

Le nombre de déplacements des cliniques itinérantes est resté stable. En effet, ce nombre est passé de 111 en 2000, à 69 en 2001, 64 en 2002, 36 en 2003, 34 en 2004, 45 en 2005, 49 en 2006 et 51 en 2007.

En 2007, le Service dentaire scolaire a contrôlé 9404 enfants dont 7943 ont bénéficié de soins appropriés.

c) Soins orthodontiques

Situées au boulevard de Pérolles 23 à Fribourg et au Collège du Sud à Bulle, les cliniques orthodontiques sont spécialisées dans le traitement des malformations dento-faciales.

Cette année, contrairement aux années précédentes, le fonctionnement des cliniques orthodontiques n'a été que très peu perturbé. Le personnel est resté d'une grande stabilité et seule une rocade entre deux orthodontistes est à signaler. La situation financière des cliniques s'en est fortement ressentie et les résultats sont même supérieurs aux prévisions.

En 2007, le nombre de patients souhaitant entreprendre un traitement orthodontique a été en légère progression. Le Service n'a plus de liste d'attente et chaque nouvelle demande peut être traitée dans un délai raisonnable. Le chiffre d'affaires des cliniques orthodontiques se monte à 1 882 669 francs. 1870 enfants ont été traités lors de 9137 rendez-vous.

Cliniques	1 Total des enfants ayant eu la possibilité de bénéficier de la visite de la clinique dentaire	2 Nbre d'enfants contrôlés à la clinique	3 Nbre d'enfants soignés à la clinique	4 Nbre d'enfants contrôlés à la clinique et soignés en privé	5 Nbre d'enfants contrôlés et soignés en privé (avec attestation)	Total des factures	% des enfants contrôlés et soignés à la clinique
Les Buissonnets	1'853	1'097	875	210	756	236'335.40	59.20%
Fribourg	2'346	1'526	1'365	157	820	325'930.35	65.05%
Romont / Glâne	2'183	1'199	1'005	76	984	195'941.40	54.92%
No 3 Sarine	3'360	810	769	33	2'550	128'811.65	24.11%
No 4 Vudalla Bulle / Gruyère	726	406	359	36	320	115'355.75	55.92%
No 5 Broye	2'278	1'054	922	129	1'224	154'773.30	46.27%
No 8 Marly, je/ve	2'015	649	649	-	1'366	82'252.15	32.21%
No 9 Villars-s-Glâne, lu/ma	1'010	683	476	207	327	107'864.70	67.62%
No 10 Collège Sud Bulle / Gruyère	3'243	1'233	1'035	174	2'010	193'978.40	38.02%
No 11 Düdingen, me/je/ve	2'891	747	488	258	2'144	87'922.05	25.84%
Total	21'905	9'404	7'943	1'280	12'501	1'629'165.15	42.93%

IV. SERVICE PSYCHO-SOCIAL (SPSY)

1. Missions du Service

Le Service psycho-social (SPsy) est le service public de psychiatrie ambulatoire du canton. Il prend en charge la population adulte dès l'âge de 18 ans. Il traite tout le spectre des affections psychiatriques, mais avec un accent particulier sur les situations urgentes, les cas nécessitant des interventions sociales et les toxicodépendances. Il assure par ailleurs les consultations psychiatriques dans des hôpitaux et certaines institutions publiques (homes, prisons, postes de police), où il a également une tâche de soutien et de sensibilisation du personnel concernant le domaine psychiatrique.

Direction

La direction du Service psycho-social est assurée par M. Dr Philippe Juvet, médecin directeur.

Le SPsy déploie son activité sur plusieurs sites: le Service psycho-social de Fribourg-Ville, auquel sont rattachées l'Unité de traitement des addictions (UTA) et les antennes d'Estavayer-le-Lac, de Meyriez et de Tafers; le Service psycho-social de Bulle; l'hôpital fribourgeois (HFR), sites de Fribourg-Freiburg et de Riaz.

2. Activités courantes

Cette rubrique a été divisée en activités principales et secondaires. Les tableaux statistiques annexés reflètent le volume des prestations et leur évolution depuis l'année précédente.

a) Activités principales

L'activité principale de consultations et de traitements ambulatoires de troubles psychiques est exercée principalement par les médecins, qui représentent 44% de l'ensemble du personnel. Y contribuent également les autres corps professionnels: les infirmiers par des actes infirmiers techniques et des entretiens; les psychologues

par des psychothérapies et des évaluations psychologiques avec passations de tests; les assistantes sociales qui apportent leur soutien aux patients sous forme de conseils et de démarches concernant le domaine professionnel, financier, de logement, etc. Les prises en charge se font sur un modèle pluridisciplinaire, avec une collaboration étroite entre les intervenants des différentes professions. Mais lorsque la situation le permet, pour des raisons d'économicité, le suivi est assuré par un seul collaborateur.

Le Service donne la priorité aux prestations que la psychiatrie privée n'est pas à même de fournir. L'accès rapide aux soins est donc une de ses premières préoccupations, vu les longs délais d'attente dans les cabinets privés. Les urgences représentent ainsi 27,6% des 2590 nouvelles admissions annuelles. La garde est assurée tous les jours et 24 heures sur 24 pour les cas psychiatriques se présentant dans les hôpitaux généraux et leur service d'urgences. Afin de préserver la disponibilité du service, la poursuite des traitements, lorsque faire se peut, est déléguée à des intervenants extérieurs (psychiatres, médecins de 1^{er} recours, psychologues) avec lesquels sont entretenus des liens de collaboration étroite.

Pour des cas de crise, le service offre une prise en charge intensive, pluridisciplinaire, pouvant aller jusqu'à des contacts quotidiens avec le patient.

Les cas psychosociaux, constitués de personnes souffrant de troubles graves, souvent de type psychotique, avec des répercussions économiques et sociales, font l'objet d'une approche thérapeutique spécifique. Peu conscients de leurs troubles et peu demandeurs de soins, ces patients manquent souvent leur rendez-vous. Pour pallier cette irrégularité, un infirmier-référent leur est attribué, avec lequel une relation privilégiée s'installe, et qui est chargé de veiller à la continuité du traitement.

Les groupes thérapeutiques représentent un instrument très efficace pour certaines pathologies. Ils répondent parfaitement au critère d'économicité. Ils sont animés par des psychologues, des infirmières, des assistantes sociales, sous supervision médicale.

L'Unité de traitement des addictions (UTA) prend en charge tous les problèmes de dépendance, aussi bien aux substances illicites (opiacés, cocaïne, cannabis, ...) que licites (alcool, médicaments). Pour les dépendances aux opiacés sont offerts des programmes de substitution, notamment à la méthadone. Le jeu excessif (abus de jeux de hasard) et la dépendance à Internet font aussi l'objet de programmes thérapeutiques spécifiques.

La psychiatrie de liaison offre des consultations psychiatriques dans la plupart des hôpitaux publics du canton (HFR, sites de Fribourg-Freiburg, de Riaz, de Châtel-St-Denis, de Meyriez-Murten, de Tafers; Hôpital Intercantonal de la Broye, site d'Estavayer-le-Lac). Son rôle est aussi de soutenir les équipes soignantes de ces institutions en face des problèmes psychiatriques, de les former et de les sensibiliser dans ce domaine.

b) Activités secondaires

L'établissement d'expertises représente une tâche non négligeable. Elle concerne des expertises AI, des expertises pénales et des expertises civiles. Le nombre de mandats d'expertises AI est en régression, en raison notamment d'une réorganisation de l'AI (création des services médicaux régionaux). Les expertises pénales portent de plus en plus souvent sur la dangerosité des justiciables, souvent dans des cas de détention préventive. Les expertises civiles sont pour la plupart demandées par les Justices de Paix et concernent des mesures tutélaires.

La formation mobilise beaucoup de temps et d'énergie. Elle concerne principalement la formation des médecins-assistants pour la spécialisation en psychiatrie et psychothérapie, qui doit répondre à des exigences élevées et bien définies par la Société suisse de psychiatrie et de psychothérapie. Le service reçoit également en permanence des stagiaires psychologues, infirmiers et ambulanciers. Des formations internes sont régulièrement mises sur pied et le service contribue également à la formation continue des psychiatres du canton. A ce titre, six conférences, sous forme de lunch-meetings, ont eu lieu durant l'année.

c) Evénements particuliers

Pour répondre à son objectif d'offrir des soins de proximité, une nouvelle antenne du service a été ouverte en avril 2007 à l'Hôpital de Tafers. Elle est desservie par un médecin-chef de clinique à 30%, ce qui correspond à trois demi-jours par semaine. L'activité est à la fois ambulatoire, ouverte à la population de la région, et de type liaison (consultation auprès de patients hospitalisés). A la suite de cette ouverture, seuls deux districts dans le canton ne bénéficient pas encore d'une antenne du SPsy (la Glâne et la Veveyse).

Un nouveau groupe thérapeutique a été mis sur pied à Fribourg, intitulé «Michael's game». Il est destiné à améliorer le fonctionnement cognitif de patients psychotiques.

Sur le plan administratif, les variations du point Tarmed restent un facteur d'incertitude compliquant la gestion. Après une valeur de 0 fr. 75 en 2006, le point est remonté à 0 fr. 85 en 2007.

L'absentéisme des patients a conduit à introduire la facturation des rendez-vous manqués sans avertissement préalable dans les 24 heures, ce qui a surtout eu pour effet une meilleure annonce de leurs empêchements par les patients.

L'annonce obligatoire des psychothérapies par un rapport au médecin-conseil des assurances-maladie, introduite au 1^{er} janvier 2007, a alourdi le travail administratif.

Par ailleurs, le service a multiplié les rencontres et les échanges avec l'Hôpital psychiatrique cantonal, en vue de la création du Réseau fribourgeois de santé mentale (RFSM) au 1^{er} janvier 2008. C'est dans ce cadre que se réalisera désormais la mission prioritaire de développer l'offre psychiatrique ambulatoire.

3. Données chiffrées

Les tableaux statistiques rendent compte de manière plus précise de l'activité du SPsy. A l'exception des tableaux concernant les nouveaux cas et les prestations médicales, ils ne comprennent pas l'activité de liaison auprès de l'HFR, sites de Fribourg-Freiburg et de Riaz, car certaines données statistiques ne sont pas enregistrées pour les patients de ces sites.

En résumé, les résultats montrent globalement une stabilisation du nombre de nouveaux cas, une augmentation des prestations médicales et sociales et une légère baisse des prestations psychologiques et infirmières.

Légende: Fri.: Fribourg; Est.: Estavayer; Mey.: Meyriez; HFR: HFR site de Fribourg-Freiburg; Riaz: HFR site de Riaz

Nouveaux cas

	<i>Fri.</i>	<i>Est.</i>	<i>Mey.</i>	<i>Tafers</i>	<i>UTA</i>	<i>Bulle</i>	<i>HFR</i>	<i>Riaz</i>	<i>Total</i>
2007	966	79	69	40	185	353	704	194	2 590
Rappel 2006	1 060	60	73	-	177	344	745	146	2 605

Une nouvelle rubrique, Tafers, a été introduite suite à l'ouverture en avril de la nouvelle antenne du SPsy à l'Hôpital de Tafers.

Avec 2590 patients, le nombre des nouveaux cas est très proche de celui de l'année précédente (2605). On observe une légère baisse à Fribourg (peut-être due à l'installation de 4 nouveaux psychiatres en ville) et une

augmentation de 32% à Estavayer-le-Lac et de 32,8% à l'HFR site de Riaz.

Si l'on tient compte des traitements qui sont poursuivis d'une année à l'autre, le nombre de cas de patients ayant bénéficié de consultations en 2007 se monte à 3980 (2006: 3287).

Prestations médicales

	<i>Fri.</i>	<i>Est.</i>	<i>Mey.</i>	<i>Tafers</i>	<i>UTA</i>	<i>Bulle</i>	<i>HFR</i>	<i>Riaz</i>	<i>Total</i>
Consultations individuelles	5 632	407	614	62	786	2 964	939	237	11 641
Consultations urgentes ou de crise	563	6	8	-	31	94	-	-	702
Consultations de couple ou de famille	52	-	-	-	-	29	-	-	81
Thérapie de groupe	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Consultations à l'extérieur	44	-	15	-	2	83	-	-	144
Autres prestations	953	54	208	7	408	772	-	-	2 402
Total	7 244	467	845	69	1 227	3 942	939	237	14 970
Rappel 2006	6 743	441	748	-	1 414	4 103	970	186	14 605

Le nombre total des prestations est resté stable (14 970 contre 14 605 en 2006), avec une augmentation à Fribourg (+ 7,4%) et à l'HFR site de Riaz (+ 27%) et une baisse à Bulle et à l'UTA. Les consultations individuelles sont globalement en augmentation (+ 6,2 %).

Expertises

	<i>Fribourg</i>	<i>Bulle</i>	<i>Total</i>
Expertises AI	15	2	17
Expertises judiciaires	27	-	27
Expertises autres	6	2	8
Total	48	4	52
Rappel 2006	54	2	56

Le nombre d'expertises effectuées est en légère régression (-11%). La baisse concerne essentiellement les expertises AI, pour lesquelles la demande a diminué suite à une réorganisation de l'Office AI (création du Service médical régional).

Prestations infirmières

	<i>Fribourg</i>	<i>Estavayer</i>	<i>Meyriez</i>	<i>Tafers</i>	<i>UTA</i>	<i>Bulle</i>	<i>Total</i>
Méthadone, Buprénorphine	2	-	-	-	1 258	143	1 403
Antabus	329	-	-	-	218	414	961
Autres médicaments	1 359	1	2	-	292	1 988	3 642
Injections, prises de sang	726	2	-	-	86	596	1 410
Perfusions	19	-	-	-	-	2	21
Contrôles d'urine	108	-	-	-	27	109	244
Approches corporelles	66	-	-	-	-	97	163
Entretiens	1 243	2	2	-	908	485	2 640
Thérapie de groupe	377	-	-	-	-	221	598
Autres	96	-	-	-	231	201	528
Total	4 325	5	4	-	3 020	4 256	11 610
Rappel 2006	5 758	3	5	-	11 875	5 412	23 053

La baisse importante des prestations infirmières (de 23 053 à 11 610) qui semble ressortir des chiffres n'est qu'apparente. Elle provient essentiellement d'un nouveau mode de facturation des remises de produits de substitution (méthadone, buprénorphine) où le décompte à l'acte a été remplacé par un décompte forfaitaire par semaine.

Du fait de cette nouvelle procédure, cette prestation a passé de 10 236 à 1258 à l'UTA, et de 1824 à 143 à Bulle.

Mais en terme de temps facturé, la diminution des prestations infirmières est beaucoup moins marquée (-14%).

Prestations psychologiques

	<i>Fribourg.</i>	<i>Estavayer.</i>	<i>Meyriez.</i>	<i>Tafers</i>	<i>UTA</i>	<i>Bulle</i>	<i>Total</i>
Thérapie individuelle	718	17	-	-	822	372	1 929
Thérapie de couple/famille	2	-	-	-	-	-	2
Thérapie de groupe	-	-	-	-	182	156	338
Passation de tests	2	-	-	-	-	-	2
Analyse de tests	4	-	-	-	-	-	4
Autres prestations	108	2	-	-	348	45	503
Total	834	19	-	-	1 352	573	2 778
Rappel 2006	1 141	2	-	-	1 313	521	2 977

On constate une baisse globale des prestations psychologiques de 6,6%. Cette baisse ne se manifeste qu'à Fribourg et elle peut s'expliquer par l'absence prolongée d'une psychologue pour raison de santé.

Prestations sociales

	<i>Fribourg.</i>	<i>Estavayer</i>	<i>Meyriez</i>	<i>Tafers</i>	<i>UTA</i>	<i>Bulle</i>	<i>Total</i>
Consultations sociales	988	-	20	-	110	232	1 350
Consultations groupes	5	-	1	-	-	-	6
Thérapie de groupe	117	-	14	-	6	75	212
Total	1 110	-	35	-	116	307	1 568
Rappel 2006	767	2	31	-	10	275	1 085

Par rapport à 2006, le nombre global des prestations s'est accru de 45%. Cette augmentation concerne principalement les consultations sociales (+64%) et se manifeste dans tous les sites.

Répartition des diagnostics des nouveaux cas selon CIM-10

F 0	Troubles mentaux organiques	2,3 %
F 1	Troubles liés à l'utilisation de substances psycho-actives	17,7 %
	dont F 10: alcool	9,0 %
	dont F 11: opiacés	2,6 %
F 2	Psychoses non organiques	8,5 %
	dont F 20: schizophrénies	4,2 %
F 3	Troubles de l'humeur	21,3 %
	dont F 32: épisodes dépressifs	9,5 %
F 4	Troubles névrotiques et réactionnels	31,8 %
	dont F 43: troubles réactionnels	23,6 %
F 5	Troubles alimentaires, sexuels et autres syndromes comportementaux	1,0 %
F 6	Troubles de la personnalité	7,4 %
F 7	Retard mental	0,7 %
F 8-9	Troubles débutant dans l'enfance	0,7 %
Autres	Autres et sans diagnostics	8,6 %

Ce tableau présente les diagnostics ayant motivé le traitement ou l'examen pour les nouveaux cas de l'ensemble du SPsy, à l'exception des consultations à l'HFR, sites de Fribourg-Freiburg et de Riaz. La répartition des diagnostics est sensiblement la même qu'en 2006. On constate cependant une augmentation des troubles liés à l'utilisation des substances psycho-actives (de 15,6 à 17,7%) et une baisse des troubles réactionnels (de 25,8 à 23,6%).

Hospitalisations

En 2007, le Service a procédé à 456 hospitalisations (2006: 461), dont la majorité à l'Hôpital psychiatrique cantonal (422). 180 hospitalisations ont été effectuées en mode non volontaire (privation de liberté à des fins d'assistance), contre 192 en 2006.

Lieu de domicile des patients par district

Sarine:	48,6 %
Gruyère:	15,8 %
Singine:	6,3 %
Broye:	9,8 %
Glâne:	5,0 %
Lac:	6,2 %
Veveyse:	3,4 %
Hors canton:	4,8 %

Les patients provenant des districts alémaniques (Lac, Singine) sont nettement sous-représentés (12,5%), comme en 2006 (12,3%). Il en est de même pour les districts

dépourvus de service de consultation SPsy (Glâne, Veveyse). La part du district de la Sarine reste prépondérante (48,6%, contre 50,8% en 2006).

Langue

Globalement, les germanophones ne constituent que 12% de la clientèle (10% à Fribourg; 78% à Meyriez). Leur proportion est en légère régression par rapport à l'année précédente (13,8%).

Nationalité

La proportion d'étrangers est globalement de 27,9% (2006: 29,2%), dont 29,8% à Fribourg et 26,9% à Bulle. 57 nationalités sont représentées avec tous les problèmes de langue que cela implique.

Mode d'admission

27,6% des nouveaux cas ont été admis en urgence et 6,4% en semi-urgence (dans les 48 heures). Ces chiffres mettent en évidence le rôle du SPsy dans les situations de crise. Le chiffre pour les admissions en urgence est en légère progression par rapport à l'an passé (25,8%).

Initiateurs de la demande de consultation

34,4% des patients consultent à leur propre initiative, 17,1% sont envoyés par leur médecin traitant, 4% par leur famille ou leurs proches, 6,1% par l'Hôpital psychiatrique cantonal et 5,3% par l'HFR site de Fribourg-Freiburg. Un faible pourcentage a été examiné à la demande de la police (2,6%) ou des juges (2,6%).

Situation sociale

Avec 7,1%, les personnes au chômage sont en proportion plus élevée parmi les patients que dans la population fribourgeoise, de même que les bénéficiaires de prestations AI (11,6%) et les requérants d'asile (1,9%). Pour la 4^e année consécutive, ce dernier groupe est en régression par rapport à la précédente (2006: 3,1%).

Age et sexe

La moyenne d'âge des patients est basse: 7% ont moins de 20 ans, 12,5% entre 20 et 25 ans, 13,9% entre 25 et 30 ans et 12,6% entre 30 et 35 ans, ce qui donne 46% de moins de 35 ans. Les patients de plus de 65 ans sont peu nombreux: 6,4%.

Concernant le sexe des patients, les hommes sont légèrement surreprésentés (52,6%) par rapport aux femmes.

4. Informations particulières concernant les sites

a) SPsy Fribourg

Le nombre de nouveaux cas est resté stable, par contre les prestations médicales ont augmenté de 7,4%. Pour répondre à la demande pressante de la Prison centrale, le temps de consultation y a été doublé (4 heures par semaine). Sur le plan de l'organisation, les déplacements

des médecins de garde vers l'extérieur (pour des visites aux postes de police, à l'HFR site de Fribourg-Freiburg, à l'Hôpital psychiatrique cantonal) pendant la journée deviennent de plus en plus fréquents et perturbent leur travail sur place.

Psychologues

Outre leurs tâches habituelles (psychothérapies individuelles, groupes, passations de tests, formation interne et encadrement des stagiaires), les psychologues ont terminé la réalisation d'un document servant d'appui aux thérapies cognitivo-comportementales et à l'approche systémique solutionniste. La diffusion de ce document a fait l'objet d'une formation interne.

Groupes thérapeutiques

Les groupes thérapeutiques sont une offre spécifique et bien établie du SPsy et permettent de répondre d'une manière économique aux besoins croissants d'aide et de soins.

De divers types, ils s'adressent à des problématiques psychologiques spécifiques rencontrées fréquemment chez les patients, indépendamment des catégories diagnostiques. Ils reposent sur des modules bien structurés de type cognitivo-comportemental. Ils sont animés par des psychologues, des assistantes sociales et des infirmières, sous supervision médicale.

L'offre groupale s'est enrichie en 2007 d'un nouveau groupe, intitulé «Michael's game», destiné à des personnes souffrant de troubles psychotiques. Il vise à corriger les distorsions cognitives des participants, qui apprennent à développer le raisonnement hypothétique et l'interprétation alternative des situations présentées.

En tant qu'offre groupale de langue allemande, le groupe «Selbstbestimmte Kommunikation und Sozialkompetenz», module analogue au groupe d'«Affirmation de soi», s'est établi avec succès.

L'offre groupale sociothérapeutique «Structuration du temps au quotidien» pour personnes professionnellement inactives, souvent retirées dans leurs appartements et menacées d'exclusion sociale, répond à un besoin croissant et a pu être reconduite à concurrence de 2 modules.

Le groupe «Gestion des émotions», destiné aux patients borderline, répond à un grand besoin thérapeutique pour ces cas difficiles.

Les groupes «Affirmation de soi» et «Relaxation» sont très demandés. Ils apportent des solutions à des difficultés qui se rencontrent à travers une large gamme de diagnostics.

Le groupe «Alimentation», créé en 2005, s'adresse aux patients présentant un excès de poids en lien avec leur médication. Le module sera reconduit en 2008.

Les groupes «Abus d'alcool» sont inclus dans les offres de l'UTA destinées aux diverses dépendances. Ces groupes, intitulés «Se libérer d'une dépendance» ont connu

une forte fréquentation. Ils accueillent des personnes en phase motivationnelle («Demain, j'arrête !») ainsi que des personnes qui consomment de manière contrôlée ou qui sont en période d'abstinence en recherche de stratégies pour prévenir la rechute («Action: comment rester abstinent ?»).

Statistiques de l'activité groupale 2007

Groupe	Nombre de séances	Nombre moyen de participants par séance
Gestion des émotions	32 (2 x 16 séances)	1. module: 6,0 2. module: 4,5
Affirmation de soi	15	8,2
Selbstbestimmte Kommunikation (all.)	15	4,2
Relaxation	22	4,7
Alimentation	0	0
Structuration du temps au quotidien	16	3,6
Michael's game	12	2,5
Dépendance: motivation & action (UTA)	15	6,1

Secteur social

Les assistantes sociales ont intensifié leurs efforts visant à favoriser l'autonomie et l'intégration sociale des patients, dans une collaboration étroite avec les réseaux familiaux, institutionnels, amicaux et associatifs. Les prestations ont augmenté de 44%. Au total 198 dossiers ont été traités, avec un nombre de contacts variant de un (demande ponctuelle d'évaluation) à 12 (demandes de suivi social à moyen et long terme).

b) Unité de traitement des addictions (UTA)

L'Unité de traitement des addictions fonctionne comme un centre de compétence dans le canton pour tout ce qui concerne le domaine des addictions, que ce soit dans la prise en charge des dépendances aux drogues illégales, dans l'alcoolodépendance, l'abus de médicaments ou les dépendances sans substance comme le jeu pathologique et la dépendance à Internet.

Un examen détaillé des statistiques annuelles montre qu'à la fin décembre 2007, il y avait dans la file active de l'unité 263 patients en traitement. Parmi ceux-ci, 94 étaient au bénéfice d'un traitement de substitution à la méthadone alors que 21 personnes bénéficiaient d'un traitement de substitution à la buprénorphine qui est une substance opiacée très proche de la méthadone. Un groupe non négligeable de patients (55) suit un traitement substitutif non pas à l'unité mais dans des pharmacies, principalement en ville de Fribourg, tout en bénéficiant parallèlement d'un suivi psychothérapeutique par l'équipe de l'UTA. Parmi les patients, certains

sont suivis dans l'unité depuis plus de 10 ans. Il s'agit de patients en traitement de substitution. Pour d'autres, souffrant notamment d'un problème d'alcoolisme ou de jeu pathologique, les prises en charge sont évidemment plus courtes et elles peuvent parfois se limiter à une seule séance d'orientation et d'information. Il reste que les problèmes de consommation de drogues illégales nécessitent des prises en charge plus longues, plus complexes compte tenu de l'implication des pathologies addictives, somatiques, psychiques et sociales. Les patients en traitement à l'UTA proviennent en majorité (67%) du district de la Sarine. En 2007, les nouveaux cas traités à l'UTA (185 patients) sont en majorité des hommes (80%). Cette répartition selon le genre est superposable à ce que l'on obtient dans d'autres centres similaires.

Concernant les prestations, 819 consultations médicales ont été assurées par les deux médecins de l'équipe. Ce résultat est en légère diminution par rapport à l'année précédente. Certaines prestations infirmières ont par contre augmenté, avec notamment 908 entretiens, contre 641 l'année précédente. En raison d'un changement dans la facturation de la remise de la méthadone aux patients (facturation au forfait hebdomadaire plutôt qu'à l'acte), les chiffres ne sont pas comparables entre 2006 et 2007. L'équipe compte deux psychologues qui ont pu maintenir les prestations thérapeutiques en légère augmentation par rapport à 2006. Enfin, depuis 2007, une assistante sociale à temps partiel offre des prestations sociales à l'Unité pour compléter celles qui sont données par Le Tremplin pour environ un tiers des patients toxicomanes. Elle s'occupe des patients dépendants de drogues licites (alcool, médicaments, jeux).

Les prestations de type groupal ont été plus nombreuses et plus fréquentes que l'année précédente. La traçabilité des médicaments remis aux patients a été améliorée grâce à une collaboration plus intense avec la pharmacie de l'HFR site de Fribourg-Freiburg, fournisseur de l'Unité. La transformation d'un poste de médecin-assistant en poste de chef de clinique a permis de renforcer la compétence médicale de l'équipe thérapeutique.

Un projet majeur a été mis en route pour le dépistage et le traitement de l'hépatite C, maladie chronique et potentiellement létale qui affecte de nombreux toxicomanes. Un groupe de travail a développé les partenariats avec les divers spécialistes nécessaires à la conduite rigoureuse de cette opération.

c) Consultation à l'HFR – site de Fribourg-Freiburg

L'activité de psychiatrie de consultation-liaison à l'HFR – site de Fribourg-Freiburg (anciennement: Hôpital cantonal) demeure stable en 2007 avec 704 nouvelles consultations et 235 consultations de suivi pour 133 patients durant le séjour hospitalier. La répartition par classe d'âge comprend 191 patients âgés de 65 et plus et 7 patients de moins de 18 ans.

La répartition des diagnostics est comparable à celle des années précédentes avec 73 diagnostics de troubles organiques, 90 de troubles addictifs, 50 de troubles de la

lignée schizophrénique, 167 de troubles de l'humeur et 248 de troubles anxieux, de l'adaptation et somatoformes. On relèvera l'augmentation à 11 diagnostics pour troubles du comportement alimentaire, dont la prise en charge spécialisée va faire l'objet d'un développement au sein de l'HFR. Le solde des diagnostics se répartit entre troubles de la personnalité, essentiellement de type borderline et autres.

Le nombre de tentatives de suicide enregistré sur le Site de Fribourg par le Service s'élève à 125 pour l'année 2007, ce qui est légèrement inférieur à 2006. Le nombre d'interventions au Service des urgences s'est monté à 203, dont 139 pendant la garde du Service psycho-social et 106 de nuits et week-ends. 80 hospitalisations en milieu psychiatrique ont été nécessaires, dont 44 en non-volontaire et 36 en volontaire. 5 hospitalisations en milieu psychiatrique ont été réalisées hors canton. A noter également l'établissement de trois privations de liberté à des fins d'assistance pour des patients ayant dû rester hospitalisés sur le site de Fribourg et présentant une incapacité de discernement pour raisons psychiatriques.

La répartition des interventions par unité de soins à l'HFR – site de Fribourg-Freiburg montre 211 interventions au Service des urgences, 353 interventions dans les unités de soins et de médecine, 12 interventions en neuropsychiatrie, 82 interventions dans les unités de soins et de chirurgie et d'orthopédie, 27 interventions au Service des soins intensifs, 17 interventions dans les unités de soins spécialisés, essentiellement en ORL, et en médecine du sommeil et 2 interventions dans les unités de soins en gynécologie et obstétrique.

L'activité de psychiatrie de consultation-liaison a été réalisée par le médecin adjoint délégué du SPsy en collaboration avec deux chefs de clinique à temps partiel.

d) Antenne d'Estavayer-le-Lac

L'antenne d'Estavayer-le-Lac, située dans les bâtiments de l'hôpital, a été assurée par un médecin permanent, spécialiste en psychiatrie adulte, jusqu'au 1^{er} septembre 2007; et depuis le 1^{er} octobre 2007, par une cheffe-clinique du SPsy de Fribourg. Les consultations ont eu lieu pendant toute l'année 2007 à raison de 2 jours par semaine, sauf durant le mois de septembre, en raison d'absence de médecin.

En terme des prestations, la priorité est toujours donnée à la psychiatrie de liaison à l'intérieur de l'Hôpital intercantonal de la Broye, site d'Estavayer-le-Lac, ainsi qu'auprès des institutions de la région (La Rosière, Les Mouettes). Les demandes de l'EMS Les Mouettes ont diminué suite à l'augmentation du nombre des consultations offertes par le Service de psycho-gériatrie de l'HPC. Malgré cela, l'infirmière-chef de l'EMS tient à garder une demi-journée de consultations auprès de l'Antenne, comme complément à l'activité exercée par le Service de psycho-gériatrie.

Le nombre des consultations effectuées en 2007 s'élève à 467 (2006: 441), comprenant 79 nouveaux cas, dont 50, avec 25 consiliums, ont été vus dans les derniers 3 mois.

L'ouverture d'une unité de soins palliatifs à l'Hôpital intercantonal de la Broye, site d'Estavayer-le-Lac, a contribué à l'accroissement de la demande de consiliiums.

Le suivi ambulatoire des patients reste difficile, surtout en situation de crise, car un suivi rapproché ne peut pas être garanti avec 2 jours par semaine de présence sur le site et l'augmentation des demandes de consiliiums de la part du HIB. En conséquence, une partie des patients doit être dirigée vers les psychiatres installés en cabinet à Fribourg. Ceci pose souvent un problème d'organisation du côté des patients qui mettent rapidement en échec le suivi psychiatrique et ils reviennent sur les médecins généralistes de la région qui les ré-adressent à l'Antenne pour la prise en charge.

L'insuffisance de l'offre a d'ailleurs suscité une demande d'extension de la présence psychiatrique à l'Antenne de la part des médecins de la région et du HIB.

e) Antenne de Meyriez

L'antenne à l'HFR – site de Meyriez-Murten, qui atteindra au printemps 2008 ses cinq ans d'existence, a maintenu en 2007 son offre et ses prestations au niveau élevé de l'année précédente. Les deux points forts de l'activité restent les soins ambulatoires à la population de la région et la psychiatrie de consultation-liaison au sein de l'HFR – site de Meyriez. Globalement 600 consultations, sous forme d'investigations, de conseils ou de traitements, ont été effectuées (593 en 2006). Parmi celles-ci, 36 étaient des consiliiums (2006: 36) et 36 de nouvelles admissions (2006: 73). La baisse de ces dernières s'explique par la saturation de la consultation, si bien que seule une partie des nouvelles demandes peut être prise en considération.

Un élément réjouissant est que les physiothérapeutes et ergothérapeutes de l'hôpital ont étendu leur activité thérapeutique en 2007 et offrent notamment des traitements spécifiques pour les patients présentant des problèmes psychiques. Ceci a conduit à une intensification de la collaboration et à une prise en charge plus large et plus appropriée des malades psychiques de la région.

f) Antenne de Tafers

Cette antenne a été nouvellement créée en 2007.

Les consultations psychiatriques de liaison et les consultations psychiatriques ambulatoires à l'HFR – site de Tafers ont débuté au mois d'avril. Elles ont été réalisées par un médecin-chef de clinique, présent initialement deux demi-journées par semaine. Ce temps d'activité a été augmenté à trois demi-journées par semaine dès octobre 2007.

Durant ces neuf premiers mois de fonctionnement, 28 consultations ambulatoires et 36 consiliiums psychiatriques, dont 33 nouveaux cas, ont été effectués. De ces 33 patients hospitalisés et examinés, 13 (39%) avaient 65 ans et plus, 3 (9%) ont été transférés en milieu hospitalier psychiatrique. Une seule tentative de suicide est à relever.

g) Consultation à l'HFR – sites de Billens, Riaz et Châtel-St-Denis

La psychiatrie de liaison a continué à fonctionner sous les mêmes modalités qu'en 2006 sur les sites de Billens (actuellement en rénovation), Châtel-St-Denis et Riaz de l'HFR.

Les consultations ont été réalisées par une cheffe de clinique du SPsy, présente à l'HFR – site de Riaz 4 demi-journées par semaine. Les interventions urgentes, effectuées par les médecins de garde du SPsy, sont comprises dans les statistiques 2007.

La psychiatre de liaison assume les consultations et les suivis psychiatriques sur les sites de Riaz et Châtel-St-Denis, les services du site de Billens étant actuellement répartis entre ces deux hôpitaux. La psychiatre supervise les équipes soignantes pour des cas nécessitant une prise en charge interdisciplinaire, encadre les psychologues stagiaires du SPsy durant leur stage dans le sud du canton et participe à la formation continue des médecins-assistants de l'HFR.

Le nombre global de consultations de liaison effectuées en 2007 s'élève à 237 (augmentation de 27% par rapport à 2006), comprenant 194 nouveaux cas (augmentation de 33% par rapport à 2006) et 43 consultations de suivi, ce chiffre englobant les séances de supervision pour les équipes soignantes. 64 consiliiums ont été motivés par des tentatives de suicide, ce qui correspond à une forte augmentation (52% par rapport à l'année précédente). 37 transferts en milieu psychiatrique ont été demandés dont 8 en privation de liberté sur l'avis du psychiatre consultant.

h) Service psycho-social de Bulle

Au SPsy de Bulle, le nombre de nouveaux cas a légèrement progressé (+ 3%; 353). Les prestations médicales sont restées stables; elles sont caractérisées par une légère diminution du nombre de consultations (- 4%). Cependant, le temps consacré aux traitements a été légèrement plus important qu'en 2006 (+ 2%).

Les prestations psychologiques ont augmenté de 10% (573).

Les prestations infirmières ont augmenté surtout pour les injections et les prises de sang (+ 28%), les entretiens avec les patients (+ 20%), la distribution de médicaments (+ 11,5%) ainsi que la participation à l'animation de groupes thérapeutiques.

La forte diminution des prestations concernant la distribution de méthadone est un artefact dû à un nouveau mode de décompte des actes de remise de produit (facturation au forfait).

Les prestations sociales ont augmenté de 12%. De nouvelles prestations concernant l'animation de groupes thérapeutiques ont pu être saisies et ne font pas partie des éléments de comparaison.

Les premières consultations sont plus souvent demandées et obtenues dans les 24 heures (37% des cas contre 30% en 2006). Les nouveaux patients viennent principa-

lement de la Gruyère (60%), puis de la Glâne (13,3%) et de la Veveyse (12,4%). La proportion venant du district de la Sarine a nettement augmenté et s'élève à 8,5% des nouveaux patients en 2007.

La majorité vient consulter de sa propre initiative ou celle de sa famille (41,3%). Une autre part importante est adressée par les médecins traitants somaticiens (22,4%). 42% sont demandés par un médecin en pratique ambulatoire ou hospitalière. L'Hôpital psychiatrique cantonal adresse 9% des nouveaux cas. Il y a eu une diminution de la part de la Justice, de la Police et de la Prison (4,5%), de la Justice de Paix et des Tutelles (2,8%) et surtout de la Croix-Rouge qui n'a adressé que 4 cas de requérants d'asile. Les services sociaux et les ateliers et diverses institutions sociales représentent 5,4% des demandes.

27% des patients sont d'origine étrangère et viennent de 27 pays, par ordre décroissant d'importance: Portugal (40%) de la population étrangère, France (23,5%), Italie (7,4%), Turquie (6,3%), Kosovo (4,2%).

Sur le plan de la formation, la supervision du travail interdisciplinaire s'est poursuivie lors de supervisions régulières en interne complétée par des supervisions trimestrielles animées par un psychiatre externe au Service.

5. Autres activités

a) Site de consultation de Fribourg-Ville

Le médecin-directeur a présenté divers exposés à l'intention de confrères et de diverses associations. Il a participé activement aux séances de mise en route de la nouvelle loi sur l'organisation des soins en santé mentale. Il a poursuivi son enseignement de la psychopharmacologie au département de psychologie et à l'Institut de pédagogie curative de l'Université de Fribourg. Il a siégé comme suppléant à la Commission consultative de libération conditionnelle.

Le responsable de l'UTA a participé à trois congrès nationaux sur la recherche et le traitement dans le domaine des addictions. Il a également contribué à disséminer les connaissances dans le domaine des addictions en donnant un cours sur le traitement des toxicomanies au Département de psychologie de l'Université de Fribourg. Il a également donné un cours sur le traitement de l'alcoolodépendance dans le cadre de perfectionnement pour les médecins-psychiatres au site de Cery, qui fait partie du Département universitaire de psychiatrie adulte du canton de Vaud. Enfin, comme expert, il a été missionné par l'ONU pour des formations dans le cadre des entretiens motivationnels à l'Ile Maurice et au Kenya.

Dans le cadre de son activité en psychiatrie de liaison, le médecin adjoint a participé à des colloques interdisciplinaires de prévention de la violence au Service des urgences de l'HCF et à des colloques interdisciplinaires réguliers en médecine du sommeil. Il a organisé des colloques de formation en collaboration avec le Service de psychiatrie de liaison du CHUV en vue de l'introduction de recommandations de pratique clinique pour les états confusionnels aigus et les troubles du compor-

tement alimentaire. En qualité de membre du Comité du Collège des médecins du Site de Fribourg, il a fait le lien avec les institutions psychiatriques du canton dans le cadre de la réalisation de l'HFR. Il est également membre du comité et actif au sein de l'Association Prévention Suicide Fribourg. Il est membre du conseil de fondation et exerce une activité de psychiatre consultant et de superviseur au Foyer Saint-Louis à Fribourg. Depuis novembre 2007, il préside le Groupement des psychiatres fribourgeois. Il est membre du comité de l'Association fribourgeoise en intervention systémique et thérapie familiale et a obtenu le titre de thérapeute de famille spécialisé de l'Association suisse en thérapie de famille et intervention systémique.

b) Site de consultation de Bulle

Le médecin sous-directeur et médecin responsable du site de Bulle a été membre actif du comité de la Société Fribourgeoise d'Hygiène Mentale et de celui de la section romande de la Société Suisse de Psychiatrie Sociale. Il a participé à un groupe de travail sur les directives anticipées en collaboration avec l'AFAAP. Enfin, il participe à Grangeneuve à la plateforme d'aide aux exploitations paysannes en difficulté (AED) en tant que conseiller pour les aspects psychologiques et psychiatriques de ces situations.

V. SERVICE DE PÉDOPSYCHIATRIE (SPP)

1. Missions du Service

Le Service de pédopsychiatrie a pour mission la prise en charge psychiatrique et psychothérapeutique ambulatoire de la population mineure du canton de Fribourg, soit les enfants et les adolescents de moins de 18 ans. Le SPP offre des consultations ambulatoires à la policlinique centrale à Fribourg ainsi que dans les consultations régionales de l'hôpital fribourgeois – Site de Meyriez, à l'Hôpital intercantonal de la Broye (HIB) à Estavayer-le-Lac et à Bulle pour le sud du canton. La collaboration avec la Clinique de pédiatrie de l'hôpital fribourgeois – site de Fribourg-Freiburg s'est poursuivie avec la présence de pédopsychiatres consultants et de liaison.

Direction

La direction du Service de pédopsychiatrie est assurée par M. Dr Patrick Haemmerle, médecin-chef.

2. Activités principales

a) Consultations à la Policlinique centrale

La demande de consultations est restée soutenue, ceci dans les trois domaines médico-psychiatrique, psychologique et social, malgré l'ouverture de quelques cabinets pédopsychiatriques dans le canton au cours des dernières années.

A la fin de l'année 2007, 67 cas sont restés sur la liste d'attente (91 en 2006 et 118 en 2005). Bien que ce nombre

soit toujours trop élevé, nous constatons une tendance à la baisse.

b) Consultations régionales

Bien que le Service n'ait pas pu consolider ses consultations régionales durant cette année, la demande n'a pas faibli. Pour ne pas faire attendre trop longtemps les enfants et leurs familles, une partie a été orientée vers la polyclinique centrale. Sous l'angle de l'accessibilité, il semble indispensable de renforcer l'offre régionalisée dès que possible.

c) Consultations pédopsychiatriques et collaboration des psychiatres consultants et psychiatres de liaison à la Clinique de pédiatrie de l'hôpital fribourgeois – site de Fribourg-Freiburg

Le Service a pu maintenir la collaboration «K&L», c'est à dire les consilia, la psychiatrie de liaison et les interventions de crise. Ces interventions, de plus en plus sollicitées, représentent une forme de collaboration précieuse et importante avec les médecins des disciplines somatiques. Les colloques hebdomadaires avec l'équipe médicale ont été maintenus et le Service est disponible pour des formations ad hoc destinées à l'équipe médico-soignante de la Clinique de pédiatrie.

d) Collaboration avec d'autres services et institutions

Fidèle à son approche de psychiatrie sociale et dans une perspective systémique, l'équipe pluridisciplinaire du

SPP a poursuivi sa collaboration avec un bon nombre d'institutions, d'intervenants et de professionnels actifs dans le domaine de l'enfance et de l'adolescence, comme les hôpitaux du canton, la Clinique de pédiatrie de l'hôpital fribourgeois – site de Fribourg-Freiburg, le Service de l'enfance et de la jeunesse, les services auxiliaires avec leurs psychologues scolaires, psychomotriciennes et logopédistes, le Service éducatif itinérant, les Services tutélaires, le Service de planning familial et d'information sexuelle, l'Office familial et son service de puériculture, le Centre thérapeutique de jour, les juges des mineurs, les juges de paix, plusieurs tribunaux et les institutions spécialisées pour enfants et adolescents. Ces collaborations se sont concrétisées notamment par des interventions de type pédagogique, éducatif, thérapeutique, médical, de soins, etc.

En 2007, la collaboration avec l'Hôpital psychiatrique cantonal s'est renforcée autour des Unités psychiatriques pour adolescents. Le groupe de travail interdisciplinaire et interinstitutionnel a terminé son travail et a élaboré le concept pour la psychiatrie juvénile actuelle et au sein du futur secteur de psychiatrie infanto-juvénile dans le cadre du Réseau fribourgeois de soins en santé mentale (RFSM). Les détails de cette collaboration sont intégrés dans le rapport annuel de l'Hôpital psychiatrique cantonal pour l'année 2007.

e) Données chiffrées

Prestations médicales:

	<i>Fribourg</i>	<i>Bulle</i>	<i>HFR site de Fribourg</i>	<i>Estavayer</i>	<i>Meyriez</i>	<i>Total</i>
Consultations	2224	46	82	97	40	2489
Autres prestations	1063	18	9	86	21	1197
Total	3287	64	91	183	61	3686

Prestations psychologiques:

	<i>Fribourg</i>	<i>Bulle</i>	<i>HFR site de Fribourg</i>	<i>Estavayer</i>	<i>Meyriez</i>	<i>Total</i>
Consultations	1698	10			59	1767
Autres prestations	1019	7			11	1037
Total	2717	17			70	2804

Prestations sociales:

	<i>Fribourg</i>	<i>Bulle</i>	<i>HFR site de Fribourg</i>	<i>Estavayer</i>	<i>Meyriez</i>	<i>Total</i>
Consultations	456				1	457
Autres	99					99
Total	555				1	556

3. Autres activités

Afin de mieux informer la population sur les atteintes psychiques, le Service a participé à des conférences publiques et à des formations destinées à différents groupes professionnels.

Les sujets présentés par le médecin-chef lors des conférences publiques ont touché principalement le domaine de la santé mentale des enfants et des adolescents et de leurs familles.

Les titres des conférences données par le médecin-chef au cours de cette année et à différentes occasions sont les suivants:

- Les institutions psychiatriques du canton de Fribourg
- Le Service de pédopsychiatrie et son fonctionnement
- Les sévices sur les enfants, négligence, maltraitance et abus sexuels
- Le syndrome psycho-organique – mise à jour
- La prévention du suicide des jeunes dans différents contextes (en ambulatoire, à l'hôpital et dans le domaine du pastorat)
- La santé mentale dans le contexte de la santé publique
- Les structures des institutions psychiatriques pour enfants et adolescents en Suisse
- La pédopsychiatrie en tant que psychiatrie sociale

En plus, les cadres des domaines médicaux et psychologiques ont maintenu leur engagement auprès de la Haute Ecole de Santé, de la Haute Ecole de Travail social et d'autres institutions spécialisées.

Le Service s'est engagé au sein du Groupe pour la prévention de la maltraitance et des abus sexuels (GRIMABU). La médecin-chef adjointe a activement collaboré aux Child abuse and neglect prevention team (CAN-Team) et la psychologue responsable s'est surtout engagée dans la formation du corps enseignant.

Le médecin-chef est président de l'Association de prévention du suicide dans le canton de Fribourg (PréSuiFri). Cette association a publié des «guides d'intervention» pour différents groupes professionnels. Elle s'engage actuellement dans la divulgation et la distribution de ces documents. Le Service a été sollicité pour les présenter lors de différents événements de formation dans le cadre de la prévention du suicide. La collaboration entre le Service et PréSuiFri continue, en particulier autour de la thématique des personnes âgées et du «suicide assisté».

Toujours dans le domaine de la prévention du suicide des jeunes, le médecin-chef a été invité pour une discussion à la Radio Suisse romande en direct avec le directeur de l'Office fédéral de la Santé, le Prof. Thomas Zeltner.

En tant que membre de la Commission fédérale pour les questions de la famille (COFF), le médecin-chef a participé à plusieurs séances et journées de travail de cette commission. Lors du «Forum Familles» à Berne,

la journée scientifique publique annuelle, il a eu l'occasion d'animer une session de conférences vouée «aux familles en transition». Lors du Congrès Suisse, «Mental Health in Public Health», il a également animé l'atelier sur les résultats de la recherche dans le domaine de la prévention du suicide.

Le SPP participe à la formation postgraduée des médecins en pédopsychiatrie et à celle des psychologues qui souhaitent devenir psychothérapeutes pour enfants et adolescents. Le Service organise des formations internes pour ses collaboratrices et collaborateurs et les envoie en outre suivre des formations spécifiques dans les approches psycho-dynamique, familialo-systémique et cognitivo-comportementale. Afin de garantir la qualité de ses prestations, le Service organise des supervisions thérapeutiques et d'équipe. Les formations internes sont également ouvertes aux personnes extérieures au Service.

Enfin, le SPP a organisé, en collaboration avec les Services de psychologie scolaire et le Service de l'enfance et de la jeunesse, deux matinées de travail animées par un spécialiste extérieur dans le domaine psychosocial. Ces formations communes favorisent les interactions entre les différents services mentionnés.

4. Publications

Haemmerle Patrick (2007): Editorial: Kindheit und Entwicklung. Schweizerische Zeitschrift für Psychiatrie und Neurologie, 1-2007.

5. Données statistiques

Nombre

- nouveaux cas: 555
- anciens cas: 350

Prestations et interventions particulières

- Urgences (interventions dans les 24 h qui suivent le signalement) 66
- Expertises (droit civil, pénal, militaire, AI, LAVI) 10
- Consilia 50
- Retraits 113
- Liste d'attente le 31.12.07 67

Les données suivantes ne concernent que les nouveaux cas:

Age	0-5 ans	89
	6-12 ans	206
	13-16 ans	230
	17-18 ans	30
	plus de 18 ans	0

Total 555

Sexe	féminin	248
	Masculin	307

Total 555

Langue	français	480
	allemand	71
	autres	4

Total 555

<i>Annoncé par</i>	mère	361
	père	39
	patient(e)	5
	tierce personne	150
Total		555
<i>Répartition par district</i>	Sarine	296
	Singine	31
	Gruyère	72
	Lac	46
	Glâne	29
	Broye	58
	Veveyse	12
	Hors canton	11
Total		555

*Diagnostic (diagnostics multiples possibles):
(selon CIM10, Classification Internationale des Maladies multiaxiales)*

– troubles du comportement et troubles émotionnels (F9)	96
– troubles dépressifs et anxieux (F3 + F92.0)	113
– troubles de l'adaptation et névrotiques (F4)	285
– troubles du développement (F8) dont 20 troubles envahissants du développement (troubles autistiques)	138
– troubles somatiques, somatoformes, psychosomatiques ou associés à des atteintes somatiques (F5 + axe IV) dont 18 troubles des conduites alimentaires (anorexie et boulimie) (F50) 15 troubles des fonctions sphinctériennes (énurésie et encoprésie) (F98.0 + F98.1) 11 tentatives de suicide (X60-84)	150
– troubles psychosociaux ou circonstances psychosociales anormales	1071

(Commentaire: le chiffre élevé de cette rubrique montre que l'on a trouvé, en moyenne, chez chaque enfant, 1 à 2 facteurs psychosociaux auxquels il a fallu attribuer une valeur pathogénétique quant à la psychopathologie diagnostiquée.)

VI. SERVICE DE PLANNING FAMILIAL ET D'INFORMATION SEXUELLE (SPFIS)

1. Missions du Service

Le Service de planning familial et d'information sexuelle a pour mission de promouvoir la santé et le bien-être dans la sexualité, la vie affective et la procréation. Il offre à toute personne, informations et éducation, soutien et accompagnement, orientation sur les questions de santé sexuelle et reproductive. Le Service comprend deux secteurs, l'information sexuelle et le planning familial; leurs activités sont complémentaires et se déploient dans tout le canton. Le Service est situé à Fribourg et dispose de deux antennes d'information et de conseil, l'une à Bulle

dans les locaux du Réseau Santé Gruyère, l'autre à Morat, à l'hôpital fribourgeois, site de Meyriez-Murten.

Direction

La direction du Service de planning familial et d'information sexuelle est assurée par M^{me} Marie Perriard, cheffe de service.

2. Activités

Dans le cadre de son mandat, le Service assume les tâches liées à l'éducation sexuelle, à la prévention des grossesses non désirées, à la prévention des IST (infections sexuellement transmissibles) et du VIH/SIDA, à la prévention des abus sexuels et des maltraitements. Les consultations médicales sont assurées deux jours par semaine (12 heures) par un médecin-assistant du Service de gynécologie de l'hôpital fribourgeois, site Fribourg.

a) Planning familial et consultations en matière de grossesse

Le Service offre aux personnes qui le demandent des entretiens et des prestations de santé sexuelle (test de grossesse, contraception, contraception d'urgence, test VIH) ainsi qu'une consultation gynécologique. En 2007 le Service a donné 2 123 entretiens qui se répartissent de la manière suivante: 58% des demandes concernent la contraception, 17% touchent à la grossesse, 24% concernent les infections sexuellement transmissibles et le VIH/SIDA, 1% est lié à d'autres questions de santé sexuelle. Par rapport à l'âge de la clientèle qui fréquente le SPFIS, 55% des personnes sont âgées de moins de vingt ans et dans ce pourcentage, 15% ont moins de 16 ans. La proportion des jeunes de moins de 16 ans a augmenté de 2% en comparaison des chiffres de 2005 et 2006.

En application de la loi fédérale du 9 octobre 1981 sur les centres de consultation en matière de grossesse, le Service offre des entretiens d'information, de clarification, de soutien et informe les personnes concernées de l'assistance privée et publique sur laquelle elles peuvent compter pour mener une grossesse à terme. Dans les situations qui demandent un accompagnement particulier, le Service collabore avec la sage-femme conseil de l'hôpital fribourgeois, site Fribourg. En 2007, le Service a donné 352 entretiens dont 73 concernent des demandes d'interruption de grossesse.

Prévention VIH SIDA

Avec le projet «Année dépistage volontaire 2007» (VCT), l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) veut promouvoir le conseil et le dépistage volontaire du VIH en Suisse. Dans ce but, il propose aux centres concernés d'utiliser un test à lecture rapide. Le Service a élaboré un protocole et offre cette prestation depuis la mi-novembre 2007 à Fribourg et à l'antenne de Bulle. 275 tests ont été réalisés en 2007, dont 40 à lecture rapide.

Dans le cadre des manifestations de la journée mondiale du Sida du 1^{er} décembre, le Groupement Coordination

Sida, qui regroupe les acteurs fribourgeois de la prévention VIH/SIDA, était présent au marché de Noël de Fribourg. Le SPFIS fait partie de ce groupement et a participé au projet. Toujours dans le cadre de la journée du 1^{er} décembre, des conseillères sont intervenues dans les classes de cours de langue à Espacefemmes pour passer un message de prévention.

Autres activités

Comme centre de compétence en santé sexuelle et reproductive, le Service a donné des cours dans le cadre de la formation professionnelle ou de la formation continue d'étudiant-e-s en soins infirmiers, d'assistant-e-s en soins et santé communautaire, d'élèves d'une école hôtelière de la Gruyère. A la demande du comité d'organisation du Giron de la Sarine, une conseillère a participé à la manifestation pour faire un travail de prévention auprès des jeunes. La responsable est intervenue dans la formation de base de guidance en éducation sexuelle, vie affective et planning familial (GESVAP) à l'Université de Lausanne.

Collaboration

Le Service collabore avec plusieurs partenaires du domaine médical, social et éducatif, notamment avec les hôpitaux fribourgeois, les gynécologues, les pharmaciens, le Service psycho-social (SPS), le Service de pédopsychiatrie (SPP), le Service de l'enfance et de la jeunesse (SEJ), Espacefemmes, la fondation pour la femme et l'enfant Aux Etangs et la fondation Passerelle à Bulle. Le Service a eu des contacts réguliers avec Empreinte pour les questions liées au VIH/SIDA, avec la Croix-Rouge pour les requérants d'asile, avec Fri-Santé pour les personnes en situation de précarité, avec Grisélidis pour les professionnelles du sexe.

Le Service développe une collaboration régulière avec les éducateurs et éducatrices de foyers et institutions pour adolescents tels que Seedorf, Time Out, La Traversée, Transit, les Peupliers. Cette manière de faire permet aux différents professionnels impliqués dans une situation d'élaborer une stratégie de prévention et d'assurer un suivi dans le travail d'éducation.

Le Service participe à différents groupements de professionnels de la santé et de la prévention tels que le Groupement de promotion, de prévention et d'éducation à la santé du canton de Fribourg (GES) le Groupement de coordination du Réseau Santé Gruyère, le Groupement fribourgeois Coordination Sida et le Verein Sozialtätige Deutsch Freiburg (VSD).

Formation

Les conseillères ont participé à la formation continue organisée par l'association suisse des conseillères en planning familial. Une conseillère a suivi la formation de «professionnelle accompagnante» pour accompagner les apprenantes conseillères dans leur stage pratique.

Des conseillères ont participé à des forums ou journées de formation dans le domaine de la santé sexuelle et reproductive (SSR).

b) Information sexuelle

Pour le Service, l'événement marquant de 2007 a été la fête des vingt ans de l'Association romande et tessinoise des formateurs et formatrices en éducation sexuelle (ARTANES). ARTANES a choisi de fêter cet anniversaire à Fribourg car c'est dans cette ville que l'association a été créée en 1987. Le Service de planning familial et d'information sexuelle de Fribourg qui fêtait vingt et un ans d'éducation sexuelle dans le canton s'est joint à ARTANES pour organiser l'événement. La journée s'est déroulée en trois parties, une partie formative animée par M^{me} Hélène Manseau, professeure au département de sexologie de l'Université de Montréal, une partie officielle avec une allocution de M^{me} la Conseillère d'Etat Anne-Claude Demierre et une partie festive. Cette manifestation qui a rassemblé un grand nombre de professionnels de la santé sexuelle et reproductive de la Suisse romande a démontré la vitalité de l'éducation sexuelle en Suisse romande et a rencontré un bel écho dans les médias. En prolongement de l'événement, le Service a organisé dans ses locaux une exposition intitulée «A cœur ouvert».

Le nombre d'heures d'intervention dans les classes est stable. Les chiffres de 2007 font apparaître une augmentation du nombre de classes primaires (+ 59). Cela est dû au fait que certaines communes ont demandé une intervention supplémentaire en 2^e et en 6^e année primaire. Les chiffres révèlent aussi une diminution du nombre d'interventions dans les cycles d'orientation. Cela est lié en particulier au fait qu'il y a eu un changement dans le niveau d'intervention (2^e année au lieu de 3^e année) et qu'en 2006 des écoles avaient programmé des cours en 2^e et 3^e pour éviter que des élèves ne soient lésés.

A la suite d'une expérience dans un cycle d'orientation qui a rencontré un certain succès, le travail avec les parents d'adolescent-e-s prend une orientation différente. En lieu et place d'une soirée d'information systématique pour les parents des élèves concerné-e-s, le Service invite les parents des élèves à participer à une conférence-débat sur un aspect de la vie sexuelle et affective des adolescent-e-s. C'est une formule qui semble bien convenir aux parents des enfants de cette tranche d'âge.

Le suivi de situations d'abus sexuels et de maltraitements a été réalisé par la responsable, en lien avec le Groupe interprofessionnel de prévention contre la maltraitance et les abus sexuels sur les enfants (GRIMABU). Elle a aussi participé à une action de prévention sur Internet, «T'KI», organisée par la Police dans le cadre de la foire de Fribourg et a animé une journée de prévention au gymnase de la Broye sur le thème «De la violence à la confiance». Les formatrices ont participé à la formation continue organisée par le Service. Certaines d'entre elles ont aussi participé à d'autres formations, notamment à deux journées sur la pédophilie organisées par l'Office des juges d'instruction de Porrentruy.

3. Données statistiques

a) Consultations des conseillères en planning familial	
Entretiens individuels, de couple	2'059
Entretiens de groupes	64
Total	2'123
(français	89%)
(allemand	10%)
(anglais	1%)
Entretiens téléphoniques	4'995
Total	7'118
Consultations médicales	1'216
Injections Depo-Provera	55
Total	1'271
<i>Nationalité</i>	
Suisse	67%
Etrangère	33%
<i>Domicile</i>	
Ville de Fribourg	35%
District de la Sarine	31%
District de la Singine et du Lac	10%
District de la Gruyère et de la Veveyse	11%
District de la Glâne et de la Broye	7%
Autres cantons	3%
Inconnu	3%
<i>Personnes venues seules ou accompagnées</i>	
Seules	67%
Avec parent, ami, autre	23%
Avec partenaire	10%
b) Interventions des animatrices en information sexuelle	
<i>Type d'intervention</i>	
Interventions en classe	2'717 heures
Soirées de parents	99 soirées
Entretiens téléphoniques	473
<i>Lieux d'intervention</i>	
Fribourg	15%
Autres communes	85%
<i>Scolarité des participants</i>	
Adolescents et apprentis	15%
Ecoles enfantines et primaires	80%
Classes spécialisées	5%
<i>Nombre de classes visitées</i>	
Ecoles enfantines, 1 ^{re} et 2 ^e primaires (prévention des abus sexuels)	293
Français	229
Allemand	64
Ecoles primaires (information sexuelle)	359
Français	266
Allemand	93
Cycles d'orientation (information sexuelle)	86
Français	85
Allemand	1
Ecoles professionnelles (prévention VIH/SIDA)	25
Français	21
Allemand	4

Autres institutions	32
Français	28
Allemand	4

VII. LABORATOIRE CANTONAL (LC)

1. Missions du Service

Contrôle des denrées alimentaires et des objets usuels

Le Laboratoire cantonal est l'organe cantonal chargé de contrôler que les établissements du secteur alimentaire appliquent le droit alimentaire dont les buts sont:

- de protéger les consommateurs contre les denrées alimentaires et les objets usuels pouvant mettre la santé en danger;
- d'assurer la manutention des denrées alimentaires dans de bonnes conditions d'hygiène;
- de protéger les consommateurs contre les tromperies relatives aux denrées alimentaires.

Les objets usuels sont les objets qui appartiennent aux catégories telles que les matériaux d'emballage, les produits de soins corporels (cosmétiques), les vêtements et textiles et les objets destinés aux enfants (ex. jouets, matériel de dessin).

Le droit alimentaire impose aux opérateurs du secteur alimentaire d'assurer eux-mêmes (autocontrôle) la conformité de leurs produits. L'Etat n'intervient que selon le principe de subsidiarité. Les contrôles (prélèvements, analyses, inspections) se font par sondage et en fonction d'une analyse des risques (nature des produits, antécédents des établissements, type d'activité). Dans le cadre de ses activités, le Laboratoire cantonal participe activement aux actions organisées au niveau national ou régional, que ce soit dans le domaine analytique ou dans le domaine de l'inspection. Cela permet de comparer la sécurité alimentaire du canton avec celle des autres cantons.

Autres tâches

Aux tâches de contrôle des denrées alimentaires et des objets usuels s'ajoutent la surveillance de la qualité des eaux de baignade (piscines, plages), la surveillance du commerce des produits chimiques, le contrôle de l'application de l'ordonnance sur la déclaration agricole, le contrôle des vigneron encaveurs et des activités en rapport avec le radon (gaz radioactif).

Direction

La direction du Laboratoire cantonal est assurée depuis le 1^{er} janvier 2007 par M. Dr Jean-Marie Pasquier, chimiste cantonal.

2. Activités durant l'année 2007 – l'essentiel en bref

Comme le Laboratoire cantonal intervient, dans la règle, de manière ciblée, les résultats des contrôles effectués

ne sauraient être considérés comme représentatifs de la situation générale. Les éléments ci-après donnent un aperçu des analyses et inspections effectuées et de quelques problèmes rencontrés durant l'année.

2.1 Echantillons analysés – campagnes

Désignation	Nombre d'échantillons analysés	Nombre d'échantillons contestés
Eaux de boisson / eaux minérales	1'734	113
Eaux de source, puits, lac	1'047	-
Eaux de piscine – baignade	71	17 *
Eaux techniques / eaux usées	106	-
Autres denrées alimentaires	1'054	108
Cosmétiques et objets usuels autres	243	197
Objets divers	44	-
Totaux	4'299	418

* par rapport à la législation cantonale

Eau potable

Quelques cas de contamination de l'eau des réseaux publics par des bactéries fécales

Lors des analyses effectuées dans le cadre de l'autocontrôle des distributeurs, des bactéries fécales ont été décelées dans plusieurs réseaux d'eau publics. Selon les cas, le Laboratoire cantonal a prononcé diverses mesures: obligation de bouillir l'eau avant tout usage alimentaire (3 cas), chloration choc (7 cas), mise hors service de sources contaminées (4 cas). De plus, dans 4 cas, ce sont les distributeurs qui ont annoncé au Laboratoire cantonal une pollution de leur réseau d'eau potable. Ils avaient déjà pris toutes les mesures pour assurer la protection de la santé des consommatrices et des consommateurs.

Contrats annuels d'analyses – rationalisation du travail

Depuis des années, sur la base de la loi cantonale sur l'eau potable, le Laboratoire cantonal propose aux distributeurs d'eau potable des contrats annuels d'analyse dans lesquels sont définis le nombre minimal de prélèvements, les endroits de prélèvement et le programme d'analyse. En fin d'année, un bilan est établi pour chaque distributeur. En 2007, diverses mesures organisationnelles ont été prises pour rationaliser ces tâches.

Uranium dans l'eau d'une fontaine au Bas-Vully

Dans le cadre d'une campagne de mesure d'uranium, une revue alémanique avait invité ses lecteurs à lui faire parvenir des échantillons d'eau. Une consommatrice avait adressé un échantillon de l'eau d'une fontaine située sur le territoire de la commune du Bas-Vully. L'analyse révéla que cette eau présentait une teneur en uranium de 22 microgrammes/l. Ce résultat élevé déclencha un

nombre important d'interventions, en particulier des médias. Or, selon les informations de la commune, l'eau qui alimente cette fontaine n'est pas distribuée dans le réseau d'eau public. Pour avoir une idée précise des teneurs en uranium de l'eau distribuée par cette commune, le Laboratoire cantonal procéda au prélèvement de 15 échantillons sur l'ensemble du réseau. Les analyses d'uranium ont été confiées au laboratoire de la section «risques chimiques» de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) à Berne et celles des radionucléides radium et uranium au laboratoire du Centre d'hydrogéologie de l'Université de Neuchâtel (CHYN).

Les résultats de ces analyses ont révélé que les teneurs en uranium de tous les échantillons d'eau prélevés dans le réseau de la commune du Bas-Vully étaient nettement inférieures à 30 microgrammes/l. Dans les pays européens, il n'existe aucune valeur limite légale pour l'uranium dans l'eau potable. Certains pays (Canada, Australie) prennent en compte une concentration maximale de 20 microgrammes/l et de 30 microgrammes/l (Etats-Unis). Les experts de l'OMS estiment qu'une valeur limite de 30 microgrammes/l devrait être suffisante pour assurer une protection contre la toxicité rénale de l'uranium. Les activités des radionucléides radium et uranium mesurées étaient, quant à elles, nettement inférieures aux valeurs limites définies dans l'ordonnance sur les substances étrangères et les composants.

L'origine de l'uranium dans les eaux de la région du Vully est connue. Elle a été décrite à la fin des années 90. C'est une accumulation naturelle de l'uranium à l'interface imperméable entre la molasse marine et la molasse douce du Mont-Vully. Cette interface a la forme d'une cuvette qui collecte les eaux de pluie. Les sources forment l'exécutoire de cette cuvette.

Le laboratoire des «risques chimiques» de l'OFSP a proposé au Laboratoire cantonal de Fribourg de collaborer, comme d'autres cantons avant lui, à un projet de caractérisation des ressources d'eau potable en Suisse. Dans le cadre de ce projet, une vingtaine d'éléments en trace sont dosés. Il a été prévu de procéder à ces analyses (effectuées gratuitement par l'OFSP) entre 2007 et 2008.

Lait et produits laitiers

Campagne nationale – critères de sécurité des produits laitiers respectés

A la fin 2006, l'ordonnance sur l'hygiène (OHyg) a subi d'importantes modifications pour être adaptée au règlement européen (CE) 2073/2005. Une distinction est dorénavant faite entre les critères de sécurité (ex. *Listeria monocytogenes*) et les critères d'hygiène (ex. *Escherichia coli*) des procédés. Ces derniers ne s'appliquent pas aux produits mis sur le marché. Dans le cadre du programme national annuel d'analyses du lait et des produits laitiers, ce sont principalement les critères de sécurité qui ont été examinés. Le Laboratoire cantonal a prélevé et analysé 103 échantillons de fromage. Aucun des échantillons n'a donné lieu à contestation pour les

critères de sécurité. Dans un cas, le Laboratoire cantonal a prescrit des mesures en raison d'un critère d'hygiène des procédés non conforme. Pour les critères de sécurité, le bilan de cette campagne est comparable aux résultats des années précédentes. Par contre, pour les autres critères, la comparaison avec les campagnes précédentes n'est pas possible vu les modifications intervenues dans le droit alimentaire.

Viandes – produits à base de viande

Pas de trace de plomb dans la viande de chasse

La présence de plomb a été recherchée dans 13 échantillons de viande de chasse. Aucun des échantillons analysés n'a fait l'objet de contestation pour ce paramètre. Ces prochaines années, un contrôle aura lieu sur les civets de petits gibiers.

Poissons – dénomination parfois fautive !

En 2005, l'OFSP a publié une liste des dénominations à utiliser pour les espèces de poisson destinées à la consommation. Des contrôles effectués depuis lors ont révélé que la dénomination des espèces de poissons donnait fréquemment lieu à des contestations. En 2006, le Laboratoire cantonal avait constaté un taux de contestation de 24%, ce qui est inacceptable. De nouveaux contrôles effectués en 2007 ont révélé que la dénomination de 4 échantillons sur les 20 prélevés n'était pas conforme. Dans deux cas, il s'agissait d'établissements publics dont la carte des menus n'était pas conforme. Vu ces constats, une information a été adressée par le Laboratoire cantonal à la Société patronale pour la restauration et l'hôtellerie du canton de Fribourg. De nouveaux contrôles auront lieu en 2008.

Poissons de piscicultures fribourgeoises – pas de contestation pour les résidus de médicaments vétérinaires

4 échantillons de poissons de piscicultures fribourgeoises ont été analysés quant à leur teneur en résidus de médicaments vétérinaires (vert de malachite, acide oxolinique, tétracyclines, chloramphénicol et enro/ciprofloxacines). La teneur en nitrite a également été contrôlée. Aucun échantillon n'a donné lieu à contestation, ce qui est un résultat satisfaisant.

Poissons de la Sarine, du Lac de Schiffenen et de la Glâne – contamination par des PCB de type dioxine

La présence de PCB ayant été constatée lors d'investigations environnementales faites à proximité de l'ancienne décharge de la Pila (Hauterive), le Service de l'environnement (SEn) et le secteur pêche du Service des forêts et de la faune se sont adressés au Laboratoire cantonal pour un contrôle des poissons. Un programme d'analyse a été défini (métaux lourds + dioxines, furanes, PCB de type dioxine = cPCB) et les contacts ont été pris avec le laboratoire cantonal de Berne pour l'exécution de ces analyses. Comparées aux valeurs enregistrées au début des années 2000 par l'OFSP (valeur moyenne des cPCB = 1.3 OMS₍₉₈₎-TEQ pg/g*), les teneurs en cPCB des premiers poissons prélevés en aval immédiat de la Pila

étaient anormalement élevées (15.1 – 96.4 OMS₍₉₈₎-TEQ pg/g). D'autres poissons ont été prélevés entre le barrage de Rossens et le barrage de Schiffenen ainsi que sur divers affluents. Les analyses ont révélé que les teneurs en cPCB de nombreux poissons étaient supérieures à la teneur maximale qui est en vigueur en Europe, soit 8 pg/g (pour la somme dioxines, furanes et cPCB exprimée en équivalents toxiques sur le poids frais). Ces constats ont été à l'origine de diverses mesures (interdiction de pêche, mise en place d'une organisation pour la gestion des problèmes liés à l'ancienne décharge de la Pila, planification de prélèvements). Cette situation a engendré, pour divers services de l'Etat et notamment pour le Laboratoire cantonal, un important surcroît de travail.

* pg/g = picogrammes par gramme

Denrées alimentaires spéciales

Aliments spéciaux – composition conforme, étiquetage parfois contestable

Les aliments spéciaux sont des produits destinés à une alimentation particulière. 18 produits déclarés exempts de lactose, 26 produits pauvres en sodium, 7 produits déclarés sans cholestérol et 6 déclarés sans gluten ont été analysés. Aucun échantillon n'a donné lieu à contestation pour les paramètres de composition contrôlés. Par contre, 2 échantillons ont été contestés en raison d'un étiquetage non conforme.

Fruits et légumes frais ou en conserve

Conserves de fruits et légumes – du cadmium dans les ananas !

Suite à plusieurs alertes européennes signalant la présence de cadmium dans des conserves d'ananas et au retrait de la vente en Suisse de lots d'ananas, le Laboratoire cantonal a procédé à une série de contrôles de métaux (cadmium, cuivre, mercure, plomb et étain) dans diverses conserves. 41 échantillons de conserves de fruits et de légumes ont été prélevés, dont 9 échantillons de conserves d'ananas. Deux échantillons présentaient des teneurs en cadmium deux fois plus élevées que la valeur limite. Ces deux produits ont été retirés de la vente. Il s'agissait de conserves d'ananas provenant d'Afrique du Sud. Pour les autres métaux, tous les résultats étaient conformes. Les conserves d'ananas seront à nouveau contrôlées par sondage en 2008.

Poivrons espagnols – présence de résidus d'un insecticide appliqué illégalement

La présence de résidus d'un insecticide appliqué illégalement en Espagne a fait l'objet d'une alerte européenne au début janvier 2007. Le Service de la protection de la consommation de Genève s'est mis à disposition des autres cantons pour effectuer la recherche de cette substance. Sur les 14 échantillons envoyés par le canton de Fribourg, 4 dépassaient la valeur de tolérance, ce qui représente un taux de contestation de 28%. Les responsa-

bles de l'importation de ces poivrons ont été contraints d'adapter leur autocontrôle à ce problème.

Graines germées – salmonelles dans un échantillon !

En 2006, deux échantillons de graines germées (pousses d'oignon et lentilles germées) avaient été contestés pour des motifs microbiologiques (présence de salmonelles et teneur en *Bacillus cereus* supérieure à la valeur limite). En 2007, le Laboratoire cantonal a procédé à de nouveaux contrôles de graines germées (alfalfa, oignons, radis, haricots mungo, fenugrec, ...). Sur les 16 échantillons prélevés, un échantillon de pousses d'oignons germés a été contesté pour présence de salmonelles. Une procédure de rappel de ce produit n'a pas eu lieu car la date limite de consommation était échue au moment où le résultat a été connu. Le cas a été transmis au chimiste cantonal du canton dans lequel se situe l'entreprise responsable. Ces produits continueront à faire l'objet d'une surveillance régulière ces prochaines années.

Sucre et articles de confiserie

Confiseries en sucre ou en massepain – trop de colorant !

Les colorants artificiels hydrosolubles ont été dosés dans 40 échantillons de confiseries. 3 de ces échantillons présentaient des teneurs en colorants dépassant la quantité maximale admise (= valeur de tolérance). De nouveaux contrôles auront lieu de manière sporadique ces prochaines années.

Denrées au chanvre

Teneur en THC conforme

Diverses denrées alimentaires contenant du chanvre existent sur le marché. Ces dernières années (voir notamment le compte rendu de 2005), des consommatrices et consommateurs ont été victimes de troubles de santé suite à la consommation de telles denrées. Le Laboratoire cantonal a prélevé 4 échantillons de produits au chanvre pour un dosage du THC (delta-9-tétrahydrocannabinol). Dans trois échantillons, cette substance n'a pas été décelée alors que dans le quatrième, du thé, sa teneur était inférieure à la valeur limite. Les produits au chanvre continueront à faire l'objet de contrôles sporadiques.

Denrées à la cannelle

Teneur en coumarine dans les normes

Suite à la mise en évidence en Allemagne, en 2006, de teneurs en coumarine très élevées dans des produits contenant de la cannelle, l'OFSP avait fixé en 2006, dans une directive, des valeurs limites pour cette substance. Le Laboratoire cantonal a procédé à un contrôle du marché en 2007. Sur les 25 échantillons analysés, 15 contenaient de la coumarine, mais toutes les valeurs étaient inférieures à ces valeurs limites. Ce résultat satisfaisant montre que les fabricants ont pris les mesures de maîtrise adéquates.

Mets préparés dans les établissements publics

Pratiques à améliorer!

Durant l'année, les inspecteurs des denrées alimentaires procèdent, dans les établissements publics, à des prélèvements de divers produits en vue d'un contrôle de leur qualité microbiologique. Ces contrôles ont pour but de vérifier le respect des bonnes pratiques en matière d'hygiène. Sur 376 échantillons prélevés, 58 ont été contestés soit 15.4%. Ce résultat montre que des progrès doivent encore être faits dans ce domaine et les contrôles seront poursuivis en 2008.

Objets usuels

Encore trop de nickel dans les parties métalliques des vêtements

Avec l'OFSP et les bureaux de douane, le Laboratoire cantonal a participé à une campagne de contrôle de la présence de nickel dans les parties métalliques des vêtements. Avant que la marchandise ne soit acheminée vers les importateurs ou les distributeurs, les fonctionnaires des douanes procédaient à un test rapide pour détecter le nickel sur ces objets. En présence de résultats positifs, ils adressaient les échantillons en question au laboratoire cantonal de Fribourg pour confirmation du résultat. Dans 31 cas, la présence de nickel a été confirmée et pour 8 échantillons la présence n'a pas été confirmée. Pour tous les échantillons positifs, des mesures ont été prises. Cette campagne montre que la situation n'est toujours pas satisfaisante en ce qui concerne la teneur en nickel des parties métalliques des vêtements. Les contrôles se poursuivront en 2008.

Inspections

Chaque année, quelques actions particulières sont également planifiées dans le domaine de l'inspection en plus des inspections régulières.

Eau potable

Inspections

Le Laboratoire cantonal a procédé à 41 inspections complètes de réseaux publics d'eau potable. A ces inspections s'ajoutent 10 inspections partielles au cours desquelles il a été vérifié que les mesures ordonnées les années précédentes avaient été exécutées. Dans 39% des réseaux inspectés, la sécurité alimentaire a été évaluée comme assurée, dans 56% comme amoindrie et dans 5% comme compromise. Les contestations portent principalement sur les documents d'autocontrôle incomplets et les infrastructures qui, souvent, ne répondent plus aux règles reconnues de la technique. Les inspections des réseaux d'eau potable constituent l'une des priorités du Laboratoire cantonal.

Mise à jour des dossiers des distributeurs d'eau potable du canton – réalisation d'une base de données

Pour mettre à jour les données relatives aux divers réseaux d'eau potable du canton, le Laboratoire cantonal

a adressé un questionnaire à tous les distributeurs d'eau potable du canton. De plus, une base de données a été développée en interne pour la gestion de l'ensemble des informations (sources, ouvrages, débits, résultats d'analyse, ...). Cet outil facilite la recherche d'informations sur les divers réseaux d'eau potable.

Structures d'accueil de la petite enfance

Le Laboratoire cantonal a procédé à une campagne spécifique d'inspection des structures d'accueil de la petite enfance offrant régulièrement un service de restauration. Dans 10 (52.9%) des 19 structures inspectées, l'inspectorat a contesté un ou plusieurs éléments. Les contestations les plus fréquentes ont porté sur l'auto-contrôle ainsi que sur des postes d'hygiène des mains non équipés ou incomplètement équipés. Le contrôle de ces structures se fera à l'avenir dans le cadre des inspections «normales».

Hygiène des mains

L'hygiène des mains est primordiale dans la production alimentaire. En 2007, ce point a fait l'objet d'une campagne spécifique de contrôle. Sur l'ensemble des contrôles effectués, il y a eu 14,3% de contestation pour absence de papier, 8,3% pour absence de savon et 21,4% pour mauvaises pratiques d'hygiène. Vu ces constats, l'hygiène des mains dans les établissements du secteur alimentaire continuera de faire l'objet de contrôles spécifiques en 2008.

Chaîne du froid – température des gondoles

Le maintien de la chaîne du froid est un élément essentiel pour la maîtrise de la qualité des denrées. Une campagne spécifique a porté sur la température des gondoles réfrigérées et sur les éléments d'autocontrôle liés à maîtrise de la chaîne du froid. Dans 14.3% des commerces contrôlés ces éléments ont donné lieu à contestation. Cette campagne sera poursuivie en 2008.

Entreprises actives dans l'importation de jouets

Durant l'été 2007, des jouets en provenance de Chine ont fait la une des médias. Dans sa directive no 13, l'OFSP a exigé des organes de contrôle des cantons suisses qu'ils procèdent à des inspections ciblées des fabricants et importateurs de jouets et qu'ils vérifient en particulier la validité des certificats de conformité. 2 entreprises situées dans le canton de Fribourg ont ainsi été inspectées. D'une manière générale, celles-ci répondaient aux exigences.

Statistiques de quelques éléments contrôlés lors des inspections

- *huile de friture*: 342 huiles de friture ont été contrôlées: 7 (2.0%) n'étaient pas conformes.
- *rappel des âges légaux pour la remise d'alcool*: 597 affiches relatives aux âges légaux en matière d'alcool ont été contrôlées. 85 (14.2%) n'étaient pas conformes.

- *utilisation trompeuse de la dénomination «Jambon»*: 89 cas ont été contrôlés, dont 15 (16.9%) ont donné lieu à contestation.
- *déclaration de la provenance des fruits et légumes*: 41 provenances de fruits et légumes ont été contrôlées, dont 5 (12.2%) ont donné lieu à contestation.
- *déclaration de la provenance des viandes*: 359 provenances de viandes ont été contrôlées, dont 66 (18.4%) ont donné lieu à contestation.

Enquête dans le cadre d'un épisode de gastro-entérites

En novembre 2007, un médecin informait le Laboratoire cantonal de la survenue de cas de gastro-entérites (26 cas) dans une collectivité. Une première analyse des éléments communiqués par le médecin a abouti à l'hypothèse d'une contamination par des norovirus. Ceux-ci sont actuellement considérés comme la cause la plus fréquente des maladies gastro-intestinales virales chez l'être humain. Cette infection se transmet généralement de personne à personne. Dans de rares cas, la contamination peut aussi se faire par la voie alimentaire. Des prélèvements de denrées et de selles de patients malades ont été remis au laboratoire cantonal de Bâle-Campagne, laboratoire en mesure de rechercher ces virus. Des norovirus n'ont été décelés dans aucun des échantillons de denrées. Par contre, les selles de cinq des patients sur six en contenaient. De tels épisodes sont fréquents dans les collectivités. Habituellement, l'infection est autolimitée et dure 12–72 heures. En 2005, l'OFSP a publié un document très utile au sujet des norovirus. Il est accessible sur le site internet de cet Office.

Sécurité alimentaire des entreprises du canton

Selon le concept élaboré par les chimistes cantonaux en 2000, chaque entreprise inspectée se voit attribuer l'un des quatre niveaux de sécurité suivants:

- Niveau 1: sécurité assurée: pas de lacunes;
- Niveau 2: sécurité amoindrie: lacunes sans effet direct sur la qualité des denrées;
- Niveau 3: sécurité compromise: lacunes et erreurs importantes;
- Niveau 4: sécurité non assurée: graves lacunes.

En 2007, 889 inspections d'établissements du secteur alimentaire et 41 inspections de réseaux publics d'eau ont servi à l'élaboration du bilan suivant:

	Niveau de sécurité			
	1	2	3	4
Commerces de denrées alimentaires	556	271	56	6
Réseaux publics d'eau	16	23	2	0

A ces inspections s'ajoutent 174 inspections partielles (établissements + réseaux d'eau potable) au cours desquelles le Laboratoire cantonal vérifie que les mesures prononcées ont été respectées. Ces inspections ne donnent pas lieu à une appréciation de la sécurité.

2.3. Contrôle des eaux de piscines et de plages de baignade publiques

Selon l'ordonnance concernant l'hygiène des piscines et des plages de baignade publiques, le Laboratoire cantonal procède à des inspections des piscines et à des prélèvements en principe 2 à 4 fois par année. Le paramètre donnant le plus fréquemment lieu à contestation est l'urée dans 16% des cas.

Les eaux des 9 plages de baignade publiques que compte le canton font l'objet d'un contrôle microbiologique en début de saison. En 2007, les eaux de 8 plages ont obtenu la classe de qualité A et l'eau d'une plage la qualité B. Ces résultats signifient qu'une atteinte à la santé par l'eau de baignade n'était pas à craindre.

3. Dénonciations

12 cas ont été dénoncés pour divers motifs aux autorités de poursuite pénale, soit:

- 6 établissements publics;
- 1 supermarché;
- 1 boucherie;
- 2 boulangeries;
- 2 entreprises d'importation (denrées alimentaires/objets usuels).

AFFAIRES SOCIALES

I. SERVICE DE LA PRÉVOYANCE SOCIALE (SPS)

1. Missions du Service

Le Service de la prévoyance sociale est chargé de la mise en œuvre de la politique cantonale en faveur des personnes handicapées ou inadaptées. En collaboration avec le Service de la santé publique et le Service du médecin cantonal, il assume également les tâches dévolues à l'Etat dans le domaine des établissements médico-sociaux (EMS).

a) Secteur des institutions spécialisées pour personnes handicapées ou inadaptées

Le secteur des institutions spécialisées pour les personnes handicapées ou inadaptées s'occupe principalement du subventionnement des écoles spéciales ainsi que des homes et ateliers pour personnes ayant un handicap mental, physique, psychique ou sensoriel. Cette activité s'étend aussi aux institutions accueillant des personnes aux prises avec des problèmes de dépendance, ainsi qu'aux maisons d'éducation pour mineurs et aux familles d'accueil professionnelles. Le secteur planifie en outre les besoins en places dans ces établissements et contrôle leurs activités. Enfin, en qualité d'Office de liaison au sens de la convention intercantonale relative aux institutions sociales (CIIS), il gère le financement des placements effectués hors canton.

b) Secteur des établissements médico-sociaux

Le secteur des EMS est en charge de la planification des lits dans les établissements médico-sociaux et du financement des frais d'accompagnement des personnes qui y séjournent, ainsi que du contrôle des dotations en personnel de soins et d'accompagnement. De plus, il a été mandaté par le Conseil d'Etat pour concrétiser les articles de la nouvelle Constitution fribourgeoise relatifs aux personnes âgées.

Direction

La direction du Service de la prévoyance sociale est assurée depuis le mois de mars 2006 par M^{me} Maryse Aebischer, cheffe de service.

2. Activités

2.1. Activités courantes

a) Secteur des institutions spécialisées

Quatre collaboratrices et collaborateurs se répartissent au sein du secteur des institutions spécialisées les tâches inhérentes au financement des institutions spécialisées et des familles d'accueil professionnelles. Ils contrôlent et discutent avec les responsables des institutions les budgets de fonctionnement et d'investissement, dans le cadre budgétaire fixé annuellement par le Conseil d'Etat. Dans ce contexte, ils évaluent les nouveaux projets et les demandes de nouveaux postes, en collaboration avec l'Inspectrice des institutions spécialisées. Calculées sur la base des budgets adoptés par la Direction de la santé

et des affaires sociales, les subventions sont versées aux institutions sous forme de trois acomptes correspondant à 80% des budgets. L'établissement des décomptes finaux et le calcul de la subvention définitive se font sur la base des comptes révisés par les organes de révision des institutions.

La planification des places nécessaires dans les homes et ateliers pour couvrir les besoins des personnes en situation de handicap se fonde principalement sur le recensement des mineurs en situation de handicap, suivant l'enseignement spécialisé, et des adultes au bénéfice d'une rente de l'assurance-invalidité (AI) vivant en homes et/ou travaillant en ateliers protégés. Ce recensement se fonde sur les données transmises par les institutions. Effectué par l'Inspectrice des institutions spécialisées, il spécifie le type et le degré de handicap de la personne, sa langue maternelle et son domicile. Sur base du recensement, l'Inspectrice compare les places disponibles dans les institutions pour adultes avec les places nécessaires selon les besoins constatés. Après concertation des institutions, une planification est soumise à la Commission consultative d'aide et d'accompagnement des personnes handicapées et inadaptées qui donne son préavis sur le nombre de nouvelles places et sur les nouveaux projets à l'attention de la Direction de la santé et des affaires sociales.

La gestion des places disponibles au sein des institutions requiert de l'Inspectrice des institutions un travail de mise en réseau pour orienter les personnes vers les institutions les mieux adaptées. Cette tâche implique souvent la recherche de solutions innovantes en collaboration avec les différents acteurs des milieux impliqués. Les tâches de l'Office de liaison sont assumées par deux personnes au sein du secteur. Elles sont définies par la CIIS qui a notamment pour but de garantir le financement des prestations pour les personnes qui nécessitent un séjour dans une institution en dehors de leur canton de domicile. Les placements hors canton sont soumis à des demandes de garantie de prise en charge des frais. Celles-ci sont envoyées à l'Office de liaison qui contrôle le respect des exigences législatives en matière de placement, le prix journalier, la contribution de la personne et donne son accord au financement du séjour. L'Office de liaison gère les dossiers des personnes placées hors canton et traite aussi les litiges pouvant survenir entre cantons, institutions et services placeurs.

b) Secteur des EMS

Trois collaboratrices et collaborateurs se répartissent les tâches relatives au financement des frais d'accompagnement dans les EMS ainsi qu'au subventionnement des foyers de jour pour personnes âgées.

Pour les 46 EMS du canton, le Service calcule le prix de l'accompagnement tenant compte notamment des dotations en personnel de soins et d'accompagnement requises par chaque établissement en fonction des niveaux de soins des pensionnaires hébergés ainsi que des forfaits payés par les assureurs-maladie. Un système de correctif du prix, sur la base des comptes, garantit le financement

des coûts effectifs. Si l'établissement réalise un bénéfice, ce dernier sera reporté en déduction des charges prises en compte pour le calcul du prix de l'année suivante. Dans le cas inverse, la perte sera prise en compte en augmentation des charges considérées.

Le contrôle des comptes consiste à vérifier la dotation en personnel de soins et d'accompagnement en fonction des journées de soins facturées et réservées (en cas d'hospitalisation) ainsi que les salaires et charges salariales en relation avec les avis d'engagement préavisés par le Service (500 avis par année en moyenne). Ce personnel représente plus de 3'000 personnes pour environ 1'700 EPT.

Le calcul de la participation des pouvoirs publics aux frais d'accompagnement est effectué depuis 2001 par la Caisse cantonale de compensation. Chaque année, cette dernière rend environ quatre mille décisions. Le SPS verse des acomptes trimestriels aux EMS et sur la base des décisions rendues par la Caisse cantonale de compensation, il établit des décomptes tenant compte des journées effectives de chaque pensionnaire au bénéfice de la subvention.

Concernant les foyers de jour, la participation des pouvoirs publics, selon la législation cantonale, ne peut excéder 30% du budget annuel. Le SPS contrôle et discute les budgets avec la direction des établissements en vue de déterminer celui qui sera définitivement retenu.

Chaque année, le SPS calcule, à l'intention des Commissions de district en matière d'établissements médico-sociaux (CODEMS), la moyenne cantonale des frais financiers. Cette moyenne permet la facturation, entre CODEMS, des frais financiers concernant le séjour de personnes dans un EMS autre que celui du domicile de leur district.

2.2. Activités principales durant l'année

a) Secteur des institutions spécialisées

Les travaux de mise en œuvre de la Réforme de la péréquation financière et de la nouvelle répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT) ont largement occupé l'année 2007. En guise de rappel, la loi fédérale du 6 octobre 2006 sur les institutions destinées à promouvoir l'intégration des personnes invalides (LIPPI) exige que les cantons établissent un plan stratégique d'ici à 2011, définissant les principes, les outils et les procédures qui prévaudront notamment pour l'analyse et la planification des besoins ainsi que pour le financement des institutions. Durant une période transitoire de trois ans (2008 à 2010), les cantons sont tenus de prendre en charge les prestations allouées jusqu'ici par l'AI.

En juin 2007, le SPS a transmis au Conseil d'Etat un rapport présentant les enjeux de la RPT dans le domaine des personnes en situation de handicap, les options retenues pour la période transitoire et l'organisation de projet prévue pour répondre aux exigences de la LIPPI. Ce rapport a été discuté avec l'Association des institutions fribourgeoises (INFRI) et a fait l'objet d'une pré-

sentation à l'ensemble des milieux intéressés au début du mois de décembre.

Les collaboratrices et collaborateurs du SPS ont consacré beaucoup de temps à l'introduction d'un modèle de comptabilité analytique dans l'ensemble des institutions, à la formation des personnes responsables de la comptabilité dans les institutions, aux corrections des différentes épreuves transmises ainsi qu'à l'amélioration du modèle initial développé sur le logiciel Excel. En raison des possibilités limitées de ce logiciel, le SPS travaille, en collaboration avec le SITel, au développement d'un outil informatique à même de gérer l'ensemble des données financières des institutions, de les mettre en lien avec les données financières de l'Etat et d'élaborer des statistiques. Ce modèle de comptabilité analytique, qui est conforme aux exigences de la CIIS, permettra de définir et de comparer les coûts journaliers des institutions par centre de charges. A noter que l'introduction de ce modèle de comptabilité est un long processus qui exige aussi un effort important de la part des collaborateurs et collaboratrices des institutions.

Le SPS a aussi pris une part active dans divers groupes de travail institués au plan romand et suisse. Les cantons latins travaillent notamment à la mise en place d'une procédure de coordination en matière de planification de l'offre cantonale, d'un catalogue latin des prestations ambulatoires et résidentielles, d'un outil commun d'évaluation des besoins d'encadrement dans les institutions, d'un outil de planification des besoins et d'un catalogue d'exigences communes pour la reconnaissance des institutions.

En vue de planifier les besoins en places dans les institutions, un recensement a été effectué durant l'année (état des données au 30 novembre 2006).

b) Secteur des EMS

Compte tenu des effectifs du secteur en charge des activités courantes liées au financement des frais d'accompagnement, le SPS a fait appel à la collaboration d'une personne externe au Service pour avancer dans les travaux de mise en œuvre des articles de la nouvelle Constitution du canton de Fribourg relatifs aux personnes âgées. Dans une première phase, un inventaire des prestations actuellement offertes aux personnes âgées dans le canton a été établi en vue d'analyser les points forts et les carences du dispositif. Pour ce faire, de nombreuses discussions ont eu lieu durant l'année avec les représentants des divers milieux actifs dans le domaine des personnes âgées et toutes les communes ont reçu un questionnaire ayant trait aux prestations et infrastructures à disposition sur leur territoire. Les résultats de ces démarches seront intégrés dans le rapport que le Conseil d'Etat soumettra en 2008 au Grand Conseil pour répondre au postulat Weber-Gobet/Thomet.

2.3. Événements particuliers

a) Secteur des institutions spécialisées

En vue de garantir une prise en charge optimale des personnes souffrant d'un handicap psychique, les fondations Bellevue, Hannah et Perspectives ont été réunies au sein d'une nouvelle fondation: HorizonSud. La fusion de ces trois institutions, effective au 1^{er} janvier 2007, vise à mieux coordonner les prestations offertes et à les étendre à toute la région sud du canton. En outre, elle entend optimiser la gestion administrative et financière de ces institutions.

Devant l'augmentation des demandes de placements provenant des hôpitaux, le canton avait déposé auprès de l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) un projet de construction d'une unité de sept places pour personnes handicapées physiques germanophones. Cette unité a été inaugurée en novembre 2007 au Foyer-atelier Linde, à Tentlingen. En outre, depuis le 1^{er} janvier 2007, l'Appartement-foyer Holzgasse, à Kerzers, a été intégré dans la planification fribourgeoise et rattaché à la Stiftung des Seebezirks für Erwachsene Behinderte (SSEB). Il permet d'offrir à 10 personnes handicapées physiques l'opportunité de vivre dans une structure adaptée à leurs besoins.

En novembre 2007, la Direction de la santé et des affaires sociales a organisé une journée d'information sur les familles d'accueil professionnelles. Au nombre de quatre, ces structures se situent entre famille et institution et offrent 25 places pour l'accueil d'enfants issus d'un milieu social et familial complexe. En général, ces enfants sont placés dans ces familles par les tuteurs, les justices de paix, les juges des mineurs ou par les tribunaux civils, et nécessitent un encadrement éducatif intensif. Alors que le Service de l'enfance et de la jeunesse se charge de l'évaluation et de la surveillance de ces familles d'accueil professionnelles, le SPS s'occupe de leur reconnaissance et de leur financement.

b) Secteur des EMS

Lors de la procédure budgétaire 2008, le Conseil d'Etat a décidé de reconnaître 40 nouveaux lits médicalisés long séjour, ainsi que 5 lits médicalisés court séjour supplémentaires. Ces lits seront attribués aux établissements suivants:

Lits long séjour:

– Home médicalisé de la Sarine, Villars-sur-Glâne	+ 10 lits
– Maison Sainte Jeanne-Antide, Givisiez	+ 2 lits
– Foyer Saint-Germain, Gruyères	+ 3 lits
– Foyer Saint-Joseph, Sâles	+ 8 lits
– Foyer Saint-Joseph, Sorens	+ 5 lits
– Foyer Sainte-Marguerite, Vuisternens-devant-Romont	+ 7 lits
– Les Fauvettes, Montagny-la-Ville	+ 5 lits

Lits court séjour:

– Pflègeheim des Sensebezirks, Tafers	+ 2 lits
– Pflègeheim Auried, Flamatt	+ 1 lit

– Résidence Les Mouettes, Estavayer-le-Lac + 1 lit

– Le Châtelet, Attalens + 1 lit

Au début du mois d'octobre, le rapport adopté par le groupe de travail chargé d'analyser les prix de pension des EMS a été présenté au Conseil d'Etat. Pour rappel, ce groupe avait reçu le mandat de définir le standard de chaque prestation hôtelière, de déterminer le coût de cette prestation, de proposer un système d'indexation régulière des prestations selon leur type, de définir des règles de rémunération du personnel hôtelier des EMS et d'étudier des mesures de rationalisation entre les établissements. Le groupe de travail avait proposé de tester la méthode et l'instrument de calcul SOHO, utilisés dans le canton de Vaud, dans 11 EMS du canton, en l'adaptant aux contingences fribourgeoises. Le Conseil d'Etat décidera au début de l'année 2008 de la suite des travaux.

La Commission consultative en matière d'établissements médico-sociaux (COMEMS) s'est réunie à deux reprises durant l'année 2007. Elle a notamment discuté de la planification des lits EMS long séjour et court séjour, des foyers de jour, de l'avancement des travaux du concept de prise en charge des personnes âgées et des modifications du règlement du 4 décembre 2001 sur les établissements médico-sociaux.

En juin, l'unité psychogériatrique de la Résidence des Chênes, à Fribourg, a ouvert ses portes. Projet pilote mis sur pied pour permettre aux personnes âgées atteintes de graves troubles psychogériatriques un cadre de vie et des prestations mieux adaptées à leurs besoins, il fera l'objet d'une évaluation durant l'année 2008. En outre, 14 EMS ont bénéficié des prestations de psychiatrie de liaison offertes par l'Hôpital psychiatrique cantonal de Marsens.

En 2007, les tarifs cadres des assureurs-maladie fixés par le Département fédéral de l'intérieur ont été adaptés au renchérissement. A la demande de l'Association fribourgeoise des institutions pour personnes âgées (AFIPA), les assureurs-maladie ont dès lors accepté d'adapter les forfaits payés dans les EMS pour les soins (20 fr. 50 pour le degré de dépendance A, 41 francs pour le degré de dépendance B, 66 fr. 50 pour le degré de dépendance C, 82 francs – montant inchangé – pour le degré de dépendance D).

2.4. Statistiques

a) Secteur des institutions spécialisées

A la fin de l'année 2007, le canton compte 871 places en foyers et centres de jour et 1039 places en ateliers. La répartition de ces places, par type de handicap, figure sur les tableaux suivants.

<i>Homes avec ou sans occupation Centres de jour</i>		2006			2007
<i>Handicap mental</i>	<i>Lieu</i>	<i>Home avec occupation</i>	<i>Home sans occupation</i>	<i>Centre de jour</i>	<i>Nouv. places</i>
Sonnegg	Zumholz	8			
Home-Atelier «Linde»	Tentlingen	47		6	
Home-Atelier La Colombière	Misery	27		6	
Foyer La Rosière	Estavayer-le-Lac		18		+ 3
Home Clos Fleuri	Bulle	44	30		
Home La Colline	Ursy	30			
Homato, Les Buissonnets	Fribourg	32		8	
Wohnheime Sensler Stiftung	Tafers		44		+ 3
Communauté de La Grotte et Béthanie	Fribourg		15		
Geschützte Wohnform SSEB	Murten		13		
Wohnschule	Murten		5		+ 4
La Farandole	Fribourg		36		
Appartements protégés de la Glâne	Romont		13		+ 3
La Belle Etoile	Châtel-St-Denis		17		
Total des places		193	186	20	+13

<i>Homes avec ou sans occupation Handicap psychique</i>		2006		2007
<i>Handicap psychique</i>	<i>Lieu</i>	<i>Home avec occupation</i>	<i>Home sans occupation</i>	<i>Nouvelles places</i>
Fondation HorizonSud		77	33	
Fondation HorizonSud (appart.)			11	
La Traversée 3	Seiry	12		
Foyer St-Louis	Fribourg		37	
Applico, Schmittin, Düdingen	Schmittin		12	
La Traversée 1	Fribourg		13	
La Traversée 4	Fribourg		11	
Total des places		89	73	

<i>Homes avec ou sans occupation Handicap physique</i>		2006		2007
<i>Handicap physique</i>	<i>Lieu</i>	<i>Home avec occupation</i>	<i>Home sans occupation</i>	<i>Nouvelles places</i>
Foyer St-Camille	Marly	30	12	
Foyer des Préalpes	Villars-sur-Glâne	27		
Linde, Unité germanophone	Tentlingen	0		+ 7
SSEB Holzgasse	Kerzers			+ 10
Total des places		57	12	+ 17

<i>Homes avec ou sans occupation</i>		<i>2006</i>		<i>2007</i>
<i>Addictions-Dépendances</i>	<i>Lieu</i>	<i>Home avec occupation</i>	<i>Home sans occupation</i>	<i>Nouvelles places</i>
Le Torry	Fribourg	20		
Centre Le Radeau	Orsonnens	12		
Foyer Horizon	Pensier	14		
Appartement protégé «Le Belvédère» *	Fribourg		6	
Total des places		46	6	

* Ces places sont actuellement inoccupées.

<i>Ateliers protégés</i>		<i>2006</i>	<i>2007</i>
<i>Handicap mental</i>	<i>Lieu</i>	<i>Places</i>	<i>Nouvelles places</i>
Sensler Stiftung für Behinderte Behindertenwerkstatt (SSB)	Tafers	50	
Sensler Stiftung für Behinderte (SSB)	Schmitten	80	
Fondation broyeurde	Estavayer-le-Lac	52	+ 8
Ateliers protégés Clos-Fleuri	Bulle	110	
Fondation du district du Lac pour personnes handicapées adultes (SSEB)	Muntelier	50	
La Farandole	Fribourg	88	
Ateliers de la Glâne	Romont	42	+ 3
La Belle Etoile	Châtel-St-Denis	40	
Total des places		512	+ 11

<i>Ateliers protégés</i>		<i>2006</i>	<i>2007</i>
<i>Handicap psychique</i>	<i>Lieu</i>	<i>Places</i>	<i>Nouvelles places</i>
Fondation HorizonSud		137	
Fondation St-Louis	Fribourg	35	
Centre d'intégration socio-professionnelle CIS (AOPH)	Fribourg	85	
Fondation L'Estampille	Fribourg	30	+ 10
Applico	Murten, Schmitten	30	+ 6
Total des places		317	+ 16

<i>Ateliers protégés</i>		<i>2006</i>	<i>2007</i>
<i>Handicap physique</i>	<i>Lieu</i>	<i>Places</i>	<i>Nouvelles places</i>
Ateliers de la Gérine	Marly	110	
Ateliers des Préalpes	Villars-sur-Glâne	53	
Total des places		163	

<i>Ateliers protégés</i>		2006	2007
<i>Addictions-Dépendances</i>	<i>Lieu</i>	<i>Places</i>	<i>Nouvelles places</i>
Ateliers d'occupation Tremplin	Fribourg	20	
Total des places		20	

<i>Maisons – foyers d'éducation</i>		2007
<i>Problèmes socio-éducatifs</i>	<i>Lieu</i>	<i>Places</i>
Le Bosquet *	Givisiez	18
Foyer St-Etienne	Fribourg	40
Foyer St-Etienne, Time Out	Villars-sur-Glâne	10
Foyer Bonnesfontaines	Fribourg	23
Nid Clairval	Givisiez	15
Foyer pour Apprentis	Fribourg	15
La Traversée jeunes filles	Corminbœuf	7
Kinderheim Heimelig	Kerzers	12
Centre éducatif et pédagogique *	Estavayer-le-Lac	3
Transit accueil d'urgence	Villars-sur-Glâne	10
Aux Etangs **	Fribourg	6
Total des places		159

* Institutions mixtes

** L'institution Aux Etangs accueille des jeunes femmes et leur(s) enfant(s) pour des mesures éducatives. 6 places sont reconnues pour l'accueil de ces jeunes femmes, l'institution pouvant en outre héberger 4 enfants.

b) Secteur des EMS

Au début de l'année 2007, le réseau des établissements médico-sociaux comptait 2268 lits, dont 2233 lits long séjour et 35 lits court séjour. En 2008, il comptera 2273 lits

long séjour et 40 lits court séjour, ce qui portera le taux de couverture de lits médicalisés pour 100 personnes de plus de 65 ans à environ 6.44%. A noter que ce taux a une valeur indicative, dans la mesure où les chiffres relatifs à la population 2008 sont une extrapolation de la statistique fédérale basée sur l'évolution de la population de cette tranche d'âge par rapport à la population totale du canton. Pour les personnes âgées de plus de 80 ans, ce taux s'élève à 23%.

Nombre de lits long et court séjour par district

	2007		2008	
	<i>Lits EMS long séjour</i>	<i>Lits EMS court séjour</i>	<i>Lits EMS long séjour</i>	<i>Lits EMS court séjour</i>
SARINE	733	8	745	8
SINGINE	326	7	326	10
GRUYERE	440	3	456	3
LAC	229	3	229	3
GLANE	174	3	181	3
BROYE	182	8	187	9
VEVEYSE	149	3	149	4
CANTON	2'233	35	2'273	40

Nombre de places en foyers de jour par district

	<i>Etablissement</i>	<i>Nbre de places</i>	<i>Nbre de journées d'ouverture par semaine</i>
SARINE	Foyer du Gibloux, Farvagny	5	3
SINGINE	Tagesheim St. Wolfgang, Düdingen	4	3
	La Famille au Jardin, St. Ursen	10	3
LAC	Tagesstätte Les Platanes, Jeuss	5	3
BROYE	Foyer les Mouettes, Estavayer-le-Lac	8	4
VEVEYSE	Foyer Maison St-Joseph, Châtel-St-Denis	8	3

Evolution du nombre de lits pour 100 personnes âgées de 80 ans et plus

<i>Années</i>	<i>Population 80 ans et plus, chiffres OFS jusqu'au 31 décembre 2006 *</i>	<i>Nombre de lits requis selon planification 2003 (taux 25%)</i>	<i>Nombre de lits reconnus</i>
2000	8'344	2'086	1'784
2001	8'526	2'132	1'836
2002	8'694	2'174	1'933
2003	8'849	2'212	1'993
2004	9'047	2'262	2'063
2005	9'220	2'305	2'133
2006	9'474	2'369	2'183
2007 *	9'677	2'419	2'233
2008 *	9'884	2'471	2'273

* La population des personnes de 80 ans et plus a augmenté durant les six dernières années de 2,14% en moyenne. Ce taux a été appliqué à la simulation de l'évolution de la population durant les années 2007 et 2008.

Evolution du nombre de lits pour 100 personnes âgées de 65 ans et plus

<i>Années</i>	<i>Population 65 ans et plus, chiffres OFS jusqu'au 31 décembre 2006 *</i>	<i>Nombre de lits requis selon planification 2003 (taux 6,5%)</i>	<i>Nombre de lits reconnus</i>
2000	31'170	2'026	1'784
2001	31'432	2'043	1'836
2002	31'774	2'065	1'933
2003	32'207	2'093	1'993
2004	32'727	2'127	2'063
2005	33'252	2'161	2'133
2006	34'212	2'224	2'183
2007 *	34'749	2'259	2'233
2008 *	35'295	2'294	2'273

* La population des personnes de 65 ans et plus a augmenté durant les six dernières années de 1,57% en moyenne. Ce taux a été appliqué à la simulation de l'évolution de la population durant les années 2007 et 2008.

II. SERVICE DE L'ACTION SOCIALE (SASOC)

1. Missions du Service

La mission du Service de l'action sociale est de proposer des mesures de politique sociale et d'améliorer en permanence le dispositif cantonal d'aide sociale, d'aide aux requérants d'asile et aux réfugiés, d'aide aux victimes d'infractions et d'aide au recouvrement et avances de pensions alimentaires. Son rôle est alors d'animer ce dispositif, de veiller à son bon fonctionnement et de susciter une harmonisation des pratiques en visant à faire respecter l'égalité entre les instances de l'action sociale et en invitant à la collaboration les acteurs publics, privés, bénévoles.

Direction

La direction du Service de l'action sociale est assurée par M. François Mollard, chef de service.

2. Aide aux personnes dans le besoin

Le Service de l'action sociale est, conformément à la loi sur l'aide sociale (LASoc), compétent pour décider de l'aide matérielle aux personnes de passage ou séjournant dans le canton ainsi qu'aux personnes sans domicile fixe (art. 8 et 21). Il assume les relations intercantionales définies dans la loi fédérale sur l'assistance pour les Fribourgeois domiciliés dans d'autres cantons et pour les Confédérés domiciliés depuis moins de deux ans dans le canton. Il procède à la répartition des charges d'aide matérielle entre les communes, le canton et les autres cantons confédérés. Le Service a également pour mission de proposer des mesures de politique sociale, d'évaluer et d'améliorer le dispositif cantonal d'aide sociale, de veiller à son bon fonctionnement et de susciter une harmonisation des pratiques en vue de garantir une égalité de traitement des bénéficiaires. Le Service veille en outre à favoriser le dialogue et la collaboration entre les acteurs publics, privés, bénévoles et les Eglises. Les tâches de coordination, d'information et de prévention prescrites par la loi sur l'aide sociale (art. 21) occupent par conséquent une place de choix parmi les activités du Service.

Le Service a apporté sa contribution au développement de différentes mesures de politique sociale et participé à plusieurs consultations tant cantonales que fédérales. Le démarrage des travaux concernant la mise en place du revenu déterminant unique (RDU) pour les prestations cantonales sous condition de ressources, dont l'aide sociale, a été l'un des points forts de l'activité du Service en 2007. Ces travaux, planifiés jusqu'en 2011, donnent suite au Rapport n° 280 du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur l'introduction d'un tel revenu. Le Service est chargé de la mise en place du RDU, il préside le comité de projet réunissant les huit services concernés et siège au comité de pilotage présidé par la DSAS. Les objectifs

planifiés dans le rapport du Conseil d'Etat pour 2007 et consistant à mettre sur pied les principaux outils du RDU ont tous été atteints. Le Service entretient également dans ce domaine une collaboration avec les cantons de Neuchâtel et Genève qui mettent sur pied un système comparable.

Dans le domaine de la politique familiale, le Service a participé au comité de pilotage et au comité de projet instaurés par le Conseil d'Etat afin de coordonner la mise en œuvre et l'exécution des prestations relevant de cette politique. Il assume également les secrétariats de ces deux comités. Il a contribué dans ce cadre à l'élaboration de l'avant-projet de loi sur les allocations de maternité en cas de besoin, dans lequel est introduite une protection maternité cantonale conformément aux vœux de la nouvelle Constitution.

La politique cantonale de réinsertion socioprofessionnelle a fait l'objet en 2007 d'une évaluation globale dont le Service a piloté la réalisation. Il a élaboré en collaboration avec le Service public de l'emploi (SPE) le cahier des charges de cette évaluation qualitative et quantitative et procédé à l'appel d'offres qui a abouti à l'attribution conjointement par la Direction de la santé et des affaires sociales (DSAS) et la Direction de l'économie et de l'emploi (DEE) d'un mandat à l'Institut des Hautes Etudes en administration Publique de Lausanne (IDHEAP) et à l'Observatoire universitaire de l'emploi (OUE) rattaché à l'université de Genève. Le Service a présidé le groupe d'accompagnement de cette évaluation qui s'est déroulée entre le 1^{er} avril et le 31 décembre 2007. Il a collaboré étroitement avec les chercheurs afin de leur fournir toutes les informations et données utiles pour mener à bien cette enquête.

Dans le domaine de la réinsertion socioprofessionnelle le Service a également poursuivi sa participation aux travaux du comité de projet national pour la mise en place d'une collaboration interinstitutionnelle intitulé «CII-MAMAC». Ce projet définit au plan fédéral une démarche visant à coordonner les efforts des services d'aide sociale avec ceux de l'assurance chômage (ORP) et de l'assurance invalidité (OCAI) en vue de favoriser la réinsertion professionnelle. Cette démarche, qui comporte en particulier un volet médical, a rencontré l'intérêt du Conseil d'Etat qui a décidé d'adhérer à ce projet national dès 2007. Par ailleurs, le Service a été étroitement associé à la mise sur pied de la formation romande destinée aux spécialistes cantonaux chargés de la mise en œuvre de la CII-MAMAC.

Face à la problématique des jeunes en difficulté d'insertion professionnelle, le Service a été appelé à siéger au sein de la nouvelle commission mise sur pied par le Conseil d'Etat pour coordonner la politique cantonale dans ce domaine. Enfin, le Service a poursuivi ces travaux dans le cadre des projets liés à la Constitution, en particulier celui consacré à la politique globale de la famille et celui ayant trait au soutien aux personnes vulnérables et dépendantes.

Sur le plan de la coordination, activité essentielle à la bonne marche du dispositif cantonal d'action sociale, le Service a contribué au développement de synergies entre les acteurs dudit dispositif et leurs partenaires publics ou privés. Le Service a poursuivi les travaux menés au sein de la Commission de coordination de la collaboration interinstitutionnelle (CII) instituée par le Conseil d'Etat conformément aux recommandations de la Conférence des chefs des départements cantonaux de l'économie publique (CDEP) et de la Conférence des directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS). Il a contribué en particulier à l'engagement du nouveau coordinateur cantonal CII, qui prendra ses fonctions au début 2008, et à la planification de la mise en place du dispositif de coordination CII conformément au rapport adopté par le Conseil d'Etat en 2006.

Le Service a poursuivi ses efforts de coordination entre les services sociaux régionaux (SSR) et les organismes fournissant des activités d'insertion en tenant à jour et en élargissant régulièrement le catalogue des mesures d'insertion sociale (MIS) accessible en permanence sur son site Internet. Ce catalogue comprend, au terme de l'année 2007, près de 140 activités réparties dans six catégories différentes (formation, développement personnel, développement du bien-être personnel, activités communautaires, de participation sociale et d'utilité sociale). Le Service a veillé à ce que ces activités soient immédiatement disponibles pour la réalisation des contrats d'insertion sociale. La variété de ces mesures, organisées en français et en allemand avec l'appui de près d'une cinquantaine d'organismes, permet d'apporter des réponses personnalisées à la diversité des besoins d'insertion. Pour rendre encore plus accessibles les mesures d'insertion sociale, le Service a aussi apporté des simplifications dans les procédures administratives, notamment en matière d'assurances.

Parallèlement, le Service a veillé à ce que les SSR et les commissions sociales assument leurs tâches en matière d'aide sociale. Il a transmis pour cela régulièrement aux commissions sociales et aux SSR des avis de droit, des informations sur la jurisprudence ad hoc ainsi que la synthèse des réponses aux questions posées par les SSR sur l'application des normes d'aide sociale. A cet effet, il a mis, sur son site, à disposition des acteurs du dispositif cantonal d'action sociale un index des thématiques traitées. Le Service a poursuivi au cours de l'année, en collaboration avec le Service des communes, la révision des statuts des Associations de communes et des Conventions intercommunales, bases juridiques nécessaires à la régionalisation du dispositif cantonal d'aide sociale. De plus, il a assuré conformément à la loi sur l'aide sociale (art. 34) la répartition des frais d'aide matérielle entre toutes les communes du district. Pour ce faire, dans un souci d'efficacité et de rationalisation du travail, il a poursuivi l'automatisation des transferts de données fournies par les SSR pour leur saisie comptable.

Afin de disposer d'un instrument de pilotage performant et permettant des comparaisons intercantionales dans le domaine de la LASoc, le Service a poursuivi la coordination entre les SSR et l'Office fédéral de la statistique (OFS) de la récolte des données nécessaires à la statistique suisse de l'aide sociale (SOSTAT). L'OFS a présenté en 2007 pour la première fois les résultats cantonaux de cette statistique valable pour les années 2005 et 2006. Le Service se charge de coordonner la publication de cette statistique également avec le Service cantonal de statistique. En 2007, le Service a en outre coordonné avec l'OFS et tous les services cantonaux responsables de prestations octroyées sous condition de ressources la mise en place de la statistique financière de l'aide sociale complémentaire à SOSTAT. Enfin, le Service représente les cantons romands dans le groupe national d'accompagnement de la mise en œuvre de SOSTAT sur proposition du Groupement romand des chefs de services des affaires sociales (GRAS).

Le Service entretient des liens étroits avec plusieurs services sociaux spécialisés (art. 14 LASoc), subventionnés par l'Etat dans le cadre de conventions et chargés dans leur domaine spécifique d'appuyer les SSR. Il s'agit de la Fondation «Le Tremplin», qui offre une aide aux personnes toxicodépendantes, de La Tuile, assurant l'aide aux personnes sans-abri et/ou en situation de détresse, de Pro Infirmis, veillant à l'aide aux personnes handicapées mentales et/ou physiques, de Pro Senectute, accordant une aide spécialisée aux personnes âgées, de la Ligue fribourgeoise contre le cancer, aidant les personnes atteintes de cancer et leurs proches, de la Fondation «SOS Futures mamans», appuyant les futures mamans en difficulté, de l'association Caritas, assurant un service de gestion de dettes et de désendettement.

Le Service veille également à la bonne coordination entre les SSR et le dentiste conseil qui est régulièrement sollicité pour fixer le montant des soins dentaires pris en charge par l'aide sociale. Une rencontre a eu lieu le 22 décembre 2007 avec le dentiste conseil pour faire le point sur son activité. D'un autre côté, le Service est aussi souvent interpellé par les SSR qui souhaiteraient pouvoir s'appuyer sur l'avis d'un médecin conseil. Le Service a rencontré le médecin cantonal le 9 novembre 2007 pour évaluer avec lui cette question.

Chargé d'examiner la collaboration entre les SSR et le Service de l'enfance et de la jeunesse (SEJ) à propos de la prise en charge subsidiaire des frais de placement et des frais accessoires aux placements, le Service est parvenu à mettre sur pied une procédure réglant les tâches de chacune des parties concernées. Cette procédure s'appuie sur les résultats d'une large consultation menée préalablement entre 2005 et 2006 auprès du SEJ, des SSR, du Service de la prévoyance sociale (SPS) et des maisons d'éducation. Elle doit encore être évaluée en fonction de la nouvelle organisation des Justices de paix qui entre en vigueur en 2008.

Sur le plan de l'information, le Service a organisé le 8 novembre 2007 à Grangeneuve la journée thématique LASoc cantonale. Près de 130 personnes ont participé à cette rencontre consacrée cette année, notamment, aux résultats comparés de la Statistique de l'aide sociale (Sostat) de Fribourg pour les années 2005 et 2006, à la thématique du domicile d'aide sociale dans le cadre de l'application de la LASoc et à la première évaluation des normes LASoc 2007.

Le Service maintient aussi des liens étroits avec les SSR en participant régulièrement aux séances des groupements francophone et germanophone des SSR du canton. Le Service assure une information régulière, par le biais de son site Internet (www.admin.fr.ch/sasoc) entre autres via son forum de questions-réponses, au sujet des nouvelles normes d'aide sociale entrées en vigueur en 2007. Le site du Service, régulièrement tenu à jour, bénéficie de près de 15 000 visites mensuelles en moyenne. De plus depuis le mois de septembre 2007 et après plusieurs mois de travail, le site a fait totalement peau neuve, effectuant la migration vers le nouveau système centralisé de l'Etat.

Dans le domaine de la prévention, le Service assure en particulier la présidence de la Commission d'utilisation du Fonds cantonal de désendettement visant à anticiper la grave détérioration des situations sociales confrontées à cette problématique. Il assume, en collaboration avec Caritas Fribourg et les services sociaux publics et privés, le suivi et la gestion de ce nouvel instrument d'assainissement des situations sociales précaires. Dans le domaine de la lutte contre le jeu excessif, le Service a mené les premières discussions concernant la mise sur pied d'une structure cantonale visant la prévention, l'information, la coordination et la formation. Cette structure est rendue possible suite à la décision de la Conférence Romande de la Loterie et des Jeux, en collaboration avec la Conférence Romande des Affaires Sanitaires et Sociales (CRASS), d'attribuer à chaque canton romand une part du montant du produit de l'impôt sur les jeux. En outre, dans ledit domaine des jeux, le chef du service est membre d'un groupe d'experts chargé de veiller à la mise en œuvre de mesures sociales dans le cadre du Casino de Granges-Paccot, mesures imposées par la Loi fédérale sur les maisons de jeux. Par ailleurs, il a poursuivi sa participation au sein du groupe de travail «sécurité des autorités et du personnel de l'Etat» institué par le Conseil d'Etat. Il contribue régulièrement dans ce cadre à la formation des nouveaux agents de l'Etat destinée à prévenir les risques et gérer les situations de violence dans les services publics. Il a participé au séminaire organisé par le Service de la santé publique sur le plan cantonal de promotion de la santé et de prévention le 22 mai 2007. Afin de s'informer et de suivre l'évolution des phénomènes sociaux, il a participé à divers séminaires consacrés notamment aux thèmes des «working poors», des jeunes adultes en difficulté, de la famille, du chômage et de l'insertion, de la collaboration

interinstitutionnelle, des nouveaux modèles sociaux, de la formation dans les métiers du social, des enfants en situation de précarité.

En vertu des tâches qui lui sont confiées par la LASoc, le Service était en outre représenté dans la Commission cantonale de l'emploi, dans la Commission de l'égalité hommes-femmes et de la famille, dans la Commission cantonale de la Loterie Romande, dans la Commission de surveillance du marché du travail, dans la plateforme «exploitations agricoles en difficultés», dans la Commission cantonale sur la violence conjugale. Au niveau intercantonal, le Service a contribué au développement du «Guide social romand» (www.guidesocial.ch) en collaboration avec le Groupement fribourgeois des institutions sociales et l'Association romande et tessinoise des institutions d'action sociale (ARTIAS) dans laquelle le Service est représenté depuis le mois de décembre 2007 par le Président. Il est enfin représenté au comité directeur de la Conférence suisse des institutions d'action sociale (CSIAS) et au Groupement romand des chefs de services des affaires sociales. Parallèlement, le Service a comme chaque année participé au séminaire de printemps organisé par l'ARTIAS visant à harmoniser l'application des normes d'aide sociale entre tous les cantons.

Dans le domaine de la recherche, le Service a répondu à diverses enquêtes menées par des universités et d'autres centres de recherche. Il a répondu notamment à une étude de la CSIAS comparant les normes d'aide sociale dans les cantons et mesurant les effets des systèmes cantonaux de contributions et de transferts sociaux sur les revenus disponibles, une étude du bureau d'études de politique du travail et de politique sociale (BASS) répertoriant les prestations sociales sous condition de ressources dans le canton, une étude de l'Université de Fribourg sur la pauvreté. Il a aussi fourni les données nécessaires à la constitution de la partie fribourgeoise du troisième rapport de la Suisse sur la mise en œuvre de la convention sur l'élimination de toutes formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF). Il a apporté un soutien financier à la réalisation d'une étude sur les emplois à salaire partiel dans les entreprises privées, menée par la Haute école de Zürich, et participe au groupe d'accompagnement de cette recherche. Il a sollicité l'Université de Lausanne pour mener une étude sur le développement dans le canton de guichets à l'attention des familles afin de réunir les données complémentaires pour préparer le rapport du Conseil d'Etat donnant suite au postulat des députés Anne-Claude Demierre et Yves Menoud déposé le 24 mars 2004.

Le Service a été invité par le Département de Travail social et de politique sociale de l'Université de Fribourg à prendre part au débat des «Midis du social» organisé le 24 avril 2007 sur le thème «Environnement et social: frères ennemis ?». En collaboration avec ce Département, le Service s'est par ailleurs engagé dans la préparation des cinquièmes Assises du social. Il a réuni un groupe

de travail formé de représentants des sept Directions du Conseil d'Etat pour définir le thème et le programme des prochaines Assises du social qui auront lieu le 11 avril 2008.

Le Service a assumé l'organisation (mise au concours, gestion et suivi des dossiers de candidatures, secrétariat des séances du Jury, relations publiques, diffusion) du Prix du travail social et du travail auprès de la jeunesse qui a été remis pour la première fois en 2007. Ce prix a été décerné à l'Association des Scouts Fribourgeois le 17 décembre 2007 à l'occasion du Festival de soupes mis sur pied chaque année par La Tuile en ville de Fribourg. Enfin, le Service a assumé la gestion et le suivi des demandes d'aide présentées au Fonds cantonal de l'action sociale qui a pour but d'accorder des subventions à des institutions sociales privées, en principe non subventionnées par l'Etat, reconnues d'utilité publique, sans but lucratif, qui développent ou gèrent des projets sociaux en faveur de personnes vivant dans la précarité ou la pauvreté.

Un recueil des statistiques de l'aide matérielle a été élaboré comme chaque année par le Service. Ce recueil comporte un état de la prise en charge des frais d'aide matérielle, un bilan de l'application des mesures d'insertion sociale, la charge financière des communes compte tenu de la répartition par district ainsi que des informations tirées des rapports d'activités émis par les services sociaux LASoc.

Les dépenses d'aide matérielle accordée en 2007 aux personnes dans le besoin, domiciliées ou en séjour dans le canton se sont élevées (avant la répartition Etat/communes et en tenant compte des remboursements personnels) à 26 588 536 fr. 85 (en augmentation de + 6,21% par rapport à 2006) pour 4 760 dossiers (+ 1,26% par rapport à 2006) représentant 8 550 personnes (+ 0,12% par rapport à 2006). Le canton a en outre assumé les aides matérielles des Fribourgeois domiciliés dans d'autres cantons pour un montant de 2 472 196 fr. 52 et pour les Fribourgeois domiciliés à l'étranger pour un montant de 108 564 fr. 50 (pour de plus amples détails se référer aux tableaux qui suivent le présent compte-rendu).

Fonds cantonal de désendettement

La Commission d'utilisation du fonds de désendettement est composée de représentants de divers domaines d'activités tels que banque, assurance, Service social, Service des contributions, Service du personnel et d'organisation, Administration des finances, Service de l'action sociale, Service de désendettement et Service des tutelles. Elle a siégé à cinq reprises et s'est déterminée sur neuf demandes de désendettement présentées durant l'année. Elle a rendu sept décisions positives pour un montant de 115 356 fr. 90 et deux décisions négatives.

Montant disponible pour l'octroi de prêts au 1 ^{er} janvier 2007	Fr.	1'305'272.95
Montant prêté par le Fonds	./.	Fr. 179'167.65
Montant remboursé au Fonds	+ Fr.	85'677.00
Divers frais de gestion	./.	Fr. 3'805.65
Intérêts pour couverture du Fonds jusqu'au maximum	+ Fr.	3'805.65
Montant disponible pour l'octroi de prêts au 31.12.2007	Fr.	1'211'782.30

3. Aide aux victimes d'infractions

Le Service de l'action sociale est chargé de l'application de la loi fédérale sur l'aide aux victimes d'infractions pénales du 4 octobre 1991 (LAVI), conformément à la loi d'application cantonale du 8 octobre 1992. La LAVI garantit une aide à toute personne ayant subi, du fait d'une infraction pénale, une atteinte directe et importante à son intégrité corporelle, sexuelle ou psychique. Dans le cadre des compétences qui lui sont attribuées, le Service veille, d'une part, à la mise en place des procédures nécessaires pour garantir aux victimes une aide efficace et, d'autre part, au bon fonctionnement des deux centres de consultation du canton chargés de fournir aux victimes une aide immédiate et, avec l'accord du Service, une aide à plus long terme. Le Service se prononce sur les demandes présentées par lesdits centres et d'autres tiers qui interviennent en faveur des victimes, tels des psychothérapeutes ou des avocats. Il est également chargé de l'information concernant le dispositif cantonal LAVI, de la formation spécifique des personnes chargées d'apporter l'aide dans les centres de consultation, du versement des subventions de l'Etat, et de la répartition des frais d'aide immédiate et à long terme entre l'Etat et les communes. En outre, le Service est l'autorité cantonale compétente pour statuer sur les demandes d'indemnisation et/ou de réparation morale, ainsi que pour le suivi des conventions liant l'Etat et les institutions privées auxquelles ce dernier a confié des tâches LAVI.

La procédure de révision de la LAVI est arrivée à son terme. Après la publication du message du Conseil fédéral et du projet de nouvelle LAVI dans la Feuille fédérale le 9 novembre 2005 (cf. FF 2005 p. 6683ss), les Chambres fédérales ont adopté la LAVI révisée le 23 mars 2007. Le Conseil fédéral pourrait fixer l'entrée en vigueur de cette nouvelle loi dès le 1^{er} octobre 2008. Un projet d'ordonnance fédérale a été mis en consultation auprès des cantons en été 2007 et le Service a participé à cette consultation. Toutefois, la version définitive de cette ordonnance n'est pas encore connue. Parmi les nouveautés prévues selon la LAVI révisée, il convient de mentionner l'augmentation du délai de deux ans à cinq ans pour former une demande d'indemnisation et/ou de réparation morale à la suite d'une infraction pénale, sous réserve de délais plus longs en faveur des enfants mineurs, le plafonnement des indemnités pour tort moral à 70 000 francs pour la victime directe et à

35 000 francs pour les proches de la victime, ainsi que la suppression de toute indemnisation/réparation morale en cas d'infraction commise à l'étranger. L'ordonnance fédérale doit encore fixer de manière définitive comment la victime peut être amenée, suivant sa situation financière, à participer aux frais de l'aide à long terme qui lui est accordée. Il est prévu pour cela de faire référence directement aux limites de revenus prévues par la nouvelle loi fédérale sur les prestations complémentaires (LPC) entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2008.

Durant l'année 2007, le Service a poursuivi de manière systématique le contentieux à l'encontre des auteurs des infractions pénales en cause. En effet, l'intervention de l'Etat en faveur des victimes ne saurait remplacer la réparation du dommage par l'auteur de l'infraction, du moins lorsque celui-ci est en mesure de le faire. Une telle attitude devrait aussi contribuer à la réinsertion sociale des délinquants et des criminels. Ainsi, grâce au soutien des services pénitentiaires et du Service de probation, l'Etat a pu récupérer en 2007 un montant total de 25 426 francs, déduction faite des frais de contentieux. Le montant total ainsi récupéré avait atteint 47 281 francs en 2006 et 27 820 francs en 2005. A ces démarches de récupération s'ajoute la mise en œuvre des assurances sociales et privées, par l'intermédiaire du Service, qui n'alloue des prestations qu'à titre subsidiaire (art. 14 LAVI).

En matière de prévention et d'information, le Service a participé à six séances de travail, dont une séance publique à l'Ecole d'ingénieurs de Fribourg, sous l'égide du Service de la santé publique et avec le soutien de la Fondation Charlotte Olivier, en vue de créer dans le canton une structure de référence en lien avec la lutte contre la maltraitance envers les enfants. Le Service a également organisé en 2007 trois séances de formation continue pour le personnel des centres de consultation LAVI.

Dans le cadre de la coordination cantonale LAVI, qui compte dix-huit membres issu-e-s de la police, de la justice, du domaine médical, social et scolaire, le Service a présidé une séance, afin de garantir une bonne coordination entre les différents acteurs du canton pouvant être confrontés à des situations qui relèvent de la LAVI. Le Service est aussi membre de la conférence régionale LAVI regroupant les cantons romands ainsi que les cantons de Berne et du Tessin. Sur le plan national, le Service a participé à une séance de la Conférence suisse des offices de liaison LAVI, en collaboration avec l'Office fédéral de la justice et la Conférence des Départements cantonaux des affaires sociales. En matière de formation, le Service a participé à cinq séances de travail sous la direction de l'Office fédéral de la justice, en vue d'évaluer l'ensemble des programmes de formation destinés en Suisse au personnel actif dans les centres de consultation et les autorités d'indemnisation LAVI.

Par ailleurs, le Service a participé à trois séances de la Commission cantonale de lutte contre la violence conjugale. De plus, suite au dépôt d'une motion, le Service a

participé à six demi-journées de travail pour établir un mécanisme d'aide spécifique en faveur des victimes de la traite d'êtres humains, en collaboration avec la police, les autorités de poursuite pénale et le Service de la population et des migrants. En outre, dans le cadre de l'analyse des subventions mise œuvre par le Département des finances, le Service a participé à huit séances de travail durant cette même année 2007.

Les prestations accordées aux victimes relèvent de l'aide immédiate ou à plus long terme et de l'indemnisation ou de la réparation morale. Les statistiques fédérales, qui se basent sur les données fournies par les cantons, sont publiées sur le site: www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/rechtspflege.html.

En 2007, le Service a traité 278 dossiers, pour lesquels 498 écritures comptables ont été enregistrées, toutes prestations confondues. Durant les années précédentes, le Service a traité 263 dossiers en 2006, 365 dossiers en 2005, 354 dossiers en 2004, 256 dossiers en 2003, 225 en 2002, 200 en 2001, 142 en 2000, 121 en 1999 et 105 en 1998. En 2007, le Service a rendu 48 décisions formelles: 21 décisions en matière d'aide immédiate et à plus long terme, y compris en matière de frais d'avocat, et 27 décisions en matière d'indemnisation et/ou de réparation morale. D'après les statistiques tenues par le Service, les prestations accordées aux victimes demeurent en général inférieures aux prétentions des victimes ou de leurs avocats. Néanmoins, les décisions rendues, à une exception près, n'ont pas fait l'objet d'un recours. Actuellement, seule une procédure de recours est pendante auprès de la Direction de la santé et des affaires sociales en matière d'aide immédiate et à plus long terme. Les dépenses LAVI se sont élevées globalement à 1 160 008 fr. 90 en 2007 (pour de plus amples détails se référer au tableau qui suit le présent compte-rendu). Durant les années précédentes, les dépenses étaient de 1 236 395 fr. 35 en 2006, 1 385 811 fr. 65 en 2005, 1 147 072 fr. 35 en 2004, 1 271 665 fr. 60 en 2003, 1 066 317 fr. 05 en 2002, 927 186 fr. 65 en 2001, 998 755 fr. 85 en 2000, 1 160 400 fr. 05 en 1999 et 960 533 francs en 1998.

LAVI
ACTIVITES ET DEPENSES DE L'EXERCICE 2007

Subventions de l'Etat au centre de consultation	Fr. 760'251.40
Frais d'aide immédiate	¹ Fr. 142'535.50
Frais d'aide à long terme	¹ Fr. 33'499.10
Frais d'avocat	¹ Fr. 32'389.40
¹ Total à répartir entre l'Etat et les communes (45%/55%):	Fr. 208'424.00
Indemnisation (dommage matériel)	² Fr. 55'534.40
Réparation morale	² Fr. 134'451.50
Contentieux LAVI pour rép. morale et indemn.	² Fr. 1'347.60
² Dépenses entièrement à charge de l'Etat:	Fr. 191'333.50
Total	Fr. 1'160'008.90

4. Aide aux requérants d'asile, aux réfugiés et aux personnes sous le coup d'une décision de non-entrée en matière entrée en force (personnes NEM)

Le Service de l'action sociale est chargé de l'application de la loi fédérale du 26 juin 1998 sur l'asile (LAsi), notamment de l'accueil, de l'hébergement, de l'encadrement, de l'octroi de l'aide matérielle aux requérants d'asile, aux personnes admises à titre provisoire, aux personnes à protéger sans autorisation de séjour, attribués au canton par l'Office fédéral des migrations (ODM). Par ailleurs, en vertu de la même législation fédérale, le Service assume des responsabilités identiques pour les personnes au bénéfice du statut de réfugié et domiciliées depuis moins de cinq ans dans le canton.

Depuis l'entrée en vigueur, le 1^{er} avril 2004, de la loi fédérale sur le programme d'allègement budgétaire 2003 (PAB03) du 19 décembre 2003 et des ordonnances révisées sur l'asile, les personnes NEM, exclues de la loi sur l'asile, sont considérées comme des personnes en situation illégale relevant de la loi sur le séjour et l'établissement des étrangers (LSEE) et de la loi fédérale sur l'assistance. En conséquence, il appartient au canton d'exécuter les renvois de ces personnes et d'assumer l'octroi et la prise en charge de l'aide sociale d'urgence au sens de l'article 12 de la Constitution fédérale, aide accordée en vertu des lois fédérale et cantonale sur l'aide sociale. Le Service assume la responsabilité, la coordination et le suivi financier de l'octroi de l'aide d'urgence.

Comme le lui permettent la LAsi et l'Ordonnance cantonale du 26 novembre 2002 sur l'asile (OAS), le Conseil d'Etat a confié à différents acteurs le mandat d'accueillir, d'encadrer et d'héberger les personnes relevant de la LAsi. En premier lieu, la Croix-Rouge fribourgeoise (CRF) à laquelle a été confié le 11 janvier 1993 le mandat concernant les requérants d'asile et les personnes admises à titre provisoire. En deuxième lieu, la société Organisation für Regie- und Spezialaufträge (ORS AG), dont le siège est à Zürich, mandatée par convention du 25 avril 2006, pour octroyer, depuis le 1^{er} janvier 2006, l'aide d'urgence aux personnes NEM. Enfin, Caritas Suisse à Fribourg qui, en vertu de la convention du 5 décembre 2000, assure le suivi social et financier et l'intégration des réfugiés statutaires au bénéfice d'une autorisation de séjour (réfugiés moins de 5 ans, permis B). Les relations avec la Confédération, respectivement l'ODM, sont de la compétence des autorités cantonales, soit du Service, conformément au vœu du législateur fédéral.

Le 24 septembre 2006, le peuple suisse et l'ensemble des cantons ont accepté la révision de la loi fédérale sur l'asile (modifications du 16 décembre 2005) et la nouvelle loi sur les étrangers du 16 décembre 2005 (LEtr). Le canton de Fribourg a accepté ces modifications légales à plus de 63%. Une partie de ces modifications, concernant surtout des questions liées à la procédure, est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2007. Toutefois, la plus grande par-

tie d'entre elles (aide sociale et financement) entre en vigueur au 1^{er} janvier 2008.

Au niveau cantonal, le Service s'est engagé dans l'analyse des incidences de l'entrée en vigueur desdites lois. Ces incidences sont nombreuses et particulièrement importantes, tant au niveau financier qu'au niveau des réorganisations nécessaires dans la prise en charge des différentes catégories de personnes, à savoir les requérants d'asile en procédure, les personnes déboutées et les personnes NEM, les personnes admises à titre provisoire, depuis moins de 7 ans et depuis plus de 7 ans en Suisse, ainsi que les réfugiés depuis moins de 5 ans. Par ailleurs, l'introduction d'un forfait global dans le cadre de la prise en charge des requérants d'asile modifie totalement le cadre financier, la gestion administrative et les relations avec la Confédération. Dans ce contexte et pour mieux se préparer à ces changements, le Conseil d'Etat a résilié, au 31 décembre 2006 pour le 31 décembre 2007, la convention le liant à la CRF concernant l'accueil des requérants d'asile et des personnes admises à titre provisoire. En vertu de la législation sur les marchés publics et des montants en jeu (valeurs seuils fixées par l'Accord intercantonal du 25 novembre 1994 sur les marchés publics: 383 000 francs pour les marchés de services), le Conseil d'Etat a décidé, dans sa séance du 13 février 2007, de lancer un appel d'offres. Cette procédure devait également permettre de garantir une égalité de traitement aux principaux organismes intéressés œuvrant déjà dans le canton ainsi qu'une transparence des procédures.

Le Service a élaboré le cahier des charges pour le mandat «Asile 2008», mandat pour l'encadrement et l'hébergement des requérants d'asile, des personnes admises à titre provisoire et des requérants d'asile déboutés attribués au canton de Fribourg, et pour l'organisation et la mise en œuvre du Bureau de conseils en vue du retour. Le mandat «Asile 2008» a été divisé en quatre lots de la manière suivante: 1) les requérants d'asile en procédure, 2) les personnes admises à titre provisoire (de moins de 7 ans et de plus de 7 ans), 3) les requérants d'asile déboutés, 4) l'organisation et la mise en œuvre du Bureau de conseils en vue du retour, ces différents lots pouvant être combinés et, dans ce cas de figure, être présentés sous forme de variante.

Le 24 avril 2007, le Conseil d'Etat a approuvé le cahier des charges, les critères (1. Gestion rationnelle et efficace du système organisationnel; 2. Qualité des prestations en rapport avec les exigences du mandat; 3. Pertinence de la proposition financière) et sous-critères d'évaluation, ainsi que les termes de la procédure d'appel d'offres en vertu de la législation sur les marchés publics. L'appel d'offres a paru dans le Feuille Officielle du canton de Fribourg et sur le site Simap.ch le 4 mai 2007. Aucun recours n'a été déposé auprès du Tribunal administratif contre la décision d'appel d'offres et le cahier des charges, comme le permettait la procédure sur les marchés publics. Le Service a organisé une visite des lieux

d'accueil et d'hébergement ainsi que des structures et des infrastructures existantes le 15 mai 2007. Le 1^{er} juin 2007, il a répondu aux questions écrites des candidats soumissionnaires. Le délai pour déposer les offres était fixé au 12 juin 2007. Dans ce délai, trois soumissionnaires ont déposé valablement leurs offres: la Croix-Rouge fribourgeoise, la société ORS AG et Caritas Suisse à Fribourg. Le Conseil d'Etat a nommé un Collège d'experts chargé d'analyser les offres des soumissionnaires, d'élaborer un dossier et de transmettre une proposition au Conseil d'Etat en vue de l'adjudication. Le Collège d'experts s'est réuni le 26 juin 2007 et a procédé à l'évaluation des offres. Le Service était représenté dans ledit collège par son chef de service. Le secrétariat était assumé par le Service, notamment pour ce qui concerne la tenue du procès-verbal de la séance d'évaluation des offres. Le Collège d'experts a transmis son rapport au Conseil d'Etat le 27 juin 2007. Dans sa séance du 3 juillet 2007, le Conseil d'Etat a adjugé la totalité du mandat «Asile 2008» à la société ORS AG dès le 1^{er} janvier 2008. Le Conseil d'Etat a choisi l'offre du soumissionnaire qui a obtenu le meilleur résultat selon les critères d'adjudication définis dans le cahier des charges. Aucun recours n'a été déposé auprès du Tribunal administratif contre la décision d'adjudication comme le permettait la procédure sur les marchés publics.

Le nombre total des demandes d'asile enregistrées en Suisse est en léger recul en 2007 par rapport à 2006 et s'élève à 10 387 (contre 10 537 en 2006). Le nombre de requérants d'asile attribués au canton s'élève à 255 (contre 314 en 2006). L'effectif des requérants d'asile domiciliés dans le canton a continué à baisser régulièrement. Au 31 décembre 2007, il s'élève à 1 320 requérants d'asile, contre 1 436 au 31 décembre 2006.

Les structures d'accueil gérées par la Croix-Rouge fribourgeoise se sont stabilisées en 2007. Les requérants d'asile ont été logés dans quatre foyers d'accueil, deux en ville de Fribourg, un à Estavayer-le-Lac et un à Broc, ainsi que dans deux maisons collectives sises à Bulle. Le nombre de personnes logées dans les structures d'hébergement collectives s'est élevé en moyenne à environ 315 personnes. 832 personnes ont été logées dans 332 appartements gérés par la CRF. 173 personnes étaient logées de manière autonome en dehors des structures gérées par la CRF.

Afin de satisfaire aux impératifs de la législation fédérale tout en essayant de garantir un traitement digne aux personnes NEM, le canton a mis en place pour les personnes concernées une structure d'accueil «bas-seuil» gérée par la société ORS AG. Sise au foyer de la Poya à Fribourg, cette structure répond aux recommandations de la CDAS en matière d'aide d'urgence. Un pavillon est spécialement réservé aux femmes et aux familles. Cette structure «bas-seuil», prévue pour 20 places, apporte aux personnes NEM une aide d'urgence en espèces, fixée par la DSAS à 10 francs par jour. L'aide d'urgence est octroyée sur décision du Service, uniquement aux

personnes identifiées par la Police cantonale et pour une durée de sept jours. La structure «bas-seuil» est ouverte 24h sur 24, sept jours sur sept. Au cours de l'année 2007, cette structure a accueilli en moyenne une dizaine de personnes par mois. Deux familles monoparentales ont, quant à elles, été hébergées en appartement. Il s'agit de personnes dites vulnérables dont la décision NEM était entrée en force avant le 1^{er} avril 2004. Un groupe de travail réunissant les représentants d'ORS AG, du Service de la population et des migrants (SPoMi), de la Police cantonale et du SASoc a été mis sur pied afin d'évaluer régulièrement les tenants et aboutissants du dispositif mis en place.

Le Service a participé activement dans le cadre de groupes de travail dirigés par l'ODM aux travaux liés à l'élaboration des ordonnances relatives à la loi fédérale sur l'asile révisée et à la nouvelle LEtr, ainsi qu'à la mise en place d'un *reporting* des mesures d'intégration. Il a également pris part à un groupe de travail mis sur pied par la CDAS, chargé de l'élaboration de recommandations relatives au changement de compétence s'appliquant aux personnes admises à titre provisoire après 7 ans.

Le Service a été actif dans la commission paritaire de gestion asile, la commission cantonale pour la scolarisation et l'intégration des enfants de migrants, ainsi que la commission pour l'intégration des migrants et contre le racisme. Il a participé aux séances des coordinateurs latins et, à l'échelle nationale, a pris part à des séminaires des coordinateurs suisses mis sur pied par l'ODM. Parmi les nombreux thèmes d'actualité qui y ont été débattus figurent notamment: la mise en place des mesures prises à l'encontre des personnes NEM et le suivi du *monitoring*, le concept de l'aide d'urgence, les incidences de l'entrée en vigueur de la loi sur l'asile modifiée et la loi sur les étrangers, notamment les incidences financières et les modes de calcul du forfait global, les mesures d'intégrations pour les réfugiés et les personnes admises à titre provisoire. A relever encore que le chef de service a assumé la Présidence de la Commission fédérale des réfugiés.

Dans le cadre de la remise du mandat asile au 31 décembre 2007, la DSAS a signé deux conventions avec la CRF, l'une réglant les modalités de cette remise et l'autre les termes d'un mandat intérimaire pour les différentes tâches de facturation, notamment à l'ODM, de bouclage comptable et d'administration, liées à l'exercice 2007 et qui seront effectuées en 2008. Le Service est chargé d'assurer le suivi de ces tâches.

L'aide matérielle accordée aux demandeurs d'asile et aux personnes admises à titre provisoire, les frais du personnel d'encadrement et d'administration ainsi que les frais de fonctionnement des centres d'hébergement se sont élevés en 2007 à 15 324 000 francs dont 69 000 francs restent à la charge de l'Etat.

L'aide d'urgence (aide matérielle et frais de santé) accordée aux personnes NEM, les frais du personnel d'encadrement et d'administration ainsi que les frais de fonc-

tionnement de la structure d'accueil «bas-seuil» se sont élevés en 2007 à 564 602 francs, dont 118 820 (65 x 1 828) francs seront remboursés par la Confédération au cours du premier trimestre 2008. Le solde est à la charge du canton en vertu des lois fédérale et cantonale sur l'aide sociale.

Concernant l'aide sociale accordée aux réfugiés statutaires et aux personnes à protéger au bénéfice d'une autorisation de séjour, le Service a rencontré à plusieurs reprises Caritas Suisse à Fribourg pour régler des questions relatives à la mise en application des procédures de suivi social, à la présentation des décomptes trimestriels, à la facturation à l'ODM et enfin au contrôle de l'application des normes d'aide sociale pour lesdits réfugiés.

Suite à la modification d'une directive de l'ODM, les réfugiés peuvent désormais participer aux programmes d'emploi temporaire de l'assurance-chômage. Dans le cadre de la mise en place de ces nouvelles dispositions, le Service a participé à des séances de travail réunissant Caritas, le Service public de l'emploi et les ORP du canton. Un carnet d'intégration, remis à chaque réfugié concerné, permet aux services intervenants de mieux cerner le parcours des personnes (cours de langue et mesures d'insertion professionnelle effectués) et de permettre ainsi une intégration professionnelle plus performante. Le canton a également pu participer à un projet d'intégration professionnelle mis sur pied par l'ODM pour les cantons de Neuchâtel, Berne francophone, Fribourg, Jura et Vaud. Il s'agit d'une formation en logistique spécialement conçue pour des réfugiés et des personnes admises à titre provisoire qui a été organisée par une entreprise sise dans notre canton.

Le *controlling* des résultats dans le domaine de l'octroi de l'aide sociale aux réfugiés, introduit dans les cantons dès le mois de septembre 2005, s'est poursuivi en 2007. Le Service a un rôle d'organe de contacts avec l'ODM et est chargé de transmettre les données saisies par Caritas dans le cadre de son mandat.

Les dépenses pour l'aide matérielle et les frais d'encaissement concernant les réfugiés se sont élevés en 2007 à 1 140 418 francs, coûts entièrement remboursés par la Confédération.

5. Aide au recouvrement et avances de pensions alimentaires

Le Service de l'action sociale est chargé de fournir l'aide appropriée en vue d'obtenir l'exécution des jugements ou des conventions homologuées fixant les contributions d'entretien dues à l'enfant ainsi qu'au conjoint ou à l'ex-conjoint. Lorsque les père et mère ne satisfont pas à leur obligation d'entretien et si la situation des ayants droit le justifie, il verse des avances de contributions d'entretien (art. 46, 79 et 81 LACC). Pour ce faire, le Service est amené à assumer des tâches d'information, de conseil et d'écoute aussi bien auprès des bénéficiaires que des débiteurs, ainsi que des tâches de gestion, de suivi administratif, financier, juridique, comptable et analytique.

Les droits, devoirs et obligations des bénéficiaires et des débiteurs ainsi que ceux du Service liés aux avances et au recouvrement des pensions alimentaires sont définis dans le Code civil, sa loi d'application cantonale, l'arrêté du 14 décembre 1993 et les directives d'application de la DSAS.

Les activités quotidiennes du Service sont, notamment, la détermination du droit à l'aide à l'encaissement et/ou à des avances, la motivation des décisions d'octroi ou de refus desdites prestations, les informations aux bénéficiaires et aux débiteurs sur le traitement des dossiers, l'accueil, l'écoute et le conseil auxdites personnes, le traitement des difficultés en lien avec l'application du principe de subrogation, la facturation mensuelle aux débiteurs des contributions d'entretien, le versement des avances aux bénéficiaires, l'encaissement des contributions d'entretien versées par les débiteurs et la gestion du contentieux portant sur l'encaissement des contributions d'entretien courantes et arriérées, la révision périodique du droit aux prestations, les tâches en lien avec l'exécution forcée ainsi qu'avec les procédures civiles et pénales, la représentation du Service dans le cadre de ces procédures. Ainsi, durant l'année 2007, le Service a participé à 30 séances devant le juge civil (Président du Tribunal d'arrondissement) et à 64 séances pénales (Juge de police, Tribunal pénal, Préfecture ou Office des juges d'instruction) dans les différents districts du canton. Dans un cadre plus large, le Service a participé, en tant que membre, à deux séances de la Conférence romande des offices d'avances et de recouvrement de contributions d'entretien.

Le Service a poursuivi les travaux en cours pour la refonte totale du système de gestion informatique du dispositif, qu'il soit administratif, financier, comptable et analytique, sous la conduite du Service de l'informatique et des télécommunications (SITel) en collaboration avec l'Administration des finances, secteur des nouveaux instruments de gestion financière. Le Service a également continué sa réflexion concernant la révision totale du droit cantonal en la matière. De manière plus générale, le Service continue de développer une pratique uniforme et rationnelle des différentes activités liées au recouvrement des pensions alimentaires et à l'octroi d'avances en faveur des bénéficiaires.

Au 31 décembre 2007, les avances de contributions d'entretien versées par l'Etat se sont élevées à 5 556 259 francs (5 557 775 francs en 2006, 5 423 873 francs en 2005 et 5 231 763 francs en 2004). De ce montant, 2 665 704 francs (47,26%) ont été récupérés par le Service dont 51 058 francs par l'office d'encaissement spécialisé mandaté par le Conseil d'Etat. La part non récupérée est répartie à part égale entre l'Etat et les communes. En outre, 2 494 206 francs ont été récupérés par le Service auprès des débiteurs dans le cadre de l'aide au recouvrement pour des contributions courantes et arriérées dues selon les jugements civils. Ce dernier montant a été reversé aux bénéficiaires.

Statistiquement parlant, il y a lieu de relever que sur les 241 demandes présentées (230 en 2006, 239 en 2005, 221 en 2004, 217 en 2003), 196 décisions d'ouverture ont été rendues par les collaboratrices et collaborateurs (182 en 2006, 202 en 2005, 199 en 2004, 193 en 2003). Le nombre de dossiers «actifs» au 31 décembre 2007 est de 1 502 alors qu'il s'élevait à 1 498 à fin 2006, à 1 479 à fin 2005 et à 1 561 à fin 2004. S'agissant des tâches en lien avec l'exécution forcée, relevons 312 poursuites (96 en 2006, 109 en 2005, 119 en 2004), 26 décisions de mainlevée, 94 procès-verbaux de saisie, 223 actes de défaut de biens (193 en 2006, 185 en 2005, 109 en 2004), 26 saisies de salaire (47 en 2006, 34 en 2005, 11 en 2004). En outre, 138 plaintes pénales ont été déposées (86 en 2006, 140 en 2005, 36 en 2004). Sur les 103 ordonnances et jugements des autorités pénales (131 en 2006, 128 en 2005, 91 en 2004), 45% font état d'une condamnation (32% en 2006, 31%

en 2005, 54% en 2004), 9% d'un non-lieu (12% en 2006, 18% en 2005, 21% en 2004), 47% d'un classement (58% en 2006, 52% en 2005, 25% en 2004) et 2% d'une procédure en cours. Dans le suivi des dossiers, 649 d'entre eux concernant des avances de contribution d'entretien ont été révisés tout comme 137 dossiers d'aide à l'encaissement (sans octroi d'avances), ce qui a induit au total 786 décisions du Service, en plus des décisions d'ouverture. De ces statistiques, un chiffre doit être mis en évidence: 47% des ordonnances et jugements des autorités pénales ont débouché sur un classement du dossier, en l'absence d'adresse connue du débiteur, alors qu'il n'était que de 25% en 2004. Il est à relever pour conclure que la voie de la réclamation a été utilisée à 27 reprises en 2006 (24 en 2006, 16 en 2005). Deux recours (3 en 2006, 2 en 2005, 12 en 2004) ont été déposés auprès de la Direction.

Aide matérielle nette 2007 (période du 1.10.2006 – 30.09.2007)

Les remboursements personnels sont pris en compte

Art. 7 et 8 LASoc: personnes domiciliées, en séjour ou de passage dans le canton

REPARTITION COMMUNES/ETAT ART: 32/33 LASoc							
Catégorie de personnes	A charge de l'Etat Fr.	% Total	A charge des autres cantons Fr.	% Total	A charge des communes Fr.	% Total	Total Fr.
Suisses	7'252'154.35	56.74	1'509'082.75	92.19	6'926'709.15	56.91	15'687'946.25
Etrangers	5'528'223.65	43.26	127'778.30	7.81	5'244'588.65	43.09	10'900'590.60
Total	12'780'378.--	100	1'636'861.05	100	12'171'297.80	100	26'588'536.85

Aide matérielle 2007: personnes domiciliées, en séjour ou de passage

REPARTITION DES DOSSIERS PAR CAUSE D'AIDE SOCIALE		
Causes d'aide sociale	Nombre de dossiers	% Total
Chômage/avances s/chômage	638	13.40
Famille monopar./couple divisé	528	11.09
Maladie/accident/hospitalisation	343	7.21
Aide à l'enfance	71	1.49
Patronage	40	0.84
AVS/AI/PC: avances/insuf.	701	14.73
Revenus insuffisants	1'455	30.57
Placement HM/Home pr pers. âgées	30	0.63
Droque/alcool	186	3.91
Hospit./accident/maladie/: de passage	36	0.76
Rapatriement: de passage	134	2.82
Chômage: fins de droit	598	12.55
Total dossiers	4'760	100

Aide matérielle nette 2007 (période du 1.10.2006 - 30.09.2007)

Les remboursements personnels sont pris en compte / avant la répartition Etat / communes / autres cantons
Art. 7 et 8 LASoc: personnes domiciliées, en séjour ou de passage dans le canton

<i>Services sociaux régionaux</i>	<i>REPARTITION PAR SERVICE SOCIAL REGIONAL ET PAR CATEGORIE</i>						<i>Montant de l'aide en Fr.</i>
	<i>Fribourgeois</i>		<i>Confédérés</i>		<i>Etrangers</i>		
	<i>Montant de l'aide Fr.</i>	<i>Nombre de dossiers</i>	<i>Montant de l'aide Fr.</i>	<i>Nombre de dossiers</i>	<i>Montant de l'aide Fr.</i>	<i>Nombre de dossiers</i>	
Fribourg-ville	2'776'521.90	449	1'762'507.70	243	4'504'024.80	658	9'043'054.40
Villars-sur-Glâne	235'678.35	67	202'166.70	41	618'319.85	122	1'056'164.90
Sonnaz	363'239.90	75	200'303.95	44	593'683.30	70	1'157'227.15
Marly	379'058.50	53	221'273.80	32	631'114.20	72	1'231'446.50
Haute-Sarine	201'644.50	41	31'982.30	26	46'851.25	12	280'478.05
Gibloux	407'917.30	67	672'920.10	56	308'799.05	29	1'389'636.45
Sarine-Ouest	348'815.90	54	102'235.25	38	137'943.00	20	588'994.15
Sense-Mittelland	85'802.10	28	209'074.70	28	52'000.05	10	346'876.85
Schmitten	248'951.95	25	183'381.95	15	121'817.85	13	554'151.75
Bösingen	-2'327.30	3	56'344.--	7	38'267.50	14	92'284.20
Düdingen	564'598.70	55	354'448.90	34	360'003.60	34	1'279'051.20
Sense-Oberland	429'446.15	59	240'394.80	33	147'169.85	13	817'010.80
Wünnewil-Überstorf	157'358.60	23	213'753.60	53	285'675.00	45	656'787.20
Gruyère	1'277'546.80	278	388'217.10	126	1'098'004.40	217	2'763'768.30
Morat	199'029.65	20	496'443.05	58	412'310.50	50	1'107'783.20
Lac	174'869.15	43	388'917.90	71	295'853.35	63	859'640.40
Kerzers	5'365.55	3	217'343.80	37	58'943.25	35	281'652.60
Glâne-sud	24'180.65	20	23'206.05	24	33'365.10	4	80'751.80
Romont	218'346.30	34	26'187.70	16	237'242.95	53	481'776.95
Glâne	137'380.80	38	109'038.60	18	101'284.85	17	347'704.25
Broye	350'845.30	95	516'676.20	80	432'128.40	106	1'299'649.90
Basse-Veveyse	118'949.20	18	73'304.45	26	151'771.15	13	344'024.80
Haute-Veveyse	-6'126.45	8	13'334.25	8	-1'603.50	4	5'604.30
Châtel-St-Denis	125'188.85	22	153'486.45	38	71'945.40	35	350'620.70
Serv. de l'action soc.	1'454.10	3	7'266.50	7	163'675.45	174	172'396.05
Total	8'823'736.45	1'581	6'864'209.80	1'159	10'900'590.60	1'883	26'588'536.85

III. SERVICE DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE (SEJ)

1. Missions du Service

Le SEJ remplit les missions qui lui sont dévolues par la loi du 12 mai 2006 sur l'enfance et la jeunesse (LEJ). Ces missions sont les suivantes:

- la mise en œuvre des actions socio-éducatives nécessaires, d'entente avec les parents ou les représentants légaux pour les enfants en danger dans leur développement, ou pour les jeunes adultes;
- l'exécution des mesures civiles et pénales de protection de l'enfant ordonnées par les autorités tutélaires ou judiciaires, la représentation provisoire des enfants séjournant dans le canton ainsi que la coordination cantonale dans les cas d'enlèvement international d'enfants;
- l'évaluation, l'autorisation et la surveillance de milieux d'accueil extrafamiliaux ainsi que la responsabilité d'autorité centrale cantonale dans le domaine de l'adoption;
- la consultation des victimes au sens de la législation sur l'aide aux victimes d'infractions;
- la mise en œuvre des éléments de politique de l'enfance et de la jeunesse, notamment en soutenant la mission des titulaires du poste de délégué-e;
- l'information à toute la population sur les moyens d'aide aux enfants et aux jeunes, en coordination avec les titulaires du poste de délégué-e.

Direction

La direction du Service de l'enfance et de la jeunesse est assurée par M. Stéphane Quéru, chef de service.

2. Activités générales du SEJ

Les points forts de 2007 ont été l'entrée en vigueur de la LEJ et l'engagement des délégués à l'enfance et à la jeunesse et de leur secrétaire, Mmes Christel Berset et Estelle Krattinger ainsi que Isabelle Zürcher.

Le départ à la retraite de M. Maurice Rueger, assistant social, après 37 ans d'activité professionnelle au sein du SEJ a constitué un second événement marquant pour la vie du Service. M. Rueger assumait le mandat de personne de confiance et de représentant légal pour les requérants d'asile mineurs non accompagnés.

Les travaux d'élaboration d'un règlement d'application de la LEJ ont débuté dans le courant de l'année. La concrétisation de la politique de l'enfance et de la jeunesse constitue un enjeu majeur de cette réglementation.

Une très grande activité en 2007 a été développée par un groupe de travail interne au Service pour constituer un site internet du SEJ.

Avec la Direction de la santé et des affaires sociales, le SEJ a présenté ses activités aux médias en août 2007. Cette action de communication s'est poursuivie par d'autres communications relatives aux familles d'accueil dans le courant de l'automne.

De manière générale encore, il a fallu constater une charge importante de travail social provoquée par la difficulté des situations à traiter.

Enfin, le Service a débuté en juillet 2007 le processus de l'analyse des prestations de l'Etat (APE).

3. Activité des secteurs

Le SEJ est actuellement organisé en 5 secteurs d'activité qui remplissent les missions suivantes:

- enquêtes et évaluations sociales demandées par les autorités de protection de l'enfance, interventions sans mandat officiel, permanences et interventions urgentes et en crise, exécution des mesures de protection ordonnées par les autorités: secteur de l'action sociale directe (SASD);
- enquêtes et évaluations en vue de l'autorisation des milieux d'accueil familiaux et institutionnels, surveillance des milieux d'accueil et éléments de coordination des milieux d'accueil: secteur des milieux d'accueil (SMA);
- consultations LAVI pour les enfants, les hommes et les victimes d'infractions au sens de la loi sur la circulation routière (LCR): centre de consultation LAVI;
- administration, réception, comptabilité générale et comptabilité spécifique pour les pupilles: secteur administratif;
- politique de l'enfance et de la jeunesse: constitution du bureau des délégués Fribourg Jeunesse/Fribourg Jugend (FriJ).

3.1 Secteur de l'action sociale directe (SASD)

Sur le plan statistique, l'activité du SASD n'a pas faibli en 2007 puisque ce sont 2603 enfants (2588 en 2005) qui ont été suivis par les assistantes et assistants sociaux du secteur. Ils ont conduit 2294 interventions (2123 en 2006). Les nouvelles interventions s'élèvent au nombre de 967 (853 en 2006). Ceci correspond à 110 nouveaux enfants pris en charge par le SASD.

Les Justices de Paix sont à l'origine de la plupart de ces interventions. Elles ont attribué 484 nouveaux mandats sur un total annuel de 1524 (378 sur 1402 en 2006).

La Chambre pénale des mineurs a également sollicité d'avantage le SASD avec 156 situation en 2007 (105 en 2006).

Les simples renseignements offerts par la permanence et la direction ne font pas partie de la statistique. Ils peuvent être évalués à 2 téléphones par jour.

La prise en charge des nouvelles situations demande toujours un investissement plus intensif de la part de l'assistant ou de l'assistante sociale qui est obligée de récolter toutes les informations nécessaires et de créer

des contacts avec les réseaux familiaux et sociaux évoluant autour de l'enfant afin de pouvoir intervenir d'une façon efficace.

De nouvelles dispositions rapides quant à l'exécution de certains mandats ont aidé à faire passer les difficultés relatives à la charge importante de travail. De même, des aides importantes, octroyées en postes temporaires, ont permis de dépasser cette situation délicate en début d'année.

Placements des enfants

L'organisation des placements d'enfants en institution ou en famille d'accueil demande un investissement important, qu'il s'agisse de placements à court ou long terme. L'assistante ou l'assistant social doit procéder à l'évaluation qui mettra ou non en évidence la nécessité d'un placement. En cas d'évaluation positive, il y a lieu d'organiser la demande d'admission auprès d'une institution, de présenter l'enfant et sa problématique, d'élaborer un ou des rapports à soumettre à l'autorité, de réaliser des synthèses intermédiaires et, enfin, d'organiser le retour. En effet, le retour rapide de l'enfant dans son milieu familial, si les circonstances le permettent, est un objectif important en protection de l'enfant. Un travail est alors entrepris avec l'enfant et son réseau familial pour avancer ce retour.

En 2007, les placements organisés se sont répartis de la manière suivante:

	Institution cantonale	Institution hors canton	Famille d'accueil professionnelle	Famille d'accueil non professionnelle	Total
Total des placements en 2007	290	73	11	51	425
Enfants sortis en 2007	127	37	1	13	178
Enfants placés le 31.12.2007	163	36	10	38	247

125 enfants ont été placés en 2007 dont 78 ont terminé leur placement en 2007 également. Ainsi, 62,4% des enfants placés en 2007 ont pu quitter le lieu du placement pour retourner chez leurs parents.

3.2 Secteur des milieux d'accueil (SMA)

Les différents types de milieux d'accueil ont donné lieu aux principales interventions suivantes.

3.2.1 Institution d'accueil de la prime enfance

A la fin 2007, le canton de Fribourg comptait 199 institutions de la petite enfance et 9 associations d'accueil familial de jour soumises à la surveillance du SMA.

Le SMA a participé aux travaux de la Commission chargée d'élaborer une législation sur l'accueil de la prime enfance conforme à la Constitution cantonale du 16 mai 2004.

Le SMA a participé au groupe de travail qui organise les premières Assises de la petite enfance qui auront lieu le 31 mai 2008.

Le secteur a élaboré un concept et un document sur la qualité pédagogique pour les structures de la petite enfance de type crèches et groupes de jeux.

Enfin, des propositions de révision des Normes et Recommandations à l'intention des structures d'accueil de la petite enfance ont été préparées pour tenir compte de l'arrivée, dans le champ professionnel, des personnes suivant la formation du CFC d'assistante et assistant socio-éducatifs (ASE).

Le SMA a dispensé une dizaine de séance d'informations à l'intention des assistantes parentales selon le programme coordonnée par la Fédération fribourgeoise des associations d'accueil familial de jour.

3.2.2 Familles d'accueil

Au 31 décembre 2007, le canton de Fribourg comptait 113 familles d'accueil pour 154 enfants.

La première partie de l'année 2007 a été consacrée à préparer, avec la Haute Ecole de Travail Social de Fribourg, le concept de la formation destinée aux familles d'accueil. Cette formation a débuté en septembre 2007 pour les familles d'accueil francophones (25 familles) et en novembre 2007 pour les familles d'accueil germanophones (8 familles).

Le concept des familles d'accueil a fait l'objet en automne de plusieurs présentations dans les média fribourgeois et romands.

3.2.3 Adoption internationale et adoption nationale

103 dossiers d'adoption étaient ouverts en 2007 et cela à tous les stades de la procédure. 17 enfants, dont 16 originaires de l'étranger, ont été confiés à leur famille adoptive.

Le SMA a assumé, en 2007, la présidence de la Conférence latine des Autorités centrales cantonales en matière d'adoption.

Dans le domaine de l'adoption nationale, où les procédures sont très précises, une campagne d'information à l'intention des maternités a débuté en novembre à l'Hôpital intercantonal de la Broye.

3.3. Centre de consultation LAVI

Le centre de consultation LAVI apporte une aide aux victimes d'infraction et à leurs proches selon la loi d'aide aux victimes d'infraction (LAVI). Il se compose d'un secteur s'occupant spécifiquement des enfants et adolescents et d'un second secteur s'occupant des hommes et des victimes de la circulation.

Le soutien octroyé par le Centre de consultation LAVI doit permettre une aide rapide, le but étant la réinsertion de la victime au sein de la société et la réparation des conséquences négatives de l'infraction.

La réorganisation du secteur suite à la fusion entre le centre LAVI pour enfants et celui des hommes et des victimes de la circulation a été gérée de façon positive par toutes les personnes impliquées et le Centre a réussi à faire face au nombre croissant de demandes. Face aux spécificités des deux populations, la répartition en deux secteurs spécialisés se justifie pleinement. On a cependant constaté une grande charge de travail. C'est pourquoi le poste de l'assistant social qui s'occupe des hommes et des victimes de la circulation a été augmenté de 60 à 80% en septembre 2007.

Les collaborateurs et collaboratrices du Centre offrent un service de permanence durant les heures de bureau pour pouvoir garantir une aide rapide et efficace. Ils répondent en outre à un nombre toujours croissant de demandes d'informations générales liées à la problématique des victimes (132 demandes). Ils interviennent également dans des formations à l'intention de professionnels et présentent le travail du Centre à des institutions diverses (27 interventions).

Une révision totale de la LAVI a été adoptée par le parlement fédéral en 2007, l'entrée en vigueur est prévue en 2008 et va entraîner certaines adaptations dans le travail des centres de consultation.

3.3.1 Secteur enfants et adolescents

Le nombre de demandes est resté stable par rapport à l'année précédente. Deux tiers des nouvelles situations concernent des infractions contre l'intégrité sexuelle, 15% concernent des lésions corporelles et 20% concernent des délits contre la liberté (menaces, contrainte).

Un quart des victimes étaient touchées par des infractions commises par des auteurs mineurs.

Le Centre est de plus en plus sollicité par des professionnels en contact avec des enfants qui souhaitent échanger sur une situation d'abus ou de maltraitance afin de mettre en place une aide appropriée. Cette forme de collaboration nous paraît très importante et elle démontre l'utilité des informations données dans le réseau.

	2006	2007
Nouvelles demandes durant l'année	177	147
Situations reprises de l'année précédente	122	150
Total des situations traitées	299	297

3.3.2 Secteur hommes et victimes de la circulation

Les entretiens avec les victimes et leurs proches constituent le principal du travail quotidien. En fonction de la gravité de l'atteinte, ces accompagnements peuvent s'étendre sur une période assez longue, par exemple dans les situations d'homicide ou d'infractions répétées. La mise en place et la coordination des mesures d'aide est également un aspect important du travail (aide psychologique et juridique, questions liées aux assurances, etc.). Une étroite collaboration avec d'autres professionnels est indispensable pour assurer une aide efficace.

Le nombre de situations suivies en 2007 a encore augmenté. Un objectif prioritaire pour l'année 2008 consiste à trouver des solutions appropriées à cette situation qui nous préoccupe depuis la fusion des centres en 2005.

Deux tiers des demandes concernent des victimes de lésions corporelles, y compris les victimes de la route. 16 personnes étaient touchées par un homicide ou une tentative d'homicide. 15% des demandes concernaient des cas d'infraction contre la liberté, 8% étaient victimes d'actes d'ordre sexuel et 9% de violence conjugale.

	2006	2007
Nouvelles demandes durant l'année	141	140
Situations reprises de l'année précédente	46	77
Total des situations traitées	187	217

3.4 Politique de l'enfance et de la jeunesse

Avec l'entrée en vigueur de la LEJ, le volet de la politique de l'enfance et de la jeunesse a pu s'ouvrir par la procédure d'engagement des déléguées à l'enfance et à la jeunesse et de leur secrétaire, qui s'est déroulée entre mai et octobre 2007. Il s'en est suivi la mise en place du bureau qui a pris la dénomination de Frij pour Fribourg Jeunesse / Freiburg Jugend.

La première tâche des déléguées a été de mettre à jour les données et les définitions des éléments de la politique de la jeunesse afin de les inscrire dans le projet de règlement d'application de la LEJ à soumettre au Conseil d'Etat au début 2008.

La deuxième tâche a été d'élaborer un état des lieux de ce qui existe dans le canton concernant la politique de l'enfance et de la jeunesse. Un projet de monitoring national et fribourgeois a été préparé.

Les déléguées se sont attachées à définir les critères qui doivent permettre d'analyser les demandes de soutien financier déposées par les organisations de jeunesse.

3.5 Administration du Service

Les activités en travail social du Service sont soutenues par un secteur administratif mis à forte contribution. Grâce à l'apport de personnes en programme d'emploi temporaire, un soutien administratif plus appuyé a pu

être offert, en particulier aux assistantes et assistants sociaux du SASD.

Le domaine de la comptabilité des pupilles prend également de l'ampleur. Bien que de nombreux dossiers des enfants suivis et de leurs familles ressortissent à l'aide sociale communale, le Service est de plus en plus souvent contraint d'assumer des gestions financières, sans l'octroi de moyens supplémentaires.

ETAT DU PERSONNEL

<i>POUVOIRS – DIRECTIONS Centre de charges</i>	<i>Compte 2007 EPT</i>	<i>Compte 2006 EPT</i>	<i>Ecart EPT</i>
SANTE PUBLIQUE ET AFFAIRES SOCIALES	2380.71	1624.17	756.54
ADMINISTRATION CENTRALE	177.77	174.37	3.40
3600 / SASS Secrétariat général	4.79	4.98	-0.19
3605 / SANT Service de la santé publique	17.96	17.84	0.12
3606 / DENT Service dentaire scolaire	26.01	24.85	1.16
3625 / CPSY Service psycho-social	33.76	33.23	0.53
3626 / PPSY Service de pédopsychiatrie		13.62	-1.06
3630 / PFIS Service de planning familial et d'information sexuelle	6.37	6.61	-0.24
3635 / LABC Laboratoire cantonal	18.58	18.75	-0.17
3645 / SOCI Service de la prévoyance sociale	9.15	6.92	2.23
3650 / AISO Service de l'action sociale	11.09	11.72	-0.63
3665 / OCMF Service de l'enfance et de la jeunesse	37.50	35.85	1.65
SECTEUR HOSPITALIER	2187.93	1433.08	754.85
3615 / HOPC Site Fribourg	1154.51	1142.14	12.37
Autres sites*	739.19		739.19
3620 / MAHP Hôpital psychiatrique cantonal	294.23	290.94	3.29
SECTEURS SPECIAUX, ETABLISSEMENTS DIVERS	15.01	16.72	-1.71
3624 / MABU Buanderie de Marsens	15.01	16.72	-1.71

(* statistiques établies par les sites en question; la statistique consolidée sera établie pour les comptes 2008)

.....
Canton de Fribourg
.....

DIRECTION DES FINANCES

.....

I. Direction et secrétariat général	1
1. Missions.....	1
2. Activités.....	1
3. Collaboration intercantonale.....	2
4. Affaires contentieuses	3
5. Législation.....	3
II. Administration des finances.....	4
1. Missions.....	4
2. Activités.....	4
III. Service cantonal des contributions.....	9
1. Missions.....	9
2. Activités.....	9
IV. Service des impôts sur les successions et les donations.....	13
1. Missions.....	13
2. Activités.....	13
V. Service du personnel et d'organisation de l'Etat de Fribourg.....	14
1. Missions.....	14
2. Activités.....	14
VI. Service de l'informatique et des télécommunications.....	19
1. Missions.....	19
2. Activités.....	19
VII. Mensuration officielle.....	26
1. Missions.....	26
2. Activités.....	26
VIII. Registre foncier.....	30
1. Missions.....	30
2. Les Bureaux du registre foncier	30
3. L'activité fiscale du registre foncier.....	31
4. L'Autorité de surveillance du registre foncier.....	31
IX. Inspection des finances.....	32
1. Missions.....	32
2. Activités.....	32
Etat du personnel.....	34

DIRECTION

I. DIRECTION ET SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

1. Missions

La Direction des finances (DFIN) veille, à travers ses services, à une gestion efficiente des ressources propres de l'Etat, notamment des ressources financières, humaines, fiscales et informatiques. Elle est aussi chargée de la mensuration officielle, soit des plans cadastraux du territoire cantonal, et de la bonne tenue du registre foncier. L'Inspection des finances et la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat sont rattachées administrativement à la DFIN.

Le Conseiller d'Etat, Directeur des finances, était en 2007 M. Claude Lässer. Le Secrétaire général était M. Jean-Paul Monney.

2. Activités

2.1 Activités courantes

Le Secrétariat général de la Direction des finances (SG-DFIN) s'occupe de la préparation des objets que la Direction des finances soumet au Conseil d'Etat et du suivi des dossiers que les autres Directions soumettent au Conseil d'Etat, notamment ceux qui sont importants sur les plans financiers, du personnel ou de l'informatique et dont les services spécialisés font partie de la Direction des finances. Le SG-DFIN s'occupe également de la préparation administrative des objets soumis au Grand Conseil, du suivi des actes législatifs et de la gestion de maints dossiers relevant de la Direction, notamment en matière de consultations internes ou externes. La gestion du portefeuille des assurances patrimoniales de l'Etat lui incombe également, ainsi que les relations avec la Société et la Commission cantonale de la Loterie romande.

L'administration du secrétariat comprend le traitement de la correspondance, les appels téléphoniques, le guichet et la réception, les agendas et diverses réservations, le support logistique (notamment le matériel), le classement et l'archivage.

Le SG-DFIN, par ses deux traductrices à temps partiel, s'occupe de la traduction en allemand de textes en français, tout particulièrement des textes officiels à l'intention du Conseil d'Etat, des textes de la Direction (correspondance, décisions), voire de textes des services. Les traductrices renseignent sur le plan interne sur des questions linguistiques, contrôlent sur demande des textes en allemand, établissent une documentation spécifique et collaborent à la terminologie en allemand dans les domaines relevant de la DFIN.

Le secteur juridique s'occupe des procédures contentieuses (voir point 4. ci-après), de l'élaboration ou de la révision d'actes législatifs et de maints conseils juridiques à l'intérieur ou envers l'extérieur de l'Etat, surtout dans les domaines où les services de la Direction ne disposent pas de juristes. Les activités juridiques 2007 ont

porté en particulier sur la mise au point du projet, suite à la consultation, de la nouvelle loi sur l'impôt sur les successions et les donations (LISD), entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2008.

2.1.1 Budget

Pour la Direction des finances, la préparation du budget de l'Etat pour l'année suivante est l'une des tâches les plus importantes. Sont reprises ici quelques considérations et conclusions émises dans la présentation du budget 2008.

Etabli en période de conjoncture économique favorable et dans un contexte d'incertitudes liées à la mise en œuvre de la RPT, le budget 2008 de l'Etat de Fribourg peut être considéré comme bon, car équilibré dans ses différentes composantes. Plusieurs considérations étayent cette appréciation positive:

En premier lieu, le projet de budget 2008 respecte les dispositions légales en matière financière. Le compte de fonctionnement présente un léger bénéfice et, en plus, la quote-part subventions cantonales/fiscalité cantonale se situe au-dessous du plafond autorisé.

En deuxième lieu, il a été possible d'établir un programme d'investissement substantiel de quelque 200 millions de francs, de nature à entretenir une activité économique soutenue.

Le budget 2008 est aussi réjouissant du fait qu'il contient les moyens financiers et en personnel permettant à la fois de développer les tâches prioritaires existantes et d'offrir de nouvelles prestations. Par ailleurs, l'essentiel des conséquences de la RPT est absorbé et cette opération a été rendue financièrement neutre pour les communes du canton.

Surtout, la politique de baisse de la fiscalité est maintenue et l'impôt 2008 des personnes et des sociétés est allégé d'une trentaine de millions de francs. Enfin, la rémunération de la fonction publique est augmentée à hauteur de 2%, ce qui équivaut – l'inflation se situant à environ 1,8% – à une légère augmentation réelle des traitements du personnel.

2.1.2 Gestion par mandats de prestations (GMP)

En 2007 encore, et comme c'est le cas depuis 2001, la conduite du projet «Gestion par mandats de prestations» (GMP) a été assumée par la Haute Ecole de Gestion de Fribourg. En 2008 et selon la loi du 13 septembre 2007 modifiant certaines dispositions relatives à la gestion par prestations, ce mandat prendra fin et les tâches y relatives relèveront d'une section intégrée à l'Administration des finances. Dès 2008, la GMP se dénommera «Gestion par prestations» (GpP). Les travaux de la direction du projet GMP se sont concentrés en 2007 sur les deux axes principaux suivants: la coordination des activités récurrentes et les travaux d'amélioration de la GMP.

Activités récurrentes

a) Comptes 2006 GMP

En application du décret du 8 février 2000, les unités pilotes GMP ont présenté des résultats portant sur les charges, les revenus ainsi que sur les soldes de chaque groupe de produits et produits, et ont fourni des indicateurs et des commentaires sur les activités déployées. La direction du projet GMP a coordonné, en collaboration avec l'Administration des finances, la procédure d'établissement des comptes 2006 et apporté son soutien aux unités pilotes.

b) Controlling 2007 GMP

En 2007, les unités pilotes GMP ont délivré au Conseil d'Etat deux rapports de controlling: le rapport de controlling au 31 décembre 2006 et celui au 31 août 2007. Ces rapports, approuvés par les Directions concernées, font l'objet d'un préavis du groupe de travail «Controlling» avant d'être transmis au Conseil d'Etat pour décision. La direction du projet GMP a coordonné l'établissement des rapports de controlling et apporté son soutien aux unités pilotes.

c) Budgets 2008 GMP

Les unités pilotes GMP ont établi les budgets 2008 par groupe de prestations et prestations dans le cadre de la procédure budgétaire ordinaire. La direction du projet GMP a coordonné, en collaboration avec l'Administration des finances, l'établissement de ces budgets et apporté son soutien aux unités pilotes.

Travaux d'amélioration de la GMP

Sur la base des options prises par le Conseil d'Etat dans son rapport N° 136 du 2 juin 2004, le Comité de pilotage GMP (COPIL) a continué la mise en œuvre d'améliorations touchant principalement les deux domaines suivants:

a) Amélioration de la présentation et de l'établissement des budgets annuels

Le fascicule du budget (et par analogie celui des comptes) présente depuis 2007 la synthèse des résultats par groupe de produits. Un nouveau justificatif plus détaillé a été élaboré. Il permet de mieux répondre aux besoins de l'Administration des finances et de la Commission des finances et de gestion. Différents aménagements ont été apportés à la procédure budgétaire afin que les unités administratives GMP disposent du temps nécessaire à l'analyse et à l'ajustement des budgets par groupe de produits. Une procédure informatisée a été développée pour l'extraction des données provenant de SAP/R3. Elle facilite l'établissement des justificatifs, diminue les risques d'erreurs et réduit le temps d'établissement des justificatifs.

b) Amélioration de la présentation et de l'établissement des rapports de controlling

Depuis 2007, les rapports de controlling présentent les résultats par niveaux de coûts. Ils détaillent les coûts directs, les coûts indirects, les coûts totaux, les recettes, les

subventions reçues et le solde qui en résulte. Les besoins en information des différents destinataires sont ainsi mieux pris en considération. De même que pour les justificatifs, une procédure informatisée a été développée pour l'extraction des données provenant de SAP/R3. Elle facilite l'établissement des rapports de controlling, diminue les risques d'erreurs et réduit le temps d'établissement des rapports.

Ressources affectées au projet

Pour l'année 2007, l'équipe de projet était composée du chef du projet (environ 0.5 EPT) et de son adjoint (environ 0.6 EPT); d'autres collaborateurs de la Haute Ecole de Gestion ont été amenés à apporter un soutien sur différentes tâches pour un total d'environ 0.1 EPT. Les charges totales engendrées par le fonctionnement du projet GMP se sont élevées en 2007 à un peu plus de 200 000 francs.

2.1.3 Autres domaines d'activités

Le montant des deux fonds des bénéficiaires de la Loterie romande pour les domaines culturel et social auprès de l'Administration des finances s'élève à fin 2007 à 1014 263 francs (13 705 francs à fin 2006).

2.2 Evénements particuliers

Le SG-DFIN a procédé durant l'automne 2007 à l'établissement et à l'analyse de ses prestations dans le cadre du projet général de l'Etat (projet APE) et a formulé des propositions.

3. Collaboration intercantonale

3.1 Conférence des directeurs cantonaux des finances

La Conférence des directeurs cantonaux des finances a tenu quatre séances en 2007, les 19 janvier, 31 mai et 1^{er} juin, 5 juillet et 28 septembre. Comprenant tous les directeurs des finances des cantons suisses, elle accueille généralement le chef du Département fédéral des finances et des représentants de l'administration fédérale des finances et des contributions, ainsi que des représentants de la Conférence suisse des impôts, qui se compose des chefs des services cantonaux des contributions. Il convient de relever que M. Claude Lässer est entré au comité de cette Conférence au début 2007.

Les principaux sujets traités ont été les suivants:

- La suite de la réforme de la fiscalité des entreprises (notamment l'imposition partielle des dividendes pour les participations qualifiées). Cet objet est à l'étude depuis plusieurs années au niveau fédéral, pour l'impôt fédéral direct d'une part et d'autre part pour les impôts cantonaux et communaux directs par la loi fédérale sur l'harmonisation des impôts directs qui fixe des principes pour les cantons en la matière. Après plusieurs expertises et avant-projets, le projet est soumis au vote du peuple suisse le 24 février 2008.

- La réforme de l'imposition fiscale de la famille, voire de l'imposition individualisée des personnes physiques suite au refus du paquet fiscal fédéral lors de la votation populaire du 16 mai 2004, continue à faire l'objet d'analyses.
- Le vaste projet de nouvelle péréquation financière et de nouvelle répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT). Le peuple suisse a accepté les modifications constitutionnelles de ce projet en votation populaire le 28 novembre 2004. La législation fédérale d'exécution a été élaborée et la Conférence a examiné plus particulièrement en 2007 des questions liées au passage au nouveau système et la fiabilité des estimations de nombreuses données qui composent ce système. Un groupe de travail a été constitué pour contrôler la qualité des données, notamment concernant la détermination du potentiel des ressources des cantons. Les cantons ont dû prendre les mesures nécessaires en vue de la mise en œuvre de cette réforme qui est entrée en vigueur au début 2008.
- La concurrence fiscale intercantonale et internationale, notamment aussi la controverse avec l'Union européenne, soit l'imposition forfaitaire selon les dépenses et l'imposition des holdings; la répartition de l'imposition des conseillers fédéraux entre les cantons de domicile et de Berne.
- La distribution des bénéfices de la Banque nationale suisse; les indices de la charge fiscale des cantons; la répartition de la part cantonale à l'impôt fédéral direct; la régle cantonale sur le sel; un projet de nouveau modèle de comptes pour les collectivités publiques.
- La Conférence a entendu et débattu avec des experts de l'influence de la politique fiscale sur la croissance économique, et de la mise en œuvre des récentes dispositions constitutionnelles fédérales en matière de formation.
- Les réponses à plusieurs consultations fédérales ayant d'importantes répercussions financières sur les cantons: révision de la loi sur l'assurance contre les accidents; révision de la taxe sur la valeur ajoutée; financement des hôpitaux par les cantons.
- L'examen des rapports et comptes annuels de la Conférence et de ses organes (comité, office de coordination et de consultation en matière fiscale, conférence suisse sur l'informatique, groupe de travail sur la péréquation financière).

3.2 Conférence des directeurs cantonaux des finances des cantons latins

La Conférence des directeurs cantonaux des finances des cantons latins a tenu trois séances en 2007, les 4 mars à Fribourg, 7 septembre et 30 novembre. Elle réunit les directeurs des finances des six cantons romands ainsi que des cantons de Berne et du Tessin. Elle accueille généralement des représentants des administrations can-

tonales des finances et de l'administration fédérale des finances.

Les principaux sujets traités ont été les suivants:

- Le financement des hautes études spécialisées (HES-SO et S2), en particulier l'examen et l'intégration des besoins financiers dans le cadre des procédures de chaque canton en matière d'établissement du budget.
- Le projet de nouvelle péréquation financière et de nouvelle répartition des tâches entre la Confédération et les cantons, en particulier le bilan global et les problèmes transitoires.
- Les régimes financiers et les degrés de couverture des caisses de pensions du personnel des collectivités publiques cantonales romandes.
- Les incidences financières sur les cantons romands en particulier de plusieurs objets de la Confédération, telles que les réformes fiscales, la distribution des bénéfices de la BNS, les comparaisons salariales intercantionales, l'évaluation des subventions.
- Des échanges d'informations sur les comptes et les budgets des cantons représentés, en particulier sur les recettes fiscales.

4. Affaires contentieuses

Les affaires contentieuses portent sur le traitement de réclamations, de demandes d'exonération et de remises, ainsi que de demandes internes ou externes d'avis en matière de droits d'enregistrement (impôt sur les successions et les donations) et de droits de mutation. Le nombre de dossiers a augmenté en 2007. Mais le retard accumulé en 2006 dû à l'élaboration de la nouvelle loi sur l'impôt sur les successions et les donations (LISD) a pu être sensiblement comblé.

5. Législation

La liste par ordre chronologique des lois et décrets d'une part et des ordonnances et arrêtés d'autre part, pris en 2007 dans les domaines relevant de la Direction des finances, est la suivante:

5.1 Lois et décrets

Décret du 13 mars 2007 relatif aux crédits supplémentaires compensés du budget de l'Etat de Fribourg pour l'année 2006;

Décret du 9 mai 2007 relatif au compte d'Etat du canton de Fribourg pour l'année 2006;

Loi du 12 juin 2007 adaptant certaines dispositions de la législation cantonale à la réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons;

Loi du 13 septembre 2007 modifiant certaines dispositions relatives à la gestion par prestations;

Loi du 14 septembre 2007 sur l'impôt sur les successions et les donations (LISD);

Loi du 15 novembre 2007 fixant le coefficient annuel des impôts cantonaux directs de la période fiscale 2008;
 Décret du 15 novembre 2007 relatif au budget de l'Etat de Fribourg pour l'année 2008.

5.2 Ordonnances et arrêtés

Arrêté du 16 janvier 2007 relatif à la mise en vigueur du registre foncier fédéral de plusieurs communes ensuite du remaniement parcellaire autoroutier A1;

Ordonnance du 23 janvier 2007 modifiant l'ordonnance relative à la perception de l'impôt à la source;

Arrêté du 27 mars 2007 relatif à la mise en vigueur du registre transitoire du périmètre du remaniement parcellaire de Lurtigen;

Arrêté du 27 mars 2007 concernant la répartition des bénéfices de la Loterie romande pour le 1^{er} trimestre 2007 (152^e affectation);

Ordonnance du 17 avril 2007 relative au maintien de la situation salariale acquise en cas d'abaissement de la classification d'une fonction;

Ordonnance du 24 avril 2007 relative à la sécurité et à la protection de la santé au travail dans l'administration cantonale;

Arrêté du 15 mai 2007 relatif à la mise en vigueur du registre foncier fédéral de la commune de Morat, lot VII;

Ordonnance du 22 mai 2007 précisant certains montants liés aux derniers comptes de l'Etat;

Ordonnance du 11 juin 2007 modifiant l'arrêté concernant la classification des fonctions du personnel de l'Etat (évaluation de 19 fonctions par EVALFRI);

Arrêté du 19 juin 2007 concernant la répartition des bénéfices de la Loterie romande pour le 2^e trimestre 2007 (153^e affectation);

Ordonnance du 21 août 2007 modifiant le règlement sur l'organisation et le fonctionnement des commissions de l'Etat;

Arrêté du 18 septembre 2007 concernant la répartition des bénéfices de la Loterie romande pour le 3^e trimestre 2007 (154^e affectation);

Ordonnance du 23 octobre 2007 concernant les primes d'assurance-maladie et accidents déductibles pour la période fiscale 2008;

Ordonnance du 6 novembre 2007 modifiant l'ordonnance sur la garantie de la rémunération en cas de maladie et d'accident du personnel de l'Etat;

Arrêté du 12 novembre 2007 relatif à la mise en vigueur du registre foncier fédéral de la commune de Courgevaux, lots I et II;

Ordonnance du 10 décembre 2007 relative à la perception de l'impôt à la source;

Arrêté du 10 décembre 2007 concernant la répartition des bénéfices de la Loterie romande pour le 4^e trimestre 2007 (155^e affectation);

Ordonnance du 18 décembre 2007 relative à l'adaptation au renchérissement et à la fixation des échelles de traitement du personnel de l'Etat pour 2008;

Ordonnance du 18 décembre 2007 relative à l'adaptation au renchérissement des indemnités pour services spéciaux.

II. ADMINISTRATION DES FINANCES

1. Missions

L'Administration des finances de l'Etat de Fribourg (AFin) est un service central en charge de la gestion des finances du canton et de l'élaboration de toutes les bases utiles à la conduite de sa politique financière.

Le chef de l'AFin est M. Daniel Berset, Trésorier d'Etat.

2. Activités

En 2007, l'AFin a porté ses efforts principaux sur les activités suivantes: le plan financier de la législature 2007–2011, la mise en œuvre de la RPT, le projet de budget 2008, l'analyse des projets des directions, la poursuite de la mise en place des nouveaux instruments de gestion financière et administrative, le contrôle des subventions, la tenue des comptes de l'Etat, le service financier et la gestion de trésorerie. L'AFin a également été active dans les domaines suivants: l'encaissement et le suivi des débiteurs, le contrôle budgétaire, la gestion par prestations.

2.1 Le plan financier de la législature 2007–2011

Parallèlement à l'élaboration de son programme gouvernemental, le Conseil d'Etat a procédé à l'établissement du plan financier de la législature. Les prévisions initiales, fondées sur les projections des services, établissements et Directions, débouchaient sur une impasse financière caractérisée notamment par un déficit du compte de fonctionnement de 840 millions de francs, un découvert du compte des investissements supérieur à 700 millions de francs et une insuffisance de financement proche de 1,1 milliard de francs sur la période de planification de quatre ans. L'ensemble des estimations ont été reprises et réévaluées afin d'arrêter des résultats permettant de respecter sur le long terme l'exigence de l'équilibre budgétaire annuel du compte de fonctionnement. Ainsi, le Conseil d'Etat a procédé à toute une série de mesures incluant sélections, renoncements, reports et redimensionnements multiples des différentes propositions présentées par les services, établissements et Directions. Le plan financier finalement adopté par le Conseil d'Etat présente les principaux résultats suivants sur la période de quatre ans qu'il recouvre: déficit cumulé du compte de fonctionnement de quelque 185 millions de francs, investissements nets de l'ordre de 480 millions de francs, insuffisance de financement à hauteur de 270 millions de francs. Sur la base de ce scénario, la situation tendrait à se détériorer notablement à

partir de l'exercice 2010. Des correctifs devront et seront décidés afin d'infléchir cette tendance, dans le cadre de l'élaboration de chaque budget annuel. Toutefois, et afin de garantir le respect des dispositions légales, le Conseil d'Etat a lancé un programme de réformes structurelles et organisationnelles plus fondamentales qui s'articulent autour des six axes suivants:

- une évaluation plus fine des besoins;
- une amélioration du potentiel de recettes du canton;
- une intensification de mesures de réorganisation et de collaboration;
- une évolution maîtrisée des effectifs en personnel et de la masse salariale;
- une amélioration des méthodes et procédures de travail;
- une maîtrise des coûts.

2.2 La mise en œuvre de la RPT

La mise en œuvre de la réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT) a impliqué d'importants travaux au sein de l'administration cantonale et plus particulièrement pour l'AFin, à savoir:

- élaboration du message N° 18 du 7 mai 2007 et de la loi du 12 juin 2007 adaptant certaines dispositions de la législation cantonale à la RPT;
- analyse des incidences financières de la RPT sur les communes: élaboration d'un concept de compensation, négociations et discussions avec l'Association des communes fribourgeoises, information des communes et réponse à leurs questions;
- participation à la mise en œuvre des conventions-programmes: secrétariat du groupe de travail cantonal sur les conventions-programmes, préparation des modifications nécessaires au niveau de la loi sur les finances de l'Etat (LFE) et de la loi sur l'organisation du Conseil d'Etat et de l'administration (LO-CEA), échange d'informations avec d'autres cantons, participation aux négociations entre les unités administratives cantonales spécialisées et l'Office fédéral de l'environnement;
- suivi de l'avancée des travaux de mise en œuvre dans les Directions et unités administratives: établissement d'états des lieux intermédiaires à l'intention du comité de pilotage, examen des projets préparés par les Directions et unités administratives;
- préparation de diverses notes et requêtes à l'intention de la députation fribourgeoise aux Chambres fédérales;
- vérification et préparation de la prise de position du Conseil d'Etat sur les chiffres RPT définitifs pour l'année 2008 calculés par la Confédération;
- intégration des effets de la RPT dans le budget 2008 de l'Etat, en collaboration avec les Directions et unités administratives concernées;

- secrétariat et animation du comité de pilotage RPT: préparation de la documentation pour les séances, tenue des procès-verbaux et de la correspondance, préparation de divers exposés;
- entretien des contacts administratifs, pour les questions financières, avec la Conférence des gouvernements cantonaux (CdC) et le Département fédéral des finances (DFF);
- préparation de la réponse du Conseil d'Etat à la consultation menée par la CdC et le DFF sur les ordonnances d'exécution RPT.

Lors de sa séance du 7 novembre 2007, le Conseil fédéral a formellement adopté l'ensemble des bases légales fédérales relatives à la RPT (dispositions constitutionnelles, lois, arrêtés, ordonnances) et confirmé l'entrée en vigueur de la réforme au 1^{er} janvier 2008. Un régime transitoire, d'une durée de trois ans, s'applique aux domaines de l'enseignement spécialisé et des institutions pour personnes handicapées adultes. D'importants travaux, visant à élaborer les stratégies cantonales qui seront mises en œuvre dans ces domaines à partir du 1^{er} janvier 2011, sont en cours. Ils sont menés par la DICS et la DSAS avec la collaboration des milieux concernés et de l'AFin.

2.3 Le projet de budget 2008

L'élaboration du projet de budget 2008 s'est faite en étroite liaison avec l'établissement du plan financier de législature. Les décisions prises dans le cadre de ces travaux de prévisions à moyen terme ont pu être répercutées au niveau de la budgétisation 2008 et ont donc facilité et accéléré cette dernière. En date du 10 septembre 2007, le Conseil d'Etat a arrêté un projet de budget 2008 qui présente les principaux résultats suivants: boni de 0,5 million de francs au compte de fonctionnement, investissements nets de 102,7 millions de francs, insuffisance de financement de 13,5 millions de francs, quote-part des subventions cantonales nettes de 40,23% par rapport aux recettes fiscales cantonales (plafond nouvellement fixé à 41%). Toutes les dispositions légales à caractère financier sont respectées avec ces données. De plus, ce budget intégrait toutes les conséquences financières de la réforme fédérale de la péréquation, une nouvelle baisse de la fiscalité et une amélioration réelle de la rémunération de la fonction publique. Le 15 novembre 2007, le Grand Conseil a adopté ce projet de budget 2008, sans aucune retouche.

2.4 Analyse des projets des directions

En 2007, l'AFin a été très fortement sollicitée par les Directions du Conseil d'Etat pour procéder à l'analyse préalable, sous l'angle financier en particulier, de projets de lois, de décrets ou d'ordonnances. Le service s'est prononcé sur 39 objets durant l'année. Les sujets suivants ont notamment fait l'objet d'une prise de position détaillée: les lois sur la promotion économique, la protection de la population, la péréquation financière

intercommunale, la formation professionnelle, les bourses et prêts d'études, les forêts et la protection contre les catastrophes, l'introduction de la 2^e année d'école enfantine, la protection des biens culturels et celle contre le bruit. Des préavis ont également été émis en rapport avec les décrets portant en particulier sur les passages à niveau, les entreprises de transport public, le Collège de Gambach. L'AFin a aussi examiné les dossiers se rapportant au coût des prestations socio-hôtelières au sein des EMS et à la planification hospitalière.

2.5 Nouveaux instruments de gestion financière et administrative (NIGEFI)

Durant l'année écoulée, l'activité a porté sur les tâches de maintenance et de support aux utilisateurs SAP et sur divers projets de déploiement du progiciel SAP dans les domaines de la facturation et de la comptabilité analytique. Des solutions pour la gestion et le suivi du contentieux, et pour l'archivage en format PDF des comptes annuels ont aussi été développées. Les travaux d'intégration de diverses solutions informatiques ont été poursuivis afin notamment d'intégrer la comptabilité débiteurs du Service de la population et des migrants dans le système SAP.

2.5.1 Facturation et comptabilité analytique

Les Services de la statistique, de l'informatique et de la télécommunication, et l'Ecole professionnelle santé sociale disposent désormais du module de facturation SAP. En plus de ces déploiements, l'outil de facturation du Service du Planning familial et de l'information sexuelle a été adapté afin de permettre l'encaissement par carte de débit (Maestro et Postcard).

Dans le domaine de la comptabilité analytique, diverses fonctionnalités ont été déployées auprès du Service de la formation professionnelle et des écoles professionnelles de Fribourg et de Bulle; elles permettent l'établissement des statistiques demandées par l'OFFT.

2.5.2 Développements

La solution pour la gestion et le suivi du contentieux a été mise en production en production en avril dernier. Elle permet au Service financier de traiter toutes les étapes d'une procédure de poursuite ordinaire, incluant notamment la gestion des délais et l'édition des formulaires destinés aux offices des poursuites. Cette solution sera enrichie durant le 1^{er} trimestre 2008 par la mise en production de la poursuite en réalisation de gage.

L'archivage des comptes annuels de l'Etat au format PDF a nécessité l'adaptation des programmes d'édition des comptes pour permettre la génération de fichiers au format PDF et le développement d'un outil de recherche. Cette solution permet, tout en respectant les normes en matière de conservation des livres comptables, de renoncer à l'édition papier des comptes annuels.

2.5.3 Travaux d'intégration

L'intégration de la comptabilité débiteurs du Service de la population et des migrants a nécessité la création d'interfaces permettant la reprise des données relatives aux débiteurs et la génération des écritures comptables issues des factures établies avec le logiciel de la Confédération. La mise en production de cette solution interviendra au début février 2008 et permettra au Service de la population et des migrants d'abandonner le progiciel Abacus et d'automatiser le suivi des encaissements auprès du Service financier cantonal.

2.6 Le contrôle périodique des subventions

La modification du concept d'examen périodique des subventions cantonales a été adoptée par le Conseil d'Etat au début de l'année 2007. Son adaptation s'est avérée nécessaire du fait qu'avec les examens de subventions 2006, l'ensemble des domaines de subventionnement a fait l'objet d'un premier réexamen au sens de la LSub.

La planification générale des examens de subventions, pour une nouvelle période portant de 2007 à 2012, a également été mise à jour et adoptée. Ainsi, tous les domaines de subventions seront réexaminés durant cette période, conformément aux prescriptions de la LSub qui prévoit un tel réexamen au moins tous les six ans.

– Examens des subventions 2007

Conformément à la nouvelle planification générale, sept examens ont été réalisés durant l'année au moyen du nouveau concept d'examen. Trois examens n'étaient toutefois pas achevés à la fin 2007. Ils seront finalisés au début de l'année 2008.

Les résultats de ces travaux seront transmis à la Commission de coordination des examens périodiques (ci-après: la Commission) courant janvier. La Commission fera ensuite part de ses propositions au Conseil d'Etat pour cette septième série d'examens.

– Suivi des mesures décidées dans le cadre des examens de subventions

L'Administration des finances tient à jour le suivi des mesures qui ont été décidées dans le cadre des examens de subventions. Ce suivi est mis à jour périodiquement en collaboration avec les différentes Directions, dans le but d'assurer une réalisation adéquate des décisions arrêtées.

– Contrôle régulier des prescriptions de la LSub

La LSub prévoit, par son article 21 al. 2, que le total des subventions de fonctionnement n'excède pas une certaine proportion du produit de la fiscalité cantonale. Des calculs sont opérés tout au long de la procédure budgétaire, afin de s'assurer du respect de cette contrainte. Cette limite légale des subventions nettes de fonctionnement par rapport au produit de la fiscalité a été adaptée courant 2007 en raison de la mise en œuvre, au 1^{er} janvier 2008, de la RPT. En effet, la RPT influe de manière considérable sur le financement de plusieurs domaines de subventionnement. Pour tenir compte de ces chan-

gements, le plafond relatif aux subventions nettes a été porté de 22% à 41% du produit de la fiscalité à partir de 2008. Cette adaptation découle exclusivement d'un effet arithmétique engendré par l'entrée en vigueur de la RPT et par les mesures compensatoires décidées par le canton en faveur des communes pour les prestations complémentaires et l'assurance-maladie. Cette augmentation des dépenses de subventionnement de l'Etat nécessitait, toutes choses égales par ailleurs, de revoir le taux prévu à l'article 21 de la loi sur les subventions.

En outre, l'Administration des finances a réalisé, comme le prévoit la LSub, l'examen détaillé de plusieurs projets de textes concernant la législation spéciale relative à des subventions. Compte tenu des adaptations rendues nécessaires dans de multiples législations spéciales en raison de la RPT, le nombre de ces examens a été particulièrement soutenu durant l'année 2007. Ces examens ont porté en particulier sur la conformité des textes proposés aux prescriptions et principes découlant de la LSub.

2.7 Les comptes 2007

La comptabilité générale a enregistré toutes les opérations nécessaires à l'établissement des comptes de l'Etat.

Bilan

<i>Année</i>	<i>Actif</i>	<i>Passif</i>	<i>Excédent passif (-) Excédent actif (+)</i>
1997	1 354 753 014.34	1 281 161 321.96	+ 73 591 692.38
1998	1 291 656 616.61	1 218 180 176.58	+ 73 476 440.03
1999	1 265 488 680.33	1 209 536 997.63	+ 55 951 682.70
2000	1 366 008 196.88	1 316 114 087.06	+ 49 894 109.82
2001	1 465 029 537.96	1 420 005 433.54	+ 45 024 104.42
2002	1 394 452 926.11	1 346 014 049.99	+ 48 438 876.12
2003	1 379 603 003.23	1 267 862 379.15	+ 111 740 624.08
2004	1 342 637 275.24	1 185 169 023.44	+ 157 468 251.88
2005	2 098 675 653.75	1 092 068 811.08	+ 1 006 606 842.67
2006	2 201 131 411.37	1 110 122 346.42	+ 1 091 009 064.95
2007	2 527 832 965.43	1 225 264 539.82	+ 1 302 568 425.61

Le plus grand volume d'écritures est constitué par la saisie des factures fournisseurs qui sont enregistrées pour 2/3 par la comptabilité générale et 1/3 dans les services dont le volume des factures est suffisamment important pour permettre la mise en place d'une décentralisation de la saisie. La comptabilité est responsable des comptes courants Etat-communes et gère toutes les opérations de mise à jour de ces comptes. Les relations financières avec la Confédération sont réglées par le biais d'un compte courant par lequel transite la majorité des opérations. La comptabilité est associée aux travaux de mise en place des nouveaux instruments de gestion financière et administrative. Elle apporte son appui aux travaux de réorganisation comptable des unités administratives. Elle est aussi très active dans la conduite du service financier.

Le compte d'Etat de l'année 2007 fait l'objet d'un fascicule séparé qui comprend un message explicatif et le détail des comptes et du bilan. Le présent compte rendu se limite, dès lors, à ne reproduire que les principaux résultats de bilan de 1997 à 2007 et des comptes généraux de 2001 à 2007.

Comptes généraux de l'Etat en millions de francs

Année	Compte de fonctionnement			Compte des investissements			Compte administr.	Insuf./+excédent de financement
	Charges	Revenus	Excédent	Dépenses	Recettes	Excédent	Excédent	
2001	2 048,8	2 043,9	- 4,9	262,2	135,5	- 126,7	- 131,6	- 42,1
2002	2 122,9	2 126,3	+ 3,4	173,6	81,6	- 92,0	- 88,6	- 4,2
2003	2 258,8	2 322,1	+ 63,3	188,0	85,9	- 102,1	- 38,8	+ 51,2
2004	2 409,8	2 455,5	+ 45,7	164,4	70,4	- 94,0	- 48,3	+ 47,6
2005	2 497,8	3 346,9	+ 859,1	173,5	85,5	- 88,0	+ 761,1	+ 908,9
2006	2 501,7	2 586,1	+ 84,4	162,7	89,1	- 73,6	+ 10,8	+ 107,8
2007	2 624,9	2 698,5	+ 73,6	199,4	89,5	- 109,9	- 36,3	+ 55,6

2.8 Le service financier et la gestion de la trésorerie

Les principales tâches exécutées dans ce domaine peuvent être résumées comme il suit:

- exécution des paiements de l'ensemble des dépenses du budget de l'Etat, à l'exception de celles de quelques établissements,
- enregistrement de la perception de l'ensemble des recettes budgétaires cantonales,
- gestion et tenue de la comptabilité des comptes bancaires généraux de l'Etat et suivi du budget de trésorerie.

Le volume des affaires traitées par le service financier de l'AFin a évolué ainsi entre 2006 et 2007:

	2006	2007
Trafic bancaire DTA (en millions de francs)	1 304.60	1 073.64
Comptes bancaires et postaux:		
- encaissements (en millions de francs)	7 148.06	6 392.36
- paiements (en millions de francs)	7 121.03	6 397.17
- écritures enregistrées	7 669	7 788

En 2006, le volume des encaissements et des paiements a été fortement influencé par les mouvements de fonds liés au versement du capital de la BNS et au placement des surplus de liquidités s'y rapportant. En 2007, on retrouve des volumes plus habituels.

Les autres activités de ce secteur sont les suivantes:

- gestion des liquidités et des fonds et fondations:

En 2007, le volume des prêts à court terme s'est élevé à 1,85 mia de francs (2006: 2,56 mia de francs). Le nombre de prêts s'est stabilisé à 41 contre 39 en 2006.

L'AFin gère et tient la comptabilité de 52 fonds et fondations:

- gestion de la dette publique de l'Etat:

En 2007, la dette à moyen et long terme de l'Etat n'a

pas diminué. Cette dernière se compose de 10 emprunts pour un total de 615 mios de francs.

- gestion des prêts:

L'AFin tient les comptes et assure la gestion des prêts accordés pour les investissements dans les régions de montagne (22,2 millions, 207 prêts) et les réserves de terrains (1,1 million, 6 prêts).

- autres tâches:

Parmi les autres tâches, on peut citer la gestion du portefeuille-titres de l'Etat, la tenue des comptes de prêts et des avances de trésorerie accordés aux institutions publiques, la tenue des comptes et le versement des aides financières accordées par le Fonds d'équipement touristique, la récupération de l'impôt anticipé auprès de l'Administration fédérale des contributions.

2.9 Le service financier cantonal

Dès le 1^{er} janvier 2004, les services financiers de districts et la Recette générale de l'Etat sont réunis en un seul service intitulé «service financier cantonal». Ce secteur fait partie intégrante de l'AFin et il a notamment comme mission l'encaissement, le suivi des débiteurs et le contentieux de tous les services de l'Etat qui ne disposent pas d'infrastructure adéquate et qui ne gèrent pas eux-mêmes le suivi des débiteurs. La mise en place de ce service et l'utilisation du progiciel SAP ont permis d'améliorer et de rationaliser sensiblement le processus d'encaissement et le suivi des débiteurs.

En 2007, le montant total des factures traitées s'est élevé à près de 123 millions de francs (2006: 120 millions de francs). Cela correspondait à près de 130 000 factures (2006: 120 000). A fin 2007, les poursuites en cours se montent à 731 000 francs (2006: 737 399 francs). A signaler que l'introduction de la possibilité de payer par carte de débit, dans un certain nombre de secteurs de l'Etat, s'est traduite par des encaissements à hauteur de 176 000 francs pour la deuxième année d'utilisation (2006: 110 000 francs).

2.10 Contrôle budgétaire

Il intervient tout d'abord par la Comptabilité générale à qui revient le rôle de veiller, avant comptabilisation, à ce que les factures présentées au paiement correspondent aux crédits prévus de manière détaillée dans les justificatifs du budget. Le contrôle budgétaire porte également sur les dépassements de crédits. La Section planification financière et contrôle budgétaire traite l'ensemble des demandes de crédits supplémentaires. Elle préavise ces requêtes avant de les soumettre au Conseil d'Etat. Durant l'année 2007, celui-ci a admis 32 demandes (29 en 2006) portant sur un montant total de 10,9 millions de francs (18,4 millions en 2006), représentant le 0,41% (0,73% en 2006) des dépenses totales effectives budgétisées pour l'exercice 2007. Ce volume des crédits supplémentaires se situe au-dessous de la moyenne qui s'élève à 0,81% pour la période 1990–2006. Un message détaillé est soumis au Grand Conseil à la session de février 2008.

2.11 Gestion par prestations

Le décret concernant l'introduction dans l'administration cantonale, à titre expérimental, de la gestion par mandats de prestations (GMP) arrivant à échéance le 31 décembre 2007, l'Administration des finances a été chargée de préparer, avec l'appui de la direction de projet GMP, une nouvelle législation. Celle-ci s'est concrétisée par le message du Conseil d'Etat N° 7 du 12 mars 2007 accompagnant le projet de loi modifiant certaines dispositions relatives à la gestion par prestations. Les adaptations légales portent à la fois sur la loi sur l'organisation du Conseil d'Etat et de l'administration et sur la loi sur les finances. Le 13 septembre 2007, le Grand Conseil a adopté le projet de loi proposé. Les tâches liées à la gestion par prestations et à son développement dans l'administration relèveront désormais de la Direction des finances, plus particulièrement d'une section subordonnée à l'AFin. Le mandat de collaboration avec la Haute école de gestion se terminera le 1^{er} avril 2008 et la structure de projet sera dissoute.

2.12 Autres activités

- Préavis d'objets à incidences financières (message, loi, décret, arrêté, ordonnance) soumis au Conseil d'Etat;
- Etablissement de la statistique des postes de travail pour les comptes 2006 et le budget 2008;
- Préparation des dossiers de conférences de presse se rapportant aux comptes, au budget et au plan financier;
- Elaboration du rapport concernant les conséquences financières et en personnel des décisions prises par le Grand Conseil durant l'année 2007;
- Participation aux organes chargés de l'amélioration de l'instrumentation de la GpP (gestion par prestations) et aux travaux de controlling;
- Edition du dépliant 2007 relatif aux indicateurs statistiques des finances de l'Etat;
- Création et entretien du site Internet de l'AFin;
- Analyse des prestations de l'Administration des finances;
- Analyse de la situation financière du foyer le Bosquet et de l'EMAF;
- Evaluation de la situation conjoncturelle dans la perspective du budget 2008;
- Réponses à des consultations fédérales, intercantionales et cantonales;
- Facturation mensuelle aux services des dépenses liées aux taxes postales;
- Introduction d'une facturation automatisée (par courriel) des taxes pour téléphones privés;
- Participation à divers séminaires, conférences et commissions (en particulier péréquation financière intercommunale, réforme territoriale, revenu déterminant unifié, services auxiliaires, accueil de la petite enfance).

III. SERVICE CANTONAL DES CONTRIBUTIONS

1. Missions

Le Service cantonal des contributions (SCC) a pour mission de procéder à la taxation des divers impôts prévus dans la loi du 6 juin 2000 sur les impôts cantonaux directs (LICD), dans la loi fédérale du 14 décembre 1990 sur l'impôt fédéral direct (LIFD) et de traiter les demandes de remboursement de l'impôt anticipé. A cet effet, il tient à jour le registre des contribuables avec la collaboration des communes et en se basant sur les publications de la Feuille officielle suisse du commerce (FOSC) et les informations reçues du Registre central des étrangers.

Il procède à la perception des impôts cantonaux, de l'IFD et de l'impôt ecclésiastique des personnes morales. Il assume, sur mandat contractuel de nombreuses communes et paroisses, la perception de leurs impôts.

Il adresse aux communes copie des décisions de taxation. Il communique aux Autorités de l'AVS les éléments déterminants pour la perception de l'AVS auprès des indépendants et des personnes sans activité lucrative et au Bureau de la taxe d'exemption de l'obligation de servir les données nécessaires à la perception de cette taxe.

Le chef du SCC est M. Raphaël Chassot, Administrateur.

2. Activités

2.1 Activités courantes

2.1.1 Taxation des personnes physiques

Au début de l'année 2007, plusieurs collaborateurs du SCC se sont tenus à disposition des contribuables dans tous les districts (8 points de rencontre) pour répondre

aux questions relatives à la déclaration d'impôt de la période fiscale 2006. 131 personnes ont utilisé ce service. Ce nombre peu élevé s'explique par le fait qu'aucun changement important n'est intervenu pour la période fiscale 2006.

Pour faciliter le remplissage de la déclaration d'impôt sur un ordinateur personnel, un logiciel a été mis à disposition du contribuable pour la quatrième fois. Cet outil, dénommé FRItax, doit être téléchargé depuis le site Internet du SCC. Il permet de compléter la déclaration selon deux modes différents: à l'aide d'un assistant ou directement sur les formulaires à l'écran. Les formules accompagnées d'une feuille de codes barres sont retournées au SCC par courrier. A réception, les données contenues dans les codes barres permettent une saisie accélérée des déclarations. Plus de 40 000 déclarations ont pu être saisies par des lecteurs optiques, ce qui représente 28% des déclarations. L'année précédente, le nombre de déclarations saisis de cette manière s'élevait à 29 400.

Il est à relever qu'à fin décembre 2007 environ 95% des contribuables ont reçu leur avis de taxation et le décompte final de l'année 2006. Les dossiers non taxés sont principalement ceux des indépendants, ce qui s'explique par la rentrée plus tardive des déclarations d'impôt. Le SCC, en parallèle à la poursuite des travaux de taxation, a procédé à l'examen des réclamations et recours.

2.1.2 Taxation des personnes morales

Dans la procédure de taxation annuelle postnumerando, la première partie de l'année a été consacrée à terminer les taxations de l'année fiscale précédente (2005). Toutefois, l'essentiel du travail de l'année 2007 a consisté à examiner les déclarations de l'année fiscale 2006. Il est à relever qu'avec la taxation annuelle, les expertises sont effectuées en parallèle aux travaux de taxation. Il en va de même pour les réclamations.

2.1.3 Exonération pour but d'utilité publique ou de service public

Le SCC est compétent en matière d'exonération fiscale des personnes morales ayant leur siège dans le canton et qui poursuivent des buts de service public ou d'utilité publique ou des buts culturels, pour le bénéfice et le capital affectés exclusivement et irrévocablement à ces buts. En 2007, une centaine de dossiers ont fait l'objet d'un examen ou d'une décision. Il est à relever que ces demandes sont en constante augmentation.

2.1.4 Travaux préparatoires et divers

En plus des travaux de taxation et de perception des divers impôts qui occupent la plus grande partie du personnel, le SCC effectue d'autres tâches, en particulier dans le domaine du droit, de la statistique, de l'établissement des comptes et du budget. De nombreux préavis, notes, calculs d'incidences financières et réponses à des

consultations ont été fournis à diverses instances cantonales et fédérales. Le service a aussi préparé les réponses aux interventions parlementaires concernant la fiscalité. Le SCC s'est également chargé de nombreux travaux en vue de la déclaration 2007, en révisant le contenu des formules fiscales et des instructions sur la manière de remplir la déclaration d'impôt ou en établissant les nouveaux barèmes de l'impôt à la source.

2.1.5 Règlements des remboursements de frais

Avec l'introduction du nouveau certificat de salaire (NCS) pour la période fiscale 2007, les employeurs peuvent demander à l'autorité fiscale de leur canton d'agréer leur règlement des remboursements de frais. L'agrément délivré par le canton du siège porte à la fois sur le remboursement de frais effectifs et sur les allocations forfaitaires pour frais. Le règlement agréé par le canton du siège est reconnu par tous les cantons. Durant l'année 2007, le SCC a examiné environ 550 règlements.

2.1.6 Formation du personnel

Au cours de l'année 2007, plusieurs collaborateurs ont participé aux cours organisés dans le cadre du concept de formation et de perfectionnement mis en place par la Conférence suisse des impôts (CSI) à l'usage de toutes les administrations fiscales. Une collaboratrice et un collaborateur participent actuellement au cours de formation I (cours de base) et deux collaborateurs et une collaboratrice suivent le cours de formation II (indépendants et personnes morales). En outre, à l'issue d'un examen écrit, deux collaboratrices ont obtenu le certificat CSI du cours I. La loi sur la réforme de l'imposition des entreprises II a fait l'objet d'une information auprès des cadres, puis de l'ensemble du personnel.

2.1.7 Collaboration

2.1.7.1 A l'intérieur du canton

Par le fait que le SCC détient quantité d'informations chiffrées précieuses pour certaines analyses, il lui est demandé, dans le respect de la protection des données, de fournir des statistiques à d'autres services de l'Etat, tels l'Etablissement cantonal des assurances sociales, le Service des communes ou le Service de la statistique. Dans le domaine de l'intendance, il procède également, pour ses propres besoins et pour ceux d'autres services de l'Etat (Service du personnel et d'organisation, Caisse cantonale de compensation, Office de la circulation et de la navigation, etc.), à l'impression et à la mise sous pli d'environ 2 630 000 (2 710 000) documents représentant environ 1 337 000 (1 555 000) envois durant l'année 2007. La moitié des envois sont effectués pour d'autres services. De multiples réponses ont dû être données aux questions émanant des autorités communales et ecclésiastiques en relation avec l'établissement de leur budget.

2.1.7.2 Dans le domaine fiscal

Avec l'harmonisation fiscale, la collaboration entre la Confédération et les cantons s'est fortement développée. On parle en effet d'harmonisation verticale lorsqu'il s'agit de comparer la loi sur l'impôt fédéral direct et les législations fiscales cantonales et d'harmonisation horizontale lorsqu'il s'agit d'effectuer une comparaison des lois fiscales cantonales.

Les administrations fiscales fédérales et cantonales sont regroupées au sein de la CSI. Les membres de la Direction du service et certains collaborateurs sont fortement engagés dans ces structures. En effet, le canton de Fribourg est présent dans les commissions «indépendants et personnes morales», «impôts sur le revenu et la fortune», «procédure et perception», ainsi que dans différents groupes de travail dont celui de la «prévoyance professionnelle» et du CET (Réseau de communication des états des titres).

2.1.7.3 Communications aux autorités pénales

La partie générale révisée du code pénal suisse (CP) est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2007. Cette révision vise, entre autres, à introduire une peine pécuniaire sous forme de jours-amende fixés sur la base de la situation financière de l'auteur de l'infraction.

Dans la mesure où les autorités de poursuite pénale sont tenues d'effectuer un contrôle approfondi de la situation financière des mis en cause, l'article 34 al. 3 CP prévoit expressément qu'elles s'adressent aux autorités fiscales cantonales et communales, afin d'obtenir les renseignements nécessaires à cette fin.

En 2007, le SCC a ainsi répondu à 919 requêtes.

2.1.8 Encaissement des impôts cantonaux

Le SCC a, en règle générale, facturé 9 acomptes de l'impôt 2007 dont le paiement devait être effectué chaque fin de mois de mai 2007 à janvier 2008; toutefois, le montant de chaque acompte ne peut être inférieur à 20 francs. Il a également été proposé aux contribuables de s'acquitter de la totalité de l'impôt à l'échéance du premier acompte. Ainsi 30 000 contribuables ont payé l'impôt en une fois.

Lors de la notification des avis de taxation, principalement de l'année 2006, un décompte final a également été établi. Lorsque le décompte laisse apparaître un solde à rembourser, celui-ci est versé sur le compte postal ou bancaire du contribuable. Le SCC gère ainsi un peu plus de 100 000 comptes.

Dans la gestion de la procédure d'encaissement, le SCC a, en 2007, traité quelque 18 000 demandes d'arrangement de paiement, introduit 10 438 poursuites, dont 9734 dans le canton. Il est à relever que le nombre de poursuites est équivalent à celui des dernières années. Il a également déposé 113 plaintes pour distraction de biens saisis. Quant aux montants encaissés au titre de reprises d'actes de défaut de biens, ils s'élèvent à environ 800 000 francs pour l'impôt cantonal.

2.1.9 Encaissement des impôts communaux et paroissiaux par le SCC

Durant l'année 2007, 52 (51) communes ont utilisé les services de l'Etat pour l'encaissement de leurs impôts ordinaires.

L'application informatique mise en place dès l'année 1995 a permis d'offrir cette prestation également aux paroisses du canton à la condition que les impôts soient perçus auprès de tous les paroissiens de la même commune. Dès le 1^{er} janvier 2003, le SCC perçoit l'impôt des personnes physiques pour de nombreuses paroisses touchant 130 (129) communes du canton. Ces impôts sont encaissés sur la base d'une convention.

L'impôt paroissial dû par les personnes morales est perçu par le SCC depuis l'année fiscale 2001, selon l'article 17a de la loi concernant les rapports entre les Eglises et l'Etat.

2.1.10 Les statistiques fiscales

Les statistiques fiscales 2005 ont été publiées en novembre 2007. En 40 pages, commentaires, tableaux et graphiques, elles fournissent des données concernant le rendement de l'impôt cantonal sur le revenu et la fortune des personnes physiques et le rendement de l'impôt cantonal sur le bénéfice et le capital des personnes morales. Ces statistiques sont disponibles sur le site internet www.fr.ch/scc/ du SCC; il en est de même pour celles des années précédentes.

2.1.11 Evolution du nombre de contribuables

L'évolution des recettes fiscales étant aussi fonction de l'accroissement du nombre de contribuables, il est intéressant d'évoquer l'augmentation du nombre de contribuables. Cet indicateur permet également d'apprécier l'augmentation du volume du travail du SCC, même si le facteur «complexité des dossiers» n'apparaît pas dans une telle statistique.

Durant ces dernières périodes, le nombre de dossiers fiscaux a connu l'évolution suivante:

– Personnes physiques

Districts	Nombre de contribuables au 31 décembre				
	1985	1995	2000	2006	2007
Fribourg-ville	18 809	19 458	19 016	18 865	18 973
Sarine-campagne	18 169	24 639	26 185	28 432	29 031
Singine	17 673	21 216	22 172	22 824	23 148
Gruyère	18 462	21 454	22 884	24 056	24 678
Lac	12 172	15 223	16 441	17 542	17 855
Glâne	8 165	9 711	9 878	10 293	10 401
Broye	11 847	13 915	14 497	15 306	15 597
Veveyse	5 898	7 492	7 869	8 268	8 415
	111 195	133 108	138 942	145 586	148 098

– Personnes morales

Districts	Nombre de contribuables au 31 décembre				
	1985	1995	2000	2006	2007
Fribourg-ville	3 934	4 056	3 749	4 043	4 013
Sarine-campagne	657	1 366	1 572	2 130	2 113
Singine	773	1 074	1 107	1 333	1 350
Gruyère	611	964	1 042	1 331	1 347
Lac	477	782	913	1 187	1 179
Glâne	306	386	442	521	540
Broye	427	582	666	868	869
Veveyse	242	337	433	564	580
	7 427	9 547	9 924	11 977	11 991

2.1.12 Procédures en soustraction fiscale**2.1.12.1 Impôt cantonal**

En application des articles 220 et suivants LICD, 272 (339) décisions ont été notifiées, soit:

- 218 (273) cas d'impôts soustraits et d'amendes fiscales
- 32 (47) cas de tentative de soustraction fiscale et de complicité
- 22 (19) cas d'impôts rappelés

Contre ces décisions, 18 (22) réclamations ont été interjetées auprès du SCC. Aucun recours (2 en 2006) n'a été déposé auprès de la Cour fiscale du Tribunal administratif. Les impôts rappelés ou soustraits et les amendes fiscales se décomposent comme suit:

	2007	2006
Impôts	1 874 628 fr.	2 208 364 fr.
Amendes	688 440 fr.	879 810 fr.
Total	2 563 068 fr.	3 088 174 fr.

2.1.12.2 Impôt fédéral direct

En 2007, il a également été procédé à la notification de taxations pour impôts soustraits et au prononcé d'amendes fiscales pour un total de 1 330 654 francs (1 233 946 francs).

2.1.12.3 Délits fiscaux

Le contribuable qui, lors d'une soustraction d'impôt, a fait usage de documents faux dans le dessein de tromper l'autorité fiscale est puni, en plus des sanctions administratives, de l'emprisonnement ou d'une amende jusqu'à 30 000 francs (art. 231 LICD – art. 186 LIFD).

Durant l'année 2007, 1 (3) dénonciation pénale a été déposée auprès de l'Office des Juges d'instruction du canton de Fribourg. Quant aux décisions des tribunaux, il y a eu 2 (3) jugements.

2.1.13 Remises d'impôts

En vertu de l'article 212 LICD, la Direction des finances, sur préavis de l'autorité communale, statue sur les demandes de remise d'impôts. A cet effet, le SCC procède aux enquêtes nécessaires, élabore un préavis et prépare les décisions prises par la Direction des finances.

Les demandes de remise présentées par 532 (606) contribuables ont été examinées durant l'année 2007. 177 (213) contribuables ont reçu une décision négative, alors que 170 (180) contribuables ont obtenu une remise d'impôts. Les requêtes de 133 (148) contribuables ont été liquidées sous une forme différente de celle de la remise. A la fin de l'année 2007 il reste à traiter 52 (65) dossiers.

Le montant des impôts cantonaux remis s'élève à 161 126 francs (157 583 francs).

2.2 Evénements particuliers**2.2.1 Remplacement des logiciels de taxation des personnes physiques et d'encaissement des impôts**

Dans la continuité des tâches planifiées en 2002 par le «Schéma directeur informatique du SCC», les travaux dirigés par Cross Systems SA pour remplacer les logiciels de taxation des personnes physiques et d'encaissement des impôts se sont poursuivis durant toute l'année 2007. L'engagement intense du personnel du SCC est complété par un accompagnement technique important et indispensable du SITel, notamment pour assurer la qualité et la stabilité de l'architecture du nouvel outil ou pour adapter et intégrer les systèmes existants. Le projet ambitieux tendant à envisager l'utilisation de l'outil à partir du 1^{er} janvier 2007 avait été redéfini en fin d'année 2006 et la mise en production planifiée pour le 1^{er} janvier 2008.

La mise en production a effectivement été réalisée au 1^{er} janvier 2008. Les travaux de développement se poursuivront en 2008 pour les fonctionnalités dont l'utilisation n'était pas indispensable au 1^{er} janvier 2008. Ainsi, les taxations des personnes physiques de la période fis-

cale 2007 seront effectuées avec le nouvel outil alors que les taxations des anciennes périodes continueront à être gérées avec l'ancienne application. Pour l'encaissement des impôts, la nouvelle application gère les impôts ordinaires (revenu et fortune des personnes physiques et bénéfice et capital des personnes morales) dès la période fiscale 2007 et tous les autres impôts dès l'année 2008. Pour les années antérieures, l'ancienne application restera opérationnelle pour l'instant.

Au 1^{er} janvier 2008, le SCC a dû effectuer la reprise des données relatives à la facturation et la perception des acomptes 2007 ainsi que des taxations des contribuables décédés ou ayant quitté la Suisse en 2007.

La formation des utilisateurs de la nouvelle application a débuté en fin d'année 2007 et se poursuivra au début de l'année 2008.

2.2.2 Déclaration et simulation de la taxation des personnes morales par Internet

Initié par le SCC, le projet «DI-PM Web» consiste à mettre à la disposition des contribuables personnes morales, ainsi que de leur fiduciaire, un outil de dépôt en ligne de la déclaration d'impôt. La conception de l'application a été faite de telle manière que sa mise à disposition s'exécute au travers d'Internet dans une relation sécurisée. Réalisée par Sopra Group, la nouvelle méthode bilingue permet non seulement de déposer la déclaration au SCC par la voie électronique mais également de demander des délais, de consulter l'historique et les taxations antérieures, d'accéder aux instructions et aides spécifiques en ligne, de joindre des fichiers ou des annexes ou de simuler le résultat d'une taxation.

Cet outil a été mis en production au printemps 2007. Pour cette première année, un millier de déclarations ont été remplies et déposées avec ce logiciel. Il est à relever que la société qui donne l'accès à son dossier à un représentant doit remplir un contrat, ce qui prend un peu de temps. Pour cette raison, le nombre de déclarations déposées devrait augmenter dans le futur.

Elaboré avec l'objectif «Mieux communiquer – moins communiquer», la mise en œuvre de la déclaration en ligne des personnes morales concrétise la première liaison sécurisée à l'Etat de Fribourg et s'inscrit dans une démarche d'échanges améliorés, ainsi que dans le développement de l'«e-government» à l'Etat de Fribourg.

IV. SERVICE DES IMPÔTS SUR LES SUCCESSIONS ET LES DONATIONS

1. Missions

Le Service des impôts sur les successions et les donations (SISD) a pour missions de prélever les impôts de succession et de donation pour le compte de l'Etat de Fribourg et des communes.

Le chef du SISD est M. Kurt Aebischer.

2. Activités

2.1. Activités courantes

Durant l'année 2007, le service a traité 1889 inventaires au décès et déclarations d'absence de biens (1734 en 2006). Il a établi 361 bordereaux d'impôts de succession et de donation (364 en 2006) pour un total de 4 438 309 francs pour le canton.

La répartition entre les impôts sur les successions et sur les donations est la suivante:

- impôts sur les successions: 301 factures pour un total de 4 210 657 francs
- impôts sur les donations: 60 factures pour un total de 227 652 francs.

La moyenne annuelle des impôts sur les successions et les donations durant les huit dernières années est de 4 767 122 francs. L'évolution des impôts sur les successions et les donations depuis 2000 se présente comme suit:

2000	2001	2002	2003
4 090 467	4 011 707	4 553 051	5 165 721
2004	2005	2006	2007
8 939 871	4 192 536	2 745 312	4 438 309

Le service contrôle les déclarations d'absence de biens et les inventaires au décès établis par les Justices de paix, ainsi que les factures d'émoluments et de frais divers liés à l'établissement de ces documents. Il assure aussi la liaison avec le Service cantonal des contributions en transmettant un exemplaire de chaque inventaire aux secteurs concernés.

Il répond à de très nombreuses demandes de renseignements provenant de fiduciaires, de notaires, de banques, de compagnies d'assurances et de particuliers concernant les impôts sur les successions et les donations.

Le service assure la formation d'une apprenante. La réforme de l'apprentissage d'employée de commerce nécessite un investissement beaucoup plus important de la part des personnes responsables de sa formation.

2.2 Evénements particuliers

2.2.1 L'analyse des prestations

Le service a pris connaissance des décisions du Conseil d'Etat sur les propositions faites dans le cadre de l'Analyse des Prestations de l'Etat (APE).

2.2.2 La législation relative aux impôts sur les successions et les donations

La loi du 4 mai 1934 sur les droits d'enregistrement (impôts sur les successions et les donations) constitue la base légale pour le prélèvement des droits proportionnels sur les libéralités entre vifs (impôts de donation) et pour cause de mort (impôts de succession).

En 2007, le projet d'une nouvelle loi sur les impôts sur les successions et les donations a été examiné par une commission parlementaire. Le chef de service a participé aux séances de cette commission. Des travaux préparatoires ont été effectués par le service en collaboration avec le SITel pour mettre au point les logiciels informatiques qui permettront d'adapter les taxations des successions et donations aux exigences de la nouvelle loi.

La nouvelle loi du 14 septembre 2007 sur l'impôt sur les successions et les donations (LISD), qui abroge la loi de 1934 sur les droits d'enregistrement, est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2008.

V. SERVICE DU PERSONNEL ET D'ORGANISATION DE L'ETAT DE FRIBOURG

1. Missions

Le Service du personnel et d'organisation (SPO) contribue à la définition de la politique du personnel par le Conseil d'Etat et/ou des Directions et établissements, propose les stratégies de réalisation, contrôle l'exécution conforme des mesures décidées et propose les améliorations nécessaires. En tant que service central à la disposition du Conseil d'Etat et de toutes ses Directions, le SPO a notamment les attributions suivantes:

- il est organe de conseil, de contrôle, de rapport et de préavis au Conseil d'Etat, aux Directions et aux établissements dans tous les domaines relatifs au personnel;
- il veille à l'application uniforme de la législation sur le personnel concernant le personnel de l'Etat et de ses établissements;
- il développe les instruments de gestion centralisés;
- il assure la gestion des salaires du personnel de l'Etat et gère le logiciel relatif à la gestion et aux salaires du personnel;
- il fournit les prestations et des conseils relatifs au développement de l'organisation;
- il est organe de coordination en matière de la santé et sécurité au travail;
- il propose et gère le programme général de la formation continue;
- il assume le secrétariat pour divers commissions, notamment pour la commission d'évaluation des fonctions et le fonds d'entraide social, et participe en tant que délégué de l'employeur au comité de la caisse de prévoyance;
- il prépare à l'intention du Conseil d'Etat les affaires en relation avec les partenaires sociaux.

Le chef du SPO est M. Markus Hayoz.

2. Activités

2.1 Activités courantes

2.1.1 Généralités

Dans le cadre de l'exécution de sa mission, le SPO est amené à fournir de très nombreuses prestations aux organes politiques, à l'exécutif, aux responsables hiérarchiques, au personnel et à des organismes tiers. En prenant pour base la nature de ces prestations, on peut les catégoriser de la manière suivante:

- les prestations classiques liées à l'administration générale du personnel, soit principalement le recrutement, les contrats, les salaires, le budget du personnel, l'informatique;
- les prestations liées à l'activité de contrôle et de soutien à l'Etat employeur soit principalement le controlling et le reporting au Conseil d'Etat, les projets de réponses aux interventions parlementaires touchant à la sphère d'activité du SPO, l'octroi des préavis, le conseil aux unités administratives et aux supérieurs hiérarchiques, l'accompagnement juridique des procédures, l'accompagnement informatique, l'accompagnement organisationnel;
- les prestations liées à l'activité de soutien aux collaborateurs, soit principalement le suivi social et juridique du personnel en difficulté (incapacité de travail, conflits à la place de travail, difficultés financières), l'accompagnement dans les démarches auprès des assurances sociales, la promotion de la sécurité et de la santé à la place de travail;
- les prestations liées au développement du personnel et de l'organisation, soit principalement, la mise en œuvre de projets RH, l'évaluation des fonctions, la formation continue du personnel, le développement et l'accompagnement des projets organisationnels.

Bien qu'aucune hiérarchie de valeur ne puisse être établie entre les prestations à fournir par le SPO, certaines d'entre elles possèdent néanmoins un caractère prioritaire: il s'agit naturellement de l'établissement de la paie du personnel. Le SPO doit impérativement assurer le fait que chaque mois les quelque 15 000 collaborateurs et collaboratrices de l'Etat reçoivent très exactement leur salaire, en conformité avec les dispositions légales fédérales et cantonales.

2.1.2 Administration et gestion du personnel

L'Etat de Fribourg organise la recherche des candidatures en publiant les postes vacants dans la Feuille officielle, la presse et sur son site Internet. Outre la nécessité d'améliorer la procédure de transmission et de publication des annonces des postes vacants, la section chargée de l'administration du personnel a, durant l'année 2007, mis l'accent sur le contrôle des postes de travail et le suivi des propositions d'annonces selon la définition du processus de recrutement.

En termes de gestion opérationnelle, la situation économique très favorable et, par conséquent, l'augmentation

de la fluctuation du personnel ont occasionné un travail supplémentaire important aux personnes en charge de la publication des offres d'emploi et de l'établissement des contrats. Ainsi, 378 postes de travail (augmentation de 15% par rapport à l'an 2006 et de 30% par rapport à l'an 2005) ont été publiés durant l'année 2007 dans le cadre des mises au concours.

En 2007, 460 collaborateurs et collaboratrices dépendant de l'administration centrale (ne sont pas comptés les membres du personnel enseignant et le personnel des établissements personnalisés) ont démissionné ou sont partis à la retraite. 130 membres du personnel de l'Etat, tous secteurs confondus, ont bénéficié de la mesure d'«Encouragement à la retraite» consistant dans l'octroi d'un pont pré-AVS.

Durant l'année 2007, on constate une stabilisation au niveau de l'élaboration des contrats par le SPO. Ainsi, 632 contrats et avenants pour le personnel de l'administration centrale ont été établis durant l'année (571 en 2005, 640 en 2006): (dans le tableau ci-dessous, les contrats des établissements et du secteur de l'enseignement ne figurent pas):

Directions	Contrats d'engagement Modifications contractuelles			
	2006	2007	2006	2007
Chancellerie d'Etat, Secrétariat du Grand Conseil	5	4	8	5
Instruction publique, culture et sport	18	17	5	3
Sécurité et justice	160	145	59	69
Institutions, agriculture et forêts	35	53	19	22
Economie et emploi	62	48	25	28
Santé et affaires sociales	72	91	45	25
Finances	63	59	28	24
Aménagement, environnement et constructions	22	21	14	10
Totaux	437	450	203	182

2.1.3 Traitements

La tâche principale du SPO dans ce domaine est, par l'intermédiaire de la section «Traitements», d'assurer la bonne gestion du paiement des salaires pour l'ensemble du domaine confié (administration centrale et enseignement) pour plus de 9000 personnes: versement des salaires en conformité avec le statut, les dispositions légales, les échelles de traitements et les barèmes particuliers propres à certaines catégories de personnel.

La gestion des allocations familiales cantonales et de celles de l'Etat-employeur est une activité de grande ampleur; l'analyse de l'octroi du droit, le suivi et le contrôle des attestations d'études et de formation professionnelle ont touché plus de 3650 enfants en 2007. A cela s'ajoutent l'analyse des nouveaux droits suite aux naissances d'enfants, l'analyse des changements de situation familiale (union libre, séparation, divorce, remariage, famille recomposée, etc.) et l'analyse du droit prioritaire, lorsque deux parents travaillent dans des cantons différents. La diversité de ces particularités entraîne un surcroît considérable de demandes de révision de la répartition du droit.

A cela s'ajoutent les tâches générales liées à la gestion de la paie: attestations pour l'assurance chômage, les allocations de maternité, les allocations perte de gain, le paiement des indemnités et frais de débours, les jetons de présence aux membres des commissions ainsi que l'ensemble des attestations demandées par les crèches, les assurances, les autorités fiscales, etc.

2.1.4 Informatique

Le SPO, par l'intermédiaire de la section «Informatique et planification» assure la planification de toutes les opérations liées à la gestion technique du personnel, à la paie et aux modules de gestion des ressources humaines. Il développe le logiciel de gestion des ressources humaines en collaboration avec les utilisateurs et les informaticiens. Il forme et conseille les utilisateurs du logiciel. Il gère l'ensemble des postes de travail de l'Etat et produit le budget, les comptes et le contrôle des effectifs.

2.1.5 Activités juridiques

Le SPO fournit l'encadrement juridique nécessaire au développement et à la gestion du personnel. Il assure le suivi juridique et social du personnel absent pour cause de maladie ou d'accident, et du personnel invalide. En 2007, le SPO a ainsi continué d'assumer ses tâches générales de préavis, de conseil, et de soutien à l'ensemble des Directions et services ainsi qu'aux établissements personnalisés de l'Etat et à certaines institutions subventionnées. Le SPO a poursuivi son projet de création des entités de gestion du personnel au sein des Directions et des établissements, conformément aux exigences définies à l'article 13 LPers. De nouvelles conventions donnant naissance à ces entités ont été signées durant l'année 2007, soit par exemple avec l'Institut agricole de Grangeneuve et avec la Direction de l'économie et de l'emploi pour la Haute école fribourgeoise de technique et de gestion.

2.1.6 Assurances sociales

Dans le domaine des assurances sociales, le SPO assure une partie du suivi social et juridique des collaborateurs et collaboratrices de l'administration centrale, absents pour cause de maladie ou d'accident. En collaboration

avec les unités administratives, le personnel concerné est orienté sur les procédures applicables: fin des rapports de service, réengagement éventuel, diminution du taux d'activité. Un appui est apporté pour l'établissement des contacts avec les assurances sociales, en particulier avec la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat et les organes de l'AI. Dans ce contexte, 45 cas de requêtes AI ont nécessité l'intervention de la section alors qu'en 2006, ce sont 73 cas qui ont nécessité une intervention. S'agissant de la gestion et du suivi de l'engagement de personnes invalides, le SPO examine et traite de nombreuses requêtes, sollicite les unités administratives pour l'engagement de personnes invalides et met en œuvre la procédure d'engagement. 34 personnes sont actuellement engagées conformément à l'ACE des invalides.

Dans le contexte de la LAA, il y a lieu de rappeler que l'ensemble du personnel de l'Etat et de ses établissements est assuré conformément à la LAA (le personnel à temps complet, à temps partiel et temporaire). Le montant du salaire assuré par employé couvert s'élève, encore en 2007 à 80% de 106 800 francs au maximum (en 2008, le montant maximal va passer à 80% de 126 000 francs), pour une masse salariale soumise LAA de plus de 900 millions de francs. La totalité des primes afférentes au risque d'accidents non professionnels sont à la charge du personnel.

Un cinquième des primes versées vont à la SUVA et quatre cinquièmes à un pool d'assureurs privés représenté par la Nationale Suisse Assurances. Pour l'assurance accidents non professionnels, le taux de prime du Pool était en 2007 de 8,96‰ pour hommes et femmes alors que celui de la SUVA était en 2007 de 15,8‰. Pour l'assurance accidents professionnels, le taux de prime du Pool était en 2007 de 1,93‰ et celui de la SUVA de 6,90‰, respectivement de 34,5‰, pour les secteurs à risque accru (forêts, chasse et pêche).

Comme organe de liaison, de coordination et d'information pour les assurés SUVA et Nationale Suisse, le bureau LAA rattaché au SPO est sollicité tout au long de l'année. Plus de 1800 déclarations d'accident de collaborateurs/collaboratrices de l'Etat ont été enregistrées, contrôlées et complétées pour la SUVA (16%) et la Nationale (84%) en 2007. Le 15% relève d'accidents professionnels et le 85% d'accidents non professionnels. Environ 50% des accidents sont dus à des chutes ou à la pratique d'un sport et environ 32% des accidents ont entraîné une incapacité de travail:

	2005	2006	2007
Nombre de cas d'assurance LAA	2 098	2 018	1 850
– accidents professionnels	371	323	278
– Montant des récupérations d'indemnités (mio Fr.)	2.4	2.286	1.853
Nombre de jours indemnisés (30 jours par mois)	16 937	16 023	12 666

Récupérations auprès de tiers:

- l'assurance invalidité Fr. 64 620.35
- l'assurance militaire Fr. 19 058.15
- des assurances RC de tiers responsables Fr. –.–

Dans le cadre de la loi fédérale sur l'assurance maladie (LAMal), près de 180 attestations d'assurance accidents ont été délivrées par le bureau LAA en 2007.

Enfin, tout au long de l'année le SPO a participé aux travaux liés à la révision de la législation sur la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat.

2.1.7 Fonds d'entraide

Le Service du personnel et d'organisation assume la gestion des dossiers et le secrétariat du Fonds d'entraide sociale en faveur du personnel de l'Etat (FESPE). Venir matériellement en aide au collaborateur ou à la collaboratrice de l'Etat qui est dans l'incapacité financière temporaire de faire face aux dépenses nécessaires à son entretien et/ou à celui de sa famille est le but du fonds. En 2007, 12 demandes sont parvenues au secrétariat du FESPE, 5 ont été acceptées, 3 ont été refusées et 4 personnes ont retiré spontanément leur demande. Le montant total des prêts en cours s'élève à 101 987 francs (état au 31 décembre 2007).

Les motifs des demandes sont majoritairement liés à une situation de précarité due, par exemple, à des dépenses imprévues, à l'endettement ou à une rupture familiale. Les demandes de prêt pour un crédit de consommation sont systématiquement refusées. Les prêts sont versés directement par l'Administration des finances aux créanciers et le remboursement se fait par le biais de retenues sur le salaire mensuel des bénéficiaires du prêt.

En cas de situations complexes demandant une analyse plus approfondie de la situation financière des personnes endettées et une prise en charge plus globale (une aide au désendettement), le Fonds d'entraide social confie l'examen de ces cas à CARITAS Fribourg. Sur la base des recommandations de CARITAS Fribourg (rapport dressant un bilan de la situation financière de la personne ayant adressé une demande), le Fonds d'entraide social peut contribuer, par l'octroi d'un prêt, à une aide financière ponctuelle.

2.1.8 Santé et sécurité au travail (SST)

La section en charge de la sécurité et de la santé au travail est responsable de la mise en application de la structure organisationnelle et des responsabilités dans le domaine de la sécurité et de la protection de la santé au travail selon les directives de la solution de branche «Santé et sécurité au travail dans les administrations cantonales et fédérales».

L'année 2007 a été marquée par l'approbation de l'ordonnance relative à la sécurité et à la protection de la santé au travail (SST) dans l'administration cantonale (RSF 122.0.81). En signant la politique SST, le Conseil

d'Etat a clairement montré sa volonté de préserver la vie et la santé de tous les collaborateurs de l'Etat.

Pour la mise en application du système SST dans toutes les unités administratives de l'Etat, une commission SST a été formellement nommée. Cette commission a, en 2007, revu tous les documents concernant le système SST et elle a fixé les objectifs SST pour l'année 2008.

Après six ans de présidence et de secrétariat de la solution de branche intercantonale «Santé et sécurité au travail dans les administrations cantonales et fédérales» par l'Etat de Fribourg, le flambeau a été remis au canton de Neuchâtel.

2.1.9 Evaluation des fonctions et développement

La section en charge de l'évaluation des fonctions assure la gestion et le développement du système EVAL-FRI pour l'ensemble des fonctions de l'Etat. Elle réalise et contrôle la bonne exécution des décisions du Conseil d'Etat en la matière.

Au cours de l'année 2007, la Commission d'évaluation et de classification des fonctions (CEF), dont la présidence et le secrétariat sont assumés par le SPO, s'est réunie 12 fois en séance plénière. La Commission a terminé l'élaboration de projets de descriptions pour l'ensemble des fonctions évaluées à ce jour et les a mis en consultation auprès des différentes Directions, services et établissements. Suite à cette consultation, la CEF a repris ses travaux dans le but de soumettre ces propositions de descriptions au Conseil d'Etat au cours de l'année 2008. Parallèlement, la CEF a débuté une nouvelle étape d'évaluation comprenant une douzaine de fonctions appartenant aux domaines «justice – police» et «manuel et exploitation». Le rapport d'évaluation sera transmis au Conseil d'Etat au cours de l'année 2008.

Enfin, dans le cadre de la mise en place d'un système de conduite par objectifs (CPO), la section a poursuivi le développement du référentiel de compétences-clés qui servira de base à l'évaluation des prestations des collaborateurs et collaboratrices de l'Etat.

2.1.10 Formation et développement

La section en charge de la formation s'occupe de la conceptualisation et du développement de la formation continue pour le personnel de l'Etat de Fribourg. Elle a pour but d'élaborer un programme de formation afin de maintenir et d'accroître les compétences professionnelles du personnel de l'administration, des cadres et des apprenants-tes.

L'offre de formation continue du personnel contient 9 thèmes principaux. La récapitulation par thème et du nombre de participants donnent un aperçu du suivi des cours et des séminaires offerts:

Connaissances générales	75 personnes
Méthodes de travail	140 personnes
Santé à la place de travail	61 personnes
Communication et les compétences sociales	123 personnes
Connaissance de soi	93 personnes
Formation sur mesure/coaching	164 personnes
Prévention de la violence et l'insécurité en situation professionnelle	46 personnes
Formation linguistique	160 personnes
Formation informatique	350 personnes

Pour les cadres, le cycle de formation intitulé FOCAFRI – formation des cadres de l'Etat de Fribourg – dont la durée est de 12 jours de formation s'est terminé en 2007 avec la participation de 17 personnes. Un cycle de formation (FORMAFRI) portant sur les connaissances de management de base sur une durée de 8 jours a été organisé avec la présence de 15 personnes. Le perfectionnement des cadres est un objectif prioritaire dans le programme de formation. Les cours doivent permettre de développer des compétences personnelles, interpersonnelles et organisationnelles en vue d'accroître l'efficacité des cadres dans leurs tâches de gestion et de direction. En 2007, 230 cadres ont suivi des cours de perfectionnement.

En ce qui concerne le suivi et la formation des apprenants-tes, 25 responsables de formation ont suivi un cours sur le domaine de la formation commerciale de base. La formation durant l'apprentissage permet aux apprenants-tes de s'intégrer rapidement dans la vie professionnelle et de se familiariser avec l'administration fribourgeoise. Près de 420 apprenants-tes ont participé aux divers cours dont les thèmes traitaient les sujets suivants: accueil à la clientèle, communiquer efficacement, visite du Grand Conseil, motivation et auto-motivation, rédaction d'un procès-verbal, préparation des examens de fin d'apprentissage et comment offrir ses services. 13 modules de formation ont été mis à disposition des apprenants-tes de la branche «administration publique»; 150 apprenants-tes y ont participé.

Plus de 250 jeunes gens ont fait acte de candidature en 2007 pour une place d'apprentissage au sein de l'administration et ont passé un examen d'admission. Après évaluation, leurs dossiers ont été transmis aux services et établissements qui ont procédé au choix définitif de leurs apprenants-tes. Dans le domaine commercial pour les options «base» et «élargie», 60 jeunes gens ont été engagés définitivement.

Au total, en 2007, 2100 personnes ont bénéficié du programme de formation continue de l'Etat de Fribourg.

2.1.11 Organisation

La section en charge de l'organisation apporte son appui à l'élaboration, la mise en œuvre et la mise à jour des règles d'organisation et de gestion. Elle fournit aussi des instruments modernes réactualisés régulièrement qui conduisent à une organisation de l'Etat rationnelle, efficace et transparente. Elle contribue également à limiter le nombre d'unités et à créer une répartition rationnelle des tâches et responsabilités en se basant sur une gestion par objectifs.

Dans le cadre des demandes de nouveaux postes, le SPO a enregistré près de 250 demandes et apporte son soutien aux Directions et au Conseil d'Etat pour l'établissement du budget des postes.

Le SPO a également soutenu et accompagné directement plusieurs unités administratives dans leurs démarches liées à l'organisation, l'optimisation ou la réorganisation, le choix de leur consultant ou le suivi des activités confiées à des tiers.

Le projet APE (Analyse des Prestations de l'Etat) a été lancé en 2005. Près de 80 unités, réparties sur 6 étapes, ont déjà participé à l'exercice. Le déroulement du projet APE s'étendra jusqu'à fin 2008 et occupera l'essentiel des forces de la section organisation.

Comme mentionné dans le compte-rendu 2006, les modèles des cahiers des charges figurent sur le site du SPO.

2.2 Evénements particuliers

Le chef du service a été nommé, au printemps 2007, président de la «Conférence suisse des chefs et cheffes du personnel des administrations publiques». Cette conférence permet d'échanger entre collectivités publiques des informations et des pratiques en matière de gestion de ressources humaines et de développer des projets en commun. Pour la première fois depuis son existence, la Conférence suisse a siégé en terres fribourgeoises, au début du mois de novembre 2007. 35 participants, représentant essentiellement les autres cantons suisses, se sont déplacés à Fribourg pour les deux jours dédiés à cette rencontre.

Plusieurs projets de réponses et de rapports destinés au Grand Conseil ont été élaborés par le SPO. Il s'agit notamment du rapport sur le postulat Thomet relatif à l'octroi d'une 5ème semaine de vacances, du rapport sur le postulat Nicole Aeby-Egger concernant la classification des fonctions des infirmiers/infirmières et des enseignants/enseignantes, du rapport sur le postulat Tschopp/Raemy relatif à la création dans l'administration cantonale de places de travail supplémentaires pour les handicapés et de la réponse à la question Zadory/Brönnimann sur l'utilisation d'Internet par le personnel de l'Etat.

Le SPO a soutenu et accompagné plusieurs unités administratives ou établissements dans leur démarche de réorganisation, soit, notamment, la création du nouveau

Service de l'agriculture, la réunification du Service vétérinaire et du Laboratoire cantonal, en particulier dans ce dernier contexte la cantonalisation du contrôle de l'hygiène des viandes. En outre, le SPO a apporté son appui à la constitution du catalogue des prestations des futures unités du réseau fribourgeois de la santé mentale.

Dans le cadre de la constitution du Réseau hospitalier fribourgeois (Hôpital fribourgeois HFR), la reprise au sein du personnel de l'Etat du personnel des anciens hôpitaux de district a beaucoup sollicité la coopération du SPO: il s'est agi d'une part d'intégrer dans le logiciel de gestion des postes et des salaires (HR Access) les nouveaux postes issus des hôpitaux de district, et d'autre part, conformément à la LPers, de contrôler et cas échéant modifier les salaires des personnes concernées. Cette tâche a été effectuée dans le but d'assurer le paiement des salaires de ce personnel au 1^{er} janvier 2008. Par ailleurs, le SPO a été amené à apporter son soutien juridique notamment pour l'élaboration de l'ordonnance fixant le régime transitoire applicable au personnel et pour plusieurs questions juridiques liées au statut du personnel.

Au 1^{er} janvier 2007, le SPO a mis en production le nouveau logiciel de gestion des ressources humaines, HR Access, qui a pris le relais de l'ancien logiciel. Cette mise en production s'est accompagnée durant 2007 des ajustements nécessaires. Le SPO a en outre élaboré le nouveau certificat de salaire, conformément aux nouvelles exigences légales. Enfin, le paiement des jetons de présence aux députés du Grand Conseil via le SPO a été une activité supplémentaire qui a nécessité d'une part l'intégration dans HR Access de cette procédure et d'autre part la mise en place d'une gestion du suivi des cas.

Le SPO a élaboré plusieurs projets d'ordonnances. Dans le contexte de l'harmonisation des indemnités versées au personnel de l'Etat, une ordonnance relative à leur adaptation au renchérissement a été adoptée par le Conseil d'Etat en décembre 2007. Deux projets d'ordonnance élaborés durant l'année 2007 seront mis en consultation en 2008. Il s'agit d'un projet de flexibilisation du temps de travail et d'un projet sur la formation continue du personnel.

Dans le domaine de la LAA, la nouvelle organisation de la «Nationale» qui représente le pool d'assureurs privés LAA, a nécessité des ajustements. Plusieurs séances ont réuni le SPO avec les responsables de la Nationale en vue d'assurer un fonctionnement optimal. Au terme de l'année 2007, l'objectif a été atteint. En outre, le SPO a collaboré avec les assureurs à l'élaboration d'une nouvelle procédure informatisée relative aux déclarations d'accident.

La section du SPO chargée de la santé et sécurité au travail s'est agrandie à la fin 2007 avec l'arrivée de deux nouvelles collaboratrices. Celles-ci sont essentiellement chargées de développer et de mettre en application le projet «care management» annoncé déjà dans le compte rendu 2006. Pour rappel, ce projet vise à prévenir et à

assurer un soutien et un suivi personnalisé du personnel absent pour cause de maladie ou accident.

Sur la base du rapport de la Commission d'évaluation et du préavis du SPO, transmis en fin d'année 2006, le Conseil d'Etat a décidé de confirmer ou de modifier la classification d'un groupe de 19 fonctions en adoptant l'ordonnance du 11 juin 2007. Les fonctions analysées appartiennent essentiellement aux domaines pédagogiques, thérapeutiques et des soins. Les classifications sont entrées en vigueur au 1^{er} juillet 2007.

Une enquête de satisfaction a été réalisée par la section «Formation et développement» sur le thème de la formation continue et a été menée tant auprès du management que des personnes ayant suivi une formation. Le résultat de cette enquête a démontré l'importance donnée à la formation continue par le personnel de l'Etat et la satisfaction générale des participants, cadres et personnel confondus, par rapport à l'offre et à la qualité des cours.

VI. SERVICE DE L'INFORMATIQUE ET DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

1. Missions

Le Service de l'informatique et des télécommunications (SITel) est le service spécialisé de l'Etat en matière d'informatique. Sa fonction principale est d'assurer une gestion rationnelle de l'informatique, y compris les aspects liés à la télécommunication (réseaux, téléphonie) dans l'administration cantonale et les établissements de l'Etat.

Le chef du SITel est M. Roland Marro, Directeur.

2. Activités

2.1 Activités courantes

2.1.1 Généralités

La maîtrise du système informatique a été assurée dans un contexte en évolution très rapide. Dans ce contexte, les principales activités du SITel ont été les suivantes:

- la gouvernance du système d'information de l'Etat de Fribourg (architectures, normes et standards, pilotage et coordination, budget informatique cantonal et plan financier informatique de la législature);
- la fourniture de prestations modulées selon des standards définis (selon un catalogue de prestations);
- la gestion de projets informatiques;
- la maintenance applicative;
- la gestion et exploitation de l'infrastructure.

Les activités visaient à poursuivre un objectif d'optimisation continue des ressources consacrées à l'informatique.

La collaboration intercantonale entre les unités informatiques se poursuit et s'accroît de manière concrète.

2.1.2 Centre de compétences système d'informations sur le territoire (CCSIT)

a) Bases légales et organisation

Le CCSIT a participé à l'audition relative aux dix projets d'ordonnances élaborés ou modifiés dans le cadre de la mise en place de la nouvelle loi fédérale sur la géoinformation (LGéo), qui entrera en vigueur le 1^{er} juillet 2008. Dans la perspective d'élaborer une ordonnance sur le sujet, le CCSIT a lancé une enquête interne sur les pratiques en matière de diffusion et de tarification des géodonnées et récolté des informations sur diverses solutions pragmatiques expérimentées dans d'autres cantons.

Des réflexions ont été initiées à la fin 2006 et au début 2007 pour adapter l'organisation et le fonctionnement du SIT, tant au niveau de son centre opérationnel au SITel, qu'au niveau de l'administration cantonale.

b) Coordination

La coordination sert en premier lieu à améliorer les conditions de travail des Directions et des services de l'Etat de Fribourg. En interne, la coordination dans le domaine du SIT se fait:

- en relation avec des tâches de gouvernance informatique: mutualisation et mise à niveau des infrastructures, politique d'utilisation des licences, vérification de l'adéquation aux besoins et équilibrages, respect des directives du SITel, notamment en matière de gestion des équipements informatiques et de sécurité (stockage des données, droits d'accès, antivirus, backups, répliquions, etc.);
- en relation avec la gestion des géodonnées: directives pour le stockage et la mise à jour des données, gestion des métadonnées, harmonisation des solutions logicielles;
- dans le cadre des projets transversaux tels que le géorépertoire et le guichet cartographique du canton de Fribourg.

Au niveau suisse, cette coordination s'effectue dans le cadre des activités d'associations telles que l'Organisation suisse pour l'information géographique (OSIG), geosuisse ou le groupe de travail «Système d'information géographique» (SIG) de la Conférence suisse sur l'informatique (CSI), dans le cadre de programmes (e-geo.ch) et de projets (par exemple geocat.ch) de la Confédération ainsi que dans le cadre de collaborations avec les Offices fédéraux.

C'est au travers de la Conférence des services cantonaux de géoinformation (CCGEO) que les cantons peuvent le mieux exprimer leur point de vue sur la politique en matière de SIG. Outre sa participation à cet organe, Fribourg poursuit ses échanges avec les cantons romands (coordination intercantonale romande en matière de SIT) ou alémaniques (Interessensgemeinschaft ArcGIS, IGArc), et participe, avec d'autres partenaires, à diverses collaborations sectorielles (par exemple gestion intégrée des eaux, gestion des chemins de randonnée pédestre).

Le partage de technologies identiques favorise des échanges enrichissants, par exemple dans le cadre des activités du groupe romand des utilisateurs d'ArcGIS (GRUA) ou du groupe des utilisateurs de MapServer-CartoWeb.

Enfin, le CCSIT collabore avec plusieurs hautes écoles, en particulier pour des travaux de recherche prospective (par exemple dans les domaines des SIG et de la qualité des eaux), ainsi qu'avec des communes, l'ECAB et diverses associations et sociétés privées (par exemple collaboration initiée en 2007 avec l'Union fribourgeoise du tourisme (UFT).

c) Projets

Le principal projet de l'année 2007 pour le CCSIT a sans conteste été la mise en place du guichet cartographique du canton de Fribourg, qui a été lancé en juillet 2007 avec trois cartes thématiques («localisation», «dangers naturels» et «nature et paysage»). Ce guichet a déjà fait l'objet de plusieurs améliorations comme par exemple la mise en place d'un lien vers le registre foncier public. De nouvelles cartes thématiques sont en préparation et seront publiées au début 2008 («cartes historiques» et «environnement»).

Le CCSIT participe à de nombreux projets, que ce soit au niveau du pilotage, de la conduite ou en tant qu'expert de l'équipe de projet. Les projets suivants sont mentionnés à titre d'exemple (liste non-exhaustive): MO2003 – gestion des données de la mensuration officielle (SCG); ForestMap – cartographie des peuplements et suivi des interventions en forêt (SFF); prototype pour la gestion des relevés sur l'érosion des sols agricoles (IAG, SAgri, SEn); cartographie statistique sur internet (SStat); application de la centrale d'urgence sanitaire 144 (HC); application de gestion de la signalisation routière verticale (SPC); DATEC – dossiers d'autorisations en aménagement du territoire, environnement et constructions (SeCA et autres services concernés); gestion des chemins de randonnée pédestre (UFT); analyse du système d'information du SEn; transports scolaires (SRess).

Il convient également d'évoquer les projets du CCSIT, qu'il s'agisse de projets liés à la gestion des infrastructures informatiques (par exemple mise en place de l'architecture de transfert de données Sync'Serv-FME, étude de la migration vers ArcGIS Server 9.2), de projets liés à des tâches de gouvernance informatique et de projets transversaux évoqués dans le chapitre de la coordination.

d) Données géographiques

Le CCSIT gère de nombreux jeux de géodonnées (plus de 400 jeux de données vectorielles et près de 150 jeux de données raster) sur une architecture qui tend à se complexifier.

Au cours de l'année 2007, le SIT cantonal s'est enrichi de plusieurs jeux de données intéressants: cartes Dufour, anciennes cartes nationales (1974–1976), adresses provenant directement du registre des bâtiments et logements géré par le SStat, sondes géothermiques, données fores-

tières, données relatives à la protection de la nature et du paysage, orthophotos couleurs et infrarouges, etc.

Le CCSIT s'est en outre préoccupé des conséquences de l'abandon du service GEOSTAT de l'OFS, qui assumait la diffusion centralisée des données de plusieurs offices fédéraux, et a participé au projet de remplacement de la solution geocat.ch proposée par la Confédération pour la gestion des géométadonnées.

Enfin, le CCSIT a initié des travaux en vue de préparer la diffusion de l'orthophoto 2005 du canton de Fribourg sur Google Maps.

e) Information et promotion

Le site internet dédié au SIT cantonal (<http://www.sy-sif.ch>), qui fournit des informations de base à destination du grand public, est en train d'être migré sur Fri-Info, la nouvelle plate-forme technologique pour la gestion des sites web de l'Etat de Fribourg.

L'instrument privilégié pour la communication interne aux collaborateurs de l'Etat est le site intranet de SY-SIF, qui fait l'objet d'une mise à jour continue. Les représentants désignés par les services et les utilisateurs de technologies SIG reçoivent en outre par courriel des informations relatives aux nouveautés en matière de données, de logiciels, etc.

Plusieurs cours d'introduction et cours de perfectionnement ont été organisés en collaboration avec des partenaires privés fribourgeois et vaudois. Une journée de veille technologique a été organisée à l'EPFL en collaboration avec le laboratoire de SIG de cet établissement.

2.1.3 Section «Computing Services & Network» CS (exploitation des infrastructures, du réseau, des postes de travail, de l'internet/intranet/extranet et la sécurité opérationnelle)

La section de «production informatique» délivre les prestations d'exploitation et de support dont les utilisateurs de l'administration cantonale bénéficient sur leur place de travail. Dans ce cadre, elle exploite et maintient les infrastructures informatiques centrales, le réseau informatique cantonal, les infrastructures téléphoniques et donne du support aux utilisateurs en rapport avec l'utilisation des outils informatiques.

L'année 2007 aura été marquée par une croissance des indicateurs de production. Afin de faire face à cette évolution tout en intégrant les nouvelles technologies, les structures opérationnelles de la section ont été revues. Ainsi est né un nouveau secteur spécialisé dans l'exploitation et la maintenance des «intergiciels» qui permettra de tirer profit des synergies en matière de savoir-faire et de ressource en personnel.

a) Le secteur «User Services»

Le secteur User Services regroupe les activités orientées vers l'utilisateur final et ses axes forts englobent principalement les prestations liées aux postes de travail, ainsi que le support aux utilisateurs.

Dans le domaine des postes de travail, ce secteur s'est employé à remplacer un cinquième du parc sous la responsabilité de gestion du SITel, soit près de 400 postes de travail environ. Ce renouvellement «naturel», qui permet de diminuer l'écart entre la nouvelle et l'ancienne génération de PC, prépare le parc de machines en vue du futur déploiement du système d'exploitation annoncé par le fournisseur et facilite par la même occasion les travaux de maintenance. Pour les utilisateurs, ce renouvellement fournit un parc toujours plus stable, une homogénéité et des performances accrues. Dans le même registre, le changement de 75 imprimantes a permis de réduire le nombre de modèles et de machines, ainsi que le nombre de pannes, par la même occasion. La volonté de répondre rapidement aux besoins des utilisateurs et les nombreux dépannages effectués sur sites démontrent que le SITel joue également la carte du «service de proximité».

Suite à l'intégration de l'informatique de l'Hôpital cantonal, le support aux utilisateurs (User Support) a vu le nombre d'annonces d'incidents augmenter de manière significative. Chaque annonce est enregistrée et donne lieu à un «ticket» dans l'outil de gestion des tickets. Les 24 000 «tickets» créés en 2007 se répartissent à parts quasi égales entre les hôpitaux et le reste de l'administration cantonale. A noter que plus de 80% des «tickets» ont été réglés le jour même, principalement par la cellule User Support.

Les plateformes WebLogic en production pour l'application THEMIS (Office des poursuites), HRAccess (Service du personnel), PlatCom (plateforme de communication de l'Etat) exigent un niveau de service optimal et un travail de maintenance constant. De même, la préparation à la production pour la nouvelle application de taxation des personnes physiques a demandé la mise en œuvre des infrastructures nécessaires.

Les sauvegardes des données sont capitales. Le volume en constante croissance des données a obligé le secteur à étendre régulièrement son infrastructure tant matérielle que logicielle dans le cadre du budget alloué.

Les systèmes SAP doivent être maintenus au meilleur niveau. Outre la mise en production d'un système d'archivage, le personnel a débuté les travaux nécessaires à la conversion Unicode et à la mise en place d'un environnement 64 bits.

b) Le secteur «Télécommunication»

Le secteur «télécommunication» a été marqué par différents projets, en plus des activités traditionnelles d'exploitation du réseau.

Un grand axe de travail en 2007 a été la réalisation des connexions vers le site de secours informatique et l'installation des infrastructures de sécurité «miroir» du réseau cantonal. Un tel projet a nécessité une multitude de travaux préparatoires, de la conception à la mise en place d'un nouveau tracé de fibres optiques, ainsi que le remplacement et la reconfiguration d'éléments de routage centraux. Ces travaux, touchant au cœur même

du réseau, ont dû être planifiés et préparés avec le plus grand soin afin de minimiser les perturbations pour les utilisateurs finaux.

Le secteur «télécommunication» a également poursuivi l'harmonisation des infrastructures «Wifi» (réseau sans fil) en vue de leur gestion centralisée. Tous les sites, y compris ceux du domaine de l'éducation dont le secteur s'occupe, ont été migrés sur cette solution.

Afin de moderniser les équipements téléphoniques du site de l'Institut agricole de Grangeneuve, ceux-ci ont été migrés en technologie «VoIP» dans le courant de l'année 2007. D'autres services tels que le Service archéologique ou l'Office des poursuites de la Sarine ont également bénéficié de cette mise à niveau. De plus, dans le but de diminuer encore les coûts des conversations et d'augmenter la disponibilité de la prestation de téléphonie, la liaison avec le réseau public a été doublée. Ainsi, depuis le milieu de l'année 2007, les appels de l'administration cantonale, entrants ou sortants du réseau public, sont réalisés par deux opérateurs, Swisscom et Sunrise.

c) Le secteur «Data Center»

Ce secteur est responsable du maintien, de l'exploitation des serveurs et de l'infrastructure de stockage de fichiers. Le parc actuel comprend aujourd'hui plus de 400 serveurs.

La priorité de développement en 2007 a été la mise en place de l'infrastructure de «virtualisation» permettant de contenir l'accroissement du nombre de serveurs physiques malgré l'augmentation incessante de la demande en ressources. A la fin 2007, le secteur compte déjà un cinquième du parc de serveurs «virtualisés». Cette «virtualisation» amène d'autres bénéfices, notamment une réduction des coûts d'exploitation, une simplification lors de la création de nouveaux serveurs, une flexibilité pour les demandes spéciales ou non planifiées et une plus grande indépendance vis-à-vis du matériel.

En outre, cette technologie permet la réalisation d'une stratégie de «continuité de service» et ouvre une porte vers la haute disponibilité. L'expérience acquise cette année avec cette technologie plante un jalon dans le décor du plan de continuité en cas de catastrophe. En effet, un serveur virtualisé rendu inopérant sur un site géographique pourra redémarrer quelques instants plus tard sur un autre site géographique redondant.

Le système de stockage basé au SITel a subi une mise à niveau afin de pouvoir doubler sa capacité. Limité auparavant à 20 TB (Tera-bytes, soit un million de millions de bytes), il permet aujourd'hui d'accueillir jusqu'à 50 TB. Cette augmentation est nécessaire afin de pouvoir répondre à l'accroissement de la demande en capacité de stockage des services.

L'effort d'intégration et d'harmonisation de la gestion de l'infrastructure «Serveur» et «Stockage» de l'Hôpital cantonal dans celle du SITel a été également soutenu.

D'une manière plus générale, le niveau de mise à jour technique a été maintenu et est totalement à jour aussi bien au niveau technologique que sécuritaire, rendant

le système d'information de l'Etat de Fribourg fiable et performant.

En fin d'année 2007, la préparation de l'installation d'une nouvelle génération de filtres «antispam» a été terminée. Au début 2008, ce ne sont pas moins de 400 000 pourriels qui sont arrêtés chaque jour dont seul 20 000 courriels sont distribués dans les boîtes aux lettres des utilisateurs (soit un rapport d'un bon message pour 20 mauvais). Pour comparaison, en janvier 2007 le secteur en arrêtaient 240 000 par jour. Pour faire face à cette augmentation et assurer la qualité du filtrage, une nouvelle version sera introduite d'ici la fin février 2008.

d) Le secteur «Web Services»

Le secteur WebServices installe et administre le parc des principaux serveurs Web (Intranet et Internet) de l'Etat de Fribourg. Ce secteur a fait l'objet d'une forte demande de la part des services de l'Etat ainsi que de projets informatiques transversaux au niveau de l'Etat. Les réponses aux diverses sollicitations ont été fournies dans les délais et dans le respect de la qualité de service.

En 2007, le secteur WebServices a principalement participé à la mise à disposition des solutions novatrices suivantes: «Déclarations fiscales depuis Internet pour les personnes morales», «guichet cartographique» et «la suite d'applications Votel utilisées par la Chancellerie et des communes pilotes dans le cadre des élections fédérales».

La sécurité et l'intégrité des contenus Web ont été assurées, y compris en ce qui concerne le système Intranet de l'Hôpital cantonal.

2.1.4 Section Solution Engineering SE (Développement, ingénierie de solutions, intégration)

a) Introduction

La section Solution Engineering fournit les prestations suivantes:

- des prestations de gouvernance informatique en particulier l'élaboration de l'architecture informatique de l'Etat, la gestion du portefeuille de projets, des études préalables et des schémas directeurs;
- des projets informatiques dans le cadre de l'acquisition, le développement et l'intégration de solutions métiers sectorielles ou transversales ainsi que des plateformes informatiques génériques;
- le support et la maintenance applicative;
- la gestion de bases de données.

En 2007, les collaborateurs ont fourni environ 44 500 heures dont 24 300 heures dans le cadre des projets informatiques, 16 000 heures dans le support et la maintenance applicative, 3100 heures dans le cadre de la gouvernance informatique et 1100 heures dans la gestion de base de données.

Les collaborateurs de la section ont été engagés dans 34 projets et dans 14 études préalables. Ils ont également maintenu et fourni un support technique sur une

cinquantaine d'applications ainsi que quelque 500 bases de données.

Parmi les clients, les prestations fournies se répartissent de la manière suivante:

<i>Client</i>	<i>Pourcentage</i>
Service cantonal des contributions	27%
Offices des poursuites fribourgeois	22%
Hôpital fribourgeois	10%
Administration des finances	8%
Service du personnel et de l'organisation	4%
Office de la circulation et de la navigation	3%
Conservatoire de musique	2%
Service des constructions et de l'aménagement	2%
Direction de la sécurité et de la justice	2%
Chancellerie	2%
Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport	1%
Autres services de l'Etat	12%
Autres cantons	6%

b) Principaux projets menés en 2007

Service cantonal des contributions (SCC)

Dans le cadre de la mise en œuvre du schéma directeur du SCC, le SITel fournit la gestion générale du programme, l'assistance à la maîtrise d'ouvrage et l'assurance qualité.

Pour le projet de refonte des applications de taxation des personnes physiques et d'encaissement, le SITel a principalement été engagé dans la mise en place de la nouvelle plateforme d'exploitation et dans l'intégration de ces nouvelles applications avec des applications existantes telles que celles des registres fiscaux ou le logiciel comptable SAP. Les collaborateurs du SITel ont également participé aux tests techniques des futures applications. Ce projet n'ayant pas atteint la maturité fonctionnelle et technique au début de l'année 2007, sa mise en production a dû être reportée au début 2008.

Un deuxième projet important, la nouvelle plateforme de communication électronique, a été mise en production durant le premier trimestre 2007. La première application importante sur la base de cette plateforme, le logiciel de dépôt de la déclaration d'impôts des personnes morales, a été mis à disposition des contribuables dès avril 2007. Ce projet permettra, de manière générale, un renforcement des communications électroniques et une ouverture sécurisée vers le citoyen et les partenaires de l'administration cantonale, notamment les communes du canton.

Offices des poursuites

La nouvelle application pour la gestion des offices de poursuites, baptisée THEMIS, a pu être finalisée comme prévu dans le courant 2007. Dans ce contexte, l'Etat de Fribourg a également participé en tant que pilote au projet e-LP. Ce projet patronné par l'Office fédéral de la justice vise à mettre au point un standard propre à créer sur les plans techniques et organisationnels les conditions permettant aux créanciers et aux offices des poursuites d'échanger en ligne, selon un format uniforme, des documents et informations relatifs aux poursuites.

Grâce aux travaux de pionnier effectués par Intrum Justitia AG (société leader dans le recouvrement de créances), par le SITel et par l'Office des poursuites de la Sarine, il a été possible d'améliorer continuellement la qualité de ce standard à telle enseigne qu'il en existe aujourd'hui une première version officielle.

L'acquisition de THEMIS par le canton de Vaud a été concrétisée en 2007 et le projet de déploiement avec la participation du SITel s'est poursuivie dans un excellent esprit de collaboration. La reprise des données s'étant avérée plus complexe que prévue, les délais du projet ont dû être ajustés en conséquence et le premier Office vaudois partira en production dans le courant du premier semestre 2008. L'ensemble des autres cantons romands ont manifesté un intérêt concret et le SITel a pu présenter des offres, voire mener des études préalables pour ces cantons.

Gestion électronique des documents

Ce projet introduit une plateforme informatique capable de supporter la gestion et le flux des documents électroniques au sein de l'administration cantonale, selon la norme GEVER de la Confédération. L'outil en question devra prendre en charge de nombreuses tâches, en particulier la régulation des enchaînements d'opérations, la circulation des documents et dossiers à traiter sur les différents postes de travail ou entre les différentes unités, la surveillance des priorités définies pour les travaux, la gestion des délais ou encore les synchronisations ou le déclenchement des alertes.

La mise en œuvre de ce système a pu démarrer seulement au deuxième semestre 2007, après une phase d'appel d'offre et de négociations très complexes en raison des contraintes financières et légales. Le choix s'est finalement porté sur la solution FileNet de la société IBM. Outre la migration des solutions de l'ancien système informatique Mainframe sur cette nouvelle plateforme, trois projets de réalisation sur la base de la GED ont actuellement été lancés en 2007: la gestion des affaires pour la Chancellerie de l'Etat, la gestion des dossiers d'autorisations en aménagement du territoire, environnement et constructions et la gestion des avances et recouvrements des pensions alimentaires.

Picture Archiving & Communication System (PACS)

Depuis l'apparition de la technologie numérique en radiologie, le nombre de clichés ne cesse d'augmenter. Le volume de radiographies croît de manière impressionnante. Dès 2006, le service de radiologie de l'Hôpital cantonal de Fribourg a mis sur pied un groupe de travail chargé d'étudier et de préparer la mise en place d'une solution [PACS] (Picture Archiving & Communication System). Ce projet, initié au début 2007, devra couvrir les besoins de l'ensemble des hôpitaux publics formant le nouvel hôpital fribourgeois. La solution envisagée introduira une radiologie sans papier et augmentera ainsi la disponibilité des clichés pour l'ensemble des acteurs concernés.

Un appel d'offre public avec procédure sélective a été lancé en 2007 et a permis de présélectionner les fournisseurs potentiels.

Harmonisation des registres de personnes

En date du 23 novembre 2005, le Conseil fédéral a adopté un projet de loi sur l'harmonisation des registres des habitants et d'autres registres officiels de personnes (LHR), avec le message y relatif. Cette loi, qui a été adoptée par les Chambres fédérales le 23 juin 2006, vise à simplifier la collecte de données à des fins statistiques en assurant l'harmonisation des registres officiels des personnes et l'échange de données personnelles entre les registres. Le champ d'application de la LHR couvre divers registres fédéraux ainsi que les registres cantonaux et communaux des habitants et des électeurs.

Le Conseil fédéral a en outre prévu que le recensement fédéral 2010 se fera entièrement sur la base de registres numérisés.

Selon l'article 21 LHR, les cantons sont tenus d'édicter les dispositions d'exécution nécessaires, qui doivent entrer en vigueur au plus tard le 1^{er} janvier 2009. Pour ce qui concerne le canton de Fribourg, une adaptation de la loi sur le contrôle des habitants (LCH) est impérative, dans la mesure où la LHR prévoit l'introduction, dans le contenu minimal, de paramètres qui ne figurent pas dans la loi actuelle (notamment les identificateurs de bâtiments et de logements).

Afin de préparer la mise en route du projet dans le canton de Fribourg, une étude préalable dirigée par le Secrétariat général de la Direction de la sécurité et de la justice, et avec la participation des cinq principaux services de l'administration cantonale ainsi que des représentants des communes, a été réalisée par le SITel de novembre 2006 à septembre 2007.

Cette étude préalable a permis de comprendre et de prioriser les besoins des différentes parties prenantes, d'identifier les simplifications des flux administratifs et les économies d'échelle potentielles et de cadrer le projet de réalisation. Celui-ci s'étalera de 2008 à 2011 et sera composé de 3 sous-projets, soit l'adaptation de la loi cantonale sur le contrôle des habitants (LCH) sous

la responsabilité de la Direction de la sécurité et de la justice, l'harmonisation des registres communaux sous la responsabilité du Service de la statistique et la mise en place de la plateforme informatique cantonale sous la responsabilité du SITel.

Harmonisation des systèmes d'information (SI) pour la gestion de l'environnement administratif des écoles

Une pré-étude a été réalisée pour les cinq situations suivantes:

- la Haute école pédagogique (HEP): l'urgence et la nécessité absolue d'une mise à disposition d'outils et d'informations pertinentes pour sa gestion. Les coûts de mise en œuvre d'une solution sont surdimensionnés pour la seule HEP, sachant que ses besoins sont assez similaires à ceux des collèges. Une coordination des investissements est nécessaire;
- l'enseignement secondaire II non professionnel (S2): les différentes solutions actuelles (notes, horaires, gestion des élèves, etc.) pour le service S2 de la DICS sont en fin de vie;
- le recensement scolaire: la demande de refonte de l'application existante du Service de la statistique, en lien avec le projet d'abandon du Host (système Mainframe) du SITel. Une pré-étude a été menée qui a débouché sur la décision de mise en veille du projet, afin de l'intégrer dans ce projet d'harmonisation;
- la facturation des collèges: une étude menée par la section Nigefi de l'Administration des finances a montré la disparité des systèmes existants, les doutes quant à leur pérennité ainsi que le manque d'informations de base qui ne donnent pas les garanties suffisantes pour poursuivre dans cette voie d'automatisation en l'état;
- la gestion des remplacements d'enseignants: une demande du Service de l'enseignement obligatoire de langue française pour la construction d'une base de données «remplacements» a été reçue par le SITel en juillet 2005.

De plus, de nombreux développements isolés ont été entrepris ou sont envisagés, ceci sans coordination. Pour cette raison, la DICS a demandé au SITel, en avril 2006, d'étudier globalement la gestion des élèves et des enseignants, sachant qu'il y a une certaine urgence à développer le projet de gestion informatique de la HEP.

Cette pré-étude dirigée par le Secrétariat général de la DICS a été réalisée par le SITel dès l'automne 2006 et jusqu'en juillet 2007 en collaboration avec les représentants de trois Directions et 17 services et établissements de l'administration cantonale ainsi que des représentants de cinq communes.

Fort du constat qu'une harmonisation des systèmes administratifs permettrait de réaliser des gains substantiels d'ordre économique et qualitatif, un projet correspondant a été inscrit dans le portefeuille de projets. Ce

projet s'étalera sur cinq ans et sera composé de plusieurs lots et d'une mise en œuvre par étape. Le système d'information (SI) pour la gestion de l'environnement administratif des écoles permettra:

- aux services/institutions de gérer les inscriptions;
- aux institutions d'organiser les prestations de formation;
- aux services/institutions de suivre le parcours de l'apprenant;
- aux Directions de gérer les ressources (humaines, locaux, matériel, financières);
- aux Directions de piloter le système éducatif.

Le SI concerne:

- 3 Directions de l'Etat, soit la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport, la Direction de l'économie et de l'emploi et la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts;
- 5200 utilisateurs, impliqués à des degrés divers, dont 255 EPT administratifs;
- 50 000 apprenants, ainsi que leurs parents, soit environ 120 000 personnes.

2.1.5 La Commission informatique de l'Etat de Fribourg

a) Missions

La Commission informatique de l'Etat (ci-après: Commission informatique) est l'organe consultatif du Conseil d'Etat pour les questions d'informatique. Ses missions sont définies dans l'arrêté du 22 décembre 1987 concernant la gestion informatique dans l'administration cantonale, l'enseignement et les établissements de l'Etat (RSF 122.96.11).

La Commission informatique donne son préavis:

- sur la politique informatique et le plan informatique;
- sur les projets informatiques importants;
- sur toute autre question importante en matière d'informatique.

La Direction des finances a défini, dans des directives, la notion de projet informatique important.

b) Activités

La Commission informatique de l'Etat, sous la présidence du Directeur des finances, a tenu quatre séances pendant l'année 2007. Conformément à ses attributions, la Commission a donné son préavis ou a été informée sur les activités et projets suivants:

- le budget et le plan financier informatique 2008–2011;
- la stratégie de continuité du fonctionnement des services informatiques de l'Etat de Fribourg en cas de catastrophe, la définition des éléments incontournables (par exemple salle de secours) et la redondance des services de base;
- le projet «CommuNet» (informatique de communes des districts de la Glâne, Gruyères, Broye et Veveys);

- l'introduction du contrôle des URL (identification des pages et des sites Web);
 - la validation de la politique du renouvellement des équipements;
 - la validation de la directive et du manuel de gestion de projets informatiques à l'Etat de Fribourg;
 - l'information sur les projets (HarmPers – DATEC);
 - l'horaire du support aux utilisateurs de l'Etat de Fribourg: dès 2008, suppression de la desserte de nuit et pour les jours fériés, et transfert des appels sur un répondeur automatique. Ce changement permettra de réaffecter les personnes concernées à d'autres fonctions de piquet. Ce changement ne concerne pas les services/établissements bénéficiant de conditions spéciales de service de piquet du SITel (Police, HFR, Hôpital psychiatrique de Marsens, Bibliothèque cantonale et universitaire);
 - Windows Vista: l'installation et le déploiement du système d'exploitation Vista sur les postes de travail de l'administration cantonale (hors Université et des hautes écoles fribourgeoises appartenant à la Haute Ecole spécialisée de Suisse occidentale) sont prohibés jusqu'à nouvel avis; le Conseil d'Etat a averti les services en conséquence;
 - l'information sur la fin du projet «Virtualisation» qui permet de diminuer le nombre des serveurs physiques;
 - la pré-étude «Harmonisation des registres des personnes»;
 - la pré-étude «Harmonisation des systèmes d'informations des écoles»;
 - l'évolution du réseau cantonal de télécommunications (les axes principaux de la stratégie de télécommunications du SITel sont la pérennisation des prestations de télécommunications, la maîtrise des coûts et la standardisation);
 - la collaboration intercantonale pour un logiciel des offices de poursuites (projet CICLOP);
 - le projet Polycom.
- exercer la surveillance du Centre FRI-TIC, préavis son budget et assurer de manière générale le suivi du projet FRI-TIC;
 - préavis les rapports établis par les écoles secondaires du deuxième degré, les écoles professionnelles et des métiers, les centres de formation de l'Institut agricole de l'Etat de Fribourg et la Haute Ecole pédagogique concernant leurs besoins et leurs projets futurs;
 - examiner et donner son préavis sur les budgets dans le domaine de l'informatique des écoles.
- b) Activités
- La CC-IE s'est réunie à trois reprises en 2007. Ses tâches ont été les suivantes:
- examiner les besoins des écoles post-obligatoires en matière informatique, les stratégies informatiques et les procédures budgétaires à l'exception des budgets de l'Université et de la HES qui disposent de statuts particuliers;
 - donner son préavis concernant les travaux pour une organisation future de la maintenance informatique dans les écoles post-obligatoires;
 - prendre acte des différents états des lieux du centre de compétence FRI-TIC et de son avenir et ses liens avec le SITel et la HEP;
 - prendre position sur la pré-étude concernant une application globale de gestion des élèves et des étudiants;
 - examiner le guide matériel pour les écoles du degré secondaire 2;
 - donner son préavis concernant l'évolution du réseau edufr (mise à disposition d'une ligne Internet à haut débit).

2.1.6 La Commission cantonale de l'informatique dans l'enseignement (CC-IE)

a) Missions

La CC-IE est l'organe consultatif du Conseil d'Etat pour les questions d'informatique dans l'enseignement. Ses missions sont définies dans l'arrêté du 22 décembre 1987 concernant la gestion informatique dans l'administration cantonale, l'enseignement et les établissements de l'Etat (RSF 122.96.11).

Elle a les attributions suivantes:

- préavis le concept général se rapportant aux technologies de l'information et de la communication dans l'enseignement, en veillant à supprimer les incompatibilités et à promouvoir toutes les synergies possibles, et veiller à sa mise en œuvre;

2.2 Evénements particuliers

Un effort supplémentaire a été dégagé au SITel dans le domaine de l'intégration de l'informatique des hôpitaux fribourgeois – sites de Fribourg, Billens, Châtel-St-Denis et Riaz.

Concernant le réseau de fibres optiques, le SITel a dû trouver des solutions pour pallier aux futurs travaux d'entretien sur les tronçons autoroutiers A1 et A12. Ces projets ont été lancés à la fin 2007 et se poursuivront jusqu'à début 2009. En outre, quelques nouveaux tronçons de fibres optiques ont été mis en service pour assurer la liaison de nouveaux bâtiments sur le réseau cantonal.

En matière informatique, l'évolution technologique constante nécessite de revoir périodiquement les structures organisationnelles afin d'assurer une adéquation entre l'engagement des ressources en personnel et les nouvelles exigences en matière d'exploitation et de maintenance des systèmes. Dans ce contexte, des technologies nouvelles, alors émergentes il y a quelques années encore, se sont définitivement imposées et impliquent une redistribution des forces de travail et du savoir faire

au sein de l'organisation du SITel, en particulier en ce qui concerne les «intergiciels» (en anglais «middleware», logiciels servant d'intermédiaires de communication entre plusieurs applications, généralement complexes ou distribuées sur un réseau informatique). De ce fait, le SITel a prévu un ajustement organisationnel dès 2008 qui porte essentiellement sur une section et qui réunira le personnel spécialisé en «intergiciels» dans un même secteur de la section «Computing & Networking Services» et a mis en place une organisation pour le suivi et la qualification des demandes des services avec des «Gestionnaires de comptes».

Le projet «CommuNet», initié par la Préfecture du district de la Glâne, est parti du constat d'un manque d'uniformité des communes en matière d'informatique. L'inventaire réalisé a notamment révélé des différences importantes au niveau du matériel à disposition et, bien souvent, une absence de stratégie en matière de sécurité ainsi qu'une problématique d'un arrêt probable de maintenance applicative de fournisseurs de logiciels communaux. Le SITel a reçu mandat d'établir une offre indicative pour l'hébergement et l'exploitation des infrastructures communales. Il est prévu que le SITel fournisse à CommuNet des prestations informatiques similaires à celles dont bénéficient les services de l'administration cantonale, à l'exclusion d'une maintenance des applications communales. Après une campagne d'information intense et une proposition concrète de s'intégrer à ce projet, plus de 30 communes des districts de la Glâne, Gruyère, Broye et Veveyse ont répondu favorablement à l'appel. La réalisation du projet démarre en 2008.

VII. MENSURATION OFFICIELLE

1. Missions

La mensuration officielle est exécutée en vue de l'établissement et de la tenue du registre foncier. Les données qu'elle produit sont des géodonnées de référence utilisées par les autorités, les acteurs économiques, la communauté scientifique et des particuliers pour la constitution et l'exploitation de systèmes d'informations du territoire. Pour assumer sa tâche de surveillance cantonale sur la mensuration, le Conseil d'Etat dispose du Service du cadastre et de la géomatique (SCG), ci-après le Service.

Le Service dirige, vérifie et coordonne les opérations de saisie, de mise à jour et de diffusion des informations de la mensuration officielle. Il gère et assure l'existence et la qualité de la base des données spatiales de référence du système d'information du territoire cantonal, soit les données originales sur la propriété et ses restrictions, sur la couverture du sol et les objets divers, sur la nomenclature et les adresses, sur l'altimétrie, sur les points fixes de référence, sur le plan d'ensemble et les orthophotos aériennes. Il veille à la coordination entre la mensura-

tion officielle et d'autres projets de mensuration et systèmes d'information du territoire. Il s'assure de la fiabilité, de l'actualisation et de l'intégralité de ces informations dans le respect des standards imposés par la Confédération et selon les attentes des collectivités publiques et des privés en ce qui concerne les délais, les coûts et la coordination avec les autres secteurs économiques.

Pour l'exécution des travaux, le Service s'appuie essentiellement sur le secteur privé, soit les ingénieurs géomètres et autres professionnels de la mensuration.

Il a mis en place un système de gestion et d'assurance de la qualité et est certifié ISO9001 et PM9001.

Le chef du SCG est M. Gérald Faoro, Géomètre cantonal.

2. Activités

2.1 Activités courantes

2.1.1 Points fixes planimétriques et altimétriques

Cadre de référence

En Suisse, la mensuration officielle se base sur un système de coordonnées établi au début du vingtième siècle que les scientifiques appellent MN03 (pour mensuration nationale 1903) avec les coordonnées $Y = 600\,000$ m et $X = 200\,000$ m pour Berne. L'utilisation des satellites pour le positionnement global a été à l'origine de la création d'un nouveau système de référence, le MN95 (pour mensuration nationale 1995). Celui-ci a l'avantage d'être intégré au réseau géodésique européen et permet d'éviter les problèmes causés par les tiraillements des anciens réseaux, dont la détermination n'avait pas bénéficié d'outils aussi performants. Le réseau MN95 a été établi, en collaboration avec les cantons, par les géodésiens de swisstopo. On le différencie par le nom et la valeur des coordonnées: E (pour Est) = $2\,600\,000$ m et N (pour Nord) = $1\,200\,000$ m pour Berne; dans le canton de Fribourg, il faut compter avec des écarts variant de 10 cm à 35 cm. Si, pour l'instant, la mensuration officielle stocke encore les données selon l'ancien système, elle est déjà en mesure de diffuser et de recevoir les données dans n'importe quel système. En 2007, le Service a fait ses premières expériences pratiques de transposition entre MN03 et MN95 à l'aide de la matrice de transformation officielle établie avec la Confédération. Il a également établi le rapport final, fait approuver le décompte puis requis les indemnités fédérales pour ses travaux d'établissement de la transformation.

Maintien et remises en état

Compte tenu de la rationalisation des méthodes et de la diminution quantitative des points fixes de référence, le Service n'a garanti qu'une prestation minimale et n'est intervenu que sur appel lorsqu'on lui a signalé un point menacé. Aucun travail particulier n'a été entrepris sur le réseau altimétrique.

2.1.2 Plans d'ensemble

Les plans d'ensemble, mémorisés sous forme «raster», sont à disposition des services par le réseau de l'Etat. Leur diffusion aux tiers se fait essentiellement par CD-ROM.

Le territoire cantonal est quadrillé par 177 feuilles (et demi-feuilles) de plan au 1:5 000e. Pour 18 plans, soit 10% (16%) du territoire situé principalement en région de montagne et dans les zones à cheval sur la frontière cantonale, la mise à jour date de 1990; pour 16% du territoire, soit 28 plans, la mise à jour a été réalisée de manière graphique entre 1992 et 1996; pour tout le reste du territoire, soit 74% (68%) et 131 (121) plans, la mise à jour se fait de manière informatique en corrélation avec l'avancement du programme des mensurations parcellaires. Pour 111 (100) de ces plans, l'état de mise à jour est postérieur à 2000. En 2007, la mise à jour a concerné 11 feuilles, soit les numéros 1164.43, 44, 1165.42, 1186.12, 1205.41, 1244.24, 1245.12, 13, 1245.23, 32 et 34.

2.1.3 Mensurations parcellaires

Organisation

L'ancien système informatique (de 1991) est devenu obsolète. Le Service a donc dû en choisir et mettre en place un nouveau. La migration de la base des données de la mensuration officielle (BDMO) a eu lieu à fin 2006. Cette opération a cumulé un changement de logiciel et des modifications importantes du modèle des données pour le rendre totalement conforme aux exigences de la Confédération (voir point 2.2.1 ci-après). Comme le processus d'obtention des données de la mensuration se déroule sur des périodes de plusieurs années et que les contrats avaient été conclus sur la base de l'ancien modèle, il a fallu fixer une période transitoire durant laquelle les entreprises en passe d'être terminées pouvaient encore être livrées selon le standard du contrat. Cela a concerné 18 entreprises dont les vérifications ont pu être réalisées jusqu'à fin septembre 2007. Enfin, depuis que le Service dispose des logiciels qui permettent de changer le format de données, il a entrepris de les rendre compatibles avec le nouveau modèle pour les mettre à disposition dans la base. Ces travaux, exceptionnels, sont néanmoins conséquents et ont eu des répercussions sur l'organisation du travail; ils sont déjà réalisés pour cinq de ces entreprises et continueront au début 2008 pour les treize autres, temporairement gérées sur des bases provisoires. A l'avenir, toutes les entreprises en cours (elles sont actuellement au nombre de 67) seront livrées pour vérification dans le nouveau modèle car les bureaux privés opèrent maintenant avec les nouveaux logiciels et les nouveaux standards.

La mensuration est une tâche conjointe de la Confédération, laquelle a la conduite stratégique, et des cantons, lesquels ont la responsabilité opérationnelle. Le programme de mise en œuvre des nouvelles mensurations est étroitement dépendant des conventions-programmes convenues entre le canton et la Confédération. Lors

de la révision totale de la loi sur la mensuration officielle (LMO) en 2003, le canton de Fribourg a pris toutes dispositions pour terminer le programme des mensurations selon l'ancien régime financier. Cet objectif aurait vraisemblablement pu être atteint si la Confédération n'avait pas, au titre de mesure transitoire prise dans le cadre de la réforme de la péréquation financière (RPT), imposé un moratoire sur les contrats en 2007. En conséquence, aucune décision relative à de nouveaux engagements n'a été prise en 2007.

Entreprises en cours d'exécution

Les travaux actuellement en cours d'exécution concernent 58 033 ha, soit 34.85% (37.56%) de la superficie du territoire cantonal, alors que 73 533 (69 261 ha), soit 44.16% (41.50%) de la superficie, sont définitivement gérés en base de données. Depuis la mise en œuvre des conventions-programmes, le 1^{er} janvier 1998, les données relatives à 65 392 ha ont été mises à disposition des services et des utilisateurs permanents sur le serveur de la mensuration.

Entreprises terminées en 2007

Les renouvellements de Corbières lot 1a et de Farvagny lot 4, ainsi que les numérisations de Bas-Intyamont (secteurs Enney et Villars-sous-Mont), de Grolley et de Vallon, soit 2413 ha au total, sont à disposition sur le serveur et définitivement approuvées par la Direction fédérale des mensurations.

Les mensurations parcellaires de Bas-Intyamont lot 3, Courgevans lots 1 et 2, Ecublens lots 3 et 4, Grandvillard lot 3, Tafers lot 2 (au total 5145 ha), ainsi que les numérisations de Châtel-Saint-Denis lot 5a, La Verrerie (sect. Progens lot 1a), Morens, Noréaz, Remaufens, Ruyres-les-Prés, Sâles 1a, Saint-Martin, Ursy 1a et 2a, (au total 9376 ha) sont terminées et doivent encore être adaptées au nouveau format simultanément à leur migration.

Les travaux liés aux contrôles des surfaces agricoles utiles par la mensuration ont engendré des mises à jour sur 1218 ha des communes de Barberêche, Chénens, Marly, Pierrafortscha et Ursy et sur 5130 ha des communes de Bas-Intyamont, Corbières, Farvagny, Grandvillard, Noréaz, Remaufens, Sâles, Saint-Martin, La Verrerie et Ursy dans le cadre des numérisations susmentionnées.

Les frais restant après déductions des participations fédérales et cantonales ont été répartis et facturés à la commune et aux propriétaires de Corminboeuf, ceux des entreprises de Farvagny lot 3 et de Kerzers lots 5 et 6 sont répartis et seront facturés au début 2008.

Conservation et mise à jour

Dans le canton de Fribourg, la mise à jour de la mensuration est effectuée par les bureaux de géomètres privés de la manière suivante:

- pour les territoires qui n'ont encore que des données graphiques, les propositions de mutations (les «ver-

baux») sont techniquement vérifiées par le Service, puis les géomètres les mettent à jour sur les plans du registre foncier une fois par an.

- pour les communes et parties de communes dont les données sont numériques, c'est à la base de données originale qu'est attribuée la foi publique. Sur la base d'extraits de cette base, les géomètres établissent leurs propositions de modification des objets mesurés. Celles-ci sont examinées, contrôlées, puis intégrées à la base de données par le Service dans le cadre de processus de mise à jour qui permettent de gérer leur validation par étape (coordination avec le registre foncier). Ce système de mutation mixte optimise la collaboration avec le secteur privé et permet à l'Etat d'être en possession des données de référence pour toutes ses applications et projets qui nécessitent des informations à référence spatiales. L'échange de données se fait dans le format Interlis (format officiel suisse d'échange de données de la mensuration) qui garantit aux entrepreneurs la liberté des méthodes et le choix des outils.

Les difficultés de remise en exploitation de la base de données (voir chiffre 2.2.1 ci-après) ont provoqué une diminution momentanée du nombre des dossiers. En 2007, les géomètres officiels ont établi et transmis 2499 (2574) dossiers de mutations au Service; 1018 (1112) de ces verbaux concernent des modifications de limites ou des divisions de parcelles; durant cette même période, 791 (1138) de ces dossiers ont été visés après contrôle. Concernant la cadastration des bâtiments neufs ou modifiés, le Service a ordonné 2350 (2308) levés et accordé 1060 (2241) visas de contrôle.

La mise à jour annuelle 2007 des plans déposés dans les bureaux de registre foncier et dans les communes a été faite à partir des verbaux 2006. Pour les territoires déjà en base de données, la vérification s'est faite directement dans la base. En raison des difficultés évoquées sous le point 2.2.1, des nouveaux plans n'ont été restitués qu'en cas de demande.

2.1.4 Géomatique

Coordination avec le registre foncier

Le Registre foncier et le Service ont en commun qu'ils gèrent tous deux des informations liées aux immeubles. Les publications de celles-ci sur la plateforme Internet ont été reliées sur l'application de la mensuration en ligne. A terme, il s'agira d'interconnecter les bases de données du registre foncier et de la mensuration officielle pour permettre une véritable rationalisation des procédures de dépôt de pièces au registre foncier.

Base de données géométriques de la mensuration officielle

Sur la base des travaux de mise à jour des ingénieurs géomètres officiels, le Service a procédé à la vérification des données et à leur transfert dans la base de données

originale de la mensuration officielle. A fin 2006, on dénombrait 3 197 978 objets chargés sur le serveur. Le passage à une base de données orientée objets et gérant les versions de ceux-ci impose un changement des indicateurs statistiques. La version 2007 de ces statistiques est la suivante, les nombres d'objets étant calculés depuis la mise en service de la base:

6 365 182	objets créés par la migration (remarque: le nouveau modèle et ses contraintes double approximativement le nombre d'objets stockés en base de données)
268 719	objets créés et validés
106 975	objets modifiés et validés
141 034	objets dont la suppression a été validée
27 107	objets créés, en cours de contrôle et en attente de validation
12 011	objets modifiés, en cours de contrôle et en attente de validation
10 287	objets supprimés, en cours de contrôle et en attente de validation
2 629	objets créés, contrôlés et en attente de validation
2 651	objets modifiés, contrôlés et en attente de validation
1 249	objets supprimés, contrôlés et en attente de validation

Le tableau suivant correspond aux nombres de dossiers traités, classés par couches thématiques répertoriées dans l'ordonnance technique sur la mensuration officielle, et en spécifiant leur état (traités, en attente, ouverts).

	<i>traités</i>	<i>en attente</i>	<i>ouverts</i>
Points fixes catégorie 1	604	0	5
Points fixes catégorie 2	723	26	19
Points fixes catégorie 3	1661	769	82
Couverture du sol	2022	772	81
Objets divers	1658	768	82
Altimétrie	23	0	0
Nomenclature	1680	769	82
Biens fonds	1914	1072	101
Domaines de numérotation	34	0	1
Limites de commune	42	4	1
Limites de district	26	0	1
Limites de canton	25	0	1
Répartitions des plans	149	26	14

NPA Localité	38	3	1
Adresses des bâtiments	1658	769	82
Bords de plan	28	0	1
Servitudes	1822	874	88

Diffusion

Conformément à l'accord conclu avec swisstopo, le Service a diffusé les données du modèle numérique de terrain et du modèle numérique de surface à de nombreux clients. Il en est de même pour l'orthophoto et le plan d'ensemble. Il a effectué provisoirement les extraits de données de la mensuration officielle sur la nouvelle application pour tous les clients. Depuis décembre 2007 et grâce à l'application mise en place avec Autodesk et le SITel, les utilisateurs permanents (une trentaine) peuvent extraire les données de manière autonome via un serveur d'extraction qui utilise une base de géodonnées répliquée quotidiennement depuis la base originale.

Intranet et Internet

Le Service utilise régulièrement son site Internet comme vecteur d'informations. Il a procédé à la migration de l'application «Mensuration officielle en ligne». La base de géodonnées originale est répliquée une fois par semaine sur le serveur Internet. L'application cartographique qui permet de mettre les données en ligne (Autodesk MapGuide version 6.5) permet la connexion directe à ORACLE. Les internautes ont ainsi accès à l'intégralité du catalogue des données de la mensuration officielle.

Les travaux de migration du site avec le content management system (CMS) ont commencé.

2.2 Événements particuliers

2.2.1 Remise en exploitation de la base de données de la mensuration officielle

L'application destinée à héberger, mettre à jour et diffuser les géodonnées de la mensuration officielle est basée sur des standards (ORACLE, Autocad Map, Topobase), mais les spécificités du modèle et des processus de mise à jour (cadre juridique suisse et fribourgeois) font que la solution mise en place est en fait un produit unique. Celui mis en place pour le canton de Vaud est similaire, mais pas identique. Sa mise en œuvre a pris du temps et causé des perturbations dans l'organisation et le traitement des dossiers car toutes les activités liées à la géomatique ont été dépendantes de la remise en exploitation de la BDMO et de ses fonctionnalités. Le personnel du service a tout d'abord dû procéder, en collaboration avec le fournisseur et le SITel, à une phase de mise au point et de réglage des logiciels et aux corrections des fautes entachant les données, résultant de problèmes de transfert et d'erreurs de saisies non détectées sur l'ancien logiciel. Les géomètres privés ont aussi

dû procéder au même changement de modèle et de logiciel et dû faire face aux mêmes difficultés, avec des répercussions sur les travaux en cours. Le rythme de la production en a été profondément affecté. Des travaux de toilettage sont nécessaires avant de pouvoir restituer les plans (600 sont déjà corrigés sur près de 2400). Les premières mutations n'ont pu être traitées qu'à partir du mois de mars. Dans un premier temps, la priorité a été accordée aux mutations foncières, indispensables aux transactions immobilières. Après que la situation fut sous contrôle, la mise à jour des dossiers de cadastration de bâtiments a pu reprendre. Il a aussi fallu rattraper la mise à jour des dossiers visés durant la période de la migration (cinq mois, de novembre 2006 à mars 2007). De plus, ce n'est que depuis la mi-novembre 2007 que le système d'extraction des données en ligne par les géomètres a pu techniquement être opérationnel; durant pratiquement toute l'année, la livraison des extraits aux géomètres était également assurée par le Service. Les collaborateurs concernés ont dû agir sur plusieurs fronts, avec des logiciels nouveaux tout en documentant les «bugs» rencontrés pour le fournisseur qui se chargeait d'y apporter les corrections.

La situation se normalise chaque mois un peu plus et on pense retrouver un rythme de productivité comparable aux précédentes années dans le courant 2008. Pour ce qui est des cadastrations des bâtiments, il s'agit maintenant d'absorber le plus rapidement possible les retards cumulés des bureaux et du Service dus à plus d'une année d'interruption de cette activité.

2.2.2 Migration de l'application de gestion administrative des cadastrations des bâtiments

L'attribution des ordres de levés des bâtiments nouveaux ou modifiés est une des tâches du Service, lequel est avisé des modifications par suite des estimations de l'ECAB. Le Service examine alors l'opportunité d'un éventuel levé et charge le géomètre désigné par le propriétaire d'effectuer les travaux. Le financement de l'ensemble des opérations est garanti par l'encaissement d'un émoulement auprès des propriétaires.

L'application informatique de gestion des ordres de levés datait de 1988; elle avait été développée par le Service à l'aide d'un logiciel (MAGIC) dont la portabilité n'était plus garantie. Une nouvelle application, intégrant les différentes phases de l'opération (réception des listes de l'ECAB, tri, attribution, mandat, gestion des rappels, réception des travaux, paiement des acomptes et des soldes des factures, facturation des émoulements et transmission au registre foncier) a été développée par le Service à l'aide d'ACCESS. Les 4000 enregistrements en cours ont été importés dans la nouvelle application. A terme, l'interfaçage sera ainsi vraisemblablement possible avec les outils usuels de gestion financière (NIGEFI).

2.2.3 Consultations et audits

Le Service a participé aux différentes audits relatives au paquet d'ordonnances techniques qui seront mises en vigueur avec la loi fédérale du 5 octobre 2007 sur la géoinformation (LGéo). Le Service est particulièrement concerné par les importantes modifications proposées aux ordonnances fédérales relatives aux mensurations officielles, aux géodonnées de référence, aux noms géographiques et au brevet de géomètre. Ces nouvelles dispositions devront rapidement faire l'objet de mise en conformité des dispositions cantonales.

VIII. REGISTRE FONCIER

1. Missions

Le Registre foncier assure, par l'inscription dans des registres spéciaux prescrits par le droit fédéral, la conservation des droits privés sur les immeubles d'un arrondissement donné, et permet à tout intéressé de s'informer sur l'existence de ces droits. Outre sa tâche première de la tenue des documents et informations relatifs aux droits et obligations liés aux droits réels immobiliers, le Registre foncier, en tant qu'autorité fiscale, prélève les droits de mutation en cas de transferts de propriété immobilière, les droits sur les gages immobiliers ainsi que l'impôt destiné à compenser la diminution de l'aire agricole.

Les Conservateurs/trices des Registres fonciers sont Mesdames et Messieurs: Bertrand Renevey (Sarine), René Aeby (Singine), Pierre Rime (Gruyère), Josef Haag (Lac), Denise Jan-Dénervaud (Glâne), Jean-Jacques Gumy (Broye) et Anita Bulliard (Veveyse).

2. Les Bureaux du registre foncier

2.1 Activités courantes

En matière de tenue du registre foncier, le volume de travail s'apprécie en fonction des indicateurs suivants: nombre de réquisitions, extraits délivrés et demandes de renseignements.

Le nombre des réquisitions enregistrées en 2007 est de 28 395, concernant quelque 112 949 immeubles (31 079 et 122 971 immeubles concernés en 2006). Les délais dans lesquels les actes sont inscrits dans les documents constitutifs du registre foncier varient d'une à dix semaines dès leur réception.

La saisie initiale des données sur support informatique suit son cours. Le taux des immeubles informatisés est de 56,33% de l'ensemble des immeubles du canton.

Les extraits, en particulier les extraits du cadastre cantonal (retranscription dactylographiée des indications figurant au cadastre sous forme manuscrite), représentent une part importante du volume de travail. Le nombre des extraits délivrés en 2007 s'élève à 12 412 contre 14 942 en 2006. Ces extraits concernent quelque 25 446 immeubles.

Les demandes de renseignements portent essentiellement sur les servitudes. Elles revêtent souvent un caractère juridique ou relèvent de l'existence et du contenu des droits.

2.1.1 Travaux d'établissement du registre foncier fédéral

Précédée ordinairement d'une nouvelle mensuration du sol ou d'un remaniement parcellaire, l'introduction du registre foncier fédéral comporte une phase d'épuration des droits améliorant ainsi la clarté des inscriptions et permettant une rationalisation du travail, spécialement dans le domaine de l'informatisation des données et de l'établissement des extraits.

La plupart des Registres fonciers ont entrepris des travaux d'établissement du registre foncier fédéral en 2007. Le registre foncier fédéral a été mis en vigueur dans les communes ou parties de communes suivantes: Morat (lot VII), Courgevoux, Lurtigen, La Verrerie (secteur Grattavache), Botterens, Les Montets (secteur Frasses ainsi que partiellement Sévaz, Bussy, Lully, ensuite du remaniement parcellaire autoroutier A1).

2.1.2 L'informatique du registre foncier

Le secteur informatique des registres fonciers a mené sa mission consistant à planifier, concevoir et administrer l'informatique des registres fonciers. Il a en outre participé à plusieurs séances avec les cantons ayant les mêmes solutions métiers (Capitastra et Intercapi) afin d'échanger les expériences et de trouver des synergies sur le développement et la maintenance des progiciels de gestion du registre foncier en vue d'améliorer la qualité et de réduire les coûts. Avec un budget initial de 147 000 francs, les dépenses informatiques (achats, maintenance et travaux de tiers) sont de l'ordre de 128 432 francs. Le revenu (émoluments des livraisons de données et de la consultation des données par Internet) se monte à 204 139 francs. Selon l'Administration fédérale des contributions, les émoluments liés à la consultation par Internet et les livraisons de données sont soumis à la TVA.

La pérennité et la sécurité des données demeurent une préoccupation majeure. La disponibilité du système d'information a été de l'ordre de 99,7% (une panne serveur). Dans le cadre de l'exploitation informatique, la diffusion des données sous forme électronique s'est poursuivie. En plus du transfert journalier des données sous forme électronique au Service cantonal des contributions et au Centre de compétences du système d'information du territoire, 112 livraisons de données ont été facturées pour un montant de 26 403 francs (24 278 francs en 2006). Quant à la consultation des données par Internet, l'utilisation de l'application «Intercapi» a augmenté de 6,2%. Pour l'ensemble des utilisateurs, dont le nombre se situe à 1056, parmi lesquels 521 avec accès payants, la moyenne journalière des consultations est d'environ de 548 extraits affichés (514 en 2006). Les émoluments

facturés pour la consultation s'élèvent à 177 736 francs (175 869 francs pour 2006). D'autre part, la consultation gratuite et publique des données du registre foncier fédéral informatisé au moyen de l'application «RFpublic» est de l'ordre de 579 recherches journalières (468 en 2006). Bien que la consultation avec «RFpublic» ait progressé, Intercapi reste un outil de consultation toujours apprécié et son utilisation est due à la progression constante de l'informatisation des registres fonciers.

2.1.3 Association des conservatrices et des conservateurs

L'Association a organisé cinq séances de travail en 2007 dans le but principal d'uniformiser la pratique.

L'Association est présidée par le conservateur du Registre foncier du Lac. Les autres membres du comité sont la conservatrice du Registre foncier de la Veveyse et le conservateur du Registre foncier de la Broye.

Elle s'entretient régulièrement avec la Chambre des notaires et a également des contacts avec l'Association fribourgeoise des géomètres pour traiter de problèmes communs.

2.1.4 Représentation au niveau intercantonal et fédéral

Des conservateurs des registres fonciers participent deux fois par an au colloque romand des inspecteurs des registres fonciers de la Suisse romande et du Tessin pour traiter de sujets relevant de la tenue du registre foncier en général, ainsi qu'au Congrès suisse annuel des conservateurs du registre foncier dont les objets reposent sur trois volets: l'assemblée générale et statutaire; les informations de l'Office fédéral chargé du droit du registre foncier et du droit foncier; les conférences.

2.1.5 Emoluments du registre foncier

Les émoluments du registre foncier sont de deux ordres: les émoluments fixes et les émoluments proportionnels. Les émoluments 2007 s'élèvent à 5 212 798 francs (7 468 075 francs en 2006). Les réclamations à l'encontre de leur prélèvement sont de la compétence des conservatrices et des conservateurs.

2.2 Événements particuliers

Hormis les activités régulières, le projet de «numérisation des documents papier du registre foncier», baptisé «RFscan», s'est poursuivi comme prévu par la planification initiale avec l'analyse détaillée et la réalisation d'un site pilote au Registre foncier de la Sarine où la numérisation des documents a débuté. Les résultats ont été positifs et constituent une base valable pour la mise en place de l'infrastructure de scannage dans les Registres fonciers.

Les sept Bureaux du registre foncier ont été soumis au cours de l'année 2007 à l'Analyse des Prestations de l'Etat (APE). Sur la base d'un catalogue des prestations, ils ont

été établi un catalogue des propositions, dont la mise en application entraînerait pour la plupart des modifications de lois cantonales, notamment la loi du 28 février 1986 sur le registre foncier et son règlement d'exécution.

3. L'activité fiscale du registre foncier

3.1 Activités courantes

3.1.1 L'impôt destiné à compenser la diminution de l'aire agricole

Cet impôt est perçu en cas d'aliénation de terrain productif entraînant une diminution de l'aire agricole, conformément à la loi du 28 septembre 1993. Sa perception soulève les mêmes difficultés d'application depuis quelques années déjà, en raison notamment du moment de la perception (lors de l'aliénation) qui peut intervenir longtemps après le changement d'affectation de l'immeuble et de la déduction des frais d'équipement de détail et de construction. Le montant total de cet impôt s'élève en 2007 à 3 875 527 francs (4 570 758 francs en 2006).

3.1.2 Les droits de mutation et les droits sur les gages immobiliers

Ils sont prélevés en application de la loi du 1^{er} mai 1996 sur les droits de mutation et les droits sur les gages immobiliers. En 2007, le montant total des droits de mutation est de 19 541 568 francs (19 710 541 francs en 2006) et celui des droits sur les gages immobiliers ascende à 9 719 628 francs (9 756 554 francs en 2006).

3.1.3 L'organe d'estimation en matière d'impôt destiné à compenser la diminution de l'aire agricole et en matière de droit de mutation (CEIM)

L'organe d'estimation de la base de calcul en matière d'impôt destiné à compenser la diminution de l'aire agricole et en matière de droit de mutation (CEIM) n'a été sollicité que trois fois durant l'année 2007. Son Président, M. Daniel Bulliard, ainsi que M. Aloys Page, membre, ont démissionné pour la fin 2007. Vu le nombre réduit des cas d'estimation de la valeur vénale confiés à cet organe, les démissionnaires n'ont pas été remplacés. M. Pierre Wicht, jusqu'alors secrétaire, a été appelé à reprendre la présidence.

4. L'Autorité de surveillance du registre foncier

4.1 Organisation

En 2007, l'Autorité de surveillance du registre foncier a été présidée par M. Hubert Bugnon, juge au Tribunal cantonal. M^{me} Eva Maria Belsler, professeure à l'Université de Fribourg et vice-présidente de l'Autorité, et M^{me} Catherine Overney, greffière au Tribunal cantonal, qui est également la secrétaire de l'Autorité, ont siégé comme membres. M^{me} Alexandra Rumo-Jungo, professeure à l'Université, M. Jérôme Delabays, président du Tribu-

nal civil de l'arrondissement de la Sarine, et M^e Pierre-Henri Gapany, avocat, ont fonctionné comme membres suppléants.

4.2 Activité générale

L'Autorité a tenu 6 séances. Elle a liquidé les affaires courantes et traité les questions juridiques. Elle a visité tous les bureaux et a procédé à des contrôles par sondages.

Entrepris depuis février 2000, les travaux de saisie informatique suivent leur cours, parallèlement aux travaux d'introduction du registre foncier fédéral qui restent prioritaires. L'informatisation des immeubles du registre foncier fédéral a progressé de près de 7,57% par rapport à l'année passée et atteint 85,67% du total des immeubles du registre foncier fédéral (56,33% du total des immeubles). Les bureaux de la Sarine et de la Gruyère ont informatisé la totalité des immeubles du registre foncier fédéral (99,99% pour la Gruyère). Tous les bureaux, à l'exception de celui de la Glâne, accusent une baisse significative du nombre de réquisitions allant de 17% (Gruyère) à 8,18% (Sarine). Cette baisse s'explique vraisemblablement par le fait que le Service du cadastre et de la géomatique a retenu des verbaux en raison de problèmes rencontrés lors de la migration des données qu'il a dû effectuer. Le bureau de la Glâne a, quant à lui, vu les réquisitions augmenter de 14%. Les retards dans les inscriptions sont de dix semaines dans le bureau du Lac qui procède à d'importants travaux d'établissement du registre foncier fédéral, de neuf semaines dans les bureaux de la Sarine et de la Gruyère, de sept semaines dans celui de la Glâne, de cinq semaines dans celui de la Singine, de 10 à 7 jours dans ceux de la Veveyse et de la Broye. Un effort important a été fourni au bureau de la Veveyse qui a réduit son retard de 14 semaines en 2006 à 10 jours. Le Registre foncier a démarré l'opération de scannage des pièces référencées dans le système Capitastra. De ce fait, le microfilmage a été abandonné.

4.3 Recours

L'Autorité a été saisie de cinq recours (3 en 2006). Elle a rendu cinq décisions. Une affaire est reportée en 2008.

IX. INSPECTION DES FINANCES

1. Missions

L'Inspection des finances (IF) est chargée de la surveillance des finances cantonales. Elle exerce son activité dans le but de s'assurer de l'application correcte du droit, de l'emploi judicieux et économe des fonds, de l'exactitude et du bien-fondé des écritures comptables. En tant que service autonome, rattaché administrativement à la Direction des finances, l'IF est indépendante dans l'exercice de ses attributions. Elle peut effectuer ses contrôles à l'improviste et en tout temps, de sa propre initiative ou sur mandat de la Commission des finances

et de gestion du Grand Conseil ou du Conseil d'Etat. Elle peut aussi intervenir à la demande d'un membre du Conseil d'Etat pour le contrôle d'une unité administrative de sa propre Direction.

Depuis le 1^{er} septembre 2007, la cheffe de l'IF est M^{me} Irène Moullet qui a succédé à M. Robert Heimo, celui-ci ayant pris sa retraite à fin mars 2007. L'intérim a été assuré par M. Christophe Ackermann, Inspecteur.

2. Activités

2.1 Activités courantes

Les activités courantes de l'IF sont le contrôle, sous les angles juridique, technique et économique des caisses et comptabilités de l'Etat, des établissements et exploitations autonomes ainsi que de certaines institutions privées auxquelles les pouvoirs publics apportent une aide financière.

Un inspecteur de l'IF fait partie, comme représentant de l'Etat, du conseil d'administration de la Société des remontées mécaniques de la Berra.

En 2007, le service a effectué 63 révisions ordinaires. Lors de 20 contrôles, l'IF a fait 38 observations ou constatations et 27 recommandations ont été émises. Les recommandations sont classées selon leur degré d'importance (haute, moyenne ou basse) et sont toujours discutées avec les services concernés. Aucune divergence majeure entre l'IF et les services audités n'est survenue en 2007.

Les travaux de révision ont touché 29 secteurs de l'administration cantonale proprement dite et 34 organismes, institutions ou fonds divers. Neuf contrôles ont été effectués en collaboration avec d'autres organes de révision. La liste détaillée des vérifications effectuées a été adressée au Conseil d'Etat ainsi qu'à la Commission des finances et de gestion du Grand Conseil.

Les contrôles effectués se sont répartis de la manière suivante:

Pouvoir exécutif – Administration	29
Fonds et fondations	19
Mandats divers	15

Les 63 rapports de vérification concernent les directions suivantes:

Chancellerie	1
Instruction publique, culture et sport	18
Sécurité et justice	7
Institutions, agriculture et forêts	8
Economie et emploi	11
Santé et affaires sociales	6
Finances	7
Aménagement, environnement et constructions	5

2.2 Evénements particuliers

Le 12 octobre 2007, le Conseiller d'Etat en charge de la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions a mandaté l'IF d'effectuer deux audits concernant l'organisation du projet de route d'évite-

ment de Bulle – La Tour de Trême (H189). Le rapport concernant ces contrôles sera émis en 2008.

En 2007, L'IF a effectué un audit du bilan au 31 décembre 2006. Il s'agit de la troisième révision intégrale des comptes du bilan de l'Etat de Fribourg, après celles de 1998 et 2003. Selon son opinion, les comptes du bilan sont conformes à la loi sur les finances de l'Etat et aux principes comptables admis dans l'administration. Le rapport sera émis en 2008.

La Commission des finances et de gestion du Grand Conseil a demandé au Conseil d'Etat, en date du 4 octobre 2006, d'effectuer un état des lieux de l'existence de comptes et caisses «occultes» dans l'ensemble de l'Administration cantonale. Le Conseil d'Etat a mandaté à cet effet l'IF. Il a été convenu avec l'Administration des finances et le Conseil d'Etat que cette enquête intervienne auprès de l'ensemble des unités administratives de l'Etat lors du contrôle des comptes du bilan 2006. L'IF a établi, sur la base de questionnaires à tous les services, un inventaire des caisses, comptes postaux, comptes bancaires, titres ou autres actifs disponibles qui n'apparaissent pas dans le bilan du secteur ou dans celui de l'Etat de Fribourg. Cet inventaire a été analysé et certaines recommandations ont été émises. Lorsque ces recommandations auront été respectées, les services et unités administratives de l'Etat de Fribourg ne posséderont pas de caisse ou compte «occulte». Rien d'illicite ou de grave n'a été constaté.

Dans le cadre de l'Analyse des Prestations de l'Etat (APE), le Conseil d'Etat a décidé que l'IF ne devait réviser que les fondations purement étatiques. L'IF a communiqué cette décision aux fonds, fondations et institutions concernés.

ETAT DU PERSONNEL

<i>POUVOIRS – DIRECTIONS Centre de charges</i>	<i>Comptes 2007 EPT</i>	<i>Comptes 2006 EPT</i>	<i>Ecart EPT</i>
FINANCES	350.47	349.33	1.14
ADMINISTRATION CENTRALE	350.47	349.33	1.14
3700 / FINS Secrétariat général	5.56	5.76	-0.20
3705 / TRES Administration des finances	24.24	24.51	-0.27
3710 / IFEF Inspection des finances	5.88	6.05	-0.17
3725 / CIEF Service de l'informatique et des télécommunications	66.41	61.96	4.45
3730 / OPER Service du personnel et d'organisation	25.83	27.43	-1.60
3740 / SCCF Service cantonal des contributions	174.76	175.85	-1.09
3745 / ENRE Service des impôts sur les successions et les donations	2.30	2.30	
3760 / SCAD Service du cadastre et de la géomatique	13.96	14.00	-0.04
3765 / RFON Registres fonciers	31.53	31.47	0.06

DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT, DE
L'ENVIRONNEMENT ET DES CONSTRUCTIONS

I. Direction et secrétariat général	1
1. Missions	1
2. Activités	1
3. Collaboration intercantonale	2
4. Affaires contentieuses	2
5. Législation	3
II. Service des constructions et de l'aménagement	3
1. Missions	3
2. Activités	3
3. Coordination, gestion et études	3
4. Aménagement cantonal	4
5. Aménagement local	4
6. Constructions	5
7. Recours	5
8. Commissions	5
III. Service de l'environnement	6
1. Missions	6
2. Activités	6
3. Protection des eaux	9
4. Laboratoire et substances	11
5. Protection de l'air	12
6. Bruit et rayonnement non ionisant	14
7. EIE, sol et sécurité des installations	15
8. Déchets et sites pollués	16
IV. Service des ponts et chaussées	17
1. Missions	17
2. Activités	18
3. Section administration	19
4. Section études et réalisations routières	20
5. Section entretien des routes nationales et cantonales	23
6. Secteur entretien des routes nationales	25
7. Section lacs et cours d'eau	26
V. Service des autoroutes	28
1. Missions	28
2. Activités	28
3. Staff	28
4. Ressources	28
5. Elaboration – construction, aménagement, entretien, renouvellement (UPlaNS)	30
VI. Service des bâtiments	35
1. Missions	35
2. Activités	35
Etat du personnel	50

DIRECTION

I. DIRECTION ET SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

1. Missions

La Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions (DAEC) garantit, à travers ses services, un développement responsable du territoire, une protection adéquate de l'environnement, la mise à disposition d'une infrastructure de transport performante, sûre et adaptée aux besoins et une gestion efficiente du patrimoine immobilier de l'Etat.

Elle est dirigée par M. le Conseiller d'Etat Georges Godel.

2. Activités

2.1 Secrétariat général

Le Secrétariat général est l'état-major de la Direction. Il a une fonction d'appui à la conduite et à la gestion de la Direction. Il est placé sous la responsabilité du secrétaire général. En font partie un conseiller économique, deux conseillers juridiques (à mi-temps), un traducteur, une assistante de direction et deux collaboratrices administratives (à mi-temps). Le style de direction est participatif.

Fait également partie du Secrétariat général, le Bureau pour la protection de la nature et du paysage.

Le Secrétaire général est M. Bernard Pochon.

2.2 Projets routiers importants

La Direction a été fortement sollicitée par les deux projets routiers suivants, projets importants pour l'avenir de notre canton:

- La route de contournement de Bulle (H189). Cette route est en cours de construction selon le programme prévu. Les travaux coûteront toutefois plus cher que prévu. Une analyse détaillée de la situation est en cours afin de déterminer les motifs de ce dépassement de crédit. A l'issue de cette démarche, une demande de crédit complémentaire devra être faite au Grand Conseil.
- Le projet Poya (construction du pont de la Poya, d'un tunnel et élargissement à 4 voies de la route de Morat). Ce projet a suivi la procédure habituelle d'approbation, qui s'est terminée par la décision de la Direction le 27 novembre 2007. La DAEC a simultanément statué sur 41 oppositions dirigées contre ce projet.

2.3 Analyse des prestations de l'Etat (APE)

Le Secrétariat général de la DAEC a été le premier des secrétariats généraux des Directions à faire l'Analyse des Prestations de l'Etat (APE), avec l'accompagnement du Service du personnel et d'organisation (SPO). Le but de l'exercice a consisté en l'examen des possibilités de renoncer à des prestations, afin de libérer ainsi des res-

sources nécessaires à l'accomplissement de nouvelles tâches.

Les travaux se sont déroulés de février à mai, à raison de 2 séances hebdomadaires. Ils ont mené à l'élaboration du catalogue des prestations et celui des propositions, qui ont ensuite suivi la procédure jusqu'au Conseil d'Etat.

2.4 Marchés publics

Le centre de compétence en matière de marchés publics a déployé ses activités dans les domaines suivants:

- Exploitation de SIMAP1: mises à jour du site, soutien aux communes et autres collectivités publiques. Après quatre années d'exploitation de SIMAP, il est à relever que le nombre des utilisateurs formés pour l'accès à simap.ch a fortement évolué en 2007 et se situe à près de 200 personnes. Le nombre de publications sur simap.ch a également fortement évolué en 2007 avec une augmentation de publications de plus de 80% par rapport à 2006.
- Participation ponctuelle au projet SIMAP2. L'évolution de ce projet, piloté et financé par la Confédération depuis 2004, ne s'est pas améliorée. Les planifications successives de mise en exploitation constamment retardées en raison de multiples problèmes non résolus par la société sous-traitante Ventasoft (D) ont conduit la Confédération et Swisscom IT Services, en tant qu'entrepreneur général, à interrompre d'un commun accord le projet SIMAP2. Cette décision a fait l'objet d'un communiqué de presse le 3 septembre 2007.
- Diverses séances relatives à la constitution d'une commission cantonale sur les marchés publics dont la composition et le mandat doivent être encore définis. Tenant compte de la réactualisation du Guide romand pour les marchés publics et notamment de la large utilisation de ce guide par les divers pouvoirs adjudicateurs, une nouvelle évaluation de la nécessité de la constitution de cette commission sera faite en 2008.
- Le groupe de travail du Guide romand pour les marchés publics a avalisé diverses modifications et autres documents complémentaires qui feront l'objet d'une réactualisation du guide.

2.5 Représentation de l'Etat

La Direction a représenté l'Etat dans les conseils d'administration des sociétés de transport où il détient des parts du capital social, à savoir les Transports Publics Fribourgeois (tpf), le Montreux Oberland Bernois (MOB) et la société de navigation sur les Lacs de Neuchâtel et Morat (LNM).

2.6 Recherches d'hydrocarbures

La société FREAG Erdöl AG est titulaire d'un permis de recherches sur la partie nord-est du canton, valable jusqu'au 15 juin 2008. Le reste du territoire cantonal ne

fait pas l'objet de permis de recherches d'hydrocarbures.

2.7 Protection de la nature et du paysage

Le Bureau de la protection de la nature est subordonné administrativement à la DAEC. Il s'occupe essentiellement de la conservation (sauvegarde) de la faune et de la flore indigènes et de leurs milieux de vie. Ses tâches comportent la protection, la gestion, l'entretien, la revitalisation, voire la recréation de biotopes assurant leur maintien et le développement de la biodiversité dans le canton.

Le nombre de cas soumis pour préavis et/ou prise de position au Bureau de la protection de la nature et du paysage est en constante augmentation. L'année 2007 a vu l'établissement d'un nouveau record avec 516 dossiers examinés:

- 204 projets de constructions situées dans des sites sensibles
- 134 plans d'aménagement locaux, plans d'aménagement de détail, plans de quartier ou plans généraux d'évacuation des eaux
- 62 projets d'aménagement de cours d'eau
- 32 projets liés à des infrastructures routières ou ferroviaires
- 15 demandes d'exploiter des gravières et/ou des décharges
- 12 demandes d'utilisation du domaine public des eaux
- 10 projets d'améliorations foncières ou forestières
- 7 installations touristiques
- 5 consultations dans le cadre d'importantes modifications de bases légales et d'affaires judiciaires
- 35 dossiers divers qui ne peuvent pas être classés selon les catégories ci-dessus.

L'examen de ces dossiers a nécessité de nombreuses visions locales, séances de travail et de coordination avec les requérants, les auteurs de projets et les services de l'Etat.

Les collaborateurs du Bureau de la protection de la nature ont également participé à plusieurs groupes de travail cantonaux et intercantonaux, notamment dans le cadre de la mise en œuvre des différents inventaires fédéraux, le domaine de la compensation écologique et le développement et la mise en place de nouveaux instruments de la politique financière fédérale.

Plusieurs milliers d'heures de travail ont été fournis par des jeunes accomplissant leur service civil, des personnes participant à des programmes de réinsertion dans le marché du travail, des équipes forestières spécialement mandatées ou par des bénévoles pour la protection, d'entretien et de revitalisation de milieux naturels et pour le sauvetage des batraciens au printemps.

La collaboration avec les communes s'est poursuivie, notamment en ce qui concerne la mise en œuvre des plans de gestion pour les zones alluviales et les marais.

Le nombre d'agriculteurs qui touchent des indemnités pour l'exploitation appropriée de prairies maigres ou de prés à litière, pour compenser des restrictions d'exploitation dans les zones-tampons autour des marais, pour la mise en place particulièrement judicieuse de leurs surfaces de compensation écologique ou pour d'autres prestations sans avantage lucratif correspondant est en constante augmentation.

2007 ayant été proclamée «année des biotopes» pour commémorer les 20 ans de l'acceptation par le peuple de l'initiative dite «de Rothenthurm», un accent particulier a été mis sur la sensibilisation de la population à la protection des milieux naturels: l'année écoulée a ainsi vu de nombreuses excursions organisées dans des marais, prairies maigres et zones alluviales, l'aménagement de plusieurs sentiers didactiques et l'inauguration du centre didactique des Gurles, ancien baraquement militaire réaménagé et mis à disposition des écoliers du canton.

Le Bureau de la protection de la nature a également participé à l'analyse des prestations de l'Etat (APE) avec le Secrétariat général.

3. Collaboration intercantonale

3.1 Conférence suisse des directeurs des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de l'environnement (DTAP)

Cette conférence est un organe de liaison entre les responsables (Conseillers d'Etat) de tous les cantons suisses traitant des questions relevant des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de la protection de l'environnement.

Elle s'est réunie à deux reprises en 2007 et elle a principalement traité le domaine de la réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT), le fonds d'infrastructure pour le trafic d'agglomération et le réseau des routes nationales, les poussières fines et l'ozone, les zones d'activités, les marchés publics, le développement territorial.

3.2 Conférence des directeurs des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de la protection de l'environnement de la Suisse occidentale et latine (CDTAPSOL)

La Conférence a tenu une séance. Elle a traité des émissions polluantes (poussières fines et pics d'ozone) et d'aménagement du territoire.

4. Affaires contentieuses

La DAEC a statué sur 43 recours contre des plans d'aménagement, sur 11 recours contre des plans de routes communales et sur 47 oppositions à des plans de routes cantonales.

Elle a rendu 497 décisions en matière de construction en dehors des zones à bâtir, 21 décisions en matière de protection de l'environnement, 4 décisions en matière d'expropriation et 1 décision relative au domaine public.

5. Législation

Décret du 30 janvier 2007 relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement pour les travaux d'assainissement de bâtiments universitaires de Miséricorde (bibliothèque et mensa)

Décret du 12 mars 2007 relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement pour l'aménagement du réseau routier cantonal en relation avec des travaux édilitaires

Décret du 10 juillet 2007 relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement pour le subventionnement des frais de suppression de passages à niveau ou d'amélioration de leur sécurité

Loi du 3 avril 2007 modifiant la loi sur les routes (entretien courant des routes nationales)

Loi du 10 juillet 2007 modifiant la loi sur les routes (passages à niveau)

Avant-projet de loi du 20 novembre 2007 sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATEC)

Ordonnance du 8 octobre 2007 portant adoption du plan de mesures pour la protection de l'air

Ordonnance du 27 novembre 2007 relative à l'établissement d'un contrat nature pour les chalets de vacances sur le domaine de l'Etat au bord du lac de Neuchâtel

II. SERVICE DES CONSTRUCTIONS ET DE L'AMÉNAGEMENT

1. Missions

Le Service a pour mission de garantir une utilisation parcimonieuse et judicieuse du sol avec des constructions de qualité. Pour se faire, le Service:

- Planifie l'aménagement du territoire pour la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions (DAEC), le Conseil d'Etat et le Conseil fédéral en veillant à son utilisation rationnelle par un examen, une coordination et l'établissement de préavis.
- Contrôle le respect des normes architecturales et urbanistiques pour les Préfectures par un examen, une coordination et l'établissement de préavis relatifs aux demandes de permis de construire.

2. Activités

Sous la conduite de M. Hubert Dafflon, chef de service depuis le 1^{er} février 2007, le Service des constructions et de l'aménagement (SeCA) s'est occupé de la coordination des tâches relevant de l'aménagement cantonal, régional et local. Pour ce qui concerne les activités particulières, il faut mentionner que l'année 2007 a marqué la

suite des travaux de la révision totale de la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATEC).

Le Service a procédé à l'examen des dossiers relatifs aux plans d'aménagement local (PAL) et aux plans d'aménagement de détail (PAD), ainsi qu'à leur réglementation et aux demandes de permis de construire. Il a également examiné les règlements sur les émoluments administratifs et contributions de remplacement, les demandes de permis d'exploiter des matériaux ainsi que tous les problèmes juridiques et de dangers naturels se rapportant à ces activités. Au nom de la DAEC, il a instruit les recours formés contre les décisions communales en matière de PAL et de PAD.

Il a pris position sur des interventions parlementaires touchant à l'aménagement du territoire et aux constructions; il a participé aux travaux des diverses commissions en relation avec l'aménagement du territoire et les constructions. Le Service a examiné plusieurs projets de lois et de plans sectoriels mis en consultation par la Confédération ou les cantons voisins.

3. Coordination, gestion et études

3.1 Généralités

La collaboration avec le Service d'aménagement du territoire du canton de Vaud, du canton de Berne, ainsi qu'avec l'Office fédéral du développement territorial (ODT) a été poursuivie. De plus, des contacts réguliers avec les autres services d'aménagement du territoire des cantons romands ont eu lieu par l'intermédiaire de la CORAT.

3.2 Activités au sein d'associations, de groupements et de commissions

Le Service a participé aux travaux des instances, conférences et commissions cantonales, intercantionales et nationales actives dans son domaine d'activité.

3.3 Coordination avec les autres services de l'Etat

Le Service a poursuivi sa tâche de coordination avec les autres services de l'Etat pour les activités à incidences sur le territoire.

3.4 Informatique

La collaboration avec le Service de l'informatique et des télécommunications (SITel) de l'Etat et le consultant du SeCA, pour la mise en place des diverses applications dans le cadre du concept informatique SeCA, s'est poursuivie.

L'informatisation du Service a porté notamment sur les domaines suivants:

- Pré-étude pour le remplacement de l'application sur le suivi des demandes de permis de construire.
- Enregistrement des plans d'affectation des zones (PAZ) et des règlements communaux d'urbanisme

(RCU). Tous les PAZ sont saisis et l'information est tenue à jour au gré des approbations de la DAEC.

- Etude des possibilités de mettre en place des bases de données pour la gestion de données administratives (fichiers d'adresses, gestion des publications, circulation des dossiers de PAL et PAD).

Le site Internet du Service (www.fr.ch/seca) est adapté de façon régulière (statistiques relatives aux dossiers de demandes de permis de construire et aux approbations des documents d'aménagement par la DAEC) ou en fonction de besoins particuliers (révision de la LATeC, par exemple). Le site dédié au plan directeur cantonal sert de support pour l'information sur les travaux en cours.

4. Aménagement cantonal

4.1 Planification directrice

Quatre modifications du plan directeur cantonal (deux liées au nouveau plan de mesures pour la protection de l'air, une liée aux documents de planification à établir en cas de projet de port et une pour la prise en compte de l'espace nécessaire aux cours d'eau dans l'aménagement du territoire) ont été transmises par le Conseil d'Etat au Grand Conseil en décembre 2007.

4.2 Aménagement régional

Le Service a participé au Groupe technique d'accompagnement pour l'élaboration du plan directeur de l'agglomération de Fribourg. Dès mars 2007, suite à une décision du Conseil d'Etat, le Service a partagé la direction du projet avec l'Agglomération provisoire en vue de préparer la consultation publique sur ce document. La consultation publique s'est déroulée de juin à août 2007. D'importantes modifications ont été apportées au document à la demande de la Confédération et des instances consultées. Le 20 décembre 2007, le plan directeur de l'agglomération de Fribourg a été transmis pour évaluation à la Confédération conjointement par la future agglomération, les communes et le Conseil d'Etat. Ce projet doit être intégré au plan directeur cantonal au début 2008; les modifications y relatives seront mises en consultation publique dès février 2008.

Le Service a été également en contact avec l'agglomération de Bulle (Mobul) et le suivi du plan directeur régional de cette agglomération se déroulera durant l'année 2008, conformément aux dispositions de la LATeC.

Le Service a également poursuivi les travaux d'accompagnement du plan directeur régional intercantonal dans la Broye à l'échelle de la COREB.

4.3 Dangers naturels

Le Service, en collaboration avec la Commission des dangers naturels (CDN), a poursuivi la mise en œuvre des mesures de prévention en matière d'aménagement du territoire et de construction fixées dans le plan directeur cantonal. Il s'agit plus particulièrement de:

- la prise en compte des études de base (notamment les cartes de dangers), dans la planification communale (PAL, PAD) et la police des constructions;
- l'examen systématique des dossiers de PAL, de PAD et de demandes de permis de construire sous l'angle des dangers naturels;
- l'analyse des expertises géologiques et géotechniques produites par les requérants.

Le Service a donné de nombreux renseignements aux communes, aux particuliers et aux services cantonaux quant au degré et à la nature des dangers naturels pouvant affecter un projet particulier ou une région déterminée. Le rôle de conseil et les interventions dans ce domaine sont en constante augmentation. Le Service a été fortement sollicité lors des intempéries du mois d'août, plus particulièrement dans la Vallée du Gottéron.

Le Service a participé activement à la coordination des études de base en matière de dangers naturels; il assure plus particulièrement la gestion du programme cantonal de cartographie (2000 – 2009). Les cartes indicatives pour les dangers de glissements de terrain et de chutes de pierres ont été réalisées pour le Plateau, en collaboration avec le Service des forêts et de la faune. Les cartes de dangers réalisées durant la période 2000–2006 dans les Préalpes, de même que la carte cantonale des glissements de terrain, ont été mises à disposition du public par le biais du guichet cartographique cantonal, opérationnel depuis juillet 2007; ces publications électroniques sont accompagnées de rapports explicatifs.

Le Service a contribué à l'avancement des projets fédéraux suivants:

- établissement de directives sur la détermination des dangers de glissements de terrain;
- établissement de deux avant-projets d'ordonnances découlant de la loi fédérale sur la géoinformation (LGéo).

Plusieurs glissements de terrain continuent à faire l'objet de contrôles réguliers.

4.4 Gravières et exploitations de matériaux

En 2007, le canton de Fribourg compte 81 exploitations en service (69 gravières et 12 carrières).

5. Aménagement local

Une révision générale de PAL a été approuvée par la DAEC. Il s'agit de celle de la commune de Schmitten. En outre, 65 modifications de PAL et de RCU ont été soumises à l'approbation de la DAEC, ainsi qu'un plan communal de l'énergie.

Le Service a procédé à l'examen préalable de 9 révisions ou compléments de révisions générales de PAL, ainsi qu'à 48 modifications de PAL et de RCU. De plus, 16 rapports de pré-études pour la révision de PAL ont été établis par le Service.

Des subventions s'élevant à 4720 francs ont été versées aux communes en 2007 pour l'élaboration des aperçus de l'état d'équipement.

6. Constructions

6.1 Permis de construire

En 2007, 2824 autorisations ont été délivrées pour des constructions nouvelles (1498) des transformations, agrandissements, rénovations et des démolitions (1326).

Sur proposition du service, la DAEC a délivré 481 autorisations spéciales pour des constructions ou transformations hors de la zone à bâtir (projets liés à l'exploitation agricole ou autres) et pour des décharges, réparties de la manière suivante:

- 147 pour des constructions nouvelles,
- 140 pour des transformations,
- 194 pour des ouvrages divers, tels que canalisations d'eaux usées et/ou d'eaux claires, conduites d'eau potable et/ou de défense contre l'incendie, terrassements, antennes, etc.

Durant la même période, 16 refus d'autorisation spéciale ont été signifiés pour de nouvelles constructions, aménagements, installations ou transformations non conformes à l'affectation de la zone.

Trois cent nonante-trois dossiers ont été examinés sous l'angle des barrières architecturales.

En outre, 83 dérogations aux règlements communaux ont été traitées par le Service dont 4 refusées.

6.2 Plans d'aménagement de détail

Le Service a présenté 25 PAD et modifications pour approbation à la DAEC. De plus, 30 PAD ont fait l'objet d'un examen préalable.

En outre, 10 PAD ont été abrogés et 2 règlements concernant le tarif des émoluments administratifs et contributions de remplacement en matière d'aménagement du territoire et de constructions ont été adoptés par la DAEC.

6.3 Registre des architectes et des ingénieurs

En 2007, 84 nouvelles inscriptions ont été enregistrées dans les différentes catégories prévues par les articles 187, 188 et 189 de la loi du 9 mai 1983 sur l'aménagement du territoire et les constructions.

7. Recours

7.1 Décisions de la DAEC sur les recours contre les décisions communales relatives aux oppositions en matière d'aménagement du territoire

Au 31 décembre 2007, 66 recours sont pendants devant la DAEC.

En 2007, 44 recours ont été déposés contre les décisions communales. Aucun n'a été retiré.

Contre les 43 décisions prises sur recours par la DAEC en 2007, 17 recours ont été déposés auprès du Tribunal administratif.

7.2 Recours au Tribunal administratif contre les décisions de la DAEC sur les constructions hors de la zone à bâtir

Contre les autorisations spéciales ou les refus prononcés par la DAEC, 7 recours ont été déposés auprès du Tribunal administratif.

7.3 Décisions du Tribunal administratif

En 2007, le Tribunal administratif a statué sur 11 recours interjetés contre les décisions prises par la DAEC en matière d'aménagement du territoire et de constructions hors de la zone à bâtir. 4 recours ont été admis, 6 rejetés et 1 a été déclaré irrecevable.

Ces chiffres ne comptabilisent pas les recours supplémentaires qui ont été joints et ont fait l'objet d'une seule décision.

7.4 Recours de communes au Tribunal administratif contre les décisions d'approbation de leur PAL rendues par la DAEC

Aucun recours n'a été déposé par une commune auprès du Tribunal administratif.

8. Commissions

8.1 Commission consultative cantonale pour l'aménagement du territoire

En 2007, la Commission a tenu 3 séances. Elle a principalement pris position sur le projet de statut de l'agglomération de Fribourg et sur le plan directeur de l'agglomération de Fribourg. Elle a également été informée de l'état des travaux de la révision totale de la LATeC.

8.2 Commission d'architecture et d'urbanisme

La Commission d'architecture et d'urbanisme a tenu 4 séances en 2007.

8.3 Commission des dangers naturels

En 2007, la Commission a tenu 5 séances plénières. Les sujets abordés ont porté sur:

- La mise en œuvre des principes de prévention fixés dans le plan directeur cantonal.
- La coordination des études de base dans le domaine des dangers naturels: cartes indicatives des dangers liés à l'eau et aux mouvements de terrain (dans le secteur Plaine), diffusion des cartes de dangers.
- Le suivi des concepts de mesures (Semsales notamment).
- L'examen de dossiers de révisions de PAL et de PAD et de demandes de permis de construire.

- L'examen de l'avant-projet de loi sur la protection de la population.

Par le biais de son secrétariat, la commission a examiné 72 PAL, PAD et plans généraux d'évacuation des eaux (PGEE) et 387 dossiers de demande de permis de construire; 48 autres cas ont nécessité une intervention particulière sur le terrain et ont fait l'objet de notes spécifiques (constat, conseils en matière de mesures d'urgence et d'assainissement, etc.).

8.4 Commission de gestion de la rive sud du lac de Neuchâtel

La Commission a tenu 4 séances plénières en 2007.

III. SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT

1. Missions

Le Service a pour mission de veiller à l'équilibre entre l'homme et l'environnement, par l'application de la loi fédérale sur la protection de l'environnement et de la loi fédérale sur la protection des eaux. Ses domaines de compétences concernent les thèmes suivants:

- Sauvegarde de la qualité des eaux souterraines et superficielles, prévention et réparation des atteintes nuisibles aux eaux
- Gestion des déchets et assainissement des sites pollués
- Protection de l'air (contrôle et limitation des émissions, surveillance des immissions et assainissements)
- Lutte contre le bruit et protection contre le rayonnement non ionisant
- Protection des sols (coordination générale et protection des sols urbains)
- Etudes d'impact et prévention des atteintes liées aux grandes installations; planifications et coordination des prescriptions
- Protection contre les accidents majeurs, limitation des risques liés à l'utilisation de substances, sécurité biologique; service d'assistance en cas de pollutions
- Analyses d'eaux (polluées, superficielles, souterraines), de terres et de boues d'épuration

Pour accomplir sa mission, le Service agit selon les quatre objectifs suivants:

- Prévenir et réduire les atteintes nuisibles ou incommodes
- Inciter à l'utilisation responsable des ressources naturelles
- Promouvoir le respect de l'environnement dans le quotidien de chacun
- Etre le pôle de compétences environnementales au service du Canton

Le chef du Service de l'environnement est M. Marc Chardonnens.

2. Activités

2.1 Relations extérieures

Le Service participe activement aux travaux des commissions, associations et groupes de travail suivants:

2.1.1 Au niveau national

- Conférence suisse des chefs de service et offices cantonaux de protection de l'environnement (CCE);
- Association suisse des professionnels de l'épuration des eaux (VSA);
- Association des chimistes et limnologues cantonaux pour la protection des eaux (Cercl'eau);
- Association suisse des responsables cantonaux des questions géologiques et hydrogéologiques;
- Société suisse d'hydrogéologie;
- groupe de travail pour les installations avec liquides polluants (CITA);
- Association suisse des géologues (CHGEOL);
- Société suisse des responsables de l'hygiène de l'air dont il est membre du comité (Cercl'Air);
- Groupement des responsables cantonaux de la lutte contre le bruit (Cercle Bruit);
- groupe de contact de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) pour l'application de l'ordonnance sur les accidents majeurs (OPAM);
- groupe intercantonal dans le domaine de la sécurité biologique (ERFA BIO);
- groupe intercantonal pour le transport des marchandises dangereuses (ERFA Strasse);
- groupe intercantonal «ErfA-Austausch Fachstellen Bodenschutz»;
- groupes d'évaluation et de réflexion de l'OFEV sur l'amélioration des études d'impact sur l'environnement (EIE) et la modification de l'ordonnance relative aux études d'impact sur l'environnement (OEIE);
- groupe de travail Netzwerk Umweltbeobachtung Schweiz (NUS) mis sur pied par l'OFEV et la CCE;

2.1.2 Au niveau intercantonal

- Conférence romande des responsables de l'environnement et de la protection des eaux (CREPE), avec notamment une participation active à la plate-forme «énergie-environnement»;
- Commission intercantonale pour le traitement des déchets (CIRTD) dont il assume la présidence;
- Conseil d'administration du Centre de ramassage et d'identification des déchets spéciaux SA (CRIDEC) à Eclépens;
- Association romande pour la protection des eaux et de l'air (ARPEA) au sein de laquelle il collabore à l'élaboration de cours de formation;
- groupe des responsables de la protection des eaux souterraines des cantons romands et du canton de Berne;

- groupe intercantonal Berne – Neuchâtel – Fribourg (BENEFRI) pour le contrôle des lacs du Mittelland (Neuchâtel, Bienne et Morat);
- groupe de travail romand pour la surveillance des installations de stockage de liquides polluants (SIL);
- groupe de planification et d'intervention intercantonal de lutte contre les hydrocarbures sur les lacs de Neuchâtel, Bienne, Morat, et les canaux (GIPESI);
- groupe de travail romand concernant la branche automobile (AGC);
- groupes de travail intercantonaux chargés de la mise en œuvre des nouvelles dispositions du droit fédéral dans le domaine du stockage des liquides polluants;
- groupe romand des exploitants de stations d'épuration des eaux (GRESE);
- groupe romand technique pour le contrôle des stations d'épuration (GRTCS);
- commission technique intercantonale pour la protection des eaux au sein du programme GELAN (GELAN-GS);
- groupe de travail romand constitué des spécialistes de la macrofaune benthique;
- groupe des responsables pour les études d'impact sur l'environnement (EIE) de la Suisse occidentale et du Tessin (grEIE), dont il assume la présidence;
- groupement romand des responsables de la protection de l'air (GREMMI);
- groupement romand des inspecteurs cantonaux des chauffages (GRICCH);
- groupe de travail romand des responsables air/émissions dans le domaine industriel et artisanal;
- groupe de coordination romand pour la protection des sols (ROSOL);
- Commission technique intercantonale pour l'intégration du module érosion dans le programme GELAN (PROSOL-GELAN) dont il assume la présidence;
- groupe intercantonal romand et tessinois pour l'information en matière environnementale (Info-Environnement);
- Deutschschweizer Sachbearbeitertagungen für Industrie und Gewerbe;
- groupe romand d'assainissement industriel (GRAIN);
- groupe latin d'assainissement des sites pollués (GLASP);
- Conférence intercantonale des responsables en cas de pollutions;
- groupement romand des laboratoires de protection de l'environnement (LAB'Eaux);
- groupe «méthodologie» de la Commission internationale pour la protection des eaux du Léman (CIPEL);
- groupe intercantonal «Risques avec le transport de chlore sur les routes à grand transit»;
- groupe de contact pour l'aérodrome militaire de Payerne.

2.1.3 Au niveau cantonal

- Commission cantonale pour la protection de l'environnement, de la nature et du paysage dont il assure le secrétariat;
- Commission des stands de tir, dont il assure le secrétariat;
- Commission consultative pour l'aménagement du territoire (CCCAT);
- Commission consultative de la pêche;
- Commission pour la protection des végétaux;
- Commission de promotion de la santé et de prévention;
- Commission du plan ORCAF;
- Conseil d'administration et commission de projet de SAIDEF;
- Conseil d'administration de Kompostieranlage Seeland AG;
- Commission de gestion des déchets de la Conférence cantonale de la construction (CCC);
- Communauté urbaine des transports de l'agglomération de Fribourg (CUTAF);
- Club de l'environnement du Grand Conseil dont il assure le secrétariat;
- comité de gestion du fonds du groupe e pour la mise en valeur du label «Nature Made Star»;
- groupe de coordination interservices pour l'aménagement et la revitalisation des cours d'eau;
- groupe technique d'agglo chargé de l'élaboration du projet d'agglomération de Fribourg;
- groupe cantonal de coordination sur la protection contre les accidents majeurs (GROPAM) dont il assume la présidence et le secrétariat;
- groupe de coordination du plan ORCAF;
- groupe technique pour l'entretien et le suivi des mesures de compensation de l'A1 dont il assume la présidence;
- groupe de travail de l'administration pour le suivi du plan directeur cantonal;
- groupe de travail du plan sectoriel des zones d'activités;
- groupe de travail Erosion FR;
- groupe de coordination interservices pour l'application de la législation sur la protection du sol dont il assume la présidence et le secrétariat;
- Conférence cantonale des commandants de centres de renfort;
- groupe de travail pour l'assainissement acoustique des routes.

2.2 Travaux législatifs

L'avant-projet de la loi sur les eaux, qui a pour objectif d'assurer une gestion globale et durable de l'eau dans le canton et d'adapter le droit cantonal aux nouvelles exigences fédérales, a été retravaillé après la consultation publique et préparé pour sa transmission au Conseil d'Etat en juin 2007. En parallèle, le Grand Conseil a approuvé la loi sur la sécurité alimentaire; il en a retiré le chapitre relatif à l'eau potable en demandant que celui-ci soit intégré dans la loi sur les eaux. Ce travail d'intégration est en cours et implique la collaboration avec le Laboratoire cantonal et la DIAF. Le projet de loi sera soumis au Conseil d'Etat en 2008.

Le nouveau plan de mesures pour la protection de l'air a été adopté par le Conseil d'Etat le 8 octobre 2007.

Pour terminer le subventionnement des travaux et ouvrages de protection des eaux, un décret pour un crédit d'engagement additionnel est entré en vigueur au début de l'année 2007. Il concerne un montant de 5 900 000 francs répartis sur la période 2007 à 2011.

2.3 Information

La communication est une des tâches fixées par la loi fédérale sur la protection de l'environnement (LPE, art. 6 et 42) et par la loi fédérale sur la protection des eaux (art. 50). L'article 6 LPE précise que: «Les autorités renseignent le public de manière objective sur la protection de l'environnement et sur l'état des nuisances qui y portent atteinte. Les services spécialisés (art. 42) conseillent les autorités et les particuliers. Ils recommandent l'adoption de mesures visant à réduire les nuisances.»

La communication est primordiale pour la protection de l'environnement puisqu'elle permet à la population de prendre conscience de la situation, ce qui devrait déboucher sur une modification des comportements qui portent atteinte à l'environnement.

2.3.1 Activités et événements particuliers

Les principales activités de communication en 2007 sont résumées dans la liste ci-dessous:

- représentation de la Conférence romande des chefs de service de l'environnement dans la plate-forme energie-environnement.ch;
- information aux communes et mise sur pied des actions citoyennes «Coup de balai» visant à lutter contre le dispersement des déchets dans la nature. En 2007, 34 actions ont été mises en place par les communes et un point presse a été organisé le 11 mai en présence de M. le Conseiller d'Etat Georges Godel;
- adaptation en allemand des dossiers pédagogiques produits par Info-environnement sur les thèmes de l'eau, des déchets, de l'air, du bruit et de la mobilité et diffusion dans les écoles primaires germanophones du canton d'un DVD de cinq dessins animés sur les mêmes thèmes;

- exposition sur les déchets: «N'en faites pas une montagne, recyclez...» à l'occasion des journées portes ouvertes de la SAIDDEF, avec la participation d'un magicien démontrant par des tours l'importance du recyclage;
- élaboration de huit panneaux sur l'épuration des eaux pour les «Sentiers de l'eau», deux nouveaux parcours didactiques à proximité de la Ville de Fribourg;
- exposition au salon Energissima à Bulle, en collaboration avec le Service de l'énergie pour informer le public sur les aspects écologiques de la production et de la consommation d'énergie;
- mise en ligne du nouveau site internet du Service le 21 mars 2007, mise à jour du site avec publication d'actualités sur l'environnement (16 actualités en 2007);
- communiqués de presse (nouveau plan de mesures pour la protection de l'air, nouvelles décisions de l'Armée Suisse et des cantons de Fribourg et Vaud pour l'aérodrome de Payerne, mesures temporaires en cas de concentrations excessives en poussières fines);
- élaboration, rédaction et distribution en novembre d'un bulletin d'information grand public sur la protection des eaux dans le canton de Fribourg;
- courrier mensuel d'information destiné aux communes ou associations sur l'état de fonctionnement de leurs stations d'épuration;
- information aux communes concernant la révision de la loi fédérale sur les eaux dans le secteur des réservoirs;
- séances d'information aux communes sur les nouvelles dispositions sur le financement de l'assainissement des buttes de tir;
- préparation d'aides à l'exécution concernant l'évacuation et le traitement des eaux usées des cuisines collectives, des biens-fonds et des piscines.

Suite au constat de la contamination des poissons de la Sarine par des PCB de type dioxine (voir chapitre 8 déchets et sites pollués ci-après), une organisation de projet a été mise sur pied en octobre 2007 par le Conseil d'Etat pour mener les investigations, surveiller et assainir le site. Un important travail de communication a été effectué avec à la clé le développement d'un site internet spécifique et la diffusion de plusieurs communiqués de presse.

2.3.2 Site internet

Le Service dispose d'un site Internet (<http://www.fr.ch/sen>) sur lequel il donne en continu des informations relatives à la qualité de l'air mesuré dans les diverses stations réparties dans le canton. Le site comprend en outre des informations de base pour tous les domaines couverts par le SEN, des brochures, directives, notices et formulaires téléchargeables en matière d'élimination

des déchets et de traitement des eaux, des adresses utiles et le rapport sur l'état de l'environnement en format pdf. Il comprend également une page commune avec le Service des autoroutes (SAR) consacrée aux mesures de compensation écologique de l'A1. Un autre site Internet (<http://www.les3lacs.ch>), dont la gestion est assurée conjointement par les trois cantons de Berne, Fribourg et Neuchâtel et qui est en liaison directe avec le site du Service, diffuse des informations mensuelles sur l'évolution de l'état qualitatif des trois lacs du Mittelland (Biemme, Morat et Neuchâtel). Le Service collabore également à la mise à jour de la base de données suisse des entreprises de collecte et de traitement des déchets accessible sur le site internet du Service.

2.3.3 Formation

A la demande de la Fédération fribourgeoise des entrepreneurs (FFE), le Service a donné 12 cours sur la sécurité du stockage des hydrocarbures, leur manutention, la protection des eaux et la gestion des déchets. Destinés aux chefs d'engins et de chantier ainsi qu'aux chauffeurs de grues sur camion, ils ont été dispensés au centre professionnel cantonal.

Il a également dispensé 2 cours sur le traitement des eaux usées à l'intention des technologues en industrie laitière et des élèves de l'Ecole Supérieure en technique agro-alimentaire à l'IAG.

Le Service a participé activement à l'enseignement donné aux aspirantes et aspirants gendarmes de la promotion 2007. Ces cours portent sur les connaissances pratiques en matière de protection de l'environnement afin de préparer les représentants de l'ordre aux futures interventions auxquelles ils auront à faire face.

2.4 Analyse préventive de dossiers

Le nombre global de dossiers d'aménagement et de constructions traités par le Service en cours d'année est resté quasiment stable par rapport à 2006. Au niveau purement quantitatif, les permis de construire représentent la part la plus importante des dossiers traités:

- 3288 dossiers de permis de construire contre 3422 dossiers en 2006, ce qui a occasionné une charge de travail toujours très importante;
- 289 demandes diverses émanant des communes (enquêtes restreintes);
- 150 plans d'aménagement local (PAL) et plans d'aménagement de détail (PAD).

2.5 Divers

Le Service termine, en collaboration avec l'IAG, l'élaboration d'un rapport «agriculture et environnement» dont les objectifs sont d'établir un état de l'évolution relatif aux interactions entre agriculture et environnement dans le canton ces 10 dernières années et de définir les objectifs et les priorités d'action pour les 10 ans à venir dans l'optique du développement durable.

3. Protection des eaux

3.1 Activités courantes

3.1.1 Secteur eaux usées urbaines

a) Subventionnement

En 2007, les subventions cantonales ont été versées pour une quarantaine de PGEE pour un montant total d'environ 1 000 000 de francs. Certains ouvrages d'évacuation et d'épuration des eaux ont également bénéficié de subventions cantonales pour un montant de près de 350 000 francs. Les demandes de versement de subventions fédérales pour 2007 se sont élevées quant à elles à environ 400 000 francs.

b) Planifications communales et dossiers de constructions

En plus des dossiers d'aménagement et de construction cités au point 4 ci-avant, le Service a également analysé 25 demandes d'adaptations de règlements d'épuration. Actuellement, près d'un quart des communes disposent de règlements et de taxes conformes à la loi fédérale sur la protection des eaux (LEaux, en particulier l'art. 60a).

Durant l'année 2007, le Service a réceptionné une vingtaine de PGEE (communaux, d'association et globaux) pour examen. Près de 40 dossiers doivent encore nous être transmis pour examen préalable, en principe en 2008.

c) STEP

En 2007, le Service a poursuivi son assistance aux exploitants des 29 stations d'épuration (STEP) du canton. Il s'agit notamment de leur prodiguer aide et conseil en matière de gestion de leurs installations afin d'assurer le respect des rendements et des normes de rejets conformément aux dispositions de l'Ordonnance fédérale sur la protection des eaux (OEaux). Il a notamment organisé une séance d'information destinée aux détenteurs et exploitants de STEP.

Dans le cadre de la surveillance du fonctionnement des stations d'épuration conformément à l'OEaux, il procède périodiquement à des analyses de la qualité des eaux (près de 400 échantillons) et des boues d'épuration (environ 100 échantillons) et transmet les résultats aux responsables d'exploitation ainsi qu'à leurs autorités.

Le Service suit les travaux d'agrandissement et d'adaptation de la STEP de Marly qui devraient se terminer en 2009. Ces transformations (nitrification, dénitrification) sont subventionnées par la Confédération (2 000 000 de francs) et le canton (1 500 000 francs).

3.1.2 Secteurs eaux usées industrielles et liquides polluants

a) Activités industrielles et artisanales

Le Service a examiné et préavisé 243 dossiers relatifs à des constructions, 11 dossiers relatifs à des assainissements et 23 dossiers de demande d'autorisation concernant des citernes chimiques ou des récipients sous pression. Le Service a réceptionné 12 nouvelles entreprises artisanales ou industrielles sous l'angle de la protection

des eaux. Il a par ailleurs contrôlé visuellement certaines installations de prétraitement des eaux industrielles. Il a encore activé l'assainissement de 4 installations d'entreprises suite à des cas de pollution des eaux.

62 entreprises ont été visitées et contrôlées dans le cadre de l'établissement et du suivi du cadastre des eaux usées industrielles en collaboration avec les communes et les associations intercommunales pour l'épuration des eaux. Des mesures d'assainissement ont été signifiées aux détenteurs d'installations non-conformes.

Le Service a finalement demandé des attestations d'examen, établies par l'expert désigné, pour 8 nouvelles citernes chimiques soumises à pression afin de vérifier leur conformité aux règles de la technique admises.

Dans le cadre de la surveillance de la qualité des eaux industrielles rejetées, le Service a vérifié les résultats analytiques et évalué les rapports de charges polluantes organiques de 16 entreprises ayant un impact sur les STEP.

b) Garages, carrosseries et autres activités de la branche automobile

Le Service a examiné et préavisé 118 dossiers de demandes d'autorisation de construire et 17 dossiers de demandes restreintes liées à la branche automobile. Sur la base du rapport de conformité exigé par l'Office de la circulation et de la navigation, 60 exploitants ont été contraints d'assainir leurs installations afin de répondre aux exigences de la protection de l'environnement. L'ensemble des travaux d'assainissement a nécessité 85 visions locales.

Une base de données est en cours d'élaboration afin de recenser et de suivre l'ensemble des activités industrielles, artisanales et de la branche automobile nécessitant des mesures particulières au sens de la protection des eaux.

c) Citernes d'hydrocarbure

Le Service a examiné et préavisé 119 dossiers de demande d'autorisation relatifs à 224 citernes. Sur 31 installations de citernes qui ont été réceptionnées, 12 propriétaires ont dû être informés par écrit que leur installation devait être mise en conformité et assainie.

Au 31 décembre 2007, le registre comptait 48 585 citernes d'hydrocarbure. 2090 réservoirs ont été révisés et enregistrés. 305 réservoirs ont été mis définitivement hors service pour cause de perforation, changement du système de chauffe ou autres défauts. De plus, 240 rappels ont pu être traités et les installations assainies. 280 rappels sont en cours de traitement. L'ensemble de ces mises en conformité a nécessité 50 visions locales.

2000 rapports de contrôle d'appareils de détection de fuites de citernes enterrées ont été traités. 202 appareils sont en cours de traitement.

2 entreprises de révision de citernes ont été contrôlées. L'ensemble de ces contrôles a occasionné 9 visions locales. 4 livreurs de carburant ont été contrôlés et des remarques ont été formulées.

d) Accidents et pollutions par hydrocarbures

Le Service a traité 182 dossiers d'accidents occasionnés par des hydrocarbures. L'ensemble de ces dossiers a débouché sur l'établissement de 312 factures, dont 3 ont fait l'objet de recours et 22 de réclamations.

3.1.3 Secteur agriculture

En relation avec la campagne d'assainissement des volumes de stockage des exploitations agricoles du canton, le Service a contrôlé le respect des exigences et délais fixés de 396 exploitations agricoles. 11 dossiers ont été transmis au Service de l'agriculture pour mesures administratives éventuelles.

Sur les 177 dossiers traités, 4 concernaient des demandes transmises par le Service des améliorations foncières dans le cadre de demandes de subventions.

Le volume des fosses à purin préavisées cette année pour le contrôle d'étanchéité est de quelque 26 000 m³, ce qui a nécessité 48 contrôles.

3.1.4 Secteur eaux souterraines

a) Cartes des secteurs de protection des eaux au 1: 25 000

Dans le rythme régulier d'adaptation des secteurs de protection des eaux, 6 cartes sur les 17 qui concernent le canton ont été mises à jour et publiées, selon les prescriptions de l'ordonnance fédérale sur la protection des eaux (OEaux).

b) Zones de protection des eaux souterraines (zones S et zones S provisoires)

Les études et mises à l'enquête des zones de protection autour de captages publics se sont poursuivies. Une grande partie des zones de protection S autour des captages publics sont délimitées et légalisées. Il reste cependant près de 200 zones S provisoires dans le canton, pour lesquelles la nécessité de prévoir des zones S définitives doit encore être évaluée.

Une base de données relative aux captages d'intérêt public est en cours d'élaboration, afin de centraliser l'ensemble des informations pertinentes (recensement, qualité des eaux).

c) Aires d'alimentation de captages (secteurs Zu)

En collaboration avec l'IAG, l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) et l'OFEV, le Service a terminé les études hydrogéologiques de 2 nouvelles aires d'alimentation sises sur les communes de Neyruz et Surpierre (Prararoud). Ces études s'inscrivent dans la stratégie déployée par la Confédération pour la réduction de la teneur en nitrates des eaux souterraines et bénéficient de subventions fédérales, cantonales et communales.

L'observation de l'évolution de la qualité de l'eau des bassins d'Avry, de Courgevau, de Domdidier, de Fétingny, de Lurtigen, de Middel et de Salvenach s'est poursuivie à raison d'un contrôle analytique par mois. 6 autres sites en projet sont inclus dans ce programme de surveillance.

d) Gravières, exploitations de matériaux et sondes géothermiques

2 dossiers de demande de permis d'exploitation de matériaux sablo-graveleux ont été préavisés. Afin de simplifier la procédure de demande de permis de construire pour les sondes géothermiques, une carte est en cours d'élaboration, comprenant la délimitation des zones autorisées, interdites et soumises à conditions spéciales. Quelques dossiers de demandes d'utiliser de l'eau souterraine pour une pompe à chaleur ont été traités.

e) Projet Naqua et surveillance des eaux souterraines

Le projet de réseau d'observation de la qualité des eaux souterraines, élaboré en collaboration avec l'OFEV et opérationnel depuis 2002, s'est poursuivi en incluant notamment des études ciblées sur certains micropolluants spécifiques. Ce projet de portée nationale, appelé NAQUA, implique quatre campagnes de mesures annuelles, portant sur 14 stations réparties dans le canton en fonction de la diversité hydrogéologique des ressources en eau potable. Ces travaux sont subventionnés par la Confédération.

La surveillance et l'observation des eaux souterraines sont des tâches relevant de la compétence du canton. Un concept de réseau d'observation de la qualité des eaux souterraines à l'échelon régional a été défini en 2005 pour 49 sites. Deux campagnes de prélèvement ont été effectuées en 2007.

L'étude préliminaire pour l'établissement d'un plan sectoriel de prélèvement d'eaux publiques est en phase terminale. Les résultats de cette étude ont mis en évidence un important déficit d'informations.

3.1.5 Secteur eaux superficielles

Dans le cadre de la collaboration instaurée entre les cantons de Berne, Neuchâtel et Fribourg pour l'étude et l'analyse des lacs du Mittelland, le Service a procédé à 12 prélèvements (un par mois) sur le lac de Morat. Il a également participé activement aux campagnes effectuées sur les lacs de Bienne et Neuchâtel. Il a aussi poursuivi le contrôle de l'état qualitatif du lac de la Gruyère et du lac de Schiffenen à raison d'un prélèvement en cours d'année.

L'analyse des affluents du lac de Morat (Arbogne, Broye, Chandon, Petite Glâne) et du lac de Neuchâtel (canal de la Broye) s'est poursuivie à raison de 4 prélèvements dans l'année. Le programme englobe également le contrôle qualitatif des rejets de la STEP de Morat située dans le bassin versant concerné.

Le Service a poursuivi ses travaux, débutés en 1999, en vue de l'établissement de l'état écomorphologique des rivières du canton. En 2007, il a achevé l'étude du ruisseau de Courtepin ainsi que celle du bassin versant de la Jogne et il a avancé sur celle du bassin versant de l'Arbogne. Environ 400 kilomètres sur les 600 kilomètres que comptent les principaux cours d'eau du canton sont ainsi recensés. Il a également procédé à 8 campagnes de

mesures du bilan de pollution sur le bassin versant de la Basse Sarine.

Le Service a également poursuivi sa campagne d'étude de l'état sanitaire des cours d'eau du canton entamée en 2004 en appliquant la méthode dite de l'indice biologique global normalisé (IBGN), basée sur l'examen des communautés de macroinvertébrés. En 2007, c'est le bassin versant du Gottéron uniquement qui a pu être étudié. Il était également prévu d'effectuer l'examen de l'état sanitaire des bassins versants de la Gérine et de la Jogne, mais les conditions météorologiques défavorables de cet été ne l'ont pas permis.

Parallèlement à ces études, le Service a effectué deux études ponctuelles au printemps et en automne concernant l'état phytosanitaire de quelques cours d'eau du canton en mesurant leur teneur en pesticides.

3.2 Evénements particuliers

Suite au départ à la retraite du chef de la section eaux souterraines et superficielles en septembre 2007, l'ensemble des activités du SEn liées à l'eau ont été regroupées dans une seule et même section. Une réorganisation de la section est en cours, afin de mieux se conformer aux exigences légales en vigueur.

L'actualité concernant la présence de cPCB dans les poissons de la Sarine et de la Glâne a finalement fortement mobilisé le secteur des eaux superficielles depuis l'automne 2007. Diverses études complémentaires ont ainsi dû être engagées afin d'évaluer la teneur en PCB dans les sédiments et dans l'eau de ces cours d'eau.

L'abrogation de l'ordonnance fédérale du 1^{er} juillet 1998 sur la protection contre les liquides pouvant les polluer, entrée en vigueur au 31.12.2006, a nécessité de nombreuses adaptations et mises à jour dans le programme informatique de gestion des citernes. Les modifications provoquées par l'annulation de cette ordonnance ont exigé de nombreuses séances avec l'OFEV ainsi qu'avec les autres cantons. Afin de permettre une interprétation coordonnée entre les cantons de la législation fédérale, un manuel d'exécution a été préparé et été mis en consultation auprès des cantons et de la branche. Un groupe de travail «Citernes», auquel participe le canton de Fribourg, a élaboré les directives communes visant à favoriser l'utilisation de ce manuel d'exécution dans la pratique.

4. Laboratoire et substances

4.1 Activités courantes

4.1.1 Accréditation ISO 17 025

Dans le cadre de la gestion du système de management de la qualité, le Service a procédé à plusieurs séries d'analyses interlaboratoires organisées soit par le groupe «méthodologie» de la CIPEL, soit par WEPAL aux Pays-Bas, permettant de couvrir l'ensemble des matrices d'analyses. L'ensemble de ces actions a engendré

183 analyses, qui ont permis d'assurer la qualité des prestations fournies par le laboratoire du Service.

4.1.2 Stations d'épuration

Conformément aux dispositions légales en vigueur, notamment l'OEaux et la directive cantonale du 21 juillet 1991 concernant l'équipement et le contrôle d'exploitation des STEP, le Service a procédé au contrôle des 29 stations d'épuration en service, communales ou intercommunales. L'ensemble de ces travaux a représenté un total de 2873 analyses.

Le Service a effectué l'analyse régulière de la qualité des boues produites par les STEP à raison de quatre prélèvements pour les grandes et moyennes installations et de deux pour les petites, ce qui représente un total de 1199 analyses. Il a poursuivi sa participation au programme d'analyses interlaboratoires MARSEP mis sur pied par la Station fédérale de recherches Agroscope Liebefeld-Posieux (ALP) en vue de la qualification des laboratoires. Cette procédure vaut la reconnaissance officielle du laboratoire du Service pour le contrôle des boues d'épuration et du compost.

4.1.3 Eaux usées industrielles

Vu les ressources disponibles, les priorités d'analyses ont porté en 2007 sur la réception de nouvelles installations. Ainsi le laboratoire a procédé à 21 analyses dans le domaine des industries. De plus, il a poursuivi ses contrôles analytiques complets des eaux usées et des eaux sous-jacentes de la décharge d'En Craux, à Châtel-St-Denis, ainsi que l'étude de la qualité des eaux de la nappe souterraine qui se trouve à proximité de la décharge de Châtillon, à Hauterive. L'ensemble des échantillons prélevés a nécessité 946 analyses.

4.1.4 Eaux superficielles et souterraines

Le Service a procédé à 5722 analyses d'eaux superficielles et souterraines dans le cadre de la gestion des eaux du canton.

4.1.5 Pollutions

Le Service a été appelé à intervenir dans une septantaine de cas de pollutions des eaux superficielles. Les auteurs identifiés ont été dénoncés à l'autorité compétente. Ces cas de pollutions ont occasionné 190 analyses.

4.1.6 Coopérations intercantionales

Le Service participe activement au réseau d'échanges du groupement des laboratoires de protection des eaux et de l'environnement, section romande, Lab'Eaux. Dans le cadre de cette coopération, le Service a traité 104 échantillons correspondant à 322 analyses. De son côté, le Service a transmis 216 échantillons en vue d'une quantification d'une large palette de pesticides représentant 3564 paramètres. Le laboratoire dispose depuis juillet 2007 de l'instrumentation spécifique et, après une

période d'entraînement, il devrait permettre de réduire le nombre d'échantillons transmis.

4.1.7 Substances

En l'absence de nouvelles dispositions légales dans l'application de nouveau droit sur les produits chimiques, le Service assure la représentation fribourgeoise au sein de Chemsuisse. Cette suppléance a été assurée au cours de 2 séances romandes.

Dans le domaine de l'utilisation de fluides réfrigérants, le Service a répertorié, via la plate-forme internet d'autorisation électronique des fluides réfrigérants, 29 autorisations. De plus, dans le cadre des procédures de mise à l'enquête, 25 préavis ont été délivrés pour la réalisation d'installations frigorifiques contenant plus de 3 kg de fluides réfrigérants.

4.2 Evénements particuliers

En date du 27 septembre 2007, l'accréditation du laboratoire pour toutes les prestations dans le domaine des prélèvements et des analyses environnementales a été renouvelée pour une période de 5 ans. Cette procédure découlant d'un audit de deux experts du Service d'Accréditation Suisse (SAS) a engendré une seule action corrective suite au traitement des résultats d'interlaboratoires.

Au chapitre des pollutions et des interventions du Service, il faut mentionner l'incendie de la halle des Placettes, à Vuisternens-en-Ogoz, le 3 mai, qui a nécessité une intervention conséquente du Service pour gérer les eaux d'extinction polluées par les matériaux stockés dans la halle et les déchets provoqués par ce sinistre.

5. Protection de l'air

5.1 Activités courantes

5.1.1 Plan des mesures

Suite à la mise en consultation publique en 2006 du projet de révision du plan de mesures, un rapport sur la consultation a été élaboré. La version définitive du plan a été adoptée le 8 octobre 2007 par le Conseil d'Etat.

Le Service a participé aux travaux du groupe de coordination des transports ainsi que de la commission technique de la CUTAF. Il a également collaboré aux travaux du groupe technique qui a élaboré le plan directeur de l'agglomération fribourgeoise.

Sur le plan intercantonal, le Service a participé à de nombreuses séances destinées à coordonner l'activité d'application de la législation entre les cantons.

5.1.2 Secteur contrôle des émissions

Au chapitre des émissions des installations de combustion industrielles et artisanales, 10 chauffages alimentés au bois ainsi que 7 moteurs stationnaires ont été mesurés. Les émissions de 2 installations de production industrielle ont également été analysées. Ces contrôles ont

entraîné 9 réglages d'installations. A noter que la plupart de ces contrôles ont aussi porté sur les émissions de particules qui revêtent une importance particulière dans la lutte contre les immissions excessives en poussières fines. En outre, 4 installations de nettoyage chimique des vêtements fonctionnant au perchloréthylène ont fait l'objet d'un contrôle. Par contre, le contrôle et l'assainissement d'installations industrielles et artisanales n'ont pu se réaliser comme prévu.

Les maîtres ramoneurs ont procédé au contrôle de 14 300 installations de chauffages domestiques. Avec la modification de 2004 de l'ordonnance fédérale sur la protection de l'air, les exigences pour les installations commercialisées avant 1991 ont été renforcées. Cela explique le nombre élevé de 3725 cas pour lesquels un délai d'assainissement a dû être fixé. Au total, 6303 installations sont actuellement sujettes à assainissement (état fin 2007).

Sous l'angle de la protection de l'air, le Service a traité 225 dossiers de demande de permis de construire, dont 47 à caractère industriel ou artisanal, 36 concernant l'élevage agricole, 31 relatifs à la construction de parkings, 16 liés à l'exploitation de restaurants, 14 ayant trait à la construction de stations-service ou d'ateliers mécaniques, le solde représentant des demandes diverses. L'examen des dossiers agricoles concerne deux éléments: d'une part, la vérification du respect des distances minimales entre une installation d'élevage et la zone habitée, d'autre part, la limitation des émissions d'ammoniac provenant notamment du stockage du lisier.

Le Service a également préavisé 43 demandes d'autorisation pour l'installation de nouvelles chaudières (installations contrôlables seulement). De plus, 15 dossiers relatifs à des PAL ou PAD ainsi que plusieurs autres dossiers ont été examinés sous l'angle de la protection de l'air. En outre, le Service a enregistré 14 plaintes se rapportant à des problèmes de nuisances olfactives dont certaines sont en cours de traitement. Il s'agit de cas qui n'ont pu être réglés par les autorités communales.

Le Service a conseillé les entreprises du canton qui sont concernées par l'ordonnance fédérale sur la taxe d'incitation sur les composés organiques volatils (OCOV). Les bilans pour les composés organiques de 17 entreprises ont été contrôlés et transmis, après adaptation et corrections nécessaires, à la Direction générale des douanes pour remboursement.

5.1.3 Secteur surveillance des immissions

Une partie des résultats des mesures de la qualité de l'air effectuées en 2006 a été publiée, comme chaque année, dans l'annuaire statistique du canton de Fribourg «STAT- FR 2007», ainsi que sur le site Internet de l'Office fédéral de l'environnement (http://www.bafu.admin.ch/luft/luftbelastung/blick_zurueck). Sur le site Internet du Service (<http://admin.fr.ch/sen>), les valeurs actuelles du dioxyde d'azote et, depuis 2007, les valeurs de poussières fines sont publiées quotidiennement, et celles de l'ozone sont actualisées chaque heure. De plus,

durant l'été, les valeurs d'ozone sont complétées par des prévisions des valeurs maximales attendues pour les trois prochains jours.

Les polluants critiques sont toujours le dioxyde d'azote, l'ozone et les poussières fines. Pour ces substances, les valeurs limites d'immission fixées par l'ordonnance fédérale sur la protection de l'air sont régulièrement dépassées. Après avoir complété son réseau de capteurs passifs en 2007, le Service dispose pour la première fois de mesures de la concentration d'ammoniac. Elles montrent un dépassement du seuil critique recommandé de $1 \mu\text{g}/\text{m}^3$ nécessaire pour protéger des lichens et mousses sensibles.

Le Service a poursuivi l'exploitation d'une station permanente de mesure des immissions à la route de la Fonderie 2 à Fribourg. Durant l'année, deux laboratoires mobiles ont été engagés de la manière suivante:

- mesure de la charge polluante au quartier du Bourg à Fribourg, derrière la poste;
- mesure de la charge polluante au quartier de Chamblieux à Fribourg, à proximité immédiate de l'A12, de la route du Jura et de la route de Chantemerle.

Pour mieux suivre l'évolution des concentrations en poussières fines, un nouvel appareil a été mis en service dans la station de Chamblieux à Fribourg. Cet appareil permet la mesure automatique et en continu de la concentration en poussières fines; auparavant, les valeurs n'étaient disponibles que quelques semaines plus tard après l'exécution des analyses au laboratoire. La DAEC dispose ainsi d'une meilleure base pour un déclenchement éventuel de mesures urgentes en cas de smog hivernal.

Le réseau de capteurs passifs pour la mesure du dioxyde d'azote s'est étendu en 2007 aux communes suivantes: Bulle (3), Châtel-St-Denis (1), Misery-Courtion, secteur Cormérod (1), Düdingen (1), Estavayer-le-Lac (1), Fribourg (6, dont 3 aux emplacements des stations de mesure pour des raisons de comparaison), Givisiez (2), Granges-Paccot (1), Kerzers (1), Murten (1), Romont (1), Villars-sur-Glâne (3) et Vuisternens-en-Ogoz (1) pour un total de 23 emplacements de mesures répartis sur tout le canton. Des mesures de l'ammoniac (NH₃) ont été effectuées sur 2 des sites précités. Les résultats de ces mesures sont accessibles sur le site Internet du Service.

5.2 Événements particuliers

Dans ce domaine, le Service n'a pas d'autre événement particulier à signaler que l'adoption du nouveau plan de mesures pour la protection de l'air par le Conseil d'Etat le 8 octobre 2007. Il remplace le plan pour l'agglomération fribourgeoise de 1993 et pour l'agglomération bulloise de 1995. Au niveau cantonal, la plupart des Directions sont impliquées dans sa mise en œuvre. Etant donné que la mobilité représente un domaine important du plan, la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions ainsi que la Direction de l'économie et de l'emploi sont particulièrement concernées. Les autres

Directions sont également touchées, en particulier par la mesure M18 relative à la politique d'exemplarité et la mesure M19 concernant l'équipement des véhicules diesel de l'Etat avec des filtres à particules. En plus, la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts est concernée par la mesure M16 (émissions d'ammoniac), la Direction de la sécurité et de la justice par la mesure M14 (impôt sur les véhicules) et la Direction de la santé et des affaires sociales par la mesure M17 (Information). Le plan attribue aussi des tâches aux communes: les efforts qu'elles doivent accomplir concernent principalement les domaines de l'aménagement local et de la mobilité.

6. Bruit et rayonnement non ionisant

6.1 Activités courantes

6.1.1 Protection contre le bruit

En matière de protection contre le bruit, l'activité du Service a continué de se concentrer sur l'application du principe de prévention. A cet effet, 90 dossiers de PAL et PAD, 1010 demandes de permis de construire, ainsi que 11 dossiers de demandes de patentes ou de prolongation de l'horaire d'ouverture d'établissements publics ont été préavisés.

La sensibilité de la population aux nuisances sonores est toujours croissante. Le nombre de plaintes en relation avec des nuisances sonores demeure élevé: 25 nouveaux dossiers ont été ouverts en 2007.

L'activité en matière d'assainissement acoustique des installations existantes non conformes (stands de tir, industries, routes) reste fonction des moyens disponibles, sachant que la priorité revient aux tâches liées à la prévention (permis de construire, PAL, PAD). Ainsi, l'assainissement des installations bruyantes n'a pas pu être réalisé dans le respect du premier délai de 15 ans imposé par la législation fédérale (31 mars 2002). Une partie non négligeable de la population reste ainsi exposée à des nuisances sonores qui dépassent – parfois largement – les normes admissibles.

Pour ce qui concerne le bruit des routes, l'important changement de situation lié à l'introduction de la RPT, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2008, doit être signalé. Jusqu'à cette date, chaque projet d'assainissement a fait l'objet de subventions fédérales par le biais d'un taux fixe, fonction de la capacité financière du canton. La RPT implique la signature d'une convention-programme, dans le cadre de laquelle l'ensemble des projets qui seront réalisés au cours de la première période (2008-2011) sont précisés. Le taux de subvention sera cette fois fonction de l'efficacité globale de l'ensemble des projets. D'autre part, la Confédération aura désormais uniquement le canton comme interlocuteur. Ce dernier doit dès lors mettre en place l'appareil législatif ad hoc afin que l'argent qui est dû aux communes puisse leur être versé.

L'ambitieux programme, réalisé de concert par le Service des ponts et chaussées et notre Service et qui a servi de base à l'élaboration de la convention-programme, permettra à notre canton de bénéficier de subventions fédérales importantes. Il est vital que les moyens financiers et en termes de personnel soient suffisants pour permettre d'atteindre dans le respect des délais les objectifs annoncés, faute de quoi, les subventions fédérales seront impérativement revues à la baisse au cours des prochaines années.

6.1.2 Rayonnement non ionisant (RNI)

L'essentiel de l'activité dans ce secteur est en relation avec les infrastructures destinées à la téléphonie mobile (antennes et stations de base). L'arrivée de nouvelles technologies de communication, notamment l'UMTS, ainsi que la nécessité d'adapter les installations existantes à des besoins toujours croissants, font que le nombre de dossiers de demandes de permis de construire – nécessaires en particulier pour toute modification d'au moins un des paramètres caractérisant la station de base (puissance, nombre, type et orientation des antennes) – se maintient à un niveau élevé. Le nombre de dossiers traités s'élève à 52.

Les craintes de la population à l'égard du RNI sont toujours très vives. La quasi totalité des dossiers de demande de permis de construire fait l'objet d'oppositions et les plaintes sont en nombre croissant. Au cours de l'année 2007, 20 plaintes ou recours ont été traités.

L'instrument mis en place – un protocole d'accord entre les opérateurs et l'Etat, signé en novembre 2006 – est utilisé avec profit. Des séances régulières, qui réunissent les opérateurs et les services concernés de l'administration cantonale, ont permis d'améliorer la coordination.

Le matériel de mesure, dont l'acquisition a eu lieu en 2006, est mis à profit pour procéder aux contrôles nécessaires, que ce soit juste après la mise en service des installations, afin de vérifier la conformité au permis de construire, ou alors de manière périodique et par échantillonnage, afin de vérifier l'évolution de leur exploitation dans le temps.

6.2 Evénements particuliers

L'ouverture à l'aviation civile de l'aérodrome militaire de Payerne a mobilisé d'importantes ressources. Le travail effectué a contribué à mettre en place des solutions adéquates aux problèmes de bruit posés dans la région par la présence de l'aérodrome. Il convient de noter que c'est pour l'essentiel l'activité militaire qui influence négativement tant l'aménagement du territoire des communes riveraines, que la qualité de vie des habitants de la région. Grâce aux importants efforts consentis par l'Armée, qui a accepté de revoir à la baisse l'activité de ses jets, l'accord des parties concernées a permis de déboucher sur une situation favorable, qui a conduit le Conseil fédéral à approuver les fiches topiques du Plan sectoriel militaire (PSM), ainsi que du Plan sectoriel de

l'infrastructure aéronautique (PSIA), dans le courant du mois de décembre. Ces décisions constituent les premiers éléments qui permettront l'ouverture à l'aviation civile.

7. EIE, sol et sécurité des installations

7.1 Activités courantes

7.1.1 Coordination générale

Les travaux du Service se sont articulés autour des domaines suivants:

- examen et synthèse des PAL, des PAD et des permis de construire importants;
- élaboration de diverses prises de position sur les projets en consultation émanant d'instances fédérales et cantonales;
- prises de position sur des rapports cadres de la Confédération;
- gestion de la base de métadonnées fédérale relative à l'environnement (Envirocat);
- suivi du mandat de la DAEC relatif à l'examen de pistes pour le développement durable pour le canton de Fribourg;
- collaboration au recensement par l'OFEV des entreprises du canton assujetties à l'ordonnance sur le registre des rejets de polluants et des transferts de déchets et de polluants dans les eaux usées (ORRTP);
- élaboration du concept relatif à la mise sur le guichet cartographique de l'Etat des données de l'environnement;
- coordination des projets ISO 14 001.

7.1.2 Etudes d'impact sur l'environnement

Les travaux du Service se sont articulés autour des domaines suivants:

- suivi de l'élaboration des rapports d'impact (participation aux séances de suivi, fournitures de directives, évaluation de rapports intermédiaires, etc.);
- évaluations et prises de position du Service sur des enquêtes préliminaires, des notices et rapports d'impact sur l'environnement (RIE), y compris coordination avec diverses instances cantonales et fédérales: 25 rapports d'impact, 13 rapports d'enquête préliminaire avec cahier des charges (CDC) pour l'étude principale et 5 notices d'impact. 28 RIE sont en cours d'élaboration par les requérants ou en phase d'évaluation auprès du Service;
- coordination des suivis de chantier: route d'évitement de Bulle H189; glaisière de Wallenried, KAPAFLEX Düdingen; SIKA Düdingen; Aldi Domdidier
- présidence du groupe technique pour l'entretien et le suivi des mesures de compensation EIE de l'A1: gestion des mesures de compensation.

7.1.3 Protection du sol

Les travaux du Service se sont articulés autour des domaines suivants:

- gestion du concept cantonal de protection des sols, coordination générale et pilotage des activités de protection du sol dans le canton, mise en œuvre du concept d'information dans le domaine du sol; élaboration et distribution d'un bulletin d'information sur le sol;
- suivi de la première campagne d'analyses des sols urbains;
- collaboration à l'élaboration du rapport FRIBO, partie sols urbains; présentation des résultats lors de la journée FRIBO du 20 juin;
- préavis de demandes de permis de construire pour les sols urbains.

7.1.4 Sécurité biologique

Les travaux du Service se sont articulés autour des domaines suivants:

- traitement des demandes de notification ou d'autorisation: le Service s'est prononcé sur 9 projets d'utilisation d'organismes en milieu confiné;
- exécution des tâches cantonales concernant le domaine de la sécurité biologique en système confiné, collaboration pour l'établissement de directives techniques concernant la sécurité biologique et harmonisation intercantonale de l'exécution de l'ordonnance fédérale y relative.

7.1.5 Protection contre les accidents majeurs

Sous l'angle de l'application de l'OPAM, le Service a évalué 4 objets concernant des installations stationnaires. A la fin 2007, environ 82 % des installations stationnaires et environ 80 % des voies de communication sont évaluées sous l'angle des rapports succincts ou autres études. 5 études de risques ont été établies et évaluées en relation avec l'aménagement du territoire. Un objet stationnaire est toujours en suspens auprès du Tribunal administratif. 30 PAL et PAD, 40 demandes de permis de construire, 20 PGEE, EIE ou grands projets ISO 14001 ont été examinés sous l'angle de l'OPAM. 4 entreprises ont été inspectées.

L'élaboration d'une étude de risque en relation avec un gazoduc et son évaluation ont été menées à bien en collaboration avec l'Office fédéral de l'énergie (OFEN). Les travaux d'études et d'assainissement se poursuivent. La démarche pour traiter les 52 entreprises de commerce de produits phytosanitaires et engrais a débuté, et se poursuivra en 2008 avec la recherche d'une solution de branche. L'élaboration d'études particulières concernant la problématique des routes cantonales traversant les zones de protection des eaux a commencé.

Le cadastre des risques est régulièrement mis à jour sous forme de tableaux (une représentation graphique sera mise sur internet en 2008).

7.2 Événements particuliers

Dans le cadre de la nouvelle répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT), les mesures de compensation liées à la construction de la route nationale A1 ont été transférées au canton, plus particulièrement au Service des forêts et de la faune. Le coût d'entretien reste à la charge de la Confédération et le Service continue d'exercer la présidence du groupe technique composé des principaux services de l'Etat concernés. Le groupe technique a préparé et mis au point les modalités de ce transfert qui a fait l'objet d'un arrêté du Conseil d'Etat.

8. Déchets et sites pollués

8.1 Activités courantes

8.1.1 Déchets

a) Statistique des déchets

Un recensement des quantités de déchets urbains éliminés ou valorisés (année de référence 2006) a été organisé en 2007. Une nouvelle progression est constatée dans les quantités de déchets ménagers valorisés (+20% entre 2004 et 2006). Le taux de recyclage est passé de 42 à 45%. Le total des déchets ménagers collectés (incinérés ou recyclés) est passé de 123 500 tonnes en 2004 à 136 600 tonnes en 2006 (+10,6%) alors que la population n'a augmenté que de 2,8%.

b) Usine d'incinération des déchets (UIDEF) et des boues de STEP (IBS)

Les autorisations d'exploiter l'UIDEF et l'IBS ont été prolongées d'une année. Les installations ont fait l'objet des contrôles d'exploitation prévus dans les dispositions légales.

c) Règlements communaux de gestion des déchets

3 communes ont obtenu l'approbation de la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions pour leur nouveau règlement relatif à la gestion des déchets.

d) Décharges contrôlées bioactives

L'exploitation de la décharge contrôlée bioactive de Sorval SA est terminée. Celle-ci est maintenant en phase de surveillance de son évolution.

Les autorisations d'aménager et d'exploiter une nouvelle étape de la décharge contrôlée de Châtillon à Hauteville ont été délivrées. Cette décharge permet d'assurer le stockage des mâchefers de l'UIDEF et de déchets non combustibles qui ne peuvent être valorisés.

e) Décharges pour matériaux inertes (DCMI)

Sur les 9 décharges en activité pour le stockage des matériaux inertes, celle de Villorsonnens arrive en fin d'exploitation. Quant à celle de Montet (Glâne), fermée depuis 2005, les dossiers d'extension sont arrivés à bon terme et l'autorisation d'exploiter l'étape II a été délivrée le 1^{er} juillet 2007. Le volume de cette étape est de 200 000 m³.

Toutes les autorisations d'exploiter les DCMI ont été renouvelées en juillet 2007.

En raison des diminutions drastiques des volumes disponibles dans les DCMI qui desservent le Grand-Fribourg, la Singine et la Veveyse, une révision du plan cantonal de gestion des déchets est devenue prioritaire.

Quant au stockage des matériaux d'excavation dans les gravières et décharges spécialement prévues à cet effet, les projets du sud du canton sont en phase de concrétisation et 2 nouvelles installations seront mises en service prochainement. Une planification généralisée à l'ensemble du canton sera également entreprise.

f) Assainissement des décharges et dépôts divers

Une trentaine de nouveaux dossiers d'assainissement de dépôts sauvages de déchets ont été ouverts. Ils concernent principalement des petites décharges sauvages de déchets organiques, des places à feu ou des dépôts de déchets inertes en bordure de forêt ou de ruisseau.

g) Déchets de chantier

Les inspecteurs de la Commission de gestion des déchets de la Conférence cantonale de la construction (CCC) ont poursuivi les contrôles de gestion des déchets sur les chantiers et ont procédé à 609 inspections de chantiers de construction durant l'année.

h) Déchets spéciaux

Suite à l'entrée en vigueur de la nouvelle ordonnance fédérale sur les mouvements de déchets en 2006, le Service a dû procéder à d'importantes mises à jour des bases de données, qui se sont déroulées jusqu'à mi-2007. Actuellement, la partie touchant les remettants fribourgeois de déchets spéciaux et soumis à contrôle est à jour. En ce qui concerne la mise à jour des statistiques de déchets spéciaux acceptés par les preneurs fribourgeois, il y a encore un retard à combler, ce qui devrait être réglé prochainement.

Quant aux autorisations d'exploiter pour les entreprises qui acceptent des déchets soumis à contrôle, en raison de la surcharge importante liée à l'établissement du cadastre des sites pollués, le Service n'a pas été en mesure de traiter l'ensemble des entreprises et a dû se limiter à celles qui avaient déposé des demandes. Un ordre de priorité a été fixé.

i) Examen des demandes de permis de construire

577 demandes de permis de construire émanant de l'artisanat, de l'industrie et des communes ont été examinées au niveau de la gestion des déchets. Dans ce nombre, sont également incluses les demandes de démolition, de remblai et d'autorisation d'aménager ou d'exploiter des décharges. 21 révisions et études préliminaires de PAL, PAD, EIE et plans de quartiers ont également été préavisées sous l'angle de la gestion des déchets.

8.1.2 Sites pollués

Les travaux effectués en 2007 ont à nouveau porté principalement sur la préparation et l'envoi des notifications aux propriétaires des données que le Service entend

introduire dans le cadastre cantonal des sites pollués. En 2007, les notifications ont concerné 106 sites, faisant suite aux 500 sites déjà notifiés à fin 2005 et aux 200 sites notifiés en 2006. Cette opération a permis d'obtenir des subventions fédérales pour un montant d'environ 50 000 francs en 2007. Une charge de travail particulièrement importante a résulté du traitement des demandes complémentaires formulées par les propriétaires de parcelles ayant reçu les notifications. Il faut encore procéder à environ 300 notifications. Elles concernent notamment les sites les plus sensibles du canton, à savoir ceux qui vont nécessiter des investigations complémentaires dans le terrain.

Les travaux pour la mise en place d'une base de données permettant la publication du cadastre des sites pollués du canton, comme l'exige la législation fédérale, n'ont pas pu avancer comme prévu. Ils ont dû être reportés, de même que les travaux préparatoires pour une adaptation de la loi sur la gestion des déchets, qui doit permettre de régler les aspects financiers, auxquels le canton pourrait se trouver confronté dans le cadre de l'assainissement de sites pollués.

En ce qui concerne les aires d'exploitation, 84 sites ont fait l'objet d'une notification aux propriétaires.

Dans le secteur des sites de stockage, la totalité des sites a été validée par le Service en 2007. La plus grande partie des sites ne nécessitant ni surveillance, ni assainissement a également été notifiée aux propriétaires concernés, soit au total 22 anciennes décharges. Il restait encore une quarantaine de sites de cette catégorie à notifier au début 2008, ainsi qu'environ 140 sites qui devront faire l'objet d'investigations.

En matière de sites pollués, les stands de tir représentent un cas particulier, étant donné qu'un délai échéant le 31 octobre 2008 a été fixé par la Confédération pour poser des récupérateurs de projectiles si les communes entendent, lors de l'assainissement de la butte de tir, toucher une indemnité de 40 % des frais imputables. En raison de ces délais extrêmement brefs, le Service a dû s'engager de manière intensive dans ce secteur. Il a notamment organisé, sous l'égide des préfectures, 5 séances d'information pour les communes et les sociétés de tir. Par la suite, le Service a participé à plus de 60 séances individuelles pour préparer les programmes d'assainissement.

Le Service a en outre approuvé plusieurs projets d'assainissement de buttes de tir et introduit 6 demandes d'indemnités auprès de la Confédération pour des buttes de tir ayant été assainies.

En 2007, le Service a dû demander des investigations ou interventions dans une vingtaine de cas où les circonstances l'exigeaient, notamment pour des projets de construction en cours.

113 attestations sur la situation de parcelles en relation avec l'emprise des sites pollués ont été établies.

8.2 Événements particuliers

8.2.1 Déchets organiques

La valorisation de la biomasse et des déchets organiques devient un thème porteur et plusieurs projets de dimension régionale et industrielle ont été annoncés. Le Service a ainsi participé à plusieurs discussions préalables, en collaboration avec la DIAF et la DEE. Le plan cantonal de gestion des déchets devra être adapté à cette nouvelle problématique.

8.2.2 Sites pollués

L'ancienne décharge de la Pila à Hauterive fait l'objet d'investigations. Au printemps, suite au constat de concentrations élevées de Polychlorobiphényles (PCB) dans certains échantillons de lixiviats, des analyses de chairs de poissons ont été organisées dans la Sarine, la Basse Gérine et la Glâne. Étant donné que la norme européenne fixant des concentrations maximales de PCB dans les chairs de poissons était dépassée dans plusieurs échantillons, le Conseil d'Etat a décidé à la fin août d'interdire la pêche dans la Sarine entre les barrages de Rossens et de Schiffenen, dans la Basse Gérine et la Basse Glâne. Un consortium constitué par l'Etat de Fribourg et la commune de Fribourg assurera le rôle de maître d'ouvrage en vue de l'assainissement du site et une structure de projet regroupant des représentants de la DIAF, de la DSAS et de la DAEC a été mise en place. En novembre 2007, l'analyse de poissons pêchés dans la Glâne à la hauteur de Romont a révélé des dépassements de la norme européenne. Le Conseil d'Etat a étendu l'interdiction de pêche à ce cours d'eau et ses affluents en décembre 2007. Les études et démarches en cours portent principalement sur l'investigation, la surveillance et l'assainissement de la décharge, l'investigation (sédiments-poissons-eaux) et l'assainissement des cours d'eau et les contacts avec les concernés (Confédération, autres cantons, riverains, pêcheurs, milieux de protection de l'environnement,...).

IV. SERVICE DES PONTS ET CHAUSSÉES

1. Missions

Le Service des ponts et chaussées du canton de Fribourg (SPC) est un service public qui a pour missions:

- l'entretien d'exploitation des routes nationales A1 et A12;
- l'aménagement, l'entretien d'exploitation et l'entretien constructif du réseau routier cantonal ainsi que la gestion de ce réseau;
- la surveillance du réseau routier communal ainsi que de certaines opérations de gestion;
- la gestion des cours d'eau et des lacs.

Suite à la démission de l'Ingénieur cantonal, M. Claude Morzier, le service est dirigé par M. André Piller, Ingénieur cantonal ad interim depuis le 2 octobre 2007.

2. Activités

2.1 Activités courantes

Les activités du Service des ponts et chaussées (SPC) en 2007 ont été principalement marquées par les événements suivants:

- Le projet d'agglomération de Fribourg, plan directeur régional, auquel le SPC a collaboré pour les aspects liés aux transports. Ce projet a été présenté au Conseil d'Etat en décembre 2007 qui l'a libéré pour transmission aux autorités fédérales conformément à la loi sur le fond d'infrastructure. Ce dossier devrait permettre d'obtenir un cofinancement fédéral pour toutes les infrastructures de transports figurant sur la liste A.
- Les projets de la Poya (H182), nouvelle liaison au nord de la ville de Fribourg, et de la mise à 4 voies de la route de Morat ont été approuvés par la DAEC le 27 novembre 2007.
- L'avant-projet de la liaison routière Romont – Valruz a été approuvé par le comité de pilotage de l'étude.
- Les travaux de construction du contournement de Bulle (H189) se sont poursuivis selon le programme établi.
- La correction de la route axe 3100 Plasselb – Oberschrot et les travaux de la route principale suisse H189, tronçon pont du Javroz – Charmey et traversée de Charmey, ont été achevés, alors que ceux de la traversée du Mouret se sont poursuivis.
- Les travaux de construction d'un giratoire à Salvagnach ont démarré.
- Le Grand Conseil a adopté des crédits d'engagement pour l'aménagement du réseau routier cantonal en relation avec des travaux éditoriaux (2ème crédit) et pour le subventionnement des frais de suppression de passages à niveau ou d'amélioration de leur sécurité.

2.2 Activités particulières

Commissions et groupes de travail

Le SPC a collaboré aux commissions et groupes de travail suivants:

- Association mondiale de la route AIPCR, Comité technique 4.1 Gestion des actifs routiers
- Association mondiale de la route AICPR, Conseil
- Comité national suisse de l'AICPR
- Association suisse des professionnels de la route VSS, Commission technique 7 Gestion de l'entretien
- Commission technique de la Communauté urbaine des transports de l'agglomération fribourgeoise CU-TAF

- Groupe technique d'agglomération de Fribourg (GTA)
- Comité technique de la Communauté régionale des transports publics Bulle – Morlon – Riaz (MOBUL) qui est devenue en septembre 2007 Projet d'agglomération bulloise
- Commission Organisation catastrophe du canton de Fribourg ORCAF
- Commission Etat-major cantonal de défense EMCD
- Commission de la circulation des routes d'améliorations foncières et forestières
- Commission Education routière
- Commission Réseau radio suisse de sécurité Polycorn
- Sous-commission piétons de la Ville de Fribourg
- Sous-commission deux-roues légers de la Ville de Fribourg
- Groupe de Coordination des transports (GCT)
- Groupe de coordination et de soutien pour les zones d'activités d'importance cantonale
- Bureau et groupe de travail Valorisation des espaces routiers en traversée de localité VALTRALOC
- Groupe de travail Sécurité routière
- Office fédéral des routes, Projet MISTRA, comité stratégique
- Comité de projet et groupes de travail de la GMP

Consultations

Le SPC s'est prononcé dans les procédures de consultation suivantes:

- Statuts de l'agglomération de Fribourg – Examen final
- Statuts de l'association MOBUL
- Rapport cantonal sur l'aménagement du territoire (questionnaire du SECA relatif à l'utilisation du plan directeur cantonal)
- Révision partielle de la loi fédérale sur les entraves techniques au commerce (LETC)
- Consultation de l'avant-projet de loi concernant la gestion par prestations
- Avant-projet de loi sur la protection de la population, consultation
- RPT route: consultation relative au plan social
- Enquête sur coûts liés à l'introduction d'une semaine de vacances supplémentaire pour le personnel de l'Etat situé entre 20 ans révolus et 49 ans
- Avant-projet de loi adaptant certaines dispositions de la législation cantonale à la RPT, consultation
- Projet d'ordonnance d'exécution de la loi sur l'agriculture (OAgri), consultation
- Système de gestion des biens-fonds et des contrats (LVS)

- Formulaire relatif aux véhicules de service en rapport avec le Postulat no 308.06 Denis Boivin / Jean-François Steiert
- Avant-projet de loi sur la péréquation financière intercommunale et rapport explicatif, consultation interne
- Procédure de consultation relative à l'adaptation d'ordonnance requise par la législation d'exécution de la RPT
- Consultation relative à l'ordonnance sur la météorologie et la climatologie
- Projet de modification de la loi sur les forêts et la protection contre les catastrophes naturelles (LFCN) lié à la mise en œuvre de la RPT. Consultation restreinte (art. 31 REAL)
- Nouvelle politique régionale: avant-projet de loi modifiant la loi sur la promotion économique (LPEc) du 3 octobre 1996 – mise en consultation
- Adaptation de la loi sur la protection des biens culturels (LPBC) à la RPT. Consultation interne.
- Cadastre du bruit: la phase test a été appliquée durant toute l'année 2007 et de nombreux points au niveau de l'application du programme ainsi de la gestion des données ont été corrigés.
- Système de gestion des eaux SI-Eaux: la base de données du SI-Eaux a pu être complétée avec l'aide d'un stagiaire qui a saisi des données relatives à l'utilisation du domaine public des eaux. Une marche à suivre a été établie pour la correction des erreurs du réseau hydrographique fourni par Swisstopo et un outil de travail a été mis en place qui permet d'effectuer ces corrections d'une manière systématique et efficace. Le SITel a mis à disposition un chef de projet informatique qui a revu l'organisation, le planning et le financement du projet. Sur demande du SITel, le projet a été mis en veilleuse à cause d'un manque de ressources humaines temporaire auprès de la SLCE.
- Système de gestion des accidents SI-Accidents: la Confédération développe un module accident dans MISTRA, lequel sera utilisé pour poursuivre le développement en interne sous ArcGIS. L'avancement du projet dépend de l'avancement de la Confédération.
- Système de gestion des canalisations SI-Canalisations est en production depuis janvier 2007.
- Système de gestion de la signalisation: l'entrée des données se poursuit, ainsi que la mise en place de petites améliorations.

Planifications générales

- Les études de planification générale de la Basse-Singine se sont poursuivies en collaboration avec la région concernée. Un rapport intermédiaire a été déposé à fin 2007.

Informatique

Les projets en cours se basent sur les priorités du schéma directeur informatique (SDI) de 2003.

Projets en cours:

- Banque de données routières STRADA-DB: la version 4.0 de STRADA a été installée sur le serveur du SAR et sur les postes clients du SPC-Fribourg à la fin octobre 2006. Cette installation a été déployée grâce à l'appui du SITel. C'est la dernière grande installation avant la migration sur MISTRA en 2009. Huit personnes sont actuellement formées pour utiliser les produits liés à STRADA-DB. Les parties latérales (abords de la route), comme les talus, trottoirs, banquettes, accotements, etc. ont été introduites dans la banque de données routières et permettent ainsi aux contrôleurs des routes d'élaborer différentes statistiques. Le remplacement de STRADA-DB ne s'effectuera que lorsque toutes les fonctionnalités présentes auront été reprises par MISTRA.
- MISTRA sera le successeur de STRADA: ce projet est développé par l'Office fédéral des routes (OFROU) et sera mis en service dès le début de l'année 2009. MISTRA est un outil orienté SIT permettant d'introduire, d'exploiter, de visualiser et d'imprimer des données liées au domaine routier. C'est un projet stratégique en vue de la mise en œuvre de la RPT. Un site Internet vous donnera toutes les informations supplémentaires désirées <http://www.mistra.ch>

3. Section administration

Activités courantes

Statistique de l'utilisation des crédits routiers

L'utilisation des crédits routiers s'est effectuée sur la base de différents décrets du Grand Conseil.

La dépense totale brute s'est élevée à 70 027 028 francs. Les crédits d'engagement disponibles, y compris les subventions fédérales et les parts de tiers, s'élèvent au 31 décembre 2007 à 270 821 826 francs.

Statistique des autorisations délivrées

- 242 demandes d'utilisation du domaine public des routes et des eaux ont été examinées et ont fait l'objet d'une autorisation.
- 30 conventions ont été élaborées et signées entre le SPC et diverses communes, associations d'utilité publique et particuliers.
- 9 demandes de raccordements des eaux usées aux canalisations des routes cantonales ont été examinées et ont fait l'objet d'autorisations provisoires.
- 5 contrats de servitude ont été conclus.

4. Section études et réalisations routières

4.1 Secteur études routes et ouvrages d'art

Activités courantes

Mise à l'enquête publique des plans de routes et d'ouvrages d'art

Avant la mise à l'enquête publique, les plans de route sont soumis à l'examen préalable auprès des services et organes intéressés pour préavis. 28 dossiers ont été mis en consultation; les préavis ont été rendus dans un délai moyen de 4 – 6 semaines.

Axe	N° Secteur	Communes
1540	2	Granges (Veveyse); aménagement VALTRALOC de la traversée de la localité
2200	1	Givisiez; mise en giratoires des carrefours de l'Escale et de l'Epinay et aménagement VALTRALOC de la traversée de la localité
3000	20–21	Alterswil; aménagement VALTRALOC de la traversée de la localité
3000	30–31	Plaffeien, Telmoos; confortation, stabilisation d'un talus, démolition d'une ruine
3300	1–4	Projet Poya; pont tunnel et trémies d'accès
3300	5	Fribourg et Granges-Paccot; élargissement de la route de Morat

Approbation de plans de routes et ouvrages d'art

Après la clôture des enquêtes publiques des projets cités ci-dessous et des projets antérieurs, 73 oppositions ont été enregistrées; 26 ont été liquidées suite à des séances de conciliation; 47 oppositions ont fait l'objet de décisions de la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions.

Avant l'approbation, suivant le résultat de l'examen préalable et de la mise à l'enquête publique, les plans ont été soumis aux services et organes intéressés à l'examen final. 43 dossiers ont été mis en consultation; la durée moyenne a été de 4 – 6 semaines.

Les projets suivants ont été examinés et soumis à l'autorité compétente pour décision.

a) Objets cantonaux

Axe	N° Secteur	Communes
1530	4	Ursy, Vauderens; aménagement d'une place de rebroussement et d'arrêt de bus
2200	1	Givisiez; mise en giratoires des carrefours de l'Escale et de l'Epinay et aménagement de la traversée de la localité (VALTRALOC)

3000	8	Kleinbösing; giratoire de Grueneburg et berme de visibilité d'Unterriedacker
3300	1–4	Projet Poya; pont tunnel et trémies d'accès
3300	5	Fribourg – Granges-Paccot; élargissement de la route de Morat
b) Objets édilitaires		
Axe	N° Secteur	Communes
1000	12	Haut-Hintyamon; aménagement VALTRALOC de la traversée de la localité et assainissement du passage à niveau
1200	18	La Roche; réfection et prolongation du trottoir
1220	4	Pont-la-Ville; aménagement du carrefour sur Momont, création de deux arrêts de bus ainsi qu'une berme de visibilité
1300	25	Bulle; réaménagement de la route de Riaz (mesures d'accompagnement de la H189)
1310	16	Treyvaux; aménagement du carrefour de la route de Pont-la-ville
1510	1	Auboranges; aménagement VALTRALOC de la traversée de la localité
1540	2	Granges (Veveyse); aménagement VALTRALOC de la traversée de la localité
2100	9	Avry-sur-Matran; aménagement du giratoire des Tuilleries
2110	1	Avry-sur-Matran; aménagement du secteur Avry-Centre / Avry-Bourg
2330	2	Surpierre; construction d'un trottoir
2440	4	Châbles; construction d'un trottoir
3000	20–21	Alterswil; aménagement VALTRALOC de la traversée de la localité
3200	10	St-Antoni; traversée et réaménagement de la place du village

Etudes de planification

Les études de planification suivantes ont été entreprises, poursuivies ou terminées:

- Etude de trafic pour la Basse Singine;
- Etude de la jonction de Matran et du carrefour du Bois;
- Etude d'opportunité pour la liaison routière Marly – Matran.

Projets d'exécution de routes cantonales

Axe	Sect	Désignation	Longueur m	Largeur m	Diamètre m	Avant projet	Projet d'exécution	%
1030	1	Gruyères ; pont sur la Trême à Epagny	400	6,5		x		
1100	9	Javroz - Charmey ; reconstruction de la route cantonale	500	7			x	100
1100	17	Im Fang ; construction d'une canalisation et d'accotements	550				x	100
1200	1	Fribourg ; PS CFF de la Fonderie	34	16,7			x	25
1200	7	Marly, remise en état du pont sur la Gérine	40	10,8			x	60
1220	1	Pont-la-Ville ; Creux d'Enfer, correction de la route cantonale	150	5		x		10
1220	4	La Roche ; pont sur la Serbache	13	6,2			x	10
1310	8	Autigny ; Réfection ou assainissement du pont sur la Glâne	18	6.4		x		100
1400	9-17	Romont-Vaulruz ; études d'avant-projet générale pour l'amélioration de la liaison routière	11000	7		x		100
1400	13	Romont-Vaulruz ; études préliminaires du contournement de Vuisternens-dt-Romont		7				
1600	1-5	H189, Evitement de Bulle – La Tour-de-Trême	5350	7			x	80
2000	11	Romont ; étude préliminaire du contournement	1500	7		x		100
2200	1	Givisiez ; aménagement des giratoires de l'Escale et de l'Epinay et aménagement de la route entre les 2 giratoires	140	35.5 18.0			x	100
2310	2	Cheiry ; traversée de la localité	850	6.00			x	80
3000	8	Kleinbödingen ; giratoire et berme de visibilité			26		x	100
3000	21-22	Alterswil ; traversée de la localité	500	6			x	100
3000	33	Plaffeien ; réfection des murs aval du Riedle	56	2			x	85
3100	4	Wünnewil-Flamatt ; remplacement et déplacement du pont sur la Taverna	12	11.5		x		80
3100	30	Plasselb, Oberschrot ; projet 2e et 3e étape	1200				x	100
3230	2	Ueberstorf ; traversée de la localité	900	6.00		x		50
3300	1	Fribourg ; projet Poya (pont + galerie)	1467	19.25			x	50
3300	5	Fribourg - Granges-Paccot ; aménagement de la route de Morat	800	14	36		x	50
3300	10	Courtepin ; carrefours d'accès à la ZACT de Wallenried	250	2.3			x	90
3450	1	Morat-Champ Raclé : aménagement d'un giratoire provisoire			37.5		x	100
3450	7	Kerzers ; Burgstadt, traversée de la localité	100	6.50-7.00		x		100

Contrôle et entretien des ouvrages d'art du réseau routier cantonal

Nombre d'ouvrages inspectés:

Ponts: 111 inspections (84 principales et 27 intermédiaires), dont 7 en mandats externes encore en cours

Aqueducs: 69 inspections

Murs: 25 inspections

Travaux d'entretien et de réfection, notamment:

Axe	N°	Secteur	Commune, ouvrage, travaux
1210	6		Le Mouret; aqueduc de Montécu, nettoyage de la mousse sur les murs côtés amont et aval, rejointoyage, réparation des fissures à la sortie sur l'angle droit ainsi que sur le mur gauche à l'entrée, piquage et rhabillage sous dalle autour et sur les armatures affleurantes et dénudées.
1210	6		Le Mouret; aqueduc du Rüdibach, nettoyage de la mousse et nettoyage des matériaux pas très stables sur la tête d'entrée côté amont, piquage sous dalle et rhabillage autour et sur les armatures affleurantes et dénudées, nettoyage de la mousse principalement sur le mur de gauche côté aval.
1220	1-4		Pont-la-Ville; murs de soutènement amont et aval route, nettoyage, réfection des joints, réfection des systèmes de drainage et barbacanes, remplacement des moellons et pose de glissières.
1300	19		Pont-en-Ogoz; aqueduc de la Sauge, nettoyage des matériaux dans le ruisseau à la sortie de l'ouvrage ainsi que dans le conduit, réfection du mur d'aile aval rive gauche avec des blocs maçonnés, mise en place de quelques barbacanes afin d'éviter l'accumulation de l'eau à l'arrière, création d'un cheminement dans la pente du talus (1/2 tuyau TC) afin d'évacuer les eaux de l'accès directement au ruisseau et d'éviter tout ravinement du talus sur la tête de sortie.
1300	24		Riaz; pont sur la Sionge, fermeture sondages, remplacement d'une bordure et scellement de plusieurs bordures, réparation d'un élément de parapet déplacé (RD côté Jura), réparation du scellement des poteaux, rejointoyage des moellons sur la voûte à l'aval, réfection du revêtement sur route et trottoir.
3300	1		Fribourg; pont de Zaehringen, réparation des joints transversaux entre dallages, travaux suite aux intempéries

24 autres ouvrages au total, dont 12 autres ponts, 7 aqueducs et 5 murs ont été l'objet de travaux de nettoyage ou de réparations mineures.

Routes communales

Approbations et décisions

En vertu des dispositions légales et à la demande des communes intéressées, le Service a examiné, puis soumis à l'autorité compétente pour décision les propositions et projets relatifs à des routes, routes collectrices, routes d'accès, trottoirs, cheminements piétonniers, bandes piétonnes, pistes cyclables, baies d'arrêt de bus, zones 30 km/h, modérations de vitesse et de trafic, bassin de rétention, places d'évitement, zones industrielles, mesures de circulation, déplacement et correction de routes artisanales, réduction de largeurs de route, revitalisation de ruisseaux, mise en place d'îlots, réaménagement de centres de village, giratoires et mini-giratoires, mise en place de lignes de bus avec aménagement de quais et d'îlots, places d'hivernage pour bateaux et divers raccordements à la route cantonale.

Ainsi, la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions (DAEC) s'est prononcée sur 37 approbations de projets routiers tels que mentionnés ci-dessus.

Réseau routier cantonal – attribution de mandats selon le règlement sur les marchés publics

- 23 mandats pour des marchés de services (- de 100 000 francs) ont été attribués par la DAEC respectivement par le SPC.
- En outre, il y a eu 17 publications d'appels d'offres sur SIMAP et la Feuille officielle et 5 publications d'adjudication sur SIMAP dont deux sur la Feuille officielle.

Permis de construire, plans d'aménagement, PGEE, RP

Le secteur Etudes routes et ouvrages d'art a établi des préavis internes pour:

- 92 demandes préalables et de permis de construire le long des routes cantonales ou de plans d'aménagement de détails et de plans d'aménagement local;
- 15 dossiers de plans généraux d'évacuation des eaux usées (PGEE);
- 13 dossiers de remaniements parcellaires et d'inventaire du domaine public.

Valorisation des espaces routiers en traversée de localités (Valtraloc)

Le bureau et le sous-groupe VALTRALOC sont composés de représentants des principaux Services de l'Etat concernés par les aménagements VALTRALOC, sous la conduite du SPC. Ils ont une mission d'expert conseil à divers stades d'étude auprès des autorités communales et des auteurs de projet.

Liste des dossiers d'intention soumis au bureau VALTRALOC:

Axe	N° Secteur	Projet
1530	4	Ursy; traversée de Vauderens
2010	8	Ursy; traversée de la localité
2350	2	Vuissens; traversée de la localité
3000	3	Salvenach; traversée de la localité
3230	2	Ueberstorf; traversée de la localité
3450	5-6	Kerzers; traversée de la localité

Liste des dossiers d'avant-projet soumis au sous-groupe VALTRALOC:

Axe	N° Secteur	Communes
1540	2	Granges (Veveyse); traversée de la localité

ACE: date d'adjudication des travaux par arrêté du Conseil d'Etat

INFRA: infrastructure, soit terrassements, canalisations, fondations de chaussée y compris couche de base en enrobé bitumineux, accotements, bordures et pavés

REV: revêtements (couche de roulement)

Ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs (OPAM)

L'OPAM a pour but de protéger la population et l'environnement des graves dommages pouvant résulter d'accidents majeurs dus au transport de marchandises dangereuses. Le SPC, en sa qualité de détenteur de voies de communication, est chargé de l'application de l'OPAM sur les axes prioritaires du réseau des routes cantonales.

4.2 Secteur acquisitions

Activités courantes

38 chantiers d'aménagement et 7 chantiers d'entretien font l'objet de tractations avec des propriétaires.

Par ailleurs, des verbaux de mutation des routes ont été liquidés ou sont en cours d'exécution pour 63 chantiers d'aménagement et d'entretien et des chantiers en relation avec des travaux édilitaires exécutés sur les routes cantonales par des communes (giratoires, présélections, trottoirs, etc.).

La gestion des terrains du domaine privé de l'Etat (surface totale de l'ordre de 2 491 546 m²) s'est poursuivie ainsi que par la facturation des terrains loués à des tiers. Montant total des locations 133 256 francs.

Suivi des dossiers dans le cadre des nouvelles mensurations et remaniements parcellaires en cours.

4.3 Secteur réalisation

Activités courantes

Le réseau des routes cantonales totalise actuellement une longueur de 635 km (à laquelle s'ajoute la gestion de 5,478 km de la route Montbovon-Allières).

L'avancement des travaux de construction en % à fin 2006 et fin 2007 est représenté dans le tableau ci-après dont la légende est la suivante:

N°:	numéro de la route cantonale
B:	largeur nominale de la chaussée en m
L:	longueur du tronçon en m
S:	surface en m ²

Axe	Tronçon	B	L	S	ACE	INFRA		REJET.	
						2006	2007	2006	2007

a) Travaux entrepris avant le 1^{er} janvier 2007

1. Routes

2000	<i>Décret du 18 octobre 1997</i> Villars-sur-Glâne ; route du Condoz	6,00	970	6700	10.10.05	100	--	--	--
	<i>Décret du 18 octobre 2000</i> Lot 113 Piste Les Granges – La Ronclina y compris place d'installations.	6,00	1125	6750 + 8925	04.02.03	70	--	70	--
	Lot 121 PS et adaptations La Léchère Travaux routiers (déviation provisoire et adaptations).	6,00	290	1740	01.07.03	100	--	--	100
	Lot 122 PS et adaptations Planchy Travaux routiers (déviation provisoire et adaptations avec bandes cyclables)	6,00	280	1680	01.07.03	100	--	--	100
	Lot 123 PS et adaptations La Pâla Travaux routiers (déviation provisoire et adaptations)	6,00	560	3360	01.07.03	60	100	20	--
	Lot 124 PS et adaptations Le Pâquier Travaux routiers (déviation provisoire et reconstruction de la route cantonale avec bandes cyclables)	6,00	863	5178	04.02.03	100	--	85	100
	Lot 221 Gestion des matériaux et Fabrication des bétons	--	--	--	06.04.04	50	65	--	--
	Lot 311 Accrochage Sud et Tracé Pré-du- Chêne – Les Granges, y compris PS AF Rochena	7,00	1830	12810	25.01.05	80	25	70	95
	Lot 312 Tracé tronçon Nord	7,00	1015	7105	13.09.05	85	95	80	95
1230	Corbières Arrêt de bus (simple)	--	--	225	19.06.06	100	--	--	100
3100	<i>Décret du 18 novembre 2003</i> Plasselb-Oberschrot (avec bandes cyclables)	6,00	2150	23800	05.07.05	60	95	--	--
1200	<i>Décret du 25 mars 2003</i> Le Mouret, traversée du village	7,00	675	9000	16.05.06	15	75	--	--
1100	<i>Décret du 24 juin 2005</i> Charmey ; Le Javroz – entrée de Charmey	7,00	410	3100	04.07.06	35	100	--	100
1100	Charmey ; Télécabine Le Chêne	7,00	500	4400	13.03.06	100	--	--	100

2. Ouvrages d'art

	<i>Décret du 18 octobre 2000</i> Bulle – La Tour-de-Trême, route d'évitement, Lot 212 Tunnel sous La Trême	7,50	580	4350	23.06.04	45	65	--	--
	Bulle – La Tour-de-Trême, route d'évitement, Lot 123 PS et adaptations La Pâla Passage supérieur	14,00	27,5	385	01.07.03	80	100	--	100
	Lot 322 Tranchée couverte Montcalia	7,50	444	3450	04.09.06	5	40	--	--
	Lot 324 Tranchée couverte Les Granges	7,50	527	3950	11.04.06	20	50	--	--

b) Travaux entrepris en 2007**1. Routes**

2200	Décret du 11 mai 1993 et du 10 mai 2007 Givisiez, carrefour de l'Escale – carrefour de l'Epinay	6,40	380	5600	06.11.07	--	2	--	--
3000	Décret du 6 mai 1999 Salvenach, giratoire	6,00	175	2000	13.02.07	--	10	--	--
1060	Décret du 25 mars 2003 et du 10 mai 2007 Vaulruz ; Croix-Verte – Hôtel de Ville	5,50	620	5000	27.02.07	40	--	--	--
1430	Décret du 10 mai 2007 La Verrerie, accotements en relation avec travaux édilitaires	6,00	200	1200	30.10.07	90	--	--	--

2. Ouvrages d'art

	Décret du 18 octobre 2000 Bulle – La Tour-de-Trême, route d'évitement Lot 321 Tranchée couverte Planchy / Tunnel tpf	7,50	430	3225	1212.06	--	40	--	--
	Décret du 18 octobre 2000 Bulle – La Tour-de-Trême, route d'évitement Lot 323 Tranchée couverte « Les Usiniers » et interface « La Pâla »	7,50	355	4650	07.05.07	--	20	--	--
	Décret du 18 octobre 2000 Bulle – La Tour-de-Trême, route d'évitement Lot 125 Passerelle de la Motta	3,00	21	63	22.05.07	--	100	--	--

3. Protection contre le bruit routier

Néant

4.4 Secteur gestion des routes**Activités courantes****Protection contre le bruit routier**

Les différentes tâches énumérées ci-dessous ont été effectuées conformément à l'Ordonnance sur la protection contre le bruit (OPB) du 15 décembre 1986 ainsi qu'à l'Arrêté du Conseil d'Etat du 8 juillet 1988. En particulier:

- 166 préavis OPB ont été établis concernant soit des permis de construire, des PAD, des PED, des révisions de PAL ou des projets routiers. Chaque préavis a fait l'objet d'un calcul acoustique en comparaison avec le cadastre de bruit du secteur concerné.
- 33 mesures de bruit in situ ont été effectuées, dont 10 mesures de bruit dans le cadre du programme de suivi des performances acoustiques de revêtements phono-absorbants sur les routes cantonales.
- 12 réclamations émanant de particuliers ou de communes pour des nuisances sonores excessives subies aux abords des routes cantonales ont été traitées.

- 3 mises à jour d'étude d'assainissement contre le bruit du trafic routier ont été ordonnées. Deux études sont terminées, une doit encore être vérifiée et approuvée.
- L'inventaire des projets d'assainissement le long des routes cantonales, réalisés, en cours ou planifiés d'ici à 2018, a été effectué selon les exigences de l'OFROU et l'OFEV en vigueur depuis janvier 2007.
- L'étude d'intégration de parois anti-bruit pour le secteur du Motel sur le territoire de la commune de Gruyères est toujours en cours.
- Enfin, concernant le cadastre du bruit, l'application «bruit» est en phase de test et la formation des collaborateurs se termine. L'ensemble des panneaux des vitesses légales le long des routes cantonales a été relevé et saisi sous informatique de façon à pouvoir être utilisé par le programme.

Comptages de trafic et mesures des vitesses

Le secteur Gestion des routes a effectué 5 recensements du trafic et 9 mesures des vitesses. Ces comptages sont

liés à des mesures Valtraloc, de signalisation routière ou des études de planification menées par le SPC.

Relevés in-situ et balisage d'itinéraires

Le relevé GPS des panneaux de limitation de vitesse a été réalisé sur tout le territoire cantonal, pour saisie dans les bases de données informatiques.

3 itinéraires cyclables (sur une centaine de kilomètres) et 1 itinéraire pour rollers ont été balisés.

Permis de construire et plans d'aménagement

Il a été examiné et préavisé 2369 demandes de permis de construire ou de transformation d'immeubles en bordure de routes publiques, 104 dossiers de plans d'aménagement local, 53 plans d'aménagement de détail et 7 plans d'évacuation générale des eaux.

2489 dossiers ont fait l'objet d'un préavis favorable, 19 provisoirement défavorable et 25 défavorable.

D'autre part, 359 dérogations avec inscription au Registre foncier et 165 dérogations sans inscription ont été accordées.

Transports spéciaux

La maintenance des itinéraires des transports spéciaux a été assurée avec le concours des Services des cantons voisins.

Analyses de sécurité et études de trafic

Pour permettre de prendre des décisions concernant la planification et la mise en place de mesures de circulation ou de signalisation, sur le réseau routier cantonal ou communal, ont été réalisées:

- 44 statistiques des accidents,
- 7 analyses de sécurité.

En outre, 72 projets ont été préavisés sous l'aspect «circulation», lors de procédures légales ou dans le cadre du Bureau Valtraloc.

De plus, l'Ingénieure de circulation a été consultée sur divers projets concernant la planification de tiers (SAR et SECA), et notamment sur 9 recours, et a participé à l'élaboration du Projet d'agglomération de Fribourg.

Commissions

Le secteur Gestion des routes a représenté le Service des ponts et chaussées à la commission technique de la CUTAF (10 séances) et à la sous-commission pour la coordination du stationnement (4 séances), au comité technique de MOBUL (5 séances), au GTA (4 séances), à la commission Education routière (1 séance), à la sous-commission des 2-roues légers de Fribourg (1 séance).

Assurance Qualité

Dans le cadre du suivi de la qualité, 2 procédures et 2 formulaires ont été mis à jour.

5. Section entretien des routes nationales et cantonales

Secteur entretien des routes cantonales

Activités courantes

Sur la base du budget 2007, un montant de 7 600 000 francs a été attribué pour l'entretien des routes cantonales.

Un montant de 230 000 francs, provenant du fond de la redevance des Forces Motrices de l'Hongrin pour l'entretien de la route communale Montbovon – Station MOB Allières, a été attribué pour son entretien.

Un crédit supplémentaire d'urgence de 1 500 000 francs a été accordé par arrêté du Conseil d'Etat le 10 décembre 2007 (N° 1365) pour couvrir l'assainissement de l'éboulement de la paroi de molasse située à proximité du barrage de Rossens ainsi que les dégâts dus aux intempéries de l'été 2007.

A. Entretien constructif

Fr. 5 456 989.–	
Ville de Fribourg	Fr. 76 482.–
Remboursements et participations (travaux édilitaires)	Fr. 239 759.–
Route communale d'Allières	Fr. 324 632.–
Arrondissement 1	Fr. 2 611 394.–
Arrondissement 2	Fr. 1 549 399.–
Arrondissement 3	Fr. 655 323.–

Ce qui correspond aux travaux suivants exécutés par les entreprises de génie civil:

a) Fondations	14 251 m ²
b) Renforcements et profilages	1543 m ²
c) Revêtements: couche de support et couche de surface	67 509 m ²
d) Remise au profil par fraisage	36 191 m ²
e) Talus et accotements	14 028 m ²
f) Canalisations	1459 m
g) Enrobés bitumineux	12 667 to
h) Nombre d'analyses de contrôle des enrobés bitumineux:	110 pc

B. Entretien d'exploitation

Fr. 2 373 011.–	
Centre d'entretien des routes cantonales	Fr. 12 391.–
Arrondissement 1	Fr. 675 282.–
Arrondissement 2	Fr. 513 548.–
Arrondissement 3	Fr. 511 093.–
Route communale d'Allières	Fr. 50 183.–
Gestion des forêts aux abords des routes cantonales	Fr. 29 391.–
Réfection des ouvrages d'art	Fr. 581 123.–

Ceci correspond aux travaux exécutés par le personnel de l'entretien des routes cantonales.

Centre d'entretien des routes cantonales

Il est précisé que le personnel du Centre d'entretien des routes cantonales exécute des travaux d'entretien pour

les trois arrondissements, l'entretien des ouvrages d'art ainsi que pour des autres Services de l'administration cantonale (Service des bâtiments, musée, Ecole d'ingénieurs de Fribourg, Jardin botanique, Stade St.-Léonard, etc.).

a) Génie civil

Aménagement de 2 giratoires (Le Bugnon et Champ Raclé), canalisations, banquettes, réparations et reconstructions de chaussées, réparations et coupes de talus, abattages d'arbres, caissons en bois, drainages, démolition mur, caniveau, modification de chambres, pose de revêtement à: Fribourg, Villars-sur-Glâne, Corminbœuf, Murten, Corpataux – Magnedens, Hauterive, Châtonnaye, Porsel, Rue, Billens, Wallenried – Courtepin, Schmitten, Arconciel, Fétingny, Torny, Neyruz, Bussy – Sévaz-Est, Montet (Gl), Murist, Bösingen, Corserey – Montet, Vauderens – Rue, Middel, Wünnewel – Flamatt, Marly – Alterswil, Bourguillon – Gurmels, Corbières, Cottens, Lully, Pont-la-Ville.

b) Ouvrages d'art

Entretien et réparation de 33 ouvrages d'art

c) Signalisation

Pose, remplacement et réparation de signalisation ainsi que des glissières de sécurité.

Marquage: 210 000 m de lignes médianes, 91 000 m de lignes de bords et 43 000 m de lignes de carrefours.

d) Atelier

Entretien et réparation du parc des véhicules, engins et machines du centre d'entretien et des arrondissements.

Travaux exécutés par les arrondissements

L'essentiel de l'activité des cantonniers s'est répartie dans l'exécution des tâches suivantes:

Service hivernal: 33 390 heures

- Piquets de surveillance – pose et dépose des balises et des pare-neige – déneigement et salage

Surveillance du réseau: 5590 heures

- Tournée de contrôle – police des routes

Entretien des zones vertes: 46 890 heures

- Fauchage – élagage et abattage – plantation – traitements chimiques

Entretien des chaussées: 18 320 heures

- Nettoyage – réparations locales

Entretien des parties latérales: 17 030 heures

- Réparation des talus, banquettes et accotements – curage des parois rocheuses – maintenance du bornage du domaine public

Entretien des canalisations: 12 330 heures

- Curage des canalisations – contrôles vidéo – réparations locales

Entretien des ouvrages d'art 1900 heures

- Nettoyage – réparation de minime importance

Entretien de la signalisation: 5350 heures

- Entretien des balises routières – entretien des points de repère Strada – prémarquages

Service extraordinaire: 2120 heures

- Inondations – éboulements et glissements de terrain
- Route communale Montbovon – Allières
- Entretien d'exploitation 1520 heures
- Service hivernal 500 heures

Gestion des forêts à proximité des routes cantonales

Un montant de 29 391 francs a été utilisé pour la participation aux coupes de sécurité de bois le long des routes cantonales exécutées par les communes, corporations de triage et les propriétaires privés, sur le territoire des communes de Broc (Bataille), Corpataux (La Tuffière) et Châtel-St.-Denis (Les Paccots).

Ces travaux découlent de l'application de la directive de la Direction fédérale des forêts concernant l'élimination d'arbres ou de groupes d'arbres qui représentent un danger pour la population et les biens d'une valeur notable.

Entretien des ouvrages d'art

- Travaux d'entretien des ouvrages d'art 507 319 francs
- Ceci correspond aux travaux suivants:

Travaux exécutés par le personnel de l'entretien des routes cantonales:

Lully (aqueduc Pra des Vernes), Villaz-St-Pierre (mur Derrey 1), Villaz-St-Pierre (mur Derrey 2), Pont-en-Ogoz (aqueduc La Sauge), Gumefens (aqueduc Fro du Ruz), Riaz (pont sur La Sionge), Bonnefontaine (aqueduc de Rüdibach), Montécu (aqueduc de Montécu), Arconciel (aqueduc Le Rialet), La Roche (aqueduc de Villaret), Corbières (aqueduc Corberettes), Villarvolard (aqueduc de Verchaux), Villarbeney (aqueduc Croix Montet), Charmey (pont de La Tsintre), Jaun (pont du Klein-Montbach), Haut-Intyamon (aqueduc de Lessoc), Haut-Vully (pont de La Sauge), Brünisried (mur de Aegerten), Alterswil (mur de Zum Stein), Düdingen (mur St. Wolfgang), Düdingen (pont de Winkler), Orsonnens (pont sur La Neirigüe), Vuippens (pont sur Le Gérignoz), Châtonnaye (aqueduc de la Caudraz), Heitenried (pont sur le Sodbach), Kleingurmels (pont Bach Ach), Matran/Posieux (PS IVS Posieux), Prez-vers-Noréaz (dépôt des cantonniers), Corbières (pont sur le Bimont), Pont-la-Ville (murs des Cotes 1,2,8), Broc (pont sur La Jogne), Montagny/Cousset (pont sur l'Arbogne), Plaffeien (pont sur La Singine), Crésuz (pont de La Maladeire), Villars-sur-Glâne (PS Daillettes).

Travaux exécutés par les entreprises de génie civil:

Jaun (textomurs Jaunpass), Pont-la-Ville (pont des Côtes), Pont-la-Ville (mur des Côtes n°6), Riaz (pont sur la Sionge), Charmey (pont sur la Bourlianda).

Inspections d'ouvrages exécutées par les bureaux d'ingénieurs:

Fribourg (pont sur le Gottéron), Kerzers (viaduc Kerzers), Fribourg (pont de Pérolles), Düdingen (PS CFF de Düdingen), Broc (mur ancré Jogne), Arconciel (pont de

la Tuffière), Villars-sur-Glâne (pont de la Glâne), Vuipens (pont sur le Gérignoz), St. Ursen (Neumattbrücke)

C. Intempéries de l'été 2007

Assainissement de l'éboulement de la paroi de molasse située à proximité du barrage de Rossens Fr. 580 736.– Dégâts dus aux intempéries de l'été 2007 Fr. 1 102 288.– Ceci correspond aux travaux exécutés par les entreprises de génie civil:

Stabilisation des talus dans les communes de Bösinggen (Riederberg), Bösinggen (Secteur Richterwilbach), Plaf-feien (Zollhaus), Giffers (Flachsnera), Marly (Route de Fribourg), Marly (Pont de la Gérine), Marly (La Crausa), Pierrafortscha (La Schürra), Pierrafortscha (Le Claruz), Villarsel-sur-Marly, St. Ursen (Frohmat), St. Ursen (Canalisation Tasberg), Les Montets (Ruisseau de Grandvaux), Nuvilly, Cheiry (Les Contents).

Les trois quarts des travaux ont été exécutés cette année et ceux-ci seront terminés, au vu de leur importance, dans l'année 2008.

D. Signalisation routière et réclames

Le Secteur signalisation routière a examiné 830 demandes réparties de la manière suivante:

– décisions relatives à des restrictions de circulation définitives	125
– décisions relatives à des restrictions de circulation temporaires	6
– recours	6
– autorisations diverses	139
– examen et préavis de dossiers techniques	390
– dossiers concernant la pose de réclames routières	164

Il a également préavisé des projets de modification de bases légales:

- La norme VSS «Aménagements routiers de surface en couleur»
- Le règlement relatif au stationnement des véhicules sur la voie publique de la commune de Bulle
- Le règlement de police de la commune de Marly

Il a participé à 20 séances de coordination avec la police de la circulation où ont été examinés 82 dossiers de signalisation routière.

De plus, près de 1000 interventions ont été effectuées sur le réseau routier cantonal, communal et privé auprès des autorités communales, des privés, des entreprises et des bureaux d'ingénieurs concernant le marquage au sol, la signalisation verticale, la réglementation du trafic, etc. Ces interventions ont eu lieu tant au bureau que sur le terrain.

E. Commission de la circulation des routes d'améliorations foncières et forestières

La commission a siégé à six reprises. Elle a préavisé les requêtes de demande de restriction de circulation réparties par districts, à savoir:

– district de la Sarine:	1 dossier
– district de la Singine: (totalité du réseau routier d'améliorations foncières et forestières)	1 dossier
– district de la Gruyère:	8 dossiers
– district du Lac:	3 dossiers
– district de la Broye:	1 dossier

La Commission a émis un préavis sur la question écrite des députés Schuwey-Frossard (QA 3069.07) relative à l'installation de parkings payants dans les Préalpes.

F. Etude de l'état des routes cantonales

La campagne de relevés à grand rendement concernant la planéité longitudinale (i2 – Sw) et la planéité transversale (i3 T profondeur d'ornière) a été exécutée en octobre 2007 par la maison Schniering AG.

Les résultats livrés au début décembre 2007 se rapportent à la planéité longitudinale (i2) pour 211,5 km d'axes prioritaires et 412,8 km d'axes secondaires. La planéité transversale (i3) pour 207,6 km d'axes prioritaires et 415,2 km d'axes secondaires.

Les résultats de l'appréciation globale, faite par tronçons de 250 m pour la planéité longitudinale et par tronçons de 50 m pour la planéité transversale sont donnés dans le tableau suivant:

Résultats des mesures de relevés d'état en 2007 sur l'ensemble du réseau routier cantonal (641 km), représentant le 100%.

(Interprétation selon la norme VSS SN 640'925b du 1^{er} août 2003).

Critères	Appréciation		
		Axes prioritaires	Axes secondaires
		%	%
Indice de planéité longitudinale (i2)**	bonne	58.0	50.1
	moyenne	27.5	30.5
	<u>suffisante</u>	<u>11.5</u>	<u>14.5</u>
	critique	2.8	4.0
	mauvaise	0.2	0.9
		%	%
Indice de planéité transversale (i3)***	bonne	14.0	19.8
	moyenne	21.0	23.7
	<u>suffisante</u>	<u>26.5</u>	<u>26.7</u>
	critique	25.1	19.4
	mauvaise	13.4	10.4

**mesure de l'écart standard Sw (‰)

***mesure de la profondeur d'ornière (T en mm)

La planéité longitudinale (i2 – Sw) et la planéité transversale (i3 – T profondeur d'ornière) sont les 2 indices qui montrent le mieux l'état du réseau routier cantonal.

6. Secteur entretien des routes nationales

Activités courantes

Le réseau des autoroutes sur le territoire fribourgeois est actuellement de 62,4 km pour l'A12. De plus, est entretenu, sur l'A1, 38,92 km, dont 16,18 km sur le canton de Vaud et 1,14 km sur le canton de Berne, semi-autoroute Givisiez, T10 Kerzers.

L'activité du personnel d'entretien s'est répartie principalement dans les travaux suivants:

- Le service hivernal a représenté 7510 heures. La consommation de fondants chimiques s'est élevée à 1461 tonnes.

- Les travaux de nettoyage des chaussées, des places d'arrêts, le curage des canalisations, ainsi que l'entretien des zones vertes ont nécessité 24 180 heures.
- Les équipes de signalisation ont procédé au rafraîchissement partiel du marquage des jonctions, des têtes d'îlots ainsi que des tunnels, qui représente 108,50 km de lignes, médiane, accotement et berme centrale. Elles ont utilisé pour ces travaux 12 920 kg de peinture.
- 272 accidents ont été dénombrés (dans 53 cas les auteurs sont restés inconnus); les travaux de réparation ont nécessité 2711 heures et les montants récupérés se sont élevés à 879 141.60 francs.

7. Section lacs et cours d'eau

7.1 Activités courantes

7.1.1 Etudes

a) Gestion des étiages

La section poursuit l'exploitation d'un réseau de mesures hydrologiques et réalise des campagnes mensuelles de jaugeage des débits naturels des cours d'eau. Les données récoltées sont organisées dans une base de données systématique.

Dans le cadre d'une étude d'assainissement des prélèvements d'eau mandatée par la section, l'assainissement des prélèvements d'eau dans la Jogne a fait l'objet de contre-propositions de la part des usiniers. Celles-ci ont été examinées par la section. Une mesure d'assainissement supplémentaire a été étudiée pour le prélèvement au lac de Montsalvens, en coordination avec le projet de démontage du haut lac de la Gruyère. La Section a adapté les propositions d'assainissement soumises à la DAEC en tenant compte des informations complémentaires et des contre-propositions fournies par les usiniers.

Depuis la sécheresse de l'été 2003, la pluviométrie était restée inférieure aux moyennes interannuelles jusqu'au mois d'avril 2006 qui a permis un retour à une situation quasi-normale. Les fréquentes pluies de mai à août 2007 ont encore renforcé cette tendance.

b) Cartographie des dangers

Le programme de cartographie des dangers naturels se poursuit selon le programme établi par la CCDN. Les études entreprises en 2007 recevront la subvention fédérale.

En plaine, la Section continue, selon la planification définie par la CCDN, la cartographie des dangers naturels dus aux eaux. La carte de dangers sur la Glâne, à Villars-sur-Glâne, a ainsi pu être validée par la CCDN. La carte indicative des dangers pour le district de la Broye, établie en collaboration avec le canton de Vaud, sera validée au printemps 2008.

c) Revitalisation de cours d'eau

Plusieurs études de revitalisation ont été entreprises ou se sont poursuivies en 2007. Dans tous les projets qui en découlent, la revitalisation constitue un des objectifs parmi d'autres, notamment la protection contre les crues ou l'évacuation des eaux de drainage.

d) Espace nécessaire aux cours d'eau

La réservation de l'espace nécessaire répond aussi bien aux objectifs de la protection contre les crues que de la revitalisation des cours d'eau. L'insertion de ce cadastre dans les plans d'affectation se fait en collaboration avec les Services concernés. Le but est de pouvoir réserver l'espace nécessaire aux cours d'eau lors de la révision des PAL. Des études sont réalisées, afin de déterminer de manière systématique l'espace nécessaire. A ce jour, les données de l'espace nécessaire sur 20 communes ont été reportées au PAL ou transmises aux bureaux d'urbanisme. Ces études sont en cours pour 50 autres communes.

7.1.2 Etudes et projets d'aménagement de cours d'eau en cours

a) Etudes de base, concepts:

- Espace nécessaire aux cours d'eau, diverses communes (cadastre)
- Aergera, Plasselb (concept de mesures et revitalisation zone alluviale)
- Bibera, Ulmiz et Gempenach (concept de mesures)
- Communes de Jeuss et Galmiz (cartes de dangers divers cours d'eau)
- Jaunbach et affluents, Jaun (concept de mesures)
- Javro, Cerniat (étude charriage, concept de mesures)
- Mortivue, Semsales (expertise complémentaire processus laves torrentielles, optimisation concept de mesures)
- Ruisseaux de Le Pâquier (concept de mesures)
- Sarine de Hauterive à Schiffenen (carte de dangers)

b) Projets d'aménagement:

- Aergera, Tentlingen (protection contre les crues et revitalisation)
- Albeuve, Gruyères (protection contre les crues et revitalisation)
- Bibera, Ulmiz et Gempenach
- Biorde, Attalens, Granges et Bossonnens (protection contre les crues et revitalisation)
- Bry, Enney
- Corsallettes, Léchelles (protection contre les crues et revitalisation)
- Heitiwilbach, Düringen (protection contre les crues et revitalisation)
- Gérine, Marly (protection contre les crues et revitalisation)
- Marivue, Haut-Intyamon (complémentaire)
- Mortivue, Semsales
- Moulin, Vuisternens-en-Ogoz (protection contre les crues et revitalisation)
- Nessler, Le Mouret
- Pra Gremy, Châtel-St-Denis (protection contre les crues et revitalisation)
- Sarine en Haute Gruyère, Broc et Bas-Intyamon (Villars-sous-Mont, Enney) (protection contre les crues et revitalisation)
- Sarine à la Maigrange, Fribourg
- Singine Chaude et ses affluents au Rohrmoos, Plaffeien (protection contre les crues et revitalisation)
- Sonnaz, Belfaux (revitalisation)
- Taverna, Mühletal et Wünnewil-Flamatt
- Thaouana, Grandvillard
- Veveyse de Châtel, Châtel-St-Denis

7.1.3 Etudes et projets terminés en 2007

a) Etudes de base, concepts:

- Périmètre Basse Broye (carte de dangers)

- Glâne, Matran, Hauterive et Villars-sur-Glâne (carte de dangers)
- Bi Chalet, cadre Jaunbach et affluents, Jaun (concept de mesures)
- Sarine à Fribourg (analyse de la crue d'août 2005)
- Torrents du Lac Noir (compléments à la carte des dangers existante)
- Singine à Bösinggen et Flamatt (carte de dangers)
- Sarine à Bösinggen (carte de dangers)
- b) Projets d'aménagement (fin des travaux):
 - Broye, Semsales (revitalisation)
 - Crêt de la Ville, Gruyères
 - Grandvaux, Aumont – Vesin (protection contre les crues et revitalisation)
 - Löwenbergbach, Muntelier
 - Nitou, Misery-Courtion
 - Ondine, Bulle (revitalisation)
 - Pra Maradan, Botterens
 - Pra Riondet, Villarvolard
 - Ru des Vuaz, Estavayer-le-Lac
 - Seigneux, Villeneuve
 - Stoutz, La Roche
 - Tiguellet, diverses communes

7.1.6 Subventions engagées et versées

Les études et projets ayant fait l'objet d'engagement de subventions représentent un montant de 812 062.05 francs sur le plan cantonal et 1 794 368.50 francs sur le plan fédéral.

7.1.4 Etudes de détail et de réalisation

Parallèlement à l'établissement de projets généraux et à la direction générale des travaux pour les études et les travaux confiés à des bureaux d'ingénieurs, la section a procédé aux études de détail, à l'établissement des plans et aux mises en soumission pour certains travaux, dont elle a assuré la direction locale des travaux. Elle a également établi les décomptes de subventionnement de l'ensemble des travaux.

7.1.5 Activités complémentaires

La Section a procédé à des contrôles et des inspections, effectué des relevés et des calculs hydrauliques, établi les documents d'autorisation ou d'approbation se rapportant (dont environ 570 dossiers de construction ou de planification):

- à l'utilisation du domaine public des eaux (forces hydrauliques, pompages, dérivations, amarrages de bateaux et autres occupations en surface, extractions de matériaux, etc.) notamment le calcul de la redevance pour l'utilisation des forces hydrauliques du canton par Groupe E;
- à la police des eaux (ouvrages touchant aux cours d'eau, ponts, ponceaux, traversées de cours d'eau);
- aux dossiers de plans d'aménagement locaux et de plans généraux d'évacuation des eaux;
- aux demandes de permis de construire et à diverses questions en relation avec les routes communales, cantonales et nationales.

Etudes et projets ayant fait l'objet d'engagement de subventions :

a) Sur le plan cantonal :			
	Devis	Taux	Subventions
	Fr.	%	Fr.
Arbogne, Montagny	19'682.00	30.00	5'904.60
Corsalettes, Grolley	34'906.10	24.00	8'377.45
Ruisseaux de Gumefens, des Jorettes, de Malessert et de l'Abbaye, Pont-en-Ogoz et Sorens	35'000.00	30.00	10'500.00
Löwenbergbach, Muntelier	218'000.00	29.00	63'220.00
Ruz des Vuaz, Estavayer-le-Lac	14'000.00	29.00	4'060.00
Nitou, Misery-Courtion	30'000.00	30.00	9'000.00
Crêt de la Ville, Gruyères	211'000.00	30.00	63'300.00
Moulin, Vuisternens-en-Ogoz	257'000.00	27.00	69'400.00
Cruces mai-août 2007 (ACE no 1367)	620'000.00	31.00	192'200.00
Cruces mai-août 2007 (ACE no 1368)	565'000.00	31.00	175'150.00
Cruces mai-août 2007 (ACE no 1369)	665'000.00	31.00	206'150.00
Corsalettes, Ponthaux	16'000.00	30.00	4'800.00
Total	2'685'588.10		812'062.05
b) Sur le plan fédéral :			
	Devis	Taux	Subventions
	Fr.	%	Fr.
Pra Riondet, Villarvolard	337'000.00	39.00	131'430.00
Ondine, Bulle	600'000.00	45.00	270'000.00
Tâna, Grandvillard	1'879'000.00	45.00	845'550.00
Corsalettes, Grolley	34'868.00	39.00	13'598.50
Crêt de la Ville, Gruyères	339'000.00	41.00	138'990.00
Base de dangers, diverses communes	22'000.00	70.00	15'400.00
Base de dangers, diverses communes	542'000.00	70.00	379'400.00
Total	3'753'868.00		1'794'368.50

Les études, projets et travaux d'aménagement ayant fait l'objet de versements de subventions en 2007 représentent un volume de 5 214 016.10 francs; les subventions cantonales versées se sont montées à 1 463 984.90 francs et les subventions fédérales à 2 614 044.70 francs.

Etudes, projets et travaux d'aménagement subventionnés :

Cours d'eau, commune	Aménagement	Subventions	
	Travaux	Fédérales	Cantoniales
	Fr.	Fr.	Fr.
Arbogne, Montagny	19'682.00		5'904.60
Abbaye et Malessert, Sorens	22'495.70		6'748.70
Bases de dangers, concepts de mesures 2004 (356)	92'542.90	64'780.05	
Bases de dangers, décision groupée 2002 (345)	87'334.35	61'134.05	
Bases de dangers, décision groupée 2001 (341)	2'843.50	1'990.45	
Bases de dangers, concepts de mesures 2007 (367)	272'452.15	190'716.50	
Botheys, Charmey	11'580.00	4'620.40	4'815.35
Broye, Semsales	25'678.45		8'088.70
Caudra, Châtonnaye		46'208.70	-14'748.65
Chandon, Léchelles	542.25		136.65
Coppet, Charmey	17'000.00		6'800.00
Corsalettes et Chandon, Léchelles et Misery-Courtion	45'980.95		13'794.30
Corsalettes, Grolley		123'422.50	8'377.45
Crausa, Courtepin	589'754.45	200'045.95	169'849.30
Crêt de la Ville, Gruyères	308'112.65	70'627.85	92'433.80
Crues mai 2005, diverses communes			3'665.05
Crues août 2005, diverses communes	253'544.00	575'615.70	110'290.90
Crues mai-août 2007, diverses communes	682'838.30		211'679.90
Eglise et Tioleyre, Cerniat	61'370.50		20'865.95
Gérine, Marly	44'087.15	18'516.60	12'300.30
Grandvau, diverses communes	255'891.75	99'797.80	71'393.80
Jogne, Charmey	285'595.00	129'177.50	49'354.25
Longivue, Farvagny		34'076.00	
Löwenbergbach, Muntelier	211'143.50		61'231.60
Nitou, Misery-Courtion	23'432.75		7'029.85
Noflenbach, Bösingén	68'145.90		19'762.30
Ondine, Bulle	258'893.65	116'502.15	69'901.30
Pra Riondet, Villarvolard	203'841.25	79'498.10	61'152.40
Riggisalpbach, Plaffeien	39'705.35	121'830.45	25'515.50
Ruz des Vuaz, Estavayer-le-Lac	11'848.70		3'436.10
Seeligrabenbach, St. Antoni	39'406.90		15'368.70
Seeweidbach, Plaffeien	25'988.40	11'520.30	9'355.80
Seigneux, Villeneuve	37'944.40		11'088.80
Tâna, Grandvillard	919'310.15	539'015.45	321'758.50
Tiguelet, diverses communes	205'971.95	72'090.20	74'149.90
Warme Sense, Plaffeien	89'057.15	52'858.00	2'483.80
Totaux	5'214'016.10	2'614'044.70	1'463'984.90

Les travaux d'entretien subventionnés ont porté sur une quinzaine de cours d'eau, représentant un volume de subventions de 127 240.10 francs.

Subventions attribuées pour les travaux de conservation :

Cours d'eau	Commune / Entreprise d'endiguement	Fr.
Divers cours d'eau	Cheyres	1'686.50
Arbogne et Hôpital	Dompierre	1'264.40
Lac de Neuchâtel	Estavayer-le-Lac	605.35
Contentenette	Delley-Portalban	714.55
Petite Glâne	Cugy	201.75
Moulins	Lully	477.85
Arbagny	Treyvaux	2'469.95
Ruisseaux de la Pisciculture et des Botheys	Charmey	2'171.75
Lac de Morat	Muntelier	2'981.50
Divers cours d'eau	Villarepos	659.50
Petite Glâne et Fossé Neuf	Entreprise de correction fluviale	49'455.90
Bibera im Grossen Moos	WBU Bibera im Grossen Moos	31'058.80
Obere Bibera	WBU Obere Bibera	20'881.20
Sarine	Commission d'endiguement de la Sarine	1'067.45
Tiguelet	Entreprise d'endiguement "Tiguelet"	2'336.45
Taverna	WBU Obere Taverna	9'207.20
Total		127'240.10

7.2 Événements particuliers

Force de la nature

Du mois de mai au mois d'août de l'année 2007, de nombreux événements orageux se sont produits. Les pluies ont provoqué une importante remontée des nappes et une saturation systématique des terrains. L'ensemble des cours d'eau du canton de Fribourg a connu des crues importantes et répétées. Les principaux événements ont été relevés le 23 mai, le 21 juin, les 3-4 juillet et les 8-9 août 2007. Toutes les catégories de bassins versants ont été affectées, des plus petits aux plus grands.

Les dommages les plus importants ont été causés le long de la Taverna à Wünnewil-Flamatt, du Gottéron à Fribourg, Tafers et St. Ursen, du ruisseau du Roule à Marly et du ruisseau du Lavau à La Verrerie.

Ces crues ont provoqué de nombreuses érosions et inondations par débordements. Dès lors qu'il s'agissait de processus de longue durée, elles ont fortement sollicité et déstabilisé les lits et berges de nombreux cours d'eau du canton.

Les lacs ont également connu des niveaux très élevés, les lacs de Morat et Neuchâtel ont atteint tous deux un niveau de 430,27 m s.m., le 13 août, ce qui correspond à la 2^e valeur la plus importante après celle du 12 avril 2006, depuis le début des mesures en 1983.

V. SERVICE DES AUTOROUTES

1. Missions

Le Service des autoroutes est chargé de l'établissement des projets définitifs, de la construction et de l'entretien des routes nationales.

Le Service des autoroutes est dirigé par M. André Piller, Ingénieur en chef.

2. Activités

2.1 Activités courantes

L'année 2007 a été marquée à nouveau par une activité très soutenue du Service des autoroutes (SAR), due principalement à la poursuite des travaux du deuxième grand chantier d'entretien sur l'A12, entre La Veyre (Vevry) et Semsales, des travaux d'entretien et d'aménagement des ouvrages souterrains de Gumefens et d'Avry-devant-Pont, des travaux de mise à niveau, principalement pour la sécurité des usagers, des ouvrages souterrains de l'A1 et par l'achèvement de la construction de la nouvelle jonction de Riaz, qui permet d'accéder à l'A12.

Le crédit annuel pour la construction et l'aménagement s'est élevé à 21,1 mio de francs. Il a permis de réaliser les travaux précités, ainsi que d'autres travaux d'aménagement sur l'A1 et l'A12. Le montant du crédit d'entretien de 25,6 mio de francs a été absorbé par les travaux d'entretien et de renouvellement en cours sur les deux autoroutes, par le renouvellement de l'électromécanique dans les tunnels et par les études concernant les futurs projets UPlaNS pour la période 2007 à 2010.

Sur le contournement autoroutier de Morat, entre Greng, Löwenberg et Gurbrü, diverses études et travaux de réaménagement et de renouvellement des équipements électromécaniques ont été effectués.

Dans le cadre de la planification de l'entretien des routes nationales, les études des projets UPlaNS entre Löwenberg et Gurbrü sur l'A1 et Semsales-Riaz sur l'A12, ainsi que l'étude du projet définitif pour la création de la nouvelle route «Birch-Luggiwil», qui permettra l'accès depuis le nord à la jonction de Dündingen, sont en cours. L'Office fédéral des routes (OFROU) a en outre commandé au SAR l'étude de la modification du projet définitif de la couverture de l'A12 dans la région de Chamblieux.

Les relations très suivies avec l'OFROU, les communes et les remaniements parcellaires (RP) se sont poursuivies dans le cadre des projets et travaux précités. Dans ce cadre, on relèvera la dissolution du RP de Morat-Altavilla et la constitution du RP volontaire de Dündingen, en septembre 2007.

La continuité de la politique d'information s'est traduite, entre autres, par la mise à jour régulière du site INTERNET du SAR, par les communiqués de presse, par les conférences données par des collaborateurs et par leur participation à des séances d'information.

En juin dernier, le SAR a passé avec succès l'audit de suivi de son système de management (SMQ) de la qualité selon la norme ISO 9001-2000.

Enfin, on mentionnera que, pour le SAR, l'année 2007 était la dernière sous le régime des cantons propriétaires de la route nationale. Dès le 1er janvier 2008, en effet, la Confédération est devenue le seul responsable des routes nationales, à l'exception des prestations concernant la terminaison du réseau.

Dans ce cadre, le SAR a reçu de nombreux mandats à effectuer pour le compte de la Confédération. Enfin, les conditions du plan social pour le personnel occupé aux tâches des routes nationales ont été arrêtées par le Conseil fédéral. La liste du personnel concerné, ainsi que les montants afférents ont été remis à l'OFROU.

3. Staff

Les activités principales ont porté sur la préparation de l'audit de suivi et l'adaptation des documents du système de management de la qualité (SMQ).

4. Ressources

4.1 Acquisition d'immeubles

4.1.1 A1

- transfert gratuit de 58 parcelles, d'une surface totale de 441 076 m², sur les territoires des communes de Cheyres, Murist, Châbles, Font, Lully (secteur Lully), Les Montets (secteur Frasses), Sévaz, Bussy, Cugy, Domdidier, Saint-Aubin, Courgevoux et Murten, qui passent du chapitre des routes nationales au chapitre du Service des forêts et de la faune;
- transfert de 29 parcelles, d'une surface totale de 333 564 m², pour un montant total de 1 341 375 francs, sur les territoires des communes de Châbles, Font, Les Montets (secteur Frasses), Sévaz, Courgevoux, Murten et Galmiz, qui passent du chapitre des routes nationales au chapitre du Service des ponts et chaussées (SPC);
- cession, dans le cadre de la procédure du remaniement parcellaire de Bollion-Châbles-Seiry, d'une parcelle de 13 991 m² à la commune de Lully (secteur Bollion) pour une valeur de 58 611 francs.

4.1.2 A12

- acquisition de 1974 m² sur le territoire de la commune de Châtel-St-Denis, pour le prix de 9500 francs, terrain destiné à l'aménagement de la rampe de service de Prayoud (côté Jura);
- transfert de trois parcelles, d'une surface totale de 93 273 m², pour un montant total de 282 683 francs, sur le territoire de la commune de Magnedens, qui passent du chapitre des routes nationales au chapitre du Service des ponts et chaussées;
- reprise de quatre parcelles, d'une surface totale de 35 209 m², pour un montant total de 211 254 francs,

sur le territoire de la commune de Düdingen, qui proviennent du chapitre du Service des ponts et chaussées et passent au chapitre des routes nationales;

- vente de 876 m² sur le territoire de la commune Wünnewil-Flamatt, pour le prix de 35 040 francs.

4.2 Indemnités pour dommages causés aux cultures pendant les travaux

La somme totale des indemnités versées aux agriculteurs qui ont subi des pertes de gain s'est élevée à 38 851 francs.

4.3 Remaniements parcellaires

4.3.1 A1

Cheyres – Yvonand (VD)

- les travaux de mensuration sont en phase d'être terminés.

Bollion – Châbles – Seiry

- le cadastre transitoire a été mis à l'enquête du 2 novembre au 3 décembre 2007;
- mise en place du réseau de mensuration;
- les travaux d'abornement ont commencé.

Châtillon – Font – Lully

- la mensuration sur le terrain est terminée et les relevés sur plans ont débuté;
- le cadastre transitoire a été déposé au registre foncier.

Frasses et environs

- les travaux de mensuration sont en phase d'être terminés – la mise à l'enquête aura lieu en 2008;
- la mise à l'enquête publique de l'abornement a eu lieu du 12 octobre au 12 novembre 2007.

Cugy – Bussy

- les travaux de mensuration sont en cours;
- l'abornement est terminé.

Morat – Altavilla

- le Syndicat d'améliorations foncières de Murten-Altavilla a été dissous le 28 septembre 2007.

4.3.2 A12

Farvagny – Grenilles – Posat

- mise en vente des terrains autoroutiers.

Düdingen

- constitution volontaire du Syndicat d'amélioration foncière, le 19.09.2007.

4.4 Nuisances

- commune de Galmiz, plainte collective émanant de 35 personnes concernant des nuisances sonores, étude de bruit effectuée, aucun dépassement des valeurs limites d'immission (VLI) constaté, les propriétaires ont été avisés de ce résultat;

- communes de Vuadens, secteur «Le Maupas», quatre appartements touchés par des dépassements VLI, l'étude démontre une disproportion coût-efficacité, des mesures d'allègement seront prises;

- communes de Bulle et Riaz, secteur «La Sionge», étude du caractère économiquement supportable et de la proportionnalité des mesures de protection au bruit;

- commune de Pont-en-Ogoz, secteur Avry-devant-Pont, plainte collective émanant de 45 personnes concernant une augmentation de bruit suite à l'élagage d'une haie côté Jura, un bureau d'ingénieur a été mandaté pour effectuer une étude de bruit;

- commune de Marsens, secteur Vuippens, demande émanant des autorités communales pour un assainissement sonore sur plusieurs logements compris entre la route nationale et la route cantonale; un bureau d'ingénieur a été mandaté pour une étude de bruit;

- commune de Matran, secteur «La Fenetta», «Impasse de la Montagne Sud-Ouest», «Impasse de la Montagne Nord-Est», huit oppositions ont été enregistrées lors de l'enquête sur la construction des murs paraprophes. Le dossier est en traitement au Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC);

- commune de Hauterive, secteurs Posieux et Ecuwillens, plainte collective de 70 personnes concernant une augmentation des nuisances sonores ressenties ces dernières années; un bureau d'ingénieur a été mandaté pour une étude de bruit;

- commune de Riaz, demande de subvention pour la construction d'un écran paraphone afin de protéger les habitants du quartier Clos Villars des nuisances sonores de la route nationale et de la route de jonction Bulle-Riaz; un bureau d'ingénieur a été mandaté pour une étude de bruit;

- commune de Châtel-St-Denis, secteurs Prayoud et Luxit, cinq logements concernés par des dépassements des VLI; l'étude de bruit effectuée par un bureau d'ingénieur démontre une disproportion coût-efficacité et propose des mesures d'allègement;

- commune de Granges-Paccot et Givisiez, secteur Chamblieux, le projet a été jugé conforme à l'OPB par la Confédération. La DAEC a présenté aux communes concernées le coût supplémentaire engendré par la couverture proprement dite qui serait à leur charge;

- commune de Villars-sur-Glâne, secteur «Les Dailles», les étages supérieurs de plusieurs logements sont concernés par des dépassements de VLI; l'étude de bruit effectuée par un bureau d'ingénieurs révèle une proportion coût-efficacité acceptable;

- préparation des documents et des métadonnées pour l'archivage électronique des préavis et de l'informatique des années 2004 et 2005;

- étude et établissement de préavis relatifs à 188 demandes de permis de construire, ainsi que de 25 examens préalables et finals de plans de quartiers, révisions de plans d'aménagement locaux et divers;
- exploitation des résultats des comptages automatiques de trafic de l'A1 et de l'A12 et mise à disposition des résultats pour le public sur le site INTERNET du SAR (www.sar-fr.ch).

4.5 Gestion électronique des données (GEDARC)

En accord avec l'OFROU, à fin 2007, 100 % des plans et 75 % des documents ont été archivés électroniquement.

4.6 Utilisation des crédits

a) Dépenses nettes pour la construction des RN			
	A1 en francs	A12 en francs	
Etudes, direction des travaux	1 547 919.75	1 368 443.95	
Terrains et remaniements	698 238.75	107 243.65	
Exécution des travaux	6 397 410.90	10 949 149.20	
Total des crédits utilisés	8 643 569.40	12 424 836.80	21 068 406.20
./. Recettes n'entrant pas en ligne de compte pour l'utilisation des crédits	812 122.65	10 621.20	822 743.85
Total des dépenses nettes			20 245 662.35

b) Total des dépenses brutes pour l'entretien lourd des RN :	25 625 452.30
--	---------------

c) Crédit d'engagement cantonal (décret du 26 juin 2001)	
Solde au 1 ^{er} janvier 2007 :	3 200 105.25
Utilisation en 2007 :	2 037 529.50
Solde disponible au 1 ^{er} janvier 2008 :	1 162 575.75

5. Elaboration – construction, aménagement, entretien, renouvellement (UPLaNS)

5.1 Pavement Management System (PMS)

5.1.1 A1 Construction et aménagement

Section Cheyres – Cugy et «enclave» de Domdidier

- contrôles altimétriques et planimétriques d'ouvrage.

Les travaux suivants sont terminés:

- réalisation d'une signalisation de déviation sur l'aire de repos de la Rose de la Broye en cas d'obturation de l'autoroute entre Estavayer-le-Lac et Yverdon-les-Bains;
- réalisation de l'aménagement et revitalisation du couloir biologique de l'Arbogne M12;
- remise au groupe technique cantonal (GT) des dossiers d'exploitation pour les mesures de compensation écologique (MCE); contrôle de huit ouvrages avant échéance de garanties;
- exécution de divers travaux sous garantie;
- contrôle de trois ouvrages avant échéance de garanties.

Les travaux suivants sont en cours:

- entretien MCE de l'aménagement du ruisseau de Chèvrefeu sous le viaduc de Lully jusqu'en 2008;
- saisie du cadastre souterrain en base de données.

Section Greng – Gurbrü

- réalisation de l'aménagement du ruisseau du Dy et du Moulin comprenant la construction d'un bassin, mise à l'enquête publique terminée et approbation du projet par la Confédération;
- mise à l'enquête et approbation de la remise en état de la Länggasse.

Les travaux suivants sont terminés:

- remise au groupe technique cantonal (GT) des dossiers d'exploitation pour les mesures de compensation écologique (MCE);
- contrôle de deux ouvrages avant échéance de garanties;
- exécution de divers travaux sous garantie.

5.1.2 A12 Construction et aménagement

Section Châtel-St-Denis – Vaulruz

- contrôles altimétriques et planimétriques d'ouvrage;
- approbation de la Confédération pour la mise à l'enquête du giratoire d'En Craux sous sa forme définitive, sur la route d'accès à l'autoroute, à Châtel-St-Denis.

Section Vaulruz – Bulle

- contrôles altimétriques et planimétriques d'ouvrage;
- finitions du giratoire accrochage Nord «La Sionge» de la route d'accès à la jonction de Bulle;

- réalisation de la modification de la jonction de Riaz de la route d'accès à la jonction de Bulle.

Section Bulle – Corpataux

- contrôles altimétriques d'ouvrage;
- saisie du cadastre souterrain en base de données.

Section Corpataux – Fribourg

- saisie du cadastre souterrain en base de données;
- contrôles altimétriques d'ouvrage;
- adaptation du réaménagement provisoire de la jonction de Matran;
- accompagnement de l'étude à long terme pilotée par le Service des ponts et chaussées (SPC) pour l'amélioration du secteur de la jonction autoroutière de Matran;
- étude de l'évacuation des eaux de ruissellement de l'autoroute dans le secteur situé entre les jonctions de Fribourg-Sud et Fribourg-Nord.

Section Fribourg – Düdingen

- saisie du cadastre souterrain en base de données;
- modification de la jonction de Düdingen;
- mise à l'enquête publique du réaménagement de la jonction de Fribourg-Nord;
- jonction de Düdingen: continuation des études réalisées par le SPC pour la liaison Birch-Luggiwil suite au passage de ce tronçon aux routes nationales.

Section Düdingen – Flamatt

- contrôles altimétriques d'ouvrage.

5.1.3 A1 Gros entretien et renouvellement

Section 14 Limite VD/FR – Limite FR/BE

- TE6, saisie des données de base de tous les domaines;
- élaboration du projet d'intervention du tronçon d'entretien «Löwenberg – Gurbrü», TE6;
- approbation du projet d'intervention du tronçon d'entretien «Löwenberg – Gurbrü», TE6 par l'OFROU;
- élaboration du dossier d'appel d'offre du tronçon d'entretien «Löwenberg – Gurbrü», TE6;
- mise en soumission, adjudication et réalisation des travaux préliminaires du tronçon d'entretien «Löwenberg – Gurbrü», TE6;
- mise en soumission et adjudication des travaux de réalisation du tronçon d'entretien «Löwenberg – Gurbrü», TE6, recours au Tribunal administratif.

5.1.4 A12 Gros entretien et renouvellement

Section 76 Châtel-St-Denis – Rossens

- P12: tronçon d'entretien UPLaNS entre Châtel-St-Denis et Semsales, réalisation de la seconde étape

de 3,6 km en étroite collaboration avec le canton de Vaud. Coûts des travaux sur territoire fribourgeois: environ 68 millions de francs;

- TE1, saisie de tous les domaines en base de données;
- élaboration du concept d'intervention du tronçon d'entretien TE1 «Outre-Broye – Riaz»;
- TE1, approbation du concept d'intervention par l'OFROU;
- élaboration du projet d'intervention du tronçon d'entretien TE1 «Outre-Broye – Riaz»;
- contrôle de huit ouvrages avant échéance de garanties;
- exécution de divers travaux sous garantie.

Les travaux suivants sont en cours:

- tranchées couvertes (TC) d'Avry-devant-Pont et Gumefens (AvGu): finition de la première étape des travaux (génie civil) et réalisation de la seconde étape.

Section 80 Rossens – Limite FR/BE

- suivi du projet de création de la route de contournement Düdingen – Luggiwil, suite de l'étude de remaniement des parcelles;
- contrôle d'onze ouvrages avant échéance de garanties;
- exécution de divers travaux sous garantie.

5.1.5 Gravières

Basiléa:

- les travaux de remise en état sont terminés.

Grandvillard:

- les travaux de remise en état débuteront au printemps 2008.

5.1.6 Divers

- participation au groupe de travail assurance qualité (AQ): FFE/SIA/SPC/SAR;
- participation au CEES: Club environnement, énergie, sécurité;
- audit de vérification du système qualité effectué par la société SQS en juin 2007;
- suivi et adaptation du système qualité plus particulièrement pour l'électromécanique (EMS);
- suivi de la surveillance des ouvrages du Pavement Management System (PMS) par bassin versant;
- mise en place d'une structure permettant de gérer les données de l'autoroute sur un système d'information du territoire (SIT);
- relevés topographiques sur les chantiers de l'autoroute;
- établissement de divers préavis pour des constructions à l'intérieur des alignements de la route nationale;

- participation au groupe de travail «Routes» dans le cadre du projet Managementinformationssystem Strasse und Strassenverkehr (MISTRA) de l'OFROU;
- petits travaux sur l'A1 et de l'A12, afin de garantir l'aptitude au service pendant la durée d'utilisation.

5.2 Bridge Management System (BMS)

5.2.1 A1 Construction – Aménagement

Section Cheyres – Cugy

- contrôle de huit ouvrages avant échéance de garanties;
- exécution de divers travaux sous garantie;
- passage supérieur (PS) route cantonale (RC) Châbles – Mussillens, contrôle de la transition ouvrage route, à l'extrémité de l'ouvrage côté Yverdon-les-Bains – Alpes et des éclatements, sur le béton du trottoir, côté Yverdon-les-Bains;
- mesure de compensation écologique (MCE) 14, étude de l'avant-projet du passage à faune de la Petite Glâne et correction de la RC Estavayer-le Lac – Bussy – Payerne.

Section Greng – Gurbrü

- exécution de divers travaux sous garantie.

5.2.2 A12 Construction – Aménagement

Section Châtel-St-Denis – Vaulruz

- tronçon d'entretien P12 (La Veyre – Outre Broye): réalisation de l'élargissement, côté Alpes, du pont de la Veveyse de Châtel, route nationale (RN);
- participation financière (50%), à la remise en état complète du pont sur la Veveyse de Fégire, limite cantonale VD-FR, dans le cadre du tronçon d'entretien P12 (La Veyre – Outre Broye);
- remise en état complète, dans le cadre du tronçon d'entretien P12 (La Veyre – Outre Broye) des ouvrages suivants: PS de la jonction de Châtel, PS route communale (Rc) Châtel – Les Paccots, PS Rc Prayoud – Maudens, PS à piétons de Fruence, PS AF Les Asses – Sous les Routes, passage inférieur (PI) Rc Au Nord de Prayoud, voûtage du ruisseau de Prautey.

Section Vaulruz – Bulle

- études et inspections de nombreux ouvrages dans le cadre de l'élaboration du projet UPlaNS TE1.

Section Bulle – Corpataux

- réalisation d'un portique de signalisation sur le viaduc de la Gruyère;
- contrôle non destructif de la fabrication de sept portiques de signalisation pour les tranchées couvertes (TC) d'Avry-devant-Pont et de Gumefens.

Section Corpataux – Fribourg

- mesure urgente: réfection du revêtement sur l'ouvrage PS Rc gare de Matran.

Section Fribourg – Düdingen

- projet d'assainissement de la région de Chamblieux: complément à l'étude de variantes de protection phonique réalisée en 2006 et compléments au projet d'assainissement pour approbation par le département fédéral responsable.

Section Düdingen – Flamatt

- mesure urgente: évaluation des dégâts, concept d'intervention planification de la réparation, étude des variantes et dossier d'approbation OFROU pour le PS à piétons à Oberflamatt, après l'accident d'avril 2007;
- remplacement de plusieurs plaques de base en béton, fissurées et cassées, de l'écran parapnone de Wünnewil;
- surveillance instrumentée du mur ancré de Flamatt, aux abords des voies CFF.

5.2.3 A1 Gros entretien et renouvellement

Section 14 Limite VD/FR – Limite FR/BE

- inspection périodique de onze ouvrages d'art;
- tronçon d'entretien TE6: projet d'exécution de 18 ouvrages;
- contrôle de deux ouvrages avant échéance de garanties;
- exécution de divers travaux sous garantie.

5.2.4 A12 Gros entretien et renouvellement

Section 76 Châtel-St-Denis – Rossens

- inspection périodique de quatorze ouvrages d'art;
- contrôle de six ouvrages avant échéance de garanties;
- exécution de divers travaux sous garantie.

Section 80 Rossens – Limite FR/BE

- inspection périodique de quatorze ouvrages d'art;
- contrôle de 21 ouvrages avant échéance de garantie (tronçon d'entretien P3 Ottisberg – Limite FR/BE);
- contrôle de quatorze ouvrages avant échéance de garanties;
- exécution de divers travaux sous garantie.

5.2.5 Divers

- contrôles annuels des joints de chaussée à peigne sur les ouvrages d'art de l'A1 et de l'A12; remplacement des éléments défectueux et anciens par des éléments sécurisés; établissement d'une procédure de gestion;

- petits travaux sur plusieurs ouvrages d'art de l'A1 et de l'A12, afin de garantir l'aptitude au service pendant la durée d'utilisation de l'ouvrage;
- participation à des groupes de travail au sein de la VSS et de l'Office fédéral des routes (OFROU);
- introduction des données relatives aux ouvrages d'art sur l'A1 et l'A12 dans la banque de données de la Confédération KUBA-DB;
- participation à l'adaptation du programme KUBA-Tunnel, en coordination avec l'OFROU;
- mise à jour des plans conformes à l'exécution des ouvrages;
- établissement et mise à jour des plans généraux d'exécution (PGE);
- participation au groupe de coordination du management de la qualité (MQ) comprenant les représentants du canton, de la Société suisse des ingénieurs (SIA), de l'association fribourgeoise des ingénieurs (AFI), de la Fédération fribourgeoise des entrepreneurs (FFE) et du Service des ponts et chaussées (SPC);
- préparation des plans et des documents pour l'archivage électronique dans la banque de données GE-DARC du Service des autoroutes;
- étude des profils en long pour les nouveaux revêtements des ouvrages d'art du tronçon d'entretien TE6.

5.3 Electrical Management System (EMS)

- Comme durant l'année 2006, cette année a été fortement marquée par la mise en œuvre et la préparation de l'entrée en vigueur de la nouvelle péréquation financière (RPT).
- Des projets ont été lancés par l'OFROU dans le but d'une harmonisation des systèmes tant du point des réseaux de communication que des logiciels informatiques qui seront à terme mis en œuvre sur l'ensemble du territoire de la Confédération.
- En électromécanique, il y a eu principalement des demandes aux cantons dans les domaines suivants: gestion de la maintenance assistée par ordinateur (GMAO), projet nommé EMS Schweiz par l'OFROU, transfert de connaissances des cantons vers l'OFROU, lancement d'un projet portant sur la normalisation des systèmes.
- La gestion centralisée du trafic à Lucerne est en route et la centrale sera opérationnelle par étapes dès 2008. Des tests de centralisation ont été effectués et sont concluants.
- Les fiches d'anomalie émises par l'exploitation des routes nationales (ERN) ont porté sur les installations encore sous garantie de l'autoroute A12 entre Ottisberg et Flamatt (P3). En 2007, très peu de fiches ont été émises et elles ont toutes été liquidées.
- Le Centre d'Entretien et d'Alarme (CEA) à Granges-Paccot a sollicité le SAR pour une participation dans

la maintenance sur 3 ans du Système Automatique de Gestion d'Alertes (SAGA). Ceci a fait l'objet d'une demande de mesure auprès de l'OFROU qui a été acceptée.

5.3.1 A1

Section Cheyres – Cugy

- Les contrôles d'ouvrage avant l'échéance de garantie ont été effectués pour deux lots sans problème particulier.
- Les problèmes sur les installations de la «détection incendie» des tranchées couvertes (TC) de Frasses et Sévaz ont été réglés en début 2007.
- Des problèmes persistent pour ce même type d'installation dans le tunnel des Bruyères et la tranchée couverte de Châbles (ouvrage formant un seul tenant). Dans cette section, des problèmes de stabilité lors de grosses perturbations météorologiques (orages) semblent être la cause de l'endommagement des installations. Un suivi technique important a été mis en place afin de remédier à cette situation. L'entreprise a changé le système de détection existant contre le même matériel installé dans les TC de Frasses et Sévaz, ce qui a sensiblement amélioré la situation.
- Les travaux pour la mise en conformité des TC de Frasses et Sévaz, selon les nouvelles directives fédérales, sont pratiquement achevés. Ceux-ci ont permis, entre autres, la mise en place de guidages lumineux de part et d'autre de la chaussée, la mise en place de nouvelles portes et une meilleure visualisation des chemins de fuite et des sorties de secours.
- Des pannes répétées sur les signaux lumineux autoroutiers du secteur du restoroute «Rose de la Broye» ont permis d'identifier un problème de non-conformité selon les contraintes techniques de réalisation, des analyses sont en cours pour définir précisément la source du problème.

Section Greng – Gurbrü

- Les travaux pour la mise en conformité du tunnel «Les Vignes» et de la tranchée couverte de «Combette», selon les nouvelles directives fédérales, sont pratiquement achevés. Ceux-ci ont permis, entre autres, la mise en place de guidages lumineux de part et d'autre de la chaussée, la mise en place de nouvelles portes et une meilleure visualisation des chemins de fuite et des sorties de secours.
- Le feu vert pour les travaux de réalisation du futur tronçon d'entretien UPlaNS TE6 «Löwenberg – Gurbrü» a été donné par l'OFROU. Les travaux prévus en 2008 sont en phase avec le planning intentionnel.

5.3.2 A12

- La réhabilitation des installations électriques (câble basse tension et prises, panneaux) entre «Outre-Broye et Ottisberg» s'est poursuivie en début 2007 et

la réception des travaux a eu lieu le 12.06.2007. Dans le cadre de ces travaux, les panneaux existants ont été remplacés par des panneaux rétro-réfléchissants. Ce changement a permis de démonter les alimentations électriques des anciens panneaux et de rendre le solde des installations électriques existantes compatible avec les normes de l'ordonnance fédérale sur les installations à basse tension.

Section 2 Vaulruz – Bulle

- R.A.S.

Section 76 Limite VD/FR – Rossens

- Pour le renouvellement des installations EMS des TC d'Avry-devant-Pont et de Gumefens, dont l'approbation du projet par l'OFROU a eu lieu en mars 2006, les travaux de génie civil pour la phase 2007 se sont achevés à la fin juin. Tous les travaux pour la partie EMS ont été adjugés en 2007, les travaux EMS se dérouleront selon le planning intentionnel, qui prévoit un début des travaux en avril 2008.
- Les études pour le futur tronçon d'entretien UPlaNS TE1 «Outre-Broye – Riaz» sont en cours. La dernière phase du projet, remise le 21.12.2007, est en approbation à l'OFROU. Ce tronçon revêt une grande importance, car les travaux de réalisation EMS, concernant la transmission d'informations à la Police du centre de Fribourg-Nord (Granges-Paccot), doivent être synchronisés avec ceux de la H189, afin de garantir l'intégration des deux tronçons.

Section 80 Rossens – Limite FR/BE

- R.A.S.

P12 Tronçon d'entretien intercantonal UPlaNS «La Veyre – Outre-Broye» (Semsales)

- A la fin 2007, l'ensemble des gros travaux sur l'autoroute pour la partie EMS est terminé.
- L'intégration des équipements EMS au centre d'entretien de Vaulruz a été réalisée et testée pour l'ensemble du tronçon renouvelé. Il reste quelques interventions sporadiques pour les visions locales en vue des réceptions finales des travaux.

P3 Tronçon d'entretien UPlaNS «Ottisberg – Limite FR/BE»

- R.A.S.

5.4 Appel d'offres

49 appels d'offres ont été réalisés en procédure gré à gré, sur invitation ou ouverte.

Le montant total des adjudications s'élève à 40 857 458 francs dont 370 000 francs à charge du canton de Berne et 8 000 francs à charge du canton de Vaud.

5.4.1 A1 Construction et aménagement

Section Cheyres – Cugy

- quatre lots PMS et un lot EMS ont été adjudgés pour un montant de 1 547 704 francs, dont 1 396 560 francs pour le PMS. A relever que les travaux PMS concernent essentiellement l'exécution de la mesure M 12 Arborgne (1 380 793 francs).

Section Greng – Löwenberg

- neuf lots EMS et 2 lots PMS ont été adjudgés pour un montant de 2 941 574 francs dont 2 129 884 pour l'EMS. A relever que les travaux EMS concernent essentiellement l'aménagement des installations de sécurité du tunnel des Vignes et des tranchées couvertes de Chantemerle et de Combettes, alors que les travaux PMS sont principalement relatifs aux travaux d'aménagement et de construction sur les ruisseaux du Dy et du Moulin, à Courgevaux (799 754 francs).

Section Löwenberg – Gurbrü

- la part d'aménagement PMS/BMS du tronçon UPlaN S Löwenberg – Gurbrü a été adjudgée pour un montant de 3 487 197 francs.

5.4.2 A1 Entretien

Section 14 Limite VD/FR – Limite FR/BE

- trois lots EMS, trois lots PMS, un lot BMS et un lot PMS/BMS ont été adjudgés pour un montant de 25 851 810 francs dont 25 844 996 francs pour la part d'entretien du tronçon UPlaN S Löwenberg – Gürbrü. Pour la A1, construction, aménagement et entretien, 22 lots ont été adjudgés pour un montant total de 33 828 287 francs.

5.4.3 A12 Construction et aménagement

Section Bulle – Corpataux

- douze lots EMS et un lot PMS ont été adjudgés pour un montant de 2 693 199 francs dont 2 680 126 francs pour l'EMS. A relever que les travaux EMS concernent essentiellement l'aménagement des installations de sécurité des TC de Gumefens et d'Avry-devant-Pont.

Section Corpataux – Matran

- un lot PMS concernant le réaménagement de la jonction de Matran a été adjudgé pour un montant de 85 829 francs.

Section Matran – Düdingen

- un lot PMS concernant le marquage et la signalisation de la jonction de Düdingen a été adjudgé pour un montant de 13 603 francs.

5.4.4 A12 Entretien

Section 76 Châtel-St-Denis – Rossens

- dix lots EMS et un lot PMS ont été adjudgés pour un montant de 4 122 469 francs, dont 4 105 834 francs pour l'EMS. A relever que les travaux EMS concernent essentiellement le renouvellement des installations de sécurité des TC d'Avry-devant-Pont et de Gumefens.

Section 80 Rossens – Limite FR/BE

- quatre lots PMS ont été adjudgés pour un montant de 114 068 francs.

Pour la A12, aménagement et entretien, 30 lots ont été adjudgés pour un montant total de 7 029 170 francs.

Contrôle des achats

Le contrôleur des achats a effectué de multiples vérifications dans trois domaines spécifiques, à savoir le contrôle des différentes factures d'entreprises et de fournisseurs, la vérification des documents élaborés pour les propositions d'adjudication, ainsi que les projets de contrats sur la base de la procédure d'achat de fournitures et de travaux et de la législation sur les marchés publics.

Diverses remarques ou autres observations d'ordre mineur relatives aux domaines susmentionnés ont été réglées verbalement. Il est à noter néanmoins que 41 notes internes ont été établies. La prise en compte de celles-ci a permis d'éliminer différents points faibles, en particulier dans le cadre du controlling du travail des mandataires, notamment sur les impacts financiers dus aux adaptations de divers marchés.

D'autre part, un document statistique de synthèse relatif aux notes internes des années 2004 – 2006 a été établi et transmis à l'OFROU, ainsi qu'à l'Inspection cantonale des finances.

Il est à noter que le contrôleur des achats de travaux a également apporté son soutien, sous forme d'analyse et de recommandations dans le cadre de l'évaluation du marché des travaux UPlaN S TE6.

Marchés publics

Le SAR a participé activement à différents groupes de travail dans le domaine des marchés publics (Centre de compétence DAEC, Guide romand pour les marchés publics, simap).

Par son représentant, administrateur et webmaster du site www.simap.ch du canton de Fribourg, le SAR a géré l'exploitation de ce site (cf. rubrique Marchés publics, projet SIMAP, sous chap. Direction) et a participé à l'avancement du projet SIMAP 2, piloté par la Confédération.

Suite aux nombreuses difficultés rencontrées lors de l'avancement de ce projet, ce dernier a été officiellement abandonné par la Confédération. Ainsi, jusqu'au prochain projet SIMAP 3 déjà planifié, SIMAP 1 reste opérationnel.

Par ailleurs, divers utilisateurs ont suivi un cours de formation donné par le représentant susmentionné. Ainsi 22 mandataires, sur un total de 63 ont été formés en 2007.

VI. SERVICE DES BATIMENTS

1. Missions

Le Service des bâtiments est un service central qui intervient en qualité de prestataire de services auprès des autres Directions et de leurs unités administratives. Il est chargé de la gestion immobilière, de la maintenance du patrimoine, de l'exploitation des immeubles, de la gestion des projets d'investissements et des tâches en matière de conseil et d'expertise.

La responsabilité du Service est assumée par M. Charles-Henri Lang, Architecte cantonal.

2. Activités

Depuis le 1^{er} juin 2007 une nouvelle organisation a été mise en place au sein du Service. Il se compose d'une section technique et d'une section administrative qui regroupe les secteurs gérance, opérations immobilières et constructions subventionnées.

2.1 Activités courantes

2.1.1 Section technique

Dans sa tâche de conseiller en matière de construction et d'exploitation des immeubles, les collaborateurs de la section technique ont participé à des groupes de travail pour les études de développement des projets suivants:

- Collège de Gambach, approbation du projet d'achat et de construction par le Grand Conseil;
- Bibliothèque cantonale et universitaire, participation au groupe de travail chargé de son extension sur le site de la Centrale;
- Haute Ecole Spécialisée, santé social (HES-S2), recherche de sites d'implantation pour regrouper l'Ecole de santé et l'Ecole du travail social;
- Université, études pour l'assainissement des locaux, des installations techniques et des équipements de la mensa de Miséricorde, approbation du projet par le Grand Conseil;
- Postes de police, participation au groupe de travail chargé de la planification des locaux;
- Tribunal cantonal et Tribunal administratif, participation au groupe de travail chargé d'étudier la réunification des deux tribunaux;
- Hôpital psychiatrique cantonal, accompagnement dans la recherche de locaux pour l'unité des adolescents;
- Laboratoires, participation au groupe de travail pour leur regroupement et études pour la transformation et le réaménagement du bâtiment des autoroutes à Givisiez.

Dans sa tâche de défense des intérêts de l'Etat dans les constructions, transformations et rénovations d'immeubles confiées à des bureaux privés, il a examiné les plans d'exécution, contrôlé par sondages les métrés et les factures et participé aux commissions de bâtisse ou de chantier des réalisations suivantes:

- Fribourg: Université, travaux de finition et de garantie pour la construction des nouveaux bâtiments sur le plateau de Pérolles;
Ecole des métiers, gestion des recours contre le permis de construire, développement du projet et début des travaux;
Hôpital cantonal, participation à la commission de bâtisse pour la construction d'un nouveau bâtiment pour les salles d'opération;
Salle du Grand Conseil, travaux pour le réaménagement de la salle;
- Romont: Vitromusée, agrandissement et réaménagement du musée, travaux de finition et de garantie;
- Payerne: Gymnase intercantonal de la Broye, travaux de finition et de garantie;
- Bulle: Ecole de musique (Conservatoire), fin des travaux et des aménagements intérieurs, inauguration des locaux;
- Sugiez: Etablissements de Bellechasse, participation à la commission de bâtisse nommée pour la construction de quarante cellules pour les détenus en exécution anticipée de peine, salle de sport et buanderie, élaboration du projet et exécution des travaux préparatoires;
- Chénens: Halle à sel, fin des travaux de construction.

Les collaborateurs ont participé régulièrement aux séances de la/du:

- Commission des biens culturels;
- Commission cantonale de l'énergie;
- Commission des constructions scolaires;
- Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat et d'autres commissions y relatives;
- Commission du stade universitaire de St-Léonard;
- Sous-commission cantonale Loro-Sport;
- Conseil de Fondation du Centre suisse de recherches et d'informations sur le vitrail, le Vitrocentre;
- Conseil de Fondation du château de Gruyères et sa commission pour la conservation;
- Conseil de Fondation Pro Vallon;
- Conseil de Fondation de la Cathédrale St-Nicolas.

Ils ont apporté leur contribution aux études ou aux réalisations de constructions pour d'autres collectivités, à savoir:

- Association du Centre professionnel, étude pour les constructions des Ecoles professionnelles sur le site

- des Remparts, à Fribourg, présidence de la commission de bâtisse;
- Office cantonal du matériel scolaire, études pour l'extension des locaux;
- Association des amis de Notre Dame de Compassion à Bulle, étude sur la transformation de l'ancien couvent des Capucins.

Enfin, ils ont rédigé des préavis techniques pour des demandes de subventions concernant des travaux de transformation ou d'aménagement d'immeubles à caractère médical ou social.

Le Service des bâtiments a expertisé les projets des constructions scolaires et des constructions sportives pour le Loro-Sport, selon les demandes de la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport.

Le Service des bâtiments a participé:

- aux réunions d'organismes professionnels ou culturels;
- aux réunions relatives à la mise à jour du guide romand sur les marchés publics et à sa traduction en allemand.

Il a régulièrement dispensé des conseils aux maîtres d'ouvrage, aux mandataires ainsi qu'aux associations professionnelles concernant la législation sur les marchés publics.

2.1.2 Section administrative

A. Secteur gérance

Les tâches d'exploitation courante assurées par le secteur gérance du Service se sont déroulées dans les différents secteurs suivants:

A. 1. Entretien courant

Le budget mobilier de l'ensemble des services de l'Etat et des établissements a été ventilé dans les différents centres de charge. Pour cette raison, le Service des bâtiments a contrôlé et commandé le mobilier des services, mais non pas des établissements. Le montant alloué à la dépense globale des services a été de 1 635 398 francs (non compris le montant alloué à l'Ecole de culture générale, au Collège Ste-Croix, au Collège du Sud, aux Etablissements de Bellechasse, au Camp du Lac-Noir). Par ailleurs, 669 primes ECAB et 540 abonnements d'entretien ont été contrôlés et corrigés si nécessaire (non compris les abonnements de l'Université depuis 2007).

Les interventions des artisans se sont chiffrées à 1 413, réparties comme suit:

Peinture	– 90 chantiers
Menuiserie	– 718 interventions
Électricité	– 441 interventions
Installation sanitaire	– 164 interventions.

A. 2. Location (PPE)

Le secteur gérance a représenté l'Etat de Fribourg dans les assemblées des propriétés par étages suivantes:

- Givisiez, route André-Piller 21;
- Wünnewil-Flamatt, Bernstrasse 21;
- Charmey, la Soldanelle;
- Schmitten, Wirtshausmatte.

A. 3. Location (bailleur)

Le loyer des différents appartements de fonction est ventilé dans les services concernés. La location des places de parc intérieures et extérieures a entraîné une recette de 930 206 francs et 324 mutations ont été effectuées. De plus, depuis fin 2002, l'entreprise Securitas a été mandatée pour effectuer le contrôle des différents parkings. En 2007, plus de 1200 rapports de dénonciation ont été transmis à la Préfecture de la Sarine. Le Service des bâtiments a pour sa part établi et transmis 72 rapports de dénonciation.

La Tour du Belluard fait toujours l'objet de sollicitations régulières pour des manifestations publiques.

A. 4. Chauffage

1 132 546 litres de mazout ont été commandés auprès de 3 fournisseurs et livrés à 94 reprises dans 54 bâtiments.

Il existe, en outre, 24 immeubles chauffés au gaz (non compris l'Université depuis 2007).

Année	2004	2005	2006	2007
Tarif interruptible (12 immeubles)	7 620 921	9 933 560	8 545 948	8 260 100
Tarif non-interruptible (9 immeubles)	3 047 210	2 213 683	2 325 098	2 168 900
Chauffage à distance (Placad) (11 immeubles)	12 494 139	15 064 955	13 747 164	3 919 484
Total	23 162 270	27 212 198	24 618 210	14 348 484

A. 5. Maintenance

La gérance technique assurée par le secteur de maintenance comprend 23 concierges + artisans et 209 dames de nettoyage (218 postes) qui contribuent au nettoyage des locaux administratifs et scolaires, non compris l'École d'ingénieurs et d'architectes de Fribourg et le Service public de l'emploi (ORP).

Pour le fonctionnement de l'ensemble des services, notamment l'approvisionnement en produits de nettoyage, 329 commandes ont été passées.

Les contrats de travail et les décomptes de salaire mensuels de ce personnel ont été préparés par le secteur gérance.

A. 6. Assurances

Le secteur gérance assure la mise à jour des inventaires des services ainsi que la gestion des sinistres. En assurances «choses», l'État est assuré pour les risques incendie immobilier (ECAB), incendie mobilier, dégâts d'eau mobilier, dégâts d'eau immeubles, vol avec effraction et assurances ordinateurs. 28 sinistres ont été traités (non compris l'Université depuis 2003).

B. Secteur opérations immobilières

Le secteur opérations immobilières a conclu divers avenants, contrats, contrats de bail et conventions et a effectué les tâches suivantes:

- participation à l'élaboration d'un droit de superficie distinct et permanent en faveur de la Fondation «Horizonsud», à Marsens et Bulle;
- participation au groupe de travail dans le cadre des accords passés entre les opérateurs de téléphonie mobile et l'Etat de Fribourg;
- participation à l'étude de réaffectation des appartements de fonction du Château de Morat et du bâtiment de la Préfecture de Tavel;
- participation au groupe de travail concernant la réorganisation des justices de paix dans les sept chefs-lieux de district;
- étude financière concernant des appartements de fonction pour le compte de l'Association des centres professionnels cantonaux;
- participation au groupe de travail dans le cadre du projet Fricad II, réseau de chauffage à distance, réalisé par le Groupe E SA, à Fribourg;
- interventions auprès de propriétaires immobiliers dans le cadre de travaux d'entretien et de rénovation pour le compte des différentes directions;
- conclusion d'un contrat pour la vente d'une parcelle de terrain, sise au Löwenberg, à la commune de Morat pour le Service des ponts et chaussées;
- mise à disposition, après transformation, de locaux pour le Conseil de la magistrature à la place Notre-Dame 8, à Fribourg;

- regroupement du Service de l'agriculture et des Améliorations foncières, à Givisiez;
- négociation avec les propriétaires de l'immeuble à la rue des Moines 58, à Romont, pour l'installation de la Justice de paix du cercle de la Glâne;
- action devant le Tribunal de la Sarine en raison du trouble à l'encontre de différents utilisateurs d'emplacements sur le camp des nomades à Châtillon/Hauterive;
- suivi du dossier pour le compte de la Direction de la santé et des affaires sociales du démantèlement de trois baraques qui servaient à stocker des pansements à Léchelles, Marsens et Tavel;
- recherche de locaux pour le compte de l'Association du centre professionnel cantonal, respectivement l'Ecole de couture.
- la commune de Châtel-St-Denis et l'Association des communes de la Veveysse pour le cycle d'orientation ont également approuvé la construction d'une salle de sport triple;
- les travaux de transformation et l'agrandissement du CO de Wünnewil-Flamatt se sont poursuivis et devraient se terminer dans le courant du printemps 2008;
- l'Etat a versé 9 042 509.20 francs de subventions à l'investissement, dont 5 042 509.20 francs provenant d'une provision et 180 000 francs pour les locations.

2.2 Evénements particuliers

Dans sa tâche d'entretien et de rénovation des constructions et des installations des bâtiments de l'Etat, la section technique du Service a conduit et dirigé les travaux concernant les bâtiments suivants:

2.2.1 Pour la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport:

C. Secteur constructions subventionnées

Lors de sa séance du 12 mars 2007, le Conseil d'Etat a décidé le transfert des constructions scolaires au Service des bâtiments.

La Commission des constructions scolaires a tenu trois séances au cours desquelles 22 dossiers ont été traités.

C. 1. Au niveau de l'enseignement primaire:

- de nouvelles constructions ainsi que des travaux de transformation de bâtiments scolaires ont été réalisés ou sont en voie d'exécution dans les communes de Bulle (La Tour-de-Trême), Cheyres, Cottens, Cressier, Domdidier, Kerzers, Montet (Glâne), Siviriez;
- les communes d'Avry, Estavayer-le-Lac, Fétigny et Marly étudient la transformation et l'agrandissement de leur école;
- l'Etat a versé 1 999 966.65 francs pour le subventionnement des constructions scolaires du niveau primaire.

C. 2. Ecoles du cycle d'orientation:

- la construction du CO de Sarine Ouest va bon train et le nouveau bâtiment des classes a pu accueillir les élèves dès la rentrée scolaire. Les travaux concernant l'aula et la bibliothèque seront terminés dans le courant du mois de février 2008;
- l'Assemblée des délégués de l'Association du CO de la Broye a approuvé la construction et l'agrandissement des CO d'Estavayer-le-Lac et de Domdidier. Les travaux de construction débiteront en 2008;
- la commune d'Estavayer-le-Lac a également réalisé un concours en collaboration avec l'Association du CO de la Broye pour la construction d'une salle de sport triple. Le Conseil général doit se prononcer sur le crédit au début 2008;
- un concours d'architecture a également été organisé pour la transformation et l'agrandissement du CO de Plafayon;
- la Bibliothèque cantonale et universitaire, la Centrale, rue Joseph-Piller 2, fin des travaux et mise à jour de l'onduleur de l'éclairage de secours, installation de sonorisation dans la salle d'exposition, mise à jour des installations techniques par le remplacement de la tour de refroidissement y compris la dépose de radiateurs par hélicoptère, étude pour le remplacement de la production de froid, divers travaux d'entretien courant;
- la Bibliothèque cantonale et universitaire, dépôt de Beauregard, rte de la Carrière 22, fin des travaux de l'accès véhicules par le garage de l'immeuble voisin, entretien courant;
- le Collège du Sud, révision générale des tableaux électriques, remplacement de l'onduleur assurant l'alimentation sans coupure de l'éclairage de sécurité, entretien des parquets dans quatre salles de classe, complément de meubles casiers pour la salle des maîtres et équipement d'armoires supplémentaires dans les vestiaires des élèves;
- le Collège St-Michel, changement de la production de chaleur (gaz) dans la chaufferie du gymnase, assainissement de la chaufferie du centre sportif (1^{re} étape), remplacement des sols et animation picturale sur les murs des deux petites salles de gymnastique au rez-de-chaussée et au 2^e sous-sol du centre sportif, protection en ferblanterie du pignon et des avant-toits du bâtiment principal, pose de nouveaux rideaux dans le bâtiment du gymnase, installation de vitrines d'exposition au lycée et au centre sportif, équipement de projecteur (beamer) dans les seize salles du bâtiment bleu, conservation et restauration de la chaire et de l'ange musicien, des bénitiers, de l'autel Ste-Barbe à l'église ainsi que la restauration d'une sculpture ornementale aux armes de l'Etat de Fribourg sur la façade sud du gymnase;

- les domaines du Collège St-Michel, changement du revêtement des façades pignons de la grange-stabulation au domaine des Molettes à Vaulruz, réalisation d'un bûcher-réduit à l'alpage de Tissiniva;
 - le Service de l'orientation professionnelle, rafraîchissement des peintures intérieures au 1^{er} et au 2^e étages, entretien et revêtement en cuivre des avant-toits du pignon façade ouest;
 - la Haute école pédagogique, site I, fin des travaux de signalétique et du contrôle d'accès, divers travaux en cuisine et dans le self-service suite au changement de l'exploitant du restaurant, installation de deux bureaux dans l'ancien local des douches, fin du réaménagement complet d'un auditoire, divers travaux de peinture et dans les jardins, entretien courant;
 - la Haute école pédagogique, site II, remplacement d'une chaudière à mazout par une chaudière à gaz, aménagement du local des fours (terre cuite et porcelaine), divers travaux dans les jardins, entretien courant;
 - la Haute école pédagogique, site III, stand 3, halles de gym, divers travaux dans les jardins (pelouse), entretien courant;
 - le Collège Ste-Croix, rénovation de quatre bureaux dans le secteur Direction, installation de sécurité électrique et sanitaire sur les places de travail alimentées au gaz, réparation d'un collecteur d'eaux usées, installation de beamers et de sonorisations dans les salles de classe, régénération de la pelouse du terrain de football, suite de la réfection de la salle de sport et des salles de classe;
 - l'Ecole de Culture Générale, aménagement et équipement multimédia d'une salle de réunions-conférences dans l'ancien bâtiment, étanchement du passage couvert et du revêtement des balcons de l'ancien bâtiment;
 - le Musée d'histoire naturelle, réalisation d'une vitrine complémentaire dans la salle des oiseaux, modernisation des équipements électriques du diorama et aménagement dans l'ancien arsenal de dépôts pour le stockage des collections du musée;
 - le Musée d'art et d'histoire, assainissement du système de détection incendie, préparation pour le changement de vitrages au rez-de-chaussée (hall d'entrée), peinture des fenêtres de l'ancien arsenal, divers entretiens;
 - les classes relais, pose d'un container pour une classe supplémentaire et aménagement de locaux.
- la Prison centrale, remplacement et modernisation de l'enregistrement des images vidéo, des parois et de la porte d'accès à la cour sud, changement du lave-vaisselle, fin des travaux de l'aménagement d'une salle de fitness dans les combles, étude de réaménagement du bâtiment d'habitation pour les détentions facilitées;
 - la Prison de Bulle, amélioration de la sécurité, divers entretiens;
 - le Service de la population et des migrants (Portes de Fribourg), fin des travaux de sécurisation des guichets de réception (vitrages anti-balles), réaménagement du 1^{er} étage pour accueillir le bureau de l'harmonisation des registres;
 - le Centre d'instruction de la protection civile à Sugiez, construction d'un couvert pour le dépôt du bois de la piste d'exercice.

2.2.3 Pour la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts:

- le domaine de Faverges, entretien courant.

2.2.4 Pour la Direction de l'économie et de l'emploi:

- l'Ecole d'ingénieurs et d'architectes de Fribourg, suite des travaux pour le renouvellement du système MCR, entretien du système de lavage de la ventilation, suite et fin de l'installation de la climatisation des locaux G.01 28/26/24, suite de l'étude et des travaux préliminaires du local de lavage en chimie, réorganisation des locaux du concierge, installation d'une machine à laver, échange du détecteur incendie, remplacement de diverses portes, réfection des parquets, remplacement des pompes de relevage, coordination de nombreux contrats d'entretien dans les domaines techniques, entretien extérieur et courant.

2.2.5 Pour la Direction de la santé et des affaires sociales:

- le Laboratoire cantonal, mise en service du contrôle d'accès dans le SAS d'entrée, rafraîchissement de la peinture dans les bureaux, entretien courant;
- ch. des Cliniques 17, rénovation des locaux;
- Foyer d'Estavayer: rénovation des façades;
- Foyer de la Poya, rénovation de trois pavillons suite au départ de la Croix-Rouge.

2.2.2 Pour la Direction de la sécurité et de la justice:

- l'Arsenal, travaux définitifs pour l'affectation partielle du bâtiment par l'Ecole des métiers Fribourg et la Protection civile, création de dépôts pour le Musée d'histoire naturelle et de boxes de dépôt pour différents services, aménagement du parking;

2.2.6 Pour la Direction des finances:

- le Service de l'informatique et des télécommunications, aménagement des bureaux au 4^eme étage, remplacement des équipements de climatisation et diverses installations techniques dans la salle des machines, entretien courant;

- rue Joseph-Piller 13, aménagement de locaux d'archives pour le Service cantonal des contributions.

2.2.7 Pour la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions:

- les dépôts de Tour Rouge, changement de la chaudière, entretien courant;
- les dépôts du Stadtberg, première étape du changement de la toiture;
- la Cabane des Gurles, fin des travaux de rénovation et de mise en place d'une infrastructure au profit de la découverte des milieux humides pour la protection de la nature et du paysage;
- Ilot Tour Henri, remise en état de la toiture, pan ouest de l'immeuble Weck-Reynold 2c et changement du parcomètre collectif.

2.2.8 Pour l'Administration centrale:

A Fribourg:

- ch. du Musée 4, réparations diverses en toiture, échange des détecteurs incendie (phase I), entretien courant;
- rue des Chanoines 17, 19 et 21, rafraîchissement de deux bureaux et de la salle de conférence, mise à l'enquête pour l'aménagement du hall d'entrée et des bureaux de réception, analyses et relevés des installations électriques, création d'une fosse et raccordement des écoulements, entretien courant;
- ruelle Notre-Dame 2, contrôle des installations électriques, curage de la molasse en façade, entretien courant;
- rue des Chanoines 2, entretien courant;
- Grand-rue 26, installation de la porte du hall d'entrée, entretien courant;
- Grand-rue 32, entretien courant;
- Grand-rue 51, contrôle de l'électricité, entretien courant;
- rue de la Poste 1, contrôle des installations électriques, entretien courant;
- bd de Pérolles 92, garage collectif, installation d'une station de recharge pour les véhicules électriques, entretien courant;
- rue de l'Hôpital 2, rafraîchissement de bureaux, pose de stores, restauration de la façade, entretien courant;
- le poste de police des Pilettes (Galeries du Rex), à Fribourg, préparation de l'exécution pour l'aménagement des locaux;
- BAPOL, Fribourg, aménagements divers et rafraîchissement des locaux, entretien courant;
- Grenette, projet d'aménagement pour les juges d'instruction et exécution de la première étape des travaux au 2^e sous-sol.

Dans les districts:

- Tribunal administratif à Givisiez, aménagement du local des avocats, contrôle d'accès, entretien courant;
- le château préfectoral de Bulle, deuxième étape des travaux de réfection des toitures de l'aile sud et des tourelles, divers travaux d'entretien courant;
- le château préfectoral de Morat, entretien divers;
- le château préfectoral de Châtel-St-Denis, mise à disposition des locaux transformés au premier étage de la gendarmerie, démolition intérieure des locaux des anciennes prisons (donjon et aile nord) dans le cadre du réaménagement du château, entretien divers;
- le château préfectoral d'Estavayer-le-Lac, fin des travaux dans la grande salle, rafraîchissement du bureau du préfet, suite de la mise à l'enquête, entretien des jardins, entretien courant;
- les postes de police de La Roche, Villars-sous-Mont et Courtepin, assainissements et rafraîchissements suite à des déménagements;
- le poste de police de Farvagny, assainissements intérieurs (cuisine et sanitaires), entretien courant;
- le poste de police de Charmey, changement des fenêtres et entretien divers dans l'appartement de service;
- Info-centre à Granges-Paccot, préparation du projet d'aménagement de locaux.

2.2.9 Pour les églises, chapelles et monuments historiques:

- Cathédrale St-Nicolas, suite de la restauration des collatéraux (travées III nord et sud), pose de panneaux explicatifs, participation à un séminaire relatif à l'analyse des pierres naturelles des cathédrales, suite et fin des travaux de restauration des deux sacristies basses, restauration des balustrades, entretien courant;
- le Belluard, suite des travaux de restauration de la toiture et du pavage, entretien courant;
- les Tours et Remparts, restauration des bretèches aux Portes de Berne et de Bourguillon, mise à jour du rapport global de l'état des remparts, entretien courant;
- Eglise St-Maurice, suite et fin des relevés et de la mise à jour des plans, travaux de consolidation et sondages sur les autels, entretien courant;
- la Commanderie St-Jean, assainissement des toitures annexes (1^{ère} partie).

2.2.10 Pour la télégestion

Le collaborateur chargé de l'économie d'énergie a mesuré les valeurs dans 36 bâtiments en Ville de Fribourg et 17 bâtiments à Fribourg-campagne qui ont fait l'objet d'un rapport relatif aux mesures d'assainissement à entreprendre.

Les dépenses pour les travaux sont présentées ci-dessous.

	Fr. *	Fr. **
Entretien des bâtiments	3 988 426	5 629 406
Entretien et réparations des églises, chapelles et monuments historiques	1 895 657	80 000
Constructions, agrandissements, aménagements et travaux extraordinaires, achats d'immeubles	2 344 067	21 236 524

* à charge des comptes du Service des bâtiments

** à charge des comptes de l'ensemble des autres Directions, gérés par le Service des bâtiments, excepté les établissements

ETAT DU PERSONNEL

<i>POUVOIRS – DIRECTIONS Centre de charges</i>	<i>Comptes 2007 EPT</i>	<i>Comptes 2006 EPT</i>	<i>Ecart EPT</i>
AMENAGEMENT, ENVIRONNEMENT ET CONSTRUCTIONS	385.77	389.48	-3.71
ADMINISTRATION CENTRALE	366.03	365.22	0.81
3800 / TPSE Secrétariat général	9.03	8.88	0.15
3805 / OCAT Service des constructions et de l'aménagement	26.48	25.20	1.28
3810 / PCAD Service des ponts et chaussées	43.19	43.63	-0.44
3820 / PCRC Routes cantonales: entretien	112.35	112.39	-0.04
3830 / PCRN Routes nationales: entretien	44.92	45.88	-0.96
3840 / PCEE Section lacs et cours d'eau	7.15	7.90	-0.75
3845 / OPEN Service de l'environnement	36.10	35.66	0.44
3850 / BATI Service des bâtiments	86.81	85.68	1.13
SECTEURS SPECIAUX, ETABLISSEMENTS DIVERS	19.74	24.26	-4.52
3825 / RNCO Services des autoroutes	19.74	24.26	-4.52

.....
Canton de Fribourg
.....

CHANCELLERIE
D'ÉTAT
.....

I. Chancellerie d'Etat	1
1. Mission.....	1
2. Activités.....	1
2.1 Secrétariat du Conseil d'Etat	1
2.2 Bureau de l'information	2
2.3 Relations extérieures.....	3
2.4 Secteur Langues et publications	4
2.5 Secteur administration et droits politiques	4
2.6 Service d'achat du matériel et des imprimés (SAMI)	6
Etat du personnel	8

I. CHANCELLERIE D'ÉTAT

Chancelière d'Etat: Danielle Gagnaux
Vice-chancelier d'Etat: Gérard Vaucher

1. Mission

La Chancellerie d'Etat assure le Secrétariat du Conseil d'Etat, organise ses manifestations, est chargée de l'information du public, de la coordination des relations extérieures et des relations avec le Grand Conseil. Elle organise les élections et votations et s'occupe des publications officielles, de la coordination des traductions à l'Etat, des légalisations, des achats de matériel, des imprimés et du courrier interne.

2. Activités

2.1 Secrétariat du Conseil d'Etat

Séances et manifestations du Conseil d'Etat

L'organisation des séances et manifestations du Conseil d'Etat dont le rapport figure dans le chapitre «Vie du Conseil d'Etat» a très largement mobilisé les ressources des collaboratrices et collaborateurs de la Chancellerie d'Etat durant l'année en revue. Première année de la nouvelle législature, 2007 a été marquée par les spécificités que comporte la phase de mise en route d'une équipe gouvernementale renouvelée pour trois de ses membres.

Programme gouvernemental

La Chancellerie d'Etat est responsable de la coordination des travaux d'élaboration et de mise en forme du programme gouvernemental du Conseil d'Etat pour la législature 2007–2011. Avec la volonté de dépasser les limites des structures administratives, ce programme se décline en sept défis pluridirectionnels établis sur la base du diagnostic le plus complet possible des besoins de notre canton au début de cette nouvelle législature. Les travaux d'élaboration du programme gouvernemental ont été menés en parallèle à ceux d'établissement du plan financier placés sous la responsabilité de la Direction des finances. Le programme de législature et le plan financier se présentent sous la forme d'une brochure d'une cinquantaine de pages illustrée par le dessinateur fribourgeois Marc Roulin. Le dossier a été remis au Grand Conseil qui en a pris acte lors de sa session de décembre. Imprimé à 2300 exemplaires, dont plus d'un tiers en langue allemande, ce document est également destiné aux citoyennes et citoyens fribourgeois et aux élèves du canton dans le cadre de leur formation à la citoyenneté. Il peut être commandé ou téléchargé gratuitement.

Brochure de présentation du Conseil d'Etat

La chancellerie d'Etat a assuré l'édition de la brochure de présentation du Conseil d'Etat. Pour la deuxième fois, le Conseil d'Etat a édité sa brochure avec une photo

d'ensemble confiée à la photographe indépendante fribourgeoise Martine Wolhauser. La brochure de présentation contient un bref portrait de tous les membres de l'Exécutif cantonal ainsi que de leur Direction respective. Le document contient quelques chiffres-clés sur le canton de Fribourg ainsi que les principales adresses de l'administration cantonale. Mis pour la première fois à disposition des écoles, il a connu un large succès.

Rapport d'activité du Conseil d'Etat

La Chancellerie d'Etat a été chargée de l'élaboration d'un nouveau concept pour le compte rendu du Conseil d'Etat. Ce dernier s'appellera désormais rapport d'activité du Conseil d'Etat. La nouvelle présentation, dont le rapport d'activité 2007 est la première édition a pour but de faciliter la lisibilité et de hiérarchiser l'information en discernant entre le rapport d'activité du Conseil d'Etat et celui des Directions sans toutefois perdre de vue les exigences légales en matière de rapport d'activité fixées par la Constitution, la Loi sur l'organisation du Conseil d'Etat et de l'administration et la loi sur le Grand Conseil. Le Conseil d'Etat a également tenu à ne pas perdre la richesse des informations contenues dans les comptes rendus édités jusqu'ici. Le document se décline désormais en deux parties. La première est constituée par le rapport d'activité du Conseil d'Etat et la seconde est composée des rapports d'activité des différentes Directions et de la Chancellerie d'Etat. Le rapport d'activité est rédigé en deux versions linguistiques distinctes. Sur internet, le document est disponible à la fois en version intégrale sur le site de la Chancellerie d'Etat, et en version par livret sur le site de chaque Direction. Au besoin, chacune des versions par livret peut être publiée sous forme de tiré à part.

Gestion des affaires

Dans le but de faciliter la gestion et le suivi des affaires du Conseil d'Etat et du Grand Conseil, la Chancellerie d'Etat travaille sur un projet de gestion électronique des affaires. Baptisé GEVER, ce projet mené en collaboration avec le SITel sert également de projet pilote pour les autres concepts de gestion électronique des documents et d'archivage à l'Etat de Fribourg. Ce projet de grande envergure s'étale sur plusieurs années (voir rapport sur le défi 7.2). L'année 2007 a permis le choix de l'entreprise, la définition des processus principaux et la concrétisation des éléments du premier volet du projet.

Gestion des commissions

Pour faciliter la gestion des commissions de l'Etat de Fribourg, la Chancellerie d'Etat a élaboré un logiciel spécifique. Ce logiciel est à la disposition de l'ensemble des Directions et du Grand Conseil. Il permet la diffusion sur internet des informations relatives aux commissions et la gestion des coordonnées de leurs membres. Il permet également l'utilisation desdites coordonnées pour

l'adressage de courriers et de courriels. Les informations relatives à l'ensemble des commissions de l'Etat de Fribourg pourront ainsi être consultées sur internet dès le printemps 2008.

Conférence des secrétaires généraux

La Conférence des secrétaires généraux, présidée par la chancelière d'Etat, a tenu 7 séances en 2007. Elle a donné un préavis à plusieurs projets concernant l'ensemble de l'administration (programme gouvernemental, rapport d'activité, avant-projet d'identité visuelle de l'Etat de Fribourg, suivi de l'APE (analyse des prestations de l'Etat), conférence annuelle des cadres supérieurs de l'Etat de Fribourg). Elle a mené une réflexion sur la manière d'optimiser l'appui au fonctionnement du Conseil d'Etat. Elle a établi un canevas de base pour l'actualisation des directives concernant les attributions des secrétariats généraux des Directions. Elle a été informée de l'avancement des projets de mise en œuvre de la nouvelle Constitution par le chef de projet.

Identité visuelle

Les règles concernant l'identité visuelle de l'Etat de Fribourg datent de 1994. Elles ne sont que très partiellement respectées par les Services et ne couvrent qu'une partie des supports visuels utilisés actuellement. La Chancellerie d'Etat, chargée de leur application, a lancé un mandat d'analyse préliminaire en vue de l'élaboration d'un nouveau concept qui devrait être concrétisé en 2008.

Grand protocole

L'édition du Grand protocole, collection annuelle des arrêtés du Conseil d'Etat, éditée à des fins historiques, avait pris un grand retard. L'année 2007 a permis d'amorcer les travaux de rattrapage qui devraient se terminer à la fin de la législature.

Analyse des prestations

La Chancellerie d'Etat et le Service d'achat du matériel et des imprimés (SAMI) ont passé en 2007 à travers le crible de l'APE. Ils ont ainsi établi la liste de l'ensemble de leurs prestations et émis, conformément au mandat, des propositions de réduction des prestations. Si les propositions n'ont pas été toutes retenues par le Conseil d'Etat, le processus APE a permis une réflexion intéressante et utile sur le fonctionnement de l'entité.

Relations avec le Grand Conseil

La gestion des relations avec le Grand Conseil s'est profondément modifiée depuis la séparation des secrétariats introduite par la nouvelle Constitution cantonale. Depuis 2005, la collaboration de la Chancellerie et du Secrétariat du Grand Conseil est régie par une convention. Des forces de travail de collaboratrices et collaborateurs de la Chancellerie d'Etat ont été mises à disposition du Secrétariat du Grand Conseil pour réaliser

certaines tâches (huissiers, traducteurs, informaticien, comptable). A la suite de l'analyse des prestations effectuée par la Chancellerie d'Etat et le Secrétariat du Grand Conseil, une révision de la convention de collaboration est en discussion. Certaines adaptations devraient prendre forme en 2008.

Avant-projet de loi sur l'information

La responsabilité du dossier de la loi sur l'information (voir défi 7.1) a été confiée à la Chancellerie d'Etat, sous l'égide de la Présidence du Conseil d'Etat, avec un chef de projet issu du Service de législation.

Vice-chancelier

Le vice-chancelier d'Etat Gérard Vaucher a quitté son mandat à la fin 2007. A l'âge de 62 ans, il passe le flambeau après plus de trente cinq ans passés à la Chancellerie d'Etat du canton de Fribourg, dont vingt-deux en tant que vice-chancelier. Son successeur, Olivier Curty a été désigné par le Conseil d'Etat en juin 2007 parmi 33 candidats et candidates. De langue maternelle allemande, parfait bilingue, ce Fribourgeois est titulaire d'une licence en sciences politiques de l'Université de Lausanne et d'une maîtrise en relations européennes de l'Institut de l'Europe à l'Université de Bâle.

2.2 Bureau de l'information

Le Bureau de l'information assure la coordination générale des activités du Conseil d'Etat et de l'administration relatives à l'information du public. Il assiste et conseille les Directions ainsi que leurs unités dans ces activités et veille aux bonnes relations avec les médias.

Règles en matière d'information

Pour le Bureau de l'information, l'année 2007 a constitué le premier exercice complet. Un exercice marqué notamment par la rédaction, l'édition et la diffusion d'un document essentiel pour son fonctionnement intitulé *Règles en matière d'information sur les activités du Conseil d'Etat et de l'administration du canton de Fribourg*. Règles approuvées par le Gouvernement le 5 juin 2007. Au bilan des activités 2007, le Bureau de l'information s'est également fait l'auteur de nombreux rapports et notes au Conseil d'Etat. Parmi eux figure un Rapport sur la gestion de la communication dans l'affaire de Schmitt, qui comporte notamment plusieurs mesures destinées à améliorer l'information en pareilles circonstances. Le Bureau de l'information a en outre participé aux différentes votations ayant intervenues durant l'exercice et il a apporté son aide à la préparation ainsi qu'à la gestion des élections fédérales, notamment sous l'angle de l'information sur internet.

Contacts et communiqués

Durant ce premier exercice complet, les membres du Bureau de l'information se sont astreints à entretenir les

contacts avec le personnel de l'administration cantonale et à soigner les relations avec les représentants des médias. Ces rapports quasi quotidiens se font surtout par téléphone et par e-mail. Mais les contacts directs, lors de conférences de presse, d'élections ou des rencontres informelles restent très importants, de par les échanges qu'ils permettent. Le Bureau de l'information prend également activement part aux rencontres informelles, presque mensuelles, entre une délégation du Conseil d'Etat et les journalistes accrédités auprès de la Chancellerie d'Etat:

La part la plus importante de la tâche dévolue au Bureau de l'information demeure néanmoins la rédaction et le suivi de tous les communiqués et de toutes les conférences de presse émanant l'Etat de Fribourg. En 2007, pas moins de 270 communiqués ont été adressés aux médias et une quarantaine de conférence de presse impliquant au moins un conseiller d'Etat ont été organisées. Le Bureau de l'information a participé de près ou de loin à pratiquement chacune de ces dernières et en a mis sur pied complètement plusieurs (Exercices cantonaux sur la grippe aviaire en avril et en octobre, présentation de l'avant-projet de loi sur l'information en novembre, bilan de la présidente du Conseil d'Etat en décembre). Il a également pris une part active dans la gestion de la communication liée à la disparition tragique d'une apprentie de l'Etat à Galway.

Information en allemand

L'année 2007 aura été marquée par la poursuite de la dotation du Bureau de l'information, avec une collaboratrice scientifique de langue maternelle allemande. Cette personne est chargée toutes les tâches en lien avec l'information du public en allemand. Elle est également appelée à développer et mettre à jour les sites internet du Portail de l'Etat et de la Chancellerie.

Internet

Sur le site internet de la Chancellerie d'Etat, plusieurs projets sont en cours de réalisation, dont certains ont même déjà pu être concrétisés. Ainsi, le site des votations et des élections a-t-il été complètement revu et amélioré. Idem pour le site même de la Chancellerie d'Etat, qui offre désormais beaucoup plus de renseignements et de convivialité. Le Bureau de l'information travaille encore notamment sur un projet de fenêtre cantonale hébergée sur le site de la Confédération www.ch.ch et dont la publication est prévue pour le mois de février 2008.

Webmaster de l'Etat

L'uniformisation des sites internet de l'Etat de Fribourg s'est poursuivie. On compte aujourd'hui 40 sites sur le portail unifié de l'Etat à la fin 2007 dont 20 nouveaux créés en 2007. L'offre internet de l'Etat de Fribourg s'est très nettement améliorée depuis la mise en place du nouveau portail. Le Bureau de l'information gère la

«boîte aux lettres» électronique de l'Etat de Fribourg. Une tâche importante, puisqu'il s'agit d'une interface directe entre l'administration et le citoyen. En moyenne, cette boîte reçoit chaque semaine de nombreuses questions, ce qui représente un total de 340 questions pour l'ensemble de l'année. Ces questions émanent pour la majorité d'internautes du canton de Fribourg, mais également, pour une part non négligeable, du reste de la Suisse voire de l'étranger.

Organe cantonal de conduite

En temps que responsable de la communication au sein de l'Organe cantonal de conduite (OCC), le Bureau de l'information est régulièrement appelé à œuvrer en situation de crise (Intempéries du mois d'août par exemple) ou, plus souvent, à participer aux groupes de réflexion travaillant sur les problématiques de la grippe aviaire ou de la pandémie.

2.3 Relations extérieures

Le secteur des relations extérieures auprès de la Chancellerie d'Etat apporte un soutien au Conseil d'Etat pour assurer un lien entre le canton de Fribourg et son environnement extérieur, notamment les autres cantons, le Parlement fédéral, la Confédération et l'Union européenne. L'essentiel de ses activités sont présentées dans le rapport qui figure dans le chapitre «Rapport d'activité du Conseil d'Etat». Il consiste en la préparation des dossiers, la coordination intra- et intercantonale et le suivi des affaires qui relèvent de ce domaine. C'est pourquoi seules quelques activités particulières seront présentées dans la suite de ce rapport.

Relations avec la Berne fédérale

Le secteur des relations extérieures organise le lien et les rencontres entre le Conseil d'Etat et la députation fribourgeoise aux Chambres fédérales. Il fournit un appui aux relations avec le Conseil fédéral et son administration. Il coordonne les contacts entre le Conseil d'Etat et les hauts fonctionnaires de l'administration fédérale.

L'unité intervient également dans les dossiers prioritaires et transversaux de la Confédération, en particulier pour l'année 2007, la nouvelle péréquation financière et la nouvelle politique régionale. Enfin, il assure la coordination et le suivi au sein de l'administration cantonale des consultations fédérales.

Coopération intercantonale

La coordination des relations du Conseil d'Etat et de l'administration cantonale avec la Conférence des Gouvernements cantonaux (CdC) et la Conférence des Gouvernements de Suisse occidentale (CGSO) est une tâche essentielle du secteur des relations extérieures. Une attention toute particulière est prêtée à la collaboration avec le secrétariat de la CGSO, dont le siège est à Fribourg. En 2007, les travaux liés à la révision de la

Convention des Conventions, qui ont abouti à un projet de nouvelle convention relative à la participation des Parlements cantonaux dans le cadre de l'adoption et de l'exécution des conventions intercantionales (CoParl), ont constitué une tâche importante. Le secteur des relations extérieures est associé à l'organisation des rencontres de travail entre le Conseil d'Etat et les Gouvernements des cantons limitrophes. Il participe au traitement des diverses interpellations parlementaires à propos d'une meilleure implication du Grand Conseil dans la collaboration intercantonale

Intégration Européenne

Le suivi et la mise en œuvre, au niveau cantonal, des Bilatérales I et II, ainsi que le dossier global de l'intégration européenne, constituent une tâche permanente du secteur des relations extérieures. En 2007, des travaux ont été engagés pour intégrer la coopération régionale européenne, en particulier l'initiative Interreg IV, dans le dispositif cantonal de nouvelle politique régionale. Enfin, le secteur des relations extérieures coordonne la participation du canton à l'Assemblée des régions d'Europe (ARE). Le secteur des relations extérieures participe également à l'accueil de délégations étrangères. En 2007, une délégation de journalistes italiens, chapeautée par Présence suisse, et les participants à l'Université d'été de l'Institut du fédéralisme ont été accueillis.

Aide au développement

La Chancellerie d'Etat a été mandatée par le Conseil d'Etat pour mettre en œuvre l'article 70 de la Constitution cantonale qui stipule que le canton encourage la coopération au développement. A fin 2007, un mandat de prestations a pu être conclu entre l'Etat de Fribourg et Fribourg-Solidaire, qui est l'association faîtière fribourgeoise d'organisations de développement. Le canton de Fribourg matérialise son soutien à travers une aide financière forfaitaire et un appui financier aux projets de développement qui lui seront proposés par Fribourg-Solidaire. Le mandat couvre la période 2007 à 2009 et un montant total d'environ 210'000 francs est inscrit au plan financier.

2.4 Secteur Langues et publications

Le secteur Langues et publications assure le contrôle des points de vue formel et linguistique des versions française et allemande des projets d'actes législatifs et des autres textes officiels présentés par les Directions ainsi que leur publication dans la Feuille officielle (FO), le Recueil officiel fribourgeois (ROF) ou sur Internet. Il prépare les messages accompagnant les projets de lois ou de décrets en vue de leur impression. Il met à la disposition des administré-e-s la législation en vigueur. Il gère les abonnements et les mises à jour du Recueil systématique de la législation fribourgeoise (RSF). Il réalise les traductions pour la Chancellerie et, si néces-

saire, pour la présidence du Conseil d'Etat et les Directions et coordonne les questions liées à la traduction. Il contribue à la saisie de vocabulaire technique en vue de son utilisation pour des banques de données (terminologie).

Activités courantes

Dans le Recueil officiel fribourgeois (ROF), 83 ordonnances et 7 règlements du Conseil d'Etat, 24 lois et 17 décrets du Grand Conseil ainsi que 16 actes émanant des Directions ont été publiés, ce qui représente environ 780 pages par langue. Quant à la Feuille officielle (FO), elle a assuré la diffusion de 21 arrêtés et d'autres textes officiels tels qu'avis, appels d'offres, mises à l'enquête publique, postes au concours, ventes immobilières, etc.

Evénements particuliers

Parmi les traductions (T), révisions (R) et publications (P) les plus volumineuses et importantes, on citera notamment les arrêtés concernant les élections (T, P), le projet de nouvelle loi sur l'impôt sur les successions et les donations (R), le guide parlementaire (T), le rapport accompagnant le projet de nouvelle loi sur l'information (T), le Programme gouvernemental (T, P), la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (R).

Au cours de l'année traitée dans ce rapport, le secteur a collaboré à l'évaluation d'un nouveau logiciel servant à la gestion de la vente des publications officielles. De plus, il s'est fortement impliqué dans la procédure Evalfri menant à une nouvelle classification des traducteurs et traductrices et a collaboré de manière soutenue à l'engagement de deux traducteurs au sein de l'administration cantonale. La place de stage a été affectée à un projet de réinsertion et de reconversion professionnelle.

Cette année, comme par le passé, le secteur s'est activement consacré à la terminologie. Il a participé aux travaux de l'organe intercantonal de coordination de la coopération terminologique dans le secteur public et a élaboré, avec le concours du stagiaire et d'une terminologue extérieure, des fiches pour son propre dictionnaire électronique et pour la base de données de la Confédération; il a traité notamment les domaines de l'agriculture, de la santé, du Parlement, des eaux et de l'aménagement du territoire.

2.5 Secteur administration et droits politiques

Administration

La gestion de la centrale téléphonique de la Chancellerie d'Etat, de la réception et du service du courrier interne de l'Etat font partie des tâches qui sont dévolues à ce secteur. En outre, il a été procédé à la légalisation de signatures sur différents documents destinés en majorité pour l'étranger (2 691 Apostilles et 1 434 légalisations).

Programme de gestion des élections et votations (VOTEL)

Le projet VOTEL, dont le but était le remplacement du logiciel utilisé pour les élections et votations, a été lancé en avril 2006 et devait être opérationnel pour les votations fédérales du mois de mai 2006, pour les élections cantonales 2006 et pour les élections nationales 2007. Ce logiciel, développé par la société Bedag SA pour le canton de Berne, a été choisi parce qu'il répondait le mieux aux besoins du canton de Fribourg (convivialité, bilinguisme, publication sur Internet) et respectait l'architecture-cible ainsi que les directives du Service de l'informatique et des télécommunications en matière de sécurité.

Le projet s'est décomposé en trois modules distincts :

VOTEL-MAJ: application pour les votations et les élections au système majoritaire, soit le Conseil d'Etat et le Conseil des Etats ;

VOTEL-GC: application pour les élections selon le système proportionnel, soit pour le Conseil national et le Grand Conseil ;

VOTEL-COM: à la demande de plusieurs communes, le projet avait été étendu pour permettre la saisie, bulletin par bulletin, des résultats des élections au Grand Conseil ou au Conseil communal selon le mode de scrutin appliqué dans les communes. Cette application n'étant pas disponible dans la version de base, elle fut entièrement développée pour les besoins du canton de Fribourg.

A la suite de l'intervention des Députés Jean-Pierre Dorand, Charly Haenni et Yves Menoud, qui demandaient d'élargir l'offre des analyses en matière de statistiques concernant principalement la provenance des suffrages lors d'élection au système majoritaire, le Conseil d'Etat a débloqué un crédit supplémentaire de manière à satisfaire ces besoins au profit principalement des partis politiques et des médias. Ces derniers développements ont été disponibles pour les élections nationales 2007, sur le site Internet de la Chancellerie d'Etat et ont été fortement sollicités et appréciés.

La Chancellerie d'Etat, en étroite collaboration avec le Service de l'informatique et des télécommunications, a mis en place ces différentes applications, à l'entière satisfaction des utilisateurs et autres organes externes.

Votations et élections

Deux votations fédérales ont eu lieu :

- le 11 mars 2007, le peuple fribourgeois s'est prononcé sur l'initiative populaire «Pour une caisse-maladie unique et sociale» (30'212 oui / 50'992 non). Le taux de participation a été de 47,89% ;
- le 17 juin 2007, le peuple fribourgeois s'est également prononcé sur la modification de la loi fédé-

rale sur l'assurance-invalidité (5^e révision de l'AI) (29'235 oui / 29'351 non). Le taux de participation a été de 34,36%.

Elections fédérales

Le 21 octobre 2007, le peuple fribourgeois a renouvelé la députation fribourgeoise aux Chambres fédérales. Il a élu ou réélu au Conseil national: M^{me} Thérèse Meyer-Kaelin, Estavayer-le-Lac (31'390 suffrages); M. Christian Levrat, Vuadens (28'742 suffrages); M. Jean-François Rime, Bulle (23'332 suffrages); M. Dominique de Buman, Fribourg (22'198 suffrages); M. Hugo Fasel, St. Ursen (18'814 suffrages); M. Jean-François Steiert, Fribourg (18'689 suffrages); M. Jacques Bourgeois, Avry-sur-Matran (14'101 suffrages).

Il a réélu au Conseil des Etats: M. Urs Schwaller, Tafers (au premier tour de scrutin, avec 47'202 suffrages) et M. Alain Berset, Belfaux (élection tacite avec 35'068 suffrages obtenus au premier tour de scrutin).

Initiatives – Referendums – Pétitions

- L'initiative législative «Fumée passive et santé» a été déposée le 13 décembre 2006. Sur les 13'358 signatures déposées, 12'253 signatures sont valables. Le résultat du dénombrement des signatures a été publié dans la Feuille officielle no 8 du 23 février 2007. L'initiative a abouti.
- Le 16 avril 2007, une demande d'initiative législative «Ristourne d'impôt équitable pour tous» a été déposée. L'aboutissement de cette initiative a été constaté dans la Feuille officielle no 41 du 12 octobre 2007. Sur les 7'928 signatures déposées, 7'225 signatures sont valables. L'initiative a abouti.
- La demande de referendum concernant la loi du 2 novembre 2006 sur la détention des chiens (LDCh), a été déposée le 13 décembre 2006. Le nombre de signatures requis n'a pas été déposé dans le délai légal échu au 22 février 2007. Le referendum n'a pas abouti.
- Une demande de referendum concernant la loi du 9 mai 2007 modifiant la loi sur le droit de cité fribourgeois a été déposée le 4 juin 2007. Sur les 8'821 signatures déposées le 20 août 2007, 8'683 sont valables. Le résultat du dénombrement des signatures a été publié dans la Feuille officielle no 46 du 16 novembre 2007. Le referendum a abouti.
- Une pétition adressée au Conseil d'Etat émanant du comité «Département de Biologie», de l'Université de Fribourg demandant de renoncer à l'abattage de nombreux arbres le long de la route de la Fonderie (Plateau de Pérolles) a été déposée le 22 mars 2007.
- Une pétition adressée au Conseil d'Etat a été déposée le 1^{er} juin 2007 par le comité «Misery-Courtion contre la ligne THT». Les signataires s'opposent à l'installation de lignes à très haute tension projetées par EOS sur la commune de Misery-Courtion.

- Une pétition adressée au Conseil d'Etat émanant de M. Joseph Girardin, appuyée par la commune de Villarepos, a été déposée le 27 septembre 2007. Les signataires s'opposent au projet de ligne à très haute tension EOS 380 kV prévue sur le tracé Galmiz-Villarepos-Verbois.
- Une pétition adressée au Conseil d'Etat émanant du Syndicat suisse des services publics et de l'Union syndicale fribourgeoise a été déposée le 22 octobre 2007. Les signataires contestent la décision du Conseil d'Etat de confier l'encadrement de l'ensemble des requérants d'asile à ORS Service SA et expriment leur solidarité avec le personnel de la Croix-Rouge.
- Une pétition adressée au Conseil d'Etat émanant de la Fédération Fribourgeoise des Sociétés de Pêche (FFSP) a été déposée le 7 novembre 2007. Cette dernière conteste la décision du Conseil d'Etat qui a opté pour une interdiction totale de la pêche sur un tronçon de 40 km suite à une pollution provenant de la décharge de la Pilla et demandant la réouverture de la pêche sur l'ensemble du secteur concerné à partir du 1^{er} janvier 2008.

2.6 Service d'achat du matériel et des imprimés (SAMI)

Ce service est chargé de procéder à l'acquisition du matériel de bureau administratif et technique, des machines et appareils de bureau et des fournitures diverses dont il assure la réception, le contrôle, l'entreposage et la livraison. De même, il inventorie et organise l'entretien des ces derniers et en négocie les contrats. Il commande et exécute les travaux d'impression, de reproduction, d'édition, de reliure. Il procède aux travaux de microfilmage prescrits par la législation cantonale et fédérale, sous réserve de dispositions spéciales, notamment en matière de registre foncier. Enfin, il conseille les services et établissements sur le choix des fournitures, des machines et appareils de bureau afin d'en limiter la diversité.

Acquisition de matériel de bureau administratif et technique

Fournitures

Grâce à sa collaboration avec le Groupement romand des acheteurs de fournitures scolaires et administratives (GRAFOSA), le SAMI a pu contenir presque entièrement les augmentations de prix de ces fournitures, principalement en ce qui concerne le matériel de classement et d'archivage (classeurs, répertoires, poches et chemises transparentes, etc.). Sa recherche d'approvisionnement aux conditions optimales, a permis au SAMI de passer un contrat avec un important fournisseur de consommables informatiques et ainsi, d'obtenir des rabais substantiels sur les produits originaux. Ce groupe de fournitures occasionne, malgré cela, des dépenses d'environ Fr. 500'000.– annuellement. Dès lors, le SAMI va pour-

suivre ses tests en vue de tenter de proposer l'utilisation de toners génériques convenables pour les impressions en noir.

Machines

Le SAMI a poursuivi sa recherche d'approvisionnement optimale dans les domaines des machines et appareils en essayant dans la mesure du possible d'en limiter l'éventail tout en s'assurant de mettre en concurrence les fournisseurs par une demande d'offres généralisées. Pour les photocopieurs et appareils multi-fonctions (copieur, imprimante, scanner et fax), le SAMI passe contrats pour des mises à disposition d'installations sous la forme de taxe-copie. C'est-à-dire que ces appareils ne sont, sauf exception, pas achetés. La convention-cadre qui lie GRAFOSA et, par là même, le SAMI aux fournisseurs prévoit que toutes les prestations sont comprises dans le prix convenu (mise à disposition, toner et maintenance) à l'exception du papier et, le cas échéant, des agrafes. Le parc est régulièrement examiné et mis à jour. La demande des unités pour le remplacement des simples photocopieurs devenus obsolètes par des appareils multi-fonctions noir ou couleurs se fait de plus en plus sentir. Un volume de plus de 40'000'000 impressions ou copies a été réalisées par l'ensemble du parc installé dans les unités de l'Etat. En accord avec le SITel, le SAMI acquiert les projecteurs multimédias (beamers) et les agendas électronique en limitant le choix à deux ou trois modèles homologués par le SITel. La demande en machines à écrire, calculatrices et rétroprojecteurs est en régression depuis la généralisation de l'informatique. Les conditions sont néanmoins négociées pour des achats groupés par le SAMI. Il en va de même pour les destructeurs de documents et massicots et cisailles de bureau. Le SAMI a défini un standard pour les modèles de fax à installer dans les unités pour les besoins courants restant toutefois ouvert à des solutions particulières lorsque les nécessités le justifient. Comme constaté les années antérieures, les réparations de ces appareils sont devenues extrêmement ardues à négocier à cause de la baisse des prix d'achat, d'une part, et de l'augmentation des prix de la main-d'œuvre, d'autre part. Le SAMI a continué d'organiser l'entretien et les réparations, quand cela est possible, et a tenu à jour l'inventaire des machines et appareils de bureau en y assurant le suivi des réparations.

Imprimés

Comme les années précédentes, le secteur des imprimés s'est efforcé de conseiller au mieux les unités en vue de leur proposer les solutions les mieux adaptées à leurs vœux en tenant compte des possibilités de réalisation en interne. Chaque travail est analysé au plan technique et les aspects qualitatifs et quantitatifs sont pris en considération pour déterminer si le travail sera réalisé en interne ou confié à un prestataire externe. Les principales activités de ce secteur sont la création et la production

d'imprimés, l'achat auprès de prestataires externes ainsi que le conseil technique pour tous types d'imprimés nécessaires à l'activité de l'administration. Le secteur a maintenu son parc de machines de production à jour en remplaçant une imprimante gros volume avec une amélioration qualitative, et le plotter grand format. Afin de faire face à une demande croissante, il a fait installer une nouvelle machine de production couleurs.

	2007	2006	Variation
Nombre d'impression numériques couleur A3 et A4	1'800'000	850'000	+ 112 %
Nombre d'impressions offset noir et couleur A4	1'000'000	1'800'000	- 45 %
Nombre de duplications et d'impressions de CD	1'500	1'200	+ 25 %
Nombre de reliures semi-industrielles façon spirales	4'400	4'200	+ 5 %
Nombre reliures semi-industrielles façon fast-back	5'300	5'150	+ 3 %
nombre de prises de vues réalisées	61'000	115'000	- 47 %

Reliure

La reliure semi-industrielle ayant augmenté fortement, l'installation d'une machine à relier semi-automatique est envisagée. Cette nouvelle installation devrait permettre de raccourcir les délais de production pour nombre de travaux qui sont confiés aujourd'hui à un prestataire externe et d'abaisser les coûts s'agissant de petits volumes.

Microfilmage

Le secteur microfilmage réalise toujours les travaux de conservation commandés par les législations fédérale et cantonale en matière de registre foncier et de l'état civil. Il effectue régulièrement des travaux pour d'autres unités de l'Etat, principalement les archives cantonales et la bibliothèque cantonale et universitaire. La diminution, par rapport à l'année 2006, du nombre de prises de vues s'explique par une demande moindre, par le fait que seules des prises de vue 35 mm ont été effectuées et par l'aide qu'a apportée l'opératrice au secteur des imprimés pour pallier le manque de personnel. La collaboratrice du secteur a en outre réalisé 9 reportages photographiques sur demande de la Chancellerie d'Etat.

ETAT DU PERSONNEL

<i>POUVOIRS – DIRECTIONS Centre de charges</i>	<i>Comptes 2007 EPT</i>	<i>Comptes 2006 EPT</i>	<i>Ecart EPT</i>
POUVOIR EXECUTIF – CHANCELLERIE D'ETAT	35.25	34.65	0.60
ADMINISTRATION CENTRALE	35.25	34.65	0.60
3100 / CETA Conseil d'Etat	7.00	7.00	
3105 / CHAN Chancellerie d'Etat	17.25	16.56	0.69
3110 / ECON Service d'achat du matériel et des imprimés	11.00	11.09	-0.09